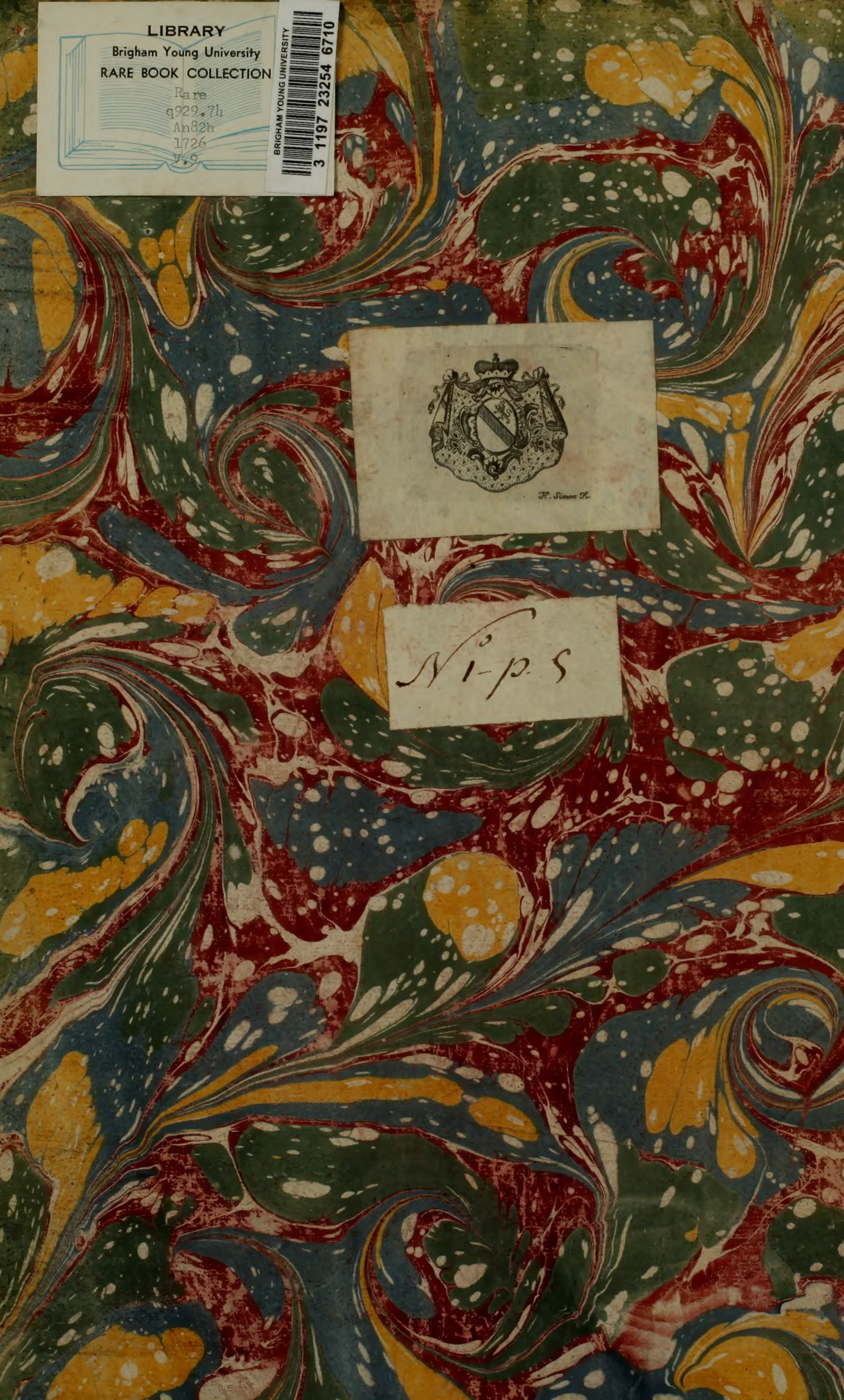



LIBRARY
Brigham Young University
RARE BOOK COLLECTION
Rare
q929.7h
An82h
1726
v.9
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 23254 6710
H. Simon Sc.
No 1-p. 5



HISTOIRE GENEALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE.

STATUTS ET CATALOGUE DES CHEVALIERS de l'Ordre du Saint Efprit, depuis leur inftitution jufqu'à prefent, avec leurs noms & furnoms, qualités & pofterités.

HISTOIRE GENEALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE,

DES PAIRS, GRANDS OFFICIERS DE LA Couronne & de la Maison du Roy, & des anciens Barons du Royaume ; avec les Qualitez, l'Origine, le Progrès & les Armes de leurs Familles : Ensemble les Statuts & le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, & Officiers de l'Ordre du S. Esprit.

LE TOUT DRESSÉ SUR TITRES ORIGINAUX, sur les Registres des Chartes du Roy, du Parlement, de la Chambre des Comptes, & du Châtelet de Paris, Cartulaires, Manuscrits de la Bibliotheque du Roy, & d'autres Cabinets curieux.

Par le P. ANSELME, Augustin Déchaussé : continuée par M. DU FOURNY.

Revûë, corrigée & augmentée par les soins du P. ANGE & du P. SIMPLICIEN, Augustins Déchaussez.

TROISIÉME ÉDITION.

TOME NEUVIÉME.



A PARIS.
Par la COMPAGNIE des Libraires Associez.

M. DCC. XXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



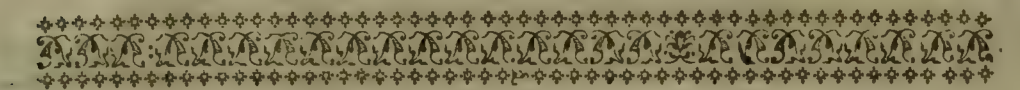
Cazes delin. C. N. Cochin sculp.

SUITE DE L'HISTOIRE GENEALOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA MAISON ROYALE, &c.

STATUTS ET CATALOGUE Des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit.

HENRY III. du nom, Roi de France & de Pologne, voyant naître dans son Etat beaucoup de factions qui s'efforçoient par toutes sortes de moyens de lui soustraire l'affection de ses Sujets, jugea à propos d'instituer un nouvel Ordre de Chevalerie, sous le nom *DU SAINT ESPRIT*, afin de s'attacher plus étroitement les principaux Seigneurs de sa Cour par une nouvelle profession de Foy & un nouveau Serment de fidelité. Il y fut encore excité par l'avilissement dans lequel étoit tombé l'*Ordre de Saint Michel*, que l'on avoit accordé à toutes sortes de personnes, pendant la Regence de la Reine Catherine de Medicis.

LES differens Statuts de l'Ordre du Saint Esprit *qui ont paru jusqu'à present, étant presque tous imprimez sur des copies fautives & sans autorité, on estime que c'est faire plaisir au public de les placer ici tels qu'ils ont esté donnez dans les dernieres impressions qui en ont esté faites au Louvre par ordre du Roi en* 1703. *&* 1724. A



AVERTISSEMENT.



ON a crû être obligé de remarquer, qu'il se trouve plusieurs exemplaires des Statuts de l'Ordre du Saint Esprit, imprimez depuis l'institution, differens les uns des autres, & qui ont néanmoins tous été suivis, chacun dans leur temps. B

Que ces changemens ont été faits par les déliberations du Chapitre de l'Ordre, pour les rendre plus complets, ou pour se conformer aux temps, suivant le dernier Article des Statuts qui le permet ainsi.

Que les changemens les plus considerables sont; sçavoir, dans l'Article faisant mention de l'âge, qui n'étoit d'abord que de xx. ans pour tous les Chevaliers, & qui a été depuis changé à xxv. pour les Princes, & xxxv. pour ceux qui ne sont pas Princes, suivant l'Article xv.

Dans l'Article XXXVII. faisant mention des Etrangers, auquel on a dérogé, en execution de la Declaration du Roi Henry IV. du dernier décembre 1607. donnée sur la remontrance & déliberation du Chapitre. C

Dans l'Article faisant mention du nombre de ceux qui doivent composer l'Ordre, qui est à présent de cent, sans compter le Souverain, suivant l'Article XXXIX.

Dans l'Article des rangs, lequel suivant les Statuts originaux & les premiers imprimez, donne après les Princes du Sang, la préséance aux Ducs, & qui a été changé suivant l'Article LXXXII. il a été fait des plaintes & remontrances à l'occasion de cet Article, aux promotions de 1619. 1633. 1662. 1688. & 1724. Le Roi a suivi les Statuts qui vont être rapportez, parce qu'il les a jurez à son Sacre, & sa Majesté a permis aux parties interessées en ce changement, de faire des protestations pour la conservation de leurs droits

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LES STATUTS de l'Ordre du Saint Esprit.

XXXIV. A

Le grand Tresorier doit presenter au Roi, le collier qui sera mis au col du nouveau Commandeur.

XXXV.

Ce que dira & repondra le nouveau Commandeur, après avoir receu le collier de la main du Roy.

XXXVI.

Serment des Commandeurs.

XXXVII.

Que nuls Etrangers, s'ils ne sont naturalisez, ne pourront entrer dans l'Ordre, ny autres qui auront deja reçû d'autres Ordres, excepté les Chevaliers de S. Michel, les Cardinaux, Archevesques & Evesques, & ceux qui par permission du Souverain, auront esté ou seront faits Chevaliers de la Toison ou de la Jarretiere.

XXXVIII.

Quels deniers le Souverain affecte à l'Ordre pour l'entretenement des Commandeurs. B

XXXIX.

Le nombre des Commandeurs.

XL.

Que le Souverain ne peut accroistre la pension de l'un des Commandeurs, à la diminution des autres.

XLI.

De la collation & provision des Commandes.

XLII.

En quel temps & lieu il sera pourveu aux Commandes vacantes.

XLIII.

De l'Office de Chancelier, & qu'il doit faire vœu & preuve de Noblesse de même qu'un Commandeur.

XLIV. C

Que le Chancelier aura en garde le Sceau de l'Ordre, & de quelle maniere il doit sceller les Lettres touchant les affaires de l'Ordre.

XLV.

Autres fonctions du chancelier, & quel serment il doit faire.

XLVI.

De l'Office de Prevost Maistre des Ceremonies, & qu'il doit faire vœu & preuve de Noblesse; ainsi qu'un Commandeur.

XLVII.

Autres fonctions du Prevost Maistre des ceremonies.

XLVIII.

Ce que devra faire le Prevost, quand il sçaura la mort d'un Cardinal, Prelat, Commandeur & Officier de l'Ordre. D

XLIX.

Quel serment fera le Prevost à sa reception.

L.

Ce que doivent les Cardinaux, Prelats, & Commandeurs, au Prevost de l'Ordre, à leur reception.

LI.

De l'Office de Grand Tresorier.

LII.

Les fonctions du Grand Tresorier.

LIII.

Que c'est au Grand Tresorier à faire faire les Colliers de l'Ordre.

LIV.

En quel lieu, & devant qui le Grand Tresorier rendra compte de l'administration des deniers de l'Ordre.

LV.

Autres fonctions du Grand Tresorier, & quel serment il doit faire. E

LVI.

De l'Office du Greffier, & de ses fonctions.

LVII.

Autres fonctions du Greffier.

LVIII.

Que le Greffier est tenu de faire un registre à part des informations de ceux qui voudront entrer dans l'Ordre, & le serment qu'il doit faire.

LIX.

Que le Chancelier, le Prevost, le Grand Tresorier, & le Greffier de l'Ordre sont Commandeurs.

LX.

De l'Office de Heraut Roy d'armes.

LXI.

L X I.

A *Autres fonctions du Heraut.*

L X I I.

De l'Office d'Huissier.

L X I I I.

Que c'est au Souverain à remplir les charges vacantes des Officiers de l'Ordre, & de quelle maniere ils feront leur serment.

L X I V.

Pour quels cas les revenus & pensions des Commandeurs, & gages des Officiers peuvent être saisis.

L X V.

Quelles exemptions le Souverain accorde aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre.

L X V I.

B *Les Privileges dont jouiront les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers.*

L X V I I.

Les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers seront tenus prendre des Lettres de provision.

L X V I I I.

Quel nombre de Commandeurs est necessaire pour tenir Chapitre.

L X I X.

Que les Commandeurs feront faire, estant reçûs dans l'Ordre, un Arbre de leur genealogie.

L X X.

Les jours ordonnez pour la celebration de la Feste de l'Ordre.

L X X I.

De la marche, rangs & habits des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers allans accompagner le Souverain à Vespres, la veille de la Ceremonie.

L X X I I.

C *Ce que doivent faire les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers le jour de la Ceremonie au matin.*

L X X I I I.

Ce que doivent faire les Commandeurs & Officiers, qui seront indisposez les jours de Ceremonie.

L X X I V.

La Messe finie, le Souverain donne à disner aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers.

L X X V.

Des habillemens du Souverain, des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, le jour de la Ceremonie à Vespres, & le lendemain à la Messe des Trepassez.

L X X V I.

Les heritiers des Commandeurs decedez assisteront au Service desdits jours; & de leur seance.

L X X V I I.

D *Qu'il se tiendra Chapitre le jour de l'Office des Morts.*

L X X V I I I.

Ce qui doit estre observé les jours de Ceremonie, lorsque le Souverain se trouve indisposé.

L X X I X.

De l'élection de trois Commandeurs Commissaires, pour avoir soin de l'observation des Statuts.

L X X X.

Pour quelle cause les Commandeurs & Officiers peuvent être privez de l'Ordre.

L X X X I.

Ce que le Souverain a donné & legué à l'Eglise des Augustins.

L X X X I I.

Du rang que le Souverain veut estre observé entre les Chevaliers & Commandeurs.

L X X X I I I.

Du rang & seance qu'auront les Commandeurs.

E L X X X I V.

Les Prelats, Commandeurs & Officiers, obligez de porter la Croix brodée sur leurs habillemens.

L X X X V.

De la façon de la Croix que les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre, porteront au col.

L X X X V I.

Du collier que le Souverain donne aux Commandeurs.

L X X X V I I.

Ce que chaque Commandeur doit payer en aumône aux Augustins, lors de sa reception.

L X X X V I I I.

Les devoirs & obligations des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, en ce qui regarde les Prieres.





STATUTS
DE L'ORDRE
DU SAINT ESPRIT.

A HENRY par la grace de Dieu, Roy de France & de Pologne, à tous presens & à venir. Comme en toutes choses créées se reconnoît la Toute-puissance de DIEU, ainsi en leur disposition cours & conduite, ne se peut desavoüer sa sainte & éternelle Providence, de laquelle dépend entierement toute notre felicité : & n'y a rien en ce bas monde, qui de là ne reçoive tout son bonheur, & le vray moyen de se bien regir & gouverner. Que si les moindres creatures ne se peuvent soustraire de sa puissance, les plus grandes & constituées en plus grande autorité, ne peuvent aussi prosperer & se bien conduire sans sa grace & providence. C'est pourquoi, dès nos jeunes ans l'ayant ainsi crû & connu, Nous avons adressé nos vœux & colloqué notre principale & entiere fiance en sa divine bonté : de laquelle reconnoissant avoir & tenir tout le bonheur de notre vie, il est bien raisonnable que le remettant en memoire, nons nous efforcions aussi lui en rendre graces immortelles, & que nous témoignions à toute notre Posterité ses grands bienfaits. Singulierement en ce qu'il lui a
B plû entre tant de contraires & diverses opinions, qui ont exercé leurs plus grandes forces en notre temps, nous conserver en la connoissance de son saint Nom, avec une profession d'une seule Foi Catholique, & en l'union d'une seule Eglise Apostolique & Romaine, en laquelle nous voulons, s'il lui plaît, vivre & mourir. De ce qu'il lui a plû par l'inspiration du Benoît S. Esprit, au jour & Fête de la Pentecôte, unir tous les cœurs & volontez de la Noblesse Polonoise, & ranger tous les Etats de ce puissant & renommé Royaume & Grand Duché de Lituanie, à nous élire pour leur Roi : & depuis à même jour & Fête, nous appeller au regime & gouvernement de cette Couronne très-Chrétienne par sa volonté & droit successif. Au moyen de quoi, tant pour commemoration des choses susdites, que pour toujours fortifier & maintenir davantage la Foi & Religion Catholique ; pareillement aussi, pour decorer & honorer de plus en plus l'Ordre & Etat de la Noblesse en cettuy notredit Royaume, & le remettre en son ancienne dignité & splendeur, comme celui auquel, par inclination naturelle & par raison, nous avons toujours porté très-grand amour & affection ; tant parce qu'en lui consiste notre principale force & autorité Royale, que pour avoir, devant & depuis notre avenement à la Couronne, fait preuve en plusieurs grandes hazardeuses & memorables victoires, de cette ancienne & singuliere loyauté, generosité & valeur, qui la rend illustre & recommandable entre toutes les Nations Etrangeres : Nous avons avisé avec notre très-honorée Dame & Mere, à laquelle nous reconnoissons avoir après Dieu, notre principale & entiere obligation, les Princes de notre Sang & autres Princes, Officiers de notre Couronne, & Seigneurs de notre Conseil étant près de nous, d'ériger un Ordre Militaire en cettuy notredit Royaume, outre celui de Monsieur S. Michel, lequel nous voulons & entendons demeurer en sa force & vigueur, & être observé tout ainsi qu'il a été depuis sa premiere Institution jusqu'à present. Lequel Ordre nous creons & instituons en l'honneur & sous le nom & titre du Benoît

S. Esprit, par l'inspiration duquel, comme il a plû à Dieu ci-devant diriger nos meilleures & plus heureuses actions, nous le supplions aussi qu'il nous fasse la grace que nous voyions bien-tôt tous nos Sujets réunis en la Foy & Religion Catholique, & vivre à l'avenir en bonne amitié & concorde les uns avec les autres, sous l'observation entiere de nos Loix, & l'obéissance de nous & de nos successeurs Rois, à son honneur & gloire, à la loüange des bons & confusion des mauvais, qui est le but auquel tendent toutes nos pensées & actions, comme au comble de notre plus grand heur & félicité. A

I.

PREMIEREMENT, en cet Ordre il y aura un Souverain Chef & Grand-Maître, qui aura toute autorité sur tous les Confreres, Commandeurs & Officiers d'icelui; auquel seul, & non à autre, appartiendra la reception de ceux qui y entreront; toute direction & puissance de faire Statuts, & de dispenser ceux qui seront pour certains cas dispensables, exceptez certains articles qui seront ci-après specifiez, desquels pour quelque cause & occasion qui se puisse presenter, il ne pourra jamais dispenser, de quoi il sera tenu de prêter serment, & faire vœu solemnel à l'entrée qu'il sera reçû en Grand-Maître; & faire tout ce que peut de droit & raison un Grand-Maistre d'Ordre, & avec toutes les facultez & puissances qui se trouveront y appartenir de droit ou privilege, tout ainsi que si elles étoient cy plus amplement specifiées. B

II.

QUE Nous serons à jamais Chef & Souverain Grand-Maître dudit Ordre, tenu & nommé le premier Fondateur d'icelui. Et laquelle grande & souveraine Maîtrise, nous avons dès-à present unie & incorporée à la Couronne de France, sans qu'elle en puisse jamais être séparée par nous, ni par nos successeurs, pour quelques causes & considerations qui se puissent presenter. C

III.

QUE les Rois nos successeurs, ne pourront disposer en façon quelconque dudit Ordre, des deniers affectez à icelui; ni conferer aucune Commande, encore qu'elle fût vacante, qu'après avoir reçû le saint Sacre & Couronnement.

IV.

AUQUEL jour ils seront requis par l'Archevêque de Reims, ou celui qui le representera audit Sacre, en l'assemblée & presence des douze Pairs, & Officiers de la Couronne qui y seront officians, de jurer l'obervation des Statuts dudit Ordre, selon la forme ci-dessous écrite: ce quils seront tenus de faire, sans en pouvoir être dispensez pour quelque cause que ce soit: & le lendemain dudit Sacre, le Roi recevra l'habit & collier dudit Ordre, par les mains de celui qui l'aura sacré; à ce assistans les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, qui y seront pour cet effet convoquez & tenus s'y trouver. D

V.

A Cette fin nous ordonnons que la forme dudit Serment sera inserée & transcrite au livre du Sacre, avec les autres Sermens que les Rois sont tenus de faire avant que d'être couronnez, sans jamais pour l'avenir être ledit Acte & Serment obmis.

VI.

ET d'autant que déja nous avons par la grace de Dieu reçû ledit Sacre & Couronnement, nous entendons faire & prêter ledit Serment entre les mains dudit Archevêque de Reims, ou autre Evêque qu'il nous plaira commettre en son lieu, en la premiere assemblée que nous tiendrons dudit Ordre, en la présence des Princes, Officiers de notre Couronne, & Seigneurs qui y seront par nous convoquez en l'Eglise où se fera la celebration d'icelui, nos mains touchantes la sainte & vraye Croix, & les saints Evangiles; duquel serment solemnel, ainsi par nous prêté, sera fait & passé Acte, lequel sera enregistré audit livre du Sacre, pour servir de témoignage à l'avenir de notredit Serment. E

VII.

VII.

Serment du Roy.

A NOUS Henry par la grace de Dieu, Roi de France & de Pologne, jurons & voüons solemnellement en vos mains, à Dieu le Createur, de vivre & mourir en la sainte Foy & Religion Catholique, Apostolique & Romaine, comme à un bon Roi Très-Chrétien appartient, & plutôt mourir que d'y faillir : de maintenir à jamais l'Ordre du Saint Esprit, fondé & institué par Nous, sans jamais le laisser décheoir, amoindrir, ne diminuer, tant qu'il sera en notre pouvoir : observer les Statuts & Ordonnances dudit Ordre, entierement, selon leur forme & teneur, & les faire exactement observer par tous ceux qui sont, & seront cy-après reçûs audit Ordre : & par exprès ne contrevenir jamais, ni dispenser, ou essayer de changer, ou immuer les Statuts irrévocables d'icelui.

VIII.

B SÇAVOIR, est le Statut parlant de l'union de la grande Maîtrise à la Couronne de France, celui contenant le nombre des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers : celui de ne pouvoir transferer la provision des Commandes en tout ou en partie à aucun autre, sous couleur d'appanage ou concession qui puisse être. Item, celui par lequel nous nous obligeons en tant qu'à nous est, de ne pouvoir dispenser jamais les Commandeurs & Officiers reçûs en l'Ordre, de communier & recevoir le précieux Corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ aux jours ordonnez ; qui sont les premier jour de l'An & jour de la Pentecôte. Comme semblablement celui par lequel il est dit, que Nous, & tous Commandeurs & Officiers ne pourront être autres que Catholiques & Gentilshommes de trois races paternelles, ceux qui le doivent être. Item, celui par lequel nous nous ôtons tout pouvoir d'employer ailleurs les deniers affectez au revenu & entretenement desdits Commandeurs & Officiers, pour quelque cause &
C occasion que ce soit, ni admettre audit Ordre aucuns Etrangers (*a*), s'ils ne sont naturalisez & regnicoles. Et pareillement celui auquel est contenu la forme des Vœux, & l'obligation de porter toujours la Croix aux habits ordinaires, avec celle d'or au col, pendante à un ruban de soye de couleur bleuë celeste, & l'habit aux jours destinez. Ainsi le jurons, voüons & promettons sur la sainte vraye Croix, & le saint Evangile touchez.

(*a*) *Voyez* la Declarat.on du 31. Decembre 1607. cy-après.

IX.

AYANT principalement fait & créé le present Ordre en l'honneur de Dieu ; Nous ordonnons qu'il y aura en icelui quatre Cardinaux & quatre Archevêques, Evêques ou Prelats, qui seront choisis entre les plus grands & vertueux personnages du Clergé de notre Royaume : Lesquels seront Commandeurs dudit Ordre : feront preuve de Noblesse en la forme cy-après ordonnée : auront entrée, séance &
D voix déliberative aux Chapitres generaux, Assemblées & déliberations qui se tiendront pour les affaires de l'Ordre, tout ainsi que les autres Commandeurs : Ensemble charge d'informer de la Religion, vie, mœurs & âges des Princes, Seigneurs, Gentilshommes & Officiers qui entreront en l'Ordre. Et de nous faire entendre & remontrer ausdits Chapitres, les fautes & abus qui se commettront par ceux dudit Ordre au fait de ladite Religion.

X.

OUTRE lesquels quatre Cardinaux & quatre Prelats, Nous avons dès-à-present incorporé & uni pour l'avenir audit Ordre en titre de Commandeur, notre Grand Aumônier & ses successeurs audit état, lesquels toutefois ne seront tenus faire preuve de Noblesse.

XI.

E LESDITS Cardinaux, Archevêques, Evêques ou Prelats, seront par nous élus & choisis aux Chapitres & Assemblées dudit Ordre, & recevront de notre propre main la Croix dudit Ordre à l'Eglise, aux jours ordonnez à cet effet & non autrement ; comme aussi fera notredit Grand Aumônier, laquelle Croix lesdits Cardinaux seront obligez porter à toujours pendante à leur col, avec un ruban de soye de couleur bleuë celeste. Et lesdits cinq Prelats, outre celle qu'ils porteront au col, comme lesdits Cardinaux, seront tenus d'en porter une autre cousuë à leurs robbes & manteaux, tout ainsi & en la même forme & maniere que les autres Commandeurs. Seront tenus d'assister

aux fêtes & Ceremonies qui se celebreront dudit Ordre; sçavoir est, lesdits Cardinaux avec leurs grandes chappes, & lesdits Evêques ou Prelats vêtus de soutanes de couleur violette, & un mantelet de même couleur, auquel la Croix dudit Ordre sera couſuë, leur roquet & camail, & aux jours que le service se fera pour les Trépassez, lesdits Cardinaux porteront leurs chappes violettes, & lesdits Prelats seront vêtus de noir en la forme susdite : lesquels Prelats les uns après les autres diront la Messe, & celebreront le Service divin les jours de la Ceremonie, en gardant entr'eux tant pour la celebration dudit Service divin, comme en tout ce qui sera & dépendra de leur séance en l'Eglise & Assemblée dudit Ordre seulement, le rang qui a accoutumé d'être observé entre les Ecclesiastiques de notre Royaume; mais si ladite Ceremonie se celebre dans le Diocese de l'un d'entr'eux, celui qui sera en son Diocese précedera les autres. Et quant audit Grand Aumônier, il demeurera à l'Eglise auprès de notre personne, comme le requiert son état, sinon quand il lui écherra de celebrer & faire le Service divin, lequel il celebrera à son rang comme les autres. Lesdits Cardinaux & Prelats, feront à leur reception ès mains du Souverain le Serment qui s'ensuit. A B

XII.

Serment des Cardinaux & Prelats.

JE jure Dieu, & vous promets, Sire, que je vous seray loyal & fidele toute ma vie, vous reconnoîtray, honoreray & serviray, comme Souverain de l'Ordre des Commandeurs du saint Esprit, duquel il vous plaît presentement m'honorer, garderay & observeray les Loix, Statuts & Ordonnances dudit Ordre, sans en rien y contrevenir, en porteray les marques, & en diray tous les jours le service autant qu'un homme Ecclesiastique de ma qualité peut & doit faire. Que je comparoitray personnellement aux jours des solemnitez, s'il n'y a empêchement légitime qui m'en garde, dont je donneray avis à votre Majesté, & ne reveleray jamais chose qui soit traitée ni concluë aux Chapitres d'icelui. Que je feray, conseilleray & procureray tout ce qui me semblera en ma conscience appartenir à la manutention, grandeur & augmentation dudit Ordre. Prieray toujours Dieu pour le salut tant de votre Majesté, que des Commandeurs & suppôts d'icelui, vivans & trépassez. Ainsi me soit Dieu en aide & ses saints Evangiles. C

XIII.

ET comme nous instituons le present Ordre en l'honneur de Dieu, & pour de plus en plus exciter & astraindre nos Sujets à perseverer en sa sainte Religion Catholique, Apostolique & Romaine : & pareillement pour illustrer l'état de la Noblesse de notre Royaume, avons dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons. D

XIV.

PREMIEREMENT, que nul ne pourra être fait Commandeur, & recevoir l'habit dudit Ordre, si notoirement il ne fait profession de ladite Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & n'ait protesté vouloir vivre & mourir en icelle.

XV.

SECONDEMENT, qu'il ne soit Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles pour le moins, sans être remarqué d'aucuns cas reprochables, ni prévenu en Justice, & n'ait pour le regard des Princes XXV. ans accomplis, & XXXV ans pour les autres.

XVI.

NOUS seulement, & après Nous, les Rois nos successeurs, Grands-Maîtres dudit Ordre, choisirons & proposerons ceux que bon nous semblera, pour entrer audit Ordre : & ne sera loisible à personne quelconque, de le requerir & poursuivre pour soy ou pour autrui; déclarant dès-à-présent indignes à jamais d'y parvenir ceux qui le demanderont, ou feront demander pour eux : afin que ce grade d'honneur que nous entendons être distribué par grace & mérite, ne soit sujet à brigues & monopoles. E

XVII.

ET jaçoit que nous esperions que Dieu nous fera la grace & à nos successeurs, par l'inspiration de son Saint Esprit, que nous invoquons à cette fin à notre présente intention, que nous ne choisirons & proposerons personne pour être associé audit

A Ordre, qui ne soit orné des qualitez susdites : Neanmoins afin d'obvier à toutes surprises, & rendre notre choix sans reproche, tant qu'il nous sera possible, voulons que tous les ans il soit tenu un Chapitre le pénultiéme jour de Decembre au matin, & après dîner, si besoin est, où assisteront les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, auquel nous proposerons & nommerons ceux que nous aurons avisé choisir pour entrer audit Ordre. Et prierons les assistans s'enquerir, s'il y aura aucune chose à redire sur eux, pour nous en informer fidellement au Chapitre qui se tiendra à cette fin le premier jour de l'an devant Vêpres.

XVIII.

AUQUEL Chapitre lesdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs, qui auront assisté à ladite proposition, seront obligez se retrouver, & nous dire chacun
B en leur conscience leur avis sur la reception de ceux qui seront par nous proposez. De quoy, à l'entrée dudit Chapitre, ils seront adjurez par le Dieu vivant, & sur leur honneur, par le Chancelier dudit Ordre, de nous dire vérité.

XIX.

AVENANT que ladite proposition qui aura été par nous faite, soit approuvée; & que ceux qui auront été par nous proposez, soient trouvez & jugez dignes d'entrer audit Ordre, nous les en ferons avertir. Et sera dès-lors délivré ou envoyé à chacun d'eux particulierement, les commissions qui leur seront nécessaires, pour la vérification tant de leur Religion, âge, vie & mœurs, que de leur noblesse & extraction. Par lesquelles commissions, ils seront bien au long avertis de la forme qu'ils devront tenir pour la vérification de leursdites preuves. Ensemble des noms des Commissaires qui auront été commis & députez audit chapitre, ès mains desquels ils auront
C à remettre tous les Contrats & Titres qu'ils voudront produire, comme aussi dans quel temps ils le devront faire ; afin que lesdits élus observent en tout & par tout, ce qui est enjoint & ordonné par les Statuts dudit Ordre à ceux qui y désirent entrer & y être associez, pour la vérification de leurs preuves.

XX.

LESDITES preuves se feront toujours pour le regard de ladite Religion, vie & mœurs, & semblablement pour l'âge, par l'Archevêque ou Evêque du Diocese, où les nommez & proposez feront leur résidence : Auquel sera à cette fin décerné Commission scellée du sceau de l'Ordre ; par laquelle lui sera mandé informer
D diligemment de la Religion, vie, âge & mœurs dudit nommé, & laquelle information sera envoyée close & scellée ès mains du Chancelier dudit Ordre, un mois devant le premier jour de l'an. Outre laquelle information, nous ordonnons que ledit nommé pour entrer audit Ordre, sera tenu avant que d'y pouvoir être reçu, faire profession de Foy selon la forme prescrite par le saint Siege Apostolique, entre les mains de notre Grand Aumônier, ou de l'un des Prelats incorporez en l'Ordre, étant à notre suite, & de se soussigner au livre contenant ladite Profession, avec les autres.

XXI.

LES preuves de Noblesse seront faites par Contrats de Mariages, ou Partages, Testamens, Donations, Transactions, Aveus, Dénombremens & Hommages, &
E extraits de Fondations des Peres, Ayeux & Bisayeux, dont lesdits nommez seront tenus exhiber les originaux ès mains des Commissaires qui auront été nommez pour la vérification de leurs preuves, six mois après qu'ils auront été avertis de leur élection. & en cas que lesdits nommez ne puissent recouvrer lesdits originaux, lesdits Commissaires se transporteront, s'ils peuvent commodément le faire, sur les lieux où seront lesdites pieces originales, pour en leur présence, & de nos Officiers & Procureurs des lieux, faire faire lesdits extraits. Et où ils n'y pourroient aller, ils seront tenus avertir sa Majesté des noms d'aucuns Seigneurs des Provinces, en présence desquels ledit nommé & proposé pourra faire lesdits extraits, & de cela en bailler un acte audit prétendant, lequel sera après mis ès mains du Chancelier de l'Ordre, qui fera là-dessus expedier par le Greffier dudit Ordre une commission ausdits Gentilshommes subdeleguez par lesdits Commissaires; pour, appellez avec eux nos Officiers & Procureurs des lieux, être présens à voir faire lesdites copies collationnées.

XXII.

LES Commiſſions pour la verification deſdites preuves de Nobleſſe, ſeront toujours adreſſées à deux Commandeurs dudit Ordre, qui ſeront par nous élus auſdits Chapitres, pour, appellez nos Officiers & Procureurs des lieux ſi beſoin eſt, informer diligemment & bien par témoins, qu'ils choiſiront d'office, & qui ne ſeront produits par leſdits nommez, & par actes authentiques : ſi leſdits nommez pour entrer audit Ordre ſeront Gentils-hommes de trois races paternelles : ſi les ſurnoms & armes qu'ils portent ont été portez par leurs Peres, Ayeux, & Biſayeux, & de quelles Terres & Seigneuries ils ont joüi, & pris le titre ; ſi le contenu aux preuves qui auront été repreſentées entre leurs mains eſt veritable : & ſi leſdits nommez ne ſont atteints & convaincus de cas & crimes contrevenans à Nobleſſe, dont ils dreſſeront procès verbal, avec un extrait d'icelui, qu'ils envoyeront, un mois avant ledit premier jour de l'an audit Chancelier, clos & ſcellé du Scel de leurs Armes, affirmé ſur leur foy & honneur, & ſigné de leur main, avec les titres, Contrats & pieces produites par leſdits nommez. Deffendant ſadite Majeſté audit Chancelier de les recevoir, qu'ils ne lui ſoient preſentez un mois devant ledit premier jour de l'an. A B

XXIII.

LEDIT Chancelier ayant receu leſdits procès verbaux, en avertira le Roy : lequel s'aſſemblera tous les ans, dix jours devant la fin du mois de Decembre au plus tard, avec les Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers qui ſeront à ſa Cour : par l'avis deſquels il choiſira & députera juſques à huit deſdits Commandeurs ; en la preſence deſquels ledit Chancelier ouvrira leſdits procès verbaux. Et ſeront les titres deſdits nommez viſitez, pour après en faire leur rapport audit Chapitre, qui ſe tiendra ledit penultiéme de Decembre : du nombre deſquels huit Commandeurs, y aura toujours l'un deſdits Cardinaux, deux Prelats, les deux Commiſſaires, qui auront verifié leſdites preuves, & trois autres Commandeurs qui ſeront, ainſi que dit eſt, éleus : & où leſdits Commiſſaires ſeroient abſens, deux autres Commandeurs ſeront ſubrogez en leur lieu Et ſeront toujours leſdits procès verbaux envoyez par leſdits Commiſſaires, ſoigneuſement gardez par le Greffier de l'Ordre, pour ſervir où beſoin ſera. Et en cas que tous, ou partie d'iceux, en ſoient jugez dignes par Nous, & les deux tiers de ladite Aſſemblée : Nous & noſdits Succeſſeurs, comme Grands Maîtres & Souverains dudit Ordre, feront choix & élection de celui ou ceux que bon nous ſemblera, leſquels ſeront ſur l'heure même appellez audit Chapitre par le Heraut Roy d'armes dudit Ordre, pour être avertis par nous de leur aſſociation audit Ordre, & leur être ordonné ce qu'ils auront à faire. C

XXIV.

LEDIT Chancelier rapportant leſdits procès verbaux, nous repreſentera auſſi en ladite Aſſemblée, les Charges & grades, dont leſdits prétendans auront été honorez, & les lieux où ils nous auront ſervi en nos Camps & Armées, ſuivant les memoires que chacun d'eux joindra à ſes preuves, afin de rendre leur reception plus honorable. D

XXV.

ET comme les Etrangers, Regnicoles & Naturaliſez en notre Royaume, auſquels nous permettons par la preſente Inſtitution, entrer audit Ordre, tout ainſi que nos ſujets, en ſe ſoumettant aux Reglemens & Statuts d'icelui, ne pourroient bonnement accomplir en tout & par tout, ce que nous avons ordonné être obſervé eſdites preuve, il ſuffira qu'ils exhibent & mettent ès mains dudit Chancelier les originaux des Contrats de mariages, Teſtamens, ou Inveſtitures de leurs Peres, Ayeux & Biſayeux, ou des Actes extraits des Archives & lieux publics des villes & lieux de l'extraction & origine de leur maiſon, ou les copies des Contrats & pieces ci-deſſus dites, dûement faites avec leſdits extraits, en vertu d'une commiſſion qui ſera expediée de l'Ordonnance du Souverain, & ſcellée du Sceau de l'Ordre, adreſſante à perſonnes qui ſeront pour cet effet nommez aux Chapitres, ſans qu'ils ſoient tenus faire plus amples preuves. E

XXVI.

XXVI.

A NOUS ordonnons aussi que les Fils, Freres, Neveux & Cousins germains d'un Commandeur dudit Ordre, portant mêmes noms & Armes, & étant de même extraction, ayant été par nous nommez pour entrer audit Ordre, ne seront tenus produire pour le regard de leur Noblesse autres preuves que celles que leurs Peres, Freres, Oncles ou Cousins auront faites, avec les titres nécessaires pour prouver leur degré de parenté; mais seront obligez à faire celles de leur Religion, vie, mœurs & âges, tout ainsi que les autres.

XXVII.

AFIN que ceux qui seront honorez dudit Ordre comparoissent aux Fêtes & ceremonies d'icelui avec l'habit dudit Ordre, comme nous voulons qu'ils soient tenus de faire sans être contraints en emprunter: Nous entendons qu'ils en fassent faire à leurs depens, avant que de pouvoir être reçus audit Ordre.

B

XXVIII.

LESDITS habit & collier dudit Ordre, ne pourront jamais être vêtus & baillez par nous & nosdits Successeurs que le dernier jour de Decembre après Vêpres, en l'Eglise où elles auront été dites en la forme qui s'ensuit.

XXIX.

CEUX qui auront été reçus pour entrer audit Ordre, se trouveront ledit jour après dîner au lieu où les Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers s'assembleront avec nous pour aller à l'Eglise oüir Vêpres, en laquelle ils seront conduits,
C marchant à part ou deux à deux, s'il y en a plusieurs selon qu'ils auront été appellez en leur élection; c'est à sçavoir ceux qui seront reçus en même jour selon leur âge, vêtus de chausses & pourpoints de toile d'argent, pleine, au autre étoffe avec argent, & le plus honorablement qu'ils pourront.

XXX.

ETANT arrivez à l'Eglise se mettront à genoux gardant ledit ordre, auprès des bancs qui seront à cette fin posez dedans le Chœur de l'autre côté de ceux des Officiers. Les Vêpres chantées nous partirons de notre siege & irons auprès de l'Autel, les Officiers marchant devant nous; & étant assis en la chaise y preparée pour cet effet, le Prevôt & Maître des Ceremonies dudit Ordre, les Heraut & Huissier
D marchans devant lui, ira avertir les deux Ducs derniers reçûs en l'Ordre, si celui desdits élûs qui devra être reçû est Prince ou Duc. Et au cas qu'il ne soit Prince ou Duc, ira seulement avertir les deux Commandeurs plus anciens reçûs en icelui, d'aller prendre le premier desdits élûs, lequel ils ameneront & conduiront entr'eux deux, marchant ledit Prevôt devant jusqu'où nous serons assis: où étant arrivé il se mettra à genoux, & lui sera par nous baillé le manteau & collier dudit Ordre, à ce assistans les Officiers d'icelui, pour faire chacun leur office ainsi qu'il s'ensuit.

XXXI.

E SÇAVOIR est ledit Chancelier pour presenter & tenir l'Evangile, sur laquelle ledit Gentilhomme aura les deux mains posées, en faisant son Vœu & Serment.

XXXII.

PUIS après le Greffier baillera audit Gentilhomme la forme des Vœux & Serment qu'il devra faire, écrits en parchemin: lesquels il lira lui-même à haute voix, puis en signera la cedule de sa main, & nous la presentera. Laquelle cedule sera après enregistrée par ledit Greffier au Registre de l'Ordre, pour servir de témoignage du jour de sa réception. Et l'original d'icelle par lui mis au Tresor des Chartes dudit Ordre, pour y être soigneusement gardé.

XXXIII.

LE Prevôt & Maître des Ceremonies nous presentera le manteau & mantelet dudit Ordre, dont nous le vêtirons, en disant : *L'Ordre vous revêt & couvre du manteau de son amiable Compagnie & union fraternelle, à l'exaltation de notre Foi & Religion Catholique : Au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit :* en faisant le signe de la Croix. A

XXXIV.

EN après le grand Tresorier dudit Ordre nous presentera le Collier d'icelui, lequel nous mettrons au col dudit Commandeur, disant : *Recevez de notre main le Collier de notre Ordre du benoist S. Esprit, auquel Nous comme Souverain Grand Maistre, vous recevons & ayez en perpetuelle souvenance la Mort & Passion de Notre-Seigneur & Redempteur Jesus-Christ. En signe de quoi nous vous ordonnons de porter à jamais cousuë en vos habits exterieurs la Croix d'icelui : & la Croix d'or au col avec un ruban de couleur bleuë celeste : & Dieu vous fasse la grace de ne contrevenir jamais aux Vœux & serment que vous venez de faire : lesquels ayez perpetuellement en votre cœur : etant certain que si vous y contrevenez en aucune sorte, vous serez privé de cette Compagnie, & encourrez les peines portées par les Statuts de l'Ordre : Au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit. Amen.* B

XXXV.

A Quoi ledit Commandeur repondra : *Sire, Dieu m'en donne la grace, & plutôt la mort que jamais y faillir : remerciant très-humblement votre Majesté de l'honneur & bien qu'il vous a plu me faire.* Et en achevant nous baisera la main.

XXXVI.

Serment des Commandeurs.

JE jure & vouë à Dieu en la face de son Eglise, & vous promets, Sire, sur ma foi & honneur, que je vivrai & mourrai en la Foi & Religion Catholique, sans jamais m'en departir, ni de l'union de notre Mere sainte Eglise, Apostolique & Romaine. Que je vous porterai entiere & parfaite obéïssance sans jamais y manquer, comme un bon & loyal sujet doit faire. Je garderai, defendrai & soutiendrai de tout mon pouvoir, l'honneur, les querelles & droits de votre Majesté Royale, envers tous & contre tous. Qu'en temps de guerre je me rendrai à votre suite en l'équipage tel qu'il appartient à personne de ma qualité : & en paix quand il se presentera quelque occasion d'importance, toutes & quantes fois qu'il vous plaira me mander pour vous servir contre quelque personne qui puisse vivre & mourir sans nul excepter, & ce jusques à la mort. Qu'en telle occasion je n'abandonnerai jamais votre personne, ou le lieu où vous m'aurez ordonné servir, sans votre exprès congé & commandement signé de votre propre main, ou de celui auprès duquel vous m'aurez ordonné d'être, sinon quand je lui aurai fait apparoir d'une juste & legitime occasion. Que je ne sortirai jamais de votre Royaume, specialement pour aller au service d'aucun Prince Etranger sans votredit commandement : & ne prendrai pension, gages ou état d'autre, Roi, Prince, Potentat & Seigneur que ce soit : ni m'obligerai au service d'autre personne vivante que de votre Majesté seule sans votre expresse permission. Que je vous revelerai fidelement tout ce que je sçaurai ci après importer à votre service, à l'état & conservation du present Ordre du saint Esprit, duquel il vous plaît m'honorer : Et ne consentirai ni permettrai jamais, entant qu'à moi sera, qu'il soit rien innové ou attenté contre le service de Dieu, ni contre votre autorité Royale, & au préjudice dudit Ordre : lequel je mettrai peine d'entretenir & augmenter de tout mon pouvoir. Je garderai & observerai très-religieusement tous les Statuts & Ordonnances d'icelui. Je porterai à jamais la Croix cousuë, & celle d'or au col, comme il m'est ordonné par lesdits Statuts. Et me trouverai à toutes les Assemblées des Chapitres Generaux, toutes les fois qu'il vous plaira me le commander, ou bien vous ferai presenter mes excuses, lesquelles je ne tiendrai pour bonnes, si elles ne sont approuvées & autorisées de votre Majesté, avec l'avis de la plus grande part des Commandeurs qui seront près d'elle, signé de votre main & scellé du Scel de l'Ordre, dont je serai tenu retirer Acte. C D E

XXXVII.

ET d'autant que par le susdit Serment, il est expressement porté que lesdits Commandeurs ne s'obligeront au service d'aucun Prince Etranger; ce qui ne pouvoit être bonnement observé par ceux qui sont sujets d'autres que de nous : Nous déclarons

A que nuls Etrangers, s'ils ne sont regnicoles & naturalisez en cettuy notre Royaume, ne pourront entrer audit Ordre en quelque sorte que ce soit, ni pareillement nos sujets qui sont déja de quelqu'autre Ordre, excepté toutefois celui de Monsieur S. Michel, lequel desirant remettre & maintenir en sa premiere splendeur, Nous voulons & ordonnons qu'il se puisse porter avec celui-ci par ceux qui seront honorez de l'un & de l'autre. Exceptons aussi de la susdite exclusion les Cardinaux du saint Siege, Archevêques & Evêques, & pareillement nos Sujets, lesquels par permission de Nous, ou des Rois nos Predecesseurs, auroient été, ou seront ci-après reçûs ès Ordres de la Toison & de la Jarretiere, en considération de la proximité, bonne paix & amitié qui est entre Nous & les Chefs & Souverains desdits Ordres : Tous lesquels Nous entendons pouvoir entrer audit Ordre comme les autres, observant les formes & Reglemens prescrits par la presente Institution. Voyez la Declaration du 31. decembre 1667.

XXXVIII.

B POUR entretenir cet Ordre, & donner moïen aux Cardinaux, Prelats & Commandeurs, de se maintenir en l'état honorable qu'il convient, & nous servir ès occasions qui se presenteront, a été fait un fonds de la somme de six vingt mille écus, lesquels leur seront departis pour en être payez par chacun an en plein Chapitre & en notre presence, selon l'état qui en sera par Nous fait & arrêté, sans que lesdits deniers de quelque nature qu'ils soient, ni autres que Nous & nos Successeurs y pourront ci-après ajoûter & destiner, puissent être à jamais distraits, ni emploïez à autre usage qu'à l'entretenement & païement des pensions desdits Commandeurs, selon le département qui en aura été fait.

XXXIX.

C VOULONS & ordonnons le present Ordre être composé & rempli du nombre de cent personnes, outre le Souverain ; auquel nombre seront compris les quatre Cardinaux & les cinq Prelats, le Chancelier, le Prevôt Maître des Ceremonies, le Grand Tresorier & le Greffier qui sont Commandeurs, sans que jamais pour quelque cause & occasion que ce soit, ledit nombre puisse être augmenté, ni que vacation avenant de l'une des places desdits Cardinaux, Prelats ou Officiers, l'on puisse remplir lesdites places, sinon de personnes pour servir en la même qualité.

XL.

NE sera aussi permis au Grand Maître Souverain de l'Ordre, accroître la pension de l'un desdits Commandeurs à la diminution des autres.

XLI.

D A Nous seul, & aux Rois nos Successeurs, comme Souverains Grands Maîtres de l'Ordre, appartiendra l'entiere collation & provision de toutes les Commandes, sans que jamais nous puissions ceder ni transporter notre droit en tout ou en partie à personne quelconque, sous quelque pretexte d'octroi, concession gracieuse, doüaire, appanage ou avancement douairié, en quelque façon que ce soit.

XLII.

DAVANTAGE, sera aussi étroitement observé que vaquant une Commanderie, il n'y sera par nous pourvû, sinon aux Chapitres generaux, en la forme susdite, sans pouvoir pour occasion quelconque avancer ou anticiper le terme.

XLIII.

E IL y aura un Chancelier de l'Ordre, lequel fera vœu & preuve de Noblesse, ne plus ne moins que lesdits Commandeurs. Aura mille écus sol de gages ordinaires pour son entretenement, & portera la Croix comme un Commandeur. Il sera toujours prins & choisi entre les plus doctes, notables, dignes & feables personnages de notredit Royaume ; afin que ladite Charge soit administrée tant plus honorablement & dignement.

XLIV.

ICELUY Chancelier aura en garde le Scel qui sera fait & ordonné pour ledit Ordre, duquel il scellera toutes Expeditions, Provisions & Mandemens concernans ledit Ordre, qui seront commandées par nous & nos successeurs en l'Assemblée generale desdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, & non autrement. Et sera toujours souscrit en la signature desdites Lettres, en ces mots : *Par le Roy Chef & Souverain Grand Maistre, seant en l'Assemblée Generale des Commandeurs de l'Ordre du S. Esprit.* A

XLV.

LEDIT Chancelier sera tenu se trouver aux Chapitres Generaux qui se tiendront, ausquels il aura charge de proposer tout ce qui lui sera commandé par ledit Souverain : Et fera faire fidelle rapport des informations & procès verbaux qui auront été faits & envoyez par lesdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs, ou autres commis à ce faire, pour servir à la reception des Gentilshommes qui seront nommez pour entrer en l'Ordre, à quoi il prendra garde qu'il ne soit usé d'aucun abus, fraude ou connivence. Tiendra la main que les Statuts & Ordonnances dudit Ordre soient exactement gardez & observez par lesdits Commandeurs & Officiers, & avertira le Souverain & l'Assemblée de ceux qui y contreviendront, pour proceder à la correction & punition d'iceux. Recevra aussi les plaintes & doleances desdits Commandeurs & Officiers. Aura la Superintendance sur le maniement des deniers dudit Ordre, & assistera toujours à la reddition des Comptes du grand Tresorier. Ledit Chancelier jurera & promettra à sa reception, garder & observer tout ce que dessus, sans y faillir. B

XLVI.

ET afin que lesdits Statuts, Ordonnances & Ceremonies dudit Ordre soient gardées, entretenuës & observées comme il appartient; Nous avons créé, érigé & institué en icelui, un Office de Prevôt Maître des Ceremonies, & celui qui en sera pourvû fera vœu & preuve de Noblesse, ne plus ne moins que lesdits Commandeurs. Il aura sept cens cinquante écus sol de gages, il prendra garde que les Statuts, Ordonnances & Constitutions dudit Ordre ne soient aucunement enfraints par les Commandeurs & Officiers dudit Ordre; mettra peine de s'informer diligemment & secretement de ceux qui ne les observeront, pour si la faute est legere, en avertir doucement les défaillans afin qu'ils se corrigent, sinon la faire enregistrer par le Greffier de l'Ordre, pour en être fait rapport au premier Chapitre qui se tiendra. C

XLVII.

PRENDRA garde aussi qu'aux jours & Fêtes de la celebration dudit Ordre, toutes choses soient préparées à l'Eglise comme elles doivent être, tant pour le parement d'icelle, que pour l'assiette & rang des chaises & bancs du Souverain, Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre. Ensemble des Ambassadeurs des Rois & Princes, & autres qui doivent assister à ladite Ceremonie. Et que les Armoiries dudit Souverain & desdits Commandeurs, soient rangées & attachées au-dessus des bancs ausquels ils seront assis. Et pour ce faire, ledit Prevôt sera tenu se trouver où nous serons, pour le moins huit jours devant ladite Fête sans y faillir. D

XLVIII.

QUAND aucuns desdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre iront de vie à trépas, ledit Prevôt sera tenu avoir véritable certification de leur mort & trépassement, du jour, mois & an : par quel inconvenient naturel, ou autre accident, & de l'état de leur derniere fin. De quoy il fera bons & véritables memoires pour nous en avertir, afin de faire faire le Service des Trepassez, ainsi qu'il appartient, puis le fera enregistrer par le Greffier. E

XLIX.

LEDIT Prevôt mettra peine aussi de s'enquerir & sçavoir, quand il y aura quelque debat, contention ou querelle entre lesdits Commandeurs & Officiers, pour incontinent nous en avertir, afin que nous y puissions remedier, & empêcher que les choses ne passent plus avant, & fera serment à sa reception d'effectuer & observer soigneusement les choses susdites.

L.

L.

A TOUS les Cardinaux, Prelats, Commandeurs qui seront reçûs audit Ordre, seront tenus à leur reception de bailler audit Prevôt pour les droits de son Office ce qui s'ensuit. C'est à sçavoir, lesdits Cardinaux dix aulnes de velours cramoisy, lesdits Prelats dix aulnes de velours violet, & lesdits Commandeurs douze aulnes de velours noir : déclarant si aucun d'eux est dilayant d'y satisfaire, qu'il sera retenu autant de ce que cela pourroit monter sur sa Commande, pour être par ledit Grand Tresorier baillé & payé audit Prevôt.

L I.

IL y aura pareillement audit Ordre un Tresorier, qui s'appellera Grand Tresorier dudit Ordre, lequel fera vœu de sa Religion, & aura sept cens cinquante écus sol de gages ordinaires.

L I I.

B IL aura en Garde toutes Chartes, Privileges, Lettres, Mandemens, Ecritures, Registres & Enseignemens touchant la fondation dudit Ordre, ses appartenances & dependances, recevra, maniera, payera & distribuera les pensions, gages, charges, & toute autre sorte & nature de deniers affectez & employez à l'entretenement & frais dudit Ordre, & à l'occasion d'icelui, aura la garde des Ornemens de l'Eglise appartenans audit Ordre : & semblablement les Manteaux & Mantelets des Commandeurs servans à l'état & ceremonie dudit Ordre : lesquels il sera tenu de representer & délivrer ausdits Commandeurs, aux Chapitres & Ceremonies, & après iceux retirer & garder soigneusement, jusqu'aux autres Chapitres & Ceremonies.

L I I I.

SERA tenu faire faire les Colliers que nous donnerons ausdits Commandeurs, du poids & façon qu'il sera ordonné, nous les presentera à l'Eglise à leur reception.
C Et avenant le trépas ou privation d'aucuns d'eux, sera obligé de les retirer de leurs heritiers. Et où aucuns d'eux seroient refusans, ou trop tardifs à les rapporter & remettre entre ses mains dans le temps ordonné, sera décerné commission à la poursuite dudit Tresorier, à tel de nos Juges & Officiers que métier sera, pour proceder à la saisie & vente des biens, meubles & immeubles, delaissez par ledit défunt, jusqu'à la concurrence de la valeur dudit Collier : Et en sera le payement préferé à toutes autres dettes & hypotheques, pour privilegiées qu'elles soient.

L I V.

LEDIT grand Tresorier sera tenu de rendre bon & loyal compte par chacun an ausdits Chapitres generaux, & non ailleurs, de toute la recette & dépense qu'il aura faites des deniers dudit Ordre : lequel Compte sera vû & examiné par ledit Chan-
D celier, & cinq des Commandeurs commis par ledit Chapitre. Où nous voulons aussi qu'assiste l'un des Presidens de notre Chambre des Comptes à Paris, ou Intendant de nos Finances, ou tel autre de nos Officiers qu'il nous plaira ordonner. Et seront tous lesdits Comptes par eux arrêtez, finez & signez d'iceux, mis au Tresor des Chartres dudit Ordre, dont il sera délivré copie audit grand Tresorier, bien & dûëment collationée, en la presence desdits Chancelier, Commandeurs, & de celui qui aura, ainsi que dit est, été par nous choisi ; qui lui servira d'entiere décharge du maniment desdits deniers. Lesdits cinq Commandeurs commis à l'audition desdits Comptes, seront changez tous les ans : & ne pourront assister deux fois consecutives à la reddition & clôture d'iceux. Et quant à celui desdits President, ou Intendant, ou autre que nous choisirons, il aura quatre cens écus de gages par chacun an, desquels il sera payé par ledit grand Tresorier, des deniers qui lui seront par nous ordonnez pour cet effet ; avec la joüissance des mêmes privileges, franchises, immunitez & exemptions que les Cardi-
E naux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre : dequoy nous lui ferons expedier Lettres signées du Greffier dudit Ordre.

L V.

NOUS voulons aussi que ledit Tresorier soit tenu faire un livre de tous les dons, legs, augmentations & bienfaits, qui seront donnez & faits à l'Ordre, tant par Nous & nos Successeurs, que par lesdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs : auquel sera inscrit le nom, surnom, & ce que chacun d'eux aura donné, afin d'avoir memoire perpetuelle des bienfaicteurs, & prier Dieu pour eux. Ledit Tresorier à sa reception, promettra & jurera solemnellement, garder & observer entierement tout ce que dessus, sans y faillir.

L V I.

PAREILLEMENT y aura audit Ordre un Officier appellé Greffier de l'Ordre, qui fera vœu de Religion, & aura cinq cens écus sol de gages ordinaires. Il sera tenu faire deux livres en parchemin, en chacun desquels sera écrite la fondation du présent Ordre, les Statuts, Causes & Ordonnances d'icelui. Au commencement desquels livres sera peinte une histoire de la representation du Souverain, & de l'assiette desdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, le jour de la ceremonie. Desdits livres, l'un sera enchaîné au chœur de l'Eglise où sera ladite fondation, enclos dans un coffre, dont ledit grand Tresorier aura la clef : & l'autre sera toujours apporté & representé audit Souverain par ledit Greffier de l'Ordre, aux Chapitres & Conventions qui se feront par chacun an, pour y avoir recours, s'en servir & aider en ce que besoin sera. A

L V I I.

LEDIT Greffier recevra, écrira & enregistrera bien & fidellement toutes les Provisions, appointemens, Conclusions, Ordonnances qui se feront ausdits Chapitres, fera & signera toutes Commissions, Lettres, Mandemens & Expeditions qui seront nécessaires, touchant & concernant ledit Ordre ; declarant nulles & de nul effet & valeur toutes celles qui pourroient cy-après être signées par autres que par lui. Lui est inhibé & défendu aussi d'en signer & expedier aucunes, pour quelque cause & occasion que ce soit, qu'elles n'ayent été proposées, déliberées & ordonnées par ledit Souverain séant audit Chapitre general de l'Ordre, dont il sera tenu faire Registre certain, lequel il apportera, & representera en chacun Chapitre. B

L V I I I.

IL tiendra aussi un Registre à part des informations, procès verbaux & cedules qui seront rapportées audit Chapitre, de ceux qui seront reçûs en l'Ordre, pour rendre témoignage des preuves qu'ils auront faites de leur Religion & Noblesse ; comme aussi du jour de leur reception. Il enregistrera pareillement les Memoires qui lui seront délivrez par le Prevôt de l'Ordre, tant des fautes & délits commis par lesdits Commandeurs & Officiers, pour nous les rapporter & lire ausdits Chapitres, que des decès avenus d'iceux. Et promettra & jurera à sa reception d'executer, garder & observer les choses susdites sans y faillir. C

L I X.

TOUS lesdits quatre Officiers seront Commandeurs, porteront la Croix cousuë en leurs habillemens, & une autre Croix d'or au col, comme lesdits Commandeurs.

L X.

DAVANTAGE, il y aura audit Ordre un Officier appellé Heraut Roi d'Armes de l'Ordre du Saint Esprit, qui sera choisi, faisant profession de la Religion Catholique, homme de bonne renommée, & expert en telle charge ; qui aura quatre cent écus sol de gages ordinaires ; portera une Croix d'or de l'Ordre penduë au col avec son émail. Il sera tenu faire un livre, auquel seront dépeintes au vrai les Armoiries, timbres, & tenans de tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers qui seront reçûs en l'Ordre, où sous chacune d'icelles Armoiries seront écrits leurs noms, surnoms, seigneuries & qualitez. Et pour ce faire, chacun desdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs, sera tenu lui donner un marc d'argent à sa reception. D

L X I.

QUAND il sera besoin de faire quelque signification, mandement ou dénonciation à quelqu'un desdits Commandeurs & Officiers, ledit Heraut en aura la charge, & de rapporter au Souverain en plein Chapitre, la réponse qui lui aura été faite, & ce qu'il aura appris en son voyage concernant le bien, honneur & service dudit Ordre. E

L X I I.

NOUS ordonnons aussi, qu'il y aura un Huissier audit Ordre, lequel assistera à la Ceremonie dudit Ordre, avec une Masse qu'il portera sur le col, laquelle sera faite exprès pour servir audit Ordre. Il aura trois cens douze écus sol de gages ordinaires, qui lui seront payez, tout ainsi que ceux des susdits Officiers, par ledit Grand Tresorier. Ledit Huissier sera choisi faisant profession de la Religion Catholique : & sera tenu se trouver aux Chapitres qui se tiendront, pour garder la porte, & faire ce qui dépend de ladite charge.

LXIII.

A AVENANT le décès de l'un desdits Officiers, l'élection de celui qui lui succedera, sera faite par le Souverain, entre les mains duquel il fera ses vœux, & recevra l'Habit & la Croix, comme les Commandeurs, excepté les Heraut & Huissier, qui feront leur serment, & recevront leur émail & Croix par les mains du Chancelier, en la presence dudit Souverain.

LXIV.

LES pensions desdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs, & les gages desdits Officiers, ne pourront être hypotequez ni saisis, pour quelque cause que ce soit, si ce n'est pour achapt d'armes & de chevaux, encore par permission signée de la main du Grand Maistre, & scellée du Sceau de l'Ordre.

LXV.

B VOULONS & entendons, que lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, soient ci-après exempts de contribuer au ban & arriereban de notre Royaume, & de nous payer aucuns rachapts, lots, ventes, quints & requints, tant des terres qu'ils vendront, que de celles qu'ils pourront acheter, relevant de Nous, sans que, à l'occasion des Coûtumes de notre Royaume, portant que l'acheteur soit tenu payer le quint denier du prix de la vendition du Fief, il puisse être aucune chose querellée ou demandée ausdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, ni pareillement à ceux, desquels ils auront fait lesdites acquisitions.

LXVI.

DAVANTAGE, Nous voulons que lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, ayent leurs causes commises aux Requestes de nôtre
C Palais à Paris; & joüissent de tous & semblables privileges, que font nos Officiers Domestiques & Commensaux, desquels privileges, nous ferons expedier nos Lettres & Declarations, pour être publiées & enregistrées, tant en nos Cour de Parlement, Chambre des Comptes, & Cour de nos Aydes, que par tout ailleurs où il appartiendra, afin de leur servir & valoir.

LXVII.

CHACUN desdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, sera tenu prendre Lettres de provision, scellées du grand Sceau dudit Ordre, & signées par le Greffier d'icelui, pour lui servir de témoignage du jour qu'il aura été associé audit Ordre.

LXVIII.

D LES Déliberations, Mandemens & Ordonnances qui se feront ès Chapitres generaux dudit Ordre, ne pourront être valables, si elles ne sont approuvées & faites par l'avis des deux tiers des Commandeurs qui seront assemblez; en comptant pour deux voix celle du Souverain. Et ne se pourront tenir lesdits Chapitres, qu'il n'y ait quatre Cardinaux ou Prelats, & dix-huit Commandeurs presens, sans les Officiers.

LXIX.

ET afin que le temps à venir, un chacun puisse connoître au vrai la Noblesse, vertus & merites de tous ceux que nous appellerons & associerons audit Ordre, Nous voulons que tous lesdits Commandeurs, après qu'ils auront été reçûs, fassent faire en parchemin un Arbre de leur Genealogie, & un Memoire des lieux ausquels ils nous auront servi: lesquels Arbre & Memoire, ils feront signer & certifier par ceux
E qui auront été commis à verifier & rapporter leurs preuves. Laquelle certification contiendra le jour qu'ils en auront fait rapport audit Chapitre, & comme ils auront vû & verifié bien exactement lesdites preuves; voulant que ladite Genealogie & ledit Memoire soient écrits & registrez au Greffe de l'Ordre, & que le Greffier d'icelui certifie aussi, comme lesdits Commandeurs Commissaires auront en notre presence fait ledit rapport, pour à l'avenir y avoir recours, quand l'occasion se presentera, comme à chose veritable, & à laquelle il sera à jamais ajoûté foi.

LXX.

TOUS les ans, la Fête de l'Ordre se celebrera le premier jour de Janvier, en l'Eglise des Augustins de notre bonne Ville de Paris, qui est le lieu que nous avons choisi & destiné pour cet effet. Et si les affaires publiques de notre Royaume, ne nous permettroient être en notredite Ville de Paris ledit jour, ladite Fête se celebrera où nous serons, en la plus spacieuse Eglise que faire se pourra, où nous voulons & entendons que se trouvent & assistent tous les Cardinaux, Prélats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, s'ils n'ont autre commandement de nous. Et à mesure qu'ils arriveront en notre Cour & suite ils en avertiront le Prevôt dudit Ordre, afin qu'il fasse preparer leurs Ecussons en l'Eglise où se fera ladite Ceremonie, laquelle commencera la veille dudit jour à Vêpres, où lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers accompagneront le Souverain de l'Ordre, depuis son Palais jusques à l'Eglise, ainsi qu'il s'ensuit. A

LXXI.

C'EST à sçavoir, l'Huissier marchera devant, le Heraut après l'Huissier, le Prevôt, le Grand Tresorier, & le Greffier, ledit Prevôt au milieu des deux autres, & le Chancelier seul après. Puis marcheront lesdits Commandeurs, deux à deux, selon le rang qui sera ci-après dit. Après lesquels, ira ledit Souverain & Grand Maître, qui sera suivi des Cardinaux & Prélats qui seront dudit Ordre, ledit Grand Maître & les Commandeurs, vestus de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui se portent le jour de la S. Michel, de velours noir en broderie tout autour d'or & d'argent: ladite broderie faite de fleurs de lis & nœuds d'or, entre trois divers chiffres d'argent; & au dessus des chiffres, des nœuds & fleurs de lis, il y aura des flambes d'or semées. Ledit grand manteau sera garni d'un mantelet de toile d'argent verte, qui sera couvert de broderie faite de même façon que celle du grand manteau; reservé que au lieu des chiffres, il y sera mis des Colombes d'argent. Lesdits manteaux & mantelets seront doublez de satin jaune orangé. Et se porteront lesdits manteaux retroussez du côté gauche, & l'ouverture sera du côté droit, selon le patron qu'en avons fait faire, & porteront chausses & pourpoints blancs, avec façon à la discretion du Commandeur; un bonnet noir, & une plume blanche. Sur lesdits manteaux, porteront à découvert le grand Collier de l'Ordre, qui leur aura été donné à leur réception. Pour le regard desdits Officiers, le Chancelier sera vêtu tout ainsi que lesdits Commandeurs: mais il n'aura le grand Collier, ains seulement la Croix cousuë au devant de son manteau, & celle d'or pendante au col. Le Prevôt, le Grand Tresorier & le Greffier, auront aussi des manteaux de velours noir, & le mantelet de toile d'argent verte: mais ils seront seulement bordez à l'entour de quelques flambes d'or, & porteront aussi la Croix de l'Ordre cousuë, & celle d'or pendante au col. Le Heraut & l'Huissier auront des manteaux de satin, & le mantelet de velours vert, bordé de flambes, comme ceux des susdits Officiers. Ledit Heraut portera ladite Croix de l'Ordre avec son émail penduë au col, ainsi que dit est. Et l'Huissier une Croix de l'Ordre, mais plus petite que celle des autres Officiers. Au retour desquelles Vépres, lesdits Commandeurs & Officiers iront à confesse, pour se preparer à la Communion qu'ils devront faire le lendemain au matin. B C D

LXXII.

AUQUEL jour lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, accompagneront derechef ledit Souverain au même ordre & habillemens que dessus, à l'Eglise oüir la Messe: à l'Offerte de laquelle nous offrirons autant d'écus au Soleil comme nous aurons d'années, & lesdits Commandeurs chacun un écu sol; que nous avons dès à present donnez & affectez à l'entretenement & nourriture des Religieux novices desdits Augustins. Lesdits Commandeurs iront ensemble à l'Offerte, marchans toutefois l'un après l'autre, gardant l'ordre de leur seance. La Messe finie, lesdits Commandeurs & Officiers recevront en notre presence le saint Sacrement du Corps de notre Seigneur. Exhortant lesdits Cardinaux, Evêques & Prelats, de recevoir le precieux Corps de notre Seigneur ledit jour, devant que de venir à la Ceremonie, ou après, ainsi qu'ils aviseront. E

LXXIII.

LES Commandeurs & Officiers qui à cause de leur âge, debilité ou indisposition, ne pourroient attendre à recevoir le saint Sacrement jusqu'à la fin de la grande Messe, en avertiront la veille à Vêpres le Grand-Maître; lequel commettra quelque homme d'Eglise pour assister le lendemain au matin à leur voir recevoir ledit saint Sacrement.

LXXIV.

LXXIV.

A APRE'S ladite Messe, ils reconduiront le Grand-Maître en son Palais, là où lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Chancelier de l'Ordre seront assis, & dîneront à la table, & aux dépens dudit Grand-Maître, en signe d'amour. Auquel Palais, & en un lieu à part, sera aussi dressée une table, là où dîneront ledit Prevôt, Grand Tresorier, Greffier, Heraut & Huissier.

LXXV.

A L'HEURE de Vêpres, icelui Souverain, Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, par ordre, comme dit est, portant manteaux & mantelets de drap noir, excepté celui du Souverain, qui sera d'écarlate brune morée, sur lesquels manteaux sera toujours la Croix dudit Ordre cousuë, comme sur les autres; iront en la même Eglise oüir Vêpres pour les Trepassez, & le lendemain matin iront oüir la Messe & le Service. A l'Offerte de laquelle Messe ledit Souverain, & lesdits Commandeurs offri-
B ront chacun un cierge d'une livre de cire. Et étant à l'Offerte, ledit Greffier leur dira les noms des Souverains, Cardinaux, Prelats & Commandeurs dudit Ordre, trépassez depuis la derniere Ceremonie: pour les ames desquels celui qui celebrera la Messe, dira d'abondant à la fin de l'Offertoire, un *De profundis*, & une Oraison des trépassez. Et au sortir de la Messe, leur sera donné à disner par ledit Souverain, comme le jour de devant.

LXXVI.

ET sera dressé lesdits jours, en ladite Eglise, des Chapelles ardentes, avec les Ecussons de ceux qui seront décedez. Au bas & derriere desquelles Chapelles, sera posé un banc couvert d'un drap noir, sur lequel seront mis les Colliers des Commandeurs trépassez. Et derriere ledit banc, y en sera mis un autre où demeureront
C les heritiers desdits decedez, ou ceux qui les representeront, vêtus en deüil durant le Service des trépassez; & icelui fait, nous apporteront & presenteront lesdits Colliers qui seront reçus par le Grand Tresorier.

LXXVII.

APRE'S disner se tiendra le Conseil & Chapitre general dudit Ordre, auquel nous assisterons avec tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs, & Officiers, & non autres, de quelque qualité qu'ils soient. Et devant que de rien mettre en avant, sera fait serment solemnel par Nous & les assistans, de ne reveler, ni découvrir à personne vivante, ce qui sera dit, traité & conclu en ladite Assemblée, à peine d'être privez de l'Ordre, & déclarez traîtres & infames. Ledit Serment fait, qui sera enregistré par le Greffier dudit Ordre, sera proposé par la bouche dudit Chancelier, tout ce qu'il pensera & connoîtra être à propos & necessaire, pour l'honneur, bien, ac-
D croissement, & conservation dudit Ordre.

LXXVIII.

AVENANT (ce que Dieu ne veüille) que le Roy, Chef & Souverain, tombât malade au temps de la celebration de ladite Fête & Ceremonie, & que pour cette occasion il n'y pût assister, en ce cas lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, ne délaisseront de se trouver au Service de l'Eglise; mais ne porteront leurs grands manteaux, ains seulement leurs Colliers: & neanmoins durant la Ceremonie, feront leurs reverences au haut Dais qui sera preparé pour le Roy, tout ainsi que s'il étoit present. Et recevront après la pension de leurs Commandes, tout ainsi que si Sa Majesté avoit été presente audit Chapitre.

LXXIX.

E SERONT élus tous les ans trois desdits Commandeurs, qui s'appelleront les Commissaires pour l'observation des Statuts dudit Ordre, dont l'un sera Ecclesiastique, & les deux autres Laïques: lesquels s'assembleront tous les trois mois, le premier Dimanche d'un desdits mois, avec le Chancelier dudit Ordre, pour conferer ensemble, & tenir Sa Majesté avertie de ce qu'ils trouveront avoir été fait par lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, contrevenant à l'Institution dudit Ordre; afin de faire le tout rediger par écrit, pour en faire puis après au prochain Chapitre, fidele rapport à sadite Majesté: ausquels sera baillé instruction signée dudit Souverain & dudit Greffier, de ce qu'ils auront à faire durant ladite année. Lesdits Commissaires auront aussi la charge d'avertir les nommez pour entrer en l'Ordre, de ce qu'ils auront à faire.

LXXX.

ET s'il eſt ſceu, qu'aucuns deſdits Commandeurs ayent forfait en leur honneur, ou commis acte indigne de leur profeſſion & de leur devoir : comme s'ils étoient atteints & convaincus de crime d'hereſie, trahiſon, fuite de bataille, ſacrilege, volerie, détention de biens Eccleſiaſtiques, & autres actes indignes de Gentilshommes faiſans profeſſion d'honneur & de vertu, & ce par bonnes & ſuffiſantes preuves : en ce cas Nous voulons qu'ils ſoient privez & dégradez dudit Ordre, & qu'il ſoit aviſé audit Chapitre, à la correction & punition d'iceux, ſelon que le cas le requerra. A

LXXXI.

AFIN qu'il ſoit memoire à toûjours de l'élection que nous avons faite de ladite Egliſe du Convent des Auguſtins de notredite bonne Ville de Paris, pour y celebrer les Fêtes de la Ceremonie dudit Ordre, Nous avons ordonné & ordonnons B auſdits Religieux & Convent, la ſomme de trois cens trente-trois écus un tiers de rente par chacun an ; dont ſeront expediez & paſſez les Contrats pour ce neceſſaires, à la charge qu'ils ſeront tenus dire par chacun jour de l'année deux Meſſes, l'une haute pour la proſperité & ſanté du Souverain, des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre ; & l'autre baſſe pour les Trepaſſez, dont nous chargeons notredit Grand Aumônier avec ſoin, afin que notre intention ſoit ſuivie, & ledit ſervice fait ainſi qu'il appartient.

LXXXII.

ET parce que ledit Ordre eſt inſtitué en l'honneur de Dieu & du Benoît ſaint Eſprit, qui a pour agreables les cœurs plus humiliez, ordonnons qu'il n'y aura au marcher dudit Ordre, ni aux ſeances aucune diſpute pour les rangs ; ains que chacun C marchera ſelon l'antiquité de reception. Sçavoir eſt, après nos Enfans & Freres, les Princes de notre Sang, les Princes iſſus de Maiſon ſouveraine, qui ſont Ducs, puis les Princes qui ne ſeront Ducs, & après eux les Ducs qui ne ſeront que Gentilshommes, en gardant l'ordre & rang qui leur eſt attribué par la creation de leurs Duchez, & après les Commandeurs, ſelon l'antiquité de leur reception audit Ordre : ſauf pour le regard de ceux qui ont été par nous choiſis & élus pour entrer au preſent Ordre dès la premiere inſtitution d'icelui, leſquels garderont le rang de leur reception en l'Ordre de ſaint Michel, encore qu'ils reçoivent l'Habit dudit Ordre après les autres.

LXXXIII.

VOULONS & entendons que leſdits Commandeurs ayent & tiennent ci-après en tous lieux tels rangs, ſéance, autoritez & prerogatives, que ſouloient avoir D les Chevaliers de l'Ordre de S. Michel : declarant que ceux qui ſeront Chevaliers dudit Ordre de S. Michel, & Commandeurs de celui du ſaint Eſprit, precederont ceux qui n'auront que l'Ordre dudit S. Michel, attendu qu'ils ſont honorez des deux enſemble, s'entendant toutefois ce preſent article, pour les Seigneurs & Gentilshommes ſeulement, qui n'ont autre rang, ni ſéance que celui qui leur eſt acquis par l'Ordre.

LXXXIV.

TOUS leſdits Prelats, Commandeurs & Officiers porteront à jamais la Croix couſuë ſur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de deſſus : Nous ſeuls & nos Succeſſeurs la porterons aux habillemens de deſſous, au milieu de l'eſtomac, quand bon nous ſemblera, & en ceux de deſſus au côté gauche, de même grandeur que leſdits Commandeurs. Elle ſera faite en la forme d'une Croix de Malte en broderie d'argent, au milieu de laquelle il y aura une Colombe figurée, & aux angles des rais & fleurs de Lis auſſi en broderie d'argent, de la grandeur & ſelon E le portrait que Nous en avons fait faire.

LXXXV.

LESDITS Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, porteront auſſi une Croix dudit Ordre, pendante au col à un ruban de ſoye de couleur bleuë celeſte, ladite Croix auſſi faite en la forme de celle de Malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu ſans émail. Dans les angles il y aura une fleur de Lis, & ſur le milieu, ceux qui ſeront Chevaliers de l'Ordre de S. Michel, porteront la marque dudit Ordre d'un côté, & de l'autre une Colombe, qui ſera portée des deux côtez par leſdits Cardinaux & Prelats, & ceux qui ne ſeront dudit Ordre de Saint Michel.

A LXXXVI.

A POUR marque & connoissance dudit Ordre & des Commandeurs qui en seront, Nous donnerons à chacun Commandeur un collier d'or, fait à fleurs de Lys & trois divers chiffres entrelassez de nœuds, de la façon de la broderie du manteau ; lequel collier sera toujours du poids de deux cens écus ou environ, sans être enrichi de pierreries ni autres choses. Et ne le pourront lesdits Commandeurs vendre, engager ni aliener pour quelque nécessité ou cause, ni en quelque maniere que ce soit, ains demeurera, sera & appartiendra toujours audit Ordre, & seront tenus les heritiers desdits Commandeurs qui seront decedez le rapporter & remettre ès mains dudit Grand Tresorier de l'Ordre, trois mois après leur decès au plus tard, duquel Tresorier ils retireront recepissé pour leur décharge.

LXXXVII.

TOUS lesdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs dudit Ordre, seront tenus à
B leur reception fournir & payer ès mains dudit Grand Tresorier la somme de dix écus d'or sol, lesquels dix écus nous avons dès-à-présent aumônez au Couvent desdits Augustins.

LXXXVIII.

ET pour ce qu'il est raisonnable que ceux qui se veulent principalement dédier à Dieu & en porter signe exterieur, soient astraints à plus grandes prieres & exercices spirituels que les autres : Nous exhortons & prions tant qu'il nous est possible tous ceux dudit Ordre, à se rendre soigneux d'assister chacun jour dévotement au saint sacrifice de la Messe, s'ils ont le moyen & le loisir, & aux jours de Fêtes, à la celebration du Service divin. Mais sçachent qu'ils sont obligez à dire chacun jour *un Cha-*
C *pelet d'un dixain, qu'ils porteront ordinairement sur eux, & les Heures du Saint Esprit, avec les Hymnes & Oraisons qui seront dedans un Livre que nous leur donnerons à leur reception : ou bien les sept Pseaumes Penitentiaux, avec les Oraisons qui seront aussi dans ledit Livre*, & où ils seront défaillans aux choses susdites, seront obligez de donner une aumône aux pauvres. Plus, nous leur enjoignons de ne faillir deux fois l'an pour le moins, se confesser à personnes constituées en autorité en l'Eglise, & recevoir le précieux Corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ, aux premier jour de Janvier & Fête de la Pentecôte ; ordonnant que esdits jours & tous autres esquels par dévotion ils communieront en quelque lieu qu'ils se trouvent, ils soient tenus durant la Messe & icelle Communion porter le collier dudit Ordre, sur peine contre ceux qui défaudront en une même année à communier esdits deux jours, de perdre le revenu de leur Commande durant ladite année. Et où il aviendroit qu'aucun desdits Commandeurs & Officiers perseve-
D rassent trois années consecutives à ne communier esdits jours, en ce cas la Croix & l'habit dudit Ordre leur seront ôtez, & pour telle volonté endurcie seront privez de l'Ordre. Mais si aucun d'eux y faut seulement à l'une desdites deux fois en une année, sera retenu des fruits de sa Commande la cinquiéme partie du revenu d'une année, laquelle nous avons dès-à-présent aumônée ausdits Augustins. Partant lesdits Cardinaux & Prelats seront tenus jurer tous les ans au Chapitre sur les saints Ordres, & les Commandeurs & Officiers sur les saints Evangiles, avoir fait leurs Pâques esdits deux jours de Fête.

LXXXIX.

NOUS & lesdits Commandeurs porterons toujours le grand Collier de l'Ordre, aux quatre Fêtes annuelles, quand nous irons à la Messe, aux Processions gene-
E rales & autres Actes publics qui se font aux Eglises, & ès Entrées que nous ferons ès villes de notre Royaume, esquelles il y a Cour de Parlement, & pareillement toutes & quantes fois qu'il leur sera ordonné par le Souverain de l'Ordre.

XC.

TOUS lesdits Commandeurs & Officiers seront tenus nous venir trouver toutes les fois que nous les manderons, accompagnez selon leurs qualitez pour servir auprès de notre Personne, à la défense de notre Foy & Religion, & de notre Etat.

XCI.

ESTANT cette Compagnie & Societé instituée en l'honneur de Dieu, lequel nous commande & enjoint d'exercer toute fraternité & dilection les uns envers les autres, Nous ordonnons aux Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit

Ordre, de déposer dès-à-présent toute espece d'envie, inimitié & rancune, qu'ils pourroient avoir les uns contre les autres, pour doresnavant & à jamais vivre ensemblement en toute vraye & bonne amitié, concorde & union, comme nous déclarons avoir volonté de faire de notre part envers eux, les soutenir, défendre, honorer & gratifier en ce qui se présentera, comme leurs qualitez & vertus le méritent, & le lien de fraternité duquel les avons honorez. A

X C I I.

ET si aucun debat ou contention survenoit par ci-après entre aucuns Commandeurs ou Officiers dudit Ordre, dont vrai-semblablement l'on peut douter que voye de fait se peut ensuivre : Nous promettons que la chose venuë à notre connoissance, nous défendrons incontinent par nos Lettres aux Parties, toutes voyes de fait, & que lesdits debats seront par nous vuidez & terminez, par l'avis desdits Confreres & Commandeurs qui seront prés de nous le plutôt que faire se pourra, lesdites Parties oüies en ce qu'elles voudront dire l'une contre l'autre, lesquelles seront tenuës à cette fin d'y comparoir ou Procureur pour elles, & obtemperer à l'appointement qui sur ce sera fait par nous & lesdits Commandeurs. Sauf par tout le droit & hautesse de notre Justice & autorité Royale, & de nos Successeurs. B

X C I I I.

ET en cas que ladite querelle ou debat ne puisse être vuidé avant la ceremonie, & qu'il y ait à l'occasion de ladite querelle quelque rancune ou inimitié entre lesdits Commandeurs; ceux qui auront ladite querelle, ne pourront durant icelle assister à ladite ceremonie. C

X C I V.

NOUS ordonnons aussi ausdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers, s'il vient à leur connoissance y avoir querelle, debat ou contention entre deux Confreres dudit Ordre, nous en avertir diligemment afin d'y pourvoir.

X C V.

APRE'S avoir établi & statué en cet Ordre, ce qui Nous a semblé être plus nécessaire & important, il est mal-aisé d'avoir par même moyen prévû à faciliter toutes les executions qui y seront nécessaires, & que chacun jour aidant Dieu, l'experience nous montrera ce qu'il y faudra ajoûter & interpreter. Au moyen de quoy, avons remis à Nous & à nos Successeurs de pouvoir faire & établir toutes Loix, Statuts & autres Ordonnances, qui se trouveront saintes & raisonnables, & icelles incorporer & ajoûter au Livre de notre Ordre, pourvû toutefois que lesdites Ordonnances ne changent, alterent ou diminuent en rien les choses ja par Nous établies & ordonnées. Et principalement celles que nous tenons irrévocables, & desquelles nous avons fait serment de ne nous dispenser jamais, & qu'elles soient lûës, publiées & regiſtrées ès Assemblées generales de l'Ordre qui se feront par chacun an, & approuvées par les deux tiers des Commandeurs qui s'y trouveront. D

Si promettons pour Nous & nos successeurs Rois de France, Chefs, Souverains, Grands-Maîtres dudit Ordre du Saint Esprit, garder & accomplir à notre pouvoir les susdits Points, Articles, Ordonnances & Constitutions, entierement, inviolablement & à toujours, selon le vœu & serment solemnel que nous en avons fait.

En témoin de quoy, & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons signé ces presentes de notre propre main, & à icelles fait apposer notre Scel. E

DONNE' à Paris au mois de Décembre, l'an de grace mil cinq cens soixante-dix-huit, & de notre Regne le cinquiéme.

Ainsi signé, HENRY.

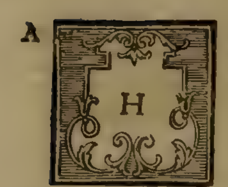
Et sur le reply, Par le Roy, DE NEUFVILLE.

Et plus bas, VISA. *Et scellé du grand Sceau de cire verte, pendant à lacs de soye verte & rouge.*



ADDITION AUX STATUTS DE L'ORDRE de Saint Esprit.

EDIT DU ROY HENRY III. POUR LES PRIVILEGES des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du S. Esprit, du mois de Mars 1580.

A ENRY par la grace de Dieu, Roi de France & de Pologne : A tous préſens & à venir, ſalut. Comme nous ayons puis n'agueres, en l'honneur de Dieu, & pour toujours décorer & illuſtrer de plus en plus l'état & ordre de la Nobleſſe de notre Royaume, créé, inſtitué & établi un Ordre & Milice, ſous le nom & titre du Benoiſt Saint Eſprit, auquel nous avons délibere & réſolu appeller & aſſocier des Cardinaux, Prelats, Princes, Seigneurs & principaux Gentilshommes de notre Royaume, outre les Officiers, deſquels notredit Ordre eſt compoſé. Et tout ainſi que nous eſperons que Dieu nous fera la grace de remplir ledit Ordre de pluſieurs grands perſonnages, dont les ſervices nous ſont très-recommandables ; auſſi notre intention eſt de rendre tous ceux que nous y appellerons joüiſſans de pluſieurs beaux & grands privileges, afin de faire connoître à un chacun en quelle recommandation nous avons, tant
B ledit nouvel Ordre par nous inſtitué, que les perſonnes que nous y appellerons, les faiſant en tout ce que nous pourrons reſſentir de nos graces & liberalitez. SÇAVOIR FAISONS, qu'ayant égard & conſideration aux bons, agreables & recommandables ſervices que nous eſperons à l'avenir recevoir de tous ceux dudit Ordre ; & afin que perſonne ne puiſſe prétendre cauſe d'ignorance de notre bonne & ſincere intention en cet endroit : AVONS dit, déclaré, voulu & ordonné, & de notre propre mouvement, grace ſpeciale, pleine puiſſance & autorité Royale, diſons, déclarons, voulons, ordonnons & nous plaît par ces preſentes, que tous les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers qui ont été & ſeront ci-après reçûs & admis audit Ordre, ſoient & demeurent toujours & à perpetuité francs, quittes & exempts de tous emprunts, ſubſides, impoſitions, peages, travers, paſſages, fortifications, réparations, gardes & guets de villes, châteaux & fortereſſes, ne de comparoir, envoyer ou contribuer au ban & arriereban qui ſeront levez en cedit Royaume, & joüiſſent entierement de tous & chacuns
C les privileges, franchiſes, libertez & exemptions dont joüiſſent, doivent & ont accoutumé joüir nos Officiers, domeſtiques & commençaux, nonobſtant quelconques Lettres, Ordonnances & mandemens que Nous & nos Succeſſeurs pourrions faire expedier pour la levée des choſes ſuſdites, par leſquelles ſeroit mandé y comprendre exempts & non exempts, privilegiez & non privilegiez. Et outre, de nos plus ample grace & autorité Royale, voulons, ordonnons & nous plaît, qu'ils ſoient & demeurent auſſi francs, quittes & exempts de nous payer à l'avenir aucuns rachats, ſous-rachats, quints, requints, lots, ventes & autres droits & devoirs ſeigneuriaux, tant des terres & heritages qu'ils vendront & acheteront, que de ceux qui leur aviendront par ſucceſſion, donation ou autrement, en quelque païs & province qu'ils ſoient ſituez & aſſis, tenus & mouvans de nous, ſans qu'à l'occaſion des coutumes de notredit Royaume, portans que le vendeur eſt tenu de payer le quint du prix de la vendition du fief, ou autre au contraire, il puiſſe être aucune choſe demandée auſdits Cardinaux, Prelats, Com-
D mandeurs & Officiers de notredit Ordre, ne à ceux de qui ils auront fait leſdites acquiſitions, à quelques ſommes de deniers, valeur & eſtimation que leſdits droits & devoirs ſeigneuriaux ſe puiſſent monter, que nous leur avons dès-à-preſent donnez, quittez & remis ; donnons, quittons & remettons paa ceſdites preſentes, pour nous & nos ſucceſſeurs Rois à perpetuité. Voulons & ordonnons auſſi que leſdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers ayent leurs cauſes perſonnelles, poſſeſſoires & hypothequaires quand bon leur ſemblera, tant en demandant qu'en défendant, & celles où ils voudront ſe joindre ou prendre l'aveu, charge, garantie & défenſes, commiſes pardevant nos amez & feaux Conſeillers les gens tenans les Requêtes de notre Palais à Paris, ſans qu'ils ſoient tenus plaider ailleurs, ſi bon ne leur ſemble, & qu'à cette fin leur ſeront expediées nos Lettres vulgairement appellées *Committimus*, ainſi qu'il eſt accoutumé faire à noſdits Officiers, domeſtiques & commençaux. SI DONNONS EN

MANDEMENT à nos amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Tresoriers generaux de nos finances, Baillifs, Sénéchaux A ou leurs Lieutenans, Elus sur le fait de nos Aydes & Tailles, & tous nos autres Juges & Officiers qu'il appartiendra, que ces presentes ils fassent lire, publier & enregistrer, garder & observer de point en point selon leur forme & teneur, sans y faire aucune difficulté, souffrir ne permettre y être contrevenu en aucune maniere; & du contenu en icelles faire, laisser & souffrir joüir & user pleinement & paisiblement lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, sans en ce leur faire, mettre ou donner, ne souffrir leur être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire: CAR tel est notre plaisir: Et pour ce que de cesdites presentes l'on poûrra avoir affaire en plusieurs & divers lieux, Nous voulons qu'au Vidimus d'icelles fait sous scel Royal, ou dûëment collationné par l'un de nos amez & feaux Notaires & Secretaires, foy soit ajoûtée comme au présent Original; auquel afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre notre Scel, sauf en autres choses B notre droit, & l'autruy en toutes. DONNE' à Paris au mois de Mars, l'an de grace mil cinq cens quatre-vingt, & de notre Regne le sixiéme.

Ainsi signé, HENRY.

Et sur le reply, Par le Roy, BRULART.

Et à côté, VISA. *Et scellé du grand sceau en cire verte, pendant à lacs de soye verte & rouge.*

Et sur ledit reply est écrit, Lûës, publiées & registrées, oüi, & ce consentant le Procureur general du Roy. A Paris en Parlement le 29. juillet 1580. *Signé*, DU TILLET.

Plus est écrit sur ledit reply, Lûës, publiées & registrées semblablement en la Chambre des Comptes, oüi, & ce requerant le Procureur general du Roy, ainsi qu'il est contenu en l'Arrêt sur ce fait. Le 8. août 1581. *Ainsi signé*, DE LA FONTAINE. C

Semblablement est écrit sur ledit reply, Lûës, publiées & registrées, oüi, & ce requerant le Procureur general du Roy, aux charges contenuës en l'Arrêt donné ce jourd'hui en la Cour des Aydes, le 30. août 1581. *Signé*, PONCET.

DECLARATION

Portant que les Officiers des Ordres de Saint Michel & du Saint Esprit, seront payez de leurs gages sur la Recette des deniers du Marc d'or des Offices de France. D

Du 13. Janvier 1601.

HENRY IV.

HENRY par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, SALUT. Les Officiers de nos Ordres nous ont fait entendre, que suivant le commandement que nous leur aurions fait, ils se seroient toujours rendus près de Nous pour le fait de leurs Charges, & qu'après l'année derniere expirée, ils se seroient adressez au Grand Tresorier de nosdits Ordres, pour être payez de leurs gages, ainsi qu'ils ont toujours été par le passé; mais qu'icelui Grand Tresorier les auroit remis au premier Chapitre desdits Ordres, s'excusant sur quelques E défenses, qu'il dit lui avoir été ci-devant par nous faites, de ne payer aucuns Officiers, ni autres dépenses, jusqu'à ce que nous le lui eussions ordonné: sur lequel refus lesdits Officiers se seroient retirez vers Nous, & par plusieurs fois supplié commander qu'ils fussent payez, eu égard aux grands frais qu'ils ont été contraints de faire pour se rendre près de notre Personne, & à ceux qu'il leur convient ordinairement faire, à cause de leursdites Charges; consideré aussi que par les Statuts de l'Ordre ils sont fondez en gages ordinaires attribuez à leurs Offices, & par consequent, suivant l'ordre general des finances de notre Royaume privilegiez au payement de leurs gages; comme ç'a été l'intention du feu Roi fondateur d'icelui Ordre, & qu'ils en ont été toujours ainsi payez, encore que les Commandeurs ne le fussent pas pour la nécessité de ses affaires. Sur quoi après avoir communiqué aux gens de notre Conseil, qui ont trouvé être plus que juste & raisonnable que lesdits Officiers soient payez en fin de

A chacune année de leurs gages, comme étant charges ordinaires, sur la dépense de nosdits ordres. Nous avons avisé leur pourvoir sur ce de nos Lettres nécessaires & lever lesdites défenses. A cette cause, de l'avis de notredit Conseil, où étoient sieurs Princes & Seigneurs d'icelui, Nous avons par ces Presentes signées de notre main, de grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, & comme Chef & Souverain Grand-Maître desdits Ordres, dit & déclaré, disons & déclarons, voulons & nous plaît, que lesdits Officiers soient dorénavant en vertu de cesdites Presentes payez entierement de leurs gages, tant à cause de l'Ordre du Saint Esprit, que de celui de Saint Michel, des deniers provenans de la recette du droit du Marc d'Or, spécialement affecté aux dépenses de nosdits Ordres, à commencer dès-à-présent pour l'année derniere mil six cens, & continuer dorénavant & à l'avenir d'année en année, soit par quartier, demie année, ou en fin de chacune d'icelle, ainsi qu'il s'observoit du tems du feu Roi par le Grand Tresorier de nosdits Ordres, sans aucune Assemblée ni tenuë de Chapitre, ayant en ce faisant levé & ôté, comme nous levons & ôtons par cesdites presentes les défenses par Nous ci-devant faites à notredit Grand Tresorier, de payer aucune chose

B pour le fait de nosdits Ordres sans notre Ordonnance: Et d'autant que la nécessité de nos affaires ne peut plus permettre que les gages desdits Officiers de l'Ordre de Saint Michel soient ni pour ladite année derniere mil six cens, ni pour la présente & les suivantes pris en notre Epargne, ainsi qu'ils l'ont été par le passé. Nous voulons aussi & ordonnons que le fonds nécessaire pour le payement des gages desdits Officiers de l'Ordre de Saint Michel soit dorénavant tant pour ladite année derniere que pour les suivantes, pris sur les deniers de ladite recette du Marc d'Or, ainsi que pour les Officiers de l'Ordre du S. Esprit, afin que notre Epargne soit d'autant déchargée, & ce nonobstant toutes les remontrances & instances faites par lesdits Commandeurs au contraire, & qui pourroient par eux être faites à l'avenir au préjudice de cesdites présentes, par lesquelles nous mandons & très-expressément enjoignons au Grand Tresorier de nos Ordres le Sieur de Beaulieu-Ruzé, que conformément à nos presens vouloir & intention,

C il ait à payer de ladite recette du Marc d'Or les gages attribués & dûs ausdits Officiers, tant à cause de l'Ordre du Saint Esprit que de celui de Saint Michel, à commencer pour ladite année derniere mil six cens, & continuer à l'avenir pour les suivantes, & ainsi qu'il est ci-dessus déclaré. Si donnons en Mandement à nos amez & feaux Conseillers les Chevaliers, Commandeurs de nosdits Ordres, Commissaires commis & à commettre pour l'audition & clôture des Comptes de notredit Grand Tresorier, qu'ils ayent à passer purement & simplement en la dépense d'iceux lesdits gages attribuez ausdits Officiers de l'Ordre du S. Esprit & de S. Michel, déduire & rabatte de ladite recette du Marc d'Or, en rapportant par lui tant seulement le présent & pour une fois, & les Quittances desdits Officiers, sur ce nécessaires, sans aucune difficulté, restriction ni modification, & au Greffier de nosdits Ordres, d'enregistrer cesdites Présentes ès Registres, Papiers & Ecrits d'iceux; Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait fait mettre notre Scel à cesdites Présentes. Donné à Lyon le treiziéme jour de Janvier l'an de grace mil six cens un, & de notre Regne le douziéme. *Signé*, HENRY;

D & sur le reply, par le Roi, de Neuville; Et scellé du grand Sceau en cire jaune.

Extrait des Registres de l'Ordre du Saint Esprit.

EXTRAIT DES LETTRES PATENTES EN FORME d'Edit données dans l'Assemblée generale du Chapitre le 9. Janvier 1595. portant creation de la Charge de *Genealogiste* de l'Ordre du Saint Esprit, que le Genealogiste dressera toutes les Preuves & les Genealogies des Chevaliers & Commandeurs; qu'il n'en sera admis

E aucunes qui ne soient faites & dressées par lui, qu'il aura entrée dans les Assemblées & Chapitres, pour y rendre compte desdites Genealogies & soulager le Chancelier, les Chevaliers & Commandeurs qui en feront le rapport, aux gages de quatre cens écus, augmentez jusqu'à neuf cens écus par déliberation du Chapitre, le Roy y étant, en 1619.

DECLARATION DU ROY,

Pour admettre les Rois, Princes & Seigneurs étrangers dans l'Ordre du Saint Esprit. Du dernier Decembre 1607.

HENRY par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Chef & Souverain Grand Maître de l'Ordre & Milice du Benoist Saint Esprit, à tous présens & à venir, Salut. Desirans augmenter & illustrer ledit Ordre autant qu'il nous sera possible, pour laisser quelque marque à la posterité de l'honneur en quoy nous l'avons tenu; & ayant meurement consideré avec nos très-chers confreres les Chevaliers, & nos amez & feaux les Chancelier & Officiers de notredit Ordre, combien de présent il importe pour la réputation d'icelui & pour le bien de notre Royaume, que les Rois & Princes Souverains, voisins & alliez d'icelui, & les autres Seigneurs étrangers non regnicoles, lesquels ont bien mérité de notre amitié & de notre Couronne, soient à l'avenir admis & aggregez en la fraternelle compagnie dudit Ordre, de laquelle ils ont été exclus par les Statuts faits par le feu Roi Henry III. notre très-honoré Seigneur & frere, fondateur dudit Ordre, de très-chrétienne memoire. POUR ces causes & autres, à ce nous mouvans, avons dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, tant pour le présent que pour l'avenir, que lesdits Rois & Princes Souverains, & lesdits Seigneurs étrangers non regnicoles, étant de la qualité prescrite par lesdits Statuts pour nos sujets, pourront doresnavant être, tant par Nous que par nos Successeurs Chefs & Souverains Grands Maîtres dudit Ordre, par l'avis des Chevaliers nos susdits Confreres élus, faits & créez Chevaliers & Compagnons de notredit Ordre du Benoist Saint Esprit, y être admis, reçûs & associez comme les autres Princes, Seigneurs & Chevaliers d'icelui, regnicoles & sujets de notre Couronne; nonobstant l'exclusion desdits étrangers ordonnée par lesdits Statuts, ausquels à cette fin, Nous avons pour les considerations susdites, dérogé & dérogeons par ces presentes, par lesquelles nous rendons lesdits Rois & Princes Souverains, & lesdits Seigneurs étrangers capables de notre susdite societé fraternelle, ne plus ne moins, & en la même forme & maniere que nosdits Sujets, à l'effet dequoi sera par Nous & nos Successeurs Grands-Maîtres & Souverains dudit Ordre, commis & député un Commandeur & Chevalier d'icelui, qui se transportera vers ledit Roi ou Prince Souverain, qui aura été élû & associé audit Ordre, pour lui bailler le Collier & la Croix d'icelui, & lui vêtir le manteau en la forme qui lui sera prescrite & ordonnée, tant par le pouvoir qui lui sera décerné, que par les memoires & instructions dont il sera accompagné & chargé; de laquelle acceptation ledit Roi ou Souverain sera tenu de Nous remercier & nos Successeurs Grands-Maîtres & Souverains dudit Ordre, par personnage qu'il envoyera exprès devers Nous dans l'année de ladite acceptation. Et pour le regard desdits Seigneurs étrangers non Souverains qui auroient été élûs étant absens, ils seront obligez de nous venir trouver en personne dedans l'an de ladite élection, pour recevoir de nos mains le susdit Collier & la Croix dudit Ordre, & y prêter le Serment ordonné par lesdits Statuts, s'ils ne sont par nous dispensez de ce faire; ce que nous ne ferons que pour bonnes & justes causes, & ce par acte signé de notre main, contresigné du Greffier dudit Ordre, & scellé du Sceau d'icelui; auquel cas Nous ordonnerons & députerons aussi un Commandeur & Chevalier dudit Ordre pour bailler en notre nom ledit Collier audit élû, recevoir & prendre d'icelui le susdit serment, & en retirer la cédule signée de sa main & cachetée du scel de ses armes; outre laquelle il dressera un acte de la délivrance, qui sera écrit en parchemin, signé de la main & scellé du cachet des armes dudit Commandeur & Chevalier, lequel il envoyera au Greffier de l'Ordre, pour être transcrit aux Registres d'icelui, suivant & conformément à ladite instruction & memoires qui lui seront envoyez, avec les lettres & pouvoir nécessaires pour l'effet susdit, qui sera pareillement signé de notre main, contresigné dudit Greffier, & scellé du Sceau de l'Ordre; & ne pourront être expediees en autre forme, pour quelque cause & prétexte que ce soit; déclarant dès-à-présent nulles & non valables toutes commissions & lettres de pouvoir, ou autres provisions qui seront faites & émanées pour cet effet, qui ne seront expediées en la forme susdite. En témoin de quoy Nous avons fait mettre le Sceau dudit Ordre à ces presentes. DONNE' à Paris le dernier Decembre, l'an de grace mil six cens sept, & de notre regne le dix-neuviéme.

Ainsi signé, HENRY.

Et sur le reply, Par le Roi, Chef & Souverain Grand-Maître, séant en l'Assemblée des Commandeurs de l'Ordre & Milice du Benoist S. Esprit *Signé*, DE L'AUBESPINE.

Et plus bas, VISA. *Et scellé sur double queüe en cire blanche du grand Sceau de l'Ordre.*

DECLARATION

DECLARATION DU ROY,

Portant confirmation des Privileges des Chevaliers, Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit, & de leurs Veuves.

Du 14. Octobre 1711.

A LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, SALUT. Lorsque le Roi Henry III. institua l'Ordre du Saint Esprit, il accorda à cet Ordre par le Statut qu'il fit expedier au mois de Décembre 1578. & par l'addition qu'il y fit faire par son Edit du mois de Mars 1580. de grands Privileges conformes à sa dignité & à sa splendeur. Il en a encore été accordé d'autres depuis par les Rois Henry IV. & Louis XIII. nos très-honorez Seigneurs Ayeul & Pere de glorieuse mémoire : Nous avons toujours eu un soin particulier, non seulement de maintenir, mais même d'augmenter les Exemptions & Immunitez qui ont été concedées à cet Ordre, afin que cette marque d'honneur serve de témoignage à la posterité de la fidelité & de l'attachement de la Noblesse distinguée de notre Royaume, qui en a été revêtuë en consideration des services signalez qu'elle nous a rendus, & qu'elle excite nos Sujets qui méritent par leur naissance d'être associez à cet Ordre, d'imiter les vertus de ceux qui s'en sont rendus dignes Et bien qu'il n'ait été rien oublié pour les mettre en état d'en joüir sans aucune difficulté, & que B toutes les fois qu'il en est arrivé, nos intentions ayent été clairement expliquées, cependant nous sommes informez que quoiqu'il soit ordonné par ledit Statut de 1578. Article LXV. que les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre seront exempts de contribuer au Ban & Arriereban de notre Royaume, & de nous payer aucuns Rachats, Lots, Ventes, Quints & Requints, tant des Terres qu'ils vendront, que de celles qu'ils pourront acheter relevantes de Nous, sans qu'à l'occasion des Coutumes de notre Royaume, portant que l'acheteur sera tenu de payer le quint denier du prix de la vendition du Fief, il puisse être aucune chose querellée ou demandée ausdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, ni pareillement à ceux desquels ils auront fait lesdites acquisitions : Et Article LXVI. que lesdits Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, auront leurs causes commises aux Requêtes de notre Palais à Paris, & joüiront de tous & semblables Privileges que font nos Officiers, Domestiques & Commensaux; que par les Lettres en forme d'Edit du mois de Mars de l'année 1580. registrées en nos Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes, les 29. Juillet 1580. 8. & 30. Août 1581. ce qui est porté C par lesdits Articles LXV. & LXVI. ait été confirmé, & même augmenté; que ledit Roi Henry IV. ait aussi par une Declaration qu'il fit rendre à cet effet en l'année 1598. confirmé les Princes, Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre dans les mêmes Exemptions & Privileges portez par ledit Article LXV. dans lesquels nous les aurions pareillement confirmez par notre Declaration du 20. Mars 1658. registrée en notre Chambre des Comptes le 15. Avril de ladite année, & en notre Cour de Parlement le 6. Juin ensuivant; qu'en consequence desquels Titres lesdits Princes, Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre ayent toujours joüi des Privileges portez par lesdits Articles LXV. & LXVI. dudit Statut, il est néanmoins survenu differentes contestations, pour sçavoir si les Veuves des Princes, Commandeurs, Chevaliers & Officiers dudit Ordre ont droit de joüir des mêmes Privileges : Et bien qu'elles ayent été reglées en leur faveur par plusieurs Arrêts de notre Conseil & de D notre Cour de Parlement : & nommément par Arrêt rendu en notre Conseil, Nous y étant, le 7. Decembre 1709. en faveur de la dame Duchesse d'Aumont, en qualité de veuve d'un Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit, Nous sommes bien aises, pour éviter de pareilles contestations à l'avenir, d'expliquer quelle est notre intention, & quelle a été celle de nos predecesseurs Rois, tant sur lesdits Articles LXV. & LXVI que sur l'Article LXIV. du Statut dudit Ordre qui concerne les pensions ou distributions desdits Princes, Cardinaux, Prelats & Commandeurs, & les pensions ou distributions & gages desdits Officiers; par lequel Article il est porté que les pensions desdits Cardinaux, Prelats & Commandeurs, & les gages desdits Officiers ne pourront être hypotequez ni saisis pour quelque cause que ce soit, si ce n'est par permission signée de la main du Grand-Maître, & scellée du Sceau de l'Ordre, en sorte que ces trois Articles dudit Statut puissent être executez à l'avenir sans aucune contestation. POUR CES CAUSES & autres grandes considerations à ce Nous mouvans, après avoir vû en notre Conseil

lesdits Edits, Statuts, Declarations & Arrêts, de notre grace spéciale, pleine puissance A
& autorité Royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces Presentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît, que les femmes des Chevaliers, Commandeurs & Officiers dudit Ordre, & leurs Veuves, tant qu'elles demeureront en viduité, joüissent de tous les Privileges, Exemptions & immunitez qui ont été accordez ausdits Chevaliers, Commandeurs & Officiers, & notamment de ceux portez par lesdits Articles LXV. & LXVI. du Statut dudit Ordre, sans qu'il puisse être fait aucune difference ni distinction entr'elles & lesdits Chevaliers, Commandeurs & Officiers leurs maris. Voulons pareillement que conformément à l'Article LXIV. dudit Statut, les pensions ou distributions des Princes, Cardinaux, Prelats & Commandeurs, & les gages, pensions ou distributions desdits Officiers ne puissent être hypotequez ni saisis pour quelque cause que ce soit, si ce n'est en vertu d'une permission signée de notre main en qualité de Chef & Souverain Grand-Maître dudit Ordre, & scellée du Sceau d'icelui; desquelles saisies faites ou à faire sans notredite B
permission, Nous avons fait & faisons par ces Presentes pleine & entiere mainlevée, tant pour le passé que pour l'avenir. Si donnons en Mandement à nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que ces Presentes ils ayent à faire enregistrer, & le contenu en icelles garder & observer selon leur forme & teneur, nonobstant tous Edits, Declarations, Ordonnances, Arrêts & Reglemens à ce contraires, ausquels Nous avons dérogé & dérogeons par cesdites Presentes pour ce regard seulement, & sans tirer à consequence: Car tel est notre plaisir. En témoin de quoy Nous y avons fait mettre notre Scel. Donné à Marly le quatorze Octobre, l'an de grace mil sept cens onze, & de notre Regne le soixante-neuviéme. Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roi, Phelypeaux. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Registrées, ouy & ce requerant le Procureur general du Roy, pour être executées selon leur C
forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Senechaussées du Ressort, pour y être luës, publiées & registrées: Enjoint aux Substituts du Procureur general du Roy d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le 27. Novembre 1711.

Signé, Dongois.

Registrées en la Chambre des Comptes, ouy & ce requerant le Procureur general du Roy, pour être executées selon leur forme & teneur, le 17. Decembre 1711.

Signé, Noblet.

Registrées en la Cour des Aydes, ouy & ce requerant le Procureur general du Roy, pour être executées selon leur forme & teneur, & ordonné copies collationnées d'icelles être incessamment envoyees ès Sieges des Elections du Ressort de ladite Cour, pour y être luës, publiées & registrées, l'Audience tenant: Enjoint aux Substituts dudit Procureur general du Roy d'y tenir la main, & de D
certifier la Cour de leurs diligences au mois. A Paris, les Chambres assemblées, le 23. Janvier 1712.

Signé, Olivier.

Collationné à l'original par nous Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances.

EDIT DU ROY,

Qui réunit au Domaine le Droit de Marc d'Or.

Donné à Paris au mois de Janvier 1720.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous presens & E
à venir, Salut. Depuis que l'Ordre & Milice du Saint Esprit a été institué, les Rois nos predecesseurs ont eu un soin particulier de le maintenir dans sa splendeur par plusieurs Reglemens qu'ils ont fait, & particulierement par la destination, tant du Droit de Marc d'Or accordé pour faire le fonds de six-vingt mille écus promis audit Ordre par le Roy Henry III. lorsqu'il en fit l'Institution, que par le cinquiéme des dons & liberalitez que nous faisons & distribuons ordinairement à ceux de nos Sujets que Nous voulons gratifier, qui a été réduit ensuite au dixiéme desdits Dons; mais comme les

A deniers qui sont provenus dudit Droit de Marc d'Or & de celui du dixiéme des Dons, n'ont pû jusqu'à présent fournir annuellement de quoi satisfaire à cette fondation & aux dépenses extraordinaires dudit Ordre; & que dans la vûë que Nous avons de diminuer les charges de notre Etat en ôtant la multiplicité des Offices qui y ont été introduits, sur lesquels seuls le Droit de Marc d'Or peut être perçû, ces fonds ne seroient pas suffisans pour subvenir aux dépenses de l'Ordre, & qu'à faute d'ordonner un fonds certain pour sa manutention, il seroit à craindre qu'il ne vînt à décheoir de sa premiere dignité. Nous avons été priez par le Chapitre General dudit Ordre, tenu en vertu de nos Lettres Patentes données à notre très-cher & très-amé oncle le Duc d'Orleans Regent, de faire un fonds certain & immuable pour servir aux dépenses dudit Ordre; & à cet effet, conformément à la Déliberation du 14. du présent mois de créer & constituer au profit dudit Ordre pour toujours & à perpetuité Quatre cens mille livres de Rentes annuelles non rachetables, lesquels quatre cens mille livres de rente ne pourront jamais être réduits ni remboursez, attendu qu'ils seront accordez pour tenir
B lieu de la fondation & dotation dudit Ordre, dont les deniers, fonds & revenus ne peuvent être réduits, remboursez ni divertis aux termes des Articles VIII. & XXXVIII. des Statuts dudit Ordre, & suivant la formule du Serment que les Rois font le jour de leur Sacre; Lesdits quatre cens mille livres à prendre sur les deniers provenans de nos Droits d'Aydes, Gabelles & Cinq Grosses Fermes, Impositions faites ou à faire, Revenus Casuels, & tous autres nos Droits & Revenus, presens & à venir generalement quelconques, & specialement sur les Droits d'Aydes & Entrées de notre bonne ville de Paris, aux offres portées par ladite Déliberation de nous remettre, ceder, transporter, retroceder & abandonner le Droit de Marc d'Or en entier & le doublement d'icelui, & le dixiéme des Dons d'une part; ensemble les deux millions cinq cens trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers que nous devons à l'Ordre d'autre part; sçavoir, deux cens mille livres de principal restant dû de quatre cens cinquante mille livres de prêt fait par l'Ordre & porté à l'Epargne en l'année 1636. pour subvenir aux besoins de l'Etat; autres deux cens mille livres de principal pour autre prêt fait par l'Ordre & porté à
C l'Epargne en l'année 1650. pour employer au payement de la solde des Suisses, & un million trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers pour ce qui reste par Nous dû des interêts desdites deux sommes de deux cens mille livres chacune, pour le payement desquels interêts le feu Roi notre très-honoré seigneur & bisayeul avoit ordonné par son Edit du mois de Decembre 1656. qu'il seroit laissé fonds de vingt mille livres par chacun an dans les Etats des Finances de la Generalité de Paris, à commencer du premier Janvier 1657. & les onze cens mille livres restans provenans de la vente faite par l'Ordre au nommé Duché, de la moitié du produit du Marc d'Or, aussi portez à l'Epargne en l'année 1656. pour secourir l'Etat dans ses besoins & fournir aux dépenses de la guerre: au moyen de quoi les Tresoriers, Controlleurs & Commis du Marc d'Or devenans sans fonction, leurs Offices seroient éteints & supprimez, & les pourvûs d'iceux remboursez de la somme de treize cens quatre-vingt-quatre mille livres à quoi monte la finance qu'eux ou leurs predecesseurs ont successivement fournie ès mains
D des Grands Tresoriers de nosdits Ordres, & par lesdits Grands Tresoriers portées en notre Tresor Royal; sçavoir, neuf cens mille livres en l'année 1657. pour les quatre Offices de Tresoriers du Marc d'Or, & quatre Offices de Controlleurs dudit Marc d'Or; quatre-vingt-dix mille livres en 1658. pour les Offices de Premiers & principaux Commis des Tresoriers & Controlleurs du Marc d'Or; deux cens cinquante mille livres en 1694. pour tenir lieu d'augmentation de finance ausdits Tresoriers & Controlleurs; quarante-quatre mille livres en l'année 1705. pour l'acquisition de deux mille sept cens cinquante livres d'augmentation de gages, quarante mille livres en 1710. pour deux mille cinq cens livres d'augmentation de gages, & soixante mille livres en 1713. pour trois mille livres d'augmentation de gages; toutes lesdites sommes revenant à celle ci-dessus de treize cens quatre-vingt-quatre mille livres, pour raison desquelles ils étoient
E payez de soixante-quatre mille sept cens soixante livres de gages, droits, taxations & augmentations de gages par chacun an sur ledit Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui; ledit Ordre esperant néanmoins que Nous voudrons bien que lesdits Droits de Marc d'Or, doublement d'icelui & le dixiéme des Dons; ensemble les deux millions cinq cens trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers, dont nous lui sommes redevables, demeurent à perpetuité & par privilege special sans aucune dérogation ni novation affectez & hypotequez à la garantie de ladite rente de quatre cens mille livres; ensemble l'autre moitié du Marc d'Or engagée sous faculté perpetuelle de remeré au Sieur Duché, moyennant la somme de onze cens mille livres, laquelle moitié est presentement en nos mains; dans la totalité duquel Marc d'Or & dixiéme des Dons, l'Ordre pourra rentrer de plein droit, sans qu'il soit besoin d'aucune nouvelle concession ni confirmation de notre part, & sans déroger aux autres creances dont

nous ſommes tenus envers ledit Ordre, leſquelles ſubſiſteront dans toute leur force ; A
comme auſſi ſans que leſdits quatre cens mille livres ni partie d'iceux puiſſent être em-
ployez à d'autres uſages ou dépenſes qu'à l'entretenement & payement des Comman-
deurs & Officiers, conformément aux Statuts dudit Ordre, ce que Nous leur avons
bien volontiers accordé, tant pour l'affection ſinguliere que nous avons pour l'accroiſ-
ſement dudit Ordre dont nous ſommes Chef & Souverain Grand-Maître, que pour le
maintenir à l'exemple des Rois nos predeceſſeurs dans toute ſa dignité & ſplendeur.
A CES CAUSES & autres à ce nous mouvans, après avoir mis l'affaire en déliberation dans
notre Conſeil, & avoir fait examiner les Statuts de l'Ordre, les attributions & conceſ-
ſions qui lui ont été faites par les Rois nos predeceſſeurs, & les titres des creances ci-
deſſus mentionnées, dont nous ſommes débiteur à l'Ordre, enſemble la Déliberation
dudit Ordre du 14. du preſent mois ci-attachée ſous le contre-ſcel de notre preſent
Edit, de l'avis de notre très-cher & très-amé oncle le Duc d'Orleans, petit-fils de Fran- B
ce, Regent, de notre très-cher & très-amé oncle le Duc de Chartres, premier Prince
de notre Sang, de notre très-cher & très-amé couſin le Duc de Bourbon, de notre très-
très-cher & très-amé couſin le Prince de Conty, Princes de notre Sang, de notre très-
cher & très-amé oncle le Comte de Toulouſe, Prince légitimé, & autres Pairs de Fran-
ce, grands & notables perſonnages de notre Royaume, & de notre certaine ſcience,
pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons par le preſent Edit perpetuel & irré-
vocable, dit, ſtatué & ordonné, diſons, ſtatuons & ordonnons, voulons & nous plaît,
que la Déliberation de l'Ordre du Saint Eſprit du .14 du preſent mois ſoit executée
ſelon ſa forme & teneur, & en conſequence Nous avons accepté & acceptons le
tranſport & la retroceſſion faite par notre Ordre du Saint Eſprit à notre profit & de nos
ſucceſſeurs Rois, du Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui, enſemble du dixiéme
des Dons que les Rois nos predeceſſeurs avoient accordé audit Ordre, lequel Droit &
doublement du Marc d'Or & dixiéme des Dons, Nous avons réuni & réuniſſons pour
toujours à notre Domaine: Avons pareillement accepté & acceptons la remiſe qui nous C
a été faite par ladite Déliberation de l'Ordre du Saint Eſprit, de la ſomme de deux
millions cinq cens trente-un mille ſix cens vingt-deux livres ſeize ſols ſix deniers que
nous devons audit Ordre; ſçavoir, deux cens mille livres de principal reſtant dû de
quatre cens cinquante mille livres de prêt fait par l'Ordre, & remiſe entre les mains
des Treſoriers de l'Epargne en l'année *1636.* pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat: Au-
tres deux cens mille livres de principal, pour autre prêt fait par l'Ordre & portez auſ-
dits Treſoriers de l'Epargne en l'année *1650.* pour employer au payement de la ſolde
des Suiſſes; & un million trente-un mille ſix cens vingt-deux livres ſeize ſols ſix de-
niers pour ce qui reſte par nous dû des interêts deſdites deux ſommes de deux cens
mille livres de principal chacune, leſdits interêts liquidez par le ſuſdit Edit du mois
de Decembre *1656.* par lequel le feu Roi notre trés-honoré Seigneur & Biſayeul avoit
ordonné qu'il ſeroit laiſſé fonds de vingt mille livres par an dans les Etats des finances D
de la Generalité de Paris, à commencer du premier Janvier *1657.* & les onze cens
mille livres reſtans provenans de l'alienation faite par l'Ordre au nommé Duché, de
la moitié du Droit du Marc d'Or, auſſi remiſe au Treſorier de l'Epargne en l'année
1656. pour ſecourir l'Etat dans ſes beſoins & fournir aux dépenſes de la guerre: Avons
ſupprimé & ſupprimons les Offices de Treſoriers & Controlleurs du marc d'Or, &
ceux de leurs Commis y réunis par Edit du mois de Decembre *1656.* & Declaration
du mois d'Octobre *1658.* En conſeqence, ordonnons que les Proprietaires deſdits Offi-
ces ceſſeront de faire aucunes fonctions, à commencer du premier Janvier de la
preſente année, moyennant le rembourſement de treize cens quatre-vingt-quatre
mille livres qui leur ſeront payez par le Grand Treſorier de nos Ordres, des fonds
qui lui ſeront à cet effet remis par le Garde de notre Treſor Royal, dont leſdits Treſo-
riers du Marc d'Or, leurs Controlleurs & Commis donneront leurs Quittances viſées par
le Chancelier dudit Ordre à la décharge dudit Grand Treſorier, au moyen duquel rem-
bourſement leurs gages, taxations, augmentations de gages & ceux de leurs Commis
qui étoient pris ſur le Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui, ceſſeront d'être E
payez, à commencer dudit jour premier Janvier. Et pour mettre l'Ordre du Saint Eſprit
en état de ſe ſoutenir dans ſa premiere ſplendeur, & donner moyen aux Princes,
Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs & Officiers dudit Ordre de ſe mainte-
nir en l'état honorable qu'il convient; au lieu du Droit de Marc d'Or & doublement
d'icelui, & du dixiéme des Dons qui lui ont été cedez par les Rois nos predeceſſeurs pour
faire le fonds des ſix-vingt mille écus accordez à l'Ordre dès ſon Inſtitution, par les
Articles VIII. & XXXVIII. des Statuts dudit Ordre, & encore pour demeurer quittes
envers ledit Ordre des deux millions cinq cens trente-un mille ſix cens vingt-deux
livres ſeize ſols ſix deniers dont nous lui ſommes redevables, Nous avons créé &
conſtitué, créons & conſtituons pour toujours & à perpetuité au profit dudit Ordre
quatre

A quatre cens mille livres de rentes annuelles & non rachetables, lesquelles ne pourront jamais être réduites, diverties ni remboursées, attendu qu'elles tiennent lieu de la fondation & dotation dudit Ordre, lesdits quatre cens mille livres à prendre sur les deniers provenans de nos droits d'Aydes, Gabelles & cinq grosses Fermes, Impositions faites ou à faire, Revenus Casuels & tous autres nos droits & revenus, présens & à venir, generalement quelconques, & spécialement sur les droits d'Aydes & Entrées de notre bonne ville de Paris, pour en jouir en vertu du present Edit seulement, sans qu'il soit besoin d'autre Titre ni Ordonnance, & en être les arrerages payez de trois en trois mois, à commencer du premier janvier de la presente année par nos Fermiers Generaux, ou autres commis à cet effet, entre les mains du Grand Tresorier de nos Ordres sur ses simples Quittances, rapportant lesquelles & copie collationnée du présent Edit seulement, ladite somme de quatre cens mille livres sera passée & allouée dans les Etats & Comptes des Fermiers Generaux ou autres chargez d'en faire le payement; & les deniers en provenans employez par ledit Grand Tresorier au payement des Gages, Pensions & Appointemens des Officiers, & aux distributions des Princes, Cardinaux, Pre-
B lats, Chevaliers, Commandeurs & autres dépenses dudit Ordre, suivant les Etats qui en seront par nous arrêtez comme Chef & Souverain Grand-Maître dudit Ordre, ainsi & de la même maniere qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent, dont ledit Grand Tresorier rendra Compte par chacun an pardevant le Chancelier de nosdits Ordres & Surintendant des deniers d'iceux, & les Commissaires nommez à cet effet & non ailleurs, en la maniere accoutumée; & pour plus grande sûreté dudit Ordre, Voulons que lesdits droits de Marc d'Or & doublement d'icelui, le dixiéme des Dons demeurent à perpetuité & par privilege special sans aucune dérogation ni novation affectez & hypothequez à la garantie de ladite rente de quatre cens mille livres, ensorte que l'Ordre puisse rentrer de plein droit non-seulement dans la possession dudit droit de Marc d'Or, mais aussi dans l'autre moitié dudit Marc d'Or qui est présentement en nos mains, sans
C qu'il soit besoin d'aucune nouvelle Concession ni Confirmation de notre part: Comme aussi sans déroger aux autres créances dont nous sommes tenus envers ledit Ordre, lesquelles subsisteront dans toute leur force pour les pouvoir repeter par ledit Ordre contre Nous & nos successeurs Rois au défaut du payement desdits quatre cens mille livres, ou de partie d'iceux, Nous ôtant tout pouvoir à Nous & à nos successeurs Rois d'employer lesdits quatre cens mille livres ou partie d'iceux à d'autres usages ou dépenses, qu'à l'entretenement & payement desdits Chevaliers, Commandeurs & Officiers, conformément au VIII. & XXXVIIIe Articles des Statuts dudit Ordre. Voulons & ordonnons que les Pensions dont joüissent les Grands Officiers de nos Ordres sur la recette du Marc d'Or en vertu de Lettres Patentes, leur soient payées à l'avenir, à commencer du premier Janvier de la présente année, sur les quatre cens mille livres de rentes que nous avons attribuez à l'Ordre par le present Edit; & ce tant en vertu de leurs Provisions, qu'en consequence des Brevets particuliers qui seront à cet effet
D expediez par le Greffier, & scellez par le Chancelier desdits Ordres, dont le fonds sera fait d'année en année conjointement avec leurs gages, dans les Etats qui seront par Nous arrêtez comme Chef & Souverain Grand-Maître desdits Ordres, & l'emploi d'iceux fait & passé dans les Comptes qui seront rendus par le Grand Tresorier desdits Ordres, sans aucune autre formalité. Nous avons confirmé & confirmons tous les Statuts, Reglemens, Ordonnances, Privileges & Exemptions accordez audit Ordre par les Rois nos predecesseurs, & le maintenons & conservons dans la possession & joüissance d'iceux. Si donnons en Mandement à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que notre present Edit ils ayent à faire lire, publier & enregistrer, & le contenu en icelui garder & executer selon sa forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens qui pourroient être mis ou donnez, nonobstant tous Edits, Declarations, Reglemens, Ordonnances, Arrêts & autres choses à ce contraires, ausquels
E nous avons dérogé & dérogeons par ledit présent Edit. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre Scel. Donné à Paris au mois de Janvier, l'an de grace mil sept cens vingt, & de notre Regne le cinquiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, le Duc d'Orleans Regent présent, Phelypeaux. *Visa*, M. R. de Voyer d'Argenson. Vû au Conseil, Law. Et scellé du grand Sceau de cire verte.

Registrées, oui, ce requerant le Procureur General du Roi, pour être executées selon leur forme & teneur, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le vingt-septiéme jour de Janvier mil sept cens vingt. Signé, Gilbert.

Registrées en la Chambre des Comptes, oui, & ce requerant le Procureur General du Roi, pour

être executées selon leur forme & teneur, à la charge que les grands Officiers de l'Ordre qui ont des Pensions sur ledit Ordre n'en pourront joüir qu'en vertu de Lettres Patentes bien & dûement registrées en la Chambre en la maniere accoutumée; Que le Receveur du Domaine, ou tel autre qui sera chargé à l'avenir par sa Majesté de la perception du droit de Marc d'or, sera tenu d'en compter en la Chambre par un Compte distinct & separé, & en outre que les Tresoriers du Marc d'Or supprimez par le present Edit, ne pourront recevoir le remboursement de leurs Offices qu'après l'entiere reddition & appurement de leurs Comptes, les Semestres assemblez le vingt-troisième jour de Fevrier mil sept cens vingt. Signé, RICHER. A

Registrées en la Cour des Aydes, oui, & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être executées selon leur forme & teneur. A Paris les Chambres assemblées le vingt-cinquieme jour de Mars mil sept cens vingt. Signé, OLIVIER.

B

DELIBERATION du Chapitre de l'Ordre du Saint Esprit, tenu à Paris le 14. Janvier 1720.

Lettres Patentes du Roy, qui commettent Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans Regent, pour tenir Chapitre.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Chef & Souverain Grand-Maître des Ordres de Saint Michel & du Saint Esprit; A notre très-cher & très-amé oncle le Duc d'Orleans Regent, Doyen des Chevaliers des Ordres, SALUT. Voulant à l'exemple des Rois nos predecesseurs maintenir l'Ordre du Saint Esprit dans toute sa splendeur, & le faire joüir à perpetuité du fonds des six-vingt mille écus donnez audit Ordre lors de son Institution, pourvoir à l'acquittement des sommes que Nous lui devons, & le maintenir dans la possession de tous les Droits, Concessions, Privileges & Exemptions qui lui ont été accordez par les Rois nos predecesseurs; & étant nécessaire & indispensable qu'il soit tenu incessamment un Chapitre dudit Ordre à cet effet, & ne pouvant y présider nous-même en personne qu'après que nous aurons été sacré & couronné, & prêté le serment prescrit par les Statuts. A CES CAUSES, de l'avis des Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs & Officiers de nos Ordres, étans près de notre Personne, Nous vous avons par ces presentes signées de notre main, commis & ordonné, commettons & ordonnons pour convoquer incessamment en notre nom un Chapitre & y présider, dans lequel il sera déliberé des moyens les plus convenables pour faire joüir notredit Ordre du Saint Esprit à perpetuité des six-vingt mille écus de sa fondation par des fonds certains & invariables; pourvoir à l'acquittement des sommes que nous lui devons, & le maintenir dans la possession de tous les Dons, Concessions, Privileges & Exemptions à lui accordez par les Rois nos predecesseurs, pour sur la Déliberation dudit Chapitre, & après avoir pris l'avis des Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs & Officiers de nos Ordres qui y assisteront, être par Nous statué & ordonné ce qu'il appartiendra: CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné à Paris le onziéme jour de Janvier, l'an de grace mil sept cens vingt, & de notre Regne le cinquiéme. *Signé*, LOUIS. Et au dessous, par le Roi, Chef & Souverain Grand-Maître des Ordres de Saint Michel & du Saint Esprit, le Duc D'ORLEANS Regent présent. *Signé*, LEBAS, avec grille, & scellé du grand Sceau desdits Ordres. C D

Le Dimanche à onze heures du matin 14. *Janvier* 1720.

IL a été tenu Chapitre de l'Ordre du Saint Esprit dans le Cabinet du Roi au Palais des Thuilleries à Paris, en execution des Lettres Patentes du 11. dudit mois de Janvier rapportées ci-dessus, & auquel ont assisté Son Altesse Royale Monseigneur le Duc D'ORLEANS petit-Fils de France, Regent du Royaume, Doyen des Chevaliers & Commandeurs, qui y a présidé, & M. le Duc DE BOURBON, M le Prince DE CONTY, M. le Comte DE TOULOUSE, M. le Cardinal DE NOAILLES, Archevêque de Paris, M. le Cardinal DE ROHAN, Grand-Aumônier de France, M. le Duc DE GRAMONT, M. le Maréchal Duc DE VILLEROY, Gouverneur du Roi, M. le Duc D'AUMONT, M. le Maréchal D'ESTRE'ES, Grand d'Espagne, M. le Marechal DE TESSE', Grand d'Espagne, M. le Maréchal Duc DE VILLARS, M. le Maréchal Duc DE TALLARD, M. le Maréchal D'HUXELLES, M. le Marquis DE DANGEAU, M. le Comte DE MATIGNON, M. le Marquis E

de Beringhen, M. le Comte de Guisgard, M. le Marquis de Goesbriand, M. l'Abbé de Pomponne, Chancelier, M. le Camus, premier President de la Cour des Aydes,
A Prévôt Maître des Ceremonies, M. Crozat, Grand Tresorier, & M. Lebas de Montargis, Secretaire.

Ils étoient tous placez debout découverts autour d'un grand Bureau, au haut duquel étoit le fauteüil du Roi, vuide.

Derriere les grands Officiers étoient le Sieur de Clairambault Genealogiste, le Heraut & l'Huissier vers la porte du Cabinet en dedans.

M. l'Abbé de Pomponne Chancelier, qui étoit au bout du Bureau vis-à-vis le fauteüil du Roi, a dit, adressant la parole à Son Altesse Royale.

Que M. le Maréchal de Tallard & M. le Marquis de Beringhen Commissaires pen-
B dant l'année 1719. & lui, s'étoient assemblez plusieurs fois pour veiller à la conservation des Privileges & des Finances de l'Ordre.

Qu'ils avoient eu l'honneur d'en rendre compte à Son Altesse Royale, & de lui representer que par la suppression de plusieurs Charges & Offices, le Droit de Marc d'Or qui étoit le principal fonds appartenant à l'Ordre, & qui ne se perçoit que sur la vente des Offices, étoit si considerablement diminué, qu'il ne se trouveroit plus à l'avenir de quoy satisfaire au payement des Commandes, Gages, Distributions & Dépenses indispensables de l'Ordre : Que quand même Son Altesse Royale auroit fait agréer au Roi que l'Ordre fût rentré en vertu de son Privilege dans la moitié du Marc d'Or aliené en l'année 1656. moyennant la somme d'onze cens mille livres que l'Ordre fit porter
C à l'Epargne, laquelle fait partie des sommes considerables dûës par Sa Majesté à l'Ordre, le produit du Marc d'Or n'auroit pû suffire aux dépenses nécessaires.

Que Son Altesse Royale toujours attentive à soutenir avantageusement la grandeur du Roi & de l'Etat, en faisant acquitter les dettes infinies causées par les precedentes guerres, & faisant des remises très considerables aux peuples, avoit bien voulu aussi donner son attention pour soutenir dans tout son lustre un Ordre si considerable, & qui fait une des plus honorables récompenses de la haute Noblesse, & de ceux qui ont rendu les plus grands services à l'Etat.

Que Son Altesse Royale à la supplication des Commissaires, non-seulement avoit projetté de liquider toutes les sommes dûës par Sa Majesté à l'Ordre, montant à
D 2531622. livres 16. sols 6. deniers, & de faire rembourser des deniers de Sa Majesté la somme de 1384000. livres à quoi monte la Finance des Offices de Tresoriers-Controlleurs & Commis du Marc d'Or, qui a été portée à diverses fois au Tresor Royal, pour raison desquels ils sont payez de 64760. livres de Gages sur le Droit de Marc d'Or; mais aussi qu'au lieu du Droit de Marc d'Or & du Dixiéme des Dons appartenans à l'Ordre, & pour acquitter les 2531622. livres 16. sols 6. deniers dûs par Sa Majesté, elle vouloit bien faire créer & constituer par Sa Majesté pour toujours & à perpetuité au profit de l'Ordre 400000. livres de rentes annuelles, lesquelles ne pourront jamais être réduites, diverties ni remboursées, attendu qu'elles tiendront lieu de cent vingt mille écus de la fondation & dotation faite par Henry III. Fondateur, & ses successeurs Rois.

E Qu'à cet effet Son Altesse Royale a ordonné qu'il seroit dressé un projet d'Edit pour être lû au Chapitre & en avoir son avis, afin de faire d'autant mieux connoître la solidité & la sûreté des 400000. livres de rentes, & qu'il soit inseré dans la présente Déliberation.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous presens & à venir, Salut. Depuis que l'Ordre & Milice du Saint Esprit a été institué, les Rois nos predecesseurs ont eu un soin particulier de le maintenir dans sa splendeur par plusieurs Reglemens qu'ils ont fait, & particulierement par la destination, tant du Droit de Marc d'Or accordé pour faire le fonds de six-vingt mille écus promis audit Ordre par le Roi Henry III. lorsqu'il en fit l'Institution, que par le Cinquiéme des Dons & liberalitez que nous faisons & distribuons ordinairement à ceux de nos Sujets que nous voulons gratifier, qui a été réduit ensuite au Dixiéme desdits Dons. Mais comme les deniers qui sont provenus dudit Droit de Marc d'Or & de celui du Dixiéme des Dons n'ont pû jus-

qu'à présent fournir annuellement de quoi satisfaire à cette fondation & aux dépenses extraordinaires dudit Ordre ; & que dans la vûë que nous avons de diminuer les charges de notre Etat en ôtant la multiplicité des Offices qui y ont été introduits, sur lesquels seuls le Droit de Marc d'Or peut être perçû, ces fonds ne seroient pas suffisans pour subvenir aux dépenses de l'Ordre, & qu'à faute d'ordonner un fonds certain pour sa manutention, il seroit à craindre qu'il ne vînt à décheoir de la premiere dignité : Nous avons été priez par le Chapitre general dudit Ordre, tenu en vertu de nos Lettres Patentes, données à notre très-cher & très-amé oncle le Duc d'Orleans Regent, de faire un fonds certain & invariable pour servir aux dépenses dudit Ordre ; & à cet effet conformément à la Déliberation du 14. du present mois, de créer & constituer au profit dudit Ordre pour toujours & à perpetuité 400000. livres de rentes annuelles non rachetables, lesquels 400000. livres de rentes ne pourront jamais être réduits ni remboursez, attendu qu'ils seront accordez pour tenir lieu de la fondation & dotation dudit ordre, dont les deniers, fonds & revenus ne peuvent être réduits, remboursez ni divertis aux termes des Articles VIII. & XXXVIII. des Statuts dudit Ordre, & suivant la formule du Serment que les Rois font le jour de leur Sacre. Lesdits 400000. livres à prendre sur les deniers provenans de nos Droits d'Aydes, Gabelles & Cinq Grosses Fermes, Impositions faites ou à faire, Revenus Casuels & tous autres nos Droits & Revenus presens & à venir generalement quelconques, & spécialement sur les Droits d'Aydes & Entrées de notre bonne ville de Paris, aux offres portées par ladite Déliberation, de nous remettre, ceder, transporter, retroceder & abandonner ledit Droit de Marc d'Or en entier & le doublement d'icelui, & le Dixtiéme des Dons, d'une part, ensemble les 2531622, livres 16. sols 6. deniers que nous devons à l'Ordre, d'autre part ; Sçavoir, 200000. livres de principal restans dûs de 450000. livres de prêt fait par l'Ordre & porté à l'Epargne en l'annee 1636. pour subvenir aux besoins de l'Etat, autres 200000. livres de principal pour autre prêt fait par l'Ordre & porté à l'Epargne en l'année 1650. pour employer au payement de la solde des Suisses, & 1031622. livres 16. sols 6. deniers pour ce qui reste par Nous dû des interêts desdites deux sommes de 200000. livres chacune ; pour le payement desquels interêts le feu Roi notre très-honoré seigneur & bisayeul avoit ordonné par son Edit du mois de Decembre 1656. qu'il seroit laissé fonds de 200000. livres par chacun an dans les Etats des finances de la Generalité de Paris, à commencer du premier Janvier 1657. Et les 1100000. livres restans provenans de la vente faite par l'Ordre au nommé Duché de la moitié du produit du Marc d'Or, aussi portez à l'Epargne en l'année 1656. pour secourir l'Etat dans ses besoins & fournir aux dépenses de la guerre ; au moyen de quoi les Tresoriers, Controlleurs & Commis du Marc d'Or devenans sans fonction, leurs Offices seroient éteints & supprimez, & les pourvûs d'iceux remboursez de la somme de 1384000. livres à quoi monte la finance qu'eux ou leurs predecesseurs ont successivement fournie ès mains des Grands Tresoriers de nos Ordres, & par lesdits Grands Tresoriers portée en notre Tresor Royal; sçavoir, 900000. liv. en l'année 1657. pour les quatre Offices de Tresoriers du Marc d'Or, & quatre Offices de Controlleurs dudit Marc d'Or, 90000. livres en 1658. pour les Offices de premiers & principaux Commis des Tresoriers & Controlleurs du Marc d'Or, 250000. l. en 1694. pour tenir lieu d'augmentation de finance ausdits Tresoriers & Controlleurs, 44000. liv. en l'année 1705. pour l'acquisition de 2750. liv. d'augmentation de gages, 40000. liv. en 1710. pour 2500. livres d'augmentation de gages, & 60000. livres en 1713. pour 3000. livres d'augmentation de gages ; toutes lesdites sommes revenant à celle ci-dessus de 1384000. livres, pour raison desquelles ils étoient payez de 64760. livres de gages, droits, taxations & augmentations de gages par chacun an sur ledit Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui, ledit Ordre esperant neamoins que nous voudrons bien que lesdits Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui & le Dixiéme des Dons, ensemble les 2531622. livres 16. sols 6. deniers dont nous lui sommes redevables, demeurent à perpetuité & par privilege spécial sans aucune dérogation ni novation, affectez & hypotequez à la garantie de ladite rente de 400000. livres; ensemble l'autre moitié du Marc d'Or engagée sous faculté perpetuelle de remeré au sieur Duché moyennant la somme de 1100000. livres, laquelle moitié est présentement en nos mains ; dans la totalité duquel Marc d'Or & Dixiéme des Dons, l'Ordre pourra rentrer de plein droit sans qu'il soit besoin d'aucune nouvelle Concession ni Confirmation de notre part, & sans déroger aux autres creances dont nous sommes tenu envers ledit Ordre, lesquelles subsisteront dans toute leur force ; comme aussi sans que lesdits 400000. livres, ni partie d'iceux puissent être employez à d'autres usages ou dépenses qu'à l'entretenement & payement des Commandeurs & Officiers, conformément aux Statuts dudit Ordre, ce que nous leur avons bien volontiers accordé, tant pour l'affection singuliere que nous avons pour l'accroissement dudit Ordre dont nous sommes Chef & Souverain Grand-Maître, que pour le maintenir à l'exemple des Rois

A Rois nos predeceſſeurs dans toute ſa dignité & ſplendeur. A CES CAUSES & autres à ce nous mouvans, après avoir mis l'affaire en déliberation dans notre Conſeil, & avoir fait examiner les Statuts de l'Ordre, les attributions & conceſſions qui lui ont été faites par les Rois nos predeceſſeurs, & les titres de creance ci-deſſus mentionnez, dont nous ſommes débiteurs à l'Ordre; enſemble la Délibération dudit ordre en date du 14. du preſent mois, cy-attachée ſous le contre-ſcel de notre preſent Edit, de l'avis de notre très-cher & très-amé oncle le Duc d'Orleans petit-fils de France, Regent, de notre très-cher & très-amé oncle le Duc de Chartres, premier Prince de notre Sang, de notre très-cher & très-amé couſin le Duc de Bourbon, de notre très-cher & très-amé couſin le Prince de Conty, Princes de notre Sang; de notre très-cher & très-amé oncle le Comte de Toulouſe, Prince légitimé, & autres Pairs de France, grands & notables perſonnages de notre Royaume, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité Royale, Nous avons par le preſent Edit perpetuel & irrévocable, dit, ſtatué & ordonné, B diſons, ſtatuons, ordonnons, voulons & nous plaît, que la Déliberation de l'Ordre du Saint Eſprit du 14. du preſent mois ſoit executée ſelon ſa forme & teneur, & en conſequence nous avons accepté & acceptons le tranſport & la retroceſſion faite par notre Ordre du Saint Eſprit à notre profit & de nos ſucceſſeurs Rois du Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui, enſemble du Dixiéme des Dons que les Rois nos predeceſſeurs avoient accordé audit Ordre, lequel Droit & doublement du Marc d'Or & Dixiéme des Dons nous avons réuni & réuniſſons pour toujours à notre Domaine; avons pareillement accepté & acceptons la remiſe qui nous a été faite par ladite Déliberation de l'Ordre du Saint Eſprit, de la ſomme de 2531622. livres 16. ſols 6. deniers que nous devons audit Ordre; ſçavoir 200000. livres de principal reſtant dû de 450000. livres de prêt fait par l'Ordre & remis entre les mains des Treſoriers de l'Epargne en l'année 1636. pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat; autres 200000. livres de principal, pour C autre prêt fait par l'Ordre & porté auſdits Treſoriers de l'Epargne en l'année 1650. pour employer au payement de la ſolde des Suiſſes, & 1031622. livres 16. ſols 6. deniers pour ce qui reſte par nous dû des interêts deſdites deux ſommes de 200000, livres de principal chacune: leſdits interêts liquidez par le ſuſdit Edit du mois de Decembre 1656. par lequel le feu Roi notre très-honoré ſeigneur & biſayeul avoit ordonné qu'il ſeroit laiſſé fonds de 20000. livres par chacun an dans les Etats des finances de la Generalité de Paris, à commencer du premier janvier 1657. & les 1100000. livres reſtans provenans de l'alienation faite par l'Ordre au nommé Duché de la moitié du produit du Droit de Marc d'Or auſſi remis au Treſorier de l'Epargne en l'année 1656. pour ſecourir l'Etat dans ſes beſoins & fournir aux dépenſes de la guerre. Avons ſupprimé & ſupprimons les Offices de Treſoriers & Controlleurs du Marc d'Or & ceux de leurs Commis y réunis, créez par Edit du mois de Decembre 1656. & Declaration du mois d'Octobre 1658. En conſequence, ordonnons que les proprietaires deſdits Offices ceſſeront D de faire aucune fonction, à commencer du premier Janvier de la preſente année, moyennant le rembourſement de 1384000. livres qui leur ſeront payez par le Grand Treſorier de nos Ordres des fonds qui lui ſeront à cet effet remis par le Garde de notre Treſor Royal, dont leſdits Treſoriers du Marc d'Or, leurs Controlleurs & Commis donneront leurs Quittances viſées par le Chancelier dudit Ordre à la décharge dudit Grand Treſorier, au moyen duquel rembourſement leurs gages, taxations, augmentations de gages, & ceux de leurs Commis qui étoient pris ſur le Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui, ceſſeront d'être payez à commencer dudit jour premier Janvier. Et pour mettre l'Ordre du Saint Eſprit en état de ſe ſoutenir dans ſa premiere ſplendeur, & donner moyen aux Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs & Officiers dudit Ordre de ſe maintenir en l'état honorable qu'il convient, au lieu du Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui, & Dixiéme des Dons qui lui ont été cedez par les Rois nos predeceſſeurs, pour faire le fonds des ſix-vingt mille écus accordez à l'Ordre dès E ſon inſtitution par les Articles VIII. & XXXVIII. dudit Ordre, & encore pour demeurer quitte envers ledit Ordre des 2531622. livres 16. ſols 6. deniers dont nous lui ſommes redevables, Nous avons créé & conſtitué, créons & conſtituons pour toujours & à perpetuité au profit dudit Ordre 400000. liv. de rentes annuelles & non rachetables, leſquelles ne pourront jamais être réduites, diverties ni rembourſées, attendu qu'elles tiennent lieu de la fondation & dotation dudit Ordre, leſdites 400000. à prendre ſur les deniers provenans de nos Droits d'Aydes, Gabelles & Cinq Groſſes Fermes, impoſitions faites ou à faire, Revenus Caſuels, & tous autres nos Droits & Revenus preſens & à venir generalement quelconques; & ſpecialement ſur les Droits d'Aydes & Entrées de notre bonne ville de Paris, pour en joüir en vertu du preſent Edit ſeulement, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre Titre ni Ordonnance, & en être les arrerages payez de trois en trois mois, à commencer du premier janvier de la preſente année, par nos Fermiers Generaux ou autres commis à cet effet entre les mains du Grand Treſorier de nos

Ordres sur ses simples Quittances, rapportant lesquelles & copie collationnée du present Edit seulement, ladite somme de 400000. livres sera passée & allouée dans les Etats & Comptes des Fermiers Generaux ou autres chargez d'en faire le payement, & les deniers en provenans employez par ledit Grand Tresorier au payement des gages, pensions & appointemens des Officiers, & aux distributions des Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs & autres dépenses dudit Ordre, suivant les Etats qui en seront par nous arrêtez comme Chef & Souverain Grand-Maître dudit Ordre, ainsi & de la même maniere qu'il s'est pratiqué jusqu'à present, dont ledit Grand Tresorier rendra compte par chacun an pardevant le Chancelier de nosdits Ordres & Surintendant des deniers d'iceux, & les Commissaires nommez à cet effet, & non ailleurs, en la maniere accoutumée; & pour plus grande sûreté dudit Ordre, voulons que lesdits Droits de Marc d'Or & doublement d'icelui, & le Dixiéme des Dons demeurent à perpetuité & par privilege special sans aucune dérogation ni novation affectez & hypotequez à la garantie de ladite rente de 400000. livres, en sorte que l'Ordre puisse rentrer de plein droit non-seulement dans la possession dudit Droit de Marc d'Or, mais aussi dans l'autre moitié dudit Marc d'Or qui est presentement en nos mains, sans qu'il soit besoin d'aucune nouvelle concession ni confirmation de notre part; comme aussi sans déroger aux autres creances dont nous sommes tenus envers ledit Ordre, lesquelles subsisteront dans toute leur force, pour les pouvoir repeter par ledit Ordre contre Nous & nos successeurs Rois au défaut du payement desdits 400000. livres ou de partie d'iceux, Nous ôtant tout pouvoir à Nous & à nos successeurs Rois d'employer lesdits 400000. livres ou partie d'iceux à d'autres usages ou dépenses qu'à l'entretenement & payement desdits Chevaliers, Commandeurs & Officiers, conformément aux VIII. & XXXVIII[e] Articles des Statuts dudit Ordre. Voulons & ordonnons que les pensions dont joüissent les grands Officiers de nos Ordres sur la recette du Marc d'Or en vertu de Lettres Patentes, leur soient payées à l'avenir, à commencer du premier Janvier de la presente année, sur les 400000. livres de rente que Nous avons attribuez à l'Ordre par le present Edit, & ce tant en vertu de leurs Provisions, qu'en consequence des Brevets particuliers qui seront à cet effet expediez par le Greffier & scellez par le Chancelier desdits Ordres, dont le fonds sera fait d'année en année conjointement avec leurs gages dans les Etats qui seront par Nous arrêtez, comme Chef & Souverain Grand-Maître desdits Ordres, & l'employ d'iceux fait & passé dans les Comptes qui seront rendus par le Grand Tresorier desdits Ordres, sans aucune autre formalité. Nous avons confirmé & confirmons tous les Statuts, Reglemens, Ordonnances, Privileges & Exemptions accordez audit Ordre par les Rois nos predecesseurs, & le maintenons & conservons dans la possession & joüissance d'iceux. Si donnons en Mandement, &c.

Après la lecture faite de l'Edit par le Secretaire de l'Ordre, M. le Chancelier a pris la parole, & dit :

Que par ce projet d'Edit, Sa Majesté, à la supplication de l'Ordre, donnoit toute sorte de garantie pour la sûreté des 400000. livres de rentes.

Qu'elle y affectoit tous ses revenus generalement quelconques, & qu'elle vouloit bien encore que le Droit de Marc d'Or, le doublement d'icelui, le Dixiéme des Dons qui avoient été attribuez à l'Ordre par son fondateur, & les creances qu'elle devoit à l'Ordre, demeurent à perpetuité affectez & hypotequez à la garantie de ladite rente de 400000. livres, ensorte que l'Ordre puisse y rentrer de plein droit à défaut de payement desdits 400000. livres ou de partie d'iceux, sans qu'il soit besoin d'aucune nouvelle Concession ni Confirmation.

Et qu'elle maintenoit & conservoit l'Ordre dans la joüissance de tous ses Privileges & Exemptions.

Qu'avec toutes ces précautions Son Altesse Royale vouloit bien encore exhorter l'Assemblée de donner son avis, pour rendre la chose plus authentique & plus sûre s'il étoit possible.

Toute l'Assemblée ayant applaudi par une inclination respectueuse, Son Altesse Royale ne laissa pas de prendre les avis, qui furent de la supplier de donner les ordres pour l'expedition & l'execution de l'Edit, suivant & conformément au projet qui venoit d'être lû au Chapitre; comme aussi pour son enregistrement dans les Cours, & de continuer sa protection auprès du Roi pour maintenir l'Ordre dans toute sa splendeur.

A Et attendu la consequence de cette Déliberation, & qu'il a été jugé nécessaire par toute l'Assemblée qu'elle soit jointe & attachée sous le contrescel dudit Edit, Son Altesse Royale a voulu la signer, & qu'elle le fût pareillement par tous les Chevaliers & Commandeurs qui y ont assisté. *Signé*, PHILIPPE D'ORLEANS, LOUIS-HENRY DE BOURBON, LOUIS-ARMAND DE BOURBON, LOUIS-ALEXANDRE DE BOURBON, le Cardinal DE NOAILLES, ARMAND Cardinal DE ROHAN, le Duc DE GRAMONT, le Maréchal Duc DE VILLEROY, le Duc D'AUMONT, DANGEAU, MATIGNON, le maréchal D'ESTRE'ES, le maréchâl DE TESSE', le Maréchal Duc DE VILLARS, le maréchal Duc DE TALLARD, HUXELLES, BERINGHEN, DE GUISCARD, GOESBRIANT, H. C. ARNAULD DE POMPONNE, LE CAMUS, CROZAT, & LEBAS DE MONTARGIS. *Et au-dessous*, Signé, LEBAS DE MONTARGIS..

ARREST
DU CONSEIL D'ETAT DU ROY,

Concernant l'Ordre du Saint Esprit.

Du 4. Mars 1721.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROY s'étant fait representer en son Conseil l'Edit du mois de Janvier 1720. B par lequel Sa Majesté auroit créé & constitué au profit de l'Ordre du Saint Esprit quatre cens mille livres de rentes annuelles & perpetuelles, à prendre sur les deniers provenans des Droits d'Aydes, Gabelles & Cinq Grosses Fermes & autres Droits & Impositions, & specialement sur les Droits d'Aydes & Entrées de la ville de Paris, tant pour lui tenir lieu des six-vingt mille écus accordez audit Ordre pour sa fondation & dotation par le Roi Henry III. lorsqu'il en fit l'institution, que pour demeurer quitte par Sa Majesté envers ledit Ordre des deux millions cinq cens trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers, dont Sa Majesté s'est trouvé lui être redevable en principaux & interêts, à cause de plusieurs prêts & avances faits par ledit Ordre aux Rois ses predecesseurs, & portez en son Epargne dans les années 1636. 1650. & 1656. pour subvenir aux besoins de l'Etat & aux dépenses de la guerre : En consideration de laquelle constitution de quatre cens mille livres de rente, ledit Ordre auroit cedé & abandonné à Sa Majesté le Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui & le Dixiéme des Dons provenans des liberalitez que Sa Majesté fait à ses Sujets, lesquels appartenoient audit Or- C dre, & faisoient partie de sa fondation & dotation; lesquels Droits Sa Majesté en consequence de ladite cession auroit réunis à son Domaine par ledit Edit, à condition toutefois, ainsi qu'il est expressément porté par icelui, que ledit Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui, & Dixiéme des Dons demeureroient à perpetuité & par privilege special, sans aucune dérogation ni novation, affectez & hypotequez à la garantie de ladite rente de quatre cens mille livres, en sorte que l'Ordre au défaut du payement desdits quatre cens mille livres de rente ou de partie d'icelles, pût toûjours rentrer de plein droit dans la joüissance dudit Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui, & Dixiéme des Dons, sans qu'il soit besoin d'aucune nouvelle concession ni confirmation de la part de Sa Majesté. Et Sa Majesté s'étant aussi fait representer en son Conseil les deux Arrêts rendus en icelui les 5. Juillet & 19. Novembre 1720. & les Lettres patentes intervenuës sur iceux, registrées en la Chambre des Comptes, par lesquels les sieurs Moufle de Champigny & Chupin, anciens Tresoriers du Marc d'Or, supprimez D par ledit Edit, auroient été commis pour en faire la recette; sçavoir ledit sieur de Champigny pour l'année 1720. & ledit sieur Chupin pour la presente année 1721. par lesquels Arrêts & Lettres Patentes il est ordonné que les deniers provenans dudit Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui, seroient portez au Tresor Royal; & Sa Majesté voulant assurer & faciliter à l'Ordre du Saint Esprit le payement desdits quatre cens mille livres de rente par chacun an, & que les Droits de Marc d'Or & doublement d'icelui, qui y sont affectez par privilege spécial, ne puissent être employez à l'avenir à aucun usage, qu'après que l'Ordre aura été entierement payé desdits quatre cens mille livres par chacune année, & jugeant qu'il est plus convenable de faire remettre par les Commis à la recette du Marc d'Or les deniers en provenans, immédiatement entre les mains du Grand Tresorier de l'Ordre, que de les faire porter par lesdits Commis au Tresor Royal, & par le Garde du Tresor Royal aux Fermiers ou Regisseurs de Sa Majesté,

pour être ensuite par eux remis au Grand Tresorier dudit Ordre; A quoy voulant pourvoir, oui le rapport du sieur le Pelletier de la Houssaye, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil de Regence pour les Finances, Controlleur General des Finances, SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne ce qui ensuit. A

ARTICLE PREMIER.

QU'A l'avenir & à commencer pour la présente année entiere 1721. le sieur Chupin, Commis à la recette des Droits de Marc d'Or & doublement d'icelui pour ladite année, & ceux qui seront dans la suite commis & établis par l'Ordre du Saint Esprit pour faire annuellement ladite recette, auquel Ordre Sa Majesté a attribué & attribue tout pouvoir d'y commettre à l'avenir & au Controlle d'icelle, suivant les Commissions qui seront expediées par le Greffier & scellées par le Chancelier desdits Ordres, seront tenus de remettre de mois en mois les deniers provenans desdits Droits de Marc d'Or, B entre les mains du sieur Crozat, Grand Tresorier des Ordres de Sa Majesté, & de ceux qui lui succederont dans ladite Charge, sur leurs simples Quittances, & ce jusqu'à concurrence des quatre cens mille livres de rentes annuelles & perpetuelles créées & constituées par Sa Majesté au profit dudit Ordre par l'Edit du mois de Janvier 1720. lesquelles Quittances desdits sieurs Grands Tresoriers desdits Ordres seront passées & allouées dans les Etats & Comptes desdits commis à la recette du Marc d'Or sans difficulté; & sera neanmoins prealablement pris & prelevé sur ladite recette du Marc d'Or les sommes ausquelles se trouveront monter les appointemens ou taxations des Commis à ladite recette & controlle, & les fonds nécessaires pour les épices, façons, vacations & frais de reddition desdits Comptes du Marc d'Or en la Chambre des Comptes, que les Commis à ladite recette retiendront par leurs mains à cet effet.

II. C

LORSQUE ladite recette du Marc d'Or ne se trouvera pas monter à la somme de quatre cens mille livres par an, outre & pardessus les dépenses ci-dessus, ce qui défaudra desdites quatre cens mille livres sera payé par les Fermiers & Regisseurs des Fermes-Unies, entre les mains du sieur Grand Tresorier desdits Ordres, & en rapportant par lesdits Fermiers ou Regisseurs la Quittance dudit sieur Grand Tresorier, avec un certificat du Commis à la recette du Marc d'Or, du montant de ladite recette & de ce qui en revient & qui aura été payé à l'Ordre, déduction faite des dépenses ci-dessus mentionnées, ensemble des copies collationnées ou ampliations des Quittances fournies par ledit sieur Grand Tresorier au Commis à ladite recette du Marc d'Or, ce qui aura été payé par lesdits Fermiers ou Regisseurs audit sieur Grand Tresorier, pour le supplément & parfait payement desdites quatre cens mille livres, sera passé & alloué dans leurs Etats & Comptes sans difficulté.

III.

LORSQUE la recette du Marc d'Or excedera ladite somme de quatre cens mille livres, D outre & pardessus les dépenses ci-devant mentionnées, la somme à laquelle montera cet excedent sera remise par le Commis à la recette du Marc d'Or entre les mains de celui qui sera en exercice l'année suivante, qui s'en chargera en recette dans son Compte, pour être le fonds provenant dudit excedent, avec ceux de l'année courante, employé au payement desdites quatre cens mille livres de rentes dûës à l'Ordre sur les Quittances dudit sieur Grand Tresorier, comme il est ordonné ci-dessus; & en rapportant par le Commis à ladite recette du Marc d'Or la Quittance de la somme qui aura été par lui remise au Commis en exercice l'année suivante, elle sera passée dans ses Etats & Comptes sans difficulté, & la recette du Commis à l'exercice du Marc d'Or de l'année suivante, auquel le fonds dudit excedent aura été remis, sera pareillement admise dans ses Etats & Comptes, en rapportant l'ampliation de la Quittance qu'il aura fournie au Commis à ladite recette en exercice l'année précedente.

IV.

ORDONNE Sa Majesté que l'Arrêt du Conseil du 5. Juillet 1720. & Lettres Patentes regiftrées en la Chambre des Comptes, par lesquelles le sieur Mousle de Champigny a E été commis à la recette du Marc d'Or pour l'année 1720. seront executez suivant leur forme & teneur; & en consequence que ledit sieur de Champigny portera, si fait n'a été, les fonds dudit exercice au Tresor Royal, lesquels seront remis par le Garde du Tresor Royal entre les mains du Fermier des Fermes-Unies de Sa Majesté, pour être par lui employez jusqu'à concurrence, au payement des quatre cens mille livres de rentes créées & constituées au profit dudit Ordre de Sa Majesté par ledit Edit du mois de Janvier 1720. Et pour l'execution du present Arrêt seront toutes Lettres nécessaires expediées. FAIT au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le quatriéme jour de Mars mil sept cens vingt-un. *Signé*, PHELYPEAUX.

LETTRES

LETTRES PATENTES.

A LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans notre Chambre des Comptes à Paris, SALUT. Nous étant fait representer notre Edit du mois de Janvier 1720. par lequel Nous aurions créé & constitué au profit de notre Ordre du Saint Esprit quatre cens mille livres de rentes annuelles & perpetuelles, à prendre sur les deniers provenans des Droits d'Aydes, Gabelles & Cinq Grosses Fermes & autres Droits & Impositions, & specialement sur les Droits d'Aydes & Entrées de notre bonne ville de Paris, tant pour lui tenir lieu des six-vingt mille écus accordez audit Ordre pour sa fondation & dotation, par le Roi Henry III. lorsqu'il en fit l'institution, que pour demeurer par Nous quitte envers ledit Ordre des deux millions cinq cens trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers dont Nous nous sommes trouvez lui être redevables en principaux & interêts, à cause de plusieurs prêts & avances faits par ledit Ordre aux Rois nos predecesseurs, & portez en notre épargne dans les années 1636. 1650. & 1656. pour
B subvenir aux besoins de l'Etat & aux dépenses de la guerre; en consideration de laquelle constitution de quatre cens mille livres de rentes, ledit Ordre Nous auroit cedé & abandonné le Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui, & le Dixiéme des Dons provenans des liberalitez que Nous avons faites à nos Sujets, lesquels appartenoient audit Ordre, & faisoient partie de sa fondation & dotation, lesquels Droits Nous aurions réunis à notre Domaine par notredit Edit, à condition toutefois, ainsi qu'il est expressément porté par icelui, que ledit Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui & Dixiéme des Dons demeureroient à perpetuité & par privilege spécial, sans aucune dérogation ni novation, affectez & hypotequez à la garantie de ladite rente de quatre cens mille livres, en sorte que l'Ordre au défaut du payement desdites quatre cens mille livres de rente ou de partie d'icelles, pût toujours rentrer de plein droit dans la joüissance dudit Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui & Dixiéme des Dons, sans qu'il soit besoin d'aucune nouvelle concession ni confirmation de notre part. Et nous étant aussi fait
C representer les deux Arrêts rendus en notre Conseil les 5. Juillet & 19. Novembre 1720. & les Lettres Patentes intervenuës sur iceux, regiftrées en notre Chambre des Comptes, par lesquels les sieurs Moufle de Champigny & Chupin, anciens Tresoriers du Marc d'Or, supprimez par notredit Edit, auroient été commis pour en faire la recette; sçavoir, ledit sieur de Champigny pour l'année 1720. & ledit sieur Chupin pour la presente année 1721. par lesquels Arrêts & Lettres Patentes il est ordonné que les deniers provenans dudit Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui qui y sont affectez par privilege spécial, ne puissent être employez à l'avenir à aucun usage, qu'après que l'Ordre aura été entierement payé desdites quatre cens mille livres par chacune année: Et jugeant qu'il est plus convenable de faire remettre par les Commis à la recette du Marc d'Or les deniers en provenans, immédiatement entre les mains du Grand Tresorier de l'Ordre, que de les faire porter par lesdits Commis en notre Tresor Royal, & par le Garde
D du Tresor Royal à nos Fermiers ou Regisseurs, pour être ensuite par eux remis au Grand Tresorier dudit Ordre, Nous y avons pourvû par l'Arrêt ci-attaché sous le contrescel de notre Chancellerie, cejourd'hui donné en notre Conseil d'Etat, Nous y étant, pour l'execution duquel Nous avons ordonné que toutes Lettres necessaires seroient expediées; & voulant que ledit Arrêt sorte son plein & entier effet. A CES CAUSES, de l'avis de notre très-cher & très-amé oncle le Duc d'Orleans, petit-fils de France, Regent, de notre très-cher & très-amé oncle le Duc de Chartres, premier Prince de notre Sang, de notre très-cher & très-amé cousin le Duc de Bourbon, de notre très-cher & très-amé cousin le Comte de Charollois, de notre très-cher & très-amé cousin le Prince de Conty, Princes de notre Sang, de notre très-cher & très-amé oncle le Comte de Toulouse, Prince legitimé, & autres Pairs de France, grands & notables
E personnages de notre Royaume qui ont vû ledit Arrêt, & conformément à icelui, Nous avons ordonné, & par ces presentes signées de notre main, ordonnons ce qui ensuit.

ARTICLE PREMIER.

QU'A l'avenir & à commencer pour la presente année entiere 1721. le sieur Chupin, Commis à la recette des Droits de Marc d'Or & doublement d'icelui pour ladite année, & ceux qui seront dans la suite commis & établis par notre Ordre du S. Esprit pour faire annuellement ladite recette, auquel Ordre Nous avons attribué & attribuons tout pouvoir d'y commettre à l'avenir & au Controlle d'icelle suivant les Commissions qui seront expediées par le Greffier & scellées par le Chancelier de nos Ordres, seront tenus de remettre de mois en mois les deniers provenans desdits Droits de Marc d'Or entre les mains du sieur Crozat, Grand Tresorier de nos Ordres, & de ceux qui lui succederont dans ladite Charge, sur leurs simples Quittances, & ce jusqu'à concurrence des quatre cens mille livres de rentes annuelles & perpetuelles par Nous consti-

tuées au profit dudit Ordre par Edit du mois de Janvier 1720. lesquelles Quittances desdits sieurs Grands Tresoriers desdits Ordres, seront passées & allouées dans les Etats & Comptes desdits Commis à la recette du Marc d'Or sans difficulté ; & sera neanmoins prealablement pris & prelevé sur ladite recette du Marc d'Or les sommes ausquelles se trouveront monter les appointemens ou taxations des Commis à ladite recette & controlle, & les fonds nécessaires pour les épices, façons, vacations & frais de reddition desdits Comptes du Marc d'Or en la Chambre des Comptes, que les Commis à ladite recette retiendront par leurs mains à cet effet. A

I I.

Lorsque ladite recette du Marc d'Or ne se trouvera pas monter à la somme de quatre cens mille livres par an, outre & par-dessus les dépenses ci-dessus, ce qui défaudra desdites quatre cens mille livres, sera payé par les Fermiers & Regisseurs de nos Fermes-Unies, entre les mains du sieur Grand Tresorier desdits Ordres, & en rapportant par lesdits Fermiers ou Regisseurs la Quittance dudit sieur Grand Tresorier, avec un Certificat du Commis à la recette du Marc d'Or du montant de ladite recette, & de ce qui en revient & qui aura été payé à l'Ordre, déduction faite des dépenses ci-dessus mentionnées, ensemble des copies collationnées ou ampliations des Quittances fournies par ledit sieur Grand Tresorier au Commis à ladite recette du Marc d'Or, ce qui aura été payé par lesdits Fermiers ou Regisseurs audit sieur Grand Tresorier pour le supplément & parfait payement desdites quatre cens mille livres, sera passé & alloué dans leurs Etats & Comptes sans difficulté. B

I I I.

Lorsque la recette du Marc d'Or excedera ladite somme de quatre cens mille livres, outre & par-dessus les dépenses, ci-devant mentionnées, la somme à laquelle montera cet excedent sera remise par le Commis à la recette du Marc d'Or entre les mains de celui qui sera en exercice l'année suivante, qui s'en chargera en recette dans son Compte, pour être le fonds provenant dudit excedent, avec ceux de l'année courante, employé au payement desdites quatre cens mille livres de rentes dûës à l'Ordre, sur les Quittances dudit sieur Grand Tresorier, comme il est ordonné ci dessus, & en rapportant par le Commis à ladite recette du Marc d'Or la Quittance de la somme qui aura été par lui remise au Commis en exercice l'année suivante, elle sera passée dans ses Etats & Comptes sans difficulté, & la recette du Commis à l'exercice du Marc d'Or de l'année suivante, auquel le fonds dudit excedent aura été remis, sera pareillement admise dans ses Etats & Comptes, en rapportant l'ampliation de la Quittance qu'il aura fournie au Commis à ladite recette en exercice l'année precedente. C

I V.

Ordonnons que l'Arrêt de notre Conseil du 5. Juillet 1720. & Lettres Patentes registrées en notre Chambre des Comptes, par lesquelles le sieur Mousle de Champigny a été commis à la recette du Marc d'Or pour l'année 1720. seront executez suivant leur forme & teneur ; & en consequence que ledit sieur de Champigny portera, si fait n'a été, les fonds dudit exercice en notre Tresor Royal, lesquels seront remis par le Garde du Tresor Royal entre les mains du Fermier de nos Fermes-Unies, pour être par lui employez jusqu'à concurrence, au payement des quatre cens mille livres de rentes créées & constituées au profit de notre Ordre par ledit Edit du mois de Janvier 1720. D

Si vous mandons, que ces presentes vous ayez à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelles garder, observer & executer selon leur forme & teneur, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens qui pourroient être mis ou donnez, nonobstant tous Edits, Declarations, Arrêts & autres choses à ce contraires, ausquels Nous avons dérogé & dérogeons par cesdites presentes : Car tel est notre plaisir. Donne' à Paris le quatriéme jour de Mars, l'an de grace mil sept cens vingt-un, & de notre regne le sixiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, le Duc d'Orleans, Regent present. *Signé*, Phelypeaux. Et scellé.

Registrées en la Chambre des Comptes, ouy & ce requerant le Procureur general du Roy, pour jouir par les Princes, Prelats, Chevaliers & Officiers dudit Ordre du Saint Esprit, des mêmes sommes & sur les mêmes fonds du Marc d'Or, en la même maniere qu'ils avoient accoutumez d'en jouir avant l'Edit du mois de Janvier 1720. registré en la Chambre le 23. Fevrier ensuivant, & non autrement, ni pour plus grandes sommes, à la deduction des gages, augmentations de gages, taxations & autres droits qui etoient payez aux Tresoriers & Controlleurs du Marc d'Or, lesquels au moyen de la suppression desdits Officiers & des remboursemens qui leur ont eté faits des finances de leurs Offices, seront portez au Tresor Royal, retenu sur iceux ce qu'il plaira au Roi accorder aux Commis & Controlleurs à ladite recette du Marc d'Or, & sera compté dudit Marc d'Or en la même forme & maniere qu'il en etoit compté avant ledit Edit de Janvier 1720 sauf ausdits Princes, Prelats, Commandeurs, Chevaliers & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit à se pourvoir pardevers le Roi pour raison des creances par eux pretendues sur le Roi, les Semestres assemblez le quinziéme jour de Mars mil sept cens vingt-un. Signé, Richer. E

DECLARATION DU ROY,

Concernant l'Ordre du Saint Esprit.

Donnée à Paris le 18. May 1721.

Registrée en la Chambre des Comptes le 18. *Juin* 1721.

A LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, SALUT. Les Rois nos predeceſſeurs ayant eu un ſoin particulier de maintenir l'Ordre & Milice du Saint Eſprit dans toute ſa ſplendeur, ſuivant le ſerment qu'ils font le jour de leur Sacre de ne jamais le laiſſer décheoir, amoindrir ni diminuer, tant qu'il ſera en leur pouvoir ; c'eſt dans les mêmes vûës & pour imiter leur exemple, que Nous nous fimes rendre compte au mois de Janvier de l'année derniere 1720. de l'état où étoient les fonds attribuez audit Ordre : & ayant reconnu par l'examen que nous en fimes faire en notre Conſeil, que le fonds de la moitié du Marc d'Or dont l'Ordre joüiſſoit ſeulement pour lors, avec celui du Dixiéme des Dons provenans des liberalitez que Nous faiſons à ceux de nos Sujets que Nous voulons gratifier, accordé auſſi audit Ordre, n'étoient pas à beaucoup près ſuffiſans pour ſon entretien & pour remplir la fondation & dotation des ſix-vingt mille écus attribuez audit Ordre par le Roi Henry III. lors de ſon inſtitution, & qu'en outre à
B cauſe de pluſieurs prêts & avances conſiderables faits aux Rois nos predeceſſeurs par ledit Ordre en deniers comptans, portez en notre Epargne dans les années 1636. 1650. & 1656. pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat & aux dépenſes de la guerre, Nous nous trouvions redevables audit Ordre, tant en principaux qu'interêts, ſuivant la vérification qui en fut faite pour lors en notre Conſeil, de la ſomme de deux millions cinq cens trente-un mille ſix cens vingt-deux livres ſeize ſols ſix deniers, ainſi qu'il eſt plus au long expliqué par notre Edit du mois de Janvier 1720. Nous avions ordonné qu'il ſeroit tenu un Chapitre General de l'Ordre, & donné pouvoir à notre très-cher & très-amé oncle le Duc d'Orleans, Regent, d'y preſider, afin d'aviſer aux moyens les plus convenables, tant pour aſſurer un revenu fixe à l'Ordre, proportionné aux ſix-vingt mille écus à lui accordez pour ſa fondation & dotation, que pour Nous acquitter envers ledit Ordre des deux millions cinq cens trente-un mille ſix cens vingt-deux livres ſeize ſols ſix deniers dont nous lui étions redevables, tant en principaux qu'interêts, & dans la vûë que Nous avions de diminuer les charges de notre Etat, en ôtant la multiplicité des Offices qui y ont été introduits, & qui ſont à pre-
C ſent beaucoup diminuez, ſur leſquels ſeuls le Droit de Marc d'Or peut être perçû, ayant lieu par rapport à ladite diminution d'Offices, d'apprehender que ces fonds ne fuſſent pas à l'avenir à beaucoup près ſuffiſans pour fournir par chacune année les ſix-vingt mille écus de la fondation & dotation dudit Ordre, & qu'à faute d'avoir un fonds toujours certain pour la manutention dudit Ordre, dont nous ſommes le Chef & Souverain Grand-Maître, & qui fût proportionné à la dépenſe néceſſaire pour ſon entretien, il ſeroit à craindre qu'il ne vint à décheoir de ſa premiere dignité ; Nous jugeâmes à propos d'aſſûrer par un Edit irrévocable, un fonds certain & immuable, & qui fût toujours ſuffiſant pour les dépenſes dudit Ordre ; & à cet effet, conformément à la Deliberation de l'Ordre du 14. Janvier 1720. Nous avons créé & conſtitué par notre Edit du même mois au profit dudit Ordre, pour toujours & à perpetuité quatre cens mille livres de rentes annuelles & non rachetables, pour tenir lieu de la fondation & dotation dudit Ordre, à prendre ſur les deniers provenans de nos Droits d'Aydes, Gabelles &
D Cinq Groſſes Fermes, Impoſitions faites ou à faire, Revenus Caſuels & tous nos autres Droits & Revenus preſens & à venir generalement quelconques, & ſpecialement ſur les Droits d'Aydes & Entrées de notre bonne ville de Paris, pour en joüir par ledit Ordre en vertu dudit Edit ſeulement, & ſans qu'il ſoit beſoin d'autre Titre ni Ordonnance, & en être les arrerages payez de trois mois en trois mois, à commencer du premier Janvier de ladite année 1720. par nos Fermiers Generaux ou autres Commis, & les fonds remis à cet effet entre les mains du Grand Treſorier de nos Ordres ſur ſes ſimples Quittances, & les deniers en provenans employez par ledit Grand Treſorier au payement des gages, penſions & appointemens des Officiers, & aux diſtributions des Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs & autres dépenſes dudit Ordre, ſuivant les Etats qui en ſeront par Nous arrêtez comme Chef & Souverain Grand-Maître dudit Ordre, ainſi & de la maniere dont il s'eſt pratiqué juſqu'à préſent, dont ledit Grand Treſorier rendra compte par chacun an pardevant le Chancelier de noſdits Ordres, Surintendant des deniers d'iceux, & les Commiſſaires nommez à cet

effet, en la maniere accoutumée & non ailleurs, aux offres portées par ladite Deliberation de Nous remettre & abandonner le Droit de Marc d'Or en entier, le doublement d'icelui & le Dixiéme des Dons, d'une part; ensemble les deux millions cinq cens trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers, dont Nous étions redevables à l'Ordre, d'autre part, en principaux & interêts, ainsi qu'il est plus au long porté par notredit Edit du mois de Janvier 1720. à condition toutefois, conformément à ladite Deliberation & à notredit Edit, que pour plus grande sûreté dudit Ordre ledit Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui & le Dixiéme des Dons demeureroient à perpetuité & par privilege special, sans aucune dérogation ni novation, affectez & hypotequez à la garantie de ladite rente de quatre cens mille livres, en sorte que l'Ordre pût toujours rentrer de plein droit, non-seulement dans la possession dudit Droit de Marc d'Or, mais aussi dans l'autre moitié dudit Droit de Marc d'Or qui étoit alors en nos mains, avec faculté perpetuelle audit Ordre de le remerer, & aussi de pouvoir toujours rentrer dans la joüissance du Dixiéme des Dons à Nous cedez par ledit Ordre, sans qu'il fût besoin d'aucune nouvelle concession ni confirmation de notre part, comme aussi sans déroger par ledit Ordre aux creances des deux millions cinq cens trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers, dont Nous étions tenus envers ledit Ordre, lesquelles subsisteront dans toute leur force, pour les pouvoir repeter par ledit Ordre contre Nous & nos successeurs Rois, au défaut du payement desdites quatre cens mille livres ou de partie d'icelles : Et par le même Edit Nous avons accepté le transport & retrocession faits par notre Ordre du Saint Esprit à notre profit & de nos successeurs Rois du Droit de Marc d'Or, doublement d'icelui, ensemble du Dixiéme des Dons, que Nous avons réunis à notre Domaine. Mais Nous étant fait representer les deux Arrêts rendus en notre Conseil les 5. & 10. Novembre 1720. & Lettres Patentes intervenuës sur iceux, registrées en notre Chambre des Comptes, par lesquels les sieurs Moufle de Champigny & Chupin, anciens Tresoriers du Marc d'Or, supprimez par ledit Edit du mois de Janvier 1720. auroient été commis pour faire la recette dudit Droit de Marc d'Or; sçavoir, le Sr de Champigny pour l'année 1720. & le S Chupin pour la presente année 1721. par lesquels Arrêts & Lettres Patentes il est ordonné que les deniers provenans dudit Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui seront par eux portez en notre Tresor Royal, nous avons crû ne pouvoir disposer desdits fonds provenans dudit Droit de Marc d'Or, qui sont expressément & par privilege spécial affectez à la garantie desdites quatre cens mille livres de rentes par Nous constituées à notre Ordre du Saint Esprit, qu'après que notredit Ordre aura été entierement payé desdites quatre cens mille livres de rentes par chacun an; & dans cette vûë, ayant trouvé juste & nécessaire pour la sûreté dudit Ordre, que les deniers provenans dudit Droit de Marc d'Or en entier, ne puissent être employez à l'avenir à aucun usage, qu'auparavant notre Ordre du Saint Esprit n'ait été entierement payé desdites quatre cens mille livres de rentes par chacun an, Nous avons pour la sûreté dudit payement desdites quatre cens mille livres de rentes, ordonné par Arrêt rendu en notre Conseil d'Etat, Nous y étant, le 4. Mars 1721. qu'à l'avenir & à commencer pour l'année entiere 1721. le sieur Chupin Commis à la recette du Marc d'Or & doublement d'icelui pour ladite année, & ceux qui seront ci-après commis pour faire ladite recette, seront tenus de remettre de mois en mois les deniers provenans dudit Droit de Marc d'Or entre les mains du sieur Crozat, Grand Tresorier de nos Ordres, & de ceux qui lui succederont dans ladite Charge, sur leurs simples Quittances, & ce jusqu'à concurrence des quatre cens mille livres de la rente annuelle & perpetuelle par Nous créée & constituée à perpetuité au profit dudit Ordre par notre Edit du mois de Janvier 1720. lesquelles Quittances dudit sieur Grand Tresorier seront passées dans les Etats & Comptes desdits Commis à la recette du Marc d'Or sans difficulté, prealablement pris & prelevé sur ladite recette du Marc d'Or les sommes ausquelles se trouveront monter les appointemens ou taxations des Commis à ladite recette & controlle, & les fonds nécessaires pour les épices, façons, vacations & frais de reddition des Comptes à rendre en notre Chambre des Comptes, que les Commis à ladite recette retiendront par leurs mains à cet effet; & avons aussi ordonné que lorsque ladite recette du Marc d'Or ne se trouvera pas monter par an à ladite somme de quatre cens mille livres, ce qui défaudra desdites quatre cens mille livres sera payé par les Fermiers ou Regisseur de nos Fermes-Unies, entre les mains du sieur Grand Tresorier de nos Ordres, & que lorsque la recette du Marc d'Or excedera ladite somme de quatre cens mille livres, outre & pardessus les dépenses ci devant mentionnées, la somme à laquelle montera cet excedent sera remise par le Commis à la recette du Marc d'Or, entre les mains de celui qui sera en exercice l'année suivante, qui s'en chargera en recette dans son Compte, pour être le fonds provenant dudit excedent, avec ceux de l'année courante, employé au payement desdites quatre cens

mille

A mille livres de rentes dûës à l'Ordre, sur les Quittances dudit sieur Grand Tresorier, ainsi qu'il est plus amplement expliqué par ledit Arrêt, sur lequel Arrêt Nous aurions fait expedier nos Lettres Patentes en datte du même jour 4. Mars 1721. adressées à notre Chambre des Comptes pour y être enregistrées. Mais Nous ayant été representé par notre Ordre du S. Esprit, qu'il seroit intervenu Arrêt de notredite Chambre des Comptes du 15. Mars 1721. qui, en ordonnant l'enregistrement de nosdites Lettres Patentes, auroit en même temps ordonné par son même Arrêt d'enregistrement que les Princes, Prelats, Chevaliers & Officiers de notredit Ordre du Saint Esprit joüiront des mêmes sommes & sur les mêmes fonds du Marc d'Or, & en la même maniere qu'ils avoient accoutumé d'en joüir avant notre Edit du mois de Janvier 1720. registré le 23. Fevrier ensuivant en notre Chambre des Comptes, & non autrement, ni pour plus grande somme, à la déduction des gages, augmentations de gages, taxations & autres droits qui étoient payez aux Tresoriers & Controlleurs du Marc d'Or, lesquels au moyen de la suppression desdits Officiers & des rembourssemens qui leur ont été faits de la finance de leurs Offices, seront portez au Tresor Royal, retenu sur iceux ce qu'il Nous plaira accorder aux B Commis & Controlleurs à ladite recette du Marc d'Or, & qu'il sera compté dudit Marc d'Or en la même forme & maniere qu'il en étoit compté avant ledit Edit du mois de Janvier 1720. sauf ausdits Princes, Prelats, Commandeurs, Chevaliers & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit à se pourvoir pardevers Nous pour raison des creances par eux prétenduës sur Nous, lequel Arrêt détruiroit ou diminuëroit considerablement la dotation & fondation de notre Ordre du Saint Esprit, que nous jurons solemnellement à notre Sacre de maintenir & conserver à jamais, Nous chargeroit d'un remboursement de deux millions cinq cens trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers envers ledit Ordre, dont Nous demeurons quitte au moyen de l'execution de notre Edit du mois de Janvier 1720. détruiroit & annulleroit entierement notredit Edit du mois de Janvier 1720. enregistré dans toutes nos Cours & en notre C Chambre des Comptes sans aucune opposition ni remontrance, ce qui seroit également contraire aux Loix du Royaume, à l'ordre de la justice, à nos intentions, & aux vûës que Nous avons à l'exemple des Rois nos predecesseurs de maintenir notre Ordre du Saint Esprit, dont Nous sommes le Chef & Souverain Grand-Maître, dans toute sa dignité & splendeur. A CES CAUSES & autres à ce Nous mouvans, & après avoir fait voir en notre Conseil notre Edit du mois de Janvier 1720. les deux Arrêts rendus en icelui les 5. Juillet & 19. Novembre 1720. & Lettres Patentes intervenuës sur iceux, registrées en notre Chambre des Comptes le 9. Janvier 1721. ensemble l'Arrêt rendu en notre Conseil d'Etat, Nous y étant, le 4. mars 1721. les Lettres Patentes intervenuës sur icelui le même jour, & l'Arrêt d'enregistrement de notre Chambre des Comptes du 15. du même mois, de l'avis de notre très-cher & très-amé oncle le Duc d'Orleans, petit-fils de France, Regent, de notre très-cher & très-amé oncle le Duc de Chartres, premier Prince de notre Sang, de notre très-cher & très-amé cousin le Duc de Bourbon, D de notre très-cher & très-amé cousin le Comte de Charollois, de notre trés-cher & très-amé cousin le Prince de Conty, Princes de notre Sang, de notre très-cher & très-amé oncle le Comte de Toulouse, Prince légitimé, & autres Pairs de France, grands & notables personnages de notre Royaume, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par ces presentes signées de notre main, dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît, ce qui ensuit.

ARTICLE PREMIER.

QUE notre Edit du mois de Janvier 1720. & l'Arrêt de notre Conseil d'Etat rendu, Nous y étant, le 4. mars 1721. & Lettres Patentes intervenuës sur icelui en datte du même jour, soient executez suivant leur forme & teneur, & en consequence que notre Ordre du Saint Esprit joüisse irrévocablement des quatre cens mille livres de rente par chacun an, que Nous lui avons attribuées par notre Edit du mois de Janvier 1720. E tant pour lui tenir lieu des six-vingt mille écus de sa fondation & dotation à lui attribuez lors de son institution, que pour demeurer par Nous quitte envers ledit Ordre des deux millions cinq cens trente-un mille six cens vingt-deux livres seize sols six deniers, dont Nous nous sommes trouvé lui être redevables, ainsi qu'il est porté & expliqué par ledit Edit.

II.

QU'A l'avenir & à commencer pour la présente année entiere 1721. le sieur Chupin, Commis à la recette du Droit de Marc d'Or & doublement d'icelui pour ladite année, & ceux qui seront dans la suite commis & établis par l'Ordre du Saint Esprit pour faire annuellement ladite recette, seront tenus de remettre de mois en mois les deniers provenans dudit Droit de Marc d'Or en entier, entre les mains du sieur Crozat, Grand Tresorier de nos Ordres, & de ceux qui lui succederont en ladite Charge, sur leurs sim-

ples Quittances, & ce jusqu'à concurrence des quatre cens mille livres de rentes annuelles & perpetuelles, par Nous créées & constituées au profit de notredit Ordre par notre Edit du mois de Janvier 1720. lesquelles Quittances des Grands Tresoriers de nos Ordres seront passées dans les Etats & Comptes desdits commis à la recette du Marc d'Or sans difficulté; & sera néanmoins prealablement pris & prelevé sur la recette du Marc d'Or les sommes ausquelles se trouveront monter les appointemens ou taxations des Commis à ladite recette & controlle, & les fonds nécessaires pour les épices, façons, vacations & frais de reddition desdits Comptes du Marc d'Or en notre Chambre des Comptes, que les Commis à ladite recette retiendront par leurs mains à cet effet. A

III.

Lorsque ladite recette du Marc d'Or ne se trouvera pas monter à ladite somme de quatre cens mille livres par an, outre & pardessus les dépenses ci-dessus, ce qui défaudra desdites quatre cens mille livres sera payé par les Fermiers ou Regisseurs de nos Fermes-Unies, entre les mains du sieur Grand Tresorier de nos Ordres, & en rapportant par les Fermiers ou Regisseurs les Quittances dudit sieur Grand Tresorier, avec un certificat du Commis à la recette du Marc d'Or, du montant de ladite recette, de ce qui en revient, & de ce qui aura été payé à l'Ordre, déduction faite des dépenses ci-dessus mentionnées, ensemble des copies collationnées ou ampliations des Quittances fournies par le sieur Grand Tresorier au Commis de ladite recette du Marc d'Or, ce qui aura été payé par lesdits Fermiers ou Regisseurs audit sieur Grand Tresorier, pour le supplément & parfait payement desdites quatre cens mille livres, sera passé & alloué dans leurs Etats & Comptes sans difficulté. B

IV.

Voulons que lorsque la recette du Marc d'Or excedera dans une année la somme de quatre cens mille livres, & celle à laquelle monteront les dépenses ci-devant mentionnées, la somme à laquelle montera cet excedent, au lieu d'être remise par le Commis à la recette du Marc d'Or, entre les mains de celui qui sera en exercice l'année suivante, soit portée en notre Tresor Royal, & qu'en rapportant la Quittance du Garde du Tresor Royal dûëment controllée, le Commis à la recette du Marc d'Or en soit & demeure bien & valablement déchargé, & ladite Quittance passée dans ses Etats & Comptes sans difficulté; laquelle remise au Tresor Royal, ne pourra néanmoins être faite qu'après que lesdites quatre cens mille livres de rentes constituées au profit de notredit Ordre du Saint Esprit par notre Edit du mois de Janvier 1720. auront été entierement payées par ledit Commis à la recette du Marc d'Or ès mains du Grand Tresorier de nos Ordres, auquel effet Nous avons dérogé & dérogeons à l'Article III. de notre Arrêt du Conseil du 4. Mars 1721. & Lettres Patentes intervenuës sur icelui le même jour. C

V. D

Ordonnons que l'Arrêt de notre Conseil du 5. Juillet 1720. & Lettres Patentes intervenuës sur icelui, registrées en notre Chambre des Comptes, par lesquelles le sieur Moufle de Champigny a été commis à la recette du Marc d'Or pour l'année 1720. seront executez suivant leur forme & teneur; & en consequence que ledit sieur de Champigny portera, si fait n'a été, les fonds dudit exercice en notre Tresor Royal, lesquels seront remis par le Garde de notre Tresor Royal entre les mains du Fermier de nos Fermes-Unies, pour être par lui employez jusqu'à concurrence, au payement des quatre cens mille livres de rentes pour ladite année 1720. créées & constituées au profit de notre Ordre du Saint Esprit par notre Edit du mois de Janvier 1720.

VI.

Voulons & ordonnons que le contenu en ces presentes soit pleinement & entierement executé selon sa forme & teneur, & ce nonobstant l'Arrêt d'Enregistrement de notre Chambre des Comptes du 15. Mars 1721. lequel au moyen des presentes demeurera comme nul & non avenu. E

Si donnons en mandement à nos amez & feaux Conseillers les gens tenans notre Chambre des Comptes à Paris, que ces Presentes ils ayent à faire lire, publier & enregistrer, & le contenu en icelles garder, observer & executer selon leur forme & teneur, & faire joüir notre Ordre du Saint Esprit pleinement & paisiblement de l'effet & contenu en icelles, nonobstant tous Edits, Declarations, Reglemens, Ordonnances, Arrêts & autres choses à ce contraires, ausquels Nous avons dérogé & dérogeons très-expressément: Car tel est notre plaisir. En témoin de quoy Nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Presentes. Donné à Paris le dix-huitiéme jour de may, l'an de grace mil sept cens vingt-un, & de notre Regne le sixiéme. Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roi, le Duc d'Orleans Regent présent, Phelypeaux. Vû au Conseil, le Pelletier de la Houssaye. Et scellé en queuë de cire jaune.

A *Registrées en la Chambre des Comptes, oui, & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être executées selon leur forme & teneur, tant & si longuement qu'il plaira au Roi, à la charge que les grands Officiers de l'Ordre qui ont des Pensions sur ledit Ordre n'en pourront joüir qu'en vertu de Lettres Patentes bien & dûement registrées en la Chambre, & que lesdites Pensions continueront d'être payées par les Commis & Preposez à la recette dudit Droit de Marc d'Or, lesquels en feront l'employ en dépense par chacun an dans les Comptes de la recette dudit Droit de Marc d'Or, qui seront par eux rendus en la Chambre, le tout en la maniere accoutumée; les Bureaux assemblez, le dix-huitiéme jour de Juin mil sept cens vingt-un.* Signé NOBLET.

POUR LE ROY. { *Collationné à l'Original par Nous Ecuyer-Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances.*

EDIT DU ROY,

Qui confirme l'Ordre du Saint Esprit dans tous ses Privileges.

Donné à Versailles au mois de Mars 1727.

Registré en Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes.

B LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous presens & à venir, SALUT. Notre intention ayant toujours été depuis notre avenement à la Couronne, de donner à notre Ordre du Saint Esprit des marques singulieres de notre affection, & du dessein où Nous sommes d'en conserver toute la dignité & splendeur; Nous avons par notre Edit du mois de Janvier 1720. pourvû aux fonds nécessaires pour l'entretien de notredit Ordre, & le payement des distributions, gages & pensions des Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers Commandeurs & Officiers d'icelui : mais quoique les privileges & exemptions accordez jusqu'à present audit Ordre par les Rois nos predecesseurs soient si constans & si bien établis, qu'ils semblent n'avoir besoin d'aucune confirmation de notre part; Nous avons crû cependant les devoir expliquer d'une maniere plus claire & plus distincte, afin de ne laisser aucun doute sur lesdits privileges & exemptions, & prevenir toutes les difficultez & contestations qui pourroient survenir sur le sujet d'iceux, comme il est arrivé en differentes occasions. A CES CAUSES & autres considerations à ce Nous mouvans, de notre certaine science, pleine puis-
C sance & autorité Royale, Nous avons par le present Edit perpetuel & irrévocable, dit & ordonné, disons, ordonnons, voulons & nous plaît.

ARTICLE PREMIER.

QUE l'Edit du mois de Mars 1580. les Déclarations des 20. Mars 1658. 17. Decembre 1691. & 14. Octobre 1711. ensemble notre Edit du mois de Janvier 1720. registrez en nos Cours, qui ont établi ou confirmé les privileges & exemptions accordez aux Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs, & Officiers qui ont été & seront ci-après admis & reçûs dans notre Ordre du Saint Esprit, soient executez selon leur forme & teneur; Voulons & entendons qu'ils y soient maintenus & conservez pour toujours sans qu'il puisse y être apporté à l'avenir aucun trouble ni alteration, conformément au serment qui en a été fait, tant par le Roi Henry III. Instituteur & Fondateur dudit Ordre, que par tous les Rois ses successeurs, & à celui que Nous en avons fait solemnellement à notre Sacre.

II.

D QUE les Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs & Officiers de notre Ordre du Saint Esprit, soient & demeurent pour toujours francs, quittes & exempts de Nous payer aucuns rachats, sous-rachats, reliefs, treiziémes, quints & requints, lods & ventes, & tous autres Droits Seigneuriaux generalement quelconques, sous quelques titres & dénominations qu'ils soient exprimez, tant des terres & heritages qu'ils vendront ou acquerront, ou qu'ils auront pris ou donnez en échange, ou qui leur adviendront par successions, donations, legs ou autrement, en quelques Païs & Provinces de notre Royaume, Terres & Seigneuries de notre obéissance qu'ils soient situez & assis, mouvans de Nous & de notre Domaine, ou par Nous cedez & délaissez à titre d'engagement ou d'usufruit; sans qu'à quelque occasion que ce soit, ni sous prétexte des differentes dispositions des Coutumes de notre Royaume, il puisse être aucune

chose demandée ausdits Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers, Commandeurs & Officiers de notre Ordre du Saint Esprit, ni à ceux de qui ils auront fait lesdites acquisitions, soit que par les Coutumes lesdits Droits soient dûs par les vendeurs ou par les acquereurs. A

III.

VOULONS & entendons pareillement qu'ils soient francs, quittes & exempts de tous emprunts, subsides & impositions, de peages, travers, passages, logemens de gens de guerre, tutelles, curatelles, gardes & guets des Villes, Forteresses & Châteaux, & autres charges publiques, comme aussi de comparoir ou envoyer au ban & arriere-ban, ni de contribuer aux sommes qui pourroient être levées en notre Royaume pour raison de ce.

IV. B

LES distributions des Princes, Cardinaux, Prelats, Chevaliers & Commandeurs, & les gages & pensions des Officiers de notre Ordre du Saint Esprit ne pourront être hypotequez, ni saisis pour quelque cause que ce soit, si ce n'est par notre permission expresse, scellée du Sceau de l'Ordre.

V.

VOULONS qu'ils joüissent de tous & semblables privileges & exemptions que nos Officiers Domestiques & Commensaux de notre Maison, & du droit de *Committimus* au grand Sceau, conformément à l'Edit du mois d'Août 1669. & en consequence, qu'ils ayent leurs causes commises pardevant les Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, ou les gens tenans les Requêtes de notre Palais à Paris.

VI. C

TOUS lesquels privileges & exemptions accordez aux Chevaliers, Commandeurs & Officiers de notre Ordre du Saint Esprit, auront pareillement lieu pour leurs femmes & leurs veuves, tant qu'elles demeureront en viduité ; ensemble pour ceux qui auront acquis la veterance, & ceux ausquels il a été accordé, ou à qui Nous accorderons nos Lettres d'honneur, scellées du Sceau de notredit Ordre, lesquels joüiront des mêmes privileges & exemptions, sans aucune difference ni distinction

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes à Paris, que notre present Edit ils ayent à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelui garder, observer & executer selon sa forme & teneur, nonobstant tous Edits, Declarations, Arrêts, Reglemens, & autres choses à ce contraires, ausquels nous avons dérogé & dérogeons par notredit présent Edit. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre Scel. DONNE' à Versailles au mois de Mars, l'an de grace mil sept cens vingt-sept, & de notre Regne le douziéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, PHELYPEAUX. *Visa*, FLEURIAU. Vû au Conseil, LE PELLETIER, & scellé du grand Sceau de cire verte, en lacs de soye rouge & verte. D

Registré, ouy & ce requerant le Procureur general du Roy, pour être executé selon sa forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Senechaussées du Ressort, pour y être lu, publié & registré : Enjoint aux Substituts du Procureur general du Roy d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois, suivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le deux Avril 1727. Signé, YSABEAU.

Registré en la Chambre des Comptes, oui & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être executé selon sa forme & teneur, conformément aux Edits, Declarations & Lettres Patentes ci-devant rendus, & concernant ledit Ordre, & Arrests d'enregistremens en la Chambre intervenus sur lesdits Edits, Declarations & Lettres Patentes. Les Bureaux assemblez le vingt-quatre Avril 1727. Signé, BEAUPIED. E

Registré en la Cour des Aydes, ouy & ce requerant le Procureur general du Roy, pour être executé selon sa forme & teneur, & ordonné copies collationnees d'icelui être envoyées ès Sieges des Elections du Ressort de la Cour, pour y être luës, publiées & registrées, l'Audience tenant : Enjoint aux Substituts du Procureur general du Roy esdits Sieges d'y tenir la main, & de certifier la Cour de leurs diligences au mois. A Paris, les Chambres assemblées, le 28. *May* 1727.

Signé, ROBERT.

CATALOGUE



CATALOGUE DES CHEVALIERS, COMMANDEURS ET OFFICIERS DE L'ORDRE DU S^T ESPRIT.



ON *remarquera avant d'entrer dans le détail des Promotions, que ceux que l'on y trouve qualifiez* Chevaliers de l'Ordre du Roi, *particulierement sous les regnes des Rois Henry III. & Henry IV. sont ceux qui étoient Chevaliers* de Saint Michel, *& qu'il a toujours été d'usage de faire Chevaliers de S. Michel ceux qui ne l'étoient pas, avant de les recevoir Chevaliers du Saint Esprit; qu'étant reçûs Chevaliers de Saint Michel & du Saint Esprit, on les a qualifiez* Chevaliers des Ordres du Roi, *ou Chevaliers & Commandeurs des Ordres du Roy; & que les Cardinaux & Prelats associez à l'Ordre du Saint Esprit, ne sont Commandeurs que de l'Ordre du S. Esprit*

& non de Saint Michel. C'est la raison pour laquelle ils portent des deux côtez de leur Croix d'or attachée au Cordon bleu, la seule image du Saint Esprit; au lieu que les Chevaliers portent d'un côté un Saint Michel & de l'autre un Saint Esprit. La qualité de Commandeur est donnée aux uns & aux autres, à cause des Commandes qu'ils devoient avoir & qui n'ont pas encore été créées. En attendant on leur donne à chacun mille écus par an sur le revenu du Marc d'Or. A





Deux écussons accollez, le 1. de France, *le 2. de* Pologne, *parti de* Lithuanie.

PREMIERE PROMOTION,

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. *Decembre* 1578.

A ENRY III. Roi de France & de Pologne, premier Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre du Saint Esprit, fut revêtu du grand Manteau de l'Ordre, & prêta le Serment entre les mains de Jacques Amiot, évêque d'Auxerre, grand-aumônier de France, qui lui mit le grand collier de l'Ordre au col. Il fut assassiné à Saint Cloud le premier août 1589. & mourut le lendemain deuxiéme, *comme il est rapporté au premier volume de cette histoire, page* 139.

CHEVALIERS.



Ecartelé, au 1. *d'argent, à une croix patée de gueules, cantonnée de quatre aigles de sable, membrez & becquez de gueules, la croix chargée d'un écusson écartelé de gueules au lion d'or, & d'or à trois fasces de sable, qui est de* Gonzague, *au* 2. *&* 3. *coupé, le chef parti de* 4. *le* 1. *de* Cleves, *le* 2. *de la* Marck, *le* 3. *d'*Artois, *le* 4. *de* Brabant, *soutenus de* Nevers-Bourgogne, *de* Rethel *& d'*Albret-Orval, *au* 4. *& dernier grand quartier coupé & parti de trois, au* 1. *de l'*Empire, *au* 2. *de* Jerusalem, *au* 3. *d'*Arragon, *soutenus de* Saxe, *de* Bar *& de* Constantinople, *sur le tout de* Mont-ferrat, *& sur le tout du tout d'*Alençon.

I.

B LUDOVIC de Gonzague, duc de Nevers & de Rethelois, pair de France, prince de Mantoue, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur & lieutenant general des provinces de Champagne

& Brie, fut le premier reçû Chevalier du Saint Esprit, après que le Roi eut été reçû; A
& qu'il eut fait prêter serment aux Officiers de l'Ordre, qui firent leur premiere fonction
à la reception de ce Duc.

Il étoit troisiéme fils de *Frederic* de Gonzague, premier duc de Mantouë, & de *Marguerite* Paleologue, marquise de Montferrat. *Voyez son article & ses descendans tome III. de cette histoire, p. 712. à l'occasion du* duché-pairie de Nevers.

Voyez la vie du duc de Nevers, écrite par Antoine Possevin, & les memoires donnez au public par le sieur de Gomberville.



De Lorraine-Mercœur.

II.

PHILIPPES-EMMANUEL de Lorraine, duc de Mercœur & de Penthievre, pair de France, marquis de Nomeny, prince du Saint Empire, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de Bretagne, mourut à Nuremberg d'une fiévre pourprée le 19. février 1602. B

Il étoit fils de *Nicolas* de Lorraine, comte de Vaudemont, duc de Mercœur, & d'*Anne* de Savoye-Nemours sa seconde femme, *comme il a esté dit tome III. de cette hist. p. 794. à l'occasion du* duché-pairie de Mercœur.



Ecartelé, au 1. & 4. parti de Crussol *& de* Levis, *au 2 & 3. écartelé, au 1. & 4. d'azur, à trois étoiles d'or en pal, qui est* Gourdon-Genouillac, *au 2. & 3. de gueules à trois bandes d'or, qui est de* Galiot, *& sur le tout d'*Uzés.

III.

JACQUES comte de Crussol, duc d'Uzés, pair de France, seigneur de Levis, d'Assier, de Florensac, &c. chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller au Conseil d'état & privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, mourut au mois de septembre 1584. C

Il étoit fils de *Charles* sire de Crussol, vicomte d'Uzés, & de *Jeanne* Galiot de Genoüillac, dame d'Assier.

Voyez la genealogie de la maison de Crussol, rapportée tome III. de cette hist. page 762. à l'occasion du duché-pairie d'Uzés.



IV.



De Lorraine-Aumale.

I V.

A CHARLES de Lorraine, duc d'Aumale, pair & grand-veneur de France, conseiller du Roi en son conseil d'état & privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, fut l'un des princes de sa maison des plus ardens au parti de la Ligue, qui l'établit gouverneur de Paris en 1589. En 1594. le Parlement de Paris donna un arrêt, par lequel il lui étoit ordonné de rentrer dans son devoir, & de se soumettre au Roi; mais ayant continué dans la rebellion, il fut déclaré criminel de leze-majesté au premier chef, & executé en effigie. Il mourut à Bruxelles en 1631.

Voyez au chapitre des GRANDS-VENEURS, *tome VIII. de cette histoire, p. 732. & tome III. page 492. où sa genealogie & ses armes sont rapportées.*



Ecartelé, au 1. & 4. de Savoye, *au 2. & 3. contr'écartelé, au 1. & 4. de gueules, à l'aigle éployé d'or; au 2. & 3. de gueules au chef d'or.*

V.

B HONORAT de Savoye, marquis de Villars, comte de Tende & de Sommerive, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller en son Conseil privé, maréchal & amiral de France, gouverneur de Provence, mourut à Paris en l'année 1580.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 237.*



Ecartelé, au 1. & 4. de Cossé, *au 2. de* Chatno, *au 3. de* Gouffier, *& sur le tout de* Montmorency.

V I.

C ARTUS de Cossé, seigneur de Gonnor, comte de Secondigny, maréchal & grand-pannetier de France, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Guyenne, de Picardie, de Bearn, de Metz, d'Orleanois, de Touraine, païs Chartrain & Blaisois, senechal d'Agenois, surintendant des finances, mourut de la goutte le 15. janvier 1582.

Voyez son éloge au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *p. 236.* Il étoit fils puîné de *René* de Cossé, seigneur de Brissac, & de *Charlotte* Gouffier. *La genealogie de cette maison se trouve tome IV. de cette histoire, p. 321. à l'occasion du* duché-pairie de Brissac.



Ecartelé, au 1. & 4. de Gouffier, *au 2. & 3. de* Montmorency, *sur le tout de* Crevecœur.

VII.

FRANÇOIS Gouffier, seigneur de Crevecœur & de Bonnivet, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller au Conseil d'état & privé, lieutenant general au gouvernement de Picardie, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut le 24. avril 1594. A

Voyez son article tome V. de cette hist. p. 616. *à l'occasion du* duché de Rouannois.



De gueules, au pal de vair.

VIII.

FRANÇOIS comte d'Escars, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, conseiller au Conseil d'état & privé, lieutenant general au gouvernement de Guyenne, gouverneur de la ville de Bourdeaux. B

Il étoit fils aîné de *Jacques* seigneur d'Escars, & d'*Anne* de l'Isle-Jourdain, dame de Merville sa premiere femme, *comme il a esté dit tome II. de cette hist. p.* 230.



D'argent, à trois lions de sable, armez, lampassez & couronnez d'or.

IX.

CHARLES de Hallwin, seigneur de Piennes, marquis de Maignelais, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, conseiller au Conseil d'état & privé, gouverneur & lieutenant general de la ville de Metz & païs Messin, depuis duc de Hallwin, pair de France. C

Voyez sa genealogie rapportée tome III. de cette hist. p. 913. *à l'occasion du* duché-pairie de Hallwin.



Ecartelé, au 1. & 4. de la Rochefoucaud *, au 2. & 3. de* Barbesieux, *sur le tout d'or, à deux vaches passantes de gueules, accolées & clarinées d'azur.*

X.

A CHARLES de la Rochefoucaud, seigneur de Barbezieux, de Linieres, de Melleran, de Preuilly, &c. chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller au conseil d'état & privé, lieutenant general au gouvernement de Champagne & Brie, grand-sénéchal de Guyenne, mourut en 1583.

Voyez sa genealogie tome IV. de cette hist. p. 438. *à l'occasion du* duché-pairie de la Rochefoucaud.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, au pal de vair, à la bordure engrêlée, au 2. & 3. de Bourbon-Vendôme.

X I.

B JEAN d'Escars, seigneur, puis comte de la Vauguyon, prince de Carency, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller au Conseil d'état & privé, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, maréchal & sénéchal de Bourbonnois, mourut le 21. septembre 1595.

Il étoit fils de *François* d'Escars, seigneur de la Vauguyon, chevalier d'honneur, & premier écuyer de la reine Eleonor d'Autriche, & d'*Isabeau* de Bourbon, dame de Carency, *comme il a esté dit tome II. de cette hist. page* 234.

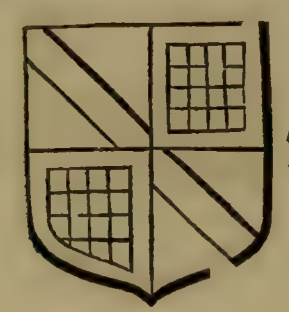


Bandé d'argent & de gueules de six pieces, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules boutonnée d'or, soutenuë d'une fasce de même.

X I I.

C CHRISTOPHE Juvenel des Ursins, seigneur de la Chapelle-Gautier & de Doüe, marquis de Traisnel, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant general au gouvernement de Paris & de l'isle de France, mourut en 1588.

Sa genealogie est rapportée au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p.* 403.



Ecartelé, au 1. & 4. d'argent, à la bande de gueules, qui est le Roy, *au 2. & 3. de* Dreux.

XIII.

FRANÇOIS le Roy, seigneur de Chavigny, comte de Clinchamp, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante lances & des cent gentilshommes de la maison du Roi, lieutenant general au gouvernement des provinces d'Anjou, de Touraine & du Maine, mourut fort âgé le 18. février 1606. A

Sa genealogie est rapportee au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette histoire, p.* 249.

Il n'en reste plus de cette maison, malgré ce que quelques-uns avoient tenté pour le persuader.



Bandé d'argent & d'azur de six pieces.

XIV.

SCIPION de Fiesque, comte de Lavagne & de Calestan, seigneur de Bressuire & de Leuroux, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, chevalier d'honneur des reines Elizabeth d'Autriche, & Louise de Lorraine, femmes des rois Charles IX. & Henry III. mourut à Moulins en 1598. âgé de 70. ans, & est enterré à Saint Eustache à Paris, où l'on voit son tombeau. B

Il étoit le quatriéme fils de *Sinibalde* de Fiesque, comte de Lavagne & de Calestan, mort en 1531. & de *Marie* de la Roüere, & épousa *Alphonsine* Strozzi sa parente, qui fut dame d'honneur de la Reine, *comme il a esté dit tome VII. de cette hist. p.* 207. Il en eut,

FRANCOIS de Fiesque, comte de Lavagne & de Bressuire, qui épousa en 1609. *Anne* le Veneur, dame d'atour de madame duchesse d'Orleans, & gouvernante de Mademoiselle, fille de *Jacques* le Veneur, comte de Tillieres, chevalier des Ordres du Roi (*a*), & fut tué au siege de Montauban à la tête de son regiment en 1621. De ce mariage sortirent CHARLES-LEON comte de Fiesque, qui suit. *Claude* de Fiesque, abbé de Lonlay. *Jean-Louis* de Fiesque, chevalier de Malte, tué au siege de Mardik le 13. août 1646. *Marie* de Fiesque, femme de *Pierre* marquis de Breauté, tué au siege d'Arras le 24. juin 1640. & deux autres filles. C

(*a*) Voyez tome VIII. p. 255.

CHARLES-LEON comte de Fiesque, fut marié en l'année 1643. à *Gillonne* de Harcourt, veuve de *Louis* de Broüilly, marquis de Piennes, fille de *Jacques* de Harcourt, marquis de Beuvron, & de *Leonor* Chabot-de-Jarnac, (*b*) il en eut *Jean-Louis-Marie* comte de Fiesque, auquel le Roi fit payer par les Genois trois cens mille livres, pour des prétentions qu'il avoit contr'eux. Il mourut sans avoir été marié le 28. septembre 1708. âgé de 61. ans. *Henriette* de Fiesque, religieuse de la Visitation à Saint Denis. *N.* ... de Fiesque, religieuse à Joüarre. & *N.*... de Fiesque, abbesse de Notre-Dame de Soissons en 1693.

(*b*) Voyez tome V. p. 151.



D'argent, à la fasce bandée d'or & de gueules de six pieces.

X V.

A ANTOINE sire de Pons, comte de Marennes, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de la seconde compagnie des cent gentilshommes de sa maison, par provisions du 21. septembre 1578. conseiller d'état, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Xaintonge, mourut l'an 1580.

Il étoit fils aîné de *François* sire de Pons, comte de Marennes & de Montfort, & de *Catherine* de Ferrieres, & épousa 1°. *Anne* de Parthenay, fille de *Jean* l'Archevêque, seigneur de Parthenay & de Soubize, 2°. *Marie* de Montchenu, dame de Guercheville. Du premier lit sortirent *François* de Pons, comte de Marennes, mort jeune; *Anne* femme de *François* Martel, seigneur de Lindebeuf; & *Jeanne* abbesse de Crisenon: & du second *Henry* de Pons, mort jeune; *Pontus* tué à Rome sans avoir été marié; *Antoinette* dame de Pons, femme de *Henry* d'Albret, baron de Miossens, chevalier des Ordres du Roi (*a*); autre *Antoinette* de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de Marie de Medicis, reine de France, mariée 1°. à *Henry* de Silly, comte de la Rocheguyon, chevalier des Ordres du Roi, 2°. à *Charles* du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont, chevalier des Ordres du Roi, morte à Paris le 5. Janvier 1632. (*b*) & *Jeanne* de Pons, abbesse de Saint Sauveur d'Evreux.

(*a*) Voyez tome VI. de cette hist. p. 220.

(*b*) Tome IV. p. 756. & tome VIII. p. 173.



D'argent, fretté de sable.

X V I.

B JACQUES sire de Humieres & de Monchy, marquis d'Encre, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Peronne, Montdidier & Roye, lieutenant general au gouvernement de Picardie, mourut l'an 1579.

Voyez sa genealogie au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p. 274.*





D'argent, au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de même, 4. en chef & 3. en pointe.

XVII.

JEAN d'Aumont, comte de Chasteauroux, baron d'Estrabonne, de Chappes, &c. maréchal de France, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Dauphiné & de Bretagne, mourut des blessures qu'il reçut devant le château de Comper qu'il assiegeoit le 19. août 1595. âgé de 73. ans. A

Voyez sa genealogie tome IV. de cette hist. p. 870. *à l'occasion du* duché-pairie d'Aumont.

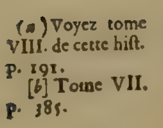


D'argent, à cinq burelles de gueules.

XVIII.

JEAN de Chourses, seigneur de Malicorne, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Poitou, mourut sans postérité. B

Il étoit fils de *Felix* de Chourses, seigneur de Malicorne, & de *Madelene* Baif, dame de Mangey, & épousa 1°. *Renée* Auvé, dame du Genetay, morte en 1577. 2°. *Françoise* de Daillon, fille de *Jean* comte du Lude, & d'*Anne* de Batarnay (*a*). Il avoit pour sœurs *Marguerite* de Chourses, dame de Malicorne & de Mangey, premiere femme de *Charles* de Beaumanoir, seigneur de Lavardin (*b*); *Catherine* de Chourses, abbesse du Pré au Mans; & *Jeanne* de Chourses, mariée 1°. à *Gillon* de Bailleul, seigneur de Longpont, 2°. à *Claude* du Breüil, maître des requêtes.


(*a*) Voyez tome VIII. de cette hist. p. 191.
[*b*] Tome VII. p. 385.



D'or, à deux masses de sable posées en sautoir, & liées de gueules.

XIX.

ALBERT de Gondy, comte, puis duc de Rets, pair, maréchal & general des galeres de France, chevalier de l'Ordre du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, mourut l'an 1602. C

Voyez ses ancêtres & sa posterité tome III. de cette hist. p. 890. *à l'occasion du* duché-pairie de Rets.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, à la croix fleurdelisée & alisée d'or, cantonnée de douze billettes de même, au 2. & 3. de Rochechouart, *sur le tout* d'Amboise.

X X.

A RENE' de Villequier, dit *le jeune* & *le gros*, baron de Clervaux, d'Aubigny & d'Eury, chevalier de l'Ordre du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Paris & de l'Isle de France, se dévoüa entierement aux inclinations & aux plaisirs du roi Henry III. son maître, & s'abîma dans la dissolution & le libertinage. Il tua à Poitiers en septembre 1577. (*a*) par jalousie dans la maison du Roi *Françoise* de la Marck sa premiere femme; de laquelle il avoit eu *Charlotte-Catherine* de Villequier, mariée 1°. à *François* seigneur d'O, de Fresne, &c. maître de la garderobe du Roi & chevalier de ses Ordres, 2°. à *Jacques* d'Aumont, seigneur de Chappes, prévôt de Paris (*b*). RENE' de Villequier épousa en secondes nôces *Louise* de Savonnieres, dont il eut *Claude* baron de Villequier & de Clervaux, vicomte de la Guierche, mort à Fontainebleau sans alliance au retour d'Italie en 1604. à l'âge de 19. ans, & en lui finit la maison de Villequier. Sa veuve se remaria à *Martin* seigneur du Bellay, prince d'Yvetot, chevalier de l'Ordre du Saint Esprit.

[*a*] Voyez le Journal d'Henry III. sur l'an 1577.

(*b*) Voyez tome IV. de cette hist. p. 876.



*Ecartelé, au 1. & 4. pallé d'or & d'azur de 6. pieces, au chef chargé d'une vivre ou fasce vivrée d'argent, au 2. & 3. d'*Estouteville.

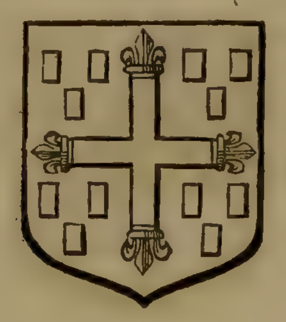
X X I.

B JEAN Blosset, seigneur & baron de Torcy-le-Grand & Torcy-le-Petit, du Plessis-Pasté, &c. chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, lieutenant general au gouvernement de Paris & Isle de France, mourut sans posterité le 26. novembre 1587. Son corps est enterré à Bretigny, paroisse du Plessis-Pasté près Montlhery auprès de sa premiere femme, & son cœur aux Cordeliers de Paris.

Il étoit fils de *Jean* Blosset, baron de Torcy, & d'*Anne* de Cugnac, & épousa 1°. *Anne* de Saint Berthevin, 2°. *Marie* de Riants, veuve des seigneurs du Plessis-Marolles, & de Vou-de-Bures, & fille de *Denis* de Riants, seigneur de Villeray, president à mortier au Parlement de Paris, & de *Gabrielle* Sapin, desquelles il n'eut point d'enfans; & eut pour heritieres ses deux sœurs *Claude* Blosset, dame de Torcy, femme de *Louis* de Montberon, seigneur de Fontaines-Chalandray (*c*), & *Françoise* Blosset, mere de *François* d'Orleans, *bâtard* de Longueville, marquis de Rothelin (*d*), & femme de *Jean* de Briqueville, seigneur de Colombieres.

[*c*] Voyez tome VII. de cette hist. p. 25.

(*d*) Tome I. p. 224.



De gueules, à la croix fleurdelisée & alisée d'or, cantonnée de douze billettes de même.

XXII.

CLAUDE de Villequier, dit *l'aîné*, seigneur & baron de Villequier, vicomte de la Guierche en Touraine, capitaine de cinquante hommes d'armes. A

Il étoit frere aîné de *René* de Villequier, baron de Clervaux, *qui a esté rapporté ci-devant, p.* 59. & fils de *Jean-Baptiste* seigneur de Villequier, & d'*Anne* de Rochechouart-Mortemar. Il se maria à *Renée* d'Apelvoisin, fille de *Guillaume* seigneur de la Roche, & d'*Anastase* de la Beraudiere; dont il eut, GEORGES de Villequier, vicomte de la Guierche, *qui sera aussi rapporté dans la suite comme Chevalier du Saint Esprit*, & testa le 24. avril 1595. en faveur de *Jeanne* l'Hermite sa tante, dame de Mortagne, & de *Pierre* de Segur, seigneur de Ligonne.



Ecartelé au 1. & 4. d'Estrées, *au 2. de* Bourbon-Ligny, *au 3. de la* Cauchie.

XXIII.

ANTOINE d'Estrées, marquis de Cœuvres, premier baron & sénéchal de Boulonois, vicomte de Soissons, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur de la Fere, de Paris & de l'Isle de France, capitaine de cinquante hommes d'armes. B

Voyez ses ancêtres & sa posterité tome IV. de cette hist. p. 596. *à l'occasion du* duché-pairie d'Estrées.



Ecartelé, au 1. & 4. à la fasce échiquetée d'argent & de gueules de trois traits au lion issant de gueules en chef, qui est la Marck, *au 2. & 3. de* Brezé.

XXIV.

CHARLES-ROBERT de la Marck, comte de Braine & de Maulevrier, baron de Pontarcy, vicomte de Huissay, seigneur de Rignac, Coilonges & Villomer, duc de Bouillon, prince de Sedan, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine des cent Suisses de la Garde, mourut l'an 1622. Il preceda en tous lieux pendant sa vie HENRY de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France, suivant la transaction qu'ils firent ensemble le 25. août 1601. *rapportée dans l'hist. d'Auvergne par M. Baluze, tome II. p.* 796. C

Sa genealogie est rapportée au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 165.

XXV.



D'azur, à trois sautoirs d'argent; au chef d'or, à trois sautoirs d'azur.

XXV.

A FRANÇOIS de Balsac, seigneur d'Entragues, de Marcoussis & du Bois-Malherbes, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, gouverneur d'Orleans, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Il étoit fils aîné de *Guillaume* de Balsac, seigneur d'Entragues, de Marcoussis, &c. gouverneur du Havre de Grace, & de *Louise* de Humieres, *comme il a été dit tome II. de cette hist. p. 439.*

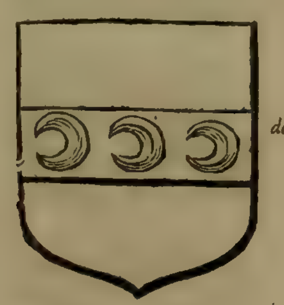


De sinople, au sautoir d'or.

XXVI.

B PHILBERT seigneur de la Guiche & de Chaumont, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur de Bourbonnois, mourut à Lyon l'an 1607.

Ses ancêtres & sa posterité sont rapportez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 441.



D'or, à la fasce de gueules, chargée de trois croissans d'argent.

XXVII.

C PHILIPPES Strozzi, seigneur d'Espernay, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, colonel general de l'infanterie Françoise, tué le 26. juillet 1582.

Son éloge est rapporté au chapitre des COLONELS GENERAUX DE L'INFANTERIE, *tome VIII. de cette hist. p.* 218. *& ses ancêtres au chapitre des* MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p.* 206.

Tous les Officiers de l'Ordre du Saint Esprit, seront rapportez de suite après les Chevaliers.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. Decembre 1579.

Il n'y a point de preuves du jour que les Cardinaux de Bourbon, de Guise & de Birague ont été reçûs Commandeurs de l'Ordre du Saint Esprit. Il est certain qu'ils ne l'ont point été le 31. Decembre 1578. On les met à cette promotion où ils parurent la premiere fois comme Commandeurs, & il y a des preuves que les Prelats y furent reçûs. A

CARDINAUX ET PRELATS.



De France, à la bande racourcie de gueules.

I.

CHARLES de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen, légat d'Avignon, mourut en prison à Fontenay-le-Comte le 9. may 1590. B

Voyez ce qui est rapporté de lui à la maison Royale, page 329. du premier volume de cette hist. & p. 305. du second, chapitre des EVESQUES ET COMTES de Beauvais, Pairs de France.

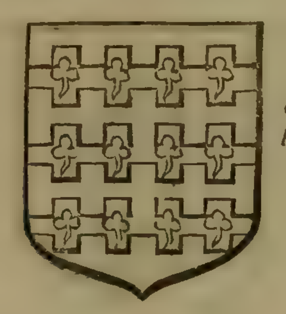


De Lorraine-Guise. Voyez *tome III. page 478.*

II.

LOUIS de Lorraine, Cardinal *de Guise*, archevêque, duc de Reims, premier pair de France, légat né du S. Siege, abbé de Saint Denis, de Fescamp & de Cluny, fut tué au château de Blois le 24. décembre 1588. C

Voyez son article tome II. de cette hist. p. 73. & ses ancêtres tome III p. 485.

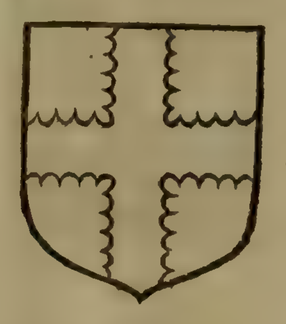


D'argent, à trois fasces bretecées & contrebretecées de gueules de cinq pieces, chacune chargée d'un trefle d'or.

III.

A RENE' de Birague, cardinal, chancelier de France, évêque de Lavaur, abbé de Flavigny, de Longpont, de S. Pierre-le-Vif de Sens, prieur de Souvigny, mourut à Paris le 24. novembre 1583.

Il est rapporté au chapitre des CHANCELIERS, *page 492. du VI. volume de cette hist. Art.* LXXXV.



D'argent, à la croix engrêlée de gueules.

IV.

B PHILIPPES de Lenoncourt, évêque d'Auxerre & de Châlons, pair de France, abbé de Moustier-en-Argonne, Moustier-S.-Jean en Bourgogne, de Rebetz & de Barbeaux, prieur de la Charité-sur-Loire, &c. conseiller d'état, depuis cardinal & nommé archevêque de Reims, mourut le 13. décembre 1591. *Voyez son article tome II. de cette hist. p.* 380.

Il étoit quatriéme fils d'*Henry* II. du nom, seigneur de Lenoncourt, chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Marguerite* de Broyes. *Ses ancêtres ont esté rapportez* ibidem, *page* 52.



D'or, à deux masses d'armes de sable passées en sautoir, liées de gueules.

V.

C PIERRE de Gondy, évêque de Paris, conseiller d'état, chancelier d'Elizabeth d'Autriche, reine de France, depuis cardinal, mourut le 27. février 1616. âgé de 84. ans & est enterré dans la chapelle de Gondy en l'église de Notre-Dame de Paris, où se voit sa sépulture. *Voyez son article tome II. de cette hist. p.* 227.

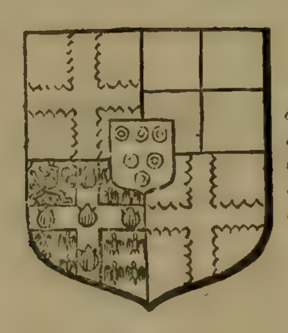
Il étoit troisiéme fils d'*Antoine* de Gondy, seigneur du Perron, & de *Marie-Catherine* de Pierrevive. *Voyez sa genealogie tome III. de cette hist. p.* 890.



De gueules, au pal de vair.

VI.

CHARLES d'Escars, évêque & duc de Langres, pair de France, conseiller d'état, mourut en 1614. *Voyez son article & sa genealogie tome II. de cette hist. p. 227.* A



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à la croix engrêlée d'argent, au 2. écartelé d'or & d'azur, au 3. de Laval, *le 1. canton de la croix d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lion d'or, & sur le tout d'or, à six annelets de gueules.*

VII.

RENE' de Daillon du Lude, abbé de Chasteliers, de Chaux & de la Boissiere; conseiller d'état, avoit auparavant été nommé évêque de Luçon, & n'avoit pas B été sacré, suivant un état des évêques de Luçon, imprimé en 1700. Il fut depuis nommé à l'évêché de Bayeux, & mourut le 8. mars 1601.

La genealogie de sa maison est rapportée au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE, *p. 189. du tome VIII. de cette histoire.*



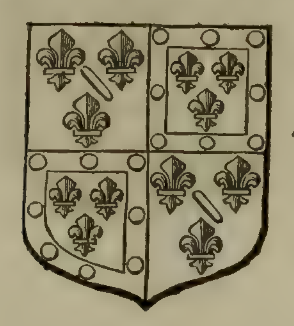
D'azur, au chevron d'or chargé d'un croissant de gueules, & accompagné de deux trefles en chef, & d'une etoile en pointe, le tout d'or.

VIII.

JACQUES Amiot, évêque d'Auxerre, conseiller d'état, grand-aumônier de France, & en cette qualité commandeur de l'Ordre du S. Esprit. Il fut privé de cette C charge en 1591. par le roi Henry IV. qui la donna à Renaut de Beaune, archevêque de Bourges. Il mourut le 6. février 1593.

Voyez au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS, *Art.* LII. *p. 283. du VIII. tome de cette histoire.*

CHEVALIERS.



Ecartelé, au 1. & 4. de Bourbon; *au 2. & 3. d'*Alençon.

I.

A FRANÇOIS de Bourbon, prince de Conty, souverain de Chasteauregnaut, seigneur de Bonnestable & de Lucé, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur d'Auvergne, de Paris & de Dauphiné, mourut le 3. août 1614.

Voyez ce qui est rapporté de lui à la maison Royale, p. 333. du premier volume de cette histoire.



De Bourbon, au bâton de gueules peri en bande, chargé d'un croissant d'argent en chef.

II.

B FRANÇOIS de Bourbon, prince Dauphin d'Auvergne, duc de S. Fargeau, puis de Montpensier, pair de France, souverain de Dombes, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, mourut le 4. juin 1592.

Il est rapporté dans la maison Royale, tome I. p. 356.



De Lorraine-Guise. Voyez *tome III. page 478.*

III.

C HENRY de Lorraine, duc de Guise, pair & grand-maître de France; prince de Joinville, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Champagne & Brie, capitaine de cent hommes d'armes, dit *le Balafré*, fut tué à Blois le 23. décembre 1588.

Voyez au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE FRANCE, *Article* XXXI. *p.* 387. *du tome VIII. de cette hist. & sa genealogie tome III. p.* 478.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à la croix alaisée d'argent, au 2. & 3. burelé d'argent & d'azur de dix pieces, au lion de gueules, couronné, armé & lampassé d'or.

I V.

LOUIS de Saint Gelais, dit *de Lezignem*, baron de la Motte-Sainte-Heraye, seigneur de Lanssac & de Pressy-sur-Oise, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, chevalier d'honneur de la reine Catherine, mere du Roi, & surintendant de sa maison, fut ambassadeur à Rome en 1554. pourvû en 1568. de la charge de capitaine de la seconde compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi, dont il se démit au mois d'avril 1578. & mourut au mois d'octobre 1589. âgé de 76. ans. Il est le premier de sa famille qui a pris le nom de Lesignem. A

Il étoit fils d'*Alexandre* de Saint Gelais, seigneur de Romefort, chambellan du roi Louis XII. & de *Jacquette* dame de Lanssac, & épousa 1°. en 1545. *Jeanne* fille de *Philippes* seigneur de la Roche-Andry en Angoumois, & d'*Anne* de Beaumont-Genay, 2°. en 1565. *Gabrielle* fille de *François* de Rochechouart, seigneur de Mortemart (*a*). Du premier lit sortirent GUY de Saint Gelais, seigneur de Lanssac, qui suit; & *Claude* de Saint Gelais, dame de Pressy, femme de *Charles* comte souverain de Lusse en basse Navarre. Du second lit vinrent, *Charles* de Saint Gelais, seigneur de Pressy, mort en 1586. *François* de Saint Gelais, seigneur de Vernon, abbé de S. Lo, protonotaire du S. Siege, & *Marguerite* de S. Gelais de Lesignem. *Outre ces enfans il eut un bâtard nommé* Urbain, *qui fut évêque de Cominges, & qui mourut en* 1613. B

(*a*) Voyez tome IV. p. 679.

GUY de Saint Gelais, dit *de Lezignem*, seigneur de Lanssac, mourut fort âgé en 1622. Il épousa *Antoinette* Raffin, fille & heritiere de *François* Raffin, seigneur d'Azay-le-Rideau, capitaine des Gardes du corps du Roi, sénéchal d'Agenois, & de *Nicole* le Roy-Chavigny, dame de Balon; dont il eut *Alexandre* de Saint Gelais, dit *de Lezignem*, tué au siege de la Fere à l'âge de 22. ans en 1596. *Jeanne* de Saint Gelais, dite de *Lezignem*, morte fille; &

ARTUS de Saint Gelais de Lezignem, seigneur de Lanssac, marquis de Balon; qui laissa de *Françoise* de Souvré sa femme, fille aînée de *Gilles* de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France (*b*), GILLES de Saint Gelais, qui suit, *Marie* de Saint Gelais de Lezignem, femme de *René* de Courtalvert, seigneur de Pezé au Maine; & *Françoise* de Saint Gelais, dite *de Lezignem*, morte le 29. août 1673. veuve de *Louis* de Prie, marquis de Toucy. *Voyez tome VIII. de cette hist. p.* 120. C

[*b*] Voyez tome VI. de cette hist. p. 400.

GILLES de Saint Gelais, dit *de Lezignem*, seigneur de Lanssac, marquis de Balon, fut blessé à mort au siege de Dole le 30. juillet 1636. Il avoit épousé 1°. *Françoise* Fouquet de Croissy, de laquelle il eut *Marie-Madelene* de Saint Gelais, dite *de Lezignem*, mariée à *Henry-François* marquis de Vassé, 2°. *Marie* de Vallée-Fossez, marquise d'Everly, de laquelle il eut *Anne-Armande* de Saint Gelais de Lanssac, mariée à *Charles* duc de Crequy, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, & morte le 10. août 1709. (*c*) *Marie* de Vallée-Fossez, se remaria étant veuve en 1639. à *Henry* de Mesmes, president à mortier, mort en 1650. Elle mourut le 21. août 1661.

(*c*) Voyez tome IV. de cette hist. p. 293.



Ecartelé, au 1. & 4. d'argent, au lion de sable, l'écu semé de croisettes de même, au 2. & 3. d'or à la bande de gueules, & sur le tout d'argent, parti de gueules.

V.

A JEAN d'Ebrard, baron de Saint Sulpice, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut le 5. novembre 1581.

Il étoit fils d'*Antoine* d'Ebrard, seigneur de Saint Sulpice, & de *Jeanne* de Levis sa premiere femme; & épousa *Jeanne* de Gontaut-de-Biron, morte le premier janvier 1587. (*a*) dont il eut *Henry* d'Ebrard de Saint Sulpice, tué à Blois en 1576. étant lors marié à *Catherine* de Carmain, comtesse de Negrepelisse, de laquelle il n'eut point d'enfans, *Armand* d'Ebrard, enseigne-colonel de l'infanterie de France, tué à 17. ans à la Rochelle en 1575. *Antoine* d'Ebrard, évêque & comte de Cahors, mort en 1600. BERTRAND d'Ebrard, baron de Saint Sulpice, qui suit, *Jean-Claude* d'Ebrard, mort jeune, *Marguerite*, *Anne* & *Catherine* d'Ebrard, mortes jeunes; & autre *Catherine* d'Ebrard, mariée en 1587. à *Pons* de Lauzieres, seigneur de Themines, depuis maréchal de France. *Voyez tome VII. de cette hist. p.* 416.

[*a*] Voyez tome II. de cette hist. p. 304.

B BERTRAND d'Ebrard, baron de Saint Sulpice, mourut d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Coutras en 1587. Il avoit épousé en 1579. *Marguerite* de Balaguier, dame de Montsalez,, fille de *Jacques* de Balaguier, seigneur de Montsalez, & de *Susanne* d'Estissac, dont il eut *Jean* d'Ebrard, mort âgé de 10. ans en 1589. *Claude* d'Ebrard, qui porta les biens de sa maison dans celle de Crussol par son mariage avec *Emmanuel* de Crussol, duc d'Uzés, pair de France, chevalier des Ordres du Roi (*b*); & *Susanne* d'Ebrard, morte jeune.

(*b*) Voyez tome III. de cette hist. p. 771.



D'or, au lion couronné de gueules.

V I.

C JACQUES Goyon, seigneur de Matignon, comte de Thorigny, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, maréchal de France, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Guyenne, mourut le 27. juillet 1594.

Sa posterité & ses ancêtres sont rapportez au chapitre du duché-pairie de Valentinois; *tome V. de cette hist. p.* 374.



D'or, à trois bandes de sinople.

VII.

BERTRAND de Salignac, seigneur de la Motte-Fenelon, vicomte de S. Julien; A
baron de Loubert, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, ambassadeur en Angleterre & en Espagne, mourut en 1599. sans avoir eté marié.

Il étoit fils puîné d'*Helie* de Salignac, seigneur de Fenelon, de la Motte, de Gaulejac, de Mareüil & de Contenac, & de *Catherine* de Segur-de-Theobon; & avoit pour frere ainé ARMAND de Salignac, seigneur de Fenelon, chevalier de l'Ordre du Roi, *duquel sont issus les autres seigneurs & comtes de Fenelon.*

PROMOTION

Faite dans l'Eglise de Saint Sauveur de Blois, le 31. Decembre 1580.

CHEVALIERS.

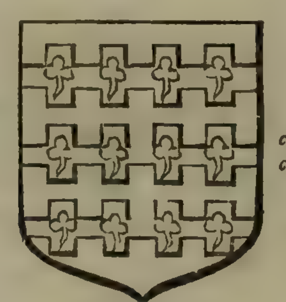


D'argent, au lion de gueules, la queue fourchee & passée en sautoir, armé, couronné & lampassé d'or.

I.

FRANÇOIS de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, prince de Tingry, B
comte de Roussy & de Ligny, baron de Ponthierry, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, ambassadeur extraordinaire à Rome, mourut au château de Pougy le 30. septembre 1613.

Voyez ses anceftres & sa posterité, au chapitre du duché-pairie de Penthievre, *page* 721. *du tome III. de cette histoire.*



D'argent, à trois fasces bretecées & contrebretecées de gueules de cinq pieces, chacune chargée d'un trefle d'or.

II.

CHARLES de Birague, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes. C

Voyez ses anceftres & sa posterité au chapitre des CHANCELIERS, *p.* 493. *du VI. tome de cette histoire.*

III.

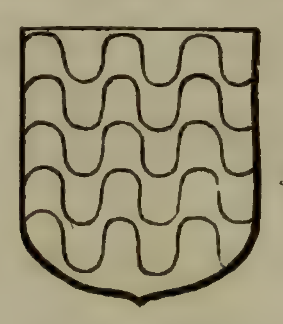


D'azur, à l'épervier d'argent, perché sur une petite fasce d'or.

III.

A JEAN de Leaumont, seigneur de Puygaillard, baron de Brou & de Moré, capitaine de cinquante hommes d'armes, grand maréchal des camps & armées du Roi, ainsi qualifié dans plusieurs titres, & en 1581. & 1583. conseiller au Conseil d'état & privé, & lieutenant pour sa majesté en son armée de Picardie, fut aussi gouverneur d'Anjou en 1584. & n'eut point d'enfans de son mariage avec *Françoise* du Puy-du-Fou, veuve de *N...* de Montalais, seigneur de Chambellay, & mere de *Francois* de Montalais, seigneur de Chambellay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

Il étoit fils de *Jean* de Leaumont, seigneur de Puygaillard, & d'*Anne* de Nogaret.

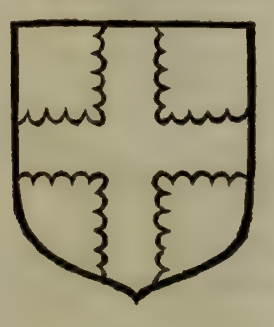


De Rochechouart, fascé, ondé d'argent & de gueules.

IV.

B RENE' de Rochechouart, baron de Mortemart, seigneur de Lussac, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut en 1587.

Ses ancestres & sa posterité sont rapportez au chapitre du duché-pairie de Mortemart, *tome IV. de cette hist. page 649.*



D'argent, à la croix engrêlée de gueules.

V.

C HENRY de Lenoncourt, seigneur de Lenoncourt & de Coupevray, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller en son privé Conseil, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de ses camps & armées, mourut le 31. décembre 1584.

Sa genealogie se trouve tome II. de cette hist. page 52.



De sable, au sautoir d'argent.

VI.

NICOLAS d'Angennes, seigneur de Rambouillet, vidame du Mans, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine des Gardes du corps du roi Charles IX. gouverneur de Mets & du païs Messin, ambassadeur en Allemagne & à Rome. A

Il étoit quatriéme fils de *Jacques* d'Angennes I. du nom, seigneur de Rambouillet, lieutenant pour le Roi en Italie, l'un des favoris du roi François I. & d'*Isabeau* Cotereau, dame de Maintenon. *Ses ancestres & sa posterité sont rapportez tome II. de cette hist. p.* 421.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. *Decembre* 1581.

CHEVALIERS.

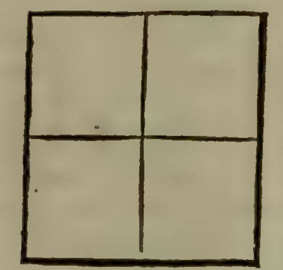


De Lorraine-Elbeuf.

I.

CHARLES de Lorraine I. du nom, duc d'Elbeuf, pair, grand-écuyer & grand-veneur de France, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, mourut l'an 1605. B

Voyez aux chapitres des GRANDS-ECUYERS, *& des* GRANDS-VENEURS, *pages* 506. *&* 733. *du VIII. tome de cette histoire, & p.* 478. *du tome III. pour sa genealogie & ses armes.*

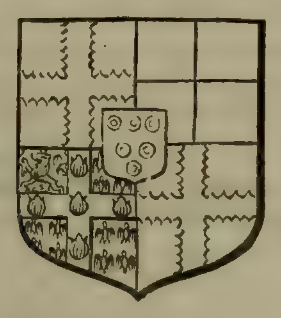


L'écu en banniere, écartelé d'or & de gueules.

I I.

A ARMAND de Gontaut, seigneur & baron de Biron, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, maréchal de France, capitaine de cent hommes d'armes, fut tué au siege d'Espernay d'un coup de canon le 26. juillet 1592.

Voyez son eloge au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *p. 294. du tome VII. de cette histoire. Sa genealogie y est aussi rapportée, p. 296.*



Comme son frere, ci-devant page 64.

I I I.

B GUY de Daillon, comte du Lude & de Pontgibaut, baron d'Illiers, du Chesne-doré & de Magné, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'Etat, gouverneur de Poitou & sénéchal d'Anjou, capitaine de cent hommes d'armes, mourut le 11. juillet 1585.

Sa genealogie est rapportée au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE, *tome VIII. de cette histoire, p.* 189.



D'or, à trois chevrons de sable au chef d'azur, chargé d'un lion naissant d'argent.

I V.

C FRANÇOIS de la Baume, comte de Suze, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes en 1563. conseiller d'état, gouverneur & lieutenant general pour le Roi en Provence, fut tué à Montelimart en 1587.

Il étoit fils de *Guillaume* de la Baume, seigneur de Suze en Dauphiné, & de *Catherine* d'Albaron des Allemans; & épousa le 14. juin 1551. *Françoise* de Levis, fille de *Gilbert* de Levis II. du nom, comte de Ventadour, & de *Susanne* de Laire (*a*), de laquelle il eut *Ferdinand* de la Baume, tué au siege d'Issoire en

(a) Voyez tome IV. de cette hist. p. 31.

A

1577. ROSTAING de la Baume, comte de Suze, qui suit, *Antoine* de la Baume, dit *le baron de la Baume*, marié à *Marie* de Laire, dame de Glandage, de laquelle il eut *Charles* baron de la Baume, abbé de Mazan, *Catherine* de la Baume, mariée 1°. à *Jacques* baron de Vinay & de Montany, 2°. à *François* de Chasteauneuf, baron de Rochebonne, comte d'Oing (*a*), & *Françoise* de la Baume, femme de *Louis* Escalin Adhemar, marquis de la Garde. *Georges* de la Baume, baron de Plessian, épousa *Jeanne* de Maugiron, de laquelle il eut *Timoleon* de la Baume, baron de Plessian, marié à *Catherine* de Polignac, mere de *N.* de la Baume, comte d'Aps, mort sans enfans, *Anne* de la Baume, seigneur de Merieu, *Scipion* de la Baume; & *Marguerite* de la Baume, qui épousa *Charles* de Bourbon, comte de Busset. (*b*) *Louise* de la Baume, mariée à *Antoine* de Sassenage, baron du Pont de Royan, *Catherine* de la Baume, femme de *Claude* Allemand, baron d'Uriage, *Marguerite* de la Baume, femme de *Pompée* de Pontevez, seigneur de Buous, *Charlotte* de la Baume, mariée à *N*.... du Roure, comte de S. Remese; & *Françoise* de la Baume, femme de *N.* de Villeneuve, seigneur de Vauclause. B

[a] Voyez tome II. de cette hist. p. 457.

(b) Tome I. de cette hist. p. 376.

ROSTAING de la Baume, comte de Suze, fit son testament en 1618. & mourut en 1622. Il avoit épousé 1°. *Madelene* des Prez-de-Montpezat, (*c*) 2°. *Catherine* de Grolée de Meuillon. Du premier mariage sortirent, *Jacques-Honorat* de la Baume, comte de Suze, marquis de Villars, marié à *Françoise-Apronne* des Pourcelets, de laquelle il eut un seul fils nommé *Bernard* de la Baume, comte de Suze, tué sans avoir été marié; & *Marguerite* de la Baume, mariée 1°. le 7. avril 1614. à *Henry* de Beaumanoir, marquis de Lavardin, (*d*) 2°. à *Esprit* Raymond, connu sous le nom de *Comte de Modene*. Du second mariage vinrent, ANNE de la Baume, comte de Rochefort, qui suit, *Louis-François* de la Baume, évêque de Viviers, mort le 5. septembre 1690. étant doyen des prelats de France, *François* & *Charles* de la Baume, chevaliers de Malte. *Françoise* de la Baume, mariée à *Just-François* de Fay, seigneur de Gerlande, *Madelene* de la Baume, religieuse à Sainte Colombe, *Marie* de la Baume, qui épousa *Joachim* de Montaigu, baron de Bouzols, *Charlotte* de la Baume, mariée à *Antoine* de la Garde, marquis de Chambonas, *Anne-Henriette* de la Baume, religieuse; & *Jeanne* de la Baume, femme de *Jean-Pierre* de Fougasse, seigneur de Taillade & de Beaulieu. C

[c] Voyez tome VII. de cette hist. p. 190.

(d) Ibidem. p. 386.

ANNE de la Baume, comte de Rochefort & de Suze, épousa en 1631. *Catherine* de la Croix de Chevrieres. De ce mariage sortirent, LOUIS-FRANÇOIS de la Baume, comte de Rochefort, puis de Suze, marié à *Paule-Hipolite* de Monstiers de Merinville, *Joachim-Gaspard* de la Baume, marquis de Bressieu, *Anne-Tristan* de la Baume, docteur de Sorbonne, évêque de Tarbes, puis de S. Omer, & archevêque d'Auch, mort le 5. mars 1705. en sa 65e année; & *Marguerite* de la Baume, religieuse à Sainte Colombe.



D'or, à trois chevrons de sable.

V.

ANTOINE de Levis, comte de Quelus, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur & sénéchal de Rouergue, mourut le 6. avril 1586. D

Ses ancestres & sa posterité sont rapportez au chapitre du duché-pairie de Ventadour, *tome IV. de cette hist. p.* 11.



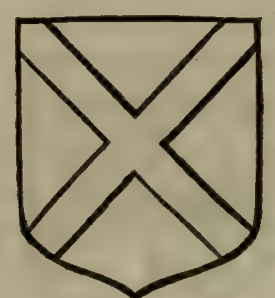


D'or, à trois annelets de sable, 2. 1.

VI.

A JEAN de Thevalle, seigneur dudit lieu, d'Aviré & de Boüillé, comte de Creance, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, lieutenant general au gouvernement de Mets & païs Messin, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances.

Il étoit fils de *Jean* seigneur de Thevalle, premier chambellan du duc d'Alençon, & de *Françoise* de Scepeaux; & épousa *Radegonde* Fresneau, de laquelle il eut plusieurs enfans, dont il ne resta que *Jeanne* de Thevalle, heritiere de sa maison, qui se maria à son cousin *Charles* de Maillé, marquis de Brezé, *comme il a esté dit tome VII. de cette hist. p.* 516.



De sable, au sautoir d'argent.

VII.

B LOUIS d'Angennes, baron de Meslé, seigneur de Maintenon, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, grand-maréchal des logis de la maison du Roi, & ambassadeur en Espagne, frere puîné de NICOLAS seigneur de Rambouillet, aussi chevalier des Ordres du Roi, *dont il a esté parlé ci devant p.* 70.

Voyez pour sa genealogie tome II. de cette hist. p. 421.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. *Decembre* 1582.

CHEVALIERS.



De Lorraine-Mayenne. Voyez *tome III. page* 490.

I.

C CHARLES de Lorraine, duc de Mayenne, pair, amiral & grand chambellan de France, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Bourgogne, mourut le 3. octobre 1611.

Voyez aux chapitres des AMIRAUX, *page* 885. *du VII. tome, & des* GRANDS-CHAMBELLANS, *p.* 455. *du VIII. tome de cette hist. & ses ancestres tome III. p.* 490.

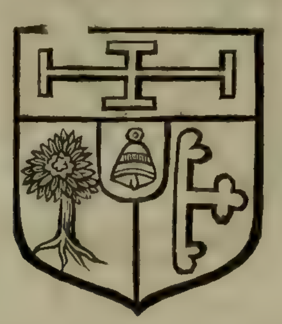


Ecartelé, au 1. & 4. de Joyeuse; *au 2. & 3. de* S. Didier, *tome III. p. 801.*

II.

ANNE duc de Joyeuse, pair & amiral de France, chevalier de l'Ordre du Roi, premier gentilhomme de sa chambre, fut tué à la bataille de Coutras le 20. octobre 1587. A

Voyez son article au chapitre des AMIRAUX, *p.* 886. *du VII. tome de cette hist. & sa genealogie tome III. p.* 808.



Parti de Nogaret *& de* l'Isle-Jourdain, *à un chef chargé d'une croix potencée d'argent, & sur le tout de* Lagoursan, *tome III. p. 846.*

III.

JEAN-LOUIS de Nogaret de la Valette, duc d'Espernon, pair, amiral & colonel general de l'infanterie de France, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur de Mets, d'Angoumois & Xaintonge, mourut le 13. janvier 1642. B

Voyez aux chapitres des AMIRAUX, *& des* COLONELS GENERAUX DE L'INFANTERIE, *p.* 887. *du tome VII. de cette hist. &* 219. *du tome VIII. Ses ancestres & sa posterité se trouvent p.* 853. *du tome III.*



D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois sautoirs d'or.

IV.

TANNEGUY le Veneur I. du nom, comte de Tillieres, seigneur de Carrouges, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, & lieutenant general au gouvernement de Normandie, mourut en 1592. C

Ses ancêtres & sa posterité sont rapportez tome VIII. de cette hist. chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS DE FRANCE, *p.* 256.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, fretté d'or, qui est de Moy, *au 2. & 3. d'*Estouteville, *& sur le tout de* Dreux.

V.

A JEAN de Moy, seigneur de la Mailleraye, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, vice-amiral de France, & lieutenant general au gouvernement de Normandie, capitaine de cent hommes d'armes, mourut sans posterité.

Il étoit fils de *Charles* de Moy, seigneur de la Mailleraye, & de *Charlotte* de Dreux.



Ecartelé, au 1. & 4. burellé d'or & de gueules de dix pieces, qui est de Volvire, *au 2. & 3. de* Montauban, *sur le tout d'*Amboise.

VI.

B PHILIPPES de Volvire, marquis de Ruffec, seigneur de S. Brice, vicomte du Bois de la Roche, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur d'Angoumois, mourut le 6. janvier 1585. après avoir servi en plusieurs occasions les rois Henry II. François II. Charles IX. & Henry III.

Il étoit second fils de *René* de Volvire, marquis de Ruffec, & de *Catherine* de Montauban, sa premiere femme, & épousa *Anne* de Daillon, fille de *Jean* de Daillon, comte du Lude, & d'*Anne* de Batarnay. (*a*) Il en eut huit fils; sçavoir, *François* de Volvire, mort jeune, PHILIPPES de Volvire, marquis de Ruffec, qui suit, *Philippes* de Volvire, *le jeune*, mort sans alliance, HENRY de Volvire, comte du Bois de la Roche, *qui sera rapporté après son frere aîné*, *René* de Volvire, mort jeune, *Jean* de Volvire, abbé de la Couronne & du Mas d'Asil, *Guy* de Volvire, mort jeune; & *Jacques* de Volvire, baron de S. Brice & de Sens, qu'il eut en partage avec ses annexes & dépendances, situées au païs de Fou-
C geres. Cette terre avoit été erigée en baronie en 1498. par la duchesse Anne, & depuis elle fut érigée en marquisat par lettres du Roi, données à Paris le 8. juillet 1645. *Jacques* de Volvire, épousa *Jeanne* Derbrée, dont il eut *Anne* de Volvire, colonel en 1636. député de la noblesse des Etats de Bretagne en 1645. conseiller d'état d'épée en 1647. mort sans alliance, *Henry* de Volvire, lequel servit avec son frere aux guerres d'Allemagne & d'Hollande, & mourut sans avoir été marié, & *Marie-Anne* de Volvire, heritiere de son pere, femme de *N...* Guerin, chevalier, à qui elle porta le marquisat de S. Brice, que ses descendans possedent encore, & dont ils ont pris le nom & les armes.

PHILIPPES de Volvire, marquis de Ruffec, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut le 19. août 1604. des blessures qu'il reçut en un combat particulier, dans lequel il tua le seigneur de Fontaines-Chalandray. Il avoit épousé le 11. juin 1594. *Aymerie* de Rochechouart, fille de *René* de Rochechouart, baron de Mortemart, & de *Jeanne* de Saulx-Tavannes. (*b*) De son mariage sortirent, *Henry* de Volvire, marquis de Ruffec, mort jeune, *Jeanne* de Volvire, abbesse de S. Laurent de Bourges, & *Eleonore* de Volvire, marquise de Ruffec, mariée à *François* de l'Aubespine, marquis d'Hauterive, frere de

(*a*) Voyez tome VIII de cette hist. p. 191.

(*b*) Voyez tome IV. de cette hist. p. 680.

Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, garde des sceaux de France. (*a*) A

(*a*) Voyez tome VI. de cette hist. p. 560.

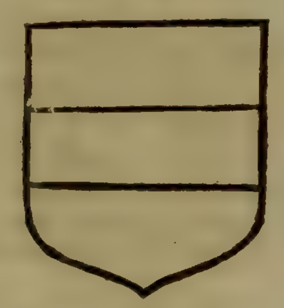
HENRY de Volvire, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'état & privé, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, maréchal de camp de ses armées, chevalier de son Ordre, fils puîné de PHILIPPES de Volvire, marquis de Ruffec, chevalier des Ordres du Roi, & d'ANNE de Daillon du Lude, *mentionnez ci-devant*, *p.* 75. fut tenu sur les fonts de baptême par le roi Henry III. & la duchesse de Savoye, & eut en partage le vicomté du Bois de la Roche en Bretagne, érigé en comté par lettres du roi Henry IV. du mois de février 1607. Il servit dans les guerres de son tems jusqu'à l'âge de 63. ans, commandoit la noblesse volontaire lorsque M. de Soubise & les Anglois voulurent surprendre le Port-Louis, & fut fait maréchal de camp le 20. septembre 1627. Le maréchal de Themines commandant en Bretagne étant mort, le Roi nomma Henry B de Volvire pour le remplacer, par lettres du 8. novembre de la même année. Il fut nommé chevalier de l'Ordre du S. Esprit, & n'ayant pas été reçû il se retira dans ses terres. Il avoit épousé le 28. novembre 1626. *Helene* de Talhoet, fille de *Nicolas* de Talhoet-Kerservant, seigneur de Pontsal, de Querguelin, &c. & de *Beatrix* de Launay. Il eut de son mariage, CHARLES de Volvire, comte du Bois de la Roche, qui suit, *Joseph* & *Hyacinthe* de Volvire, morts sans posterité, & *Helene* de Volvire, morte à Paris en 1709. & enterrée dans l'église de l'abbaye-aux-Bois.

CHARLES de Volvire, chevalier, comte du Bois de la Roche, seigneur de Pontsal, du Loyat, du Dreor, &c. mourut en 1692. Il avoit épousé *Anne* de Cadillac, heritiere de sa maison, de laquelle il eut quatre fils & sept filles; sçavoir, JOSEPH de Volvire, comte du Bois de la Roche, qui suit, *Philippes* de Volvire, tué au siege de Puicerda, *Charles* de Volvire, mort à Brest: *Clement* de Volvire, capitaine de vaisseau, lequel fut blessé en un combat naval donné près de C Malaga en 1704. & n'étoit pas marié en 1726. *Toussainte* de Volvire, enterrée en la paroisse de S. Pierre de Neant, *Marie* de Volvire, religieuse à l'abbaye de S. Georges de Rennes, où est decedée *Therese* de Volvire sa sœur; *Genevieve-Helene*, *Beatrix* & *Marguerite* de Volvire, religieuses à Ploermel & à Mezuillac; & *Agathe-Blanche* de Volvire, femme de *N*... comte de S. Maur, tué à la bataille de Spire en 1703.

JOSEPH de Volvire, chevalier, comte du Bois de la Roche, seigneur du vicomté de la Gabetiere, mestre de camp d'infanterie, gouverneur de la ville de Ploermel, épousa *Madelene* de Baux, fille de *Paul-Henry* de Baux, marquis de Sainte Frique, baron de Romainville, conseiller d'état, maréchal de camp des armées du Roi. Il en eut *N.* & *N.* de Volvire, morts en bas âge, JOSEPH de Volvire, comte du Bois de la Roche, qui suit. *Charles* de Volvire, lequel servit long-tems sur mer, & n'étoit pas marié en 1726. PHILIPPES-AUGUSTE de Volvire, D *rapporté après son frere aîné*. *Henry-Bernard* de Volvire, ecclesiastique, mort: *François* de Volvire, mort en l'armée de Flandres âgé de 18. ans, & *Françoise* de Volvire, morte religieuse à l'abbaye de S. Georges.

JOSEPH de Volvire, comte du Bois de la Roche, seigneur du vicomté de la Gabetiere, premier capitaine-souslieutenant des Gendarmes de la garde du Roi, maréchal de camp de ses armées, & son lieutenant general en la haute Bretagne aux évêchez de Rennes, Dol, Vannes & S. Malo, connu sous le nom de *marquis de Volvire*, commanda quelque tems toute la maison du Roi au camp de Carancy, fut blessé de plusieurs coups de sabre à la tête à la bataille de Malplaquet, où il se distingua, fut fait maréchal de camp le premier février 1719. & mourut en may 1731. Il avoit épousé en 1711. *Marie-Anne-Josephe* du Guemadeuc, fille aînée & heritiere de *Jean-Baptiste-Amador* du Guemadeuc, seigneur de Callac, lieutenant general pour le Roi en la haute Bretagne, & gouverneur des ville, château & forteresse de S. Malo. De ce mariage vinrent, *Ingelelme-Joseph* de Volvire, âgé de sept ans le 4. septembre 1725. & deux filles, mor- E tes en bas âge,

PHILIPPES-AUGUSTE de Volvire, frere puîné de JOSEPH, dit *le marquis de Volvire*, *mentionné ci-dessus*, fut colonel d'infanterie pendant quelques années, guidon des Gendarmes de la garde du Roi pendant dix ans, fait brigadier de ses armées le premier février 1719. & commandant en Bretagne après la mort de son frere. Il a épousé le 2. décembre 1721. *Marie-Henriette* Mallier de Chassonville, fille de *Louis* Mallier de Chassonville, maréchal de camp, & de *Marie-Andrienne* de Glimes de Brabant.

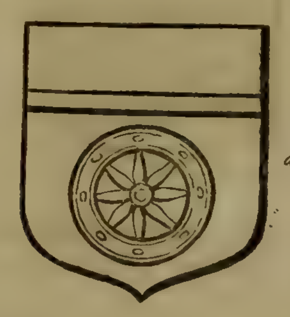


D'argent, à la fasce d'azur.

VII.

A FRANÇOIS de Mandelot, seigneur de Passy, de Lerné & de Vireaux, vicomte de Chalon, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, gouverneur de Lyonnois, Forez & Beaujolois, capitaine de cent hommes d'armes, mourut à Lyon le 24. novembre 1588.

Il étoit fils de *Georges* de Mandelot, seigneur de Passy, & de *Charlotte* d'Igny, & laissa d'*Eleonore* Robertet sa femme, *Marguerite* de Mandelot, dame de Passy, de Lerné, &c. premiere femme de *Charles* de Neufville, marquis d'Alincourt, seigneur de Villeroy, &c. chevalier du S. Esprit. *Voyez tome IV. de cette hist. page* 641.



D'azur, à la fasce d'or, à une rouë de même de huit rais en pointe.

VIII.

B TRISTAN de Rostaing, baron de Brou & de la Guerche, seigneur de Vaux, de Thieux & de Noisy-le-Sec, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, grand-maître des eaux & Forêts de France, mourut le 7. mars 1591.

Voyez au chapitre des GRANDS-MAISTRES DES EAUX ET FORETS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 940.



De sable, à trois annelets d'argent.

IX.

C JEAN-JACQUES de Susane, comte de Cerny, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Il étoit fils de *Jean* de Susane, baron de Chaumont & de Wiage, seigneur de Cerny,

&c. & de *Françoise* de Stavele; & épousa *Françoise* de la Chambre, fille de *Charles* comte de la Chambre, seigneur de Sermois, & d'*Isabeau* de Meſſimieu, par contrat paſſé à S. Germain en Laye en preſence du Roi & de la Reine le dimanche 3. mars 1548. (*a*) Il en eut *Catherine* de Suſane, femme de *Charles* marquis de Moy, & mere de *Claude* marquiſe de Moy, mariée 1°. à *Georges* de Joyeuſe, ſeigneur de Saint Didier, 2°. à *Henry* de Lorraine, comte de Chaligny, &c. *Voyez tome III. de cette hiſt. p.* 839. On trouve une procuration paſſée au château de Thugny en Rethelois le 31. janvier 1556. par *Jean* de Suſane, chevalier, baron de Wiage & de *Chaulmont*, pour le mariage de *Jean Jacques* de Suſane ſon fils aîné avec *Claude* de Semeur, comteſſe du Pont-de-Vaux. (*b*) A

[a] Archives de la maiſon de Ligne.

(b) Ibid.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Egliſe des Auguſtins, le 31. Decembre 1583.

PRELAT.



De Lorraine-Mercœur, tome III. p. 787.

CHARLES de Lorraine, cardinal de Vaudemont, évêque & comte de Toul, fut fait commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, après le decès du cardinal de Birague, & mourut le 30. octobre 1587. B

Il étoit fils de *Nicolas* de Lorraine duc de Mercœur, pair de France, & de *Jeanne* de Savoye-Nemours. *Voyez tome III. de cette hiſt. p.* 793.

CHEVALIERS.



Ecartelé, au 1. & 4. contr'écartelé, au 1. & 4. de Bueil, *au 2. & 3. de gueules, à la croix ancrée d'or, & ſur le tout écartelé de* Dauphiné *& de* Champagne, *au 2. & 3. grands quartiers de gueules à l'aigle d'or, & ſur le tout du tout écartelé, au 1. & 4. d'azur, ſemé de fleurs de lys d'or au lion de même, au 2. & 3. d'or, au lion d'azur.*

I.

HONORAT de Bueil, ſeigneur de Fontaines, chevalier de l'Ordre du Roi, conſeiller d'état, vice-amiral & lieutenant general pour le Roi en Bretagne, fut tué à S. Malo lorſque la ville ſe déclara pour la Ligue le 14. mars 1590. ſelon M. de Thou. C

Il étoit fils aîné de *Jean* de Bueil, ſeigneur de Fontaines, & de *Françoiſe* de Montalais. *Voyez la genealogie de cette maiſon au chapitre des* AMIRAUX, *tome VII. de cette hiſt. p.* 848.



D'azur, semé de billettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion passant de gueules,

I I.

A RENE' de Rochefort, baron de Frollois, de la Croisette, &c. chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, lieutenant general au gouvernement des duché de Lodunois, comté & païs Blesois & bailliage d'Amboise, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Voyez au chapitre des CHANCELIERS, *tome VI. de cette hist. page* 413.



D'hermines, au chef de gueules.

I I I.

B JEAN de Vivonne, marquis de Pisany, seigneur de S. Goüard, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, sénéchal de Xaintonge, s'acquitta dignement de ses ambassades de Rome & d'Espagne, & mourut en 1599.

Voyez la genealogie de cette maison au chapitre des GRANDS-FAUCONNIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 762.



D'or, au lion passant de sinople, brisé d'un lambel de gueules.

I V.

C LOUIS Chasteigner, seigneur d'Abain & de la Rocheposay, baron de Preüilly, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur & lieutenant general de la haute & basse Marche, signala son courage à la bataille de S. Denis, aux combats de la Roche-Abeille & de Jarnac, à la journée de Montcontour & au siege de la Rochelle, & mourut le 29. septembre 1595.

Il étoit septiéme fils de *Jean* Chasteigner III. du nom, seigneur de la Roche-

posay, & de *Claude* de Montleon, & épousa par dispense du Pape le 15. janvier 1567. *Claude* fille de *Georges* du Puy, seigneur du Coudray, & de *Jeanne* Raffin, dont il eut *François*, mort au berceau, *Henry* baron de Malval, tué dans un combat sans avoir été marié, JEAN IV. du nom, seigneur de la Rocheposay, qui suit; *Germain* & *Claude*, morts jeunes; *Louis*, *Henry-Louis*, évêque de Poitiers, mort subitement le 30. juillet 1651. âgé de 76. ans; *Ferdinand* abbé de Beauport, mort le 6. juin 1607. *Françoise*, mariée en 1614. à *Anne* d'Aubieres, baron de Clervaux; & *Gabrielle*, fondatrice des religieuses de la Visitation de Poitiers. A

JEAN Chasteigner, seigneur de la Rocheposay, lieutenant general au gouvernement de la haute & basse Marche, maréchal de camp, épousa *Diane* de Fonseque, fille de *Charles* de Fonseque, baron de Surgeres, & d'*Esther* Chabot, dont il eut *Charles* Chasteigner, seigneur d'Abain & de la Rocheposay, marié à *Charlotte* Jousseran de Londigny, mere d'une fille unique *Marie Gabrielle* Chasteigner, mariée au mois de décembre 1662. à *René* Isoré, marquis de Pleumartin, *Louis* Chasteigner, abbé de Beauport, de la Grenetiere, de la Mercy-Dieu, de Preüilly & de Monstier-d'Ahun, *N...* Chasteigner, né en 1613. mort un mois après, *Jean* Chasteigner né en septembre 1614. mort en juin 1615. *Anne* Chasteigner, née le 12. juin 1623. *Marie* Chasteigner, morte jeune, *N...* & *N...* Chasteigner, mortes jeunes, *Marie* & *Diane* Chasteigner. B

Voyez l'histoire de la maison de Chasteigner, *donnée au public par A. du Chesne en* 1634.



Parti d'argent, au noyer de sinople & de gueules, a une demie croix pommetée d'or, qui est de l'Isle, *& un chef de gueules, chargé d'une croix potencée d'argent, sur le tout de* Lagourlan.

V.

BERNARD de Nogaret, seigneur de la Valette, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, gouverneur & lieutenant general au-delà des Monts, capitaine de cent hommes d'armes, depuis amiral de France, fut tué en 1592. C

Voyez son article au chapitre des AMIRAUX, *tome VII. de cette hist. p.* 904. *& sa genealogie tome III. de cette hist. p.* 853.



Ecartelé au 1. & 4. de Joyeuse, *au 2. & 3. de* S. Dizier, *& sur le tout écartelé d'or & d'azur, qui est* Batarnay.

VI.

HENRY de Joyeuse, comte du Bouchage, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, maître de la garderobe, capitaine de cinquante hommes d'armes, depuis duc de Joyeuse, pair & maréchal de France, mourut Capucin en 1608. D

Voyez son article au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 390. *& la genealogie de cette maison, tome III. p.* 808.

VII.

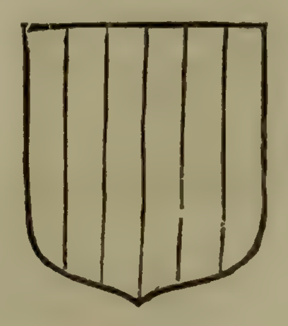


Ecartelé au 1. & 4. de gueules, à trois étoiles d'argent, posées 2. & 1. au 2. & 3. d'azur, au lion d'or, tenant en ses griffes un tronçon d'arbre.

VII.

A NICOLAS de Grimonville, seigneur de l'Archant, d'Auteüil & de la Boulaye, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine des cent archers de sa garde, mourut le 8. mars 1592. sans laisser d'enfans de *Diane* de Vivonne-la-Chasteigneraye sa femme, & est enterré dans l'église des Augustins à Paris, où se voit sa sépulture & celle de sa femme.

Il étoit fils de *François* de Grimonville, seigneur de l'Archant, & d'*Anne* d'Estanson.



Pallé d'or & de gueules, de six pieces.

VIII.

B LOUIS d'Amboise, comte d'Aubijoux, baron de Chasteauneuf, de Bonnefont, de Cazaubon, de Sauveterre & de Croüillet, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut avant l'année 1586.

Ses ancêtres & sa posterité sont rapportez tome VII. de cette hist. p. 119.



Parti au 1. de gueules, au lion d'or, au 2. de gueules, à l'épervier ou oiseau de proye, nud d'argent.

IX.

C FRANÇOIS de Valette, dit *de la Valette*, seigneur de Cornusson & de Parisot en Guyenne, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, gouverneur & sénéchal de Toulouse, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut le 16. février 1586.

Il étoit fils de *Guillot* de Valette, seigneur de Cornusson, de Parisot & de Boismenon, & d'*Antoinette* de Nogaret, dame de Graniagues, & neveu de *Jean* de Valette, grand-maître de Malte. Il épousa *Gabrielle* de Murat, dame de l'Estang, dont il eut JEAN de Valette, seigneur de Cornusson, qui suit, *François* de Valette, évêque de Vabres, & *Jean* de Valette, chevalier de Malte.

JEAN de Valette, seigneur de Cornusson, de Parisot, de Monteils, de l'Estang & de la Roquette, sénéchal & gouverneur de Toulouse, épousa l'an 1622. *Ursule* de Loubens-de-Verdalle, de laquelle il eut *Timoleon* de Valette, mort sans être marié, FRANÇOIS de Valette, baron de Cornusson, qui suit, *François* de Valette, évêque de Vabres, abbé de Moissac, *Jean* de Valette, abbé de Beaulieu, *Gabrielle* de Valette, femme de *N.* baron de Pomerols, *Marie* de Valette, femme de *N.* baron de Senoensa, & *Marguerite* de Valette, mariée à *N.* baron d'Orgul de Langlée. A

FRANÇOIS de Valette, baron de Cornusson, sénéchal de Perigord, épousa 1°. *Helene* d'Astarac de Fontrailles, 2°. *Françoise* de Clary, de laquelle il eut *Gabrielle* de Valette, femme de *René* de la Garde, baron de Saignes, 3°. *Antoinette* d'Escorailles, veuve de *Jean-Claude* de S. Martial, baron de Drugeac, & fille de *François* d'Escorailles, seigneur de Favars, & de *Marguerite* de Barriac; il en eut *Jean* de Valette, marquis de Cornusson, puis prêtre, & JEAN-BAPTISTE, dit *le marquis de Valette*, lequel n'étoit point marié en 1709.



L'or, à deux lions passans de gueules, à la bordure de sinople, besantée d'argent.

X.

FRANÇOIS de Cazillac, baron de Cessac, seigneur de Millars, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, chambellan ordinaire de sa Majesté. B

Il étoit fils d'*Antoine* de Berail, seigneur de Cazillac, de Cessac, &c. & d'*Anne* de Crussol, & épousa en 1562. *Claude* de Dinteville, dame des Chenets (*a*), de laquelle il eut CHARLES baron de Cazillac, qui suit, *Louis* de Cazillac, vicomte de Cessac, marié à *Marie* de Sommievre, dont un fils unique nommé *Charles*, mort sans posterité en 1630. *Ferry* de Cazillac, & *Claude* de Cazillac, mariée en 1591. à *Charles* de Choiseul, marquis de Praslin. *Voyez tome IV. de cette histoire, p.* 853.

CHARLES baron de Cazillac & de Cessac, épousa en 1598. *Susanne* d'Escars (*b*), de laquelle il eut *Claude* de Cazillac, mariée en 1615. à *Jean-Jacques* de la Roche, baron de Fontenilles, &

FRANÇOIS baron de Cazillac, marquis de Cessac, marié 1°. en 1625. à *Marie* de Choiseul, dame de Clémont, morte en 1665. (*c*) 2°. en 1669. à *Anne-Louise* Broglia. Du premier lit vint *Charlotte-Marie* de Cazillac, mariée en 1651. à *Charles* le Genevois, marquis de Blaigny. *Voyez tome II. de cette hist. p.* 435.

(*a*) Voyez tome VIII. de cette hist. p. 720.

(*b*) Voyez tome II. de cette hist. p. 231.

(*c*) Voyez tome IV. de cette hist. p. 826.

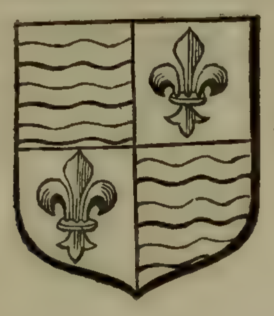


De sable, à deux leopards d'or.

XI.

JOACHIM de Dinteville, seigneur de Dinteville & de Fougerolles, baron d'Emery, de S. Bris, de Spoy, de Murville & de Grignon, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'Etat, lieutenant general au gouvernement de Champagne & Brie, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut en 1607. C

Voyez au chapitre des GRANDS-VENEURS, *tome VIII. de cette hist. p.* 717.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à 3. fasces ondées d'or, au 2. & 3. d'azur, à une fleur de lys d'or.

XII.

A JOACHIM de Chasteauvieux, seigneur de Verjon, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine des cent archers de sa garde Ecossoise, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller au Conseil d'état & privé, comte de Confolant, chevalier d'honneur de la reine Marie de Medicis, capitaine de la Bastille de Paris, & bailly de Bresse & de Bugey, mourut sans alliance à Paris le 13. janvier 1615.

Ses predecesseurs sont rapportez par le sieur Guichenon, en son histoire de Bresse, *p. 139.*



Ecartelé, au 1. & 4. de Balsac; *au 2. & 3. d'*Humieres, *sur le tout de* Milan.

XIII.

B CHARLES de Balsac, seigneur de Clermont-d'Entragues, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine des cent archers de la garde du Corps de sa Majesté, fut tué à la bataille d'Yvry en 1590.

Il étoit troisiéme fils de *Guillaume* de Balsac, seigneur d'Entragues, & de *Louise* de Humieres. *Ses ancêtres sont rapportez tome II. de cette hist. p.* 435.



Ecartelé, au 1. & 4. d'argent, à la croix engrêlée de gueules, au 2. & 3. d'argent, au lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'or, qui est Ternay.

XIV.

C CHARLES du Plessis, seigneur de Liancourt, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, gentilhomme ordinaire de sa chambre, premier écuyer de sa petite écurie, depuis marquis de Guercheville, comte de Beaumont-sur-Oise, gouverneur de Paris, mourut le 20. octobre 1620.

Il étoit fils de *Guillaume* du Plessis, seigneur de Liancourt, maître-d'hôtel du Roi, & de *Françoise* de Ternay. *Ses ancetres & sa posterité sont rapportez tome IV. de cette hist. p.* 744.



Ecartelé, au 1. & 4. de Chabanes, *au 2. & 3. de* la Tour-Boulogne, *& sur le tout d'or à trois tourteaux de gueules.*

XV.

FRANÇOIS de Chabanes, marquis de Curton, comte de Rochefort, vicomte de la Roche-Maſſelin, chevalier de l'Ordre du Roi, conſeiller d'état, lieutenant general en Auvergne, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut en 1604. A

Voyez ſes anceſtres & ſa poſterité, au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hiſtoire, p.* 130.



D'argent, à la levrette de ſable.

XVI.

ROBERT de Combault, ſeigneur d'Arcy-ſur-Aube, chevalier de l'Ordre du Roi, conſeiller d'état, premier maître-d'hôtel de ſa Majeſté, mourut en 1601. B

Il étoit fils de *Pierre* de Combault, ſeigneur des Vaſſeux, & d'*Anne* de Balore, & épouſa l'an 1573. *Louiſe* de la Beraudiere de l'Iſle-Roüet, mere de *Charles*, fils *naturel* d'*Antoine* Roi de Navarre. Il en eut *Louiſe* de Combault, dame d'Acy-ſur-Aube, morte ſans enfans de *Rene* de Maricourt, & *Claude* de Combault, mariée en 1596. à *Charles* baron de Clere en Normandie.



D'azur, à cinq fuſées d'argent, poſées en faſce.

XVII.

FRANÇOIS ſeigneur de Saint Nectaire & de la Ferté-Nabert, chevalier de l'Ordre du Roi, conſeiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut en 1596. C

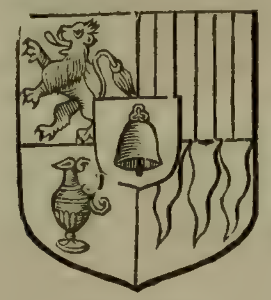
Voyez ſes anceſtres & ſa poſterité au chapitre du duché-pairie de la Ferté-Senneterre, *tome IV. de cette hiſtoire, p.* 887.

PROMOTION

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. Decembre 1584.

CHEVALIERS.



Ecartelé, au 1. de S. Lary, *au 2. d'or à trois pals de gueules, qui est* Termes, *au 3. de gueules, au vase d'or, qui est* Orbessan, *au 4. d'azur, à 3. flammes ou demi pals flamboyans d'argent, qui est* Fumel, *& sur le tout d'azur à la cloche d'argent bataillée de sable, qui est* Lagoursan.

I.

A JEAN de Saint Larry, seigneur & baron de Termes, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camp, gouverneur de Mets, mourut en 1586.

Voyez ses ancêtres & sa posterité au chapitre du duché-pairie de Bellegarde, *tome IV. de cette hist. p. 303.*



De gueules, à l'aigle d'or, & une coquille d'argent sur le cœur de l'aigle.

II.

B JEAN de Vienne, seigneur & baron de Ruffey, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, gouverneur de Bourbonnois, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut sans enfans,

Voyez la genealogie de cette maison au chapitre des AMIRAUX, *tome VII. de cette hist. page 794.*



Ecartelé, au 1. d'or, à trois bandes d'azur, qui est Adhemar, *au 2. de gueules au château d'argent, qui est* Castellane, *au 3. de gueules, au lion d'argent, au premier canton d'hermines, qui est* Monfort-Campabosse, *au 4. de gueules, à la croix alisée d'or, cantonnée de quatre roses de meme.*

III.

C LOUIS Adhemar de Monteil, comte de Grignan, baron d'Entrecasteaux, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Il étoit fils de *Gaspard* de Castellane, baron d'Entrecasteaux, comte de Grignan,

& substitué au nom & aux armes d'Adhemar, & d'*Anne* de Tournon sa premiere femme, & épousa en 1559. *Isabelle* de Pontevez, fille de *Jean* comte de Carces, & de *Marguerite* de Brancas, dont il eut *Jean-Gaucher*, mort avant l'accomplissement de son mariage avec la fille du seigneur de Lesdiguieres à l'âge de 23. ans, LOUIS-FRANÇOIS Adhemar, comte de Grignan, qui suit, LOUIS Adhemar de Castellane, seigneur d'Entrecasteaux, *qui a fait la branche qui sera rapportée après celle de son frere aîné*, *Jean* chevalier de Malte, *Marguerite* abbesse de la Celle, *Clarice*, mariée 1°. à *Jean* de Guers, baron de Castelnau en Languedoc, 2°. à *Jean* de Verac, seigneur de Paulhan, *Lucrece*, qui épousa en 1606. *Antoine* Fourbin, seigneur de la Gardane, veuf de *Lucrece* de Couet (*a*), & *Claude*, mariée à *François* de Foresta, seigneur de Rogiez, conseiller au parlement d'Aix. A

(a) Voyez tome VIII. de cette hist. p. 307.

LOUIS-FRANÇOIS Adhemar, comte de Grignan, épousa en 1595. *Jeanne* d'Ancezune, fille de *Louis-Cadart* d'Ancezune, seigneur de Venejan, & de *Louise* de Sassenage, & en eut onze enfans; sçavoir, LOUIS-GAUCHER Adhemar, comte de Grignan, qui suit, *Rostain*, mort à Toulouse au retour du siege de Montauban en 1621. *François* archevêque d'Arles, commandeur de l'Ordre du S. Esprit en 1661. mort en 1689. *Jacques*, évêque de Saint Paul, puis d'Usez, mort en 1674. *Philippes*, capitaine aux Gardes, tué au siege de Mardick en 1657. *Charles* & *Jean* morts jeunes, *Jeanne*, qui épousa *Louis* Escalin des Aimars, baron de la Garde en 1614. elle mourut le 9. septembre 1660. *Louise*, mariée à *Antoine* Flotte, seigneur de la Bastie, *Marguerite*, femme d'*Ange* de Pontevez, seigneur de Buoux, & *Marie*, alliée à *Honore* de Brancas, baron de Cereste. *Voyez tome V. de cette histoire, p.* 282. B

LOUIS-GAUCHER Adhemar, comte de Grignan, mourut en 1668. Il avoit épousé par contrat du 20. may 1628. *Marguerite* d'Ornano, fille de *Henry-François-Alfonse* d'Ornano, seigneur de Mazargues, & de *Marguerite* de Raymond de Montlor (*b*), dont il eut FRANÇOIS Adhemar, comte de Grignan, fait chevalier des Ordres du Roi, en 1688. *où il sera rapporté*, *Ange*, abbé d'Aiguebelle, coadjuteur d'Arles, mort à 26. ans, *Jean*, *Jean-Baptiste* archevêque d'Arles, mort en 1697. *Joseph*, dit *le chevalier de Grignan*, maréchal de camp, qui épousa *N....* d'Oraison, il mourut connu sous le nom de *comte d'Adhemar*, le 15. octobre 1713. âgé de 63. ans sans enfans mâles; *Charles*, chevalier de Malte, mort à Paris en 1672. *Louis-Joseph*, nommé à l'évêché d'Evreux en 1680. n'en prit point possession; fut fait évêque de Carcassonne en 1681. & y mourut le premier mars 1722. en sa 78e année, il étoit abbé de S. Hilaire en la même ville; *Jacques*, mort jeune; *Marie*, religieuse à Aubenas; *Marguerite*, mariée le 6. juin 1661. à *Laurent* Varadier, marquis de S. Andiol, dont des enfans, & *Therese*, mariée à *Charles-François* de Chasteauneuf, comte de Rochebonne. *Voyez tome II. de cette histoire, page* 457. C

(b) Voyez tome VII. de cette hist. p. 392.

LOUIS Adhemar de Castellane, seigneur d'Entrecasteaux, troisiéme fils de LOUIS Adhemar, comte de Grignan, chevalier des Ordres, & d'*Isabelle* de Pontevez, épousa le 19. novembre 1599. *Anne* de Bouliers, dame de Pierrerue, de Noizelle & de Rosset, fille de *Claude* de Bouliers, & de *Marguerite* de Porcelet; il en eut CHARLES Adhemar de Castellane, qui suit; *Louis* Adhemar de Castellane, seigneur de Pierrerue, marié à *Gabrielle* Crozet, de laquelle il a eu *Georges* de Castellane, seigneur de Pierrerue, vivant en 1668. & *Anne* Adhemar de Castellane, femme de *Jean* de Pontevez, seigneur de Sillans. D

CHARLES Adhemar de Castellane, seigneur de Matheau, de Joye & de Pierreruë, épousa le 5. novembre 1628. *Jeanne* d'Eyroux d'Auvergne, & fut pere de

CHARLES Adhemar de Castellane, seigneur de Pierrerue, lequel épousa en 1653. *Anne* de Pontevez, fille de *François* de Pontevez, & de *Françoise* de Revert, & a eu pour fils FRANÇOIS Adhemar de Castellane, cornette dans le regiment du marquis Adhemar.



PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. Decembre 1585.

CHEVALIERS.

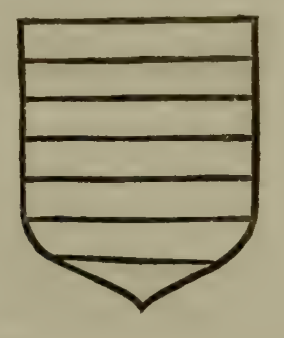


D'azur, à trois fleurs de lys d'or. 2. & 1. au bâton de gueules péri en bande, & à la bordure aussi de gueules.

I.

A CHARLES de Bourbon, comte de Soissons & de Dreux; grand-maître de France, mourut en 1612.

Son éloge est rapporté dans la maison de France, tome I. de cette histoire, chapitre des Ducs de Bourbon, §. VI. des Comtes de Soissons, *page* 350.



D'or, à trois fasces d'azur.

II.

B JEAN de Vassé, dit *Grognet*, seigneur de Vassé & de Classé, baron de la Roche-Mabile, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, se trouva aux combats de Jazenueil & de Pamprou, à la bataille de Montcontour, au siege de la Rochelle, & servit le roi Henry III. en diverses occasions.

Il étoit fils d'*Antoine* Grognet, seigneur de Vassé & de la Roche-Mabile, chevalier de l'Ordre du Roi & gouverneur de Pignerol, si renommé dans les memoires de M. de Langey, & de *Marguerite* Hatry, dame d'Alligny, & épousa le 26. septembre 1566. *Jeanne* le Vavasseur, dame d'Esgvilly, fille unique de *Pierre* le Vavasseur, seigneur d'Esgvilly, gouverneur de Chartres, de laquelle il eut LANCELOT seigneur de Vassé, chevalier du S. Esprit, *mentionné ci-après*, CHARLES seigneur de la Roche-Mabile, *rapporté après ses freres*, FRANÇOIS seigneur de Classé, *dont la posterité sera rapportee ci-après; Honoré* seigneur de la Chapelle, puis religieux Feuillant; *Marie-Madeleine*, femme de *Louis* seigneur de Feugerais au Perche; *Susanne*, mariée à *René* de Cirier, seigneur de Semur; & *Marguerite*, religieuse à Laval.

LANCELOT seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mabile, &c. chevalier des Ordres du Roi, *qui sera rapporté ci après en son rang*, épousa *Françoise* de Gondy, fille d'*Albert* de Gondy, duc de Rets, pair & maréchal de France (*a*), de laquelle il eut HENRY seigneur de Vassé, qui suit; *Rene* de Vassé, seigneur d'Esgvilly,

[*a*] Voyez tome III. de cette hist. p. 896.

Catherine de Vassé abbesse de Perray près Angers, *Anne* de Vassé, femme de *Jacques* Huraut, seigneur de Vibraye (*a*), & *Marguerite* de Vassé, femme de *Charles* d'Olivet, baron de Sevigné. A

[*a*] Voyez tome VI. de cette hist. p. 506.

HENRY seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mabile, prit alliance avec *Renée* le Cornu, fille unique de *Nicolas* le Cornu, seigneur de la Courbe & de Brée, & de *Jeanne* dame de Sumeraine, & niéce de *Nicolas* le Cornu, évêque de Saintes en 1614. de laquelle il laissa HENRY-FRANÇOIS marquis de Vassé, qui suit, & *Catherine* de Vassé, qui épousa *Henry* de Beaumanoir, marquis de Lavardin. (*b*)

[*b*] Voyez tome VII. de cette hist. p. 387.

HENRY-FRANÇOIS marquis de Vassé, baron de la Roche-Mabile, vidame du Mans, mort en may 1684. avoit épousé *Marie-Madelene* de S. Gelais, dite *de Lezignem*, fille de *Louis* de S. Gelais, marquis de Lansac, & de *Françoise* Fouquet de Croisy. Il en eut LOUIS-ALEXANDRE marquis de Vassé, qui suit, *Artus-Joseph* de Vassé, seigneur d'Esgvilly, comte de Balon, marié en 1692. à *Louise* de Faix, de laquelle il a eu *Armand* de Vassé, *Henry Joseph* de Vassé, marié à *N.* de Gentil-d'Upsé originaire de Genes, *Louis-Alexandre* de Vassé, *Marie-Madelene* de Vassé, née le 10. août 1695. *Louise-Simone* & *Marie-Jeanne* de Vassé, & *Henry-François* de Vassé, nommé *le chevalier de Vassé*, marié à Tours. B

LOUIS-ALEXANDRE marquis de Vassé, vidame du Mans, fut reçû chevalier de Malte en 1678. épousa depuis *Anne-Louise* de Crevant d'Humieres, fille de *Louis* de Crevant, duc d'Humieres, maréchal de France (*c*), & mourut de la peste à Toulon le 17. août 1684. De ce mariage est sorti,

[*c*] Voyez tome V. de cette hist. p. 770.

EMMANUEL-ARMAND marquis de Vassé, vidame du Mans, baron de la Roche-Mabile, seigneur de Balon, &c. gouverneur du château royal du Plessis-lès-Tours, né en 1683. colonel d'un regiment de Dragons en 1702. fut fait prisonnier à la bataille d'Hochstet le 13. août 1704. & conduit en Angleterre; fut nommé brigadier des armées du Roi au mois de janvier 1709. servit à la bataille donnée près Mons le 11. septembre suivant, & mourut le 30. avril 1710. en sa 27e année. Il avoit épousé le 11. juillet 1701. *Anne-Benigne-Fare-Therese* de Beringhen, fille de *Jacques-Louis* de Beringhen, comte de Châteauneuf, chevalier des Ordres du Roi, & son premier écuyer, & de *Marie-Elizabeth-Fare* d'Aumont. Leurs enfans furent, *Jacques-Armand* marquis de Vassé, vidame du Mans, *Charles-Emmanuel* de Vassé, & *Mathurin-Armand* de Vassé, C

FRANÇOIS de Vassé, seigneur de Classé, fils puîné de JEAN de Vassé, chevalier des Ordres du Roi, *rapporté ci-devant*, *p.* 87. épousa en 1618. *Renée* de Couterne, fille de *Claude* de Couterne, seigneur de la Barre, dont il eut RENE' de Vassé, seigneur de Chastillon, qui suit; *François* de Vassé, *Judith* de Vassé, religieuse à la Patience de Laval, *Anne* de Vassé, mariée à *Martin* des Loubes (*e*) baron du Saulce, & *Susanne* de Vassé, religieuse à S. Avit.

(*e*) *Aliàs* Lambes.

RENE' de Vassé, seigneur de Chastillon, épousa en 1649. *Isabelle* Pidoux, fille de *Jean* Pidoux, seigneur de la Rochefaton, & de *Madelene* du Porc de la Porte de Vezins, dont il eut RENE' de Vassé, seigneur de la Rochefaton, qui suit, *Martin-Dominique* de Vassé, reçû chevalier de Malte le 27. mars 1665. *Claude* de Vassé, capitaine dans le regiment des fusiliers en 1691. *Joseph* de Vassé, aide-major au regiment de Picardie en 1691. & *Anne* de Vassé. D

RENE' de Vassé, seigneur de la Rochefaton, épousa le premier may 1674. *Marguerite* Bernard, fille de *Jacques* Bernard, seigneur de Pemmedy en Bretagne, & de *Perrine* Prou, dont il a eu *François-René* de Vassé, garde-marine, *Antoine* de Vassé, *Charles* de Vassé, mort, *Louis* de Vassé, & *Marie-Anne* de Vassé.

CHARLES de Vassé, seigneur de la Roche-Mabile, autre fils puîné de JEAN de Vassé, chevalier des Ordres du Roi, *rapporté ci-devant p.* 87 partagea avec ses freres le 4. novembre 1609. & épousa le 26. août 1635. *Louise* de Marvilliers. Il en eut,

RENE' de Vassé, seigneur de la Roche-Vassé, épousa par contrat du 20. avril 1659. *Anne* de Rubentel, dont il eut *Charles* de Vassé, seigneur de Valieres, de Chatay & de Suiry, né en 1661. non marié en 1704. *Rene* de Vassé, ecclesiastique, & *Angelique-Marguerite* de Vassé. E



D'argent, à deux tierces d'azur en sautoir, cantonnées de 4. quatre merlettes de sable

III.

A ADRIEN Tiercelin, seigneur de Brosses & de Sarcus, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Doullens & de Mouzon, puis lieutenant general en Champagne, se signala aux batailles de Dreux, de S. Denis & de Montcontour, ainsi qu'en d'autres occasions. Il mourut à Mouzon en 1593. & y est enterré dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame.

Il étoit fils puîné d'*Adrien* Tiercelin, seigneur de Brosses, chevalier de l'Ordre du Roi, & son chambellan, gouverneur de monseigneur le Dauphin, senechal de Ponthieu, & capitaine des villes & châteaux de Bayeux, d'Argentan & de Loches, mort au château de Blois en 1548. (*a*) & de *Jeanne* de Gourlay, dame de Sarcus, & épousa *Barbe* Rouault, fille aînée de *Thibault* Rouault, seigneur de Riou, gouverneur de Hesdin, & de *Jeanne* dame de Saveuse, (*b*) dont il eut, *Anne* Tiercelin, seigneur de Brosses, mort au château de Sarcus de la blessure qu'il reçut au siege de Bologne en 1589. n'ayant point laissé de posterité de *Jacqueline* d'O sa femme; CHARLES Tiercelin, seigneur de Saveuse, qui suit, *Antoine* Tiercelin, abbé de Fontaines-lès-Blanches & d'Argenteuil, mort vers l'année 1590. *Nicolas* Tiercelin, seigneur de Cailleville, tué au combat de Bon-
B neval en 1589. *Anne* Tiercelin, épouse de *François* de Bigars, marquis de la Londe, & *Gabrielle* Tiercelin, femme de *Jean* de Senemont, seigneur d'Orge en Picardie.

(*a*) D. Martene, voyage literaire, p. 179.

(*b*) Voyez tome VII. de cette hist. p. 99.

CHARLES Tiercelin, seigneur de Saveuse, embrassa le parti de la Ligue, & mourut à Baugency d'une blessure qu'il reçut à la cuisse au combat donné près de Bonneval en 1589. étant lors âgé de 26. ans. De lui & de *Marguerite* Dodemfort, fille unique de *Jean* seigneur de Grandvilliers, & de *Marguerite* dame de Riencourt, sortirent GEOFFROY Tiercelin, marquis de Brosses, qui suit; CHARLES seigneur de Saveuse, *qui a laissé posterité, rapportée ci-après*, & *N*... Tiercelin, femme du marquis de Breauté.

GEOFFROY Tiercelin, marquis de Brosses & de Sarcus, servit aux sieges de la Rochelle & de Corbie en 1628. & 1636. Il épousa 1°. *Charlotte* de Monceaux, dite *d'Auxy*, fille de *Gaspard* de Monceaux, dit *d'Auxy*, seigneur de Monceaux, & de *Jacqueline* d'O, 2°. *Marie* de S. Simon, fille de *Pierre* de S. Simon, & de
C *Marie* Gouget. Du premier lit vinrent ADRIEN-PIERRE Tiercelin, marquis de Brosses, qui suit, *François* Tiercelin, abbé de S. Germer près Gournay, aumônier du Roi, *Gaspard* Tiercelin, seigneur de Houdenc, chanoine d'Amiens, *Louis-Charles* & *Charles-François* Tiercelin, *Louis* Tiercelin, prieur de Poix, puis seigneur de Riencourt, mort le 16. novembre 1691. laissant de *Susanne* Damiette, dame de Bethencourt-Riviere, qu'il avoit épousée le 12. may 1679. *Louis* Tiercelin & *Marie-Louise* Tiercelin, née le 2. décembre 1691. demoiselle à S. Cyr en 1701. *Geoffroy* Tiercelin, *Nicolas* Tiercelin, prêtre, *Madelene* Tiercelin, femme de *Gabrielle* de Meharenc, marquis de S. Pierre en basse Normandie, morte veuve à Sainte Agnès à Paris au mois d'avril 1696. *Angelique* Tiercelin, *Susanne* Tiercelin, & quatre filles religieuses. Du second lit vinrent *Antoine* Tiercelin, *N* Tiercelin, noyé à Montsures prés Breteuil en 1675. & *Angelique* Tiercelin, mariée en 1680. à *Antoine-Aimé* de Bourdin, marquis de Villaines.

ADRIEN-PIERRE Tiercelin, marquis de Brosses, baron de Houdenc, épousa le 21. juin 1646. *Charlotte* de Joyeuse, fille de *Robert* de Joyeuse, baron de Saint Lambert, & d'*Anne* Cauchon de Maupas, (*c*) dont il a eu *Jean-Baptiste* Tiercelin, tué à l'armée, &

(*c*) Tome III p. 842.

HENRY Tiercelin, marquis de Brosses, mort le 26. juillet 1718. lequel épousa 1°.

sa cousine *Anne-Marie-Louise* Tiercelin-Saveuse, 2°. *N.* de la Motte. Du premier lit vinrent *Henry-François* Tiercelin, marquis de Brosses, colonel d'un regiment d'infanterie de son nom, mort à Fribourg en novembre 1713. laissant une fille unique de *Marie-Anne* Rouillé, fille de *N.* Rouillé, maître des Requêtes, & de *N.* d'Aquin, qu'il avoit épousée en 1711. & *N.* Tiercelin, âgée de 28. ans en 1701. A

CHARLES Tiercelin, marquis de Sarcus, seigneur de Saveuse, fils puîné de CHARLES Tiercelin, seigneur de Brosses, *mentionné ci devant p.* 89. étoit mort en 1664. Il avoit épousé *Marie* de Vienne, dame de Meüillon & de Plateaux, fille de *Jean* de Vienne, intendant des finances, dont il eut *Charles* Tiercelin, seigneur de Meüillon, lequel consentit à la tutelle des enfans de *Louis* Tiercelin son cousin en 1692. *François* Tiercelin, *Catherine* Tiercelin, mariée à *Louis* d'Esparbez de Lussan, comte de la Serre (*a*); quatre religieuses, & *Anne-Marie-Louise* Tiercelin, mariée à *Henry* Tiercelin, marquis de Brosses, son cousin, *comme il a esté dit ci-dessus.*

[*a*] Voyez tome VII. p. 456.

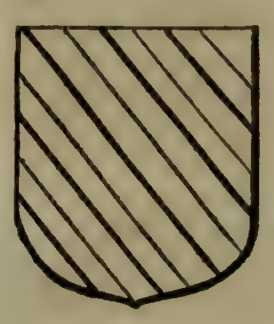


Ecartelé, au 1. & 4. de Chabot; *au 2. de* Luxembourg, *au 3. de* Baux.

I V.

FRANÇOIS Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, seigneur de Brion, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes. B

Ses ancêtres & son article sont rapportez tome IV. de cette hist. p. 556. à l'occasion du duché-pairie de Rohan.



D'azur, à cinq bandes d'or.

V.

GILLES de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France, mourut en 1626. âgé de 84. ans.

Son éloge & sa posterité sont rapportez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p. 397.* C



D'hermines, au chef denché de gueules.

V I.

A FRANÇOIS d'O, seigneur d'O, de Fresnes & de Maillebois, maître de la garde-robe du roi Henry III. premier gentilhomme de sa chambre, surintendant des finances, gouverneur de Paris & de l'Isle de France, mourut à Paris au mois d'octobre 1594. sans enfans de *Charlotte-Catherine* de Villequier, fille de *René* de Villequier, baron de Clervaux, chevalier des Ordres du Roi, &c. & de *Françoise* de la Marck sa premiere femme. Sa veuve se remaria à *Jacques* d'Aumont, baron de Chappes, prévôt de Paris, &c. dont elle eut des enfans.

Il étoit fils aîné de *Jean* d'O, seigneur d'O, de Maillebois, de Fresnes, &c. capitaine de la garde Ecossoise du Roi, & d'*Helene* d'Illiers, dame de Manou; & eut pour freres & sœur JEAN d'O, seigneur de Manou, chevalier du S. Esprit, *mentionné ci-après*, lequel épousa *Charlotte* de Clermont-Tallart, d'où vint *Louise* d'O, femme de *Gabrielle* du Quesnel, seigneur de Coupigny, dit *le marquis d'Alegre*, *René* d'O, seigneur de Fresnes, mort sans lignée, *Louis* d'O, seigneur de Ferriere, mort à Anvers, *Charles* d'O, abbé de S. Etienne de Caën & de Saint Julien de Tours, & *Françoise* d'O, femme de *Louis* d'Angennes, seigneur de Maintenon, chevalier du S. Esprit. (*a*)

(*a*) Voyez tome II. de cette hist. p. 427.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, à la croix ancrée de vair, qui est la Châtre, *au 2. & 3. de gueules, à trois têtes de loup arrachées d'argent, 2. & 1. qui est* S. Amadour.

V I I.

B CLAUDE de la Châtre, seigneur & baron de la Maisonfort, depuis maréchal de France, mourut le 18. décembre 1614.

Il est parlé de lui au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page 364. où sa genealogie est rapportée.*





De gueules, au lion d'or.

VIII.

GIRAUD de Mauleon, seigneur de Gourdan, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Calais, mourut sans alliance le 14. septembre 1593. A

Il étoit fils unique d'*Espagnolet* de Mauleon, seigneur de Gourdan, & de *Jeanne* de Saman.



De gueules, au loup ravissant d'or.

I X.

JACQUES de Loubens, seigneur de Loubens & de Verdalle, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes. B

Il étoit fils de *Philippes* seigneur de Loubens, baron de Coutras & de Verdalle, & d'*Anne* de Montaut, & épousa le premier octobre 1588. *Guillemette* de Grave de Serignan, fille de *Guillaume* de Grave, seigneur de Serignan, & de *Marquise* d'Arnoie, dont il eut HUGUES seigneur de Loubens, qui suit, & *Anne-Guillemette* de Loubens.

HUGUES baron de Loubens & de Verdalle, seigneur d'Auriac, mort le 27. may 1669. avoit épousé le 8. juin 1623. *Louise* d'Arpajon, fille de *Jean* baron d'Arpajon, & de *Jacquette* de Castelnau. *Voyez tome V. de cette hist. p.* 897. Il en eut

JACQUES baron de Loubens & d'Auriac, comte de Verdalle, colonel du regiment de la Reine cavalerie, marié à *Henriette* d'Arpajon, dame de Broquieres (*a*), & pere de

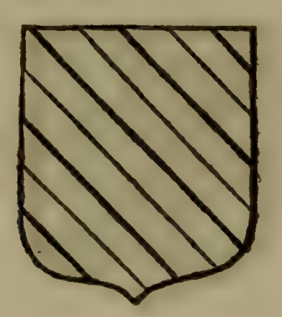
(*a*) Voyez *ibid.* p. 896.

CHARLES-LOUIS baron de Loubens & d'Auriac, qui épousa *N.* de Naucase, fille de *Claude* baron de Naucase, & de *Rose* d'Hautefort-S.-Chamans. Il en eut *N.* de Loubens, dame de Broquieres, Loubens & Auriac, mariée à *N* du Buisson, seigneur de Bournalez, veuve en 1715. *Hugues* de Loubens, chevalier de Malte en 1642. HUGUES de Loubens, seigneur de Verdalle, qui suit; *François*, *Guillemette*, religieuse à Prouille, *Jacquette*, mariée à *N* de Touges, seigneur de Noaillan; *Jeanne*, mariée le 31. mars 1664. à *Jean-Gabriel* de Gaulejac, seigneur de Ferrals, & *Hippolite*, épousa le 26. septembre 1683. *François* de Morlhon, seigneur de Laumieres. C

HENRY de Loubens, seigneur de Verdalle, capitaine de cavalerie, mort le 4. juin 1705. eut de *Lucrece* d'Auriol-Rovignol sa femme vivante en 1723.

FRANÇOIS-HENRY de Loubens, seigneur de Verdalle, *Gabrielle*, mariée à *N.* seigneur de Montrosier en Rouergue, *Antoinette*, qui épousa en juin 1715. *Jean* Gautier de Boisset, & *Jeanne-Louise* de Loubens, morte.

X.



Cotticé d'or & d'azur de dix pieces.

X.

A LOUIS de Berton, seigneur de Crillon, baron de S. Jean de Vassous, mestre de camp du regiment des Gardes, mourut sans avoir été marié en l'année 1615. Il étoit fils de *Gilles* Berton, seigneur de Crillon, & de *Philippe* Grillet. Cette famille est originaire de Quiers en Piémont, & établie en Avignon.



De sable, au sautoir d'argent.

XI.

B JEAN d'Angennes, seigneur de Poigny & de Boisorcan, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut envoyé en ambassade en Savoye & à Vienne, & mourut en 1593.

Ses ancêtres & sa posterité sont rapportez tome II. de cette hist. p. 421.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à deux lions affrontez d'or, au 2. & 3. d'argent à la bande d'or, accompagnée de six roses de gueules, parti d'azur à la fasce d'or, & sur le tout d'or au lys de trois branches de gueules.

XII.

C FRANÇOIS de la Jugie-du-Puy du-Val, seigneur & baron de Rieux, gouverneur de Narbonne, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Il étoit fils de *Jacques Germain* de la Jugie-du-Puy-du-Val, baron de Rieux, & d'*Antoinette* d'Oraison, & épousa *Anne* d'Ornezan de S. Blancard (*a*), de laquelle il eut plusieurs enfans, & entr'autres *François* du-Puy-du-Val, comte de Rieux, qui eut de *Marguerite* de Narbonne de Fimarcon sa femme (*b*), *Marguerite* du Puy-du Val, comtesse de Rieux, mariée en 1640. à *François* de Monstiers, comte de Merinville, chevalier des Ordres du Roi: *François* de la Jugie, chevalier des Ordres, eut une fille *Anne* de la Jugie-de-Rieux, qui épousa *Jean* comte de Bezolles, seigneur de Beaumont en Condomois, dont deux fils, de l'aîné desquels est venu *Jean-Louis* comte de Bezolles, & du puîné *Alexandre-Xavier* de Bezolles, dit *le comte de Beaumont*, mestre de camp réformé, chevalier de S. Louis, vivant en 1725.

(*a*) Voyez tome VII. p. 926.

(*b*) Ibid. p. 773.



*Ecartelé, au 1. d'*Agout*, au 2. d'azur, à trois châteaux d'or, qui est de* Montauban-S.-André*, au 3. de* Vesc*, au 4. de* Montlor.

XIII.

FRANÇOIS-LOUIS d'Agout & de Montauban, comte de Sault, seigneur de Vesc, de la Tour-d'Aigues, de Montlor, de Grimaud, &c. A

Il étoit fils aîné de *François* comte de Sault, & de *Jeanne* de Vesc, & épousa *Chrestienne* d'Aguerre, veuve d'*Antoine* de Blanchefort, dit *de Crequy*, seigneur de Crequy, de S. Janvrin, de S. Severe, &c. de laquelle il eut *Louis* d'Agout, comte de Sault, mort sans alliance, *Philippes* baron de Grimaud, mort sans enfans de *Marie* marquise de Montlor, & *Jeanne*, mariée à *Claude-François* de la Baume, comte de Montrevel, d'où est issu FERDINAND comte de Montrevel, créé chevalier du S. Esprit en 1661. *Voyez tome VII. de cette hist. p.* 53.



D'azur, au lion rampant d'or, armé & lampassé de gueules.

XIV.

GUILLAUME de Saulx, seigneur & vicomte de Tavannes, lieutenant pour le Roi en Bourgogne. B

La genealogie de cette maison est rapportée au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page* 239.



Burelé, au 1. d'argent, à la fasce fuselée de gueules, au 2. d'azur, à une croix denchée d'argent, au 3. d'hermines au chef de gueules, au 4. d'or, à l'aigle éployé de gueules

XV.

MERY de Barbezieres, seigneur de la Roche-Chemeraut & du Bois-le-Vicomte, grand-maréchal des logis de la maison du Roi, mourut sans enfans de *Claude* de l'Aubespine sa femme, le 5. may 1609. *Voyez tome VI. de cette hist. page* 559. C

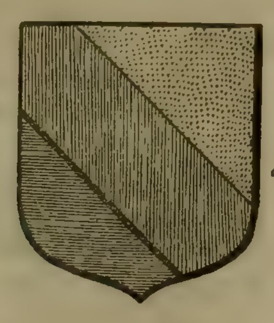


D'argent, à trois chevrons de gueules.

XVI.

A FRANÇOIS du Plessis III. du nom, seigneur de Richelieu, conseiller d'état, grand-prévôt de France, mourut à Gonesse en 1590.

La genealogie de cette maison est rapportee au chapitre du duché-pairie de Richelieu, *tome IV. de cette hist. p.* 361.



Tiercé en bande d'or, de gueules & d'azur.

XVII.

B GABRIEL-NOMPAR de Caumont, comte de Lauzun, vicomte de Montbahus, baron de Puy-Guillem, de Vertueil & de la Croüillie, seigneur de Tumbebeuf, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Il étoit fils de *François-Nompar* de Caumont, comte de Lauzun, & de *Charlotte* de la Roche-Andry. *Ses ancestres & sa posterité sont rapportez tome IV. de cette hist. chapitre du* duché-pairie de la Force, *p.* 467.



Ecartelé, au 1. & 4. de Castillon, *au 2. & 3. de* Pardaillan, *& sur le tout d'*Espagne-Montespan.

XVIII.

C HECTOR de Pardaillan, seigneur de Montespan & de Gondrin, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes & des Gardes du corps du Roi.

La genealogie de cette maison a esté rapportée chapitre du duché-pairie d'Antin, *tome V. de cette histoire, p.* 174.



Ecartelé, au 1. & 4. de sable, fretté d'argent de six pieces, au chef d'argent au lion issant de gueules, qui est de Champagne-Suze, *au 2. & 3. de* Laval-Montmorency, *& sur le tout de* Champagne-Comté, *parti d'azur au lion d'or, l'écu semé de fleurs de lys de même.*

XIX.

LOUIS de Champagne, comte de la Suze au Maine, baron de Broüassin & de la Chapelle-Rainsoüin, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, né l'an 1555. mourut à la bataille de Coutras en 1587. A

Il étoit fils aîné de *Nicolas* de Champagne, créé comte de la Suze en 1566. qui fut tué à la bataille de S. Denis en 1567. Il épousa par traité du 2. mars 1572. *Madelene* de Melun, fille de *Charles* de Melun, seigneur de Normanville (*a*); il en eut *Catherine* de Champagne, femme d'*Amaury* Goyon, marquis de la Moussaye (*b*), *Françoise* de Champagne, *Marie* de Champagne, &

(*a*) Voyez tome V. de cette hist. p. 245.
(*b*) Ibid. p. 397.

LOUIS de Champagne, comte de la Suze, maréchal de camp des armées du Roi, mort en 1636. Il avoit épousé *Charlotte* de Roye de la Rochefoucaud, fille de *Charles* de Roye de la Rochefoucaud, comte de Roucy (*c*), dont il eut GASPARD de Champagne, comte de la Suze, qui suit, *Frederic-Maurice* de Champagne, marquis de Normanville, mort sans alliance, *Josué* & *Louis* Champagne, morts jeunes, *Ursuline* de Champagne, femme de *Cesar*, marquis de la Muce en Bretagne, *Marie*, *Claude*, *Jeanne*, & *Charlotte* de Champagne. B

(*c*) Tome IV. p. 433.

GASPARD de Champagne, comte de la Suze, épousa 1°. *Henriette* de Coligny, fille aînée de *Gaspard* de Coligny II. du nom, comte de Coligny, maréchal de France (*d*), 2°. *Louise* de Clermont-Gallerande, dont il eut *Thibaut*, *Marie-Louise*, *Marie-Gabrielle*, & *Madelene-Françoise* de Champagne de la Suze.

(*d*) Tome VII. p. 154.



D'argent, à la face de gueules, frettée de sable, accompagnée de deux burelles de gueules.

XX.

RENE' de Bouillé, comte de Creance, seigneur de Bouillé, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Perigueux. C

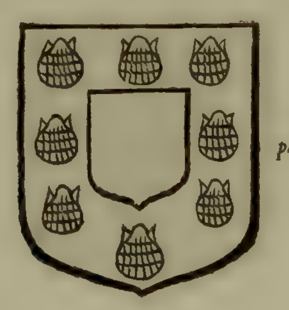
Il étoit fils de *Rene* de Boüillé, seigneur de Bouillé, & de *Jacqueline* d'Estouteville, comtesse de Creance, & épousa *Renée* de Laval-Lezay, fille de *Pierre* de Laval-Lezay, (*e*), de laquelle il eut URBAIN comte de Creance, qui suit, *François* seigneur du Bourgneuf, *Leonor* seigneur de Chilé, *Lucrece*, femme de *N*... seigneur de la Jousseliniere, *Anne* mariée à *N*... seigneur d'Essigny, *Marguerite*, *Isabelle*, & *Marie*, religieuses.

(*e*) Tome III. p. 641.

URBAIN de Boüillé, comte de Creance, épousa *Anne* de Feschal, dame de Tucé, & en eut entr'autres enfans, RENE' de Boüillé, comte de Creance & marquis de Bouillé, qui de *Jacqueline* de la Guiche-S.-Geran (*f*) laissa une fille unique nommée *Eleonor*, premiere femme d'*Henry* de Daillon, duc du Lude, grand maître de l'artillerie de France. *Voyez tome VIII. de cette hist. p. 192.*

(*f*) Tome VII. p. 445.

XXI.



D'or, à l'écusson de gueules, accompagné d'un orle de coquilles de sable.

XXI.

A LOUIS du Bois, seigneur des Arpentis, maître de la garderobe du Roi, gouverneur de Touraine.

Il étoit fils de *Louis* seigneur des Arpentis, & de *Louise* de Surgeres, & épousa *Claude* Robertet, dont il eut *Anne* du Bois son unique heritiere, par la mort sans enfans de ses sœurs, dont l'une *Claude* du Bois avoit épousé *François* le Bacle, baron de S. Medard, seigneur de Soubreüil. Elle fut mariée en 1588. à *Barthelemy* de Balsac, écuyer, seigneur des Chabots.



D'hermines, au chef endenté de gueules.

XXII.

B JEAN d'O, seigneur de Manou & de Courteilles, capitaine de cent archers de la garde du corps du Roi, mourut en 1596.

Il étoit frere puîné de *François* d'O, seigneur d'O, chevalier du S. Esprit, & fut marié à *Charlotte* de Clermont-Tallart; d'où vint *Louise* d'O, femme de *Gabriel* du Quesnel, seigneur de Coupigny, dit *le marquis d'Alegre*. *Voyez ci-devant p. 91.*



Ecartelé, au 1. & 4. contr'écartelé au 1. & 4. de Silly, *au 2. & 3. de la* Rocheguyon, *au 2. & 3. grands quartiers aussi contr'écartelé au 1. & 4. de* Laval, *au 2. & 3.* d'Evreux, *& sur le tout de* Sarrebruche.

XXIII.

C HENRY de Silly comte de la Rocheguyon, damoiseau de Commercy, baron d'Aquigny & de Crevecœur, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, mourut en 1586.

Il étoit fils aîné de *Louis* de Silly, seigneur de la Rocheguyon, & d'*Anne* de Laval, *comme il a esté dit tome VIII. de cette hist. p.* 172.



Ecartelé, au 1. & 4. vairé d'or & de gueules, au 2. & 3. de Vienne, *sur le tout de sable à trois têtes de leopards arrachées d'argent.*

XXIV.

ANTOINE de Baufremont, dit *de Vienne*, marquis d'Arc en Barrois seigneur de Listenois. A

Il étoit fils aîné de *Claude* de Baufremont, seigneur de Scey, & d'*Antoinette* de Vienne; & eut pour frere JEAN seigneur de Clervaut, *dont la posterité subsiste dans les marquis de Listenois*, & *Nicolas* évêque de Troyes, mort en 1593. âgé de 64. ans. Il épousa *Anne* de Clermont, fille de *René* seigneur de S. Georges, & de *Françoise* d'Amboise, de laquelle il eut *Anne* de Baufremont, mort sans enfans de *Marie* d'Orgemont sa femme.



D'or, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'argent.

XXV.

JEAN du Chastelet, seigneur de Thons, souverain de Vauvillars, marquis de Trichasteau, maréchal de Lorraine, gouverneur de Langres, surintendant des places de Bassigny. B

Il étoit fils puîné d'*Hugues* du Chastelet, chevalier, seigneur de Deuilly, & de *Guillemette* d'Amoncourt sa troisiéme femme, & épousa 1°. *Marguerite* d'Haussonville, 2°. *Renée* de Choiseul, fille de *François* de Choiseul, seigneur de Clemont (*a*); il eut de sa premiere femme *Jean* du Chastelet, seigneur de Thons, marquis de Trichasteau, maréchal de Lorraine, gouverneur de Langres, mort sans enfans d'*Anne* de Choiseul-Clemont (*b*), & de *Marie* Bayer ses deux femme, RENE' du Chastelet, seigneur de Thons, qui suit, & *Marguerite* du Chastelet, femme de *Claude* seigneur de Chauvirey. Du second mariage sortirent ERARD V. du nom, marquis du Chastelet, *mentionné après son frere aîné*, & *Françoise* du Chastelet, abbesse de Sainte Glossine de Mets.

(*a*) Voyez tome IV. de cette hist. p. 825.
(*b*) Ibidem.

RENE' du Chastelet, seigneur de Thons, épousa *Gabrielle* de Lenoncourt, (*c*) & en eut *Philippes* du Chastelet, seigneur de Thons, mort à la guerre en Allemagne sans avoir été marié, *Dorothée-Henriette* du Chastelet, mariée à *N.* de Felletans, & *Antoine* seigneur du Chastelet, qui épousa 1°. *Catherine* de Priesac, 2°. *Gabrielle* de Mailly, fille d'*Africain* de Mailly, baron de Clinchamp, & d'*Anne* d'Anglure. De la premiere il eut deux fils & une fille. C

(*c*) Voyez tome II. p. 60.

ERARD du Chastelet V. du nom, seigneur de Bonnes, maréchal de Barrois & gouverneur de Gray en Franche-Comté, fils puîné de *Jean* du Chastelet, seigneur de Thons, chevalier du S. Esprit, prit le titre de *marquis du Chastelet*, & épousa *Lucrece* d'Orsan, fille de *Pierre* d'Orsan, seigneur de Lomont, gouverneur de Gray, & d'*Anne* de Marmier, dame de Bourbarin, dont il eut *Gabrielle* du Chastelet, mariée 1°. à *Charles* comte d'Escars, dont elle fut la seconde

A femme (*a*), 2°. à *Georges* de Monchy, seigneur d'Hocquincourt, grand-prévôt de France (*b*), *Anne* du Chastelet, femme de *N.* de Gournay, sénéchal de Lorraine, *Paule* du Chastelet, femme de *David* (*c*) de Ligneville de Bouxieres, seigneur de Rannes, *Françoise* du Chastelet, femme de *Richard* de Seraucourt, baron de Romain, *Charlotte* du Chastelet, dame à Remiremont, puis mariée, *Henry* marquis du Chastelet, marié le 9. août 1622. à *Claude-Françoise-Angelique* de Poüilly-d'Esne, qui le rendit pere de *Gabrielle* & *Anne* demoiselles du Chastelet, ANTOINE du Chastelet, marquis de Trichasteau, qui suit, & ERARD VI. du nom, marquis du Chastelet, *mentionné après son frere aîné.*

ANTOINE du Chastelet, marquis de Trichasteau, fut marié à *Isabelle* de Haraucourt, fille de *Charles* de Haraucourt, baron de Chambly ou Chamblay & de Germini, & de *Gabrielle* d'Ardres, & mourut en 1674. De cette alliance sortirent B *Charles* du Chastelet, ecclesiastique, puis comte du Chastelet, marié à *N.* d'Orsan, *Arnoul* du Chastelet, *François-Honoré* du Chastelet, chevalier de Malte, *Charlotte* du Chastelet, dame à Remiremont, *Susanne* dame & secrete à Espinal, *Gabrielle* du Chastelet, *aliàs Christine*, dame à Remiremont, *N.* du Chastelet, mariée à *N.* baron de Marnot, *Erard* du Chastelet, marquis de Trichasteau, & FLORENT du Chastelet, comte de Lomont, qui suit.

FLORENT du Chastelet, comte de Lomont, colonel du regiment de Ponthieu infanterie, gouverneur des ville & château de Semur, bailly d'Auxois, brigadier des armées du Roi, puis commandant à Namur, ensuite à Dunkerque, maréchal de camp, & enfin lieutenant general des armées du Roi, grand-croix de l'Ordre militaire de S. Louis, mort le 26. janvier 1732. à Semur, avoit épousé par contrat du 15. mars 1692. *Marie-Gabrielle-Charlotte* du Chastelet, fille unique & heritiere de *Charles* du Chastelet, marquis de Pierrefite, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Gravelines, & de *Marie* de la Neufville. De ce mariage sont nez FLORENT-CLAUDE marquis de Cirey, qui C suit, *François* du Chastelet, chevalier de Malte, second cornette des Chevaux-legers de Bretagne en 1732. *Madelene-Susanne* du Chastelet, batisée le 7. février 1703. destinée pour être chanoinesse de Remiremont en 1719. épousa en 1731. *N.* marquis de Roussillon, & *Florence* du Chastelet, batisée le 4. avril 1704. aussi chanoinesse de Remiremont en 1719. a épousé *Nicolas-Auguste* de la Baume, comte de Montrevel, brigadier de cavalerie.

FLORENT-CLAUDE du Chastelet, chevalier, marquis de Cirey, mestre de camp du regiment de Haynaut infanterie, épousa le 20. juin 1725. *Gabrielle-Emilie* de Breteuil, fille de *Louis-Nicolas* baron de Breteuil & de Preuilly, premier baron de Touraine, seigneur d'Azay-le-Feron, du grand & petit Feron, &c. introducteur des Ambassadeurs, & de *Gabrielle-Anne* de Froulay,

ERARD du Chastelet VI. du nom, marquis de Thons, dit *le marquis du Chastelet*, fils puîné d'ERARD du Chastelet V. du nom, seigneur de Bonnes, & de LU-D CRECE d'Orsan, *mentionnez ci-devant*, *p.* 98. fut maréchal de Lorraine & maréchal de camp dans les troupes du duc Charles de Lorraine; a signalé son courage en plusieurs occasions, & a été marié trois fois, 1°. à *Claire-Françoise* Rouxel de Marey (*d*), 2°. à *Anne-Elizabeth* d'Aumont, dame d'Aubigny en Poitou (*e*), 3°. à *Marie* de la Baume-le-Blanc-de-la-Valliere (*f*). Du premier mariage est né *N.* du Chastelet, page de la chambre du Roi, puis marquis du Chastelet, aide de camp du maréchal de Crequy, tué en Allemagne en 1678. Du second sont nez *Antoine* du Chastelet, marquis d'Aubigny, tué à la guerre en 1675. sans avoir été marié; ANTOINE-CHARLES du Chastelet, marquis d'Aubigny, qui suit; *Henry* du Chastelet, chevalier de Malte, & *Charles* du Chastelet, dit *l'abbé du Chastelet.*

E ANTOINE-CHARLES du Chastelet, marquis d'Aubigny, dit *le marquis du Chastelet*, seigneur de Thons, colonel de cavalerie, brigadier en 1696. maréchal de camp en 1702. lieutenant general en 1704. gouverneur de Vincennes, mort en 1720. avoit épousé le 8. janvier 1688. *Therese-Marie* Gigault, fille de *Bernardin* Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de France, & de *Madelene* Fouquet (*g*), dont il a eu *Antoine-Bernardin*, chevalier de Malte, *Madelene*, *Charlotte*, & *Louise* du Chastelet, &

FRANÇOIS-BERNARDIN du Chastelet, comte de Clemont, mestre de camp de cavalerie, brigadier des armées du Roi en 1719. gouverneur de Vincennes, lequel épousa en 1714. *Catherine-Armande* de Vignerot-du-Plessis-Richelieu. (*h*)

[*a*] Voyez tome II. de cette hist. p. 230.

(*b*) Voyez tome I. de cette hist. p. 5[illegible]

(*c*) *Alias* Daniel

[*d*] Voyez tome VII. de cette hist. p. 572.

(*e*) Tome IV. p. 876.

[*f*] Tome V. p. 493.

[*g*] Tome. VII. p. 597.

[*h*] Tome IV. p. 375.



D'or, parti de gueules, à la bande d'or.

XXVI.

FRANÇOIS d'Efcoubleau, feigneur de Joüy, de Launay & de Montdoubleau, puis marquis d'Alluye, confeiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Chartres, & premier écuyer de la grande écurie du Roi, mourut en 1602. A

Il étoit fils aîné de *Jean* d'Efcoubleau, feigneur de Joüy & du Coudray-Montpenfier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & maître de fa garderobe en 1545. mort en 1569. & d'*Antoinette* de Brives, & époufa *Ifabeau* Babou, dame d'Alluye, fille de *Jean* Babou, feigneur de la Bourdaifiere, & de *Françoife* Robertet, dame d'Alluye (*a*), de laquelle il eut *François* cardinal de Sourdis, archevêque de Bourdeaux, mort le 28. janvier 1628. *Virginal* marquis d'Alluye, mort fans pofterité de *Catherine* Hurault (*b*); CHARLES marquis de Sourdis & d'Alluye, chevalier du S. Efprit, *rapporté dans la promotion de* 1633. *Henry* Archevêque de Bourdeaux, & commandeur de l'Ordre du S. Efprit; *Marie* alliée 1. à *Claude* du Puy, feigneur de Vatan, 2°. à *René* de Froullay, comte de Teffé (*c*), *Catherine-Marie*, femme de *Charles-Henry* de Clermont, comte de Tonnerre, chevalier du S. Efprit (*d*), *Madelene* abbeffe de Notre-Dame & de S. Paul-lès-Beauvais, morte le 10. avril 1665. âgée de 85. ans, & *Ifabelle* morte fans enfans de *Louis* Hurault, baron d'Huriel. (*e*)

(*a*) Voyez tome VIII. de cette hift. p. 182.
(*b*) Voyez tome VI. de cette hift. p. 508.
(*c*) Voyez tome VII. de cette hift. p. 670.
(*d*) Voyez tome VIII. p. 914.
(*e*) Tome VI. p. 508.



Ecartelé, au 1. & 4. de finople, à la fafce d'hermines, au 2. & 3. d'or à trois chevrons de fable.

XXVII.

CHARLES d'Ongnies, comte de Chaulnes, feigneur de la Hargerie, confeiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes. B

Il étoit fecond fils de *Louis* d'Ongnies, comte de Chaulnes, & d'*Antoinette* de Raffe, dame de la Hargerie, & époufa *Anne* Juvenel des Urfins, fille de *François* baron de Trainel (*f*), de laquelle il eut LOUIS comte de Chaulnes, chevalier du S. Efprit, mort fans pofterité d'*Anne* de Humieres, & *Louife* d'Ongnies, comteffe de Chaulnes, femme d'*Emmanuel-Philibert* d'Ailly, feigneur de Piquigny, vidame d'Amiens.

(*f*) Tome VI. p. 406.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, à trois leopards d'or, armez & lampassez d'argent, au 2. & 3. lozangé d'or & d'azur, au chef de gueules,

XXVIII.

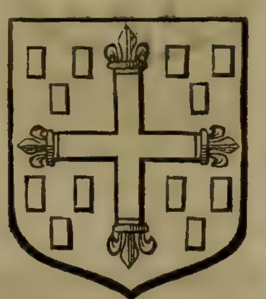
A DAVID Bouchard, vicomte d'Aubeterre, baron de Pauleon, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Perigord, mourut à Aubeterre le 10. août 1593. d'un coup de mousquet qu'il avoit reçû au siege de l'Isle en Perigord.

Il étoit fils de *François* Bouchard, vicomte d'Aubeterre, & de *Gabrielle* de Laurensane sa seconde femme, & épousa par contrat du 16. février 1579. *Renée* de Bourdeilles, fille d'*André* seigneur de Bourdeilles, & de *Jacquette* de Montberon, de laquelle il eut *Hypolite* Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, mariée à *François* d'Esparbes, seigneur de Lussan, maréchal de France, *comme il a esté dit tome VII. de cette hist. page* 456. *Renée* de Bourdeilles testa étant veuve le 30. août 1596.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. Decembre 1586.

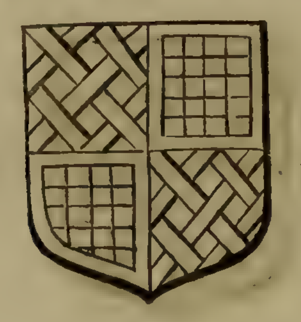
CHEVALIERS.



De gueules, à la croix fleurdelisée & alisée d'or, l'écu semé de billetes de même.

I.

B GEORGES baron de Villequier, vicomte de la Guierche, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, fils unique de CLAUDE baron de Villequier, chevalier du S. Esprit, & de *Renée* d'Appelvoisin, *comme il a esté dit ci-devant, page* 60. mourut sans enfans de *Louise* Jay, heritiere de Boisseguin sa femme, laquelle se remaria à *Jacques* comte d'Escars, dont elle fut la premiere femme.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules fretté d'or, au 2. & 3. de Dreux.

I I.

JACQUES de Moy, seigneur de Pierrecourt, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes. A

Il étoit second fils de *Charles* de Moy, seigneur de la Mailleraye, vice-amiral de France, gouverneur du païs de Caux, & de *Charlotte* de Dreux, dame de Pierrecourt, & petit-fils de *Jacques* sire de Moy, maître des eaux & forêts de Normandie & de Picardie, gouverneur de S. Quentin, & de *Jacqueline* d'Estouteville. Il épousa *Francoise* dame de Betheville, de laquelle il eut LOUIS de Moy, seigneur de la Mailleraye, créé chevalier du S. Esprit en 1633. *Charles* seigneur de Betheville; *Charles* seigneur de Pierrecourt; *Antoine* seigneur de Heritot, gouverneur de Honfleur, mort sans enfans de *Madelene* de Moges en 1635. *Charlotte*, mariée à *Jacques* de Gremonville, seigneur des Marests, & *Françoise* de Moy, alliée à *Henry* d'Anquetil, seigneur de S. Waast, fils de *Louis* d'Anquetil, & de *Renée* Carbonnel.



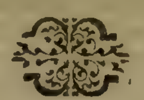
D'hermines, au chef de gueules.

I I I.

CHARLES de Vivonne II. du nom, seigneur de la Chasteigneraye, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal de Xaintonge. B

Il étoit fils de *Charles* de Vivonne I. du nom, seigneur de la Chasteigneraye, & d'*Isabeau* Chabot, & fut marié à *Renee* de Vivonne, dame d'Oulmes.

Leurs ancestres & leur posterité sont rapportez au chapitre des GRANDS-FAUCONNIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 762.





D'argent, à la bande d'azur, chargée de trois sautoirs d'or.

I V.

A JACQUES le Veneur, comte de Tillieres, seigneur de Carouges, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant general de la haute Normandie, & gouverneur du vieux palais de Rouen, mourut en 1596.

Il étoit fils aîné de *Tanneguy* le Veneur, premier comte de Tillieres, chevalier du S. Esprit, & de *Madelene* de Pompadour, *comme il a esté dit tome VIII. de cette hist. page* 256.

PROMOTION

Du 31. Decembre 1587.

PRELAT.



Ecartelé, au 1. & 4. de Foix, *au 2. & 3. de* Bearn.

I.

B FRANÇOIS de Foix-Candale, captal de Buch, baron de Castelnau, seigneur de Puypaulin, évêque d'Aire, préfera l'étude des belles lettres aux établissemens qu'il pouvoit prétendre par sa naissance & par sa proche parenté avec le Roi, & mourut le 5. février 1594.

Il étoit fils de *Gaston* de Foix, comte de Candale & de Benauges, captal de Buch, & de *Marthe* comtesse d'Astarac, *comme il a esté dit tome III. de cette histoire, page* 384.

REGNE DE HENRY IV. ROY DE FRANCE A

Et de Navarre, second Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre du Saint Esprit.

PROMOTION

Faite dans l'Eglise de Mante, le 31. Decembre 1591.

Le Maréchal de Biron le pere, présida comme plus ancien Chevalier, en l'absence du Roi.

PRELAT.



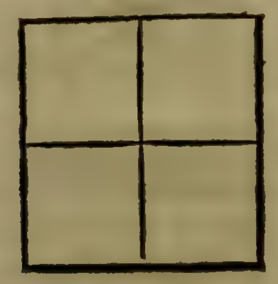
De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois besans d'or, 2. & 1.

I.

RENAUD de Beaune, archevêque de Bourges, pourvû le 12. juillet 1591. B de la charge de grand-aumônier de France, reçut la croix & le cordon de l'Ordre, après que l'information de ses vie & mœurs eût été faite & rapportée au Chapitre de l'Ordre. Il fut depuis archevêque de Sens, & mourut en 1606.

Voyez au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 284.

CHEVALIER.



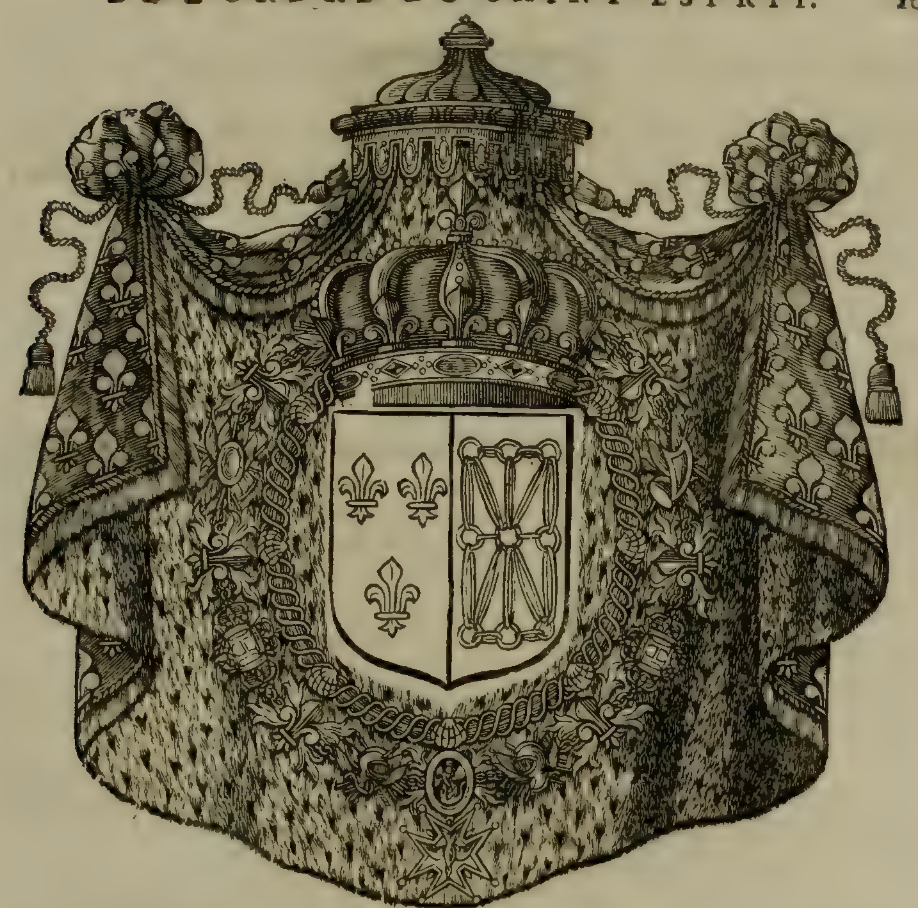
L'écu en banniere, écartelé d'or & de gueules.

I.

CHARLES de Gontaut, baron de Biron, maréchal general des camps & armées C du Roy, depuis duc & pair, amiral & maréchal de France, fut décapité le 31. juillet 1602.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 362.

RECEPTION



Parti de France *& de* Navarre.

RECEPTION DU ROY,

Faite dans l'Eglise Cathedrale de Chartres le 28. Fevrier 1594.

A HENRY IV. du nom, Roi de France & de Navarre, reçut le collier de l'Ordre du Saint Esprit des mains de Nicolas de Thou, évêque de Chartres, après avoir fait le serment de Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre, le lendemain de son Sacre lundy 28. février 1594.

Voyez l'histoire de la Maison Royale, *tome I. p.* 145.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins le 7. Janvier 1595.

PRELATS.



Ecartelé, au 1. & 4. du Bec, *au 2. & 3. de* Beauvillier, *sur le tout ecartelé, au 1. de gueules, à la bande d'or, au 2. de gueules, à la croix d'argent, au 3. de* Bourgogne-ancien, *au 4. d'argent, à deux fasces de gueules, & sur le tout d'azur à six annelets d'argent, 3. 2. & 1.*

I.

B PHILIPPES du Bec, successivement évêque de Vannes & de Nantes, maître de la Chapelle du Roi, archevêque & duc de Reims, mourut en l'année 1605. Il étoit second fils de *Charles* du Bec, seigneur de Bourry & de Vardes, vice-amiral de France, & de *Madelaine* de Beauvillier-Saint-Aignan, *comme il a esté dit tome II. de cette histoire, p.* 88.



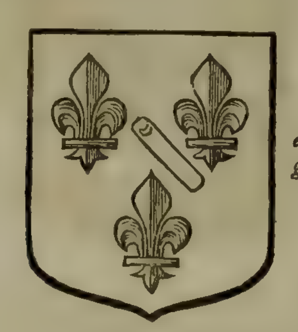
D'azur, parti de gueules, à la bande d'or.

I I.

HENRY d'Escoubleau, évêque de Maillezais, mourut en l'année 1615. A

Il étoit frere puîné de *François* d'Escoubleau, seigneur de Sourdis, de Joüy & d'Alluye, chevalier du Saint Esprit, & de *Louis* d'Escoubleau, duquel sont sortis les seigneurs du Coudray-Montpensier.

CHEVALIERS.



De Bourbon, *au bâton de gueules en bande, chargé d'un croissant d'argent en chef.*

I.

HENRY de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, & gouverneur de Normandie, mourut en 1608. B

Voyez tome I. de cette hist. p. 357.



D'Orleans, *au bâton d'argent péri en bande.*

II.

HENRY d'Orleans I. du nom, duc de Longueville, fut tué le 29. avril 1595. C

Voyez tome I. de cette histoire, p. 221.



Ecartelé, d'Orleans-Longueville; *& de* Bourbon.

III.

A FRANÇOIS d'Orleans, comte de Saint Paul, depuis duc de Fronsac, mourut en 1631.

Voyez tome I. de cette hist. p. 220.



D'azur, à six besans d'argent, 3. 2. & 1.

IV.

B ANTOINE de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du regiment des Gardes Françoises, & amiral de France, mourut en 1617.

Il étoit fils de *Nicolas* de Brichanteau, seigneur de Beauvais-Nangis, & de *Jeanne* d'Aguerre. *Voyez tome VII. de cette hist. p.* 887.

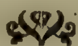


D'azur, à onze billettes d'argent, 4. 3. & 4.

V.

C JEAN de Beaumanoir III. du nom, marquis de Lavardin; depuis maréchal de France, mourut en 1614.

Ses ancestres & sa posterité sont rapportez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE; *tome VII. de cette hist. p.* 379.



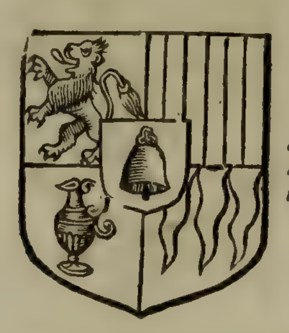


Ecartelé au 1. & 4. des Hayes-d'Epinay, *au 2. contr'ecartele, au 1. de* Sains, *au 2. de* Flavy, *au 3. de* Clermont-Néelle, *au 4. de* Rouvroy, *au 3. parti de* Grouches-Griboval, *& de* Cossé.

VI.

FRANÇOIS d'Espinay, seigneur de S. Luc, lieutenant general en Bretagne; depuis grand-maître de l'artillerie de France, & gouverneur de Broüage, fut tué au siege d'Amiens en 1597. A

Voyez au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE, *tome VIII. de cette hist. p.* 184



Ecartelé, au 1. de S. Lary, *au 2. d'or, à trois pals de gueules, au 3.* d'Orbessan, *au 4. de* Termes, *sur le tout de* Lagourlan.

VII.

ROGER de S. Lary & de Bellegarde, marquis de Versoy, seigneur & baron de Termes, duc de Bellegarde, pair & grand-écuyer de France, premier gentil-homme de la chambre du Roi, mourut sans posterité en 1646. B

Voyez au chapitre des GRANDS-ECUYERS, *tome VIII. de cette hist. p.* 507.



Ecartelé, au 1. écartelé de France *&* d'Albret, *au 2.* d'Aiguillon, *au 3. de* Bourbon, *au 4. écartelé de* Foix *& de* Bearn.

VIII.

HENRY d'Albret, I. du nom, comte de Marennes, baron de Miossens & de Coaraze. C

Sa posterité est rapportée au chapitre des CONNETABLES DE FRANCE, *tome VI. de cette histoire, p.* 219.

IX.



Ecartelé, au 1. & 4. de Roquelaure, *au 2. & 3. de* Besolles, *& sur le tout du* Bouzet-Roque-Epine.

I X.

A ANTOINE seigneur de Roquelaure, maréchal de France, & lieutenant general au gouvernement de Guyenne, mourut en 1625.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 401.



D'argent, fretté de sable.

X.

B CHARLES sire de Humieres, marquis d'Ancre, lieutenant general en Picardie, fils de JACQUES sire de Humieres, chevalier du S. Esprit, fut tué à la reprise de Ham en 1595.

Voyez au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS, *tome VIII. de cette hist. p.* 274.

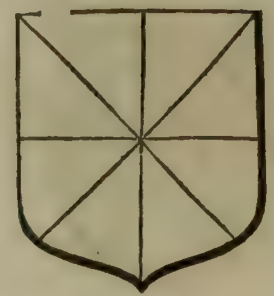


Ecartelé, au 1. d'or, à trois fasces ondées d'azur, qui est d'Hautemer, *au 2. d'or, à la bande vivrée d'azur, qui est de la* Baume-Montrevel, *au 3. de gueules à trois bandes d'argent, qui est de* Montlandrin, *au 4. d'azur au lion d'or, semé de billettes de même, qui est de* Chasteauvillain.

X I.

C GUILLAUME de Hautemer, seigneur de Fervaques, comte de Grancey, & baron de Mauny, maréchal de France, mourut en 1613.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 393.



Gironné d'argent & de gueules de huit pieces.

XII.

FRANÇOIS de Cugnac, seigneur de Dampierre, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant general au gouvernement d'Orleannois, & maréchal de camp des armées du Roi, mourut le 5. novembre 1615. A

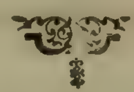
Il étoit fils de *François* de Cugnac, seigneur de Dampierre, & de *Jeanne* d'Avy, dame de S. Pere-Avy, & épousa 1°. *Gasparde* de Boucart, fille unique de *François* seigneur de Boucart, & de *Marie* de Martigny, 2°. *Anne* le Loup de Beauvoir, fille de *Christophe* le Loup, seigneur de Pierrebrune, & de *Claude* Malain. Du premier lit vint *François* de Cugnac, marquis de Dampierre, lieutenant general au gouvernement d'Orleanois, marié à *Gabrielle* Popillon-du-Riau, qui le rendit pere de *Françoise* de Cugnac, femme d'*Edme* de la Châtre, comte de Nançay, grand-maître de la garderobe du Roi, & colonel general des Suisses & Grisons, morte en 1645. (*a*) Du second lit vinrent ANTOINE de Cugnac, marquis de Dampierre, qui suit, *Marie-Diane* de Cugnac, mariée en 1609. à *Leonor* de Rabutin, comte de Bussy, *Aymée* de Cugnac, femme de *Claude* de Pathay, seigneur de Pathay, baron de Clereau, & *Paul* de Cugnac, chevalier de Malte. B

[*a*] Tome. VII. p. 369.

ANTOINE de Cugnac, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, conseiller d'état, mort en 1666. avoit épousé *Madelene* du Texier, dame de Bris, fille d'*Amos* du Texier, seigneur de Bris, & de *Françoise* Huraut du Marais, dont il eut *Paul* de Cugnac, mort jeune, FRANÇOIS, dit *le marquis de Cugnac*, qui suit, *Anne* de Cugnac, femme de *Michel* de Champront, conseiller au Parlement, *Marie* de Cugnac, femme de *N.* comte de Beon, *Elizabeth* de Cugnac, religieuse à la Madelene près d'Orleans, & *N.* de Cugnac, religieuse à Menetou-sur-Cher.

FRANÇOIS marquis de Cugnac, baron d'Huisseau, mort le 21. septembre 1680. fut marié l'an 1664. à *Anne* de Cugnac, fille de *Gabriel* de Cugnac, seigneur de Richarville, & de *Marie* du Verail. De ce mariage sont sortis FRANÇOIS de Cugnac, marquis de Dampierre, qui suit, *Pierre* de Cugnac, ecclesiastique, *François* de Cugnac, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie, mort en Italie l'an 1702. *François-Alexandre* de Cugnac, mestre de camp de cavalerie, sous-lieutenant des gendarmes de Berry, brigadier des armées du Roi le premier février 1719. *François* & *Joseph* de Cugnac, morts jeunes, *Marie* & *Denise* de Cugnac, mortes jeunes. C

FRANÇOIS de Cugnac, marquis de Dampierre, enseigne des gendarmes de Berry, épousa le 11. août 1699. *Marie-Madelene-Henriette* de Lagny, fille de *Jean-Baptiste* de Lagny, secretaire du Roi, & de *Paule* Bidaut, dont il a eu *Jean-François* marquis de Cugnac, né le 30. may 1700. mousquetaire du Roi en 1718. *François* & *Felicien* de Cugnac, chevaliers de Malte, *Louis-Achilles* de Cugnac, destiné à l'état ecclesiastique, *Paule-Gabrielle* de Cugnac, âgée de douze ans en 1718. *Marthe* & *Marie* de Cugnac.





Ecartelé & contr'écartelé, au 1. & 4. de Silly, *& de la* Rocheguyon, *au 2. & 3. de* Laval *& d'*Evreux, *& sur le tout d'azur au lion d'argent semé de croix recroisetées au pié fiché d'or, qui est* Sarrebruche.

XIII.

A ANTOINE de Silly, comte de la Rochepot, damoiseau de Commercy, baron de Montmirail, gouverneur d'Anjou, frere puîné d'HENRY de Silly, comte de la Rocheguyon, chevalier du S. Esprit.

Voyez au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p. 169.*



D'argent, au lion de gueules, armé, couronné & lampassé d'or.

XIV.

B ODET de Matignon, comte de Thorigny, lieutenant general en Normandie; mourut sans posterité en 1595. le 7. août.

Voyez la genealogie de sa maison au chapitre du duché-pairie de Valentinois, *tome V. de cette hist. p. 366.*



D'azur, à trois ranchiers d'or, 2. & 1.

XV.

C FRANÇOIS de la Grange, seigneur de Montigny & de Sery, baron des Aix en Berry, maréchal de France, mourut l'an 1617.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire page 424.*

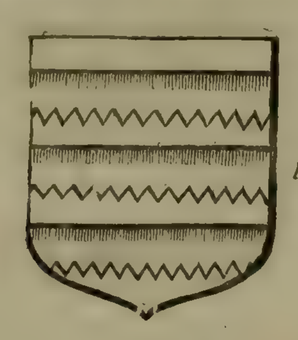


Ecartelé, au 1. & 4. de Balſac, *au 2. & 3. d'*Humieres, *& ſur le tout parti de* Malet-Graville *& de* Milan.

XVI.

CHARLES de Balſac, ſeigneur & baron de Dunes, comte de Graville, lieutenant general au gouvernement d'Orleans, gouverneur de S. Dizier, capitaine de cinquante hommes d'armes, dit *le bel Entraguet*, mourut à Touloufe en 1599. ayant fiancé une fille du maréchal de Montluc. A

Il étoit fils puîné de *Guillaume* de Balſac, ſeigneur d'Entragues, & de *Louiſe* d'Humieres, *comme il a eſté dit tome II. de cette hiſt. p.* 439.



De ſable à trois faſces d'or denchées par le bas.

XVII.

CHARLES de Coſſé II. du nom, comte, puis duc de Briſſac, pair & maréchal de France, mourut l'an 1621. B

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hiſtoire, page* 378.



Faſcé d'argent & de gueules au lion de ſable armé, lampaſſé & couronné d'or ſur le tout.

XVIII.

PIERRE de Mornay, ſeigneur de Buhy, de S. Clerc, de la Chaux, &c. maréchal de camp, & lieutenant general de l'Iſle de France, ſervit dignement les rois Henry III. & Henry IV. dans toutes leurs guerres, & mourut d'apoplexie en 1598. à l'âge de 51. ans. C

Voyez au chapitre des CHANCELIERS, *tome VI. de cette hiſtoire, page* 278. *où la genealogie de cette maiſon eſt rapportée.*

XIX.



Ecartelé, au 1. d'hermines, à trois bandes de gueules, chargées de onze coquilles d'or, qui est la Magdelaine, *au 2. d'or, à la croix ancrée de gueules, qui est* Damas, *au 3. de gueules, à trois bandes d'argent, qui est* Clugny, *au 4. bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules, qui est* Bourgogne-ancien.

XIX.

A FRANÇOIS de la Magdelaine, marquis de Ragny, gouverneur de Nivernois, lieutenant de roi des païs de Bresse & de Charolois, maréchal de camp & capitaine de cinquante hommes d'armes, né le 23. août 1543. fut élevé page de la chambre du roi Henry II. servit dignement les rois Charles IX. Henry III. & Henry IV. en plusieurs grandes occasions. Il mourut vers l'année 1626. âgé de plus de 80. ans, & son corps fut enterré avec celui de sa femme, dans l'église de Savigny, paroisse de Ragny, où se voit sa sépulture.

Il étoit fils puîné de *Gerard* seigneur de la Magdelaine, & de *Claude* de Damas, dame de Ragny, & petit-fils d'*Edouard* aussi seigneur de la Magdelaine. Il épousa le 23. décembre 1572. *Catherine* de Marcilly, dame de Cipierre, fille de *Philbert* de Marcilly, seigneur de Cipierre, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur d'Orleans, de Berry, du Blaisois & du païs Chartrain, & de *Louise* de Hallwin. De cette alliance sortirent LEONOR de la Magdelaine, marquis de Ragny, chevalier des Ordres du Roi, *mentionné ci-après en son rang;*
B JACQUES de la Magdelaine, comte de Ragny, qui suit; *Claude* de la Magdelaine, évêque d'Autun, mort le 21. avril 1652. & enterré dans son église à côté du grand-autel; *Anne* de la Magdelaine, abbesse de S. Jean d'Autun, morte le premier avril 1657. âgée de près de 80. ans; *Louise* de la Magdelaine, abbesse de Notre-Dame de Saint Julien d'Auxerre, morte en 1605. *Gabrielle* de la Magdelaine, nommée abbesse de Notre-Dame de S. Julien d'Auxerre après sa sœur le 27. juin de la même année, morte le 27. août 1656. âgée de 72. ans; *Jeanne* de la Magdelaine, abbesse de Notre-Dame de Reconfort, morte vers l'an 1635. *Françoise* de la Magdelaine, femme de *Jacques-François* de Vienne, comte de Commarin, &c. lieutenant de roi en Bourgogne (a); *Marguerite* de la Magdelaine, mariée 1°. à *Louis* de la Riviere, seigneur de Chanlemy, 2°. à *François* de Rabutin, seigneur d'Espiry, morte sans enfans, & *Madelene* de la Magdelaine, morte sans alliance.

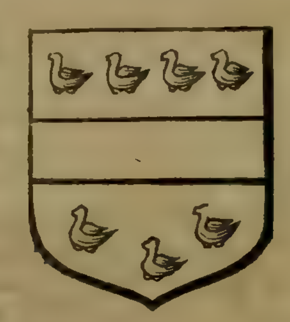
(a) Voyez tome VII. p. 803.

JACQUES de la Magdelaine, comte de Ragny, &c. lieutenant de roi en Nivernois, mourut en 1654. âgé de 65. ans, & est enterré dans l'église de S. Emilian, paroisse d'Espiry. Il épousa en 1626. *Elisabeth* de Nicey, fille de *Jean* seigneur de Nicey, & d'*Anne* le Roy-la-Grange, dont il eut *Leonor* de la Magdelaine,
C mort jeune; CLAUDE de la Magdelaine, comte de Ragny, qui suit; *François* mort à Paris à l'âge de 18. ans, *Roger* de la Magdelaine, mort en bas âge, *Claude* de la Magdelaine, chevalier de Malte, & capitaine de vaisseau, tué au service de la Religion dans un combat naval donné contre les Infideles; *Antoine* de la Magdelaine, comte de Nicey, bailly de la Montagne, qui signala son courage en plusieurs occasions; *Erard-Anne* de la Magdelaine, abbé de Notre-Dame de Tironneau au païs du Maine, & doyen du chapitre de l'église d'Autun; *François* de la Magdelaine, blessé à mort au siege de Candie en 1668. âgé lors de 28. ans; autre *François* de la Magdelaine, abbé de S. Symphorien d'Autun; *Jacques* & *Jean-Baptiste* de la Magdelaine, ecclesiastiques; *Gabrielle* de la Magdelaine, morte en bas âge; *Anne* de la Magdelaine, abbesse de Notre-Dame de S. Julien d'Auxerre après ses tantes, morte le 10. janvier 1693. *Gabrielle* de la Magdelaine, femme de *Philbert-Alexandre* seigneur du Poyet & de Sainte Colombe, morte à 24. ans, & *Christine* de la Magdelaine, morte sans alliance.

CLAUDE de la Magdelaine, comte de Ragny, bailly de la Montagne, épousa en 1655. *Catherine* de Sommievre, fille de *Jacques* de Sommievre, seigneur de Jully, & d'*Anne* de la Grange de Montigny, mourut en 1666. âgé de 35. ans, & est enterré en l'église de S. Emilian, paroisse d'Espiry, laissant de cette

alliance ANNE-BERNARD de la Magdelaine, comte de Ragny, qui suit; *Anne-Louise* de la Magdelaine, religieuse à S. Julien d'Auxerre; *Marie-Françoise* de la Magdelaine, religieuse à la Visitation de Semur; *Catherine-Charlotte* de la Magdelaine, dite *mademoiselle de Ragny*, mariée le 11. août 1686. à *François* d'Estut, seigneur de Tracy, mort le 23. mars 1710. *Antoine* de la Magdelaine, *François* de la Magdelaine, abbé de S. Symphorien d'Autun, en 1683. *Jean* de la Magdelaine, abbé de Sainte Madelene de Bourbon la même année; *Anne-Louise* de la Magdelaine, religieuse, puis abbesse de S. Julien d'Auxerre, & *Marie-Madelene-Françoise* de la Magdelaine, religieuse à Semur. A

ANNE-BERNARD de la Magdelaine, comte de Ragny, seigneur d'Espiry, épousa *Marie-Antoinette* Damas, heritiere de Marcilly, fille de *Charles* Damas, baron de Marcilly, & de *Marie* de Gannay, dont il a eu *N.* de la Magdelaine, âgé de 17. ans en 1711. *Erard* de la Magdelaine, chevalier de Malte; deux autres fils, & *Catherine-Bernardine* de la Magdelaine.



De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de sept merlettes de même, quatre en chef & trois en pointe.

X X.

CLAUDE de l'Isle, seigneur de Marivaut, gouverneur de Laon; & lieutenant general en l'Isle de France, né le 25. avril 1552. mourut le 17. may 1598. B

Voyez au chapitre des GRANDS-LOUVETIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 788. *où la genealogie de cette maison est rapportee.*



Ecartelé, au 1. & 4. de Choiseul, *au 2. & 3. de gueules, au lion d'or, qui est d'*Aigremont, *& sur le tout parti au 1. d'argent, à une fasce de gueules, au 2. d'argent, au lion de sable.*

X X I.

CHARLES de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France, mourut en 1626. C

Voyez son article au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page* 440. *& sa genealogie tome IV. p.* 817.



Ecartelé, au 1. & 4. de sable, à trois fasces d'or, à la bordure de gueules, qui est Marcilly, *au 2. & 3. d'argent, à trois lions de sable, armé, couronné & lampassé d'or, qui est* Hallwin.

XXII.

A HUMBERT de Marcilly, seigneur de Cipierre, bailly de Semur en Auxois, maréchal de camp des armées du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Il étoit fils de *Philbert* de Marcilly, seigneur de Cipierre, gouverneur du roi Charles IX. premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur d'Orleans, mort à Spa, & de *Louise* de Hallwin, dame d'honneur de la Reine, & épousa *Alphonsine* de Gondy, fille de *Charles* seigneur de la Tour, frere aîné du maréchal de Rets, & d'*Helene* Bon (*a*), de laquelle il eut pour fils unique *Charles* de Marcilly, comte de Cipierre, grand-écuyer de la Reine d'Angleterre, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailly de Charolois, gouverneur d'Autun, mort sans enfans de *Françoise* de Lantaiges, dame d'atour de la Reine d'Angleterre, qu'il avoit épousée en 1617. morte en 1625.

(*a*) Tome III. p. 894.



D'or, au chef denché de trois pointes d'azur.

XXIII.

B GILBERT seigneur de Chazeron, de Chasteauguyon, de la Roche-d'Agoux, de Montfaucon, de Murat, &c. sénechal & gouverneur de Lyonnois, conseiller d'état, maréchal des camps & armées du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Il étoit fils unique d'*Antoine* seigneur de Chazeron & de la Roche-d'Agoux, chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Claude* le Maréchal-Fourchaut, & épousa *Gabrielle* de S. Nectaire, fille de *Jean* seigneur de S. Nectaire, & de *Madelene* de Roffignac (*b*), de laquelle il eut *Gabriel* seigneur de Chazeron, mort sans enfans de *Marie-Gabrielle* de la Guiche-de-S.-Geran, remariée à *Timoleon* d'Espinay, seigneur de S. Luc, maréchal de France (*c*), *Anne* de Chazeron, femme de *François* de Polignac, marquis de Chalençon, *Charlotte* de Chazeron, mariée à *Jacques* de Chabannes, comte de Pionzac (*d*), & *Claude* de Chazeron, mariée 1°. à *Antoine* de Cordebeuf, seigneur de Beauverger, duquel elle n'eut point d'enfans, 2°. à *Gilbert* de Monestay, seigneur de Forges, dont est descendu FRANÇOIS de Monestay, seigneur de Chazeron, fait chevalier des Ordres du Roi en 1688.

(*b*) Tome IV. p. 898.

(*c*) Voyez tome VII. p. 445.

(*d*) Ibidem, p. 139.



De gueules, à la bande d'or, accompagnée de six merlettes de même, mises en orle.

XXIV.

RENE' Viau, seigneur de Chanlivaut & de l'Estang, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur d'Auxerre. A

Il étoit fils de *René* Viau, seigneur de Chanlivaut, & de *Peronne* de la Porte-de-la-Pesseliere, & épousa 1°. *Françoise* David, dame du Mesnil, 2°. *Anne* de Barbançon, fille de *François* seigneur de Cany en Picardie, & d'*Antoinette* de Vazieres, de laquelle il eut une fille. Du premier lit vint *Françoise* Viau, dame de Chanlivaut & du Mesnil, mariée à *Claude* de Menou, seigneur de Mantelan.



D'argent, à trois fasces de sable.

XXV.

CLAUDE Gruel, seigneur de la Frette, de la Ventrousse & du Feüillet, gouverneur de Chartres, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, mourut à Warty le 18. may 1615. & fut porté à S. Victor de Reno au Perche. B

Il étoit fils de *Claude* Gruel, seigneur de la Frette, chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Marguerite* Auvé, dame de la Ventrousse, & épousa par contrat du 15. avril 1595. *Louise* de Faudoas, fille de *Francois* seigneur de Serillac, comte de Belin, & de *Francoise* d'Warty, morte en 1637. dont il eut *François* Gruel, seigneur de la Frette, tué à la guerre, *Charles* Gruel, seigneur de Warty, mort de maladie au retour du siege de Montauban sans avoir été marié, PIERRE Gruel, seigneur de la Frette, qui suit, *Alexandre*, mort de maladie, *Gilles* Gruel, reçû chevalier de Malte en 1623. tué au combat de Castelnaudary, RENE' Gruel, seigneur de Lonzac, *rapporté après son frere aîné*, *Gaston* Gruel, *Louise* Gruel, accordée au maréchal de Grancey, morte à quinze ans avant ses nôces, & deux autres filles, mortes jeunes.

PIERRE Gruel, seigneur de la Frette, gouverneur de Chartres & du Pont-S.-Esprit, capitaine des Gardes du corps de Gaston duc d'Orleans, épousa l'an 1636. *Barbe* Servient, veuve de *Dreux* le Feron, dont il eut *Gaston-Jean-Baptiste* Gruel, marquis de la Frette, proscrit hors le Royaume pendant long-tems pour duel, qui mourut à Paris, *& a laissé quelques bâtards*; *Nicolas* Gruel, marquis d'Warty & d'Amilly, *Abel* Gruel, seigneur de Cherensay, *Enemond* Gruel, destiné chevalier de Malte, *François* Gruel, seigneur de la Ventrousse, & cinq filles, tous morts sans posterité. C

RENE' Gruel, seigneur de Lonzac, & de Villequoy, épousa en 1637. *Antoinette* d'Albret, fille de *Henry* d'Albret, seigneur de Pons, & d'*Anne* de Pardaillan de Gondrin (*a*), & de ce mariage sortirent *René-Henry* Gruel, comte de Lonzac, mort en 1667. *Louis-Henry* Gruel, dit *l'abbé de la Frette*, *René* Gruel, comte de Lonzac, qui épousa en 1668. *Marie* Thomas de Boismorin, qu'il laissa veuve sans enfans, & qui s'est remariée, & *Antoinette-Renée* Gruel, aussi morte sans enfans d'*Antoine* d'Aidie, vicomte de Riberac. *Voyez tome VII. de cette hist. p. 862.*

(*a*) Voyez tome VI. p. 220.

XXVI.



Ecartelé, au 1. & 4. d'argent, au bras d'azur tenant une poignée de vesse en rameau de trois pieces de sinople, au 2. & 3. de sinople au pal d'argent, parti de gueules au pal d'argent.

XXVI.

A GEORGES Babou, seigneur de la Bourdaisiere, comte de Sagonne, capitaine de cinquante hommes d'armes, & des cent gentilshommes de la maison du Roi, conseiller d'état.

Sa posterité est rapportée au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE, *tome VIII. de cette histoire, p.* 180.

PROMOTION

Faite à Rouen dans l'Eglise de l'Abbaye Saint Ouen, le 5. Janvier 1597.

CHEVALIERS.



De Montmorency.

I.

B HENRY I. du nom, duc de Montmorency, pair & connétable de France, mourut le 2. avril 1614.

Voyez au chapitre des CONNESTABLES DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p. 229. & la genealogie tome III. p.* 566.



Ecartelé, au 1. & 4. de Rohan, *au 2. de* Navarre, *au 3. d'*Evreux, *& sur le tout de* Milan.

II.

HERCULES de Rohan, duc de Montbazon, grand-veneur de France, mourut le 16. octobre 1654. âgé de 86. ans.

Voyez au chapitre des GRANDS-VENEURS, *tome VIII. de cette hist. p. 733. & la genealogie tome IV. p.* 51.



De Montmorency, *brisé d'un lambel de gueules de trois pendans.*

III.

CHARLES de Montmorency, baron, puis duc de Damville, amiral de France, mourut en 1612. âgé d'environ 75. ans. A

Voyez au chapitre des AMIRAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page 906.*



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, à la tour donjonnée d'or, au 2. & 3. d'or, au lion de gueules au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

IV.

ALFONSE d'Ornano, maréchal de France, mourut le 21. janvier 1610. âgé de 62. ans. B

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page 391.*



De Montmorency-Laval.

V.

URBAIN de Laval, seigneur de Boisdauphin, marquis de Sablé, maréchal de France, mourut le 27. mars 1629. C

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page 393.*



De Luxembourg, *au lambel de gueules de trois pieces,*

V I.

A CHARLES de Luxembourg II. du nom, comte de Brienne & de Rouffy, gouverneur de Mets & du païs Meſſin, mourut ſans laiſſer d'enfans d'*Anne* de Nogaret de la Valette ſa femme.

Voyez ſes ancêtres au chapitre du duché-pairie de Penthievre, *tome III. de cette hiſt. page* 721.



Parti de trois coupé d'un qui font huit quartiers, quatre en chef & quatre en pointe, au 1. du chef d'Orleans, *au 2. de* Milan, *au 3. de* Bourbon, *au 4. de* Bretagne-Penthievre, *au 5. & 1. de la pointe de* Savoye, *au 2. de* Leſignem, *au 3. de* Coetivy, *au 4. & dernier de* Laval, *& ſur le tout de la* Tremoille.

V I I.

B GILBERT de la Tremoille, marquis de Royan, comte d'Olonne, &c. capitaine des cent gentilshommes de la maiſon du Roi, & ſénéchal de Poitou, mourut le 25. juillet 1603.

Voyez ſes ancêtres & ſa poſterité au chapitre du duché-pairie de Thouars, *tome IV. de cette hiſt. p.* 145.



D'or, à trois chabots de gueules.

V I I I.

C JACQUES Chabot, marquis de Mirebeau, comte de Charny, conſeiller d'état, meſtre de camp du regiment de Champagne, lieutenant de roi en Bourgogne, mourut d'apoplexie en Bourgogne le Vendredy-Saint 29. mars 1630.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Rohan, *tome IV. de cette hiſt. p.* 550.

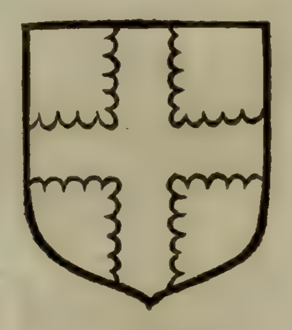


Ecartelé, au 1. & 4. de Bueil, *au 2. & 3. de gueules, à la croix ancrée d'or, sur le tout écartelé, au 1. & 4. de* Dauphiné, *au 2. & 3. de* Champagne.

I X.

JEAN IV. du nom, sire de Bueil, comte de Sancerre & de Marans, grand-eschanson de France, mourut en 1638. A

Voyez au chapitre des GRANDS-ESCHANSONS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 585.



De gueules, à la croix angrêlée d'or.

X.

GUILLAUME de Gadagne, seigneur de Botheon, baron de Verdun, &c. lieutenant general en Lyonnois, Forez & Beaujolois. B

Il étoit fils de *Thomas* de Gadagne, seigneur de Beauregard en Lyonnois, & de *Perrette* de Berty, & épousa *Jeanne* de Sugny, dont il eut *Gaspard* de Gadagne, baron de Verdun, tué en 1594. sans alliance, *Claude* & *Nicolas* de Gadagne, morts jeunes, *Lucrece* de Gadagne, femme de *Charles* d'Apchon, seigneur de Tournelles, *Diane* de Gadagne, mariée à *Antoine* d'Hostun, seigneur de la Baume, sénéchal de Lyon (*a*), *Marie* de Gadagne, alliée à *Charles* seigneur de Monteinard, *Anne* de Gadagne, femme de *Pierre* d'Albon, seigneur de S. Forgeul (*b*), & *Gabrielle* de Gadagne, mariée à *Jacques* Mitte, seigneur de S. Chaumont, chevalier du Saint Esprit.

[*a*] Tome V. p. 266.

(*b*) Tome VII. p. 199.



*Ecartelé, au 1. d'*Anjou-Sicile, *au 2. d'*Arragon, *au 3. de* Volvire-Ruffec, *soutenu de* Montauban, *au 4. de* Rouhaut, *sur le tout de l'*Hôpital, *de gueules au cocq d'argent crêté, becqué & membré d'or, ayant à son col un écu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.*

X I.

LOUIS de l'Hôpital, marquis de Vitry, capitaine des Gardes du corps du Roi & de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Meaux & de Fontainebleau, obtint la concession de porter une fleur de lys d'or sur un écusson d'azur, attaché au col du cocq de ses armes. Il mourut à Londres en Angleterre en 1611. C

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p* 439.

X I I.



Ecartelé, au 1. de Lauzieres, *au 2. de gueules, à 2. chevres passantes d'argent posées l'une sur l'autre, au 3. de gueules, au lion d'argent, à l'orle de besans de même, au 4. fascé d'or & de sable, au chef d'hermines.*

XII.

A PONS de Lauzieres-Themines-Cardaillac, marquis de Themines, senechal & gouverneur de Quercy, maréchal de France, mourut en 1627.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p.* 411.



Au 1. & 4. de sinople, à la fasce d'hermines, qui est Ongnies, *au 2. & 3. d'or, à 3. chevrons de sable, qui est* Raffe de la Hargerie.

XIII.

B LOUIS d'Ongnies, comte de Chaulnes, gouverneur de Montdidier, Peronne & Roye.

Il étoit fils de *Charles*, comte de Chaulnes, chevalier du S. Esprit, & mourut sans posterité d'*Anne* de Humieres sa femme, dont il fut soupçonné d'avoir avancé les jours. *Voyez ci-devant p.* 100.



Parti au 1. d'azur, au sauvage tenant une masse sur son épaule d'or, au 2. d'argent, au lion de gueules.

XIV.

C EDME de Malain, baron de Lux, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant de Roi en Bourgogne, fut tué dans un rencontre à Paris en la ruë S. Honoré, par le Chevalier de Guise, la veille des Rois de l'année 1613.

Il étoit fils de *Joachim* de Malain, baron de Lux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, & de *Marguerite* d'Espinac; & épousa en 1582. *Angelique* de Malain, fille de *Charles* de Malain, seigneur de Misery, & de *Claude* de Choiseul, dont il eut *Claude* de Malain, baron de Lux, tué par le chevalier de Guise qu'il avoit fait appeller en duel pour venger la mort de son pere. *Charles*, mort jeune. *Baltasare* de Malain, qui épousa *Fran-*

çois le Roy, seigneur de la Grange-Montigny, gouverneur de Melun. *Louise* de Malain, femme de *Bertrand* de Simiane, seigneur de Montcha, veuve en 1648. (*a*) *Françoise* de Malain, mariée en 1627. à *Jean* Vincent, seigneur de Genicourt & d'Autry, maître des requêtes, fils de *Jean* Vincent, seigneur de Genicourt, president de Barrois, & d'*Alix* Lescamoussier. *Madeleine* de Malain, femme de *Jacques* de Choiseul, seigneur de Chevigny (*b*). *Anne* de Malain, dame de Remiremont en 1623. morte en 1684. & *Claude* de Malain, femme de *Christophe* de Talaru, seigneur d'Escoutay. A

(*a*) Voyez tome II. p. 249.

(*b*) Voyez tome IV. p. 848.



D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 7. meriettes de même, 4. en chef & 3. en pointe.

X V.

ANTOINE d'Aumont, comte de Chasteauroux, marquis de Nolay, baron de Boulignon & d'Estrabonne, gouverneur de Bologne & du Bolonois, mourut sans posterité à Paris le 13. avril 1635. âgé de 73. ans, & est enterré à Picquepus. B

Voyez tome IV. de cette histoire p. 875.



Ecartelé au 1. & 4. de la Châtre, *au 2. & 3. de* S. Amadour, *de gueules, à 3. têtes de loup arrachees d'argent.*

X V I.

LOUIS de la Chastre, baron de la Maisonfort, maréchal de France, mourut en 1630. C

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 410.



D'azur, à la bande d'or, à la bordure de même.

X V I I.

JEAN de Durfort, seigneur de Born, conseiller d'état, lieutenant general de l'artillerie de France. D

Voyez tome V. de cette hist. p. 754.

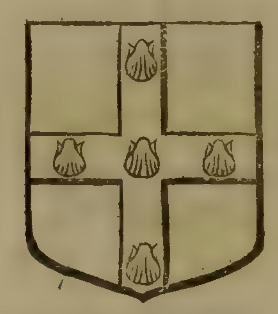


Ecartelé, au 1. de Bueil, *au 2. d'azur, à l'aigle d'or, au 3. d'argent, à 3. chevrons de gueules, à la fasce d'azur, au 4. d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lion de même.*

XVIII.

A LOUIS de Bueil, seigneur de Racan, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Croizit, maréchal de camp des Armées du Roi, frere de *Honorat* de Bueil, seigneur de Fontaines, reçû Chevalier du S. Esprit le 31. decembre 1583.

Il étoit fils de *Jean* de Bueil, seigneur du Bois, & de *Françoise* de Montalais, *comme il a esté dit tome VII. de cette hist. p.* 854.



De gueules, à la croix d'argent chargee de cinq coquilles de sable.

XIX.

B CLAUDE de Harville, seigneur de Paloiseau, baron de Nainville, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Compiegne & de Calais, mourut le 21. janvier 1636.

Il étoit fils d'*Esprit* de Harville, seigneur de Paloiseau, & de *Catherine* de Levis (*a*), & épousa *Catherine* Jouvenel des Ursins, fille de *Christophe* Jouvenel des Ursins, marquis de Trainel, chevalier des ordres du Roi (*b*) de laquelle il eut *Christophe* & *Louis* de Harville, morts jeunes, &

ANTOINE de Harville, marquis de Paloiseau, &c. gouverneur de Calais, lequel a laissé de son mariage avec *Isabelle* Favier du Boulay, FRANÇOIS de Harville des Ursins, marquis de Paloiseau, qui suit, *Isabelle* de Harville, mariée à *François* de Montmorency, marquis de Fosseux (*c*), *Anne* de Harville, seconde femme de *François* de Bethune, duc d'Orval, *comme il a esté dit tome IV. de cette hist. p.* 220 & *Claude-Antoine* de Harville, dit le comte de Harville, seigneur de la Selle, de Beaumoret, &c. lieutenant general du Pays
C Chartrain, mort le 24. juin 1719. âgé de 85. ans. Il avoit épousé 1°. *Marie* Faret, morte au mois de juillet 1670. 2°. *Antoinette* Chassebras, morte veuve le 25. septembre 1720. De son premier mariage nâquit *Isabelle* de Harville, mariée à *Eleonor-François*, comte palatin de Dyo, marquis de Montpeyroux & de Roquefeuil, comte de Saligny, lieutenant general des armées du Roi, mestre de camp de la cavalerie legere de France, mort le 25. fevrier 1714. Du second lit vinrent *Louise-Victoire* de Harville, morte sans alliance en 1712. N... de Harville, mariée au mois de juillet 1721. à *Charles-Antoine*, marquis de Fontette, ancien capitaine de cavalerie dans le regiment d'Orleans. & *Anne-François*, dit le marquis de Harville, seigneur de la Selle, brigadier des armées du Roi, lequel épousa *Marie-Anne* Boucher, fille de *Claude* Boucher, intendant à Bourdeaux, morte à Bourdeaux la nuit du 14. au 15. octobre..... âgée d'environ 25. ans, mere de *Claude-François* de Harville, né le 27. octobre 1724.

(*a*) Tome IV. p. 34.
(*b*) Tome VI. p. 406.
(*c*) Tome III. p. 573.

FRANÇOIS de Harville des Urſins, marquis de Paloiſeau, de Doue & de Trainel A
gouverneur des ville & citadelle de Charleville & Mont-Olimpe, mourut le 12. octobre 1701. en ſa 71. année, & fut enterré en l'égliſe de Paloiſeau près Paris au tombeau de ſes predeceſſeurs. Il avoit épouſé 1°. *Iſabelle* Blondel, dite *de Joigny*, fille unique de N.... ſeigneur de Bellebrune, gouverneur de Heſdin, morte au mois de may 1667. 2°. *Anne* de Comans, fille de *Thomas* de Comans, ſeigneur d'Aſtrie, & d'*Anne* Forget, morte au mois d'août 1693. 3°. par contrat du 14. ſeptembre 1699. *Angelique-Cecile* de Montmorin-S.-Herem, *comme il a eſté dit tome VIII. de cette hiſt. p.* 821. Du premier lit eſt ſorti ESPRIT Jouvenel de Harville des Urſins, marquis de Trainel, qui ſuit. Du ſecond ſont iſſus *Anne-Polixene* de Harville, mariée à *Roger*, marquis de la Tournelle, capitaine au regiment des gardes Françoiſes, gouverneur de Gravelines & de Bourbourg, mort le 6. octobre 1700. & *Conſtance* de Harville, dame de Paloiſeau, mariée le 11. mars 1694. à *Nicolas-Simon* Arnauld, marquis de Pomponne, lieutenant general & commandant pour le Roi au gouvernement de l'Iſle de France.

ESPRIT Jouvenel de Harville des Urſins, marquis de Trainel & de Doue, maréchal de camp en 1704. & lieutenant general des armées du Roi au mois B
de mars 1710. mort le 9. ſeptembre 1720. avoit épouſé *Marie-Anne* de Gomont, fille de *Nicolas* de Gomont, vicomte de Portian, gentilhomme ordinaire de la maiſon du Roi, gouverneur de Montdidier, morte au mois de novembre 1714. mere entr'autres enfans de

ESPRIT Jouvenel de Harville des Urſins, II. du nom, marquis de Trainel, enſeigne des gendarmes de la garde, puis colonel des dragons d'Orleans, mort le 11. juillet 1726. avoit épouſé le 24. may 1717. *Louiſe-Madelene* le Blanc, fille unique de *Claude* le Blanc, maître des requêtes honoraire, conſeiller au conſeil de guerre, puis ſecretaire d'état, & de *Madelene* le Petit de Paſſy, dont il eut *Simon-Marie-Triſtan*, mort le 9. juillet 1728. *Claude-Eſprit* Jouvenel de Harville des Urſins, marquis de Trainel, âgé de 9. ans en 1732. *Claude-Conſtance* de Harville des Urſins, née le 12. mars 1723. & *Iſabelle* Jouvenel de Harville des Urſins, âgée de 7. ans en 1732.



D'azur au lion d'or, ſemé de billettes de même.

X X.

EUSTACHE de Conflans, vicomte d'Ouchy, &c. gouverneur de Saint Quentin, lieutenant general des armées du Roi, mourut le 19. juin 1628. C

Il étoit fils d'*Euſtache* de Conflans, vicomte d'Ouchy, chevalier de l'ordre du Roi, & de *Marie* de Scepoix, *comme il a eſté dit tome VI. de cette hiſt. p.* 149.



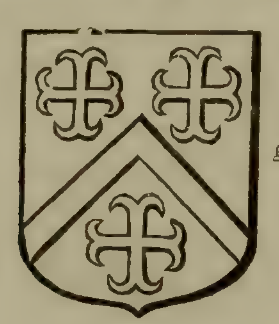


Ecartelé au 1. & 4. de gueules, à 3. étoiles d'argent, au 2. & 3. d'azur, au lion d'or, tenant en ses grifes un tronçon d'arbre de même.

XXI.

A LOUIS de Grimonville, seigneur de Larchant, conseiller d'état, gouverneur d'Evreux, capitaine de cinquante hommes d'armes.

Il étoit frere de *Nicolas* de Grimonville, seigneur de Larchant, fait chevalier du Saint Esprit le 31. decembre 1583. *rapporté ci-dessus p.* 81.



D'azur, au chevron d'or accompagné de 3. croix ancrées de même.

XXII.

B CHARLES de Neufville, baron, puis marquis d'Alincourt, grand-maréchal des Logis de la maison du Roi, gouverneur de Lyonnois, Forez & Beaujolois, mourut en 1642.

Voyez ses anceſtres & sa posterité, tome IV. de cette hist. p. 633. & suiv.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins le 2. Janvier 1599.

CHEVALIERS.



Ecartelé au 1. bandé d'or & de gueules de 6. piéces, qui est Villars en Bresse, *au 2. d'or, à 3. chevrons de sable, qui est* Levis, *au 3. de gueules, à 3. étoiles d'or, qui est* Anduze, *au 4. d'argent, au lion de gueules, qui est* Laire, *& sur le tout échiqueté d'or & de gueules, qui est* Ventadour.

I.

C ANNE de Levis, duc de Ventadour, pair de France, gouverneur de Limosin, lieutenant general au gouvernement de Languedoc, mourut le 3. decembre 1622.

Voyez ses anceſtres & sa posterité, tome IV. de cette hist. p. 1. & suiv.



Ecartelé au 1. & 4. d'argent, au sautoir de gueules, à la bordure de sable chargée de fleurs de lys d'or, qui est de Mitte, *au 2. bandé d'argent & de gueules de 6. pieces, qui est* Miolans, *au 3. de gueules, à l'aigle éployé d'argent, sur le tout d'argent, à la fasce de gueules, parti d'azur, qui est* S. Chamond.

I I.

JACQUES Mitte, comte de Miolans, seigneur de Chevrieres & de S. Chamond, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant general au gouvernement de Lyonnois, &c. A

Il étoit fils aîné de *Jean* Mitte, dit de *Miolans*, seigneur de Chevrieres, & de *Françoise* Marefchal; & épousa 1°. en 1577. *Gabrielle* de S. Chamond, fille & heritiere de *Christophe* seigneur de S. Chamond. 2°. *Gabrielle* de Gadagne, fille de *Guillaume*, seigneur de Botheon, chevalier du Saint Esprit. Du premier lit sortirent MELCHIOR Mitte de Miolans, marquis de S. Chamond, chevalier du S. Esprit, *mentionné ci-après en son rang à la Promotion faite en 1619.* & *Gasparde* Mitte, mariée 1°. à *Jean-Thimoleon* de Beaufort, marquis de Canillac. 2°. à *Claude* de l'Aubespine, marquis de Chasteauneuf (*a*). 3°. à *Henry* de la Châtre, comte de Nancay (*b*). Du second lit vint *Jean-François* Mitte de Miolans, seigneur du Parc & de Senosan, baron d'Anges en Dauphiné, mort jeune.

(*a*) Tome VI. p. 560.

[*b*] Tome VII. p. 368.



Ecartelé au 1. & 4. de gueules, à 3. jumelles d'argent, qui est Averton, *au 2. & 3. d'azur, à la croix d'or, qui est* Faudoas, *parti d'argent, au lion de gueules.*

I I I.

JEAN-FRANÇOIS de Faudoas, dit d'*Averton*. seigneur en partie de Serillac, comte de Belin, gouverneur de Ham, de Paris & de Calais, & depuis de la personne de Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du Sang. B

Il étoit cinquiéme fils d'*Olivier* de Faudoas, seigneur de la Motte près Cabanac, & de *Marguerite* de Sedillac, qui est la même chose que Serillac, & épousa 1°. *Françoise* dame d'Warty, veuve de *Galiot* de Crussol, seigneur de Beaudisner, & fille de *Joachim* seigneur d'Warty, & de *Madelene* de Suze. 2°. le 14. août 1582. *Renée* d'Averton, dame de Belin, veuve de *Jacques* sire de Humieres, marquis d'Encre, chevalier du S. Esprit; laquelle obligea son mari de prendre le nom & les armes d'Averton en lui donnant le comté de Belin. Il eut de sa premiere femme *Louise* de Faudoas, qui épousa par contrat du 15. avril 1595. *Claude* Gruel, seigneur de la Frette, chevalier des ordres du Roi, auquel elle porta les biens de sa mere. Il étoit fils de *Claude* Gruel, seigneur de la Frette, & de *Marguerite* Auvé, dame de la Ventrousse. *Voyez ci-devant p. 116.* De la seconde vinrent FRANÇOIS de Faudoas-d'Averton, comte de Belin, qui suit. *Madelene* dite d'*Averton*, mariée à *Louis* de Lamet, seigneur de Pinon. *Françoise* dite d'*Averton*, qui épousa *François* de Vauquelin, seigneur de Sassy, baron de Baloches en Normandie, bailly d'Argenton. Elle resta veuve à l'âge de 35. ans, se retira dans l'abbaye de Vignats, où elle prit l'habit de S. Benoist, & mourut professe le 3. janvier 1655. en odeur de sainteté. Sa vie a été écrite par le

A sieur Lamy, prêtre, son directeur, & depuis par M^e. J. Bouette de Blemur, dite *de S. Benoist*, dans un livre intitulé, *Eloges de plusieurs personnes illustres de l'Ordre de S. Benoist, decedees en ces derniers siecles*; & N.... de Faudoas, religieuse.

FRANÇOIS de Faudoas-d'Averton, comte de Belin au Maine, épousa *Catherine* Thomassin, fille de *René* Thomassin, dit *de S. Barthelemy*, seigneur de Montmartin & de Mirabel, & de *Jeanne* de Vaudetar-Persan. Il eut huit enfans qui furent, *François* de Faudoas dit d'*Averton*, comte de Belin, âgé de 21. ans en 1631. *Emmanuel* de Faudoas dit d'*Averton*, comte de Belin, marié le 27. juillet 1633. à *Louise-Henriette* Potier, fille de *René*, duc de Tresmes, pair de France, remariée à *Jacques* de Saulx, comte de Tavannes (*a*), & mere par son premier mari d'*Emmanuel-René* de Faudoas-d'Averton, mestre de camp du regiment Cardinal étranger, mort des blessures qu'il reçut au siege de Douay en 1667. sans enfans d'*Antoinette* de Faudoas-d'Averton sa cousine germaine. *René* de Faudoas d'Averton, comte de Belin, qui épousa *Claude-Catherine* Bouthillier, fille de *Denis*, seigneur de Rancé, remariée à *Gilbert*, comte d'Albon, & mere de *Gaston* & *Jean-Emmanuel* de Faudoas-d'Averton, morts sans alliance, & *Antoinette* de Faudoas d'Averton, femme d'*Emmanuel-René* de Faudoas-d'Averton, comte de Belin. *Louis* de Faudoas-d'Averton, baron de Milly. *Leonor* de Faudoas-d'Averton, femme de *François* de Rochechouart, marquis de Bonnivet. (*b*) *Anne*, religieuse. *Marie*, religieuse, & *Catherine*, abbesse de Vernon. *Voyez l'histoire genealogique de cette maison imprimée in 4°. en 1724.*

(*a*) Voyez tome IV. de cette hist. p. 771.

[*b*] *Ibid.* p. 684.



Ecartelé au 1. & 4. d'or, au levrier rampant de gueules colleté d'argent, qui est Baylens, *au 2. & 3. d'azur, à 3. cannettes d'argent, qui est* Poyane.

I V.

B BERTRAND de Baylens, baron de Poyane, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville & château d'Acqs, & senechal des Landes de Bordeaux.

Il étoit fils d'*Etienne* de Baylens, seigneur de Poyane, & de *Jeanne* d'Antin, & épousa *Louise* de Cassagnet-Tilladet, de laquelle il eut BERNARD de Baylens, seigneur de Poyane, chevalier du S. Esprit, *mentionné ci-après en la Promotion de 1633.*



Ecartelé au 1. & 4. d'azur, à dix besans d'or, qui est de Rieux, *au 2. & 3. de* Bretagne, *& sur le tout de gueules, à 2. fasces d'or, qui est* Harcourt.

V.

C RENE' de Rieux, seigneur de Sourdeac, marquis d'Oixant, gouverneur de Brest, lieutenant de Roi au gouvernement de Bretagne, mourut le 4. décembre 1628.

Voyez la genealogie de cette maison au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *p. 763. du sixieme volume de cette histoire.*



Ecartelé au 1. & 4. de sable fretté d'argent de six pieces, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules, qui est Champagne-Suze, *au 2. & 3. de* Laval, *sur le tout de* Champagne-comté, *parti d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lion de même.*

VI.

BRANDELIS de Champagne, marquis de Villaines, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, frere puîné de A *Louis* de Champagne, comte de la Suze, fait chevalier du S. Esprit en 1585. *Voyez ci-devant p. 96.*

Il étoit fils puîné de *Nicolas* de Champagne, premier comte de la Suze, & de *Françoise* de Laval; & épousa *Anne* de Feschal, dame de Tucé, fille de *Jean*, seigneur de Tucé, de laquelle il eut *Humbert*, marquis de Villaines, marié 1°. à *Louise* d'Arconna, 2°. à *Catherine* Fouquet de la Varenne, de laquelle il eut plusieurs enfans; entr'autres *René-Brandelis* de Champagne, marquis de Villaines & de la Varenne, mort à Paris le 5. avril 1723.



*Ecartelé au 1. d'*Anjou-Sicile, *au 2. d'*Ecosse, *au 3. d'*Hongrie, *parti d'*Arragon, *au 4. contrécartelé de la* Tour *& d'*Auvergne, *sur le tout de* Boulogne, *& sur le tout du tout de gueules, au coq d'argent creté, becqué & membré d'or, qui est de l'*Hospital.

VII.

B

JACQUES de l'Hospital, comte, puis marquis de Choisy, chevalier d'honneur de la reine Marguerite duchesse de Valois, gouverneur & senechal d'Auvergne.

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p.* 432.



D'argent, à sept feuilles de houx de sinople. 3. 3. 1.

VIII.

ROBERT de la Vieuville, baron de Rugle & d'Arseilliers, vicomte de Farbus, C marquis de la Vieuville, grand fauconnier de France, gouverneur de Mezieres & Linchamp.

Sa posterité est rapportée au chapitre des GRANDS FAUCONNIERS, *tome VIII. de cette hist. p.* 758.

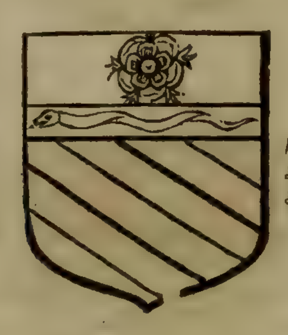


D'argent, au lion de gueules, armé, couronné & lampassé d'or.

IX.

A CHARLES de Matignon, comte de Thorigny, lieutenant general en basse Normandie, mourut en 1648.

Sa posterité est rapportée au chapitre du duché-pairie de Valentinois, *tome V. de cette hist. p.* 374.



Bandé d'argent & de gueules de six pieces, au chef d'argent a une rose de gueules, soutenué d'une fasce d'or, chargée d'une anguille d'azur.

X.

B FRANÇOIS Jouvenel des Ursins II. du nom, marquis de Trainel, seigneur de la Chapelle & de Douë, capitaine de cent hommes d'armes, colonel de Reistres maréchal des camps & armées du Roi, ambassadeur en Angleterre, mourut le 9. octobre 1650. âgé de 81. ans.

Voyez la genealogie de cette maison au chapitre des CHANCELIERS, *tome VI. p.* 403.

PROMOTION

Faite en 1606.

PRELAT.



D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois harpes d'or.

I.

C JACQUES Davy, cardinal du Perron, évêque d'Evreux, puis archevêque de Sens, fait grand-aumônier de France, par le decès de Renaut de Beaune, & en cette qualité commandeur de l'Ordre du S. Esprit, mourut en 1618.

Voyez au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS DE FRANCE, *tome VIII. p.* 287.

PROMOTION

Faite à Rome le 12. Mars 1608.

CHEVALIERS.



D'azur, au lion d'or, tenant en ses pattes de devant une fleur de soucy d'or.

I.

ALEXANDRE Sforce, duc de Segni, prince de Valmonton, marquis de Proseno & d'Oñano, comte de Santa-Fior, mourut le 25. août 1631. A

Il étoit fils de *Frederic* Sforce-Conti, prince de Valmonton, duc de Segni, & de *Beatrix* Ursin de Gravine, & épousa *Eleonore* Ursin-de-Bracciane, de laquelle il eut entr'autres enfans, MARIO Sforce, comte de Santa Fior, marié à *Renée* de Lorraine-Mayenne (*a*), qui le rendit pere de LOUIS Sforce, duc d'Oñano, fait chevalier du Saint Esprit en 1675.

(*a*) Voyez tome III. p. 490.



Bandé d'argent & de gueules de six pieces, au chef d'argent à une rose de gueules, soutenue d'une fasce d'or, chargée d'une anguille d'azur.

II.

JEAN-ANTOINE Ursin, duc de Santo-Gemini, prince de Scandriglia, comte d'Ercole. B

Il étoit fils de *Virginio* Ursin, duc de Santo-Gemini, & de *Jeanne* Caëtano, & épousa *Constance* Savelli, fille du prince de la Riccia, dont il eut *Justinienne* Ursin, duchesse de Santo-Gemini, mariée à *Ferdinand* Ursin, duc de Bracciano.





Parti de France *& de* Navarre.

REGNE DE LOUIS XIII. ROY DE FRANCE

Et de Navarre, troisiéme Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre du Saint Esprit.

A CE Prince ayant été sacré & couronné à Reims le dimanche 17. octobre 1610. reçut le lendemain 18. le collier de l'Ordre du Saint Esprit de la main de François cardinal & duc de Joyeuse, après avoir prêté le serment de Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre.

Voyez l'histoire de la maison Royale, tome I. de cette hist. page 151.

PROMOTION

Du même jour.

CHEVALIERS.



De France, *au bâton de gueules péri en bande.*

I.

B HENRY de Bourbon II. du nom, prince de Condé, premier prince du Sang, premier pair de France, fut reçû chevalier du Saint Esprit, & mourut le 26. décembre 1646.

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 336.

PROMOTION

Du ..... Septembre 1618.

CARDINAL.



Burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules sur le tout.

I.

FRANÇOIS de la Rochefoucaud, cardinal, évêque de Senlis, grand-aumônier de France, & en cette qualité commandeur de l'Ordre du Saint Esprit. Il donna sa démission en 1632. obtint des lettres patentes pour conserver les honneurs & prérogatives de l'Ordre, & mourut en 1645. A

Voyez au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 288.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. *Decembre* 1619.

PRELATS.

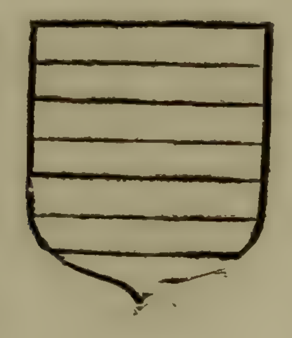


D'or, à deux masses d'armes de sable liées de gueules, passées en sautoir.

I.

HENRY de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, & maître de l'oratoire du Roi, mourut le 16. août 1622. B

Voyez la genealogie de sa maison au chapitre du duché-pairie de Retz, *tome III. de cette hist. p.* 890.



D'azur, à trois fasces d'or.

II.

A BERTRAND d'Echaux, évêque de Bayonne en 1599. puis archevêque de Tours en 1611. premier aumônier du Roi, mourut le 21. may 1641. âgé de 85. ans, & est enterré dans l'église de S. Gatien de Tours derriere le chœur, dans une chapelle du côté de l'épître, où se voit son tombeau.

Il étoit fils d'*Antoine* vicomte d'Echaux en basse Navarre, & de Baigory, & de *Catherine* de S. Esteben. Il avoit un frere nommé *Jean* vicomte d'Echaux, chevalier. *Voyez les memoires historiques d'Amelot de la Houssaye, tome II. p. 219. & ses notes sur les lettres du cardinal d'Ossat, tome III. p. 308.*

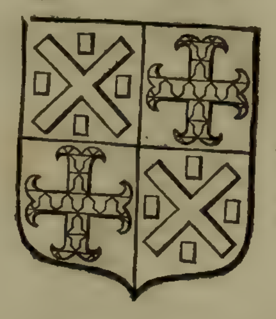


Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à deux poissons d'argent, qui est de l'Estang, *au 2. & 3. de sable au rocher d'or, qui est de* Juié, *sur le tout d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois trefles de sinople.*

III.

B CHRISTOPHE de l'Estang, évêque de Carcassonne, & maître de la chapelle du Roi, mourut le 12. août 1621.

Il étoit fils d'*Etienne* Guilhon, dit *de l'Estang*, president au presidial du bas Limosin, & de *Louise* de Juié, & petit-fils de *Denis-Martial* Guilhon, & de *Marie* de l'Estang. Il eut une sœur nommée *Jeanne* de Guilhon, dite *de l'Estang*, qui épousa *François* Mainard, president au presidial du bas Limosin, dont les descendans ont joint le nom *de l'Estang* à celui de *Mainard*.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre billettes de même, qui est l'Aubespin, *au 2. & 3. de gueules, à la croix ancrée de vair, qui est la* Châtre.

IV.

C GABRIEL de l'Aubespine, évêque d'Orleans, mourut le 15. août 1630. *Voyez au chapitre des* CHANCELIERS *&* GARDE DES SCEAUX DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p. 558.*



Ecartelé, au 1. & 4. d'argent, au chevron d'azur, chargé de onze besans d'or, qui est Espinay, *au 2. écartelé, au 1. de gueules, à la fasce d'or, au chef échiqueté d'argent & d'azur de trois traits, qui est de* Sains, *au 2. d'hermines, à la croix de gueules, chargée de cinq quintefeuilles, qui est* Flavy, *au 3. de gueules semé de trefles d'or, à deux bars adossez de même, qui est* Nesle, *au 4. d'argent, à la croix de gueules chargée de 5. coquilles d'or qui est* Hangest, *au 3. grand quartier de gueules, à 3. fasces d'or, qui est* Grouches-Gribouval, *parti de* Cossé.

V.

ARTUS d'Espinay-de-S.-Luc, nommé évêque de Marseille.
Il étoit fils de *François* d'Espinay, seigneur de S. Luc, chevalier des Ordres du Roi, & de *Jeanne* de Cossé. *Voyez tome VII. de cette hist. page* 472. A

CHEVALIERS.



De France, *au lambel de trois pendans d'argent.*

I.

GASTON-JEAN-BAPTISTE de France, duc d'Orleans, de Chartres, de Valois & d'Alençon, avoit reçû la croix & le cordon bleu des mains du Roi son pere dès sa naissance. Il mourut à Blois le 2. février 1660. B

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 147.



D'azur, à trois fleurs de lys d'or; 2. & 1. au bâton de gueules peri en bande, & à la bordure aussi de gueules.

II.

LOUIS de Bourbon, comte de Soissons, pair & grand-maître de France, gouverneur de Dauphiné, fut tué à la bataille de la Marfée, dite *de Sedan*, le 6. juillet 1641. C

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 351.



De Lorraine-Guise.

III.

A CHARLES de Lorraine, duc de Guise, pair de France, prince de Joinville, comte d'Eu, &c. gouverneur de Provence, mourut le 30, septembre 1640.

Son éloge est rapporté au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 387.



De Lorraine-Mayenne.

IV.

B HENRY de Lorraine, duc de Mayenne & d'Aiguillon, pair & grand-chambellan de France, fut tué au siege de Montauban en 1621. & ne laissa point de posterité.

Voyez au chapitre des GRANDS-CHAMBELLANS, *tome VIII. de cette hist. p.* 455.



De Lorraine-Chevreuse.

V.

C CLAUDE de Lorraine, qualifié prince de Joinville, puis duc de Chevreuse; pair de France, gouverneur de la haute & basse Marche, depuis grand-chambellan de France, mourut à Paris l'an 1657.

Voyez au chapitre des GRANDS-CHAMBELLANS, *tome VIII. de cette hist. p.* 456.



De France, *à la bande racourcie de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.*

VI.

CESAR duc de Vendôme, de Beaufort, d'Estampes & de Penthievre; prince de Martigues, & gouverneur de Bretagne, pair de France, depuis grand-maître, chef & surintendant general de la navigation & commerce de France, mourut en 1665. A

Voyez tome I. p. 196.



De France, *au bâton d'or péri en barre.*

VII.

CHARLES de Valois, duc d'Angoulême, pair de France, comte d'Auvergne, &c. colonel general de la Cavalerie-legere de France, mourut en 1650. B

Voyez tome I. p. 202.



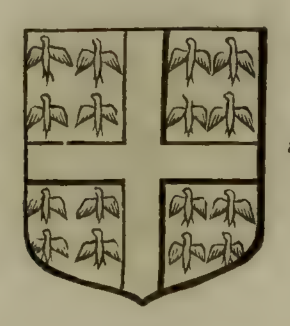
De Lorraine-Elbeuf.

VIII.

CHARLES de Lorraine II. du nom, duc d'Elbeuf, pair de France, mourut le 5. novembre 1657. C

Sa posterité est rapportée au chapitre du duché-pairie de Guise, *p.* 478. *du tome III. de cette hist.*





D'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alerions d'azur.

I X.

A HENRY II. du nom, duc de Montmorency, pair & amiral de France, gouverneur de Languedoc, depuis maréchal de France, eut la tête tranchée à Toulouse en 1632.

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VI. de cette histoire, page* 480.



Comme ci-devant, p. 52.

X.

B EMMANUEL de Crussol, duc d'Uzés, pair de France, &c. chevalier d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mourut à Florensac le 19. juillet 1657.

Sa posterité est rapportée au chapitre du duché-pairie d'Uzés, *tome III. p. 762.*



Ecartelé, au 1. & 4. de Gondy, *au 2. & 3. écartelé d'*Orleans - Longueville *& de* Bourbon.

X I.

C HENRY de Gondy, duc de Retz & de Beaupreau, pair de France, mourut à Princé le 12. d'août 1659. & est enterré à Machecoul.

Voyez sa posterité au chapitre du duché-pairie de Retz, *tome III. de cette histoire, page* 890.



Ecartelé au 1. & 4. d'or, au lion de gueules couronné d'or, qui est Albert, *au 2. & 3. d'azur, à deux louves affrontées d'argent, qui est* Segur, *sur le tout de gueules à la masse d'arme d'or clouée d'argent, au chef d'argent chargé d'un gonfanon de gueules, qui est* Sarras.

XII.

CHARLES d'Albert, duc de Luynes, pair & grand-fauconnier de France, gouverneur de Picardie, depuis connétable de France, mourut en 1621. A

Voyez au chapitre des CONNESTABLES DE FRANCE, *tome VI. de cette histoire, page* 230.



Ecartelé, au 1. & 4. de Rohan, *au 2. de* Navarre, *au 3. d'*Evreux, *sur le tout de* Milan.

XIII.

LOUIS de Rohan, comte de Rochefort, gouverneur des ville & château de Nantes, depuis prince de Guemené, duc de Montbazon, pair & grand-veneur de France, mourut en 1667. B

Voyez au chapitre du duché-pairie de Montbazon, *tome IV. de cette hist. p.* 51.



D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre molettes de même.

XIV.

JOACHIM de Bellengreville, seigneur de Neuville-Gambetz, de Bomicourt, &c. conseiller d'état, gouverneur d'Ardres & des ville & château de Meulent, reçû prévôt de l'hôtel du Roi & grande prévôté de France le 20. janvier 1604. mourut le 15. mars 1621. sans enfans. C

Il étoit fils de *Melchior* de Bellengreville, chevalier, seigneur des Aleux, & d'*Antoinette* le Vasseur; & épousa 1°. *Claude* de Maricourt, veuve de *Nicolas* Rouhaut, marquis de Gamaches, 2°. *Marie* de la Noüe, laquelle se remaria à *Pons* de Lauzieres, marquis de Themines, maréchal de France.



D'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur mises en orle, trois en chef & trois en pointe.

XV.

A MARTIN seigneur du Bellay, prince d'Yvetot, marquis de Thoüarcé, &c. conseiller d'état, lieutenant general en Normandie, puis en Anjou, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, & maréchal de camp, mourut le 5. janvier 1637. âgé de 67. ans.

Il étoit fils de *René* II. du nom, seigneur du Bellay, & de *Marie* du Bellay, princesse d'Yvetot, & épousa 1°. *Louise* de Savonnieres, veuve de *René* de Villequier, baron de Clervaut, chevalier des ordres du Roi, 2°. *Louise*, fille puînée de *Gaspard* de la Châtre, seigneur de Nançay (*a*). De sa premiere femme vinrent, *René* marquis de Thoüarcé, mort sans posterité d'*Antoinette* de Bretagne-Avaugour le 25. novembre 1627. (*b*) & *Charles* marquis de Thoüarcé, prince d'Yvetot, &c. dit *le marquis du Bellay*, mort aussi sans enfans de *Claude-Helene* de Rieux d'Acerac au mois de février 1661. *Voyez tome VI. de cette hist. p.* 770.

(*a*) Voyez tome VII. p. 368.

(*b*) Tome I. p. 470.



Coupé, parti en chef & tiercé en pointe, qui fait cinq quartiers, au 1. d'or, à deux lions de gueules, qui est Blanchefort, *au 2. d'or, au loup ravissant & rampant d'azur, armé de gueules, qui est* d'Agoult, *au 3. & 1. quartier de la pointe de* la Tour-Montauban, *au 4. d'azur, à trois pals d'or, au chef de même, qui est* Vesc; *au 5. d'or, à deux lions leopardez d'azur, qui est* Montlor, *& sur le tout de* Crequy, *d'or au crequier de gueules.*

XVI.

B CHARLES sire de Crêquy, prince de Poix, comte de Sault, depuis duc de Lesdiguieres, pair & maréchal de France, fut tué d'un coup de canon en Italie en 1638.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p. 462. & sa genealogie tome IV. p. 288.*

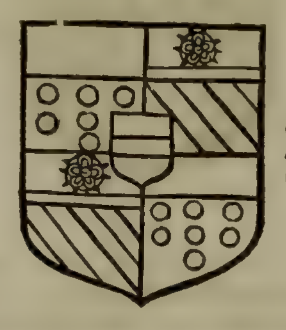


De gueules, à cinq fusées d'argent mises en bande.

XVII.

C GILBERT Filhet, seigneur de la Curée & de la Roche-Turpin, conseiller d'état, capitaine-lieutenant des Chevaux-legers de la garde & de cinquante hommes d'armes, maréchal des camps & armées du Roi, mourut à Paris le 3. septembre 1633. âgé de 78. ans, sans enfans.

Il étoit fils de *Gilbert* Filhet, seigneur de la Curée, lieutenant au gouvernement A de Vendômois, & de *Françoise* Erraut de Chemans, & avoit épousé 1°. *Marie* Spifame, 2°. *Marie* Hennequin, veuve de *Georges* Babou, seigneur de la Bourdaisiere, dont il n'eut point d'enfans.



Ecartelé, au 1. & 4. de Melun, *au 2. & 3. des* Ursins, *sur le tout d'argent à la fasce de gueules, qui est de* Bethune.

XVIII.

PHILIPPES de Bethune, baron, puis comte de Selles & de Charots, bailly de B Mante & de Meulent, acquit beaucoup de gloire & de réputation en ses ambassades de Rome, d'Italie, d'Allemagne & d'Angleterre, & mourut en 1649. âgé de 84. ans.

Voyez la genealogie de la maison de Bethune au chapitre du duché-pairie de Sully, *tome IV. de cette hist. p.* 210.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, à l'aigle éployé d'argent, couronné & membre d'or, qui est Coligny, *au 2. & 3. de* Laval, *au canton d'azur, au lion d'or semé de fleurs de lys de même, qui est* Beaumont-le-Vicomte.

XIX.

CHARLES de Coligny, marquis d'Andelot, conseiller d'état, maréchal de camp C des armées du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant general au gouvernement de Champagne, mourut le 27. janvier 1632.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. page* 144.



De sinople, au sautoir d'or.

XX.

JEAN-FRANÇOIS de la Guiche, seigneur de Saint Geran, comte de la Pa- D lice, gouverneur de Bourbonnois, & depuis maréchal de France, mourut en 1632.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p.* 441.

XXI.



Fuselé d'argent & de gueules.

XXI.

A RENE' du Bec, marquis de Vardes & de la Bosse, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la Capelle & du païs de Thierache.

Voyez tome II. de cette hist. p. 85.



Ecartelé, au 1. *de* Castillon, *au* 2. *&* 3. *de* Pardaillan, *au* 4. d'Antin, *& sur le tout* d'Espagne-Montespan.

XXII.

B ANTOINE-ARNAUD de Pardaillan, seigneur de Gondrin & d'Antin, marquis de Montespan, capitaine des Gardes du corps du Roi, premier maréchal de camp de ses armées, & lieutenant general au gouvernement de Guyenne.

La genealogie de cette maison a esté rapportée au chapitre du duché-pairie d'Antin, *tome V. page* 174.



D'or, au lion coupé de gueules, & de sinople.

XXIII.

C HENRY de Schomberg, comte de Nanteüil, surintendant des finances, gouverneur de la haute & basse Marche & païs de Limosin, maréchal de France, mourut subitement en 1632.

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Hallwin, *tome IV. p.* 333.



D'argent, à trois chevrons de gueules.

XXIV.

FRANÇOIS de Baſſompierre, colonel general des Suiſſes; puis maréchal de France, mourut ſubitement en 1646. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p.* 464.



D'or, à deux pattes de griffon de gueules, onglées d'azur l'une ſur l'autre en contrebande.

XXV.

HENRY de Bourdeille, vicomte de Bourdeille, marquis d'Archiac, conſeiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, ſénéchal & gouverneur de Perigord, mourut le 14. mars 1641. B

Il étoit fils d'*André* vicomte de Bourdeille, chevalier de l'Ordre du Roi, ſénéchal & gouverneur de Perigord, & de *Jacquette* de Montberon, dame d'Archiac, & épouſa *Madelene* de la Châtre, fille aînée de *Gaſpard* ſeigneur de Nançay, capitaine des Gardes du corps du Roi, & de *Gabrielle* de Batarnay (*a*), & en eut *François-Sicaire* marquis de Bourdeille, & *Claude* de Bourdeille, comte de Montreſor, morts ſans poſterité.

[*a*] Voyez tome VII. p. 368.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à la tour donjonnée d'or, au 2. & 3. d'or, au lion de gueules au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

XXVI.

JEAN-BAPTISTE d'Ornano, marquis de Montlor, colonel general des Corſes, lieutenant general au gouvernement de Normandie, gouverneur de la perſonne de Gaſton, frere unique du Roi, maréchal de France, mourut en 1626. C

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hiſt. p.* 391.



Comme son frere, ci-devant, p. 134.

XXVII.

A THIMOLEON d'Espinay, seigneur de S. Luc, comte d'Estelan, gouverneur de Broüage, & depuis maréchal de France, mourut en 1644.

Voyez son article au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page* 472.

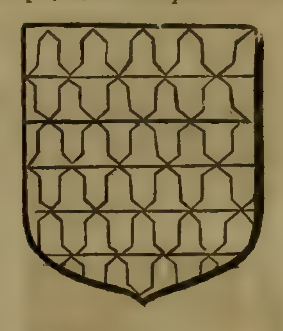


Ecartelé au 1. de Baillet, *au 2. d'*Aunoy, *au 3. de* Montmorency, *au 4. de* Vendôme-ancien, *& sur le tout de* Potier, *tome IV. p.* 758.

XXVIII.

B RENE' Potier, comte, puis duc de Tresmes, pair de France, capitaine des Gardes du corps du Roi, lieutenant general au gouvernement de Champagne, & gouverneur de Châlons, mourut à Paris le premier février 1670. âgé de 91. ans.

Voyez tome IV. de cette hist. p. 763. au chapitre du duché-pairie de Tresmes.



Vairé d'or & de gueules.

XXIX.

C HENRY de Baufremont, marquis de Senecey, lieutenant pour le Roi au comté de Mâcon, gouverneur des ville & château d'Auxonne, bailly & capitaine de Châlon-sur-Saône, & auparavant ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1617. & 1618. mourut à Lyon de la blessure qu'il avoit reçûë en 1622. à Royan, où il servoit en qualité de maréchal de camp.

Il étoit fils de *Claude* de Baufremont, baron de Senecey, bailly de Châlon-sur-Saône, & gouverneur d'Auxonne, & de *Marie* de Brichanteau, & épousa le 8. août 1607. *Marie-Catherine* de la Rochefoucaud, comtesse, puis duchesse de Randan, premiere dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, & gouvernante de la personne du roi Louis XIV. dans son bas âge (*a*). Il eut de cette alliance *Henry* de Baufremont, marquis de Senecey, gouverneur d'Auxonne & de Mâcon, colonel du regiment de Piémont, mort sans alliance en sa maison de Châlon la nuit du 17. au 18. mars 1641. *Louis* de Baufremont, comte de Randan, qui fut pris à la bataille de la Marfée près Sedan, & tué de sang froid par

[*a*] Voyez tome IV. de cette hist. p. 437.

un Allemand le 6. juillet 1641. & *Marie-Claire* de Baufremont, marquise de Senecey, premiere dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mariée sur la fin du mois de septembre 1637. à *Jean-Baptiste-Gaston* de Foix, comte de Fleix, gouverneur de Mâcon, qui fut tué au siege du fort de Mardick le 13. août 1646. *Voyez tome III. de cette hist. p.* 389. A



Ecartelé, au 1. & 4. d'or, à deux masses de sable passées en sautoir & liées de gueules, qui est Gondy, *au 2. & 3. de* Vivonne, *d'hermines au chef de gueules, chargé de deux clefs d'argent, de* Clermont-Tallart, *surmontées d'une thiare.*

XXX.

PHILIPPES-EMMANUEL de Gondy, comte de Joigny, general des galeres de France, puis prêtre de l'Oratoire, mourut en 1662. âgé de 81. ans. *Voyez au chapitre du* duché-pairie de Rets, *tome III. de cette hist. p.* 890. B



De sable, au sautoir d'argent.

XXXI.

CHARLES d'Angennes, marquis de Ramboüillet, vidame du Mans, seigneur d'Arquenay, &c. ci-devant maître de la garderobe du Roi, capitaine des cent gentilshommes de sa maison, & marechal de camp, mourut à Paris le 26. février 1652. âgé de 75. ans, après s'être acquitté dignement de l'ambassade extraordinaire d'Espagne en 1627. & avoir ménagé la paix entre le Roi Catholique & le duc de Savoye en 1614. C

Voyez sa genealogie tome II. de cette hist. p. 421.



Ecartelé d'argent & d'azur.

XXXII.

LOUIS de Crevant, vicomte de Brigueil, marquis de Humieres, conseiller d'état, capitaine des cent gentilshommes de la maison du Roi, gouverneur de Compiegne & de Ham, mourut au château d'Azay en Touraine le 2. novembre 1648. en sa 83e année, & est enterré dans l'église Collegiale de Loches. D

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre du duché-pairie d'Humieres, *tome V. p.* 762.

XXXIII.



Ecartelé au 1. & 4. d'azur, au paon d'or qui est de S. Paul de Ricaut, *au 2. & 3. de sable, au sep de vigne d'argent soutenu d'un échalas de même, qui est* Vignolles.

XXXIII.

A BERTRAND de Vignolles dit *la Hire*, marquis de Vignolles, seigneur de Casaubon & de Preschat, capitaine des gardes d'Henry roi de Navarre, depuis IV. du nom roi de France (*a*), conseiller d'état, lieutenant general pour Sa Majesté en la province de Champagne, capitaine de cent hommes de ses Ordonnances, premier maréchal de ses camps & armées, gouverneur d'Epernay & de sainte Menehoult, commença à porter les armes étant fort jeune, faisant pour lors profession de la Religion Pretenduë Reformée, dont il fit dans la suite abjuration. En 1585. à l'âge de 19. ans il secourut la ville de Vic Fesensac assiegée par les Catholiques, ausquels il fit lever le siege; commanda en 1587. les enfans perdus à la bataille de Coutras, & eut beaucoup de part à la victoire que le Roi de Navarre y remporta. Il acquit en 1588. beaucoup de reputation à la defense de la ville de la Ganache en Poitou; forma depuis un regiment de son nom, à la tête duquel en 1589. il fut blessé devant la ville de Rouen d'une mousquetade, à une sortie faite par le duc d'Aumale qui y commandoit les troupes de la Ligue; combattit en 1590. à la bataille d'Ivry avec
B son regiment, à côté de l'Escadron Royal; se trouva en 1591. à la prise de Chartres, où il fut blessé dangereusement à l'assaut donné par le Roi à cette place; fut en 1592. un des generaux de l'armée du maréchal de Biron au siege de Rouen; quelque temps après il defit la compagnie d'hommes d'armes & les gardes du sieur de S. Pol, l'un des maréchaux de la Ligue; surprit par escalade en 1594. la ville de Mareuil; accompagna en 1621. le duc d'Epernon en Bearn, où il contribua beaucoup à soûmettre toutes les places de cette province à l'obéïssance du Roi; servit la même année au siege de Nerac, & fut blessé à celui d'Albias d'un coup de mousquet à l'épaule; se trouva en 1622. au siege & combat de Tonneins, & fut blessé dangereusement en 1625. à celui de Veruë. Il étoit en 1628. premier maréchal de camp dans l'armée commandée par le roi Louis XIII. au siege de la Rochelle, & fut chargé après la prise de cette place d'en faire démolir les fortifications; il acheva la même année de soûmettre le reste des places que les Religionnaires occupoient en Poitou; servit en 1630. (*b*) en Savoye dans l'armée que le Roi commandoit en personne à la prise de Chamberry & de Romilly, & à la conquête de la Morienne, où il se rendit maître avec
C un corps de troupes qu'il commandoit en chef des places de Miolans & de Montmelian; en 1632. le Roi lui donna le commandement du Nivernois, Berry, Bourbonnois, Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois, haute & basse Marche, Limousin & haute & basse Auvergne en l'absence du prince de Condé. Il mourut à Peronne de dissenterie le 5. octobre 1636. âgé de 71. ans.

(*a*) En 1588. Journal d'Henry III. Remarques sur la Confession de Sancy, tome II. p. 288.

[*b*] Dupleix, p. 568. 570. Bernard, Liv. XIV. p. 202.

Il étoit fils de *François* de Vignolles-la-Hire, baron de Vignolles, seigneur de Casaubon & de Preschat, gouverneur de Dacqs & de Tartas, & de *Marie* de la Rochebeaucourt, mariée le 20. novembre 1558. fille de *Jean* de la Rochebeaucourt, seigneur de Montagrier, & de *Jacquette* Pouvreau. Il avoit épousé le 4. septembre 1604. *Marguerite* de Balaguier-Montsales, dame de Coulonges-les-Royaux & de Benet, veuve de *Charles* de Montluc, seigneur de Caupene, & fille de *Jacques* de Balaguier, baron de Montsales, chevalier de l'Ordre du Roi,
D gentilhomme de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & de *Susanne* d'Estissac. Il en eut *Susanne* de Vignolles-la-Hire, dame de Vignolles, de Coulonges-les-Royaux, & en partie de Benet, mariée le 8. septembre 1627. à *Hector* de Gelas de Voisins, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec, chevalier des Ordres du Roi; elle testa le 30. juin 1682. mourut peu de jours après à Lavaur, & fut enterrée aux Cordeliers de cette ville.

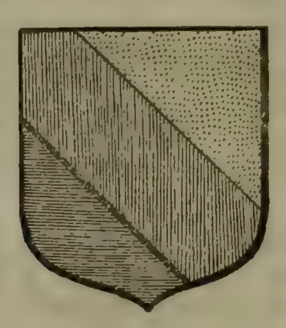


Ecartelé au 1. & 4. de gueules, à 3. fasces ondées d'argent, qui est Toulonjeon, *au 2. & 3. de gueules, à 3. jumelles d'argent, qui est* S. Cheron, *sur le tout écartelé au 1. d'or, au lion de gueules, qui est* Gramont, *au 2. de gueules, à 3 dards d'or en pal, qui est* Aster, *au 3. d'argent, au levrier rampant de sable, qui est* Aure, *au 4. d'argent, au chef emmanché de 3. pieces d'azur, qui est* Mucidan.

XXXIV.

ANTOINE de Gramont, souverain de Bidache, comte de Guiche & de Louvigny, gouverneur de Bayonne, & depuis duc de Gramont, mourut au mois d'août 1644. A

Ses ancestres & sa posterité sont rapportez au chapitre du duché-pairie de Gramont, *p.* 610. *du quatrieme tome.*



Tiercé en bande d'or, de gueules & d'azur.

XXXV.

FRANÇOIS-NOMPAR de Caumont, comte de Lausun, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes. B

Voyez au chapitre du duché-pairie de la Force, *p.* 467. *du quatrieme volume.*



Ecartelé, au 1. de la Magdelaine, *au 2. de* Damas, *au 3. de* Cluny, *au 4. de* Bourgogne *ancien, comme ci-devant, p. 113.*

XXXVI.

LEONOR de la Magdelaine, marquis de Ragny, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant pour le Roi au comté de Charolois, pays de Bresse, Bugey & Geix, mourut le 22. juillet 1628. & est enterré en l'église des Minimes d'Avalon. C

Il étoit fils aîné de *François* de la Magdelaine, marquis de Ragny, chevalier du S. Esprit, & épousa *Hypolite* de Gondy, fille puînée d'*Albert* de Gondy, duc de Rets, pair & maréchal de France (a). Il en eut *Claude* de la Magdelaine, marquis de Ragny & de la Brugiere en Languedoc, lieutenant general pour le Roi en Bresse, mort sans enfans en 1631. & *Anne* de la Magdelaine, marquise de Ragny, seconde femme de *François* de Crequy, duc de Lesdiguieres, pair de France, morte à Paris le 2. juillet 1656. *Voyez tome IV. p. 292.*

(a) Voyez tome III. de cette hist. p. 896.



Ecartelé au 1. & 4. de Mitte, *au 2. de* Miolans, *au 3. de gueules, à l'aigle eployé d'argent, & sur le tout de* S. Chamond, *comme ci-devant p. 126.*

XXXVII.

A MELCHIOR Mitte, comte de Miolans, marquis de S. Chamond, seigneur de Chevrieres, ministre d'état, lieutenant general des armées du Roi, & au gouvernement de Provence, ambassadeur extraordinaire à Rome, mourut à Paris dans son hôtel le 10. septembre 1649. âgé de 63. ans.

Il étoit fils de *Jacques* Mitte, seigneur de Chevrieres, chevalier du S. Esprit, & de *Gabrielle* dame de S. Chamond, & avoit épousé *Isabeau* de Tournon, fille de *Louis-Just* de Tournon, seigneur de Tournon, comte de Roussillon, & de *Madelene* de la Rochefoucaud, de laquelle il eut *Louis*, marquis de S. Chamond, mort sans alliance à Grenoble le 16. juillet 1639. *Lyon François* Mitte, abbé de Soraise. *Henry* Mitte, marquis de S. Chamond, & comte de Miolans, mort en 1665. sans enfans de *Susanne-Charlotte* de Gramont. *François* Mitte, chanoine & comte de S. Jean de Lyon. *Armand-Jean* Mitte, seigneur de Chevrieres, marquis de S. Chamond, comte de Miolans, épousa *Gasparde* de la Porte-d'Ossun en Dauphiné, dont il eut *Marie-Anne* Mitte de Chevrieres, mariée à *Charles-Emmanuel* de la Vieuville, comte de Vienne. *Voyez tome VIII. de cette hist p. 759. Françoise* Mitte, religieuse aux Filles de sainte Marie de Lyon, & *Marie-Isabeau* Mitte, femme de *Louis* de Cardaillac, comte de Bioule, chevalier du S. Esprit, & lieutenant general au gouvernement de Languedoc, dont elle n'eut point d'enfans.

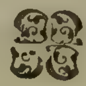


Ecartelé au 1. & 4. d' Albert, *au 2. & 3. d'* Ailly, *tome VII. p. 447.*

XXXVIII.

B HONORE' d'Albert, duc de Chaulnes, pair & maréchal de France, mourut en 1649.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Luynes, *p. 263. du quatriéme tome.*





De guenles, à 3. chevrons d'argent; à la bordure d'azur.

XXXIX.

JEAN de Varigniez, seigneur de Blainville, conseiller d'état, premier gentilhomme de la chambre du Roi, maître de sa garderobe, lieutenant au gouvernement du baillage de Caën, ambassadeur en Angleterre, mourut à Issy près Paris le 26. février 1628. sans enfans de *Catherine* Voisin, dame de Tourville & d'Infreville, qu'il avoit épousée en 1611. A



De Luxembourg.

XL.

LEON d'Albert, seigneur de Brantes, capitaine lieutenant de la compagnie des deux cens Chevaux-Legers de la garde du Roi, gouverneur de Blaye, depuis duc de Luxembourg, pair de France, mourut le 25. novembre 1630. B

Ses anceſtres & ſa poſterité ſont rapportez au chapitre du duché-pairie de Luynes, *p. 263. du quatrieme tome.*



D'azur, à six besans d'argent, 3. 2. & 1.

XLI.

NICOLAS de Brichanteau, marquis de Nangis, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes. C

Ses anceſtres & ſa poſterité ſont rapportez au chapitre des AMIRAUX DE FRANCE, *p. 888. du ſeptieme volume.*

XLII.

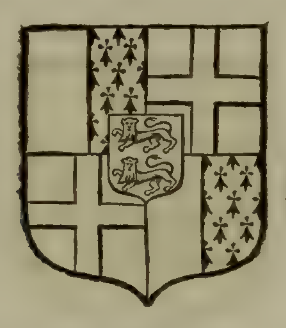


D'hermines, au chef de gueules.

XLII.

A CHARLES de Vivonne, III. du nom, seigneur de la Chastaigneraye, gouverneur de Partenay, mort sans posterité.

Voyez au chapitre des GRANDS FAUCONNIERS, *p.* 762. *du huitieme volume.*



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules; arti d'hermines, qui est Bulleul, *au* 2. *& 3. d'argent, à la croix de gueules, sur le tout d'argent, à deux leopards de gueules, qui est* Cochefilet.

XLIII.

B ANDRE' de Cochefilet, comte de Vauvineux, baron de Vaucelas, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, ambassadeur en Espagne & en Savoye.

Il étoit fils de *Jacques* de Cochefilet, seigneur de Vaucelas, &c. & de *Marie* Arbaleste, & épousa *Elisabeth* de l'Aubespine-Chasteau-neuf, dame de Vauvineux (*a*) dont il eut *Maximilien*, *Guillaume* & *Diego-Leon*, morts sans avoir été mariez, CHARLES de Cochefilet, comte de Vauvineux, qui suit, *Marie-Anne* de Cochefilet née en Espagne, abbesse de la Bussiere & de S. Loup, & *Madelene* de Cochefilet, religieuse, puis abbesse de la Trinité de Caën, *N.* de Cochefilet, abbesse de Beaumont-les-Tours & de S. Corentin, morte vers l'année 1671. peut avoir été l'une de ces dames ou leur sœur.

(*a*) Tome VI. p. 560.

CHARLES de Cochefilet de Vaucelas, comte de Vauvineux, &c. mourut en août 1661. Il avoit épousé *Françoise-Angelique* Aubery, morte le 4. septembre 1705. âgée de 64. ans, laissant pour fille unique *Charlotte-Elisabeth* de Cochefilet, mariée le 2. décembre 1679. à *Charles* de Rohan, prince de Guemené, duc de Montbason. *Voyez tome IV. de cette hist. p.* 65.





Ecartelé, au 1. parti de Vermandois *& de* Rouvroy S. Simon, *au 2. de la* Tremoille-Dours, *au 3. de* Montmorency, *au 4. de* Sarrebruche, *& sur le tout bandé de gueules & d'argent de six pieces, la premiere bande d'argent chargée d'un lion de sable, qui est* Dauvet.

XLIV.

GASPARD Dauvet, seigneur des Marests, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Beauvais & païs de Beauvoisis, ambassadeur en Angleterre, mourut en 1632. A

Voyez ses anceſtres & ſa poſterité au chapitre des GRANDS FAUCONNIERS, *page* 774. *du huitieme volume.*



D'or, à trois fasces d'azur.

XLV.

LANCELOT, seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mabile, seigneur d'Esgvilly, de Classé, la Chapelle, &c. conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes. B

Il étoit fils aîné de *Jean* seigneur de Vassé, chevalier du S. Esprit, *mentionné ci-devant p.* 87.



D'or, à trois fasces de gueules.

XLVI.

CHARLES, sire de Rambures, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal de camp, gouverneur des ville & château de Doullens, mourut à Paris le 13. janvier 1633. C

Voyez ses anceſtres & ſa poſterité au chapitre des GRANDS MAISTRES DES ARBALESTRIERS DE FRANCE, *p.* 65. *du huitieme tome.*



D'azur, à trois pattes de grifon d'or, 2. & 1.

XLVII.

A ANTOINE de Buade, seigneur de Frontenac, baron de Paluau, conseiller d'état, capitaine des châteaux de S. Germain en Laye, & premier maître-d'hôtel du Roi.

Il étoit fils de *Geoffroy* de Buade, seigneur de Frontenac en Agenois, & d'*Anne* Carbonnier, & épousa *Anne* de Roque-Secondat, de laquelle il eut entr'autres enfans *Roger*, abbé d'Obazine, &

HENRY de Buade, comte de Paluau, & de Frontenac, qui d'*Anne* Phelypeaux, fille de *Raymond* Phelypeaux, seigneur d'Herbaud, tresorier de l'épargne, puis secretaire d'état, & de *Claude* Gobelin, laissa LOUIS de Buade, comte de Frontenac, qui suit. *Anne* de Buade, femme de *François* d'Espinay, marquis de S. Luc, chevalier du S. Esprit, lieutenant general au gouvernement de Guyenne (*a*); & *Henrye* de Buade, femme de *Henry-Louis* Habert, seigneur de Montmor, doyen des maîtres des requêtes de l'hôtel, & l'un des quarante de l'Academie Françoise, morte le 26. octobre 1676.

(*a*) Tome VII. p. 476.

LOUIS de Buade, comte de Frontenac & de Paluau, fut nommé gouverneur de la nouvelle France ou de Canada en 1672. & une seconde fois en 1689. & mourut à Kebec le 28. novembre 1698. en sa 78[e]. année. Il avoit épousé *Anne* de la Grange-Trianon, fille de *Charles* de la Grange, seigneur de Trianon, maître des comptes à Paris, & de *Françoise* Chouagne sa troisiéme femme, morte à Paris le 30. janvier 1707. Il en eut *François* de Buade de Frontenac, tué à l'Estrunvic en Allemagne, servant le Roi dans ses armées.



*Ecartelé au 1. d'*Anjou-Sicile, *au 2. d'*Arragon, *au 3. de sable, à deux leopards d'or, qui est* Rouhaut, *parti de fasces d'or & de gueules de dix pieces, qui est* Volvire-Ruffec, *soutenu de* Montbason, *au 4. de la* Châtre, *sur le tout de gueules, au coq d'argent creté, membré & becqué d'or, soutenant un écusson d'azur chargé d'une fleur de lys d'or.*

XLVIII.

B NICOLAS de l'Hospital, marquis, puis duc de Vitry; maréchal de France; mourut en 1644.

Voyez au chapitre des MARESCHAUX DE FRANCE, *page* 432. *du septiéme volume.*



D'azur, à cinq bandes d'or.

XLIX.

JEAN de Souvré, marquis de Courtenvaux, conseiller d'état, premier gentilhomme de la chambre du Roi, & gouverneur de Touraine, mourut le 9. novembre 1656. âgé de 72. ans. A

Sa posterité est rapportée au chapitre des MARESCHAUX DE FRANCE, *p.* 397. *du septiéme tome.*



Ecartelé, au 1. d' Anjou-Sicile, *au 2. d'* Arragon, *au 3. de* Brichanteau, *au 4. de la* Chastre, *sur le tout de l'* Hospital, *comme ci-devant p. 151.*

L.

FRANÇOIS de l'Hospital, seigneur du Hallier, comte de Rosnay, capitaine des gardes du corps du Roi & de Fontainebleau, depuis maréchal de France, ministre d'état, mourut sans posterité en 1660. B

Voyez aux MARESCHAUX DE FRANCE, *ibidem.*



Ecartelé, au 1. & 4. d'or, à la fasce échiquetée de trois traits d'argent & de gueules, qui est la Marck, *au 2.* d'Auvergne, *au 3. de la* Tour.

LI.

LOUIS de la Marck, marquis de Mauny, conseiller d'état, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, mourut en 1626. sans posterité d'*Isabelle* Juvenel des Ursins, sa femme, morte le 10. juillet 1644. C

Voyez au chapitre des MARESCHAUX DE FRANCE, *p.* 165. *du septiéme volume.*



Ecartelé au 1. & 4. d'argent, à sept feuilles de houx de sinople, au 2. & 3. fascé d'or & d'azur de huit pieces, à 3. annelets de gueules brochant sur les deux premieres fasces, qui est la Vieuville des Païs-Bas.

L I I.

A CHARLES marquis, puis duc de la Vieuville, capitaine des Gardes du corps du Roi, lieutenant general en Champagne, surintendant des finances, & grand-fauconnier de France, mourut en 1653.

Voyez aux GRANDS-FAUCONNIERS, *tome VIII. p.* 758.



De gueules, à trois fleurs de lys d'argent.

L I I I.

B LOUIS d'Aloigny, marquis de Rochefort, baron de Craon, bailly de Berry, chambellan de Henry II. prince de Condé, & lieutenant de sa compagnie de Chevaux-legers.

Voyez ses ancêtres & sa posterité aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 615.*



Ecartelé, au 1. de S. Lary, *au 2. de* Termes, *au 3. d'*Orbessan, *au 4. de* Fumel, *& sur le tout de* Bellegarde.

L I V.

C CESAR-AUGUSTE de S. Lary, baron de Termes, grand-écuyer de France, mourut de la blessure qu'il reçut au siege de Clerac en 1621.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Bellegarde, *tome IV. de cette hist. p.* 303.



Ecartelé, au 1. & 4. de Rohan, *au 2. de* Navarre, *au 3. d'*Evreux, *& sur le tout de* Milan.

L V.

ALEXANDRE de Rohan, marquis de Marigny, capitaine de cent hommes d'armes, frere puîné d'*Hercules* de Rohan, duc de Montbazon, pair & grand-veneur de France, mourut sans posterité de *Lucrece* Tarneau sa femme. A

Voyez au chapitre du duché-pairie de Montbazon, *tome IV. de cette histoire, p.* 51.



Ecartelé & contr'écartelé, au 1. & 4. de Silly *& de la* Rocheguyon, *sur le tout de* Sarrebruche, *au 2. & 3. de* Laval, *écartelé d'*Evreux, *sur le tout de gueules au lion d'argent, qui est* Vitré, *& sur le tout du tout d'argent, à la fasce bandée d'or & de gueules de six pieces, qui est de* Pons.

L V I.

FRANÇOIS de Silly, comte, puis duc de la Rocheguyon, grand-louvetier de France, mourut le 19. janvier 1628. B

Voyez au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. page* 169.



D'azur, à trois bandes d'or.

L V I I.

ANTOINE-HERCULES de Budos, marquis de Portes, lieutenant general en Gevaudan & païs des Cevenes, vice-amiral de France, fut tué au siege de Privas en 1629. C

Il étoit fils de *Jacques* de Budos, baron de Portes, & de *Catherine* de Clermont-Montoison, & eut pour freres & sœurs *Henry* de Budos, comte de S. Prix, marié en 1612. à *Peronne* de la Forest, dont sortit *Philbert* de Budos, mort à Suze en Piémont en 1643. *Balthazar* de Budos, évêque d'Agde, mort le 24. juin 1629. *Louise* de Budos, mariée 1°. à *Jacques* de Granmont, seigneur de Vacheres, 2°. à *Henry* duc de Montmorency, pair & connétable de France, & morte en 1599. *Marie* de Budos, femme d'*Alexandre* Guerin de Chasteauneuf, baron de Tournel; *Marguerite* de Budos, femme de *César* comte de Desimieux, & *Laurence* de

A Budos, abbeſſe de la Trinité de Caën. Il épouſa en *1626*. *Louiſe* de Cruſſol-d'Uzés, fille d'*Emmanuel* duc d'Uzés, chevalier des ordres du Roi, &c. & de *Claude* Ebrard, dame de S. Sulpice ſa premiere femme. *Voyez tome III. de cette hiſtoire, p.* 771. Il eut de ce mariage *Marie-Felice* de Budos, marquiſe de Portes, morte la derniere de ſa maiſon au mois de février *1693*. & *Diane-Henriette* de Budos, marquiſe de Portes, premiere femme de *Claude* duc de Saint Simon, pair de France, chevalier des ordres du Roi. *Voyez tome IV. de cette hiſt. p.* 411.

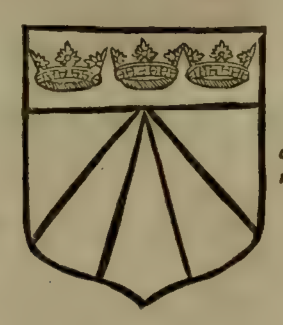


Burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules ſur le tout.

LVIII.

B FRANÇOIS V. du nom, comte, puis duc de la Rochefoucaud, pair de France, gouverneur de Poitou, mourut le 8. février *1650*.

Voyez au chapitre du duché-pairie de la Rochefoucaud, *où ſes anceſtres & ſa poſterité ſont rapportez tome IV. de cette hiſt. p.* 418.



D'azur, à deux girons d'or mis en chevron, au chef d'argent chargé de trois couronnes de gueules.

LIX.

C JACQUES d'Eſtampes, ſeigneur de Valençay, d'Haplincourt, &c. conſeiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, grand maréchal des logis de la maiſon du Roi, & lieutenant-colonel de la Cavalerie-legere de France, gouverneur de Montpellier & de Calais, fut fait chevalier au lieu de JEAN d'Eſtampes ſon pere, ſeigneur de Valençay, qui avoit été nommé & ne put ſe trouver à la ceremonie. Il mourut à Bologne le 21. novembre *1639*. en ſa 60e année.

Voyez ſes anceſtres & ſa poſterité au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p.* 543.



PROMOTION

Faite à Grenoble dans l'Eglise Cathedrale, le 26. Juillet 1622.

CHEVALIER.



De gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.

I.

FRANÇOIS de Bonne, duc de Lesdiguieres, pair & connétable de France; gouverneur de Dauphiné, mourut le 28. septembre 1626. A

Voyez aux chapitres des CONNESTABLES, *tome VI. p. 232. & des* MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p. 396. & ses ancêtres tome IV. p. 282.*

PROMOTION

Faite dans la Chapelle de l'Hôtel de Sommerset à Londres en Angleterre, le 28. Juin 1625.

CHEVALIER.



De gueules, au chevron ondé d'argent & d'azur de six pieces, accompagné de 3. lionceaux d'or, deux en chef & un en pointe.

I.

ANTOINE Coeffier, dit *Ruzé*, marquis d'Effiat & de Longjumeau, baron de Massy & de Beaulieu, depuis maréchal de France, mourut en 1632. B

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p. 492.*



PROMOTION

PROMOTION

Faite en 1632.

PRELAT.



D'argent, à trois chevrons de gueules.

I.

A ALFONSE-LOUIS du Plessis-Richelieu, cardinal, archevêque de Lyon, grand-aumônier de France sur la démission du cardinal de la Rochefoucaud, & en cette qualité commandeur de l'Ordre du S. Esprit, prêta serment le 24. mars 1632. & mourut le 23. mars 1653.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Richelieu, *tome IV. p. 361.*

PROMOTION

Faite à Fontainebleau, le 14. may 1633.

PRELATS.



D'argent, à trois chevrons de gueules.

I.

B ARMAND-JEAN du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, pair de France, grand-maître, chef & surintendant general de la navigation & du commerce de France, gouverneur de Bretagne, mourut à Paris le 4. décembre 1642. *B. Nani, livre XII* dit de lui, *qu'il a reüni la France, secouru l'Italie, confondu l'Empire, divisé l'Angleterre, affoibli l'Espagne, & qu'il a esté un instrument choisi du Ciel pour la révolution de l'Europe.*

Voyez au chapitre du duché-pairie de Richelieu, *tome IV. de cette hist. p. 361.*



Ecartelé, au 1. & 4. parti d'argent, au noyer de sinople & de gueules, à la croix vuidée & pommetée d'or, au chef de gueules, à la croix potencée d'argent, au 2. & 3. écartelé, au 1. & 4. de Foix, *au 2. & 3. de* Bearn.

I I.

LOUIS de Nogaret, cardinal de la Valette, archevêque de Toulouse, mourut le 28. septembre 1639. A

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Espernon, *tome III. p.* 853.



Ecartelé, au 1. & 4. d'or, à trois merlettes de sable, 2. & 1. qui est de Rebé, *au 2. & 3. d'or à la fasce ondée de gueules, qui est de la* Liegue, *sur le tout de gueules à trois chevrons d'argent, qui est de* Faverges.

I I I.

CLAUDE de Rebé, archevêque de Narbonne, mourut le 16. mars 1659. âgé d'environ 75. ans. B

Il étoit second fils de *Claude* seigneur de Rebé, & de *Jeanne* de Meizé, & petit-fils de *François* de Faverges, auquel *Jean* de Merle son oncle maternel donna les terres de Rebé & de Chenevoux, à condition de prendre le nom de Rebé. Il avoit pour frere aîné *Zacharie* seigneur de Rebé, baron d'Amplepuis duquel sont descendus les autres seigneurs de Rebé, barons d'Amplepuis, marquis d'Arques, dont l'heritiere nommée *Marie-Josephe* de Rebé, a épousé le 30. mars 1707. *Leonor* du Maine, marquis du Bourg, mestre de camp du regiment Royal cavalerie, brigadier des armées du Roy. *Voyez tome VII. de cette hist. p.* 707.



De Gondy.

I V.

JEAN-FRANÇOIS de Gondy, premier archevêque de Paris, mourut à Paris le 21. mars 1654. âgé d'environ 70. ans. C

Voyez au chapitre du duché-pairie de Rets, *tome III. de cette hist. p.* 890.



Parti d'azur & de gueules, à la bande d'or brochant sur le tout.

V.

A HENRY d'Escoubleau, archevêque de Bordeaux, mourut le 18. juin 1645. en sa 51e année, & est enterré à Joüy.

CHEVALIERS.



D'Orleans, *au bâton d'argent péri en bande.*

I.

B HENRY d'Orleans II. du nom, duc de Longueville & d'Estouteville, gouverneur de Normandie, mourut à Rouen en 1663.

Voyez l'histoire de la maison Royale, tome I. p. 222.



De Lorraine-Harcourt.

II.

C HENRY de Lorraine, comte de Harcourt, grand-écuyer de France, mourut le 25. juillet 1666.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Guise, *tome III. de cette hist. page* 496.





De France, *au bâton de gueules péri en barre.*

III.

LOUIS de Valois, comte d'Alets, colonel general de la Cavalerie-legere de France, depuis duc d'Angoulême, & gouverneur de Provence, mourut le 13. novembre 1653. A

Voyez l'histoire de la maison Royale, tome I. p. 203.



Ecartelé, au 1. de la Tremoille, *au 2. de* France, *au 3. de* Bourbon, *au 4. de* Laval,

IV.

HENRY sire de la Tremoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmond, mourut le 21. janvier 1674. B

Voyez au chapitre du duché-pairie de Thouars, *tome IV. p.* 160.



Ecartelé, au 1. de Villars-en-Bresse, *au 2. de* Levis, *au 3. d'*Anduse, *au 4. de* Laire, *sur le tout de* Ventadour. Voyez *tome IV. p. 1.*

V.

CHARLES de Levis, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant general au gouvernement de Languedoc, & depuis gouverneur de Limosin, mourut à Brives en Limosin le 18. may 1649. en sa 49e année. C

Voyez au chapitre du duché-pairie de Ventadour, *tome IV. de cette hist. p.* 11.



VI.



Ecartelé & contr'écartelé, au 1. grand quartier écartelé, au 1. & 4. de Castille, *au 2. & 3. de* Leon, *au 2. grand quartier écartelé, au 1. & 4. de* Navarre, *au 2. & 3. d'*Arragon-Sicile, *au 3. grand quartier écartelé, au 1. & 4. de* France, *au 2. & 3. d'*Albret, *au 4. grand quartier parti d'*Evreux, *contreparti de* Nogaret *& de* l'Isle-Jourdain, *au chef de gueules, à la croix potencée d'argent, & sur le tout écartelé au 1. & 4. de* Foix, *au 2. & 3. de* Bearn.

V I.

A HENRY de Nogaret de la Valette & de Foix, duc de Candale, pair de France, mourut au mois de mars 1639. âgé de 48. ans.

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Espernon, *tome III. de cette histoire, page* 853.

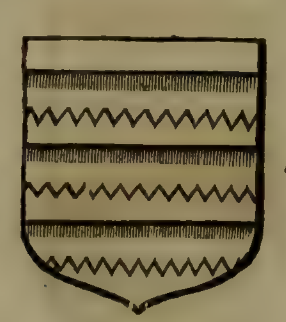


D'or, au lion coupé de gueules & de sinople.

V I I.

B CHARLES de Schomberg, duc de Hallwin, pair de France, gouverneur de Languedoc, maréchal de France, mourut en 1656. en sa 56e année, & est enterré à Nanteüil-le-Haudoüin.

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Halwin, *tome IV. page* 233.



De sable à trois fasces d'or denchées par le bas.

V I I I.

C FRANÇOIS de Cossé, duc de Brissac, pair & grand-pannetier de France, mourut en 1651. en sa 71e année.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Brissac, *tome IV. p.* 320.





Ecartelé, au 1. contr'écartelé de Castille *& de* Leon, *parti d'*Arragon, *au 2. parti de* Navarre, *& d'*Arragon-Sicile, *au 3. parti de* Saxe *& d'or plein, qui est* Bordeaux-Puy-Paulin, *au 4. parti, au 1. écartelé, au 1. & 4. d'azur à la fasce d'or, accompagnée de 3. têtes de lions de même, qui est* Poll en Angleterre, *au 2. & 3. d'azur à la bande d'argent, chargée de trois vols de sable, qui est* Suffolc-Candale, *au 2. parti, contr'écartelé de* Foix *& de* Bearn, *& sur le tout parti de* Nogaret *& de l'*Isle-Jourdain, *au chef de gueules, à la croix potencée d'argent.*

IX.

BERNARD de Nogaret de la Valette & de Foix, duc de la Valette & d'Espernon, colonel general de l'infanterie Françoise, mourut en *1661*. A

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Espernon, *tome III. page* 853.



De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir.

X.

CHARLES-HENRY comte de Clermont & de Tonnerre, marquis de Crusy, baron d'Ancy-le-Franc, premier baron & connétable hereditaire de Dauphiné, mourut à Ancy-le-Franc au mois d'octobre 1640. B

Sa posterité & ses ancêtres sont rapportez au chapitre des GRANDS-MAISTRES DES EAUX ET FORESTS, *tome VIII. de cette histoire, page 907.*



*Ecartelé au 1. & 4. d'*Estrées, *au 2. & 3. de la* Cauchie.

XI.

FRANÇOIS-ANNIBAL d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, & depuis duc & pair de France, mourut en 1670. âgé de 98. ans. C

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Estrées, *tome IV. p. 596.*



De gueules, au chevron d'or.

XII.

A JEAN de Nettancourt, comte de Vaubecourt, baron d'Orne & de Choiseul, conseiller d'état, maréchal de camp des armées du Roi, capitaine de cent hommes d'armes, colonel du regiment de Vaubecourt, lieutenant general au gouvernement des ville & évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mourut le 4. octobre 1642.

Il étoit fils de *Jean* de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, & d'*Ursule* de Haussonville, & épousa le premier juillet 1599. *Catherine* de Savigny, morte le 21. janvier 1639. fille de *Wary* de Savigny, seigneur de Leymont, & d'*Antoinette* de Florainville, dont il eut NICOLAS de Nettancourt, qui suit; *Henry* de Nettancourt-de-Vaubecourt, mort au siége de la Rochelle; *Angelique* & *Catherine* de Nettancourt, religieuses à Verdun.

NICOLAS de Nettancourt, dit de *Haussonville*, par adoption de *Jean* baron de Haussonville son grand-oncle maternel en 1605. comte de Vaubecourt, baron d'Orne & de Choiseul, lieutenant general des armées du Roi, & au gouvernement des villes & évêchez de Mets & Verdun, gouverneur de Châlons, & auparavant de Landrecy, Perpignan & comté de Roussillon, mourut le 11. mars 1678. Il épousa 1°. le 4. décembre 1623. *Charlotte* le Vergeur, morte le 15. novembre 1653. fille de *Charles* le Vergeur, comte de Saint Souplet, & de *Jeanne* de Fleurigny, 2°. le 23. août 1654. *Claire* Guillaume, fille de *Pierre* Guillaume, vidame de Châlons, & de *Claire* Lepagnol, morte en décembre 1664. Du premier lit vinrent *Jean* de Nettancourt-de-Haussonville, tué à la bataille de Lens; *Charlotte* de Nettancourt-de-Haussonville, mariée 1°. le 31. août 1649. à *François* Pouffart, marquis de Fors & du Vigean, mort le 28. mars 1663. 2°. le 11. octobre suivant à *Charles-Achilles* Mouchet de Battefort, comte de l'Aubespin, mort le 9. avril 1700. & elle le 20. juillet 1703. *Marie-Françoise* de Nettancourt-de-Haussonville, abbesse de Sainte Hould près Bar, morte le 23. septembre 1688. *Jeanne* & *Anne* de Nettancourt-de-Haussonville, religieuses; & *Anne-Françoise* de Nettancourt-de-Haussonville, dame de Chalerange, & de Pacy en Valois, mariée le 22. juillet 1664. à *Jerôme-Ignace* de Goujon-de Thuisy, marquis de Thuisy, maître des requêtes, mort le 6. novembre 1704. dont *Jerôme-Joseph* marquis de Thuisy, aussi maître des requêtes. Elle mourut à Châlons le 21. may 1727. & y est enterrée dans l'église des Jacobins auprès de son mari. Du second lit sortirent *Louis-Claude* de Nettancourt-de-Haussonville, comte de Vaubecourt, lieutenant general des armées du Roi en 1696 & au gouvernement des villes & évêchez de Mets & Verdun, gouverneur & vidame de Châlons, tué proche de Vigevano en Milanez le 17. may 1705. sans enfans de *Catherine* Amelot, fille de *Charles* Amelot, seigneur de Gournay, & de *Marie* Lionne; *François-Joseph* de Nettancourt-de-Haussonville, abbé de la Chassaigne, puis d'Ainay en 1693. sacré évêque de Montauban le 30. mars 1704. *Nicolas-Joseph* de Nettancourt de Haussonville, nommé *le chevalier de Vaubecourt*, capitaine dans le regiment de son frere, blessé à Lieckemberg en Allemagne le 12. octobre 1678. mort le lendemain sans alliance; *Catherine-Angelique* de Nettancourt-de-Haussonville, abbesse de Sainte Hould après sa sœur, morte le 22. février 1694. & *Marie* de Nettancourt de-Haussonville, mariée le 28. avril 1692. à *François* comte d'Estaing, capitaine-lieutenant des Gendarmes de M. le Dauphin, lieutenant general des armées du Roi, & au gouvernement des ville & évêché de Verdun, gouverneur de Châlons, mort le 20. mars 1732. âgé de près de 81. ans, ayant pour enfans *Charles-François-Marie* d'Estaing, né le 10. septembre 1693. *Louis-Claude* d'Estaing; *Marie-Antoinette*, & *Marie-Catherine-Euphrasie* d'Estaing; & deux autres enfans morts en bas âge.



D'azur, à cinq fusées d'argent, posées en fasce.

XIII.

HENRY de Saint Nectaire I. du nom, marquis de la Ferté-Nabert, fut envoyé en ambassade extraordinaire en Angleterre au mois de mars 1635. mourut à Paris dans son hôtel le 4. janvier 1662. âgé de 89. ans, & est enterré au couvent des Minimes de Nigeon. A

Voyez au chapitre du duché-pairie de la Ferté Senneterre, *tome IV. de cette hist. p.* 887.



D'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de sable.

XIV.

PHILIBERT vicomte de Pompadour, &c. lieutenant general pour le Roi en Limosin, mourut en novembre 1634. B

Voyez ses ancêtres & sa posterité au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS, *tome VIII. de cette histoire, p.* 242.



De Laval, *brisé en cœur d'une fleur de lys d'or, qui est* aux Espaules.

XV.

RENE' aux Espaules, dit *de Laval*, marquis de Néelle, maréchal de camp, gouverneur de la Fere, mourut le 29. may 1650. âgé de 76. ans. C

Il étoit fils de *François* aux Espaules, chevalier, seigneur de Pizy, de Presles & de Ferrieres, & de *Gabrielle* de Laval-Loüé, marquise de Néelle, & épousa *Marguerite* de Montluc, fille aînée de *Jean* de Montluc, seigneur de Balagny, maréchal de France (*a*), dont il eut *Renée* de Laval, premiere femme de *Cesar* d'Aumont, marquis de Clervaux, vicomte de la Guerche, dit *le marquis d'Aumont* (*b*), & *Madelene* de Laval, marquise de Néelle, mariée 1°. par contrat du 9. mars 1627. à *Bertrand-André* de Monchy, marquis de Montcavrel (*c*), 2°. en 1654. à *René* III. du nom, seigneur & baron de Mailly. (*d*)

(*a*) Tome VII. p. 291.
(*b*) Tome IV. p. 877.
(*c*) Voyez tome VII. p. 557.
[*d*] Tome VIII. p. 637.

XVI.



D'or, semé de tours & de fleurs de lys d'azur.

XVI.

A GUILLAUME de Simiane, marquis de Gordes, capitaine des Gardes du corps du Roi, gouverneur du Pont-Saint-Esprit, mourut au mois de septembre 1642. *Voyez sa genealogie tome II. p. 238.*



D'argent, à trois lions de sinople, couronnez d'or, armez & lampassez de gueules.

XVII.

B CHARLES comte de Lannoy, conseiller d'état, premier maître-d'hôtel du Roi, & gouverneur de Montreuil, mourut en 1649.

Il étoit fils aîné de *Christophe* seigneur de Lannoy, gouverneur d'Amiens, & de *Charlotte* de Villiers-Saint-Pol, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Il épousa *Anne* d'Aumont, veuve d'*Antoine* Potier, seigneur de Sceaux, & fille de *Jacques* d'Aumont, baron de Chappes, prévôt de Paris (*a*), de laquelle il eut *Anne-Elisabeth* comtesse de Lannoy, mariée 1°. le 25. novembre 1643. à *Henry-Roger* du Plessis, comte de la Rocheguyon (*b*), 2°. à *Charles* de Lorraine III. du nom, duc d'Elbeuf. (*c*).

(*a*) Tome IV. p. 876.

[*b*] *Ibid.* p. 757.

(*c*) Tome III. p. 494.



D'azur, à trois fusées d'argent, posées en fasce.

XVIII.

C FRANÇOIS de Nagu, marquis de Varennes, baron de Marzé, maréchal de camp des armées du Roi, gouverneur d'Aiguemortes, mourut en 1637.

Il étoit fils de *Jean* de Nagu, seigneur de Varennes, & de *Philberte* des Loges, & épousa en 1599. *Leonore* du Blé, fille d'*Antoine* du Blé, seigneur d'Uxelles, & de *Catherine-Aymée* de Baufremont (*d*): il en eut *Charles* de Nagu, mestre de camp du regiment de Champagne, tué à l'escalade donnée à Louvain en 1635.

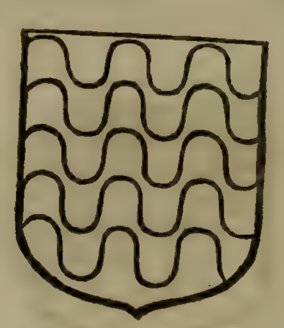
[*d*] Tome. VII. p. 666.

& enterré aux Celestins du grand Eure près Louvain; ROGER de Nagu, marquis de Varennes, qui suit; *Alexandre* de Nagu, chanoine & comte de Lyon; *Philippes* de Nagu, chevalier de Malte; *Françoise* de Nagu, laquelle épousa le 29. novembre 1636. *Hector* de Monteynard, marquis de Montfrin; *Antoinette* & *Madelene* de Nagu, abbesses de Chazeaux; & *Charlotte* de Nagu, archi-prieure de Lancharre à Chalon. A

ROGER de Nagu, marquis de Varennes, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur d'Aiguemortes, lequel épousa le 6. août 1641. *Henriette* d'Hostun, fille de *Baltazar* d'Hostun de Gadagne, marquis de la Baume, & de *Françoise* de Tournon (*a*); JOSEPH-ALEXANDRE de Nagu, marquis de Varennes, qui suit; *Madelene* de Nagu, femme de *Jean* d'Amy, comte d'Alis, & *Anne* de Nagu.

[a] Tome V. p. 267.

JOSEPH-ALEXANDRE de Nagu, marquis de Varennes, sénéchal de Lyon, nommé lieutenant general des armées Roi le 24. février 1702. gouverneur de Bouchain en octobre 1704. a été marié, & pere de *Joseph* de Nagu, marquis de Varennes, capitaine des Suisses de la Reine d'Espagne doüairiere, mort à Paris âgé de 48. ans le 27. octobre 1730.



D'or, à trois fasces ondées de gueules.

X I X.

URBAIN de Maillé, marquis de Brezé, maréchal de France, mourut le 13. février 1650. dans sa 53e année. B

Voyez ses ancêtres & sa posterité au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p.* 496.



Ecartelé, au 1. d'or, à trois corneilles de sable, membrees & becquées de gueules, qui est Gallard, *au 2. d'azur, a l'aigle éployé à deux têtes d'or, qui est* la Roche-Beaucourt, *au 3. losangé d'argent & de gueules, chaque losange d'argent chargee de deux fasces d'azur, qui est* la Roche-Andry, *au 4. de* Bearn.

X X.

JEAN de Gallard de Bearn, comte de Brassac, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de Nancy & de la Lorraine, puis de Xaintonge & d'Angoumois, ministre d'état, surintendant de la maison de la Reine, & ambassadeur à Rome vers le pape Urbain VIII. C

Il étoit fils de *René* de Gallard de Bearn, seigneur de Brassac, & de *Marie* de la Roche-Beaucourt, & mourut à Paris le 14. mars 1645. dans sa 66e année, sans enfans de *Catherine* de Sainte-Maure son épouse, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, & fille de *François* de Sainte-Maure, baron de Montausier. *Voyez tome IV. de cette hist. p.* 19. *& M. de la Barde dans son hist. p.* 177. Il eut deux freres puînez, LOUIS de Gallard de Bearn, qui suit, & RENE' de Gallard de Bearn, *qui a fait la branche de la* Vaure-d'Argentine, qui subsiste.

LOUIS de Gallard de Bearn, chevalier, comte de Brassac, épousa en 1609. *Marie* de Rancornet, de laquelle il eut *Jean* de Gallard de Brassac, connu sous le nom de seigneur de Repaire de Brassac, qui fut colonel d'infanterie à 18. ans,

A & mourut à 22. d'une blessure qu'il reçut à la breche d'un fort que le duc de Saxe-Weimar fit attaquer sur les frontieres d'Alsace & de Franche-Comté; ALEXANDRE de Gallard de Bearn, *qui continua la posterité; Charles* de Gallard de Bearn, seigneur de Mirande, ayeul de *Louis* de Gallard de Bearn, marquis de Mirande; *René* de Gallard de Bearn, seigneur de Faragorce, pere de *Philippes* de Gallard de Bearn, comte de Gallard, colonel d'infanterie.

ALEXANDRE de Gallard de Bearn, comte de Brassac, servit très-long-tems dans le regiment de Navarre, & mourut le 8. février 1707. âgé de plus de 90. ans. Il avoit épousé *Charlotte* de la Rochefoucaud, fille unique de *Jacques* de la Rochefoucaud, baron de Salles & de Genté. *Voyez tome IV. de cette histoire, p.* 443. Il eut de ce mariage FRANÇOIS-ALEXANDRE de Gallard de Bearn de Brassac, qui suit; *Daniel* de Gallard de Bearn de la Rochefoucaud, qui épousa *Gabrielle* de Raimond.

B FRANÇOIS-ALEXANDRE de Gallard de Bearn de Brassac, baron de la Roche-Beaucourt, de Salles & de Gente, colonel d'un regiment d'infanterie, a épousé *Marthe-Madelene* Foullé, fille d'*Etienne* marquis de Prunevaux, conseiller d'état, & sœur de *Guillaume* Foullé de Martangis, ambassadeur pendant quatorze ans vers les Princes du Nord. Il a eu de ce mariage GUILLAUME-ALEXANDRE de Gallard de Bearn, qui suit; & *Rene* de Gallard de Bearn, dit *le Chevalier de Brassac.*

GUILLAUME-ALEXANDRE de Gallard de Bearn, comte de Brassac, ci-devant colonel d'un regiment d'infanterie, a épousé le 26. juillet 1714. *Luce-Françoise* de Costentin, fille d'*Anne-Hilarion* de Costentin de Tourville, maréchal & vice-amiral de France (*a*), de laquelle il a eu *N*.... de Gallard de Bearn, comte de Brassac, mousquetaire du Roi en 1732.

(*a*) Voyez tome VII. de cette hist. p. 630.



De gueules, à la bande d'or.

XXI.

C FRANÇOIS seigneur de Noailles, comte d'Ayen, maréchal de camp des armées du Roy, gouverneur d'Auvergne, de Roussillon & de Perpignan, ambassadeur à Rome en 1634. mourut à Paris le 15. décembre 1645.

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre du duché-pairie de Noailles, *tome IV. page* 782.



Ecartelé au 1. & 4. d'or, au levrier rampant de gueules, colleté d'argent, qui est de Baylens, *au 2. & 3. d'azur à 3. cannettes d'argent, qui est de* Poyanne.

XXII.

D BERNARD de Baylens, seigneur & baron de Poyanne, conseiller d'état, lieutenant general au païs de Bearn, gouverneur de Navarreins & d'Acqs.

Il étoit fils de *Bertrand* de Baylens, seigneur de Poyanne, chevalier du S. Esprit le 2. janvier 1599. & de *Louise* de Cassagnet de Tilladet, & épousa *Anne* de Bassabat-Pordeac, de laquelle il eut HENRY de Baylens, marquis de Poyanne, chevalier du S. Esprit en 1661. *rapporté ci-après.*



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, à trois boucles ou fermeaux d'argent, 2. & 1. qui est de la Vallée, *au 2. & 3. écartelé d'un filet en croix de gueules, au 1. & 4. d'azur au château d'argent, au 2. & 3. d'hermines, qui est* de Fossez.

XXIII.

GABRIEL de la Vallée-Fossez, marquis d'Everly, conseiller d'état, maréchal de camp, gouverneur de Lorraine & des villes & citadelles de Montpellier & de Verdun, mourut à Paris le 10. juillet 1636. A

Il étoit fils de *Guy* de Fossez, seigneur de Fossez & d'Epone, & d'*Helene* de Fontaines, fille de *Florent* de Fontaines, seigneur de Croizilles, & de *Rose* d'Oinville, dame en partie du Puiset. *Gabriel* de la Vallée, seigneur d'Everly, chevalier de l'Ordre du Roi, frere de sa bisayeule, le fit son heritier, à condition de porter le nom & les armes de la Vallée le 28. octobre 1594. Il épousa *Madelene* du Val, fille de *René* du Val, seigneur de Fontenay & de Mareüil, & de *Marie* du Moulinet; il en eut *Marie* de la Vallée-Fossez, marquise d'Everly, mariée 1°. à *Gilles* de Saint Gelais, dit *de Lesignem*, marquis de Lanssac, 2°. le 30. décembre 1639. à *Henry* de Mesmes, seigneur de Roissy, president à mortier au Parlement de Paris, mort le 29. décembre 1650. & elle le 21. août 1661. Elle eut de son premier mariage la duchesse de Crequy, & du second la duchesse de Vivonne.



D'argent, à trois fasces de gueules, au franc canton aussi d'argent, chargé d'un roc d'échiquier de gueules.

XXIV.

CHARLES de Livron, marquis de Bourbonne, maréchal de camp des armées du Roi, lieutenant general au gouvernement de Champagne, gouverneur de Coiffy & de Montigny, capitaine de cinquante hommes d'armes. B

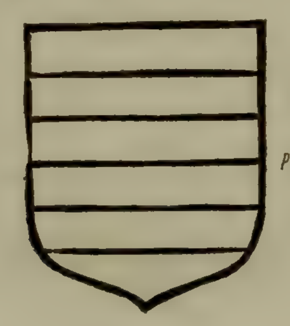
Il étoit fils d'*Erard* de Livron, baron de Bourbonne, chevalier de l'Ordre du Roi, & de *Gabrielle* de Bassompierre, dame de Ville, & épousa le 19. août 1623. *Anne* d'Anglure de Savigny, fille de *Charles-Saladin* d'Anglure de Savigny, vicomte d'Estauges, & de *Marie* Babou de la Bourdaisiere, de laquelle il eut *François* de Livron, abbé d'Ambronnay, en 1643. mort après l'année 1658. *Erard Chrestien* de Livron, mort jeune; *Henry-Charles* de Livron, chevalier de Malte; CHARLES de Livron, qui suit; *Henry* de Livron, mort à l'Academie; *Nicolas* de Livron, marquis de Bourbonne, lieutenant general de Champagne, tué au combat de Senef en 1674. laissant de *Marie-Anne* Galland sa femme une seule fille nommée *Marie-Anne* de Livron, religieuse; *Catherine-Marie* de Livron, abbesse de Juvigny, morte en 1705.

CHARLES de Livron, seigneur de Torcenay, puis marquis de Bourbonne, épousa en 1650 *Claude* de Sallenove, dame de Cuile & du Bricot, fille & heritiere de *Claude* de Sallenove, seigneur de Cuile, du Bricot & de Ville en Tardenois, & de *Perrette* de Goujon de Thuisy, laquelle étant morte le 7. may 1663. il se mit

A mit dans l'état ecclesiastique, fut pourvû de l'abbaye d'Ambronnay après *François* de Livron, son frere aîné, & mourut le 28. août 1691. laissant de son mariage JOSEPH-REMY de Livron, qui suit, & *Louise-Gabrielle* de Livron, abbesse de Juvigny après sa tante, morte le 17. janvier 1711.

JOSEPH-REMY de Livron, dit le marquis de Livron, né le 10. janvier 1653. colonel d'un regiment de cavalerie, mourut en janvier 1687. Il avoit épousé en 1683. *Françoise-Benigne* de Belloy, dame de Villenauxe, fille d'*Hercules* de Belloy, seigneur de Villenauxe, & de *Marie* de Villemontée, morte le 18. juillet 1694. laissant *Joseph-Remy* de Livron, seigneur de Villenauxe, dit le marquis de Livron, mort sans alliance le 8. may 1714. JEAN-BAPTISTE-ERARD de Livron, qui suit. & *Marie-Françoise-Almodie* de Livron, mariée le 21. septembre 1705. à *Marc-Antoine-Constantin* Valon, seigneur de Montmain, morte le 24. août 1713. Son mari s'est remarié à *N*... Fouquet.

JEAN-BAPTISTE-ERARD de Livron, bachelier en Theologie, quitta l'état ecclesiastique après la mort de son frere, auquel il succeda, & épousa le 29. octobre 1714. *Louise-Madelene-Henriette-Charlotte* de Nettancourt, fille d'*Henry* de Nettancourt, baron de l'Echelle & de Fontaine-Denis, & de *Marie-Charlotte* des Forges. Il mourut à Paris le 13. mars 1728. laissant une fille unique, *Henriette-Charlotte-Anne-Almodie* de Livron.

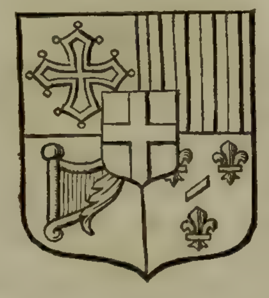


Fascé d'argent & de gueules de six pieces.

XXV.

B GASPARD-ARMAND vicomte de Polignac, marquis de Chalançon, seigneur de Randon, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur de la ville du Puy en Velay.

Il étoit fils aîné de *Louis-Armand* vicomte de Polignac, & de *Françoise* de Montmorin, & épousa *Claudine-Françoise*, fille aînée de *Just-Louis* seigneur de Tournon, comte de Roussillon, & de *Madelene* de la Rochefoucaud, de laquelle il eut LOUIS-ARMAND vicomte de Polignac, marquis de Chalançon, chevalier du S. Esprit, *mentionné ci-après en* 1661. *Melchior* de Polignac, seigneur de Beaumont, abbé de Montebourg, mort le 8. juillet 1699. âgé de 88. ans. *Philiberte* de Polignac, alliée à *Christophe-Melchior* de Baufremont, comte de Crusilles, & *Isabeau* de Polignac, mariée 1°. à *Gaspard* d'Espinchal, seigneur de Dunieres. 2°. à *Jean* de Pesteils de Levis & de Morlhon, comte de Quailus.



Ecartelé au 1. de gueules, à la croix vuidée, clechée & pommetée d'or, qui est de Lautrec, *au 2. d'argent, à quatre pals de gueules, qui est de* Severac, *au 3. de gueules, à la harpe d'or cordée de même, qui est d'*Arpajon, *au 4. de* Bourbon-Roussillon, *& sur le tout de gueules, à la croix d'argent, qui est de* Malte.

XXVI.

C LOUIS vicomte, puis duc d'Arpajon, marquis de Severac, lieutenant general au gouvernement de Languedoc, lieutenant general des armées du Roi, & ambassadeur extraordinaire en Pologne, mourut à Severac au mois d'avril 1679.

Voyez sa genealogie au chapitre des duchez *non registrez, p.* 887. *du cinquieme tome.*



Parti d'azur & de gueules, à la bande d'or.

XXVII.

CHARLES d'Escoubleau, marquis de Sourdis & d'Alluye, mestre de camp de la cavalerie legere de France, maréchal de camp des armées du Roi, depuis gouverneur de l'Orleannois, pays Chartrain & Blaisois, & conseiller d'état d'épée, mourut à Paris le 21. décembre 1666. âgé de 78. ans, & est enterré en l'église de Jouy. A

Il étoit fils puîné de *François* d'Escoubleau, marquis d'Alluye, chevalier du S. Esprit, & d'*Isabeau* Babou, & avoit épousé *Jeanne* de Montluc, comtesse de Carmain, fille & heritiere d'*Adrien* de Montluc, seigneur de Montesquiou, & de *Jeanne* de Foix, comtesse de Carmain (*a*). Il eut de ce mariage *François* d'Escoubleau, marquis d'Alluye, tué au siege de Renty au mois d'août 1637. *Paul* d'Escoubleau, marquis d'Alluye & de Sourdis, gouverneur d'Orleannois, pays chartrain & Blaisois, marié le 16. février 1667. à *Benigne* de Meaux du Fouilloux, mort sans enfans le 6. janvier 1690. *Henry* d'Escoubleau, comte de Montluc, qui épousa *Marguerite* le Liévre, fille de *Thomas* le Liévre, marquis de la Grange, président au grand conseil, & d'*Anne* Faure, mourut sans enfans le 6. juin 1712. & sa veuve le 10. avril 1720. FRANÇOIS d'Escoubleau, comte de Sourdis, fait chevalier des Ordres à la promotion de 1688. *Isabel* d'Escoubleau, femme de *Martin* Ruzé, marquis d'Effiat (*b*). *N...* d'Escoubleau, coadjutrice de l'abbaye de Montmartre, morte. & *Marie-Madelene* d'Escoubleau, abbesse de Grigny, puis de Royaulieu près de Compiegne.

(*a*) Tome VII. p. 293.

(*b*) Tome VII. p. 494.

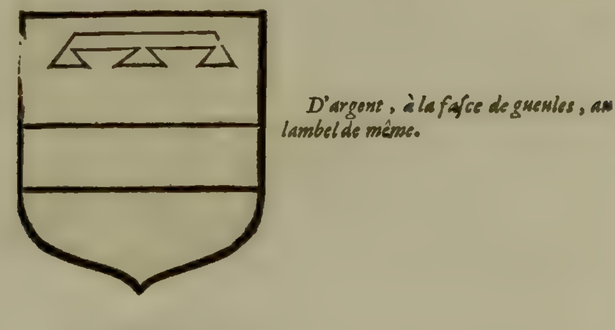


Parti de deux traits, coupé d'un, qui font six quartiers, au 1. de Crequy, *au 2. de* Blanchefort, *au 3. d'*Agoult, *au 4. & 1. de la pointe d'azur, à trois tours d'or, qui est* Montauban, *au 2. de* Vesc, *au 3. de* Maubec, *& sur le tout de* Bonne.

XXVIII.

FRANCOIS de Bonne, de Crequy, d'Agoult, de Vesc, de Montlaur & de Montauban, comte de Sault, depuis duc de Lesdiguieres, pair de France, gouverneur de Dauphiné, mourut le 1. janvier 1677. âgé de 77. ans. B

Voyez la genealogie de la maison de Blanchefort-Crequy, *au chapitre du* duché-pairie de Lesdiguieres, *p.* 288. *du quatriéme volume.*

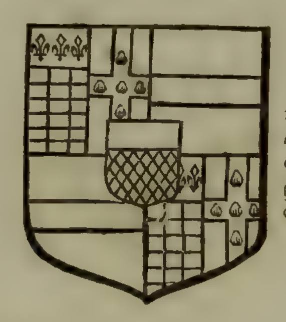


D'argent, à la fasce de gueules, au lambel de même.

XXIX.

A FRANÇOIS de Bethune, comte, puis duc d'Orval, premier écuyer de la Reine Anne d'Autriche, mourut à Paris le 7. juillet 1678. âgé de plus de 80. ans.

Voyez ses anceſtres & sa poſterité au chapitre du duché-pairie de Sully, *p.* 210. *du quatriéme volume.*

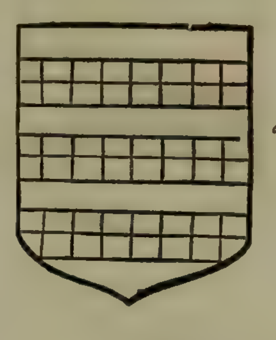


Ecartelé au 1. & 4. parti de S. Simon & de Rouvroy, *au 2. & 3. d'or, à la fasce de gueules, qui eſt* Haveiſquerque, *sur le tout losangé d'argent & de gueules, au chef d'or, qui eſt la* Vacquerie.

XXX.

B CLAUDE de Rouvroy, dit *de S. Simon*, duc de Saint Simon, pair de France, premier écuyer de la petite écurie du Roi, grand louvetier de France, gouverneur des villes, châteaux & comté de Blaye, de Senlis, de Meulenc, de S. Germain en Laye & de Verſailles, mourut à Paris le 3. may 1693.

Voyez ses anceſtres & sa poſterité au chapitre du duché-pairie de S. Simon, *p.* 395. *du quatriéme volume.*



De gueules, à trois fasces échiquetées d'argent & d'azur de deux traits.

XXXI.

C CHARLES du Cambout, baron de Pont-Chaſteau & de la Roche-Bernard, marquis de Coiſlin, gouverneur de Breſt, & lieutenant general pour le Roi en Baſſe-Bretagne, mourut en 1648.

Voyez ses anceſtres & sa poſterité au chapitre du duché-pairie de Coiſlin, *p.* 801. *du quatriéme tome.*



Ecartelé au 1. de Vignerot, *au 2. du* Plessis-Richelieu, *au 3. d'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre oiseaux d'argent, au 4. d'or, au lion de gueules.*

XXXII.

FRANÇOIS de Vignerot, marquis du Pont-de-Courlay, gouverneur de la ville & citadelle du Havre de Grace, & depuis general des galeres de France, mourut en 1646. en sa 37e. année. A

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre du duché-pairie de Richelieu, *p. 372. du quatrième volume.*



De gueules, au croissant montant d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines.

XXXIII.

CHARLES de la Porte, marquis, puis duc de la Meilleraye, pair, maréchal, & grand-maître de l'artillerie de France, lieutenant general en Bretagne, gouverneur de Nantes, mourut le 8. fevrier 1664. âgé de 62. ans. B

Voyez la genealogie de sa maison au chapitre du duché-pairie de la Meilleraye, *tome IV. p. 624.*



Parti de 3. traits coupé d'un, qui font 8. quartiers, au 1. de gueules, au croissant montant de vair, qui est de Maure, *au 2. de* Bourbon, *au 3. de* Rohan, *au 4. de la* Rochefoucaud. *au 5. & 1. de la pointe, de* Milan, *au 2. de* Navarre, *au 3. d'*Escars, *au 4. de* Bretagne, *sur le tout de* Rochechouard.

XXXIV.

GABRIEL de Rochechouard, marquis, puis duc de Mortemart, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Paris, mourut le 26. décembre 1675. C

Sa posterité & ses ancestres sont rapportez tome IV. p. 649. chapitre du duché-pairie de Mortemart.

XXXV.



*Ecartelé au 1. d'*Aumont, *au 2. de* Villequier, *au 3. écartelé, au 1. & 4. de* Chabot, *au 2. de* Luxembourg, *au 3. de* Baux, *au 4. grand quartier de* Rochechouard, *& sur le tout de* Rochebaron.

XXXV.

A ANTOINE d'Aumont & de Rochebaron, comte de Berzé, baron de Chappes, seigneur de Villequier, capitaine des gardes du corps du Roi, depuis duc, pair & maréchal de France, mourut à Paris le 11. janvier 1669. en sa 68e. année.

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Aumont, *p.* 870. *du quatriéme volume.*



Ecartelé au 1. & 4. d'azur semé de fleurs de lys d'or, parti de gueules, au lion d'or, qui est de Tournon, *au 2. & 3. échiqueté d'argent & d'azur, à la bordure de gueules, qui est de* Roussillon, *sur le tout de gueules, à trois pals d'hermine, qui est* Vissac.

XXXVI.

B JUST-HENRY comte de Tournon & de Roussillon, senechal d'Auvergne, bailly du Vivarez, & maréchal de camp des armées du Roi, mourut le 14. mars 1643.

Il étoit fils de *Just-Louis*, seigneur de Tournon, comte de Roussillon, bailly du Vivarez, senechal d'Auvergne, & de *Madelene* de la Rochefoucaud, & épousa 1°. le 9. juin 1616. *Catherine* (*a*) de Levis, fille d'*Anne* de Levis, duc de Ventadour, 2°. *Louise* de Montmorency-Bouteville (*b*). De sa premiere femme vint *Just-Louis*, comte de Tournon & de Roussillon, bailly du Vivarez, senechal d'Auvergne, maréchal de camp des armées du Roi, tué au siege de Philisbourg en 1644. en sa 27. année, n'ayant point laissé d'enfans de *Françoise*, fille aînée de *Nicolas* de Neufville, duc de Villeroy, pair & maréchal de France (*c*).

(*a*) Tome IV. p. 32.
(*b*) Tome III. p. 588.
(*c*) Tome IV. p. 642.



De gueules fretté d'or de six pieces.

XXXVII.

C LOUIS de Moy, seigneur de la Mailleraye, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant general au gouvernement de Normandie, & gouverneur du vieil palais de Rouen, mourut d'apoplexie en 1637.

Il étoit fils de *Jacques* de Moy, seigneur de Pierrecourt, chevalier des Ordres du Roi, & de *Françoise* dame de Betheville, & épousa 1°. *Catherine* de Harlay, fille de *Nicolas* de Harlay, seigneur de Sancy, surintendant des finances, colonel general des Suisses, &c. & de *Marie* Moreau (a). 2°. *Genevieve* Restaut, desquelles il n'eut point d'enfans. A

(a) Tome VIII. p. 803.



D'or, à la croix ancrée de gueules.

XXVIII.

CHARLES Damas, comte de Thianges, maréchal de camp, & lieutenant general des pays de Bresse & de Charollois, mort le 26. juin 1638. B

La genealogie de cette maison est rapportée au chapitre des GRANDS-MAISTRES DE FRANCE, *p.* 317. *du huitième volume.*



Ecartelé au 1. d'azur, au lion d'or armé, lampassé & couronné de gueules, qui est de Gelas, *au 2. de gueules, à la croix vuidée, clechée & pommetée d'or de douze pieces, qui est de* Lautrec, *au 3. pallé d'or & de gueules, qui est d'*Amboise, *au 4. d'azur, au levrier ou levron d'argent, qui est de* Leberon, *& sur le tout parti au 1. d'azur, à un monde d'or, qui est de* Pavet-Montpeiran, *& au 2. d'argent, à trois fusées en fasce de gueules, qui est de* Voisins.

XXXIX.

HECTOR de Gelas de Voisins, marquis de Leberon & d'Ambres, vicomte de Lautrec, l'un des barons des états de Languedoc, senechal de Lauragais, C gouverneur de la ville & cité de Carcassonne, lieutenant general & commandant pour le Roi en la province de Languedoc, maréchal de ses camps & armées, commença à l'âge de 17. ans à porter les armes dans la compagnie d'Ordonnance de son pere, dont il fut depuis lieutenant, servit en 1621. en qualité de capitaine d'une compagnie de chevaux-Legers au siege de Montauban ; défit en 1622. un corps de troupes de Religionaires près de Lavaur, se trouva au dégât fait en 1625. aux environs de la ville de Castres, & peu de jours après aux sieges de S. Paul & de Lamiatte, de même qu'aux combats de Vianne, Peyresegade, Calmont & Revel ; en 1627. à celui de Soüille près de Castelnaudari contre le duc de Rohan, où il fut blessé à un doigt de la main gauche ; forma en 1628. un regiment d'infanterie de son nom, à la tête duquel il servit aux sieges de Realmont, Roqueseriere & la Caune ; contribua beaucoup en 1632. à soumettre quelque places du haut Languedoc qui s'étoient revoltées ; fut D pourvû de la charge de lieutenant general de la province de Languedoc, sur la démission du duc de Ventadour, par Lettres données à S. Germain en Laye au mois d'août 1633. (b) & se trouva au mois de septembre suivant au siege & à la prise de Nanci, de même qu'à l'entrée que le roi Louis XIII. fit en cette ville ; il eut beaucoup de part en 1637. au gain de la bataille de Leucate en Languedoc, où il avoit le principal commandement de l'armée sous le duc d'Hallwin. Il marcha au secours de cette place avec 150. gentilhommes qu'il avoit rassemblés de ses vassaux & de ses amis, & fut le premier qui attaqua & penetra dans le retranchement des ennemis, & nonobstant deux coups de pistolet qu'il reçut en cette occasion au bras droit, il ne voulut jamais se retirer que le gros de l'armée ne fût arrivé à l'endroit où il avoit conduit les premieres troupes, après quoi se sentant extrémement affoibli, il laissa le commandement

(b) Michel le Vassor dans son histoire de Louis XIII. liv. 42. p. 243. & suiv. & 253. Mercure François, année 1637. p. 474.

A des troupes qui étoient à ses ordres à *Melchior* de S. Pastour, baron de Bonrepaus son beau-frere; il eut en 1638. le gouvernement de la ville & cité de Carcassone; fit son testament le premier février 1645. & mourut le 12. du même mois à Narbonne âgé de 54. ans, tenant pour lors les états de la province de Languedoc. Son corps fut porté au château d'Ambres, & dans la suite transferé aux Cordeliers de Lavaur, lieu de sa sepulture.

Il étoit fils aîné de *Lysander* de Gelas, marquis de Leberon. baron d'Ambres, seigneur de Florembel, de Montpeiran & des Emeries, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roi, maréchal de ses camps & armées, & d'*Ambroise* de Voisins, fille de *François* de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, & d'*Anne* d'Amboise-Aubijoux. Il eut pour freres & sœurs, 1. *Charles Jacques* de Gelas, qui fut évêque & comte de Valence B & de Die (*a*) après la mort de *Pierre-Andre* de Gelas son oncle, & depuis abbé de Bonnecombe, diocese de Rodez, de Florent, diocese d'Auch, & prieur de sainte Livrade, diocese d'Agen, ordre de S. Benoît. Il fut sacré à Toulouse en 1624. fit son entrée à Valence le 6. février de la même année, & à Die le 6. avril de l'année suivante; il travailla très-utilement à rétablir le culte de la religion catholique dans son diocese, qui en étoit presque bannie, fit reparer les palais épiscopaux de Valence & de Die, & soutint avec beaucoup de zele les droits & les interêts de son église; fonda en 1644. le seminaire de Valence, assista aux assemblées generales du Clergé de 1625. 1635. & 1645. & mourut au Mesnil près S. Germain en Laye le 5. juin de l'an 1654. âgé de 62. ans. 2. *Jean* de Gelas, seigneur de Montpeiran, capitaine d'une compagnie de chevaux-Legers, fut d'abord lieutenant de celle du marquis d'Ambres son frere, & servit en 1622. en cette qualité au siege & combat de Tonneins, se trouva en 1625. au degât fait près de la ville de Castres, & peu de jours après aux C sieges de S. Paul & de Lamiatte, de même qu'aux combats de Vianne, Peyresegade & Revel, où il défit la compagnie des gendarmes du duc de Rohan, commandée par le marquis de Lusignan. Les Religionaires dont il étoit grand ennemi lui dresserent en 1628. une embuscade dans les bois de Venés près de Castres, où il fut tué à la fleur de son âge. Barthelemi de Gramont, president au parlement de Toulouse, qui rapporte tous ces faits dans son histoire latine de France, pages 611. 621. & 729. en fait un grand éloge. 3. *Françoise* de Gelas, mariée par contrat du 7. octobre 1618. au château de Florembel en Armagnac à *Antoine* du Chemin, baron de Lauraët & de Puypardin, fils de *Guy* du Chemin, baron de Lauraët & de Puypardin, & de *Charlotte* de Goult, en faveur duquel mariage *Theophile* du Chemin, seigneur de Pontarion ceda à *Antoine* son frere partie des biens de la succession de *Jean* du Chemin, évêque de Condom leur oncle. 4. *Marguerite* de Gelas qui épousa le 17. avril 1621. au château d'Ambres *Corbeiran* d'Astorg, vicomte de Larboust, baron de Montbartier, fils de D *Bernard* d'Astorg, seigneur & baron de Montbartier, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, gouverneur du Mas-Verdun, & d'*Isabeau* d'Aure, vicomtesse de Larboust. 5. *Charlotte* de Gelas, mariée le 12. janvier 1622. au château de Florembel à *Melchior* de S. Pastour; seigneur & baron de Bonrepaus, fils de *Savary* de S. Pastour, baron de Bonrepaus, & de *Marguerite* de Lauzieres. Il se trouva en 1637. à la bataille de Leucate, où il fut blessé d'un coup de pistolet à la tête; le marquis d'Ambres son beaufrere lui avoit remis le commandement des troupes qui étoient à ses ordres, lorsque les blessures l'obligerent de se retirer. Il épousa à Villefranche en Rouergue par contrat du 8. septembre 1627. *Susanne* de Vignolles-la-Hire, dame de Vignolles, de Coulonge-lés-Royaux, & en partie de Benet, fille de *Bertrand* de Vignolles, dit *la Hire*, chevalier des Ordres du Roi, premier maréchal de ses camps & armées, lieutenant general au gouvernement de Cham- E pagne, gouverneur d'Epernay & de sainte Menehoult, & de *Marguerite* de Balaguier, dame de Montsales & de Coulonges-lés-Royaux: elle testa le 30. juin 1682. & mourut à Lavaur peu de jours après âgée de plus de 80. ans, dont il eut 1. FRANÇOIS comte de Gelas, qui suit. 2. *Marie-Françoise* de Gelas, mariée par contrat du 4. janvier 1658. à *François* de la Rochefoucaud, marquis d'Estissac, maréchal des camps & armées du Roi, fils de *Benjamin* de la Rochefoucaud, marquis d'Estissac, seigneur de Montclar & de Maigné, & d'*Anne* de Villautrayes. *Voyez tome IV. de cette histoire, p.* 432. 3. *Susanne* de Gelas, dite *mademoiselle de Vignolles*, mentionnée au testament de son pere, morte à l'âge de 12. ans, & enterrée aux Cordeliers de Lavaur.

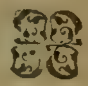
(*a*) Le P Columbi dans son livre *de rebus gestis Valentinorum & Diensium Episcoporum, p.* 220. *& suiv. Gallia Christiana*, 1. édition.

FRANÇOIS comte de Gelas, marquis de Leberon, d'Ambres & de Vignolles,

vicomte de Lautrec, seigneur de Coulonges-lés-Royaux & de Blagnac, l'un des barons des états de Languedoc, lieutenant general pour le Roi en la haute Guyenne, fut fait colonel du regiment de Champagne le 6. may 1657. à l'âge de 16. ans sur la demission du marquis de Grignan, & fit ses premieres armes la même année à la tête de ce regiment en Catalogne, où il continua de servir en 1658. & se trouva en 1667. au siege de Douay & du fort de l'Escarpe, à celui de la ville & citadelle de Courtray, de même qu'à ceux d'Oudenarde & de Lille, comme aussi à la défaite d'un corps de troupes Espagnoles commandées par le prince de Ligne & le comte de Marcin; servit en Lorraine en 1670. aux sieges d'Epinal & de Chatté; se distingua beaucoup à la campagne d'Hollande de 1672. où il passa le Rhin à la nage près du Tholuys en presence de sa majesté; suivit le Roi en 1674. à la conquête de la Franche-Comté, & fut pourvû de la charge de lieutenant general de la haute Guyenne par Lettres données à Luzarches le 11. du mois de may 1675. dont il prêta serment le même jour entre les mains du Roi; reçut ordre en 1682. de faire demolir les temples des Religionaires à Nerac & à Bergerac dans la province de Guyenne, où il commandoit pour lors en chef; eut en 1692. ainsi que plusieurs autres seigneurs permission de suivre Sa Majesté au siege de Namur. Il testa le 26. août 1715. fit un codicile le 3. novembre 1718. & mourut à Paris le 1. de mars 1721. dans sa 81e. année. Son corps fut transferé aux Cordeliers de Lavaur en Languedoc, lieu de sa sepulture. Il avoit épousé à Paris le 25. février 1671. *Charlotte* de Vernou de Bonneuil, dame de la Riviere, veuve de *Jean-Louis* d'Arpajon, marquis de Severac, fille de *Louis* de Vernou, seigneur de la Riviere, Bonneuil, Melziard & d'Arthenay, & de *Marguerite* de Nossey; elle testa le 5. novembre 1692. & mourut le 19. du même mois âgée de 54. ans, dont il eut 1. *François* de Gelas-Voisins, vicomte de Lautrec, qui commenca à porter les armes dans la seconde compagnie des Mousquetaires du Roi, & servit en 1690. en cette qualité en Allemagne aux ordres de monseigneur le Dauphin; fut fait capitaine le 3. octobre de la même année, colonel d'un regiment de Dragons de son nom le 1. avril 1696. à la tête duquel il servit depuis en Italie avec distinction, & particulierement au combat de Chiary, à la bataille de Luzara, & au passage de l'Oglio, fut fait brigadier des armées du Roi en 1703. & chargé du commandement de l'avant-garde de l'armée qui marchoit en Piémont à la poursuite du comte de Staremberg, où il fit une grande quantité de prisonniers; se trouva la même année au combat de Castelnovo de la Bormida, & se distingua beaucoup en 1704. à l'attaque de Trin, dont il se rendit maître à la tête de sa brigade de Dragons & celle du Dauphin. Il commanda depuis en 1705. un corps de cavalerie sur l'Oglio & dans le Bressan aux ordres du grand Prieur de Vendôme, & le 3. février de la même année ayant été détaché avec 500. chevaux du côté de Brescia pour avoir des nouvelles des ennemis, il apprit que le comte de Sereni, general de l'Empereur, marchoit avec un corps considerable de cavalerie & d'infanterie & quelque pieces de canon, dans le dessein de surprendre & d'enlever le quartier qu'occupoit le comte de Medavi à Torboly, & que les ennemis étoient postez au-deçà du pont de Roncadella sur la Mella, occupant le chemin de sa retraite, ce qui lui fit prendre le parti de les charger l'épée à la main, & nonobstant leur superiorité en nombre il les rompit, les renversa & s'ouvrit enfin un passage; mais dans cette occasion il fut blessé d'un coup de fusil au travers du corps, pris prisonnier & transporté sur sa parole à Brescia, où il mourut le 2. mars 1705. dans la 33. année de son âge, avec la reputation d'un capitaine de grande esperance & d'une extrême valeur, fort regreté du duc de Vendôme & de toute l'armée. Son corps fut porté en grande pompe aux Cordeliers de Brescia le 5. mars suivant, où il fut enterré ainsi qu'il l'avoit ordonné par son testament du 25. du mois de fevrier de la même année. Le comte de Fenerolli l'un des premiers seigneurs du pays Bressan, chez qui il mourut, lui donna des marques memorables de son attachement en lui faisant élever un tombeau de marbre dans ladite église avec une épitaphe. 2. LOUIS-HECTOR de Gelas, qui suit. 3. *Daniel-François* de Gelas, vicomte de Lautrec, colonel du regiment d'infanterie de la Reine, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, lieutenant general pour Sa Majesté en la haute Guyenne, fut d'abord reçû chevalier de l'ordre de S. Jean de Jerusalem de minorité au grand prieuré de Toulouse, & entra en 1701. dans la seconde compagnie des Mousquetaires, alla en 1702. à Malte pour y faire ses caravannes, & eut l'honneur à son retour en

A en 1705. d'apporter au Roi de la part du Grand-Maître Perellos les faucons,
de present que l'Ordre a coutume d'envoyer tous les ans à Sa Majesté ; il eut
la même année une compagnie de Dragons dans le regiment du comte de
Lautrec son frere, & se trouva en 1706. au siege & à la bataille de Turin
étant pour lors ayde de camp de son altesse royale monseigneur le duc d'Or-
leans, en 1707. à l'attaque des lignes de Bille & de Stolophen, en 1709. au
combat de Rhumersheim ; fut fait colonel d'un regiment d'infanterie de son
nom le 8. mars 1710. colonel du regiment d'infanterie de la reine le 28. avril
1711. à la tête duquel il servit en 1712. aux sieges de Marchienne, de Douay,
du fort de Lescarpe & du Quesnoy, de même qu'en 1713. à celui de Fri-
bourg, où il soutint avec son regiment la sortie que les ennemis firent le lende-
main de l'ouverture de la tranchée ; il se trouva en 1714. au siege & à l'assaut gene-
ral de Barcelonne ; se rendit en 1715. à Malte à la citation generale de tout
l'Ordre pour la défense de cette Isle menacée d'invasion par les Turcs, où le
B Grand-Maître Perellos le fit brigadier des troupes qui avoient été levées en
cas de siege par brevet du 17. may 1715. Il servit depuis en Espagne en 1719.
au siege de Castelleon ; fut fait brigadier des armées du Roi le 3. avril 1721. &
pourvû de la charge de lieutenant general de la haute Guyenne sur la démission
du marquis d'Ambres son frere, par Lettres données à Versailles le 8. mars
1727. dont il prêta serment entre les mains de Sa Majesté le 16. du même mois. 4.
Françoise-Louise-Therese de Gelas, mariée par contrat du 27. juin 1705. au châ-
teau de Fremont près Paris à *François-Joseph* de Gelas de Leberon, comte du
Passage & de S. Georges d'Esperanches, seigneur d'Upie & de Barcelonne son
parent, fils de *Charles* de Gelas de Leberon, seigneur d'Upie & de Barcelon-
ne, & de *Louise* de Grolée Vireville, dame de Chapeaucornu en Dauphiné.

LOUIS-HECTOR, comte de Gelas, marquis d'Ambres & de Vignolles, vi-
comte de Lautrec, l'un des barons des états de Languedoc, colonel d'un re-
ment de Dragons de son nom, brigadier des armées du Roi, chevalier de
l'ordre militaire de S. Louis, ci-devant lieutenant general pour Sa Majesté
C en la haute Guyenne, fut d'abord destiné à l'état ecclesiastique qu'il quitta en
1693. pour entrer dans la premiere compagnie des Mousquetaires du Roi, &
servit en 1694. en cette qualité au bombardement de Dieppe & du Havre,
& la même année étant pour lors lieutenant dans le regiment d'infanterie du
Roi, au siege de Diximude, à la prise de Deinse & au bombardement de
Bruxelles ; fut fait en 1696. capitaine de Dragons dans le regiment du comte
de Lautrec son frere, colonel d'un regiment de cavalerie de son nom le 22.
décembre 1704. & eut part à presque toutes les actions de la guerre d'I-
talie, à Chiary, au passage de l'Oglio, à la bataille de Luzara, de même
qu'à Castelnovo de la Bormida, à l'attaque de Trin & au siege de Veruë. Le
Roi lui ayant donné en 1705. le regiment de Dragons du comte de Lautrec
son frere mort des blessures qu'il avoit reçûës prés de la ville de Brescia, il
combattit à la tête de ce regiment à la bataille de Cassano, où il eut un cheval
tué sous lui, en 1706. au siege & à la bataille de Turin, l'année d'après en Al-
D lemagne aux lignes de Bille & de Stolophen, en 1709. au combat de Rhumers-
heim. Il fut pourvû de la charge de lieutenant general de la haute Guyenne sur
la démission du marquis d'Ambres son pere, par Lettres données à Versailles
le 5. avril 1712. dont il prêta serment entre les mains de Sa Majesté le 11. du
mois de may suivant. Il se trouva depuis au siege de la ville & château de
Fribourg, & fut fait brigadier des armées du Roi le 1. de février 1719. en la-
quelle qualité il servit cette même année en Espagne pendant les sieges de
Fontarabie & de S. Sebastien. Il épousa par contrat des 16. juillet & 1. août
1715. en presence & de l'agrément du Roi *Henriette-Antoinette* de Mesmes, fille
de *Jean-Antoine* de Mesmes, comte d'Avaux & de Neufchastel, prevôt, com-
mandeur des ordres du Roi, premier president du parlement de Paris, & de
Marie-Therese Feydeau de Brou.





Ecartelé au 1. d'or, au chevron d'azur accompagné de 3 macles de gueules, qui est Gillier, *au 2. d'argent, à 5. bandes cotices d'azur, au chef de gueules chargé d'un cerf passant d'or, qui est* Cambiosc, *au 3. d'or, au lion de sable, qui est* Andoüins, *au 4. d'argent, à 3. merlettes ou corneilles de sable, sur le tout d'or, à l'arbre de sinople, qui est de* Baudean, *écartelé d'argent, à 2. ours en pied de sable.*

X L.

HENRY de Baudean, comte de Parabere, marquis de la Mote-Sainte-Heraye, gouverneur du haut & bas Poitou, mourut dans son château de la Mothe-Sainte-Heraye le 11, janvier 1653. en sa 60. année. A

Il étoit fils de *Jean* de Baudean, seigneur de Parabere, lieutenant general au gouvernement de Poitou, gouverneur de Niort, & de *Louise* Gillier, & épousa en 1611. *Catherine* de Pardaillan, fille de *François Jean Charles* de Pardaillan, baron de Pardaillan, seigneur de Panjas, vicomte de Juillac, & de *Jeanne* de Monceau de Tignonville (*a*) dont il eut *Jean* de Baudean, comte de Parabere, marié 1°. en 1643. à *Henriette* de Voisins de Montaut, morte à Paris en 1680. 2°. à *Françoise* de Sancerre, & mort sans enfans le 12. mars 1695. âgé de 80. ans. *Philippes* de Baudean, chevalier de Malte en 1637. mort à Retimo en Candie en 1647. *Achilles* de Baudean, chevalier de Malte, tué en duel. *Cesar* de Baudean, abbé de la Reole, de S. Vincent de Mets, & de Notre-Dame de Noyers, camerier du cardinal Mazarin, mort en 1678. ALEXANDRE de Baudean, qui suit, *Charles-Louis* de Baudean, comte de Neuillan, meſtre de camp de cavalerie, mort sans être marié, *Henry* de Baudean, nommé *le chevalier de Parabere*, mort en 1678. *Louise* de Baudean, mariée en 1633. à *David* de Soüillac, seigneur d'Azerac & de Rouffignac, *Charlotte* de Baudean, religieuse à Cognac, abbesse de la Mothe Sainte-Heraye, où elle est morte, *Catherine Berenice* de Baudean, mariée le 1. août 1649. à *Louis* Bouchard d'Aubeterre, seigneur de S. Martin de la Coudre en Saintonge, & *Dorothee* de Baudean, religieuse à la Mothe-Sainte-Heraye. B

(*a*) Voyez tome V. p. 196.

ALEXANDRE de Baudean, comte de Pardaillan, lieutenant general des armées du Roi, & au gouvernement du haut & bas Poitou, épousa *Jeanne-Therese* de Mayaud, & mourut le 28. juin 1702. âgé de 83. ans, ayant eu pour enfans, *Jean-Henry* de Baudean, marquis de Parabere, capitaine de cavalerie au regiment du Roi, mort à Namur en 1692. CESAR-ALEXANDRE de Baudean, comte de Parabere, qui suit, *Alexandre* de Baudean, comte de Neüillan, appellé *le comte de Pardaillan*, meſtre de camp de cavalerie, *Henry* de Baudean, *Esclarmonde* & *Jeanne-Therese* de Baudean, religieuses au couvent des Cerisiers, ordre de Fontevrault, *Henriette-Dorothee* & *Marguerite* de Baudean, religieuses à Sainte Croix de Poitiers. C

CESAR-ALEXANDRE de Baudean, comte de Parabere, meſtre de camp d'un regiment de cavalerie & brigadier des armées du Roi, a épousé le 8. juin 1711. *Marie-Madelene* de la Vieuville, fille de *René-François* marquis de la Vieuville, & de *Marie-Louise* de la Chaussée d'Eu, sa seconde femme (*b*) mere de plusieurs enfans.

(*b*) Voyez tome VIII. de cette hist. p. 761.

CHARLES de Baudean, frere puîné de *Henry* de Baudean, comte de Parabere, fut seigneur de Neuillan, gouverneur de Niort, épousa *Louise* Tiraqueau, veuve d'*Eusebe* du Puy-du-Fou, & fille d'*Adam* Tiraqueau, seigneur de Laubier, gouverneur de Vouvent & eut pour enfans, *Charles* de Baudean, seigneur de Neuillan, gouverneur de Niort, tué à la bataille de Lens sans avoir été marié, *Susanne* de Baudean, fille d'honneur de la Reine, mariée à *Philippes* de Montaut de Benac, duc de Navailles, maréchal de France, morte le 15. février 1700. âgée de 74. ans. (*c*) & *Angelique* de Baudean, mariée à *Charles* comte de Froullay, grand maréchal des logis du Roi, chevalier de ses Ordres. *Voyez tome VII. p.* 672. D

(*c*) Tome VII. p. 607.

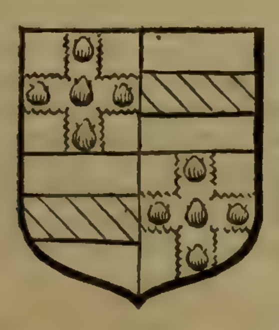


De gueules, à 3. maillets d'or, 2. & 1.

XLI.

A JEAN de Monchy, marquis de Montcavrel, baron de Sempy & de Rubempré, gouverneur de la ville d'Ardres, mourut en octobre 1638. âgé de 62. ans.

Ses anceſtres & ſa poſterité ſont rapportez au chapitre des MARESCHAUX DE FRANCE, *page 554. du ſeptiéme tome.*

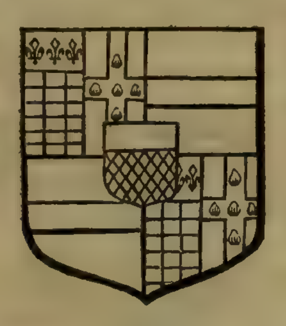


Ecartelé au 1. & 4. d'argent, à la croix engrêlée de gueules chargée de cinq coquilles d'or, qui eſt du Pleſſis Liancourt, *au 2. & 3. d'argent, à la faſce bandée d'or & de gueules de ſix pieces, qui eſt de* Pons.

XLII.

B ROGER du Pleſſis, ſeigneur de Liancourt, marquis de Guercheville, comte de la Rocheguyon & de Beaumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, depuis duc de la Rocheguyon, pair de France.

Voyez la genealogie de cette maiſon au chapitre du duché-pairie de la Rocheguyon, *p. 744. du quatriéme volume.*



Comme ſon frere, ci-devant p. 171.

XLIII.

C CHARLES de Rouvroy, dit *le marquis de S. Simon*, ſeigneur du Pleſſier Choiſel, &c. colonel du regiment de Navarre, gouverneur & bailly de Senlis, lieutenant general des armées du Roi, mourut en ſon château du Pleſſier le 25. janvier 1690. âgé de 89. ans.

Voyez au chapitre du duché-pairie de S. Simon, *p. 395. du quatriéme volume.*

PROMOTION

Faite au camp devant la ville de Perpignan le 22. May 1642.

CHEVALIER.



Losangé d'argent & de gueules.

I.

HONORE' Grimaldi, II. du nom, prince de Monaco, premier duc de Valentinois, pair de France, fut honoré de l'ordre du S. Esprit, après s'être mis sous la protection du Roi, & avoir renvoyé le collier de la Toison d'Or au Roi d'Espagne. Il mourut le 19. janvier 1662. en sa 65. année. A

Voyez au duché-pairie de Valentinois, *p.* 489. *du quatriéme tome.*

REGNE DE LOUIS XIV. ROY DE FRANCE

Et de Navarre, quatriéme Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre du Saint Esprit.

PROMOTION

Faite en 1653.

PRELAT.



D'azur, à trois abeilles d'or, 2. & 1.

I.

ANTOINE Barberin, cardinal, évêque de Palestrine, archevêque, duc de Reims, premier pair de France, fut fait grand aumônier, & en cette qualité commandeur de l'ordre du S. Esprit, dont il prêta serment à Paris le 28. avril 1653. Il mourut le 3. août 1671. B

Voyez au chapitre des GRANDS AUMONIERS DE FRANCE, *p.* 290. *du huitiéme volume.*

RECEPTION



Parti de France *& de* Navarre.

RECEPTION DU ROY,

Faite dans l'Eglise Cathedrale de Reims, le 8. *Juin* 1654.

A LOUIS XIV. du nom, Roi de France & de Navarre, reçut le collier de l'Ordre du Saint Esprit des mains de Simon le Gras, évêque de Soissons, le lendemain de son sacre 8. juin 1654. après avoir prêté le serment de Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre. Il avoit reçû la croix & le cordon bleu des mains du Roi son pere quelques jours après sa naissance. *Voyez à la Maison Royale, tome I. p.* 154.

PROMOTION

Faite à Reims le même jour 8. *Juin* 1654.



De France, *au lambel de trois pendans d'argent.*

I.

B PHILIPPES de France, duc d'Anjou, depuis duc d'Orleans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpensier, avoit reçû la croix & le cordon bleu à sa naissance en 1640. Il mourut à Saint Cloud le 9. juin 1701.
Voyez à la maison Royale, tome I. p. 187.

PROMOTION

Faite à Paris dans l'Eglise des Augustins, le 31. Decembre 1661.

PRELATS.



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

I.

CAMILLE de Neufville-de-Villeroy, archevêque & comte de Lyon, primat des Gaules, abbé d'Aisnay, de l'Isle-Barbe, de Foigny & de S. Just, lieutenant general pour le Roi au gouvernement de Lyonnois, Forez & Beaujolois, nommé archevêque en 1653. & sacré l'année suivante, mourut à Lyon le 3. juin 1698. âgé de 92. ans. A

Voyez tome IV. de cette hist. au chapitre du duché-pairie de Villeroy, *p. 639.*



Ecartelé, au 1. d'or, à trois bandes d'azur, qui est Adhemar, *au 2. de gueules, au château d'argent, qui est* Castellane, *au 3. de gueules, au lion d'argent au 1. canton d'hermines, qui est* Montfort-Campabosse, *au 4. de gueules, à la croix alisée d'or, cantonnée de quatre roses de même.*

II.

FRANÇOIS Adhemar-de-Monteil-de-Grignan, archevêque d'Arles, abbé d'Aiguebelle, & auparavant évêque de S. Paul-Trois-Chasteaux, nommé coadjuteur d'Arles en 1643. mourut à Arles le 9. mars 1689. âgé de 86. ans. *Voyez ci-devant, page 86.* B

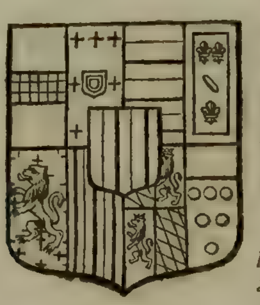


D'or, à la croix ancrée de gueules.

III.

GEORGES d'Aubusson-de-la-Feuillade, évêque de Mets, prince de l'Empire; abbé de S. Loup de Troyes, & de S. Jean de Laon, conseiller d'état ordinaire, auparavant évêque de Gap, archevêque d'Embrun, & ambassadeur pour le Roi à Venise & en Espagne, mourut à Mets le 12. may 1697. C

Voyez au chapitre du duché-pairie de Rouannois, *tome V. de cette hist. p. 318.*



Parti de trois traits coupé d'un qui font huit quartiers, au 1. de la Marck, *au 2. de* Brezé, *au 3. de* Croy, *au 4. de* Bourbon, *au 5. & 1. de la pointe de* Sarrebruche, *au 2. d'*Amboise, *au 3. du* Palatinat de Baviere, *qui est écartelé au 1. & 4. losangé en bande d'argent & d'azur, au 2. & 3. de sable au lion couronné d'or, lampassé & armé de gueules, au 4. & dernier de la pointe de* Poitiers, *& sur le tout d'argent a deux pals de sable, qui est de* Harlay.

I V.

A FRANÇOIS de Harlay-de-Chanvalon, archevêque de Paris, duc de Saint Cloud, pair de France, docteur & proviseur de Sorbonne & de Navarre, & abbé de S. Pierre de Jumieges, auparavant archevêque de Rouen, mourut à Conflans près de Paris le 6. août 1695.

Ses ancêtres sont rapportez au chapitre des GRANDS-LOUVETIERS, *tome VIII. de cette histoire, page 797.*



Ecartelé, au 1. & 4. de Goyon-Matignon, *au 2. d'*Orleans-Longueville, *au 3. de* Bourbon-S. Pol.

V.

B LEONOR de Matignon, évêque & comte de Lisieux, ci-devant évêque de Coutances, mourut le 14. février 1680.

Voyez tome V. de cette hist. p. 374.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à la croix engrêlee d'argent, qui est Daillon, *au 2. & 3. d'or, au lion coupé de gueules & de sinople.*

V I.

C GASPARD de Daillon-du-Lude, évêque & seigneur d'Alby, abbé de Chastеliers, prieur de Chasteaux-en-l'Hermitage, ci-devant évêque & comte d'Agen, reçut la croix & le cordon à Pezenas en Languedoc le 25. mars 1662. & mourut le 24. juillet 1676.

Voyez sa genealogie aux GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE, *tome VIII. de cette hist. p. 189.*

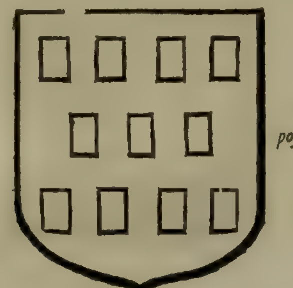


Ecartelé au 1. & 4. d'azur, à la tour crenelée d'argent maçonnée de sable, qui est la Motte-Houdancourt, *au 2. & 3. d'argent, au levrier de gueules, au lambel de sable & 3. tourteaux de gueules, 2. en chef & 1. en pointe, qui est* du Bois.

VII.

HENRY de la Motte-Houdancourt, archevêque d'Auch, docteur & proviseur de Navarre, abbé de Soüillac, de Froimont & de S. Martial de Limoges, auparavant évêque de Rennes, & grand-aumônier de la reine Anne d'Autriche, nommé à l'église d'Auch le premier juillet 1662. mourut en février 1684. âgé de 72. ans. A

Voyez sa genealogie au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p.* 531.



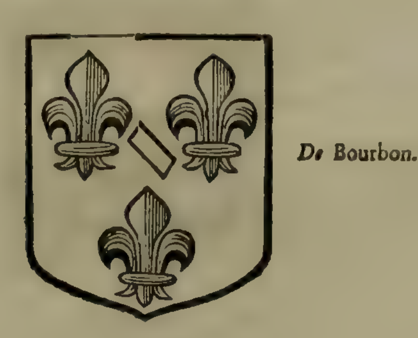
D'azur, à onze billettes d'argent, posées 4. 3. & 4.

VIII.

PHILIBERT-EMMANUEL de Beaumanoir-de-Lavardin, évêque du Mans, abbé de Beaulieu, mourut à Paris le 27. juillet 1671. âgé de 54. ans. B

Voyez sa genealogie au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p. 379.*

CHEVALIERS.



De Bourbon.

I.

LOUIS duc de Bourbon II. du nom, prince de Condé, premier prince du Sang, premier pair de France, duc d'Enghien, de Chasteauroux & de Montmorency, grand-maître de France, gouverneur de Bourgogne & Bresse, mourut le 11. décembre 1686. âgé de 65. ans. C

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 338.

II.



De Bourbon.

II.

A HENRY-JULES de Bourbon, duc d'Enghien, prince de Condé, premier prince du Sang, premier pair & grand-maître de France, gouverneur de Bourgogne, mourut à Paris le premier avril 1709.

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 340.



De Bourbon, *à la bordure de gueules.*

III.

B ARMAND de Bourbon, prince de Conty, gouverneur de Languedoc, ne reçut le collier que le 24. mars 1662. à Pezenas, & y mourut le 21. février 1666.

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 345.

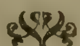


De France, *au bâton de gueules péri en barre.*

IV.

C HENRY de Bourbon, duc de Verneüil, pair de France, gouverneur de Languedoc, mourut le 28. may 1682. âgé de 81. ans.

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 150.





De France, *à la bande racourcie de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.*

V.

LOUIS cardinal, duc de Vendôme, de Mercœur, d'Estampes & de Penthievre, pair de France, gouverneur de Provence, mourut le 6. août 1669. âgé de 57. ans. A

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 198.



Comme ci-dessus, au lambel de trois pendans d'argent mis en chef.

VI.

FRANÇOIS de Vendôme, duc de Beaufort, pair de France, grand-maître, chef & surintendant de la navigation & du commerce de France, ne reçut le collier qu'en 1662. le 15. août; mais le rang qu'il a ici lui fut conservé, attendu que son absence étoit pour le service du Roi. Il fut tué au secours de Candie au mois de juin 1669. B

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 197.



Comme ci-devant, p. 52.

VII.

FRANÇOIS de Crussol, duc d'Uzés, pair de France, prince de Soyons, comte de Crussol & d'Apcher, baron de Levis & de Florensac, seigneur d'Acier, &c. mourut en son château d'Acier en Quercy le 14. juillet 1680. âgé d'environ 80. ans. C

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre du duché-pairie d'Uzés, *tome III. de cette histoire, page* 763.



*Ecartelé, au 1. & 4. d'*Albert, *au 2. & 3. de* Rohan.

VIII.

A LOUIS-CHARLES d'Albert, duc de Luynes, pair de France, mourut à Paris le 20. octobre 1690. âgé de 69. ans.

Voyez tome IV. de cette hist. p. 263. & ci-devant, p. 148.



*De gueules, l'écu diapré de deux rinceaux ou branches de laurier d'argent passées en sautoir, au chef échiqueté d'argent & d'azur de trois traits, qui est d'*Ailly.

IX.

B CHARLES d'Albert, dit d'*Ailly* duc de Chaulnes, pair de France, gouverneur de Bretagne, plusieurs fois ambassadeur extraordinaire à Rome, & plenipotentiaire à Cologne, mourut à Paris le 4. septembre 1698. âgé de 74. ans.

Voyez ibidem.



Burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules sur le tout.

X.

C FRANÇOIS VI. du nom, duc de la Rochefoucaud, pair de France, prince de Marsillac, baron de Vertueil, gouverneur de Poitou, mourut à Paris le 17. mars 1680.

Voyez ses ancestres & sa posterité tome IV. de cette hist. p. 418. *& ci-devant, p.* 155.



De Gondy.

X I.

PIERRE de Gondy, duc de Retz, pair & general des galeres de France, comte de Joigny, mourut le 29. avril 1676. A

Voyez tome III. de cette hist. page 890. *& tome VII. p.* 935. *& ci-devant, p.* 158.



Ecartele, au 1. de Gramont, *au 2. & 3. d'*Aster, *au 4 d'*Aure, *sur le tout ecartele, au 1. & 4. de* S. Cheron, *au 2. & 3. de* Toulongeon.

X I I.

ANTOINE duc de Gramont, pair & maréchal de France, colonel du regiment des Gardes, mourut à Bayonne le 12. juillet 1678. B

Voyez son eloge aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p.* 519. *& sa genealogie tome IV. page* 610. *& ci-devant, page* 146.



*Ecartelé au 1. d'*Aigremont, *au 2. du* Plessis, *au 3. de* Bethune, *au 4. d'or au lion de sable, & sur le tout de* Choiseul. Voyez *tome IV. p.* 811.

X I I I.

CESAR de Choiseul, duc de Choiseul, pair & maréchal de France, comte du Plessis-Praslin, mourut le 23. décembre 1675. sur les huit heures du matin. C

Voyez son eloge aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 539. *& sa genealogie tome IV. p.* 817. *& ci-devant, p.* 114.



X I V.



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

X I V.

A NICOLAS de Neufville, duc de Villeroy, pair & maréchal de France, ci-devant gouverneur de la personne du Roi, chef du Conseil Royal des finances, mourut à Paris le 28. novembre 1685. âgé de 88. ans.

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 541. *& ci-devant, p.* 125.



D'or, au crequier de gueules.

X V.

B CHARLES duc de Crequy, pair de France, prince de Poix, premier gentil-homme de la chambre du Roi, gouverneur de Paris, ci-devant ambassadeur extraordinaire à Rome, mourut à Paris le 13. février 1687. en sa 63e année

Voyez la genealogie de cette maison, tome IV. de cette hist. p. 288. *à l'occasion du* duché-pairie de Lesdiguieres, *& ci-devant, p.* 139.



D'azur, à deux girons d'or, au chef d'argent, chargé de trois couronnes ducales de gueules mises en fasce.

X V I.

C JACQUES d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbaud & de Mauny, maréchal de France, mourut le 20. may 1668.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page* 542. *& ci-devant, p.* 154.



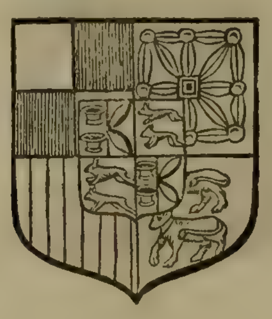
D'azur, à cinq fusées d'argent.

XVII.

A

HENRY de Saint-Nectaire, duc de la Ferté, pair & maréchal de France, gouverneur de Mets & du païs Messin, mourut le 27. septembre 1681. âgé de 82. ans.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 567. *& sa genealogie, tome IV. p.* 887. *& ci-devant, page* 164.



Ecartelé, au 1. de Gontaut-Biron, *au 2. de* Navarre, *au 3. de* Foix, *au 4. de* Bearn, *& sur le tout écartelé, au 1. & 4. d'azur à deux mortiers de guerre d'argent posez en pal, qui est* Montaut, *parti de gueules, à la croix patée d'argent, qui est* Cominges, *au 2. & 3. d'azur, à deux lapins d'or courans l'un sur l'autre.*

XVIII.

PHILIPPES de Montaut, duc de Navailles, maréchal de France, gouverneur des villes de la Rochelle, Broüage & païs d'Aunis, mourut le 5. février 1684. âgé de 65. ans. B

Voyez son éloge & sa genealogie au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 602.



D'argent, à trois cocqs de gueules, becquez, membrez & crettez d'or, 2. & 1.

XIX.

JACQUES Rouxel, comte de Grancey & de Médavy, maréchal de France, mourut à Paris, le 20. Novembre 1680. âgé de 77. ans. C

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 568.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à trois rocs d'argent, au 2. & 3. d'argent, à 2. vaches passantes de gueules, accornées & clarinées d'azur, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, qui est de Bezolles, *& sur le tout d'argent au lion d'azur, qui est* du Bouzet-Roque-Epine.

X X.

A GASTON-JEAN-BAPTISTE duc de Roquelaure, gouverneur de Guyenne, mourut à Paris le 13. mars 1683. âgé de 68. ans.

Voyez sa genealogie au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page* 402. *& ci-devant p.* 109.



Ecartelé de Mazarini *& de* Mancini.

X X I.

B PHILIPPES-JULIEN Mazarini-Mancini, duc de Nevers par lettres patentes de l'année 1676. non registrées, capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des Mousquetaires de la garde du Roi, gouverneur de Nivernois, de la Rochelle & païs d'Aunis, fut batisé à Rome le 26. may 1641. porta la queuë du manteau du Roi à son sacre en 1654. mourut à Paris le 8. may 1707. âgé de 66. ans, & est inhumé en l'église du college des Quatre-Nations.

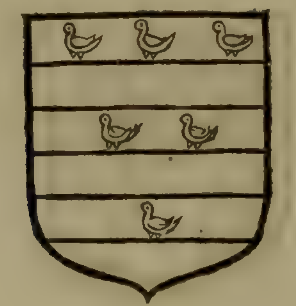
Voyez ce qui est rapporté au tome V. de cette hist. p. 462.



D'or, à un ours de sable, attaché par une chaîne d'argent à une colonne d'azur, surmontée d'un aigle de sable, becqué & membré de gueules.

X X I I.

C JULIEN Cesarini, duc de Cittanova, baron Romain, ne reçut le collier à Rome qu'en 1662. & mourut dans cette même ville le 6. novembre 1665. Sa fille unique nommée *Lucia*, a été mariée en 1673. à *Frederic* Sforce, duc de Cesarini, & de Cittanova à cause d'elle.

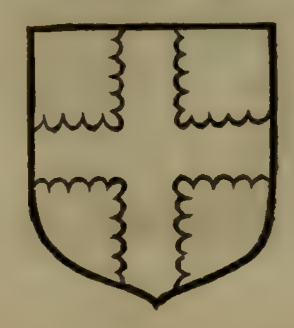


Fascé d'argent & de sinople, à six merlettes de gueules, posées 3. 2. & 1.

XXIII.

FRANÇOIS de Beauvillier, comte, puis duc de Saint Aignan, pair de France, A
seigneur de la Ferté-Hubert, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Touraine & du Havre-de-Grace, l'un des quarante de l'Academie Françoise, & protecteur de l'Academie Royale d'Arles, mourut à Paris le 16. juin 1687. âgé de 80. ans ou environ.

Voyez la genealogie de cette maison tome V. de cette hist. page 701.

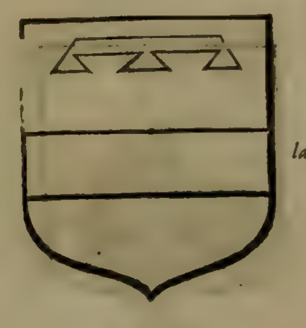


D'azur, à la croix engrêlée d'argent.

XXIV.

HENRY de Daillon, comte, puis duc du Lude, grand-maître de l'artillerie de B
France, mourut le 30. août 1685.

Voyez aux GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE, *tome VIII. de cette hist. page* 188. *& ci-devant, p.* 71.



D'argent, à la fasce de gueules, au lambel de trois pieces de même.

XXV.

LOUIS de Bethune, duc de Charost, dit *de Bethune*, gouverneur de Calais, & C
lieutenant general au gouvernement de Picardie, mourut le 20. mars 1681.

Voyez sa posterité tome IV. de cette hist. p. 210. *& ci-devant, p.* 140.

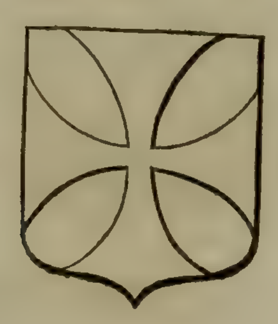


De gueules, à la bande d'or.

XXVI.

A ANNE duc de Noailles, pair de France, comte d'Ayen, marquis de Montclar, de Chambres & de Moncy, baron de Malmort & de Carbonnieres, capitaine de la premiere compagnie des Gardes du corps du Roi, gouverneur de Roussillon, de la ville & citadelle de Perpignan, mourut le 5. février 1678. & est enterré à S. Paul à Paris.

Voyez ses anceſtres & sa posterité tome IV. de cette hist. p. 782.



De gueules, à quatre ottelles d'argent; ou d'argent, à la croix patée de gueules.

XXVII.

B FRANÇOIS de Cominges, seigneur de Guitaut, capitaine des Cardes du corps de la Reine mere Anne d'Autriche, gouverneur de la ville & du château de Saumur, mourut sans avoir été marié à Paris au Louvre d'une apoplexie le 12. mars 1663. âgé de 83. ans, & est enterré dans l'église des Recolets de Paris.

Ses anceſtres sont rapportez tome II. de cette hist. p. 663.

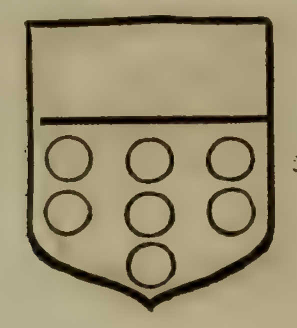


De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir.

XXVIII.

C FRANÇOIS de Clermont, comte de Tonnerre & de Clermont, vicomte de Tallart, mourut en son château d'Ancy-le-Franc en Bourgogne le 24. septembre 1679. âgé de 79. ans.

Ses ancêtres & sa posterité sont rapportez au chapitre des GRANDS-MAISTRES DES EAUX ET FORESTS, *tome VIII. de cette histoire, page 907.*



D'azur, à sept besans d'or, 3. 3. & 1. au chef d'or.

XXIX.

ALEXANDRE-GUILLAUME de Melun, prince d'Epinoy, marquis de Roubaix, vicomte de Gand, connétable hereditaire de Flandres, sénéchal de Haynaut, mourut à Antoing le 16. février 1679. A

Voyez tome V. de cette hist. p. 221.

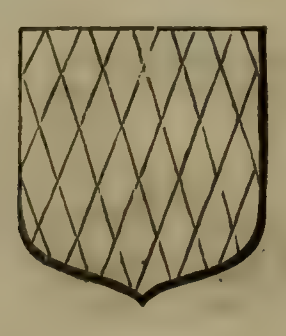


Ecartelé, au 1. & 4. de France, *au 2. & 3. de gueules. qui est d'*Albret.

XXX.

CESAR-PHOEBUS d'Albret, souverain de Bedeilles, sire de Pons, prince de Mortagne, comte de Miossans, capitaine-lieutenant des Gendarmes de la garde, maréchal de France, & gouverneur de Guyenne, mourut le 3. septembre 1676. B

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page* 581.



Fuselé d'argent & de gueules.

XXXI.

FRANÇOIS-RENE' du Bec, marquis de Vardes, comte de Moret, gouverneur d'Aiguesmortes, & capitaine des cent Suisses de la garde ordinaire du corps du Roi, mourut le 3. septembre 1688. C

Voyez ses ancestres & sa posterité tome II. page 88.



De sable semé de fleurs de lys d'or.

XXXII.

A MAXIMILIEN-ANTOINE de Bellefouriere, marquis de Soyecourt, grand-veneur de France, grand-maître de la garderobe du Roi, mourut le 12. juillet 1679.

Voyez aux GRANDS-VENEURS, *tome VIII. de cette hist. p.* 734.

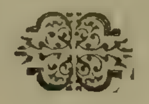


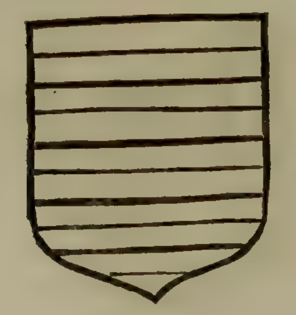
D'azur, à trois chevrons d'or, celui du chef brisé.

XXXIII.

B FRANÇOIS-DE-PAULE de Clermont, marquis de Monglat, & comte de Cheverny, grand-maître de la garderobe du Roi, mourut le 7. avril 1675.

Il étoit fils aîné de *Hardouin* de Clermont, seigneur de S. Georges, baron de Rupt & d'Amigny, & de *Jeanne* de Harlay, dame de Montglat, & avoit épousé au mois de février 1645. *Cecile-Elizabeth* Huraut, comtesse de Cheverny, morte le 27. février 1695. âgée de 63. ans, de laquelle il eut *Louis* de Clermont, comte de Cheverny, marquis de Monglat, baron de Rupt, né en 1645. envoyé extraordinaire en Allemagne, ambassadeur en Dannemarck, menin de monseigneur le Dauphin, conseiller d'état d'épée, gouverneur du duc de Chartres, depuis duc d'Orleans. Il mourut à Paris âgé de 78. ans le 7. may 1722. sans enfans, après avoir fait heritier *Jean-Baptiste-Louis* de Clermont, marquis de Renel son cousin. Il avoit épousé en 1680. *N...* Johanne, fille de *Jacques-Francois* de Johanne, seigneur de Saumery, grand-maître des eaux & forêts de l'isle de France, gouverneur de Chambort, & de *Catherine* Charon de Menars; *Anne-Victoire* de Clermont, mariée le 2. septembre 1681. à *Jean-Etienne* de Thomassin, comte de S. Paul en Provence; & *Cecile Claire-Eugenie* de Clermont, née le 8. janvier 1656.



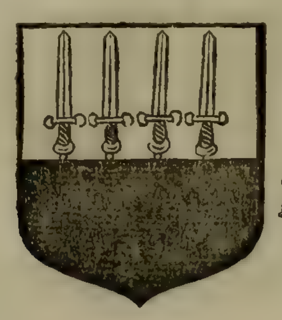


Burelé d'argent & de sable de dix pieces.

XXXIV.

PHILIPPES de Clerembaud, comte de Palluau, maréchal de France, gouverneur & bailly de Berry, mourut le 24. juillet 1665. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page* 582.

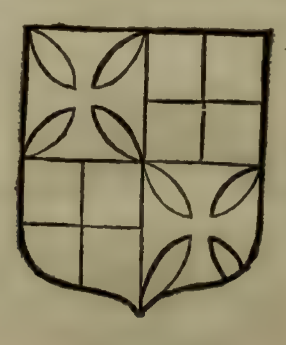


De sable, au chef cousu d'azur, chargé de quatre épées d'argent, les gardes d'or.

XXXV.

JEAN de Schulemberg, comte de Montdejeu, maréchal de France, gouverneur d'Arras, puis de Berry, mourut sans posterité en 1671. B

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p.* 589.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, à quatre ottelles d'argent, ou d'argent à la croix patée de gueules, qui est Cominges, *au 2. & 3. écartelé d'argent & de gueules.*

XXXVI.

GASTON-JEAN-BAPTISTE de Cominges, dit *le comte de Cominges*, gouverneur de Saumur, capitaine des Gardes du corps de la reine Anne d'Autriche, ambassadeur ordinaire & extraordinaire en Portugal & en Angleterre, mourut à Paris le 25. mars 1670. âgé de 57. ans. C

Voyez ci-devant, p. 193. Ses ancêtres sont rapportez tome II. de cette hist. p. 663.

XXXVII.

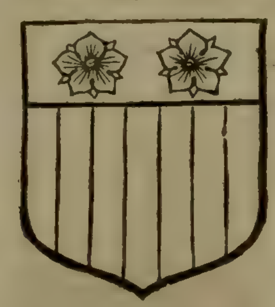


D'or semé de tours & de fleurs de lys d'azur.

XXXVII.

A FRANÇOIS de Simiane & de Ponteves, marquis de Gordes, comte de Carces, & baron de Caseneuve, chevalier d'honneur de la Reine, lieutenant general & grand senechal de Provence, mourut le 23. novembre 1680. âgé de 58. ans.

Voyez sa genealogie, tome II. de cette hist. p. 238. & ci-devant, p. 165.



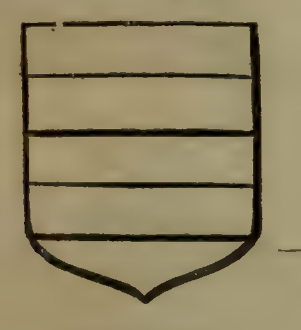
D'argent, à trois pals de gueules, au chef d'azur chargé de deux quintefeuilles d'argent.

XXXVIII.

B HENRY de Beringhen, seigneur d'Armainvilliers & de Grez; fut fait premier écuyer de la petite écurie du Roi le 10. août 1645. & depuis gouverneur des citadelles de Marseille. Il mourut à Paris le 30. avril 1692. âgé de 89. ans, & est enterré dans sa chapelle de l'église des Feuillans, ruë S. Honoré.

Il étoit fils de *Pierre* de Beringhen, natif des Pays-Bas, seigneur d'Armainvilliers & de Grez, premier valet de chambre du Roi, & de *Madelene* Bruneau, & avoit épousé en 1646. *Anne* du Blé, fille de *Jacques*, marquis d'Uxelles, & de *Claude* Phelypeaux (*a*), de laquelle il eut *Henry* de Beringhen, reçû en survivance de la charge de premier écuyer de la petite écurie du Roi, colonel d'infanterie du regiment Dauphin, tué au siege de Besançon le 18. may 1674. JACQUES-LOUIS de Beringhen, comte de Chasteauneuf & du Plessis-Bertrand, premier écuyer de la petite écurie du Roi, chevalier de ses ordres, *qui sera rapporté à la promotion de* 1688. *Jacques-Balthasar* de Beringhen, mort jeune le 4. may 1667. *Anne* de Beringhen, abbesse de Faremoustier en Brie en 1685. *Claire-Marie* de Beringhen, aussi religieuse à Faremoustier, & *Marguerite-Françoise* de Beringhen.

(*a*) Tome VII. p. 666.



D'argent, à deux fasces de sable.

XXXIX.

C JEAN du Bouchet, marquis de Sourches, comte de Montsoreau, seigneur de Launay, &c. prevôt de l'hôtel du Roi & grande prevôté de France, mourut le premier fevrier 1677.

Il étoit fils de *Jean* du Bouchet, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Sourches, A
& d'*Anne* Huraut, & avoit épousé en 1632. *Marie* Nevelet, fille de *Vincent* Nevelet, auditeur des comptes, & de *Catherine* le Bret, de laquelle il eut *Dominique* du Bouchet, mort à huit ans le 24 novembre 1643. &

LOUIS-FRANÇOIS du Bouchet, marquis de Sourches, prevôt de l'hôtel du Roi & grande prevôté de France, marié à *Marie-Genevieve* de Chambes, comtesse de Montsoreau, fille de *Bernard*, comte de Montsoreau, & de *Genevieve* Boivin, dont il a eu LOUIS du Bouchet, comte de Montsoreau, qui suit. *Jean* du Bouchet, abbé de Troarn, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi, nommé évêque de Dol le 12. janvier 1715. mort en 1731. *Louis-François* du Bouchet, chevalier de Malte, nommé *le chevalier de Sourches*, colonel du regiment de Sanzay en 1703. brigadier en 1709. puis maréchal de camp des armées du Roi le 8. mars 1719. épousa le 23. octobre 1715. *Hilaire-Ursule* de Thiersault, fille de *Pierre* de Thiersault, & de *Marie-Louise* Lully, dont un fils né le 13. septembre 1716. *Vincent-Louis* du Bouchet, chevalier de Malte, nommé
le chevalier de Montsoreau, brigadier d'infanterie en octobre 1704. colonel du B
regiment de Vaudreuil en 1706. *Marie-Louise* du Bouchet, mariée en 1693. à *Louis* Colbert, comte de Linieres, guidon des gendarmes écossois, &c. & *Marie-Louise-Genevieve* du Bouchet, mariée le 16. may 1714. à *Jean-Baptiste-Nicolas* d'Esmé de la Chesnaye, comte de Rougemont, grand tranchant du Roi, & gouverneur de Meullant.

LOUIS du Bouchet, comte de Montsoreau, brigadier des armées du Roi en janvier 1702. maréchal de camp en octobre 1704. & lieutenant general des armées du Roi en mars 1710. a prêté serment le 25. août 1714. de la charge de prevôt de l'hôtel du Roi & grande prevôté de France, dont son pere s'étoit demis en sa faveur. Il a épousé en 1705. *Jeanne-Therese* de Pochelle, fille de *Jean-Baptiste*, seigneur du Hamel, mere de *Louis* du Bouchet, pour lequel son pere a obtenu le 8. janvier 1719. la survivance de la charge de grand prevôt, dont il prêta serment le 26. mars suivant à l'âge de 7. à 8. ans. Ce dernier épousa le 7. février 1730. *Charlotte-Antonine* de Gontaut, fille de *Charles-Armand* de Gontaut, duc de Biron, & de *Marie-Antoinette* de Bautru-Nogent.



D'argent, au sautoir de gueules, à la bordure endentée de sable, au lambel d'argent de 3. pieces.

X L.

CHARLES comte de Froulay, grand maréchal des logis de la maison du Roi, C
mourut le 26. novembre 1671.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 668.*





D'or, à 3. forces de sable.

XLI.

A JACQUES-FRANÇOIS marquis de Hautefort, comte de Montignac & de Beaufort, vicomte de Segur, baron de la Flotte, &c. premier écuyer de la Reine, mourut sans alliance le 3. octobre 1680. âgé de 71. ans, & est enterré aux Jacobins, ruë S. Honoré.

Voyez ses ancestres, tome VII. de cette hist. p. 325.



Ecartelé au 1. & 4. de Goyon-Matignon, *au 2. d'*Orleans-Longueville, *au 3. de* Bourbon-S. Paul.

XLII.

B FRANÇOIS Goyon de Matignon, comte de Thorigny & de Gacé, marquis de Lonray, lieutenant general pour le Roi en basse Normandie, mourut le 19. janvier 1675.

Voyez ses ancestres & sa posterité, tome V. de cette hist. p. 374. & ci-devant p. 129.



D'argent, à la fasce de gueules.

XLIII.

C CHARLES de Sainte-Maure, duc de Montausier, pair de France, marquis de Rambouillet & de Pisany, comte de Talmond-sur-Gironde, &c. gouverneur de la personne de monseigneur le dauphin & des provinces de Xaintonge, Angoumois & Normandie, lieutenant general de la haute & basse Alsace, né le 6. octobre 1620. mourut à Paris le 17. may 1690. & est enterré dans l'église des Carmelites du fauxbourg S. Jacques.

Voyez ses ancestres & sa posterité, tome V. de cette hist. p. 1. & suiv.



D'argent, au chevron d'azur chargé de onze besans d'or.

XLIV.

FRANÇOIS d'Espinay, marquis de S. Luc, comte d'Estelan, lieutenant general en Guyenne, mourut en 1670. A

Sa posterité & ses anceſtres ſont rapportez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hiſt. p.* 472. *& ci-devant, p.* 143.



D'argent, à la faſce de gueules, au lambel de même.

XLV.

HYPOLITE de Bethune, comte de Selles, dit *le comte de Bethune*, marquis de Chabris, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thereſe d'Autriche. B

Voyez ſa poſterité, tome IV. de cette hiſt. p. 210. *& ci-devant, p.* 192.



D'or, à la bande vivrée d'azur.

XLVI.

FERDINAND de la Baume, comte de Montrevel, marquis de S. Martin & de Savigny, lieutenant general pour le Roi ès pays de Breſſe, Bugey, & Valromey, mourut à Paris le 20. novembre 1678. âgé de 75. ans. C

Voyez ſes anceſtres & ſa poſterité au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hiſt. p.* 42.

XLVII.



Fascé d'argent & de gueules de six pieces.

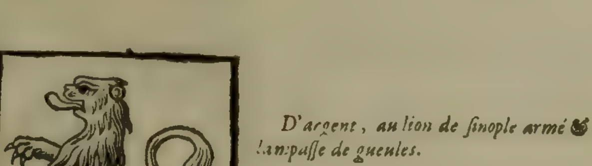
XLVII.

A LOUIS-ARMAND vicomte de Polignac, marquis de Chalançon, baron de Chasteauneuf, &c. gouverneur de la ville du Puy, né le 13. décembre 1608. ne reçut le collier de l'Ordre que le 25. mars 1662. à Pezenas en Languedoc, & mourut en la ville du Puy le 3. septembre 1692. en sa 84. année.

Il étoit fils aîné de *Gaspard-Armand* vicomte de Polignac, chevalier du S. Esprit, & de *Claude-Françoise* de Tournon. *Voyez ci-devant p. 169.* & épousa 1°. le 14. février 1638. *Susanne* des Serpens, fille de *Claude*, baron de Gondras, & d'*Antoinette* de Rochebaron. 2°. le 17. février 1648. *Isabelle-Esprit* de la Baume, fille de *Ferdinand* comte de Montrevel, & de *Marie* Olier de Nointel (*a*). 3°. *Jacqueline* de Beauvoir de Grimoard, fille de *Scipion* comte de Roure, chevalier du S. Esprit. Du premier mariage vint *Antoinette* de Polignac, carmelite à Paris, morte le 13. novembre 1690. Du second, *Jean* de Polignac, chevalier de Malte, mort jeune, & *Isabelle* de Polignac, morte jeune. Du troisiéme lit sortirent SCIPION-SIDOINE-APOLLINAIRE-GASPARD marquis de Polignac, gouverneur du Puy, qui suit, & *Melchior* cardinal de Polignac, commandeur du S. Esprit, dont il sera parlé dans la suite de ce chapitre.

(*a*) Tome VII. de cette hist. p. 54.

SCIPION-SIDOINE-APOLLINAIRE-GASPARD marquis de Polignac, gouverneur de la ville du Puy, lieutenant general des armées du Roi, épousa 1°. le 24. avril 1686. *Marie-Armande* de Rambures, fille d'honneur de madame la dauphine, morte en août 1706. & fille de *Charles* marquis de Rambures, & de *Marie* de Bautru, 2°. en juillet 1709. *Françoise* de Mailly, fille de *Louis* comte de Mailly, & de *Marie-Anne-Françoise* de sainte Hermine. Du premier mariage vint *Louis-Armand* de Polignac, marquis de Chalançon, né le 19. février 1687 mort en 1693. & du second sont issus entr'autres trois fils. *Voyez tome VIII. de cette hist. p. 69. & 640.*



D'argent, au lion de sinople armé & lampassé de gueules.

XLVIII.

B ANTOINE de Brouilly, marquis de Piennes, &c. gouverneur de la ville & citadelle de Pignerol, mourut à Paris le 1. novembre 1676. âgé de 65. ans. Il étoit second fils de *Charles* de Brouilly, marquis de Piennes, comte de Lannoy, seigneur de Mesvillers, & de *Renée* de Rochefort-la-Croisette, & épousa en 1661. *Françoise* Godet, fille de *Claude* Godet-des-Marests, & de *Jeanne* Gravé, dont il eut *Olimpe* de Brouilly, mariée le 17. decembre 1690. à *Louis* d'Aumont, marquis de Villequier, depuis duc d'Aumont, pair de France, chevalier des ordres du Roi, & ambassadeur en Angleterre (*b*), & *Marie-Rosalie* de Brouilly, mariée à *Alexis-Henry* marquis de Chastillon, chevalier des ordres du Roi (*c*).

(*b*) Tome IV. p. 879.

(*c*) Tome VI. p. 119.



D'azur, à trois tours d'argent.

XLIX.

JEAN marquis de Pompadour, vicomte de Rochechouart, baron de Treignac & de S. Cyr, lieutenant general des armées du Roi & au gouvernement du haut & bas Limosin, mourut en 1684. A

Voyez ci-devant, p. 164 *& ses anceſtres & sa posterité au chapitre des* GRANDS AUMOSNIERS, *tome VIII. p.* 242.



Ecartelé au 1. & 4. de gueules, au lion d'argent armé & lampassé d'or, à l'orle de besans d'argent, qui est de Cardaillac, *au 2. & 3. de* Levis.

L.

LOUIS de Cardaillac & de Levis, comte de Bioule, marquis de Cardaillac, &c. lieutenant general en Languedoc, mourut en 1666. sans laisser d'enfans de *Lucrece* d'Elbene, morte en 1622. ni d'*Isabelle* de Mitte-S.-Chamond, ses deux femmes. B

Voyez la genealogie de Cardaillac, *imprimee en* 1664.



Ecartelé au 1. & 4. d'argent, au lion de sable, qui est de Beauvoir, *au 2. & 3. d'azur, au chef emmanché d'or, qui est* Grimoard, *sur le tout d'azur, au chesne de quatre branches passées en sautoir d'or, qui est de* Roure.

LI.

SCIPION de Beauvoir de Grimoard, comte de Roure, marquis de Grisac, baron de Barjac, conseiller d'état, lieutenant general en Languedoc, & gouverneur du Pont S. Esprit, mourut à Paris le 18. janvier 1669. en sa 60. année. C

Il étoit fils de *Jacques* de Beauvoir de Grimoard, comte de Roure, &c. & de *Jacqueline* de Montlor, & épousa 1°. par contrat du premier octobre 1639. *Grasinde* de Baudan, fille de *Pierre* Baudan, president des comptes à Montpellier, & de *Françoise* Griffy. 2°. en 1664. *Jacqueline* de Born de Laugiere, veuve de *Charles* marquis de la Fare, morte sans enfans en janvier 1712. âgée de 86. ans. Du premier lit sortirent PIERRE-SCIPION de Beauvoir de Grimoard, comte de Roure, qui suit, & *Jacqueline* de Beauvoir de Grimoard, troisiéme femme d'*Armand* vicomte de Polignac, chevalier des Ordres du Roi. (*a*)

[*a*] ci-devant, p. 201.

A PIERRE-SCIPION de Beauvoir de Grimoard, comte de Roure, lieutenant general au gouvernement de Languedoc, épousa le 10. janvier 1666. *Claude-Marie* du Guast, fille d'honneur de madame, duchesse d'Orleans, & fille d'*Achilles* du Guast, comte d'Artigny, & de *Marie* Cottelier, dont il eut LOUIS-SCIPION de Beauvoir de Grimoard, comte de Roure, qui suit, *Marie-Elisabeth* de Beauvoir de Grimoard, mariée à *Guillaume* seigneur de Longaunay en Normandie, & *Fleurie-Therese* de Beauvoir de Grimoard, qui a épousé *Antoine-Denis-Auguste* marquis de la Fare-Tornac (*a*). *Louise-Dauphine* de Beauvoir de Grimoard, abbesse de la Ville-Dieu d'Aubenas, & *Ange-Urbain* de Beauvoir de Grimoard, né en 1682. colonel du regiment du Roure infanterie, lequel s'est distingué à la bataille de Fredelingue, au siege de Brisac, & à la bataile d'Hochtet en 1704.

(*a*) Tome II. p. 141.

LOUIS-SCIPION de Beauvoir de Grimoard, marquis de Roure, capitaine de chevaux-Legers, lieutenant general pour le Roi en Languedoc, gouverneur des ville & citadelle du Pont S. Esprit, épousa l'an 1688. *Louise-Victoire* de Caumont de la Force (*b*), & fut tué à la bataille de Fleurus le 1. juillet 1690. Il a laissé *Adelaïde* de Beauvoir-Grimoard, seconde femme de *Gabriel* de Laval, dit *le comte de Laval* (*c*) &

(*b*) Tome IV. p. 474.

LOUIS-CLAUDE-SCIPION de Grimoard de Beauvoir de Montlaur, dit le marquis de Roure, né posthume, lequel a épousé le 16. juillet 1721. *Marie Antoinette-Victoire* de Gontaut-Biron (*d*).

(*c*) Tome III. p. 646.

[*d*] Tome. VII. p. 307.



Ecartelé au 1 de gueules, à 3. fasces d'argent, qui est de Monstiers-Merinville, *au 2. de gueules, à 2. lions passans d'or, au 3. d'azur, à 2. lions affrontez d'or, au 4. d'argent, à une bande d'azur accompagnée de 6. roses de gueules, & sur le tout d'or, au lys de gueules.*

L I I.

B FRANÇOIS des Monstiers, comte de Merinville & de Rieux, baron de la Liviniere, lieutenant general en Provence, ne reçut le collier que le 25. mars 1662. à Pezenas, & mourut en janvier 1672.

Il étoit fils de *Jean* des Monstiers, vicomte de Merinville, & de *Françoise* de Chasteignier-la Rochepofay, & épousa en 1640. *Marguerite* de la Jugie, comtesse de Rieux, fille unique & heritiere de *François* de la Jugie, comte de Rieux, & de *Marguerite* de Narbonne de Lomagne de Fimarcon, dont il eut CHARLES des Monstiers, comte de Rieux & de Merinville, qui suit, *Gaspard* des Monstiers, chevalier de Malte, puis vicomte de Merinville, gouverneur de Narbonne en 1689. après son frere, mort le 29. décembre 1724. Il avoit épousé en 1695. *Armande-Marie Madelene* du Cambout, (*e*) de laquelle il a eu *N*... des Monstiers, comte de Merinville, aide de camp du marquis de Fimarcon, mort de la petite verole à S. Jean de Pages en Roussillon au mois d'août 1719. *Paul-Hypolite* des Monstiers & *François-Louis-Martial* des Monstiers, marquis de Merinville, capitaine de carabiniers, colonel de cavalerie en 1702. soulieutenant des gendarmes de Bourgogne en 1704. capitaine lieutenant des gendarmes de la reine & brigadier en 1709. maréchal de C camp en 1719. Il a épousé *Marguerite-Françoise* de Jaussen, dont il a eu *Augustin-François-Marie* des Monstiers, né le 28. août 1727. & *Jeanne* des Monstiers, née le 26. février 1730. *Paule-Hypolite* des Monstiers, fille de *François* des Monstiers, & de *Marguerite* de la Jugie, fut mariée le 22. mars 1664. à *Louis-François* de la Baume, comte de Suze & de Rochefort.

(*e*) Tome IV. p. 809.

CHARLES des Monstiers, comte de Rieux & de Merinville, capitaine des chevaux-Legers de monseigneur le Dauphin, gouverneur de Narbonne, épousa en 1671. *Marguerite* Gravé, fille de *Jean* Gravé, secretaire du Roi, & de *Françoise* Godet des Marests, & mourut le 30. septembre 1 89. laissant pour enfans, *François* des Monstiers, *Charles-François* des Monstiers, évêque de Chartres, abbé de S. Calais, *Joseph-Denis* des Monstiers, chevalier de Malte, *Charlotte* des Monstiers, femme d'*Antoine* Oudart du Biez, marquis de Savigny (*f*). *Denise-Françoise* des Monstiers, née le 21. may 1683. religieuse aux Ursulines de Mante,

(*f*) Tome VII. p. 184.



Comme ci-devant p. 127. & 167.

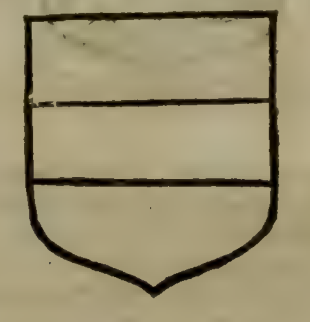
L I I I.

HENRY de Baylens, marquis de Poyane, ſenechal des Landes de Bordeaux, gouverneur de Navarreins & d'Acqs, & lieutenant general en la principauté de Bearn, mourut en mars 1667. A

Il étoit fils de *Bernard* de Baylens, ſeigneur & baron de Poyane, chevalier du S. Eſprit, & épouſa *Jeanne-Marie* marquiſe de Caſtelnau, fille d'*Antoine* de Caſtille, marquis de Caſtelnau, & de *Jeanne* Vallier, dont il eut ANTOINE de Baylens, marquis de Poyane, qui ſuit, & *Jeanne-Marie-Joſeph* de Baylens, mariée en 1683. à *Louis* de Pardaillan, comte de Gondrin. (*a*)

[a] Tome V. p. 185.

ANTOINE de Baylens, marquis de Poyane, gouverneur de Navarreins & d'Acqs, ſenechal des Landes de Bordeaux, épouſa en 1684. *Marie-Berenice* Avice, fille d'*Aubin* Avice, ſeigneur de Montgon, & d'*Artemiſe* de Neſmond, petite-fille de *Marie* d'Aubigné-Surineau. De ce mariage eſt ſorti *N*.. marquis de Poyane, marié en 1710. à *N*... Martin, fille de *Jean-Louis* Martin, ſeigneur d'Auzielles, fermier general.

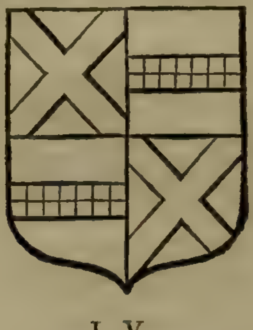


D'argent, à la faſce de gueules.

L I V.

LEON de Sainte Maure, comte de Jonſac, marquis d'Ozillac, lieutenant general des pays de Xaintonge & d'Angoumois, pays d'Aunis, ville & gouvernement de la Rochelle, gouverneur de Coignac, mourut le 22. juin 1671. B

Voyez ſes anceſtres & ſa poſterité, tome V. de cette hiſt. p. 1. & ci-devant, p. 199.



Ecartelé au 1. & 4. d'or, au ſautoir de gueules, au 2. & 3. d'or, à la faſce échiquetée d'argent & d'azur de deux traits.

L V.

JACQUES-ESTHUER, comte de la Vauguyon, marquis de S. Maigrin, & grand ſenechal de Guyenne, mourut au château de S. Maigrin en Xaintonge le 18. août 1671. âgé de 83. ans. C

Sa poſterité eſt rapportée, tome II. de cette hiſt. p. 235.

L V I.

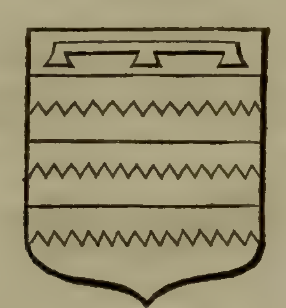


Ecartelé, au 1. & 4. de Joyeuse, *au 2. & 3. de* S. Didier.

L V I.

A CHARLES-FRANÇOIS de Joyeuse, comte de Grandpré, lieutenant general des armées du Roi, mestre de camp d'un regiment de cavalerie, gouverneur de Mouzon & de Beaumont, mourut à Paris subitement le 8. mars 1680. âgé de 60. ans.

Voyez la genealogie de cette maison, tome III. p. 843. *& ci-devant, p.* 74. *&* 80.



De Cossé, *au lambel d'or de trois pieces.*

L V I I.

B TIMOLEON de Cossé, comte de Chasteaugiron, gouverneur de la citadelle de Mezieres, grand-Pannetier de France, mourut dans son château d'Ormeilles le 15. janvier 1675.

Voyez au chapitre des GRANDS-PANNETIERS, *tome VIII. de cette hist. p.* 675. *& ci-devant, p.* 53. 112. *&* 161.



D'or, à trois marteaux de gueules.

L V I I I.

C CHARLES Martel, comte de Clére, capitaine des Gardes du corps Françoises de Monsieur, frere unique du Roi, mourut à Paris subitement le 25. avril 1669. âgé de 46. ans.

Il étoit fils aîné de *François* Martel, seigneur de Fontaines, & de *Jeanne*, heritiere de la maison de Clére, & avoit épousé *Anne* de Bauquemare, qu'il laissa veuve, & mere de *Henry* Martel, comte de Clére, d'*Adrien* Martel, abbé, puis comte de Clére, colonel du regiment Royal de la Marine, tué au combat d'Ensheim le 4. octobre 1674. âgé de 22. ans, sans avoir été marié; de CHARLES Martel, qui suit; de *Claude* Martel, religieuse à S. Aignan; & d'*Elizabeth* de Clére.

(a) Tome I. p. 226.

CHARLES Martel, chevalier de Malte, puis comte de Clére après la mort de ses freres, a épousé en 1693. *Susanne* d'Orleans (*a*) fille d'*Henry* d'Orleans, marquis de Rothelin, & de *Gabrielle-Eleonore* de Montaut-Navailles, dont il a eu *Marie-Philippe-Henriette* Martel, femme d'*Alexandre* d'Orleans, marquis de Rothelin, & *François* Martel, comte de Clére, mort sans enfans de *Marie-Françoise* Bouton de Chamilly, qui s'est remariée le 30. may 1730. à *Louis* Malet de Valfemé de Graville. A



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à trois étoiles d'or en pal, qui est Genouillac, *au 2. & 3. bandé d'or & de gueules de six pieces, qui est* de Gourdon.

LIX.

JEAN-PAUL de Gourdon de Genoüillac, comte de Vaillac, lieutenant general des armées du Roi, premier écuyer & capitaine des Gardes Françoises du corps de Monsieur, duc d'Orleans, mourut à Paris le 18. janvier 1681. en sa 61[e] année. B

Voyez aux GRANDS-MAISTRES DE L'ARTILLERIE, *tome VIII. de cette hist. page* 165.



De sable, à deux leopards d'or.

LX.

NICOLAS-JOACHIM Roüaut, marquis de Gamaches, gouverneur de Saint Valery & de Rüe, mourut en octobre 1689. âgé de 68. ans. C

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p.* 97.



Ecartelé, au 1. d'Estrades, *au 2. de la* Pole-Suffolck, *au 3. de* Mendoze, *au 4. d'*Arnoul-S.-Simon.

LXI.

GODEFROY comte d'Estrades, maréchal de France, gouverneur de Dunkerque, maire perpetuel de Bourdeaux, viceroy d'Amerique, gouverneur de la personne de M. le duc de Chartres, depuis duc d'Orleans, mourut à Paris le 26. février 1686. âgé de 79. ans, & est enterré à S. Eustache. D

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 599.



Ecartelé au 1. de l'Hôpital, *au 2. d'*Ecosse, *au 3. de* Cossé, *au 4. d'azur au sautoir d'argent, accompagné de quatre fleurs de lys d'or, & sur le tout d'azur à la croix d'or, qui est* la Croix-Castries.

LXII.

A RENE'-GASPARD de la Croix, marquis de Castries en 1660. baron de Gourdiéges, gouverneur de la ville & citadelle de Montpellier, lieutenant general au gouvernement de Languedoc en 1668. mourut le 21. août 1674. âgé de 63. ans.

Il étoit fils de *Jean* de la Croix, baron de Castries, & de *Louise* de l'Hôpital; & avoit épousé 1°. *Isabeau* Brachet, veuve de *François* d'Aubusson, comte de la Feüillade, fille de *Guy* Brachet, baron de Perusse, & de *Diane* de Maillé-la-Tour-Landry, morte sans enfans au mois de novembre 1638. 2°. en 1644. *Elisabeth* Bonzi, sœur du cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne, fille de *Francois* comte de Bonzi, & de *Christine* Riari, morte le 13. novembre 1708. âgée de 82. ans, de laquelle il eut JOSEPH-FRANÇOIS de la Croix, marquis de Castries, qui suit; *Armand-Pierre* de la Croix, docteur de Sorbonne, abbé de Monestier & de Valmagne, aumônier ordinaire de madame la Dauphine, puis premier aumônier de madame la duchesse de Berry, nommé archevêque de Tours & conseiller du conseil de Conscience en 1717. puis archevêque d'Alby au mois
B de novembre de la même année; *Louis-Languedoc* de la Croix, chevalier de Malte, mort jeune; *Louise* & *Marie* de la Croix, abbesse de Saint Geniez; *Renée-Angelique* de la Croix, abbesse de Gigean; *Marie-Henriete* & *Gabrielle* de la Croix, religieuses à Sainte-Marie de Montpellier; *Elisabeth* de la Croix, mariée à *Joseph* de Pujols de Brunet de Castel-Pers & de Levis, marquis de Villeneuve-la-Cremade, lieutenant de Roy en Languedoc, mort; & *Françoise* de la Croix, femme de *Louis* marquis de Doni en Avignon.

JOSEPH-FRANÇOIS de la Croix, marquis de Castries, gouverneur & sénéchal de Montpellier, chevalier des ordres du Roi, dont il sera parlé ci-après en son rang, & chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orleans, a épousé 1°. le 29. may 1693. *Marie-Elisabeth* de Rochechouart (*a*), fille de *Louis-Victor* duc de Vivonne, pair & maréchal de France, & d'*Antoinette-Louise* de Mesmes, 2°. le 20. janvier 1722. *Marie Françoise* de Levis, fille de *Charles-Eugene* duc de Levis, pair de France. (*b*) Il a eu du premier lit entr'autres enfans *Jean-François-Joseph* de la Croix, comte de Castries, mort sans posterité le 25. décembre 1716. Il avoit épousé le 20. janvier precedent *Marie-Marguerite-Charlotte* du Mouceau, fille de *Charles* du Mouceau de Nollant, seigneur d'Ollainville & d'Esgly, intendant des armées du Roi, & de *Marie-Charlotte* Camus-des-Touches, morte le 8. août suivant. Du second, *Armand-François* de la Croix, né le 18. octobre 1725.

[a] Voyez tome IV. de cette hist. p. 680.

(*b*) Ibid. p. 36.



Ecartelé, au 1. & 4. d'or au lion de sable couronné de gueules, qui est Pechpeirou, *au 2. & 3. de* Cominges.

LXIII.

C GUILLAUME de Pechpeirou & de Cominges, comte de Guitaud, chambellan & premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Condé, capitaine-lieutenant de sa compagnie de Chevaux-legers, gouverneur des Isles de Sainte

Marguerite, & de S. Honorat de Lerins, mourut le 27. décembre 1685. âgé de 60. ans. A

Il étoit fils de *Louis* de Pechpeirou & de Cominges, seigneur de Guitaud, & de *Jeanne* d'Eigua-de-S.-Martial, & épousa 1°. en 1661. *Madelene* de la Grange, fille d'*Achilles* de la Grange, marquis d'Espoisses, comte de Maligny, & de *Louise* d'Ancienville, 2°. le 15. octobre 1669. *Elisabeth-Antoinette* de Verthamon, fille de *François* de Verthamon, conseiller d'état, & de *Marie* Boucher, dame du Breau. Il reste de ce second mariage *Louis-Athanase* de Pechpeirou & de Cominges, comte de Guitaud, colonel d'infanterie, brigadier des armées du Roi en 1710. maréchal de camp en 1719. *Antonin-Cyprien* de Pechpeirou de Cominges, licencié en Theologie; *Catherine-Emilie* de Pechpeirou de Cominges, fille d'honneur de madame la Duchesse; *Marie-Pulcherie* de Pechpeirou de Cominges, religieuse Ursuline à Avalon en Bourgogne; & *Françoise-Melanie* de Pechpeirou, de Cominges.

PROMOTION

Faite à Paris dans la Chapelle du Louvre, le 4. Novembre 1663.

CHEVALIER.



Ecartelé, au 1. d'or à une tête de busle posée en pal & front de sable, accornée & bouclée d'argent, couronnée de gueules, au 2. d'azur au griffon d'argent, au 3. de gueules au bras nud de carnation étoffé d'azur, tenant une bague d'or, au 4. d'or, à la tête de busle posée en barre ou fasce de sable, accornée d'argent, languée & couronnée de même, & sur le tout coupé de gueules & d'or.

I.

CHRESTIEN-LOUIS duc de Meckelbourg-Swerin, né le premier décembre 1623. mourut sans posterité à la Haye en Hollande le 21. juin 1692. B

Il étoit fils d'*Adolfe-Frederic* duc de Meckelbourg-Swerin, & d'*Anne-Marie* comtesse de Oostfrise, & épousa au mois de février 1664. *Elisabeth-Angelique* de Montmorency, veuve de *Gaspard* de Coligny, duc de Chastillon, fille de *François* de Montmorency, seigneur de Bouteville, comte de Luxe, & d'*Elisabeth-Angelique* de Vienne (*a*), morte à Paris le 24. janvier 1695. âgée de 69. ans, & enterrée aux Filles du Saint Sacrement fauxbourg S. Germain.

[a] Tome III. p. 588.



PROMOTION

Du 12. Décembre 1671.

PRELAT.



Ecartelé, au 1. de la Tour, *au 2. de* Boulogne, *au 3. de* Turenne, *au 4. de* Boüillon, *& sur le tout d'*Auvergne.

I.

A EMMANUEL-THEODOSE de la Tour de Boüillon, cardinal, évêque d'Ostie, grand-aumônier de France après la mort du cardinal Antoine Barberin. Sa charge fut donnée en 17 0. au cardinal de Coislin. Il mourut à Rome le 2. mars 1715. en sa 72e année, étant alors doyen du sacré College.

Voyez au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS, *tome VIII. de cette hist. p. 292. & sa genealogie tome IV. p. 529.*

PROMOTION

Faite à Rome le 29. Septembre 1675.

CHEVALIERS.



Comme ci-devant, p. 130.

I.

I FLAVIO Ursini, duc de Bracciane & de Santo-Gemini, comte de Languilare & de Galere, marquis de Roquance & de la Peñe, prince de Vicouare & de Nerola, prince du Soglio. Le Roi étant broüillé avec le pape Innocent XI. M. le marquis de Lavardin, ambassadeur extraordinaire à Rome, lui envoya demander de la part de sa Majesté le collier de l'Ordre du Saint Esprit au mois d'août 1688. Il mourut à Rome sans enfans en 1698. âgé de 78. ans.

Il étoit fils de *Ferdinand* Ursini, duc de Santo-Gemini, & de *Justiniene* Ursini; & épousa 1°. en 1642. *Hipolite* Ludovisio, 2°. en février 1675. *Anne-Marie* de la Tremoille, veuve de *Blaise* de Taleran, prince de Chalais, & fille de *Louis* de la Tremoille II. du nom, duc de Noirmoustier, & de *Renée-Julie* Aubery. (*a*) (*b*) Tome IV. p. 178.



De Sforce, comme ci-devant, p. 130.

I I.

LOUIS Conty-Sforce, duc de Segni & d'Oñane, comte de SantaFiore, marquis de Proceñe, comte de Torciore & de Villeneuve, mourut sans enfans en 1685. âgé de 67. ans. A

Il étoit fils de *Marius* Conty-Sforce, duc d'Oñane, comte de Santa-Fiore, & de *Renée* de Lorraine-Mayenne, & petit-fils d'*Alexandre* Conty-Sforce, duc de Segni, comte de Santa-Fiore, fait chevalier des Ordres du Roi en 1608. & de *Leonore* Ursini. Il avoit épousé 1°. *Artemise* Colonne, fille de *Jules-Cesar* prince de Carbognano, & d'*Isabelle* Farneze, 2°. le 30. octobre 1 78. *Louise-Adelaïde* Damas, fille de *Claude-Leonor* marquis de Thianges, & de *Gabrielle* de Rochechouart-Mortemart. *Voyez tome VIII. de cette histoire, p.* 325.



De gueules, à une colomne d'argent, sommée sur son chapiteau d'une couronne d'or, les ornemens sculpez d'or.

I I I.

PHILIPPES Colonne, prince de Sonine, marquis de Patrique, comte de Circanne, batisé dans l'église des douze Apôtres à Rome le 29. avril 1640. mourut B le 21. avril 1686.

Il étoit fils de *Marc-Antoine* Colonne, duc de Taliacot, & de Palliano, connétable hereditaire du royaume de Naples, chevalier de la Toison-d'Or, mort le 20. janvier 1659. & d'*Isabel* Gionei, fille & heritiere de *Laurent* Gionei, prince de Gastiglione en Sicile, morte le 12. janvier 1655. Il épousa en février 1671. *Claria* Cesarini, fille de *Julien* Cesarini, prince de Gensano, morte en avril 1716. dont il eut JULIEN Colonne, prince de Sonine, qui suit, *Prosper* Colonne, clerc de la chambre Apostolique, & referendaire de l'une & l'autre signature; *Jean-Georges-Virginio* Colonne, mort; *Isabelle* Colonne, religieuse; & *Therese Charlotte* Colonne, mariée en 1699. à *Charles* Caraffe, duc de Madalon, C prince de Guardia.

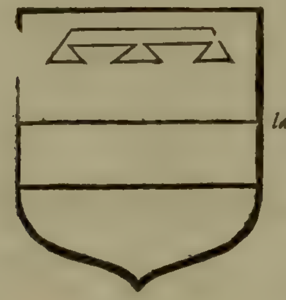
JULIEN Colonne, prince de Sonine & de Galatra, né en décembre 1671. a épousé en 1688. *Jeanne* Vandein-Einden-Piccolomini, fille de *Ferdinand* Vandein-Einden, marquis de Castelnovo, & d'*Olinde* Piccolomini, dont il a PHILIPPES-FERDINAND Colonne, qui suit, *Hierôme*, *Laurens* & *Virginio* Colonne.

PHILIPPES-FERDINAND Colonne, prince de Stigliano, né à Naples en janvier 1690. a épousé le 9. juin 1723. *Louise* Caraccioli, fille de *N.* Caraccioli, prince de San-Bueno. *Voyez pour cette maison* Imhof, *en son livre des* vingt familles d'Italie.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Saint Germain en Laye, le 22. Decembre 1675.

CHEVALIER.



D'argent, à une fasce de gueules, au lambel de même.

I.

A FRANÇOIS de Bethune, marquis de Chabris, ambassadeur extraordinaire en Pologne, confera au Roi de Pologne les Ordres de S. Michel & du S. Esprit, en vertu de ses pouvoirs en 1676. & mourut en Suede où il étoit ambassadeur extraordinaire, le 4. octobre 1692.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Sully, *tome IV. p.* 210. *& ci-devant, p.* 200.

PROMOTION

Faite à Zolkieu en Pologne, le 30. Novembre 1676.

CHEVALIER.



Ecartelé, au 1. & 4. de Pologne; *au 2. & 3. de* Lithuanie, *& sur le tout d'azur au bouclier d'or, qui est* Sobieski.

I.

B JEAN Sobieski, Roi de Pologne III. du nom, grand duc de Lithuanie, mourut à Varsovie le 17. juin 1696. âgé de 72. ans.

Il étoit fils de *Jacques* Sobieski, Castelan de Cracovie, ambassadeur extraordinaire de Pologne auprès d'Osman, empereur des Turcs, & de *N*.. Zolkiewiski, & épousa le 6. juillet 1665. *Marie-Casimire* de la Grange, veuve de *Jacob* de Radziwil, prince de Zamoski, palatin de Sandomir, fille de *Henry* de la Grange, marquis d'Arquien, depuis chevalier des Ordres du Roi & cardinal, & de *Françoise* de la Chastre-Brillebaut (*a*), dont il eut JACQUES-LOUIS-HENRY Sobieski, qui suit; ALEXANDRE-BENOIST-STANISLAS Sobieski, chevalier des Ordres du Roi, *rapporté ci-après;* CONSTANTIN-PHILIPPES-ULADISLAS

(*a*) Voyez tome VII. p. 428.

Sobieski, aussi chevalier des Ordres du Roi ; *Louise-Adelaïde* Sobieski, née en 1671. morte en 1677. & *Therese-Casimire-Cunegonde* Sobieski, née le 3. mars 1676. mariée le 15. août 1694. à *Maximilien-Marie* électeur, duc de Baviere, & morte à Venise le 11. mars 1730. Son corps a été porté à Munich. A

JACQUES-LOUIS-HENRY Sobieski, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Styrie, &c. né en 1667. a épousé le 10. février 1691. *Hedwige-Elisabeth Amelie* de Baviere, fille de *Philippe-Guillaume* de Baviere, électeur Palatin, & d'*Elisabeth Hamelie* de Hesse d'Armstad, dont il a eu *Jean* Sobieski, né le 21. octobre 1699. mort en juillet 1700. *Marie-Leopoldine-Eleonore-Jeanne-Charlotte-Petronille-Claude-Madelene* Sobieski, née le 29. may 1693. morte le 12. juillet suivant ; *Marie-Casimire* Sobieski, née le 20. juin 1695. morte le 28. may 1723. *Marie-Charlotte* Sobieski, née le 15. novembre 1697. mariée 1°. le 20. septembre 1723. à *Frederic-Maurice Casimir* de la Tour-d'Auvergne, prince de Turenne, 2°. à *Charles Godefroy* de la Tour-d'Auvergne, prince de Boüillon, frere de son premier mari (*a*) ; *Marie-Clementine* Sobieski, née en 1701. mariée à Rome le 3. septembre 1719. à *Jacques* d'Angleterre, connu sous le nom de *Chevalier de Saint Georges* ; & *Marie-Madelene* Sobieski, née le 4. août 1704. morte après son batême.

(*a*) Voyez tome IV. de cette hist. p. 543.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Saint Germain en Laye, le premier Janvier 1682.

CHEVALIER.



Ecartelé, au 1. & 4. de France*; au 2. & 3. de* Dauphiné.

I.

LOUIS Dauphin, fils unique du Roi & presomptif heritier de la Couronne, né le premier novembre 1661. reçut en même tems la croix & le cordon bleu, suivant les prérogatives des enfans de France, mais sans qu'ils ayent entrée ni voix déliberative dans les Chapitres, qu'après avoir prêté serment & été reçûs chevaliers. Il mourut doyen des chevaliers du Saint Esprit dans son château de Meudon le 14. avril 1711. B

Voyez tome I. page 177.



PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 2. Juin 1686.

CHEVALIERS.



De France, *au lambel de trois pendans d'argent.*

I.

A PHILIPPES d'Orleans, duc d'Orleans, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, &c. chevalier de la Toison d'Or, né le 2. août 1674.
Voyez à la maison Royale, tome I. p. 189.



De Bourbon.

II.

B LOUIS duc de Bourbon, prince du Sang, pair & grand-maître de France, gouverneur de Bourgogne & Bresse, mourut subitement à Paris le 4. mars 1710. en sa 42e année.
Voyez à la maison Royale, tome I. p. 341.



De Bourbon, *à la bordure de gueules.*

III.

C FRANÇOIS-LOUIS de Bourbon, prince de Conty, mourut à Paris le 22 février 1709. dans sa 45e année.
Voyez à la Maison Royale, tome I. p. 347.



De France, *au bâton de gueules péri en barre.*

I V.

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, duc du Maine & d'Aumale, comte d'Eu, pair de France, souverain de Dombes, grand-maître de l'artillerie de France, colonel general des Suisses & Grisons, gouverneur de Languedoc, né le 31. mars 1670. A

Voyez à la Maison Royale, tome I. p. 192.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 31. Decembre 1688.

PLUSIEURS Commandeurs & Chevaliers étant absens pour le service du Roi, ne purent se trouver pour être reçus pendant les trois B *jours que dura la Ceremonie, & ne furent reçus que dans le cours de l'année & dans les années suivantes; mais on leur envoya la Croix & le Cordon bleu; & leur rang d'ancienneté leur fut conservé du* 31. *Decembre* 1688. *dans le même ordre qu'il va être rapporté.*

CARDINAUX ET PRELATS.



Ecartelé au 1. *&* 4. *d'*Estrées, *au* 2. *&* 3. *d'or au lion d'azur, couronné & lampassé de gueules, qui est la* Cauchie.

I.

CESAR d'Estrées, cardinal du titre de la Trinité-du-Mont, évêque d'Albano, ci-devant évêque & duc de Laon, pair de France, abbé de Longpont, de S. Germain des Prez, du Mont S. Eloy, de S. Oyen de Joux, dit de *Saint Claude*, de Saint Nicolas-aux-Bois, d'Anchin, & de Staffarde en Piémont. C

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Estrées, *tome IV. p.* 596. *&* *ci-devant, p.* 60. *&* 162.



Ecartelé, au 1. & 4. coupé d'azur & d'or, l'azur chargé d'une rose d'or, au 2. & 3. d'argent, à une givre d'azur couronnée d'or, issante de gueules, sur le tout d'azur à une roue de huit rayons sans cercle d'or.

II.

A PIERRE Bonzi, cardinal du titre de S. Onufre, archevêque de Narbonne, abbé de S. Sauveur de Lodéve, de S. Pierre de Moneſtier, de Valmagne, d'Aniane & de Mortemer, ci-devant évêque de Beziers, archevêque de Toulouſe, grand-aumônier de la Reine, ambaſſadeur à Veniſe, en Pologne & en Eſpagne, mourut à Montpellier le 11. juillet 1703. agé de 73. ans.

Il étoit fils de *François* Bonzi, reſident pour le Roi à Mantouë, & de *Catherine* Riari, mariez en 1624. neveu de *Dominique* Bonzi, cardinal du titre de Saint Jean, coadjuteur de Beziers, mort le 30. avril 1621. & petit-neveu de *Jean* Bonzi, cardinal du titre de S. Clement, évêque de Beziers, premier aumônier de la reine Marie de Medicis, mort à Rome le 4. juillet 1621. & avoit pour ſœur *Eliſabeth* Bonzi, mariée en 1644. à *René-Gaſpard* de la Croix, marquis de Caſtries, chevalier des Ordres du Roi, morte le 13. novembre 1708. âgée de 82. ans. *Voyez ci-devant, p.* 207.

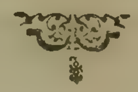


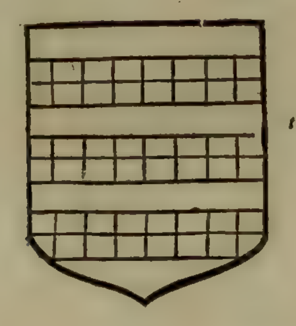
D'azur, à trois lezards d'argent; au chef couſu de gueules chargé de 3. étoiles d'or.

III.

B CHARLES-MAURICE le Tellier, archevêque duc de Reims, premier pair de France, doyen des conſeillers d'état, maître de la chapelle du Roi, abbé & comte de Lagny-ſur-Marne, de Saint Remy de Reims, de Saint Etienne de Caën, de Notre-Dame de Breteuil, de Saint Benigne de Dijon, de Notre-Dame de Bonnefontaine, docteur & proviſeur de Sorbonne, nâquit le 12. juillet 1642. mourut ſubitement à Paris le 22. février 1710. & eſt enterré à Saint Gervais dans la chapelle de ſa famille.

Voyez aux CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hiſt. p.* 578.





De gueules, à trois fasces échiquetées d'azur & d'argent.

I V.

PIERRE du Cambout-de-Coislin, cardinal du titre de la Trinité-sur-le-Mont-Pincio, évêque d'Orleans, premier aumônier du Roi, abbé de S. Victor de Paris, de S. Jean d'Amiens, de S. Pierre d'Abbeville, de S. Gildas-aux-Bois, de Notre-Dame du Quay, prieur d'Argenteuil & de Longpont, grand-aumônier de France en 1700. au lieu du cardinal de Bouillon, mourut à Versailles dans sa 70e année le 5. février 1706. A

Voyez au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS DE FRANCE, *tome VIII. p.* 292. *& sa genealogie, tome IV. p.* 801. *à l'occasion du* duché-pairie de Coislin. *& ci-devant, p.* 171.

CHEVALIERS.



De France, *à la bande racourcie de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.*

I.

LOUIS-JOSEPH duc de Vendôme, de Mercœur & d'Estampes, pair & general des Galeres de France, prince de Martigues, seigneur d'Anet, gouverneur de Provence, generalissime en Espagne, mourut le 11. juin 1712. âgé de 58. ans. B

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 200.



Tous les quartiers de Lorraine, & un lambel à la bordure chargée de huit besans d'or.

I I.

LOUIS de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brionne & de Charny, grand-écuyer de France, gouverneur d'Anjou, & des villes & château d'Angers & du Pont-de-Cé, sénéchal en Bourgogne, mourut le 13. juin 1718. C

Voyez au chapitre du duché-pairie de Guise, *tome III. de cette hist. p.* 478.

I I I.



Comme ci-devant, p. 216.

III.

A HENRY de Lorraine, comte de Brionne, reçû en survivance de la charge de grand écuyer de France, mourut le 3. avril 1712. en sa 52. année, & est enterré aux Capucines.

Voyez ibidem.



Comme ci-dessus.

IV.

B PHILIPPES de Lorraine, abbé commendataire de S. Benoist-sur-Loire, de S. Pere de Chartres, de la Trinité de Tiron & de S. Jean des Vignes de Soissons, maréchal des camps & armées du Roi, mourut à Paris le 8. décembre 1702.

Voyez ibidem.

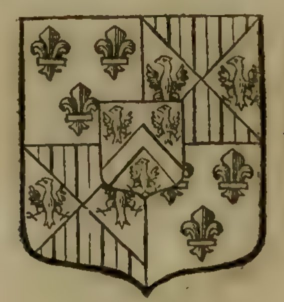


Comme ci-dessus.

V.

C CHARLES de Lorraine, comte de Marsan, sire de Pons, baron de Miossens, seigneur d'Ambleville, prince de Mortagne, souverain de Bedeille, &c. mourut le 13. novembre 1708.

Voyez ibidem.



Ecartelé au 1. & 4. de France, *au 2. & 3. d'*Arragon-Sicile, *& sur le tout de la* Tremoille.

VI.

CHARLES-BELGIQUE-HOLANDE sire de la Tremoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Tarente & de Talmond, comte de Laval & de Montfort, baron de Vitré, &c. premier gentilhomme de la chambre du Roi, mourut à Paris le 1. juin 1709. A

Voyez sa genealogie au chapitre du duché-pairie de Thouars, *p.* 160. *du IV. volume. & ci-devant, p.* 119. *&* 160.



Comme ci-devant, p. 137.

VII.

EMANUEL de Crussol, duc d'Usez, pair de France, comte de Crussol, d'Apcher, de S. Chely & de S. Sulpice, marquis de Florensac, de Cusieux & de Rambouillet, seigneur & baron de Levis, de Bellegarde, de Remoulins, d'Aimargues, de S. Geniez, d'Acier & de Cadenac, gouverneur d'Angoumois & de Xaintonge, mourut à Paris le 1. juillet 1692. à l'âge de 50. ans. B

Voyez sa genealogie au chapitre du duché pairie d'Uzez, *tome III. p.* 763. *& ci-devant p.* 52. 137. *&* 186.



D'argent, à une fasce de gueules.

VIII.

MAXIMILIEN-PIERRE-FRANÇOIS de Bethune, duc de Sully, pair de France, marquis de Rosny, baron de Bontin & de la Chapelle-d'Angillon, seigneur de Conty, de Faloise, de Breteuil & de Francastel, prince d'Enrichemont & de Boisbelle, gouverneur du Vexin François & des villes de Mante, de Meulenc & de Pontoise, mourut dans son château de Sully-sur-Loire au mois de juin 1694. âgé de 54. ans. C

Voyez au chapitre du duché-pairie de Sully, *tome IV. p.* 210. *& ci-devant, p.* 200. *&* 211.



*Ecartelé au 1. & 4. d'*Albert, *au 2. & 3. de* Rohan.

I X.

A CHARLES-HONORE' d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuse & de Chaunes, pair de France, comte de Montfort, marquis d'Albert, capitaine-lieutenant des chevaux-Legers de la garde du Roi, gouverneur de Guienne, mourut à Paris le 5. novembre 1712. âgé de 67. ans.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Luynes, *tome IV, p.* 263. *& ci-devant, p.* 148. *&* 187.



D'argent, à 3. chevrons de gueules.

X.

B ARMAND-JEAN de Vignerot, dit *du Plessis* par substitution, duc de Richelieu & de Fronsac, pair de France, marquis du Pont de Courlay, comte de Cosnac, ci-devant general des galeres, gouverneur des ville & citadelle du Havre-de-Grace, chevalier d'honneur de madame la Dauphine.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Richelieu, *tome IV. p.* 372. *& ci-devant, p.* 172.



Burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules sur le tout.

X I.

C FRANÇOIS duc de la Rochefoucaud, pair & grand veneur de France, prince de Marcillac, marquis de Guercheville, grand-maître de la gardetobe du Roi, gouverneur de Berry, mourut à Versailles le 11. janvier 1714. en sa 80. année.

Voyez tome IV. de cette hist. chapitre du duché-pairie de la Rochefoucaud, *p.* 430. *& ci-devant, p.* 155. *&* 187.



Losangé d'argent & de gueules.

XII.

LOUIS Grimaldi, duc de Valentinois, pair de France, prince souverain de Monaco, marquis de Baux, mourut le 3. janvier 1701. A

Voyez au duché-pairie de Valentinois, *tome IV. p.* 489. *& ci-devant, p.* 180.



Ecartelé au 1. d'argent, à un osier de sinople, qui est Lauzieres, *au 2. de gueules, à 2. chevres d'or passantes, posées l'une sur l'autre, au 3. de gueules, au lion d'argent accompagné de besans de même mis en orle, qui est* Cardaillac, *au 4. d'or, à 3. fasces de sable, au chef d'hermines, qui est* Clermont-Lodeve, *& sur le tout écartelé* d'Estrées, *& de la* Cauchie.

XIII.

FRANÇOIS-ANNIBAL d'Estrées de Lauzieres, duc d'Estrées, pair de France, marquis de Themines, comte de Nanteuil, gouverneur de l'Isle de France, & des villes de Soissons, Laon, Noyon & Villers-Cotterets, mourut le 11. septembre 1698. B

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Estrées, *tome IV. p.* 596 *& ci-devant, p.* 60. 162. *&* 214.



Ecartelé au 1. de Gramont, *au 2. & 3. d'*Aster, *au 4. d'*Aure, *& sur le tout de gueules, à quatre ottelles ou croix pattée d'argent, qui est* Cominges.

XIV.

ANTOINE-CHARLES duc de Gramont, pair de France, comte de Guiche & de Louvignies, souverain de Bidache, gouverneur de la basse-Navarre & de Bearn, de la ville & citadelle de Bayonne, & de S. Jean de Pied-de Port. C

Voyez sa genealogie, tome IV. de cette hist. p. 610. *& ci-devant, p.* 149. *&* 188.

XV.



De Mazarini, *tome IV. p. 619.*

X V.

A ARMAND-CHARLES duc de Mazarini-Rethelois, de Mayenne & de la Meilleraye, pair de France, & grand-maître de l'artillerie, prince de Château-portian, marquis de Montcornet, comte de la Fere, de Marlo, baron de Ham, Maixant, &c lieutenant general des armées du Roi, grand bailly d'Haguenau, gouverneur de la haute & baſſe Alſace, des ville & château de Briſac, gouverneur & lieutenant general de la haute & baſſe Bretagne, des villes & citadelle de Nantes, Port-Louis, Hennebon & Quemperlay, capitaine & gouverneur du château de Vincennes & de la Fere, mourut en ſon château de la Meilleraye le 9. novembre 1713. âgé de 82. ans.

Voyez au duché-pairie de la Meilleraye, *tome IV. p.* 624. *& ci-devant, p.* 172.



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

X V I.

B FRANÇOIS de Neufville, duc de Villeroy, pair & maréchal de France, marquis d'Alincourt, capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur de Lyon, Lyonnois, Forez & Beaujolois, mourut à Paris le 18. juillet 1730.

Voyez ſes anceſtres & ſa poſterité au chapitre du duché-pairie de Villeroy, *tome IV. p.* 639. *& ci-devant, p.* 125. *&* 182.



Faſcé d'argent & de ſinople, à 6. merlettes de gueules, poſées 3. 2. & 1.

X V I I.

C PAUL duc de Beauvillier, pair de France, grand d'Eſpagne, baron de la Ferté-Hubert, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chef du conſeil royal des finances, miniſtre d'état, mourut le 31. août 1714.

Voyez ce qui en a eſté dit, tome IV. de cette hiſt. p. 721. *au chapitre du* duché-pairie de S. Aignan. *& ci-devant, p.* 192.



Ecartelé au 1. & 4. de Foix, *au 2. & 3. de* Bearn.

XVIII.

HENRY-FRANÇOIS de Foix de Candale, duc de Randan, pair de France, marquis de Sennecey, comte de Fleix & de Gurson, captal de Buch, mourut sans posterité le 22. février 1714. A

La genealogie de la maison de Foix *a esté rapportée, tome III. p.* 343.



Ecartelé au 1. de Luxembourg, *au 2 de* Bourbon, *au 3. tous les quartiers de* Lorraine *& un lambel de gueules de 3. pieces, au 4. de* Savoye, *& sur le tout de* Potier.

XIX.

LEON Potier, duc de Tresmes, dit *de Gesvres*, pair de France, premier gentil-homme de la chambre du Roi, gouverneur de Paris, de Valois, de Ponteau de Mer, & du château de Monceaux, mourut le 9. décembre 1704. âgé de 84. ans. B

Voyez tome IV. de cette hist. p. 763. *chapitre du* duché-pairie de Tresmes. *& ci-devant, p.* 143.

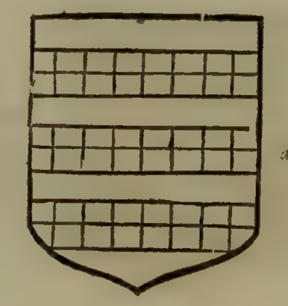


De gueules, à la bande d'or.

XX.

ANNE-JULES duc de Noailles, pair & maréchal de France, premier capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur de Roussillon, Conflans & Cerdaigne, & de la ville & citadelle de Perpignan, mourut à Versailles le 2. octobre 1708. C

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre du duché-pairie de Noailles, *tome IV. p.* 782. *& ci-devant, p.* 167. *&* 193.



De gueules, à trois fasces échiquetées d'argent & d'azur de deux traits.

XXI.

A ARMAND seigneur du Cambout, duc de Coislin, pair de France, comte de Crecy, lieutenant general des armées du Roi, mourut à Paris le 16. septembre 1702.

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre du duché-pairie de Coislin, *tome IV. p.* 801. *& ci-devant*, *p.* 171.



Ecartelé au 1. d' Aigremont, *au 2. du* Plessis, *au 3. de* Bethune, *au 4. d'or, au lion de sable, & sur le tout de* Choiseul.

XXII.

B CESAR-AUGUSTE duc de Choiseul, pair de France, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Toul, mourut le 12. avril 1705.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Choiseul, *tome IV. p.* 817. *& ci-devant*, *p.* 114. *&* 188.



D'argent, au chevron de gueules accompagné de 7. merlettes de même, 4. en chef & 3. en pointe.

XXIII.

C LOUIS-MARIE-VICTOR d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, pair de France, marquis de Villequier, d'Isles & de Nolay, comte de Berzé, baron de Chapes, de Rochetaillé, de Joncy, d'Estrabonne, &c. gouverneur du Boulonois & de la ville de Boulogne, premier gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de ses gardes du corps, mourut subitement à Paris le 19. mars 1704.

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Aumont, *tome IV. p.* 870. *& ci-devant*, *p.* 58. 122. *&* 173.



De Montmorency *à un écu en cœur d'argent, au lion de gueules, couronné, armé & lampassé d'or, la queue fourchée & passée en sautoir, qui est* Luxembourg.

XXIV.

FRANÇOIS-HENRY de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg, pair de France, prince de Tingry, comte de Ligny, de Bouteville & de Lux, capitaine des gardes du corps du Roi, gouverneur de Champagne & de Brie, puis de Normandie, mourut à Versailles le 4. janvier *1695*. A

Voyez au chapitre du duché-pairie de Montmorency, *tome III. p. 566. & ci-devant, p.* 117. 118. *&* 137.



D'or, à la croix ancrée de gueules.

XXV.

FRANÇOIS vicomte d'Aubusson, duc de Rouannois, comte de la Feuillade, maréchal de France, colonel du regiment des gardes Françoises, viceroi de Sicile, gouverneur de Dauphiné, mourut à Paris le 19. septembre 1691. B

Voyez au chapitre du duché-pairie de Rouannois, *tome V. p.* 318.



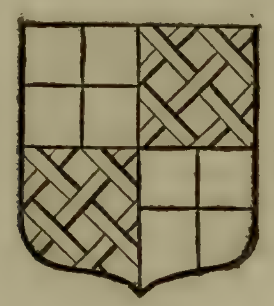
D'azur, au chevron d'or accompagné de 3. losanges d'argent.

XXVI.

BERNARDIN Gigault, marquis de Bellefons, seigneur de l'Isle-Marie & de Gruchy, maréchal de France, premier maître-d'hôtel du Roi, premier écuyer de madame la Dauphine, mourut au château de Vincennes le 4. décembre *1694*. C

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VI. p.* 593.

XXVII.



Ecartelé, contr'écartelé au 1. & 4. d'argent & de gueules, qui est Crevant, *au 2. & 3. d'*Humieres.

XXVII.

A LOUIS de Crevant, duc de Humieres, maréchal & grand-maître de l'artillerie de France, capitaine des cent gentilshommes au Bec de Corbin de la maison du Roi, gouverneur de Bourbonnois, gouverneur general de Flandres, de la ville & citadelle de Lille, d'Armentieres & de Compiegne, mourut à Versailles le 30. août 1694.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Humieres, *tome V. p. 762. & ci-devant, p. 141.*



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, au lion d'argent, qui est Lomagne, *au 2. & 3. d'argent à la bande d'azur, qui est* Durfort.

XXVIII.

B JACQUES-HENRY de Durfort, duc de Duras, maréchal de France, capitaine des Gardes du corps du Roi, gouverneur du comté de Bourgogne & de la ville & citadelle de Besançon, mourut à Paris le 12. octobre 1704.

Voyez au chapitre du duché de Duras, *tome V. p. 720. & ci-devant, p. 122.*



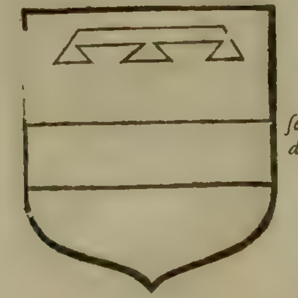
Ecartelé, au 1. & 4. de Durfort, *au 2. & 3. de* Lomagne, *& un lambel de gueules sur le tout.*

XXIX.

C GUY-ALDONCE de Durfort, comte de Lorges, duc de Quintin, sous le nom *de Lorges*, maréchal de France, capitaine des Gardes du corps du Roi, mourut à Paris le 22. octobre 1702.

Voyez ibidem.





D'argent, à la fasce de gueules, brisé en chef d'un lambel de trois pieces de même.

XXX.

LOUIS-ARMAND duc de Bethune, pair de France, lieutenant general au gouvernement de Picardie, gouverneur des ville & citadelle de Calais & du fort Nieulay, capitaine des Gardes du corps du Roi, mourut le premier avril 1717. A

Voyez au chapitre du duché-pairie de Sully, *tome IV. de cette hist. page* 210. *& ci-devant, p.* 200.



*Ecartelé, au 1. & 4. d'*Estrées, *au 2. & 3. de la* Cauchie.

XXXI.

JEAN comte d'Estrées, seigneur de Tourpes, premier baron du Boulonois, maréchal & vice-amiral de France, vice-roi de l'Amerique, lieutenant general en Bretagne, gouverneur de Nantes, mourut à Paris le 19. may 1707. âgé de 83. ans. B

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Estrées, *tome IV. de cette histoire, page* 596. *& ci-devant, p.* 162.

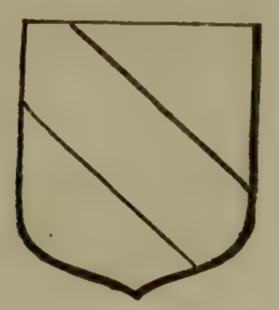


Fascé d'or, & d'azur de huit pieces, la premiere fasce d'azur chargée de trois annelets de gueules, qui est de la Vieuville-d'Artois.

XXXII.

CHARLES duc de la Vieuville, chevalier d'honneur de la Reine, gouverneur de Poitou, & de la personne de M. le duc de Chartres, lieutenant general des armées du Roi & au gouvernement de Champagne, mourut le 2. février 1689. C

Voyez au chapitre des GRANDS-FAUCONNIERS, *tome VIII. de cette histoire, page* 758. *& ci-devant, p.* 128.



D'azur, à la bande d'or.

XXXIII.

A JEAN-BAPTISTE de Caſſagnet, marquis de Tilladet, capitaine-lieutenant des cent Suiſſes de la garde du Roi, maître de ſa garderobe, lieutenant general de ſes armées, gouverneur de Cognac & de la ville & citadelle d'Arras, lieutenant general au gouvernement d'Artois, fut bleſſé d'un coup de Mouſquet à la cuiſſe au combat de Steinkerque le 3. août 1692. & en mourut le 22. du même mois ſans avoir été marié.

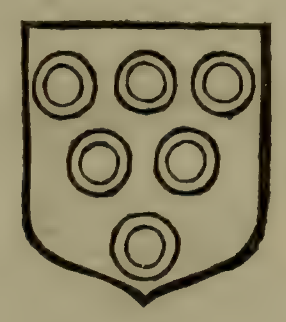
Il avoit eu un frere aîné, capitaine aux Gardes, tué à Paris par les gens de la livrée du duc d'Eſpernon, & pour freres puînez *Gabriel* de Caſſagnet, reçû chevalier de Malte en 1647. connu ſous le nom du *Chevalier de Tilladet*, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur d'Aire, mort le 11. juillet 1702. & *Michel* de Caſſagnet-Tilladet, évêque de Mâcon; & pour ſœur *N*... Caſſagnet, mariée à *N*... du Bouzet, marquis de Roque-Eſpine.

Ils étoient enfans de *Gabriel* de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Bapaume, puis de Briſac, & de *Madelene* le Tellier, ſœur de *Michel* le Tellier, chancelier de France, & neveux de B
Paul-Antoine de Caſſagnet, marquis de Fimarcon, capitaine au regiment de Gardes, meſtre de camp du regiment d'Anjou, lieutenant general des armées du Roi, nommé chevalier du Saint Eſprit en 1651. marié par diſpenſe le 14. may 1623. à *Paule-Françoiſe* de Narbonne, fille d'*Amaury* de Narbonne, marquis de Fimarcon, & de *Marguerite* d'Ornezan d'Auradé (*a*); & de ce mariage ſont deſcendus les marquis de Fimarcon & de Tilladet en Guienne, qui ſubſiſtent à préſent.

(*a*) Tome VII. p. 773.

Et leur ayeul étoit *Bernard* de Caſſagnet, ſeigneur de Tilladet & de Chuiſſeaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine aux Gardes, gouverneur de Bourg-ſur-Mer, qui avoit épouſé par contrat du 15. ſeptembre 1588. *Jeanne* de Narbonne, ſœur de *Jean* de Narbonne-de-Lomagne, marquis de Fimarcon, & fille de *Bernard* de Narbonne, ſeigneur de Taleiran, marquis de Fimarcon, & de *Françoiſe* de Bruieres, de Chalabre, ſa ſeconde femme. (*b*)

(*b*) *Ibid.*



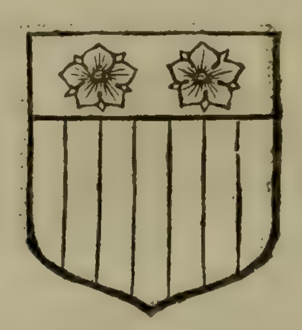
D'or, à ſix annelets de gueules, poſez 3. 2. & 1.

XXXIV.

C LOUIS Caillebot, marquis de la Salle, ſeigneur de Montpinçon, de Renancourt, de Villemeux, de Premont & de Hannovart, maître de la garderobe du Roi.

Il a eu pour freres *Henry* Caillebot, ſeigneur de Villemeux, lieutenant au regiment des Gardes, tué en Allemagne en 1673. *Antoine-Claude* Caillebot, chevalier de Malte, lieutenant aux Gardes, tué au ſiege de Beſançon; *François* Caillebot,

évêque de Tournay, abbé de la Couture du Mans & de Rebais, où il s'est retiré; *Charles* Caillebot, chevalier de Malte, soulieutenant aux Gardes, tué à Paris en 1675. *Pierre* Caillebot, lieutenant de la colonelle du regiment des Gardes, tué à la bataille de S. Denis en Flandres en 1678. & pour sœur *Marie-Ferdinande* Caillebot de la Salle, mariée au mois de decembre 1683. à *Charles-Baltasar* de Clermont de Chaste, comte de Roussillon, morte le 28. avril 1707. Ils étoient tous enfans de *Louis* Caillebot, seigneur de la Salle & de Montpinçon, capitaine-lieutenant des Gendarmes de la garde du Roi, lieutenant general de ses armées, & d'*Anne-Madelene* Martel, fille de *Charles* Martel, seigneur de Montpinçon, & d'*Alfonsine* de Balsac. *Louis* Caillebot, marquis de la Salle, chevalier des Ordres du Roi, mourut le 7. decembre 1728. Il avoit épousé le 8. octobre 1712. *Jeanne-Helene* Gillain, fille de *François-Antoine* Gillain, chevalier, seigneur du Port & de Benouville, & d'*Helene* de Marguerit, dont il a eû *Marie-Louis* Caillebot, marquis de la Salle, né le 11. février 1716. lequel sert dans les Mousquetaires du Roi en 1732. Le Roi a changé le nom de Montpinçon en celui de la Salle, & l'a érigé en marquisat en sa faveur & de ses enfans mâles en légitime mariage, par lettres données à Versailles au mois de juillet 1730. registrées en la Chambre des Comptes de Normandie le 16. janvier 1732. A



D'argent, à trois pals de gueules, au chef d'azur chargé de deux roses d'argent.

XXXV.

JACQUES-LOUIS de Beringhen, comte de Châteauneuf & du Plessis-Bertrand en Bretagne, seigneur d'Armainvilliers & de Grez, premier écuyer du Roi, gouverneur de la citadelle & du fort de S. Jean de Marseille, president du Conseil du dedans du Royaume durant la minorité du Roi, directeur general des Ponts & Chaussées de France, mourut le premier may 1723. B

Il étoit fils de *Henry* de Beringhen, comte de Châteauneuf, premier écuyer du Roy, chevalier de ses Ordres (*a*), & d'*Anne* du Blé-d'Uxelles. Il avoit épousé par contrat du 14. octobre 1677. *Marie-Madelene Elisabeth-Fare* d'Aumont, fille aînée de *Louis* duc d'Aumont, pair de France, & de *Madelene-Fare* le Tellier (*b*). Elle mourut le 18. octobre 1728. âgée de 66. ans, laissant pour enfans *Jacques-Louis* de Beringhen, marquis de Châteauneuf, comte du Plessis-Bertrand & d'Armainvilliers, premier écuyer du Roi, maréchal de ses camps & armées, gouverneur des citadelle & fort de Saint Jean de Marseille, mort en mil sept cens vingt-trois, âgé de quarante-trois ans, ayant épousé le 9. février 1708. *Marie-Louise-Henriette* de Beaumanoir, fille d'*Henry-Charles* de Beaumanoir, marquis de Lavardin, chevalier des Ordres du Roi, & de *Louise-Anne* de Noailles sa seconde femme. (*c*) De cette alliance est née *Nicole-Louise* de Beringhen, fille unique. C *François-Charles* de Beringhen, évêque du Puy, abbé de Sainte Croix de Bourdeaux, prévôt de Pignans en Provence; HENRY-CAMILLE de Beringhen, marquis de Châteauneuf, qui suit; *Anne-Marie-Madelene* de Beringhen, abbesse du Pré; *Louise-Charlotte-Eugenie* de Beringhen, religieuse à Faremoustier; *Anne-Benigne-Fare-Therese* de Beringhen, mariée le 11. juillet 1701. à *Emmanuel-Armand* marquis de Vassé, brigadier des armées du Roi, dont elle resta veuve en 1710. *Olimpe-Felicité* de Beringhen, religieuse, puis abbesse à Faremoustier; *Marie-Louise* de Beringhen, mariée en 1713. à *Guillaume-Alexandre* marquis de Vieux-pont & de Senecé, lieutenant general des armées du Roi, lieutenant pour sa Majesté au païs d'Aunis, & gouverneur de Charlemont; & *Lydie* de Beringhen, mariée le 22. novembre 1722. à *Hubert* de Courtarvel, marquis de Pezé, mestre de camp lieutenant & inspecteur du regiment du Roi infanterie, brigadier de ses armées, gouverneur des châteaux de la Muette & de Madrid, & des ville & château de Rennes, & morte à Paris le 6. septembre dans sa 26e année.

(*a*) Voyez ci-devant, p. 197.

(*b*) Tome IV. p. 878.

(*c*) Tome VII. p. 387.

HENRY-

A HENRY-CAMILLE marquis de Beringhen, chevalier des Ordres du Roi, mestre de camp d'un regiment d'infanterie, ci-devant chevalier de Malte, commandeur de Pieton, a prêté serment entre les mains du Roi pour la charge de son premier Ecuyer le 7. février 1724. Il est lieutenant general au gouvernement de Bourgogne, & gouverneur des ville & citadelle de Chalon-sur-Saône. *Il sera rapporté en son rang, à la promotion du 2. fevrier* 1731.



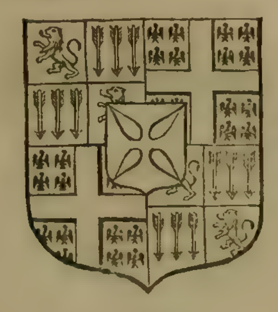
D'argent, à la bande fuselée de gueules, au lion d'azur en chef.

XXXVI.

B PHILIPPES de Courcillon, marquis de Dangeau, comte de Mesle & de Civray, baron de S. Hermine, de S. Amant, du Château-du-Loir, de Lucé & de Bressuire, seigneur de Chausseroie & de la Bourdaisiere, menin de monseigneur le Dauphin, chevalier d'honneur de madame la Dauphine, gouverneur de Touraine & de la ville de Tours, grand-maître des Ordres de Notre-Dame de Montcarmel & de Saint Lazare de Jerusalem, conseiller d'état d'épée, mourut le 9. septembre 1720. dans sa 84[e] année.

Il étoit fils de *Louis* de Courcillon, seigneur de Dangeau, de la Motte & de Diziers, & de *Charlotte* des Noües de la Tabariere; & épousa 1°. en 1670. *Françoise* Morin, morte le 22. mars 1682. fille de *Jacques* Morin, seigneur de Châteauneuf, & d'*Anne* Yvelin, 2°. en 1686. *Marie-Sophie* de Baviere de Leweftein, fille d'honneur de madame la Dauphine, fille de *Ferdinand-Charles* comte de Leweftein, & d'*Anne-Marie* de Furstemberg, sœur du cardinal de Furstemberg. Du premier C lit sont sorties *Marie-Anne-Jeanne* de Courcillon, née au mois de décembre 1671. mariée le 18. février 1694. à *Honoré-Charles* d'Albert, duc de Luynes, connu sous le nom de *Duc de Montfort* (*a*); & *Therese* de Courcillon, morte sans être mariée. Du second lit il a eu *Philippes-Egon* marquis de Courcillon, né le 19. juin 1687. colonel du regiment de Furstemberg cavalerie en 1704. lequel eut une jambe emportée à la bataille de Malplaquet en 1709. fut fait brigadier de cavalerie en 1710. fut nommé gouverneur de Touraine au mois de septembre 1712. sur la démission de son pere, & mourut le 20. septembre 1719. laissant de *Françoise* de Pompadour-Lauriere qu'il avoit épousée le 17. juin 1708 une fille unique *Marie-Sophie* de Courcillon, laquelle épousa le 10. janvier 1729. *Charles-François* d'Albert-d'Ailly, duc de Pequigny.

(*a*) Tome IV. p. 269.



Ecartelé au 1. & 4. contr'ecartelé de Gramont *&* d'Aster, *au 2. & 3. de* Montmorency, *& sur le tout de* Comminges.

XXXVII.

D PHILIBERT de Gramont, dit *le comte de Gramont*, seigneur de Semeac, d'Hibos & de Soroville, gouverneur du pais d'Aunis & de la Rochelle, mourut à Paris le 30. janvier 1707.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Gramont, *tome IV. p.* 610. *& ci-devant p.* 146. 188. *&* 220.



D'argent, à trois molettes à 6. rais de gueules, posées 2. & 1. accompagnées de 9. croisettes recroisetées de même, 3. en chef, 3. en fasce & 3. en pointe, ces dernieres posées 2. & 1.

XXXVIII.

LOUIS-FRANÇOIS duc de Bouffiers, pair & maréchal de France, chevalier de la Toison-d'Or, capitaine des Gardes du corps du Roi, gouverneur general de Flandres & de Hainault, gouverneur particulier & souverain bailly de la ville & citadelle de Lille, grand-bailly & gouverneur hereditaire de la ville de Beauvais, mourut à Fontainebleau le 22. août 1711. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page 625.*



De gueules, à deux fasces d'or.

XXXIX.

FRANÇOIS de Harcourt, marquis de Beuvron & de la Mailleraye, comte de Sezanne, lieutenant general au gouvernement de la haute-Normandie, gouverneur du vieux Palais de Rouen, mourut à la Mailleraye le 22. avril 1705. âgé de 78. ans. B

Voyez ses ancestres & sa posterité tome V. de cette histoire, page 152.

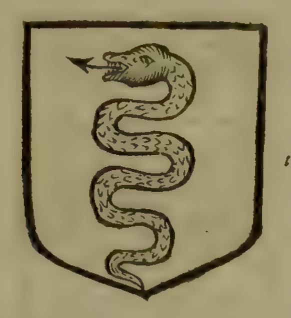


De Mornay, *comme ci-devant p. 112.*

XL.

HENRY de Mornay, marquis de Montchevreüil, gouverneur & capitaine de Saint Germain en Laye, mourut le 2. juin 1706. âgé de 84. ans. C

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p. 286.*



D'or, à la couleuvre d'azur, tortillée en pal.

XLI.

A EDOUARD-FRANÇOIS Colbert, comte de Maulevrier, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur des ville & citadelle de Tournay, mourut à Paris le 31. may *1693*. & est enterré à S. Eustache.

Il étoit fils de *Nicolas* Colbert, seigneur de Vandieres, & de *Marie* Pussort, & épousa par contrat du dernier juillet 1668. *Marie-Madelene* Bautru, morte le 10. mars 1700. fille de *Guillaume* Bautru, comte de Serrant, & de *Marie* Bertrand de la Baziniere, dont il eut *Jean-Baptiste* Colbert, comte de Maulevrier, colonel d'infanterie, tué à la défense de Namur, le 18. juillet *1695*. FRANÇOIS-EDOUARD Colbert, marquis de Maulevrier, qui suit; *Henry* Colbert, fait chevalier de Malte en 1688. lequel après avoir passé par tous les degrez militaires, & donné des preuves de sa valeur, fut fait lieutenant general des armées du Roi le 30. mars 1710. & mourut à Cambray de la petite Verole au mois d'août 1711. *Charles-Louis* Colbert, prieur de Reüil; & *Marie-Therese* Colbert, mariée le 12. juin 1685. à *Jacques-Eleonor-Rouxel* comte de Medavy, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant general de ses armées, gouverneur de Nivernois. (*a*)

B FRANÇOIS-EDOUARD Colbert, marquis de Maulevrier, &c. fut en sa jeunesse prieur de S. Jean-le-Rotrou; puis ayant pris le parti des armes, fut colonel du regiment de Navarre après la mort de son frere aîné en 1695. servit au siege du fort de Keel en mars 1703. fut nommé brigadier d'infanterie en octobre 1704. servit l'année suivante en Espagne, sous le maréchal de Tessé son beau-pere, & mourut à Paris le premier avril 1706. âgé de 31. ans. Il avoit épousé le 25. janvier 1698. *Marthe Henriette* Froulay, fille de *René* comte de Tessé, maréchal de France, & de *Marie-Françoise* Aubert (*b*), dont *Louis-René-Edouard* Colbert, marquis de Maulevrier, colonel du regiment de Piémont en 1719. *René-Edouard* Colbert, & *Marie-Henriette* Colbert, mariée le 22. août 1722. à *Charles-François* comte d'Estaing, marquis de Saillant, brigadier des armées du Roi, dont elle est la seconde femme.

(*a*) Voyez tome VII. p. 575.

(*b*) Ibid. p. 671.



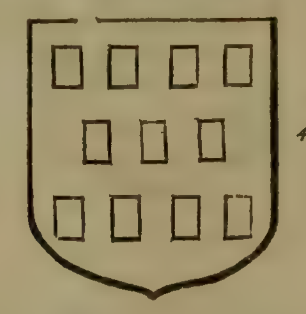
Ecartelé, au 1. d'or au pont couvert de trois arches de sable, au 2. d'azur à deux fasces d'argent, au 3. d'azur au bras dextre sortant d'une nuée, tenant en main une epée nue d'argent, au lambel de trois pieces de même, au 4. d'or, au lion couronné de gueules, la queue nouée, fourchée & passée en sautoir.

XLII.

C JOSEPH de Pons & de Guimera, baron de Montclar, lieutenant general des armées du Roi, mestre de Camp general de la Cavalerie-legere, Grand-bailly de Haguenau, commandant en Alsace, né en 1625. mourut en avril 1690.

Il étoit fils de *Joseph* de Pons, seigneur de Montclar, & de *Beatrix* de Guimera; & avoit épousé *Jeanne* Ros, fille de *François* Ros, comte de S. Feliens, & de

Marie de Meque, morte à Perpignan le 8. août 1714. dont il eut *Marie-Therése* de Pons de Guimera, fille unique, mariée par contrat du 29. mars 1685. à *Claude-Jacinte* marquis de Rebé, mort à Namur le 4. août 1693. des blessures qu'il avoit reçûës au combat de Steinkerque. A



D'azur, à onze billettes d'argent 4. 3. & 4.

XLIII.

HENRY-CHARLES de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant general au gouvernement de Bretagne, ambassadeur extraordinaire à Rome, né le 15. mars 1644. mourut à Paris le 29. août 1701. B

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 387. *&* *ci devant p.* 107. *&* 184.



D'azur, à trois molettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion passant de gueules.

XLIV.

PIERRE de Villars, nommé le marquis de Villars, baron de Masclas, de Sarras, de Riverant & d'Oriol, conseiller d'état ordinaire, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Besançon, ambassadeur en Espagne, Savoye & Dannemarck, chevalier d'honneur de madame la duchesse de Chartres, mourut à Paris le 20. mars 1698. C

Voyez tome V. de cette histoire, p. 105.



Ecartelé, au 1. d'or, à trois bandes d'azur, qui est Adhemar, *au 2. de gueules, au château d'argent, qui est* Castellane, *au 3. de gueules au lion d'argent, au 1. canton d'hermines, au 4. de gueules, à la croix alisée d'or, cantonnée de quatre roses de même.* Voyez *ci-devant, p. 85. & 182.*

XLV.

FRANÇOIS Adhemar de Monteil, comte de Grignan, lieutenant general au gouvernement de Provence, mourut le 30. décembre 1714. âgé de 85. ans. D

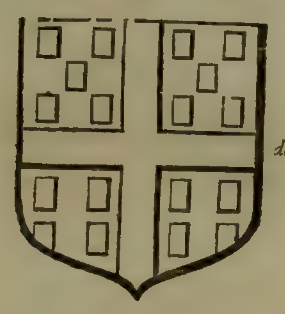
Il étoit fils de *Louis-Gaucher* Adhemar de Monteil, comte de Grignan, & de *Marguerite* d'Ornano, & épousa 1°. *Angelique-Clarice* d'Angennes, fille de *Charles* d'Angennes, marquis de Rambouillet, (*a*) & de *Catherine* de Vivonne, morte au mois

(*a*) Tome II. p. 427.

A mois de janvier 1665. 2°. par contrat du 17. janvier 1666. *Marie-Angelique* du Puy-du-Fou, fille de *Gabriel* marquis du Puy-du-Fou, & de *Madelene* de Belliévre, morte en couches au mois de juin 1667. & 3°. par contrat du 28. janvier 1669. *Françoise Marguerite* de Sevigné, fille de *Henry* marquis de Sevigné, & de *Marie* de Rabutin de Chantal, morte le 13. août 1705. Du premier lit nâquirent *Louise-Catherine* Adhemar de Monteil-de-Grignan, & *Françoise Julie* Adhemar de Monteil, qui a épousé le 6. may 1689. *Henri Emmanuel* Hurault, marquis de Vibraye, lieutenant general des armées du Roi (*a*). Du second, *Louis* Adhemar de Monteil, né le 17. may 1667. mort quelques mois après, & du troisiéme, *Louis-Provence* Adhemar de Monteil, marquis de Grignan, nommé par les états de Provence assemblez à Lambesc au mois de Novembre 1671. qui épousa *Anne-Marguerite* de S. Amand, & mourut sans enfans en octobre 1704. *Pauline* Adhemar de Monteil, qui a épousé *Louis* de Simiane, marquis de Truchenu & d'Esparron (*b*). & *N*... Adhemar, religieuse à la Visitation à Aix.

(*a*) Tome VI. p. 507.

(*b*) Tome II. p. 251.



D'azur, à une croix d'or cantonnée de dix-huit billettes.

XLVI.

B **C**LAUDE de Choiseul, marquis de Francieres, appellé *le comte de Choiseul*, maréchal de France, gouverneur de Langres & de S. Omer, mourut doyen des maréchaux de France le 11. mars 1711. en sa 78. année, & est enterré à Piquepus.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 622. *& ci-devant p.* 114. 188. *&* 223.



Ecartelé au 1. *&* 4. *de* Goyon, *au* 2. d'Orleans-Longueville, *au* 3. *de* Bourbon-Saint-Paul.

XLVII.

C **J**ACQUES Goyon, sire de Matignon, comte de Thorigny; lieutenant general au gouvernement de la basse Normandie, gouverneur de Cherbourg, de Granville, de S. Lo & de l'Isle de Chauzé, menin de monseigneur le Dauphin, mourut le 14. janvier 1725.

Sa posterité & ses ancestres sont rapportez tome V. de cette hist. p. 390. *& ci-devant pag.* 129. 183. *&* 199.

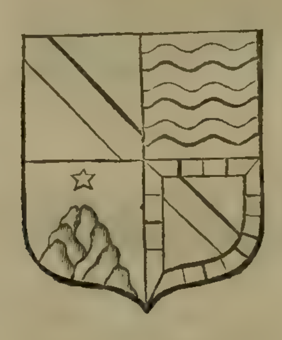


Ecartelé au 1. & 4. pallé d'or & d'azur de 6. pieces, au chef de gueules chargé de 3. hydres d'or, au 2. & 3. d'azur, au lion d'argent, à la bordure de gueules chargée de 8. fleurs de lys d'or.

XLVIII.

JEAN-ARMAND de Joyeuse, nommé *le marquis de Joyeuse*, baron de S. Jean, seigneur de Ville-sur-Tourbe, maréchal de France, gouverneur de Nancy & des ville, citadelle, pays & évêchez de Mets & de Verdun, mourut à Paris le premier juillet 1710. âgé de 79. ans. & est enterré à S. Paul. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 624. *& ci-devant, p.* 74. 80. *&* 205.



Ecartelé au 1. d'or, à la bande de gueules, qui est Caluo, *au 2. d'argent, à trois fasces ondées d'azur, qui est* Gualbés, *au 3. d'argent, à un rocher sortant de la pointe de l'écu d'azur surmonté d'une comete de gueules, au 4. d'or, à la bande de sable, à la bordure componée de même.*

XLIX.

FRANÇOIS de Caluo, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de la ville d'Aire, né à Barcelonne en 1617. mourut à Deinse au mois de may 1690. & est enterré à Aire, *laissant un fils naturel, avocat general au conseil de Perpignan, mort le 2. janvier* 1708. B

Il étoit fils de *Joseph* de Caluo, & de *Jeronime* Gualbés, & avoit pour freres *Pierre* de Caluo, abbé de Notre-Dame d'Eu, chanoine & grand archidiacre d'Elne, conseiller honoraire au conseil souverain de Roussillon, mort en 1708. âgé de 75. ans. & JOSEPH de Caluo, mestre de camp d'un regiment de cavalerie, marié à Dona *Marie* de Bassedes & de Marguerit, niece de Dom *Joseph* de Marguerit, marquis d'Aguilar, de laquelle il a eu *Benoist* de Caluo, colonel du regiment royal infanterie, brigadier des armées du Roi, tué à la bataille de Spire le 15. novembre 1703. *Francois* de Caluo, *Josephe* de Caluo, veuve de *N....* comte d'Illes son cousin, brigadier des armées du Roi, morte en mars 1725. sans enfans; & *Therese* de Caluo, mariée à *François* de Tord, colonel de Dragons, mort en 1715.





De gueules, au lion d'hermines couronné d'or.

L.

A CHARLES d'Aubigné, dit *le comte d'Aubigné*, seigneur de Surineau, gouverneur de Betfort en Alsace, d'Aiguesmortes en Languedoc, de Cognac en Angoumois & de la province de Berry, mourut à Vichy en may 1703. âgé de 69. ans.

Il étoit fils de *Constant* d'Aubigné, seigneur de Surineau, & d'*Isabelle* de Cardillac sa seconde femme, fille de *Pierre* de Cardillac, lieutenant du duc d'Espernon au Château-Trompette, & de *Louise* de Montalambert, & avoit épousé par contrat du 23. février 1678. *Genevieve-Philippe* Pietre, fille de *Simon* Pietre, procureur du Roi & de la ville de Paris, & de *Louise* d'Antal. Elle mourut le 4. août 1728. il en eut *Françoise-Charlotte-Amable* d'Aubigné, fille unique, mariée le 1. avril 1698. à *Adrien-Maurice* duc de Noailles, pair de France, chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'Or, capitaine des gardes du corps du Roi (*a*).

(*a*) Tome IV. p. 795.



De gueules à trois leopards couronnez d'or, l'un sur l'autre.

L I.

B CHARLES de Montsaunin, comte de Montal, châtelain de S. Brisson & d'Ilan, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Charleroy & de Montroyal, mourut à Dunkerque le 28. septembre 1696. âgé de 77. ans

Il étoit fils d'*Adrien* de Montsaunin, seigneur des Aubus, & de *Gabrielle* de Rabutin, dame de Montal, & épousa en 1640. *Gabrielle* de Solages, morte le 29. mars 1702. âgée de 89. ans, fille de *Jean-Albert* de Solages, seigneur de Camboularet & de Salles, & de *Cassandre* de la Fare, dont il eut LOUIS de Montsaunin, marquis de Montal, qui suit, *François* de Montsaunin, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie, tué en Flandre en 1672. *François-Ignace* de Montsaunin, abbé de Rigny, depuis capitaine de cavalerie, qui épousa *Charlotte-Marie* Baillet, fille de *Claude* Baillet, seigneur d'Aucourt en Champagne, & de *Marguerite* du Val de Dampierre, & mourut à Landau le 21. septembre 1691. ayant eu de son mariage trois fils; & *Marie-Cassandre* de Montsaunin, mariée à *Eustache* Marion, comte de Druy, lieutenant des gardes du corps du Roi, & lieutenant general de ses armées.

LOUIS de Montsaunin, marquis de Montal, mestre de camp d'un regiment de cavalerie, mourut avant son pere en 1686. Il avoit épousé *Marguerite-Henriette* de Saulx, fille de *Jacques* de Saulx, comte de Tavannes, & d'*Henriette* Potier-Gesvres (*b*), dont il eut CHARLES-LOUIS de Montsaunin, marquis de Montal, qui suit, & trois filles.

[*b*] Tome. VII. p. 257.

CHARLES-LOUIS de Montsaunin, marquis de Montal, colonel du regiment de Poitou, brigadier des armées du Roi le 29. mars 1710. maréchal de camp le 1. février 1719. a épousé le 21. avril 1705. *Anne-Marie* Colbert, fille d'*Edouard* Colbert, marquis de Villacerf, surintendant des bâtimens, & de *Genevieve* l'Archer.



D'or, à trois écrevisses de gueules en pal, 2. & 1.

L I I.

CLAUDE de Thiard, comte de Bissy, baron de Pierre, de Vauvry & d'Hautume, A lieutenant general des armées du Roi & des provinces de Lorraine & Barrois, commandant dans les trois évêchez, de Mets, Toul & Verdun, pays, frontieres & rivieres de Sarre & Mozelle en chef, gouverneur des ville & château d'Auxonne, mourut à Mets le 3. novembre 1701.

Il étoit fils de *Ponthus* de Thiard, seigneur de Bissy & de Charnay, baron de Pierre & de Vauvry, guidon de la compagnie des gendarmes du duc de Bellegarde, & de *Jeanne* de Bouton de Chamilly, fille de *Christophe* de Bouton de Chamilly, & de *Diane* de Poitiers (a), & frere d'*Henry* & de *N*. . . de Thiard, morts au service sans avoir été mariez, de *Claudine* de Thiard de Bissy, dame de Charnay, morte sans alliance, & de *Claude-Angelique* de Thiard de Bissy, morte religieuse ursuline à Châlon-sur-Saône. Il épousa en 1647. *Eleonor-Angelique* de Neucheze, fille de *Henry* de Neucheze, baron des Francs, & d'*Eleonore* de Turpin de Crissé, dont il a eu JACQUES de Thiard, marquis de Bissy, qui suit, CLAUDE de Thiard, comte de Bissy, baron de Vauvry, mestre de camp d'un regiment de cavalerie, qui suivra, *Claudine-Angelique* de Thiard de Bissy, religieuse de la Visitation à Châlon-sur-Saône, *Henry* de Thiard, mort jeune, *Henry-Pons* de Thiard de Bissy, cardinal du titre de S. Bernard, évêque de Meaux, commandeur de l'Ordre du S. Esprit, abbé de l'abbaye royale de S. Germain des Prez, *Claude* de Thiard de Bissy, bailly, grand-croix de l'ordre de Malte, capitaine de galeres, *Joseph* de Thiard de Bissy, abbé de S. Pharon de Meaux, *Gabriel Ponthus-d'Auxonne* de Thiard de Bissy, chevalier de Malte, mestre de camp d'un regiment de cavalerie, tué le 13. août 1704. à la bataille d'Hochtet, *Françoise* de Thiard de Bissy, abbesse de l'abbaye royale de Beaume-les-Dames en Franchecomté, *Angelique* de Thiard de Bissy, abbesse après sa sœur de l'abbaye royale de Beaume-les-Dames en Franchecomté, *Claude-Angelique* de Thiard de Bissy, religieuse de la Visitation de Châlon-sur-Saône, *Jacqueline* de Thiard de Bissy, morte jeune; & *Therese* de Thiard de Bissy, religieuse Ursuline à Dijon. B

(a) Tome VII. p. 648.

JACQUES de Thiard, marquis de Bissy, comte de Brugny, baron de Pierre & d'Hautume, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur des ville & château d'Auxonne, a épousé *Bonne-Marguerite* d'Haraucourt, morte le 11. de mars 1682. fille de *Charles* marquis d'Haraucourt & de Faulquemont, comte de Dalem, baron de Lorquin, seigneur d'Acraignes, maréchal de Lorraine, general des troupes de Baviere, & de *Marguerite* de Bassompierre, de laquelle il a eu *Anne-Claude* de Thiard, marquis de Bissy, d'Haraucourt & de Faulquemont, comte de Dalem, seigneur de Charnay, maréchal de camp des armées du Roi, gouverneur des ville & château d'Auxonne, qui a épousé le 1. de may 1712. *Angelique-Henriette-Therese* Chauvelin, fille de *Louis* Chauvelin, conseiller d'état, & de *Marguerite* Billard, dont il a eu *Jacques-Claude-Charles* de Thiard de Bissy, mort le 24. juin 1719. âgé de 7. ans. *Henriette-Françoise* de Thiard de Bissy, *Anne-Louis* de Thiard, marquis de Bissy, capitaine de cavalerie dans le regiment de Villars, né le 8. may 1715. & *Angelique-Françoise-Josephine* de Thiard de Bissy. C

CLAUDE de Thiard, comte de Bissy, baron de Vauvry, mestre de camp d'un regiment de cavalerie, frere de *Jacques*, épousa *Marie* le Ferron, de laquelle il a eu *Claude* de Thiard, comte de Bissy, soulieutenant des gendarmes dauphins, & mestre de

A de camp de cavalerie, mort en 1723. lequel avoit épousé *Silvie-Angelique* de Langeron, fille de *N...* marquis de Langeron, lieutenant general des armées navales, de laquelle il a eu *Claude* de Thiard, comte de Bissy, *Henry-Charles* de Thiard de Bissy, chevalier de Malte, tous deux vivans en 1732.

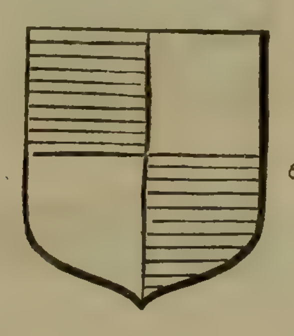


De gueules, au chevron ondé d'argent & d'azur de 6. pieces. accompagné de 3. lionceaux d'or.

LIII.

B ANTOINE Coeffier, dit *Ruzé*, marquis d'Effiat, de Chilly & de Longjumeau, vicomte de Nazat, de Massin, de Thuret & de Copet-de-Croc, seigneur de Vichy & de Montrichard, premier écuyer de monsieur duc d'Orleans, gouverneur de Montargis, mourut le 3. juin 1719.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 492. *& ci-devant, p.* 156.



Ecartelé au 1. & 4. burelé d'argent & d'azur, au 2. & 3. de gueules.

LIV.

C FRANÇOIS de Montberon, nommé *le comte de Montberon*, lieutenant general des armées du Roi, & au gouvernement de Flandres & d'Artois, successivement gouverneur d'Arras & de Cambray, mourut à Cambray le 16. mars 1708.

Voyez tome VII. de cette hist. p. 30.



D'azur au chevron de sable potencé & contrepotencé d'or, au chef d'or chargé d'un lion passant de gueules.

LV.

D PHILIPPES-AUGUSTE le Hardy, marquis de la Trousse, seigneur de Crepoil, Coucherel, Rademont, Vieilmoulins & Limezy, capitaine-lieutenant des gendarmes-dauphins, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur d'Ypres, mourut en octobre 1691.

Il étoit fils de *François* le Hardy, marquis de la Trousse, & d'*Henriette* de Coulanges, & épousa le 20. avril 1660. *Marguerite* de la Fond, fille de *Jacques* de la Fond, secretaire du Roi, garde des rolles des offices de France, & de *Marguerite* Bannelier, dont il eut pour fille unique *Marie-Henriette* le Hardy, dame de Crepoil & de Lisy-sur-Ourques, mariée le 16. février 1684. à *Amedée-Alfonse* del Pozzo, marquis de Vogliera, prince de la Cisterne, grand veneur & grand fauconnier du duc de Savoye, colonel du regiment de Saluces, mort à Paris le 4. octobre 1698. âgé de 36. ans. A

Il avoit deux oncles, le premier nommé *François* le Hardy, seigneur de Fay, gouverneur de Rozes, qui épousa *Marie* Barthelemy, de laquelle il eut *Marie-Henriette* le Hardy, veuve de *Jacques-Claude* de la Palu, comte de Bouligneux, & le second, *Adrien* le Hardy de la Trousse, lequel fit ses preuves pour être chevalier de Malte, & fut depuis lieutenant colonel du regiment de la Marine, & épousa *Françoise* de Lamont, dont il eut *François-Paul* le Hardy, marquis de la Trousse, lieutenant aux gardes, chevalier de S. Louis, marié à *Catherine-Françoise* de l'Hospital de Choisy, de laquelle il n'a point d'enfans (*a*).

(*a*) Tome VII. p. 416.



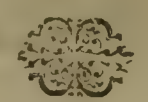
Ecartelé au 1. & 4. de gueules, à 2. fasces d'or, au lion d'argent sur le tout, au 2. & 3. d'or, au chef denché d'azur de 3. pointes, qui est Chazeron, *sur le tout d'argent, à la bande de sable chargée de deux étoiles d'or, qui est* Monestay.

L V I.

FRANÇOIS de Monestay, marquis de Chazeron, baron de Chars, lieutenant des gardes du corps du Roi, lieutenant general de ses armées & de la province de Roussillon, gouverneur de Brest, mourut à Agen au mois de décembre 1697. B

Il étoit fils de *Gilbert* de Monestay, baron des Forges, & de *Claude* de Chazeron, fille de *Gilbert* seigneur de Chazeron, chevalier des ordres du Roi, & de *Gabrielle* de S. Nectaire(*b*), & épousa par contrat du 16. décembre 1646. *Anne* de Murat, fille de *Jacques* de Murat, baron de Roulat, seigneur de la Fond, & de *Marguerite* de Neuvreze, dont il eut quatre filles, entr'autres, *Gilberte-Charlotte-Françoise* de Monestay, femme 1°. de *Charles* de Montpezat, comte de Laugnac, 2°. de *Raymond* de Villardis, comte de Quinson, morte le 16. septembre 1719. âgée de 48. ans, & *François-Amable* de Monestay, marquis de Chazeron, lieutenant des gardes du corps, lieutenant general des armées du Roi, & gouverneur de Brest, mort le 28. décembre 1719. Il avoit été marié en may 1693. à *Marie-Marguerite* Barentin, fille d'*Honoré* Barentin, seigneur d'Hardivilliers, president au grand conseil, dont il eut *François-Charles* de Monestay, né le 12. novembre 1697. enseigne de la premiere compagnie des mousquetaires, puis des gardes du corps, commandant à Brest.

(*b*) Ci-devant, p. 115.





De sinople, au sautoir d'or.

LVII.

A BERNARD de la Guiche, comte de S. Geran, de la Palisse & de Jaligny, lieutenant general des armées du Roi, né en 1641. mourut subitement le 18. mars 1696. & est enterré à S. Paul à Paris.

Voyez la genealogie de cette maison au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 446. *& ci-devant*, *p.* 61. *&* 140.



Ecartelé au 1. contrécartelé de Foix *& de* Bearn, *au 2. contrecartelé au 1 & 4. d'argent au lion d'azur, a la bordure de gueules chargée de huit tourteaux de gueules, qui est* Carmain, *au 2. & 3 fasce d'argent & de gueules, au 3. grand quartier écartelé au 1. & 4. d'azur au loup d'or, au 2. & 3. d'or, au tourteau de gueules, qui est* Montluc, *au 4 grand quartier écartelé au 1. & 4. de* Cominges, *au 2. & 3. d'azur, à une plume d'autruche, & sur le tout d'azur, parti de gueules à la bande d'or, qui est* Escoubleau.

LVIII.

B FRANÇOIS d'Escoubleau, dit *le comte de Sourdis*, seigneur de Gaujac & d'Estillac, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de la ville d'Orleans, Orleanois & pays Chartrain, capitaine du château d'Amboise, mourut à Gaujac en Guyenne le 21. septembre 1707.

Il étoit fils de *Charles* d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du Roi, & de *Jeanne* heritiere de Montluc & de Carmain, & épousa *Charlotte* de Beziade, fille de *Theophile* de Beziade, seigneur d'Avaré, grand bailly d'Orleans, dont il eut pour fille unique *Angelique* d'Escoubleau, mariée le 24. mars 1702. à *François-Gilbert* Colbert, seigneur de Chabanois, fils unique de *Gilbert* Colbert, seigneur de S. Poüange, grand tresorier des ordres du Roi, & de *Marie* de Berthemet. *Voyez ci-devant*, *p.* 100. 106. 159. *&* 170.

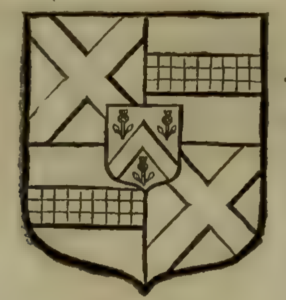


Ecartelé & contrecartelé au 1. & 4. de Croy, *au 2. d'*Albret, *sur le tout de* Bretagne, *au 3. de* Flandres *& de* Craon, *& sur le tout du tout de* Croy *& de* Renty.

LIX.

C PHILIPPES-EMANUEL-FERDINAND-FRANÇOIS de Croy, comte de Solre & de Buren, baron de Beaufort & de Condé, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Peronne, mort en 1718.

Voyez tome V. de cette hist. p. 658.

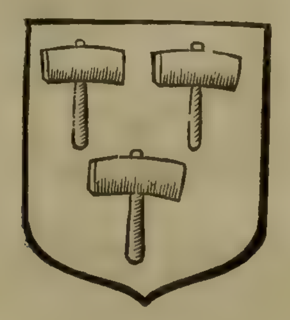


Ecartelé au 1. & 4. d'or au sautoir de gueules, qui est Stuert, *au 2. & 3. d'or, à la fasce échiquetée d'argent & d'azur de trois traits, qui est* Stuart, *& sur le tout de sable, au chevron d'argent accompagné de trois chardons d'or, qui est* Bethoulat.

L X.

ANDRE' de Bethoulat, seigneur de Fourmenteau, comte de la Vauguyon, conseiller d'état ordinaire, ambassadeur en Espagne, né au mois de février 1630. mourut tragiquement à Paris le 29. novembre 1693. sans posterité, âgé de 64. ans. A

Il étoit fils de *René* de Bethoulat, seigneur de la Grange-Fourmenteau, & de *Marie* Jumeau, & épousa le 15. janvier 1668. *Marie* d'Estuert de Caussade, marquise de S. Maigrin, comtesse de la Vauguyon, baronne de Tonneins, Grateloup, Varaignes, &c. veuve de *Barthelemy* Quelen, comte du Broutay, & fille & heritiere de *Jacques* d'Estuert de Caussade, comte de la Vauguyon, marquis de S. Maigrin, capitaine-lieutenant des chevaux-Legers de la Garde, chevalier des Ordres du Roi, & de *Marie* de Roquelaure. Elle mourut le 29. octobre 1693. au château de S. Maigrin. *Voy. tome II. de cete hist. p.* 235.



De gueules, à 3. maillets d'or.

L X I.

GEORGES de Monchy, marquis d'Hocquincourt, gouverneur & bailly des villes & châteaux de Peronne, Montdidier & Roye, lieutenant general des armées du Roi, mourut en decembre 1689. B

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 558. *& ci-devant, p.* 179.



Ecartelé au 1. & 4. d'argent, à la croix de gueules, qui est S. Georges, *au 2. & 3. fascé, ondé d'argent & de gueules, qui est de* Rochechouart.

L X I I.

OLIVIER de S. Georges, marquis de Coué-Verac, baron de la Roche des Bors & de Châteaugarnier, lieutenant general & commandant pour le Roi en Poitou, mourut en juin 1704. C

Il

A Il étoit fils d'*Olivier* de S. Georges, marquis de Coué-Verac, & de *Marguerite* de la Muce, & épousa *Madelene* le Cocq, & en a laissé plusieurs enfans, dont *Cesar* de S. Georges, marquis de Coué-Verac, lieutenant general en Poitou, chevalier des Ordres du Roi en 1724. a épousé *Catherine-Marguerite* Pioger, fille de *Pierre* Pioger, secretaire du Roi, & de *Marguerite* Mariette; & *Elisabeth-Olive* de S. Georges, mariée à *Benjamin-Louis* Frottier, seigneur de la Coste. *Voyez tome VIII. p.* 486.



D'or, à trois marteaux de gueules.

LXIII.

B RENE' Martel, marquis d'Arcy, ambassadeur en Savoye, gouverneur de M. le duc de Chartres, conseiller d'état, frere de *Charles* Martel, comte de Clére, chevalier des Ordres du Roi en 1661. mourut à Maubeuge au mois de juin 1694. *Voyez ci-devant, p.* 205.



De gueules, à trois pal's de vair au chef d'or, & une merlettes de sable au canton d'extre.

LXIV.

C ALEXIS-HENRY de Chastillon, nommé *le marquis de Chastillon*, seigneur de Chantemerle, de la Rambaudiere, de la Crestiniere, de Chanleville, de Novion & de Lannoy, capitaine des Gardes du corps, & premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, duc d'Orleans, frere unique du Roi.

Voyez au chapitre des CONNETABLES DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p.* 91.

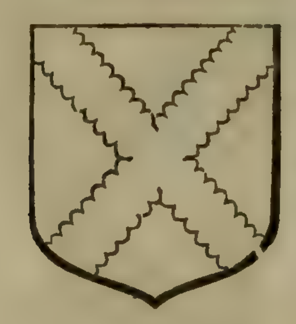


De gueules, à trois chevrons d'or, qui est du Blé.

LXV.

D NICOLAS-CHALON du Blé, marquis d'Uxelles & de Cormatin, maréchal de France, lieutenant general au gouvernement de Bourgogne, gouverneur des ville & citadelle de Châlon-sur-Saône, gouverneur de la haute & basse Alsace, mourut le 10. avril 1730.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 661.



D'argent, au sautoir de gueules, endenté en bordure de sable.

L X V I.

RENE' de Froulay, comte de Tessé, maréchal de France, general des Galeres, Grand-d'Espagne, premier écuyer de madame la Dauphine, lieutenant general au gouvernement des païs du Maine, Perche & Laval, mourut le 30. mars 1725. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page* 668. *& ci-devant, p.* 198.



De Mornay, *comme ci-devant, p.* 112. *&* 230.

L X V I I.

CHARLES de Mornay, marquis de Villarceaux, capitaine-lieutenant de la compagnie d'ordonnances de monseigneur le Dauphin, fut tué à la bataille de Fleurus le premier juillet 1690. B

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. page* 279.

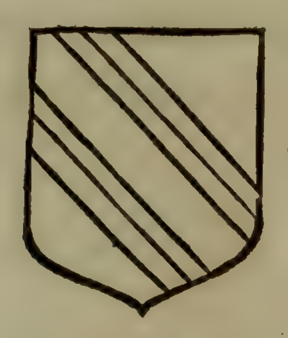


D'Estampes. *Voyez ci-devant, p.* 154. *&* 189.

L X V I I I.

CHARLES d'Estampes, marquis de Mauny, seigneur de la Ferté-Imbault, chevalier d'honneur de Madame, duchesse d'Orleans, capitaine des Gardes du corps de Monsieur, duc d'Orleans. C

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page* 543.



De sable, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices de même.

LXIX.

A HYACINTE Quatrebarbes, marquis de la Rongere, seigneur de S. Denis, chevalier d'honneur de Madame, duchesse d'Orleans, né le premier janvier 1644. mourut à Paris le 22. décembre 1703. & y est enterré en l'église des grands-Augustins près le Pont-Neuf.

Il étoit fils de *René* Quatrebarbes, seigneur de la Rongere & de S. Denis au Maine; & de *Jacqueline* de Preaux, & épousa 1°. en 1663. *Françoise* du Plessis, dame du Bois-Berenger, morte en 1699. fille d'*Andre* marquis du Plessis-Chastillon, & de *Renee* le Porc, 2°. *Marie* de Ruellan, fille de *Gilles* de Ruellan, maître des requêtes, & de *Françoise* le Maistre. Il eut de son premier mariage *Henriette-Antoinette* Quatrebarbes, mariée 1°. à *François* Rouxellé, marquis de Saché, pourvû en survivance de son beau-pere de la Charge de chevalier d'honneur de Madame, mort en 1692. 2°. en 1698. à *François-Henry* de Menon, comte de Turbilly; & *Françoise* Quatrebarbes, mariée à *Eleonor-Clement-Guillaume* comte de la Motte, lieutenant pour le Roi en la province de Bourbonnois, & brigadier de ses armées.



D'or, au lion de gueules.

LXX.

B JEAN d'Audibert, comte de Lussan, baron de Valrose, seigneur de Saint Marcel; premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Condé, mourut au mois de février 1712.

Il étoit fils de *Jacques* d'Audibert, seigneur de Lussan, & de *Jeanne* de Beauvoir de Roure, & a épousé en 1674. *Marie-Françoise* Raimond, morte le 8. octobre 1716. Elle étoit fille de *Henry* Raimond, seigneur de Brignon, de Senillac & de Rozieres, & de *Marguerite* de Bruez de Sainte Chapte. Il en eut *Marie-Gabrielle* d'Audibert, mariée en 1700. à *Henry* Fitz-James, duc d'Albemarle, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, lieutenant general des armées navales du Roi, fils *naturel* de *Jacques* II. roi de la Grande Bretagne, mort à Bagnols en Languedoc le 27. décembre 1702. âgé de 30. ans, dont une fille. *Marie-Gabrielle* d'Audibert se remaria à *N.* Mahoni, colonel Irlandois. Ce mariage fut tenu caché, afin qu'elle pût conserver le titre de duchesse d'Albemarle.



PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 29. May jour de la Pentecôte 1689.

PRELAT.



D'or, au chevron d'azur, à trois muffles de lion de sable.

I.

TOUSSAINT de Fourbin, cardinal de Janson, évêque & comte de Beauvais, pair de France, vidame de Gerberoy, abbé de Preüilly, de Savigny & de Saint Pierre de Corbie, grand-aumônier de France en 1706. après le decès du cardinal de Coiflin, mourut à Paris le 24. mars 1713. A

Voyez au chapitre des GRANDS-AUMOSNIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 293.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 2. Fevrier 1693.

CHEVALIER.



De France, au bâton de gueules péri en barre.

I.

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouse, duc de Damville, de Penthievre, de Ramboüillet, pair, amiral & grand-veneur de France, marquis d'Albert, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Bretagne. B

Voyez à la genealogie de la maison Royale, tome I. de cette hist. p. 176.

PROMOTION

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 2. Fevrier 1694.

PRELAT.



D'or, à l'aigle de gueules, becqué & membré d'azur, à la bordure ondée d'argent & d'azur, sur l'aigle un écusson écartelé au 1. & 4. d'argent au gonfanon de gueules, au 2. & 3. d'argent à la barre vivrée d'azur.

I.

A GUILLAUME-EGON de Furstemberg, cardinal, évêque de Strasbourg, abbé de Saint Germain des Prez, de Gorze en Lorraine, de Saint Evroul près d'Evreux, de Saint Vincent de Laon & de Barbeaux, mourut dans le palais abbatial de Saint Germain des Prez à Paris le 10. avril 1704. en sa 75e année.

Il étoit fils d'*Egon* comte de Furstemberg, & d'*Anne-Marie* princesse de Hohenzollern.

PROMOTION

Faite à Zolkieu en Russie, le 13. Avril 1694.

CHEVALIER.



D'azur, à trois Ranchiers d'or, 2. & 1.

I.

B HENRY de la Grange, marquis d'Arquien, puis cardinal, mourut à Rome le 24. may 1707.

Voyez ses anceſtres & ſa poſterité, au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hiſt. p.* 427. *& ci-devant, p.* 111.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 22. May 1695.

CHEVALIER.



Ecartelé, au 1. & 4. de France, *au 2. & 3. de* Dauphiné.

I.

LOUIS de France, duc de Bourgogne, puis Dauphin, né le 6. août 1682. mourut le 18. février 1712. A

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 179.



De France, *à la bordure de gueules.*

II.

PHILIPPES de France, duc d'Anjou, à présent Roi d'Espagne; né le 19. décembre 1683. B

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 183.



PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le premier Janvier 1696.

PRELAT.



De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir.

I.

A FRANÇOIS de Clermont-Tonnerre, évêque & comte de Noyon, pair de France, abbé de S. Martin de Tonnerre & de S. Martin de Laon, né en 1628. mourut à Paris le 15. février 1701.

Voyez tome II. p. 445. *& ci-devant, p.* 162. *&* 193.

CHEVALIER.



D'argent, à la bande de gueules.

I.

B LOUIS de Guiscard, comte de Neuvy-sur-Loire, marquis de Guiscard-Magny, seigneur de Fourdrinoy & de la Bourlie, gouverneur de Sedan & de Namur, lieutenant general des armées du Roi, né le 27. septembre 1651.

Il étoit fils de *Georges* de Guiscard, seigneur de la Bourlie & de Neuvy-sur-Loire, sous-gouverneur du Roi, gouverneur & bailly de Sedan, & de *Genevieve* de Longueval, dame de Fourdrinoy en Picardie, & avoit épousé le 24. février 1677. *Angelique* de Langlée, fille de *Claude* de Langlée, seigneur de l'Espicheliere au Maine, maréchal general des logis des camps & armées du Roi, & de *Catherine* Roze de Cartabalan, dont il a eu *Louis-Auguste* de Guiscard, né en 1680. colonel d'infanterie en 1696. mort à Vienne en Autriche sans avoir été marié; & *Catherine* de Guiscard, née en 1688. mariée le 3. juillet 1708. à *Louis-Marie* d'Aumont, marquis de Villequier, fils aîné de *Louis* duc d'Aumont. (*a*)

(*a*) Tome IV. p. 879.



PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le premier Janvier 1698.

PRELAT.



De gueules, à la bande d'or.

I.

LOUIS-ANTOINE de Noailles, archevéque de Paris, duc de Saint Cloud, pair de France, cardinal du titre de Sainte-Marie-sur-la-Minerve, puis de Saint Sixte *le vieux*, proviseur de Sorbonne, né le 27. may 1651. mourut à Paris le 4. may 1729. A

Voyez tome II. de cette hist. p. 387. *& ci-devant, p.* 167. 193. *&* 222.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 2. *Fevrier* 1699.

CHEVALIER.



De France, *à la bordure engrêlée de gueules.*

I.

CHARLES de France, duc de Berry, né le 31. août 1686. mourut au château de Marly le 4. may 1714. B

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 178.

PROMOTION

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le jour de la Pentecôte 7. Juin 1699.

CHEVALIER.



D'or, au lion coupé d'écailles de poisson & de gueules, couronné d'or.

I.

A GUIDO Vaini, prince de Cantaloupe, duc de Selci, marquis de Vacone, seigneur de Gavignano, mourut à Rome le 18. may 1720.

Il étoit fils de *Dominique* Vaini, marquis de Vacone, & de *Marguerite* Mignanelli; & avoit épousé en 1672. *Anne* Ceuli, fille de *Tibere* Ceuli, d'une noble famille Romaine; de laquelle il a eu *N.* marquis de Vaini, marié à la fille du marquis de Santinelli, & une fille, mariée 1°. à *N* comte de Litto, Milanois, 2°. à *Louis* Lanti-la-Roüere, prince de Belmont, fils aîné du duc Lanti.

PROMOTION

Faite à Rome dans l'Eglise de S. Louis, le 19. Decembre 1700.

CHEVALIERS.



Ecartelé, au 1. & 4. de Pologne; *au 2. & 3. de* Lithuanie, *& sur le tout d'azur au bouclier d'or, qui est* Sobieski.

I.

B ALEXANDRE Sobieski, prince de Pologne, né à Dantzick le 6. décembre 1677. mourut à Rome le 19. novembre 1714. après une longue maladie en sa 37e année, ayant un peu avant sa mort fait profession de la regle des Capucins, en l'église desquels il est enterré. Quoiqu'il n'eût point vû le Pape depuis son pontificat, à cause qu'on avoit fait difficulté de lui donner le même traitement qu'aux ambassadeurs des Têtes Couronnées qu'il prétendoit, cependant le Pape touché des sentimens pieux de ce Prince, voulut qu'on lui rendit après sa mort les honneurs qui lui

avoient été refusez pendant sa vie, en ordonnant les mêmes ceremonies qui avoient A
été pratiquées à la mort de la reine Christine de Suede, & du prince de Monaco, ambassadeur extraordinaire de France, qui furent faites aux dépens de la chambre Apostolique.

Il étoit fils de *Jean* Sobieski, roi de Pologne, & de *Marie-Casimire* de la Grange-d'Arquien. *Voyez ci-devant*, *p.* 211.



Comme ci-devant, *p.* 249.

II.

CONSTANTIN-PHILIPPES-ULADISLAS Sobieski, prince de Pologne, frere du precedent, né le premier may 1680. B

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 15. May 1701.

PRELATS.



D'argent, au lion de sable, armé, lampassé & couronné de gueules, l'ecu semé de molettes ou etoiles de sable.

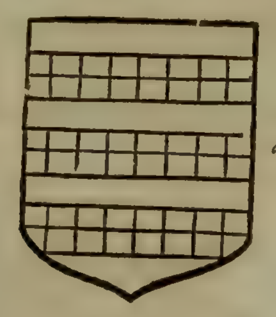
I.

DANIEL de Cosnac, évêque & comte de Valence en Dauphiné, puis archevêque d'Aix, abbé d'Orbestier, de S. Taurin d'Evreux, & de S. Riquier, premier C
aumônier de Monsieur duc d'Orleans, mourut à Aix le 18. janvier 1708.

Il étoit fils de *François* seigneur de Cosnac, & d'*Eleonore* de Taleran sa premiere femme. *Armand* seigneur de Cosnac, frere aîné de l'archevêque, avoit épousé en 1648. *Marie* de Veilhans de Penacors, de laquelle il eut FRANÇOIS seigneur de Cosnac, qui suit; *Gabriel* de Cosnac, docteur en Theologie, prévôt d'Aix, abbé d'Orbestier, agent general du Clergé de France, nommé évêque de Die le 25. décembre 1701. & *Marie-Susanne* de Cosnac, abbesse de Vernaizon.

FRANÇOIS seigneur de Cosnac, épousa en 1671. *Marguerite-Louise* d'Esparbez, fille de *Louis* comte de la Serre, & de *Catherine* Tiercelin (*a*); de ce mariage est née *Marie-Angelique* de Cosnac, mariée à Paris le 25. mars 1697. à *Procope-François* comte d'Egmont, mort le 15. septembre 1707. sans enfans: elle est morte le 14. avril 1717. âgée de 43. ans. Cette maison subsiste encore en la personne des seigneurs d'Espeyreve & de la Marque.

(*a*) Voyez tome VII. p. 456.



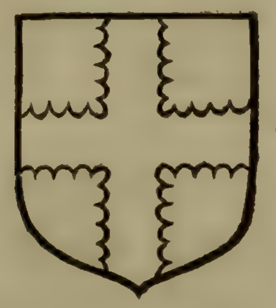
De gueules, à trois fasces échiquetées d'argent & d'azur de deux traits.

II.

A HENRY-CHARLES du Cambout, duc de Coislin, évêque de Mets, premier aumônier du Roi, né le 15. septembre 1664.

Voyez tome IV. de cette hist. p. 797. & ci-devant, p. 171. 216. & 225.

CHEVALIER.



De gueules, à la croix engrêlée d'or.

I.

B CAMILLE d'Hostun, duc de Tallard, marquis de la Baume, baron d'Arlan, seigneur de Filais, de Saint Etienne & d'Isseaux, maréchal de France, gouverneur des comtez de Foix, & de Bourgogne, lieutenant general de la province de Dauphiné, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, mourut à Paris le 30. mars 1728.

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, p.* 674.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 2. Fevrier 1703.

CHEVALIER.



Ecartelé, au 1. & 4. d'argent, au barbeau de gueules, qui est Marchin, *au 2. & 3. d'azur à trois sautoirs d'argent, 2. & 1. au chef d'or chargé de trois sautoirs d'azur, qui est* Balsac.

I.

C FERDINAND comte de Marchin & du S. Empire, marquis de Clermont, comte de Graville, baron de Dunes, seigneur de Mezieres, maréchal de France, tué devant Turin le 7. septembre 1706. en sa 51[e] année sans avoir été marié.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page* 676.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 27. May 1703.

CHEVALIER.

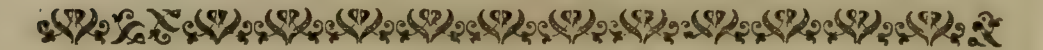


D'or, au sautoir ancré & alisé d'azur,

I.

CHARLES-AMEDE'E Broglia, comte de Revel, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Condé : ses preuves avoient été admises dès le 24. A
avril 1702. Il mourut sans posterité le 25. octobre 1707.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 693.*



PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le premier Janvier 1705.

PRELAT.



Ecartelé au 1. & 4. d'Estrées, *au 2. & 3. de la* Cauchie.

I.

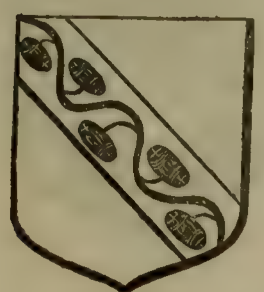
JEAN d'Estrées, abbé d'Evron, de Preau & de Saint Claude au comté de Bourgogne, ambassadeur en Portugal & en Espagne, batisé le 2. avril 1666. mourut le B
3. mars 1718.

Voyez tome IV. de cette hist. p. 603. & ci-devant p. 162. & 226.



CHEVALIER.

CHEVALIER.



De gueules, à la bande d'or, chargée d'une traînée de cinq barillets de sable.

I.

A ROGER Brulart, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, baron de Fontaine, seigneur de Verzenay & de Ludes, conseiller d'état, ambassadeur extraordinaire en Suisse, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de la ville & des forts de Huningue, bailly & gouverneur d'Espernay, batisé le premier avril 1640. mourut le 28. mars 1719.

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p.* 528.



PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le jour de la Chandeleur 2. Fevrier. 1705.

CHEVALIERS.



De gueules, à deux fasces d'or.

I.

B HENRY duc de Harcourt, pair & maréchal de France, capitaine des Gardes du corps du Roi, lieutenant general au gouvernement de Normandie, gouverneur du vieux palais de Rouen, & de la ville & citadelle de Tournay. Il n'a été reçû pour cause de maladie que le 8. mars, & mourut à Paris le 19. octobre 1718.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page 675. & ci-devant, p.* 250.





Ecartelé au 1. & 4. d'Estrées, au 2. & 3. de la Cauchie.

I I.

VICTOR-MARIE comte d'Estrées, puis duc d'Estrées, pair de France, seigneur de Doudeauville, d'Aix, de Porentie, de Coquille, de Tourpes, de Massy & d'Imberville, premier baron de Boulonois, maréchal & vice-amiral de France, Grand d'Espagne, lieutenant general en Bretagne, gouverneur de Nantes, né le 30. novembre 1660. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page 649. & ci-devant, p. 160. 226. & 252.*



D'azur, à trois molettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion passant de gueules.

I I I.

HECTOR de Villars, duc de Villars, pair & maréchal de France, gouverneur de Provence. B

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 637. & ci-devant, p. 232.*



De gueules, à la fasce d'or.

I V.

NOEL Bouton, marquis de Chamilly, seigneur de Saint Leger, de Nevy & de Saint Gilles, maréchal de France, gouverneur de Strasbourg, commandant en chef dans le haut & bas Poitou, mourut à Paris le 8. janvier 1715. C

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire; page 639.*



D'or; à un arbre de sinople fruité d'or.

V.

A FRANÇOIS-LOUIS de Rousselet, marquis de Chasteaurenaut; maréchal & vice-amiral de France, lieutenant general au gouvernement de Bretagne, commandant en chef dans la Province, né le 21. septembre 1637. mourut le 15. novembre 1716.

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 650.*



D'azur au chevron d'or, accompagné de trois treffles de même, à un croissant d'argent mis en chef.

VI.

B SEBASTIEN le Prêtre, seigneur de Vauban & de Basoches, de Pierrepetuis, de Poüilly, de Cervon, de la Chaume & d'Epiry, maréchal de France, commissaire general des fortifications, gouverneur de la citadelle de Lille, mourut à Paris le 30. mars 1707.

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 653.



D'or; à trois roses de gueules, 2. & 1.

VII.

C CONRAD de Rozen; comte de Bolweiller, maréchal de France, mourut le 3. août 1715.

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 656.*



D'or, à la bande vivrée d'azur.

VIII.

NICOLAS-AUGUSTE de la Baume marquis de Montrevel, maréchal de France, lieutenant general au gouvernement de Bresse, Bugey, Valromey & Gex, commandant en chef en Guyenne, mourut le 11. octobre 1716. A

Voyez aux MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 673. *&* *ci devant, p.* 200.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le premier Mars 1705.

CHEVALIER.



D'or, à 2. pals de gueules, la pointe de l'écu en manteau ou caverne d'argent au dragon de sinople, a la bordure de gueules chargée de sautoirs d'or & d'ecussons de Mendoce.

I.

DON ISIDORE-JUAN-JOSEPH-DOMINGO de la Cueva & Benavides, IV. marquis de Bedmar, Grand-d'Espagne, conseiller d'état du Roi Catholique, gentilhomme de sa chambre, capitaine d'une compagnie de Cuirassiers à cheval des Gardes anciennes de Castille, commandant general des Païs-Bas, viceroy de Sicile, dont les preuves avoient été admises dès le 2. septembre 1704. B

Il nâquit le 23. may 1652. & mourut le 2. juin 1723. Il étoit fils de Don *Gaspard* de la Cueva & Mendoca, III. marquis de Bedmar, & de Dona *Manuela* Enriquez-Osorio; & avoit épousé 1°. le 19. novembre 1697. Dona *Manuela* d'Acuña sa niéce, marquise de Santar, comtesse de Villanova, morte à Bruxelles le 7. août 1702. 2°. le 24. novembre 1703. Dona *Francisca* Enriquez de Velasco, sœur uterine de Don *Juan-Francisco* duc d'Uceda, chevalier nommé des Ordres du Roi. Du premier mariage sont sortis Don *Gaspard* de la Cueva Acuña, mort enfant; Dona *Maria-Manuella*, morte jeune; Dona *Maria-Francesca* de Acuña, III. marquise de Santar; & Dona *Maria-Theresa* de la Cueva.

PROMOTION

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le premier Janvier 1709.

CHEVALIER.



De Bourbon.

I.

A LOUIS-HENRY de Bourbon, duc d'Enghien, puis duc de Bourbon, &c. prince de Condé, pair & grand-maître de France, gouverneur de Bourgogne & Bresse.

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 343.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle neuve du Château de Versailles, le premier Janvier 1711.

CHEVALIERS.



De Bourbon, *à la bordure de gueules*

I.

B LOUIS-ARMAND de Bourbon, prince de Conty, pair de France, comte d'Alais, de Beaumont-sur-Oise & de Pezenas, marquis de Graville & de Portes, vicomte de Teyrargues, seigneur de l'Isle-Adam, mort le 24. may 1727.

Voyez à la maison Royale, tome I. p. 348.



D'argent, à trois cocqs de gueules, membrez, becquez & crêtez d'or, 2 & 1.

I I.

JACQUES-LEONOR Rouxel, comte de Grancey, baron de Medavy, lieutenant general des armées du Roi, puis maréchal de France, gouverneur de Nivernois & de Dunkerque, nommé chevalier des Ordres, après avoir gagné la bataille de Castillonne sur les Imperiaux le 9. septembre 1706. Ses preuves furent admises le premier janvier 1707. Il mourut le 6. novembre 1725. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page 696.*



De gueules, à la fleur de lys d'or.

I I I.

LEONOR-MARIE du Maine, comte du Bourg, baron de l'Espinasse, &c. lieutenant general des armées du Roi, puis maréchal de France, directeur general de la Cavalerie, commandant en Alsace, gouverneur de Bapaume, fut nommé chevalier des Ordres du Roi, après avoir gagné une bataille en Alsace sur les troupes de l'Empereur, commandées par le baron de Mercy le 26. août 1709. B

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 697.*

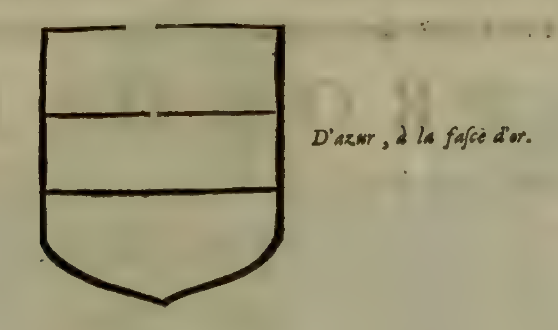


Ecartelé, au 1. & 4. d'or, à la bande losangée de gueules, accompagnée en chef d'une couronne de laurier de sinople, qui est de Bardi, *au 2. & 3. fasce d'or & de sable de six pieces au chef de gueules, sur lequel est ecrit en or* Libertas, *qui est* Magaloti, *& sur le tout bandé de sable & d'or de six pieces, la seconde bande de sable chargée d'une etoile à six rais d'or, qui est* Albergoti.

I V.

FRANÇOIS-ZENOBE-PHILIPPES Albergoti, né à Florence le 25. may 1654. lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Sar-Louis, nommé chevalier des Ordres du Roi après avoir soutenu le siege de la ville de Douay pendant cinquante-cinq jours de tranchée ouverte en 1710. mourut à Paris, & fut enterré à S. Eustache le 25. mars 1717. C

Il étoit fils de *noble Nerozzo* Albergoti, senateur de Florence, & de *Madelene* Bardi sa premiere femme, sœur de *Bardo* Bardi Magaloti, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Valenciennes.



D'azur, à la fasce d'or.

V.

A LOUIS-VINCENT marquis de Goësbriand, né le 4. février 1659. lieutenant general des armées du Roi, gouverneur du fort & château du Thorro près Morlaix, nommé chevalier des Ordres du Roi après avoir défendu la ville d'Aire pendant deux mois de tranchée ouverte en 1710. fut fait gouverneur de Verdun en 1711.

Il étoit fils d'*Yves* marquis de Goësbriand, mestre de camp du regiment du Roi, & gouverneur du château du Thorro près Morlaix, & de *Gabrielle* de Kerguezay, & a épousé en 1695. *Marie-Madelene* des Marets, fille de *Nicolas* des Marets, marquis de Maillebois, ministre d'état, controlleur general des finances, commandeur des Ordres du Roi, & de *Madelene* Bechameil, de laquelle il a LOUIS-VINCENT marquis de Goësbriant, qui suit; & *N.* de Goësbriant, fille.

LOUIS-VINCENT marquis de Goësbriant, colonel de Dragons, a épousé en décembre 1714. *Marie-Rosalie* de Chastillon, fille de *Alexis-Henry* marquis de Chastillon, chevalier des Ordres du Roi, & de *Marie-Rosalie* de Broüilly-Piennes. (*a*)

(*a*) Tome VII. p. 119.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles le 2. Decembre 1712.

CHEVALIER.



D'argent, au chevron de gueules accompagné de 7. merlettes de même, 4. en chef & 3. en pointe.

I.

B LOUIS duc d'Aumont, pair de France, marquis de Villequier, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de la ville & du château de Bologne & païs Bolonois, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, mourut le 6. avril 1723.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p.* 879. *& ci-devant, p.* 58. 122. *&* 203.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles le 7. Juin 1713.

PRELAT.



Ecartelé, au 1. *&* 4. *de* l'évêché de Strasbourg, *au* 2. *&* 3. *du* Landgraviat d'Alsace, *sur le tout parti de* Rohan *& de* Bretagne. *Voyez tome VIII. de cette hist. p.* 308.

I.

ARMAND-GASTON-MAXIMILIEN cardinal de Rohan, évêque & prince de Strasbourg, prêta serment le 10. juin 1713. entre les mains du Roi, comme commandeur de l'Ordre du S. Esprit, à cause de sa charge de grand-aumônier de France. *Voyez son article tome VIII. de cette hist p.* 308. A

La genealogie de la maison de Rohan est rapportee tome IV. de cette hist. p. 45. *à l'occasion du* duché-pairie de Montbazon.

REGNE DE LOUIS XV. ROY DE FRANCE

Et de Navarre, cinquiéme Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre du Saint Esprit.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 26. *Juillet* 1717.

CHEVALIER.



*Tous les quartiers d'*Espagne, *qui est écartelé, au* 1. *contr'écartelé de* Castille *&* *de* Leon, *au* 2. *d'*Arragon, *parti d'*Arragon Sicile, *à la pointe de ces deux quartiers de* Grenade, *au* 3. *d'*Autriche, *soutenu de* Bourgogne-ancien, *au* 4. *de* Bourgogne-moderne, *soutenu de* Brabant, *sur ces deux derniers quartiers de* Flandres *parti de* Tyrol, *& sur le tout de* France, *à la bordure de gueules, qui est* Anjou. *Voyez tome I. de cette hist. p.* 183.

I.

LOUIS I. du nom, prince des Asturies, depuis Roi d'Espagne, mourut à Madrid le 31. août 1724. sans enfans. B

Voyez l'histoire de la maison Royale, tome I. de cette hist. p. 185.

RECEPTION



Parti de France *& de* Navarre.

RECEPTION DU ROY,

Faite dans l'Eglise Cathedrale de Reims, le 27. *octobre* 1722.

A LOUIS XV. du nom, Roi de France & de Navarre, reçut le collier de l'Ordre du Saint Esprit des mains d'Armand-Jules de Rohan-Guemené, archevêque duc de Reims, pair de France, aprés avoir fait le serment de Chef & Souverain Grand-Maitre de l'Ordre, le surlendemain de son sacre 27. octobre 1722.

Voyez l'histoire de la maison Royale, tome I. p. 181.

PROMOTION

Du même jour.

CHEVALIERS.



De France, *au lambel de trois pendans d'argent.*

I.

B LOUIS duc d'Orleans, de Valois, de Chartres; &c. premier Prince du Sang & premier Pair de France, ci-devant colonel general de l'infanterie Françoise & Etrangere, grand-maître des Ordres Royaux militaires & hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem, gouverneur du Dauphiné.

Voyez l'histoire de la maison Royale, tome I. p. 190.



De Bourbon, *à la bande racourcie chargée d'une fleur de lys d'argent.*

II.

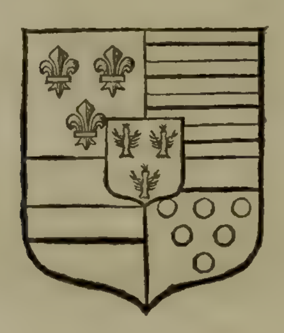
CHARLES de Bourbon, comte de Charolois, gouverneur de Touraine. A

Voyez l'histoire de la maison Royale, tome I. p. 342.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle du Château de Versailles, le 3. Juin 1724.

PRELATS.



Ecartelé, au 1. de gueules, à trois fleurs de lys d'or, qui est Montgommery, *au 2. fascé d'or & de sable, qui est* Buffeuil. *au 3. de gueules, à la fasce d'or, qui est* Bouton, *au 4. d'azur à six besans d'argent, 3. 2. & 1. au chef d'or, qui est* Poitiers, *sur le tout d'or, à 3. écrevisses de gueules, qui est* Thiard.

I.

HENRY-PONS de Thiard de Bissy, cardinal du titre de Saint Bernard, évêque de Meaux, abbé de S. Germain des Prez & de Trois-Fontaines. B

Voyez ci-devant, p. 236.



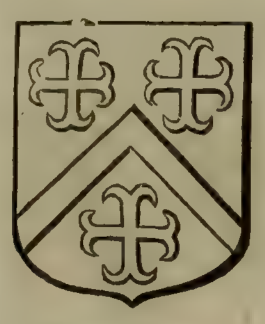


Ecartelé, au 1. de Luxembourg, *au 2. de* Bourbon, *au 3. de* Lorraine, *au 4. de* Savoye, *sur le tout de* Potier

I I.

A LEON Potier de Gesvres, cardinal-prêtre, ci-devant archevêque de Bourges, abbé, comte & seigneur de S. Geraud d'Aurillac, abbé de Bernay, de S. Amand, de S. Nicolas d'Arouaise, conseiller au Conseil de Conscience, a été nommé à l'abbaye de S. Remy de Reims, après s'être démis de son archevêché de Bourges au mois de janvier 1729.

Voyez sa genealogie au duché-pairie de Tresmes, *tome IV. p.* 763. *& ci-devant, p.* 143. *&* 222.



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

I I I.

B FRANÇOIS-PAUL de Neufville-Villeroy, abbé de Fescamp, archévêque de Lyon, commandant dans la ville de Lyon & dans le gouvernement de Lyonnois, mourut le 6. février 1731. dans sa 54e année.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Villeroy, *tome IV. p.* 639. *& ci-devant, p.* 125 182. *&* 221.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, au chef d'or, au 2. & 3. de gueules, au lion d'or armé, lampassé & couronné de même.

I V.

C CHARLES-GASPARD-GUILLAUME de Vintimille des comtes de Marseille, archevêque d'Aix, puis de Paris, duc de S. Cloud, pair de France, abbé de S. Denis de Reims & de Belleperche, Dom d'Aubrac, prieur de Flassens, de S. Pierre & de Sainte Catherine du Luc.

Voyez la genealogie de cette maison, tome II. de cette hist. chap. du comté-pairie de Beauvais, *p.* 285.



L'écu en banniere, d'argent, à quatre lions de gueules, cantonnez, armez, couronnez & lampassez d'or.

V.

RENE'-FRANÇOIS de Beauvau-du-Rivau, archevêque de Narbonne, abbé de S. Victor en Caux & de Bonneval en Rouergue, prieur de Pommier-Aigre en Touraine, nâquit le 11. novembre 1664. Il fut premierement évêque de Bayonne, puis de Tournay en 1707. ensuite archevêque de Toulouse, & enfin de Narbonne. A

Il est fils de *Jacques* de Beauvau, marquis du Rivau, maréchal des camps & armées du Roi, & de *Diane-Marie* de Campet de Saujon.

CHEVALIERS.



De Bourbon, *à la bande de gueules, brisée d'un croissant d'argent.*

I.

LOUIS de Bourbon comte de Clermont, abbé du Bec, de S. Claude, de Marmoutier, de Chalis & de Cercamp. B
Voyez Tome I. p. 342.



Tous les quartiers de Lorraine, *avec un lambel de 3. pendans de gueules, à la bordure chargée de huit besans d'or.*

II.

CHARLES de Lorraine, dit *le Prince Charles*, comte d'Armagnac, grand ecuyer de France, lieutenant general des armées du Roi. C
Voyez au chapitre du duché-pairie de Guise, *tome III. p.* 485.



Comme ci-devant, p. 264.

III.

A CHARLES-LOUIS de Lorraine, prince de Mortagne; sire de Pons; souverain de Bedeilles, mestre de camp d'un regiment d'infanterie.

Voyez ibidem.



Ecartelé, au 1. & 4. parti de Crussol *& de* Levis, *au 2. & 3. contr'écartelé au 1. & 4. de* Ricard-Gourdon; *au 2. & 3. de* Genouillac, *sur le tout* d'Uzés.

IV.

B JEAN-CHARLES de Crussol, duc d'Uzés, premier pair de France; prince de Soyon, comte de Crussol, seigneur & baron de Florensac, &c. gouverneur & lieutenant general des provinces de Saintonge & d'Angoumois, & gouverneur particulier des villes & châteaux de Saintes & d'Angoulême.

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Uzés, *tome III. p.* 773. *& ci-devant p.* 52. 137. 186. *&* 218.



D'argent, à la fasce de gueules.

V.

C MAXIMILIEN-HENRY de Bethune, duc de Sully, pair de France, prince d'Enrichemont & de Boisbelle, lieutenant de Roi au Vexin-François, gouverneur des villes & châteaux de Mante & de Gyen-sur-Loire, mourut à Paris le 2. février 1729. dans sa 61[e] année.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Sully, *tome IV. page* 219. *& ci-devant, p.* 200. 211. 218. *&* 226.

A



D'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours crenelées de gueules, accompagnées de quatre pates de lion affrontées d'or, mouvantes des deux flancs de l'écu.

VI.

LOUIS-ANTOINE de Brancas, duc de Villars, pair de France; comte de Maubec, baron d'Oise, de l'Isle-Champtercier, marquis d'Apilly, comte de Lauraguais.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Villars Brancas, *tome V. de cette hist. p. 289.*



Burelé d'argent & d'azur, à trois chevrons de gueules sur le tout.

VII.

B

FRANÇOIS VIII. du nom, duc de la Rochefoucaud & de la Rocheguyon; pair de France, prince de Marcillac, marquis de Barbesieux, comte de Duretal, &c. grand-veneur de France, grand-maître de la garderobe du Roi, maréchal de ses camps & armées, mourut à Paris le 22. avril 1728. dans sa 65e année.

Voyez au chapitre du duché-pairie de la Rochefoucaud, *tome IV. p. 430. & ci-devant, p. 155. 187. & 219.*

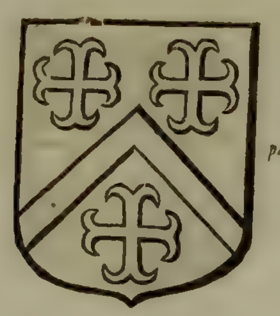


De Montmorency, *chargé en cœur de l'écu de* Luxembourg.

VIII.

CHARLES-FRANÇOIS-FREDERIC de Montmorency-Luxembourg; duc de Piney-Luxembourg & de Beaufort-Montmorency, pair de France, prince d'Aigremont & de Tingry, marquis de Bellenave, comte de Bouteville, de Dangu & de Lassé, baron de Mello, gouverneur de Normandie, lieutenant general des armées du Roi, mourut le 4. août 1726.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Montmorency, *tome III. p. 590. & ci-devant, p. 117. 118. 137. & 224.*



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

I X.

A NICOLAS de Neufville, duc de Villeroy, pair de France, lieutenant general des armées du Roi, capitaine de ses Gardes du corps, gouverneur de Lyonnois, Forez & Beaujolois, & lieutenant general des mêmes provinces.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Villeroy, *tome IV. p. 643. & ci-devant, page 125. 182. 221. & 263.*



Parti de trois traits coupé d'un, qui font huit quartiers, au 1. de Maine, *au 2. de* Bourbon, *au 3. de* Rohan, *au 4. de la* Rochefoucaud, *au 5. & premier de la pointe de* Milan, *au 6. de* Navarre, *au 7. d'*Escars, *au 8. de* Bretagne, *& sur le tout de* Rochechouart.

X.

B LOUIS de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, prince de Tonnay-Charente, lieutenant general des armées du Roi, premier gentilhomme de sa chambre.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Mortemart, *tome IV. p. 682. & ci-devant, p. 172.*



Fascé d'argent & de sinople, les fasces d'argent chargées de six merlettes de gueules, 3. 2. & 1.

X I.

C PAUL-HYPOLITE de Beauvillier, duc de S. Aignan, pair de France; gouverneur & lieutenant general des ville & citadelle du Havre de Grace & païs en dépendans, des villes & châteaux de Loches & de Beaulieu, bailly d'épée du païs de Caux, brigadier des armées du Roi, l'un des quarante de l'Academie Françoise, ambassadeur à Rome.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Saint Aignan, *tome IV. p. 723. & ci-devant, p. 192. & 221.*



Ecartelé au 1. de Luxembourg, *au 2. de* Bourbon, *au 3. de* Lorraine, *au 4. de* Savoye, *& sur le tout de* Potier.

X I I.

FRANÇOIS-BERNARD Potier, duc de Tresmes, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, brigadier de ses armées, gouverneur de Paris. A

Voyez au chapitre du duché-pairie de Tresmes, *tome IV. p.* 773. *& ci-devant, p.* 143. 222. *&* 263.



De gueules, à la bande d'or.

X I I I.

ADRIEN-MAURICE duc de Noailles, pair de France, Grand-d'Espagne de la premiere Classe, chevalier de l'Ordre de la Toison-d'Or, premier capitaine des Gardes du corps de sa Majesté, lieutenant general de ses armées, gouverneur & capitaine general des comtez & vigueries de Roussillon, Conflans & Cerdaigne, gouverneur des ville, château & citadelle de Perpignan, gouverneur & capitaine des chasses de Saint Germain en Laye, villes, païs, forêts & autres lieux en dépendans. B

Voyez au chapitre du duché pairie de Noailles, *tome IV. p.* 793. *& ci-devant, p.* 167. 193. 222. *&* 248.



De Bethune, *brisé d'un lambel de trois pendans de gueules.*

X I V.

ARMAND de Bethune, duc de Charost, pair de France, capitaine des Gardes du corps du Roi, lieutenant general de ses armées, & des provinces de Picardie, Boulonois, &c. gouverneur de Calais, & ci-devant de la personne du Roi LOUIS XV. a été nommé chef du Conseil Royal des finances le 23. juillet 1730. C

Voyez au chapitre du duché-pairie de Sully, *tome IV. de cette hist. page* 226. *& ci-devant, p.* 265.

X V.



Ecartelé au 1. & 4. contr'ecartelé de France *&* d'Angleterre, *au 2.* d'Ecosse, *au 3.* d'Irlande, *à la bordure renfermant tout l'écu, componnée de seize pieces ou compons, huit d'azur & huit de gueules, les compons d'azur chargez chacun d'une fleur de lys d'or, & ceux de gueules d'un leopard d'or.*

X V.

A JACQUES Fitz-James, duc de Berwick, de Fitz-James, *aliàs* Warty près de Clermont en Beauvoisis, de Liria & de Xerica au Royaume de Valence, pair de France & d'Angleterre, Grand-d'Espagne de la premiere classe, maréchal de France, gouverneur du haut & bas Limousin, commandant en Guyenne, gouverneur de Strasbourg, chevalier des Ordres du Roi, & de ceux de la Jarretiere, de la Toison-d'Or & de S. Louis.

Voyez son éloge au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. page 679. & sa posterité, tome V. p. 165.*

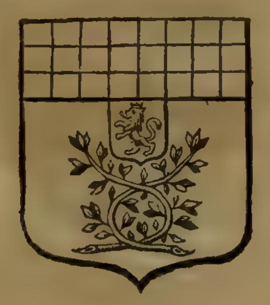


Coupé, parti en chef de 4. traits, & en pointe de 3. ce qui fait neuf quartiers, au 1. d'Espagne-Montespan, *au 2. de* S. Lary, *au 3. de* Lagoursan, *au 4. de* Fumel, *au 5. de* Pardaillan, *au 6. & 1. de la pointe* d'Orbessan, *au 7. de la* Barthe *ou* Termes, *au 8.* d'Antin, *au 9. de* Rochechouart, *& sur le tout de* Castillon en Medoc. *Voyez l'explication tome V. p. 182.*

X V I.

B LOUIS-ANTOINE de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, pair de France, marquis de Montespan, de Gondrin & de Mezieres, lieutenant general des armées du Roi, & au gouvernement de la haute & basse Alsace, de Suntgaw & Brisgaw, gouverneur & lieutenant general des ville & duché d'Orleans, païs Orleanois, Chartrain, Perche-Gouet, Sologne, Dunois, Vendômois, Blesois & dépendances, de la ville & du château d'Amboise, directeur general des bâtimens, protecteur de l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture.

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Antin *tome V. p.* 182. *& ci-devant, p.* 95. *&* 141.



De gueules, l'écu diapré de deux rinceaux ou branches de laurier d'argent passées en sautoir, au chef echiqueté d'argent & d'azur de trois traits, qui est d'Ailly, *sur le tout d'or au lion de gueules, armé & couronné d'or, qui est* d'Albert.

X V I I.

C LOUIS-AUGUSTE d'Albert-d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens, capitaine-lieutenant des Chevaux-legers de la garde du Roi, lieutenant general de ses armées, & au gouvernement de Picardie.

Voyez au chapitre du duché-pairie de Luynes, *tome IV. p.* 270. *& ci-devant, p.* 148. 187. *&* 219.

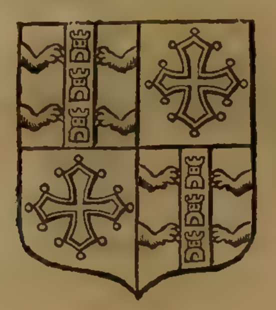


De gueules, à la croix engrêlée d'or.

XVIII.

MARIE-JOSEPH duc d'Hostun, pair de France, comte de Tallart, seigneur du duché de Lesdiguieres, baron d'Arlan, &c. maréchal de camp des armées du Roi, gouverneur du comté de Bourgogne, & gouverneur particulier des ville & citadelle de Besançon. A

Voyez au chapitre du duché-pairie d'Hostun, *tome V. p. 269. & ci-devant, p. 251.*



Ecartelé au 1. & 4. de Brancas, *au 2. & 3. de gueules, à la croix vuidée, clechée & pommetée d'or, qui est* Forcalquier.

XIX.

LOUIS de Brancas des comtes de Forcalquier, marquis de Cereste, dit *le marquis de Brancas*, Grand-d'Espagne, chevalier de l'Ordre de la Toison-d'Or, commandeur de celui de S. Louis, conseiller d'état d'épée, lieutenant general des armées du Roi & au gouvernement de Provence, ci-devant ambassadeur en Espagne. B

Voyez au chapitre du duché-pairie de Villars-Brancas, *tome V. p. 283. & ci-devant p. 266.*

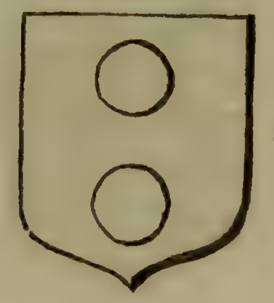


D'azur, à trois couronnes d'or, 2. & 1.

XX.

JACQUES Bazin, seigneur de Bezons, maréchal de France, gouverneur des ville & citadelle de Cambray, grand-croix de l'Ordre militaire de S. Louis. C

Voyez son éloge & sa genealogie au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p. 681.*



D'or, à deux tourteaux de gueules posez en pal.

XXI.

A **P**IERRE de Montesquiou-d'Artagnan, maréchal de France, gouverneur des ville & citadelle d'Arras, lieutenant general en la province d'Artois, directeur general de l'infanterie, mourut le 12. août 1725.

Voyez son éloge au chapitre des MARÉCHAUX DE FRANCE, *tome VII. p.* 684. *& sa genealogie*, ibidem, *p.* 262.



Ecartelé, au 1. & 4. de le Tellier, *au 2. & 3. bandé d'or & d'azur, qui est* Souvré, *sur le tout ecartelé au 1. & 4. d'azur à la tour d'or, au 2. & 3. d'argent, au cerf d'azur.*

XXII.

B **L**OUIS-NICOLAS le Tellier, marquis de Souvré, lieutenant general au gouvernement de Bearn & de Navarre, maître de la garderobe du Roi, mourut le 10. décembre 1725.

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette histoire, page* 581.



D'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef de trois glands d'or, 2. & 1. & en pointe de deux pattes de griffons & de trois roses persstantes dessous dans le bord de l'écu, le tout d'or.

XXIII.

C **L**OUIS Sanguin, marquis de Livry, premier maître-d'hôtel du Roi, maréchal de camp de ses armées.

Il est fils de *Louis* Sanguin, marquis de Livry, par lettres du mois de février 1688. mestre de camp de cavalerie, premier maître d'hôtel du Roi, & de *Marie-Antoinette* de Beauvillier (a), & il épousa le 7. décembre 1706. *Françoise* Robert, fille de *Louis* Robert, seigneur de la Fortelle, président en la Chambre des Comptes, & d'*Anne* Maudet, dont il a eu *Paul* Sanguin, comte de Livry; *Louis-Marie* Sanguin; *Hypolite-François* Sanguin; *Louis* Sanguin, batisé le 28. juillet 1723. & *Madelene-Ursule* Sanguin.

(a) Tome IV. p. 721.



Ecartelé au 1. & 4. de Goyon-Matignon, *au 2. d'*Orleans-Longueville, *au 3. de* Bourbon-Saint-Paul.

XXIV.

LOUIS-JEAN-BAPTISTE Goyon de Matignon, comte de Gacé & de Montmartin, dit *le comte de Matignon*, baron de Gié, maréchal des camps & armées du Roi, gouverneur & lieutenant general des païs d'Aunis, ville & gouvernement de la Rochelle, Isle de Rhé, Brouage, Oleron, &c. A

Voyez au duché-pairie de Valentinois, *tome V. p. 393 & ci-devant, p. 129. & 199.*



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur à 3 fasces ondées d'argent, surmontées d'un lion issant d'or, au 2. & 3. d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6. coquilles de même, 3. en chef & 3. en pointe.

XXV.

ANNE-JACQUES de Bullion, marquis de Fervaques, lieutenant de Roi au gouvernement d'Orleans, maréchal de camp, gouverneur & lieutenant general du païs du Maine, est né le 31. décembre 1679. B

Il est fils de *Charles-Denis* de Bullion, marquis de Fervaques & de Gallardon, seigneur de Bonnelles & d'Esclimont, gouverneur du Maine, du Perche & du comté de Laval, prevôt de Paris, & de *Marie-Anne* Rouillé. Il a épousé par contrat du 26. mars 1708. *Marie-Madelene-Hortense* Gigault de Bellefonds, fille de *Louis-Christophe* Gigault, marquis de Bellefonds, gouverneur & capitaine des chasses du château de Vincennes, & de *Marie-Olimpe* de la Porte-Mazarini. (*a*) Il a eu de ce mariage *Marie-Anne-Etiennette*, *Jacqueline-Hortense*, & *Auguste-Leonine-Olimpe-Nicole* de Bullion.

(*a*) Voyez tome VII. de cette hist. p. 598.

Voyez dans la suite de ce chapitre, aux CHANCELIERS ET COMMANDEURS des Ordres du Roi.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, au chef d'or, au 2. & 3. de gueules, au lion d'or, armé, lampassé & couronné de même.

XXVI.

CHARLES-FRANÇOIS de Vintimille des comtes de Marseille, marquis des Arcs & de la Marthe, comte du Luc, conseiller d'état d'épée, lieutenant de Roi en Provence, gouverneur de Porquerolles, ci-devant commandeur des Ordres de S. Lazare & de S. Louis, ambassadeur vers les ligues Suisses, plenipotentiaire à Bade, & ambassadeur extraordinaire vers l'Empereur. C

Voyez sa genealogie au chapitre des Evêques, Comtes & Pairs de Beauvais, *tome II. de cette hist. p. 285. & ci-devant, p. 263.*

XXVII.

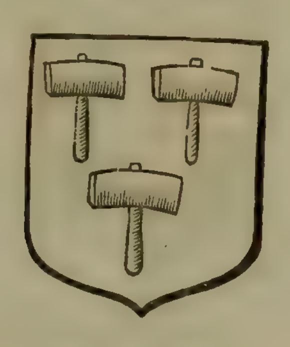


De gueules, à trois tiercefeuilles d'or, qui est de Prie, *au chef d'or à l'aigle à deux têtes couronnées de gueules, qui est de* Busançois.

XXVII.

A LOUIS de Prie, marquis de Planes, dit *le marquis de Prie*, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Bourbon-Lancy, lieutenant general du bas Languedoc, ci-devant ambassadeur à Turin.

Voyez au chapitre des GRANDS-MAISTRES DES ARBALESTRIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 122.



D'or, à 3. maillets de sinople.

XXVIII.

B LOUIS de Mailly, marquis de Néelle, & de Mailly en Boulonois, prince d'Orange & de l'Isle-sous-Montreal, comte de Bohain, de Beaurevoir & de Bernon, seigneur de Maurup, de Pargny, &c.

Voyez au chapitre des GRANDS-PANNETIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 639.

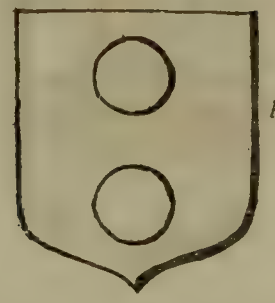


D'or, à trois forces de sable.

XXIX.

C FRANÇOIS-MARIE de Hautefort, marquis d'Hautefort, de Pompadour & de Sarcelles, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur des ville & château de Guise, mourut le 8. juillet 1727.

Voyez ce qui en a esté dit au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *à la suite de la maison de* Gontaut, *tome VII. p.* 337. *& ci-devant, p.* 199.



Dor, à deux tourteaux de gueules posez en pal.

XXX.

JOSEPH de Montesquiou, dit *le comte d'Artagnan*, lieutenant general des armées du Roi capitaine-lieutenant de la premiere compagnie des Mousquetaires, gouverneur de Nismes, mourut le 4. janvier 1729. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. p.* 277. *& ci-devant, page* 271.



D'azur, à 3. fleurs de lys d'or, au chef de même.

XXXI.

FRANÇOIS comte d'Estaing, marquis de Murole, baron de Spoix, lieutenant general des armées du Roi & du Verdunois, gouverneur de Douay & de Châlons sur-Marne, mourut à Paris la nuit du 19. au 20. mars 1732. âgé d'environ 81. ans. B

Il étoit fils de *Joachim* comte d'Estaing, & de *Claude-Catherine* le Goux de la Berchere sa premiere femme. Il épousa le 30. avril 1692. *Marie* de Haussonville de Vaubecourt, fille de *Nicolas* de Haussonville, comte de Vaubecourt, lieutenant general des armées du Roi & au gouvernement des ville & évêché de Mets, gouverneur de Châlons, & de *Claire* Guillaume sa seconde femme. Il eut de son mariage *Charles-François-Marie* marquis d'Estaing, gouverneur de Châlons & de Douay en survivance de son pere, né le 10. septembre 1693. & mort le 10. décembre 1729. dans sa 37[e] année, lequel avoit épousé en 1716. *N.* Martel, fille de *N.* Martel, comte de Fontaines, premier écuyer de madame la duchesse d'Orleans; *Louis Claude* d'Estaing, marquis de Murole, servant d'aide de camp du marquis de Guerchy, lieutenant general, fut blessé au siege de Fontarabie la nuit du 11. au 12. juin 1719. & mourut peu de jours après; *Marie-Antoinette* d'Estaing, femme de *Philippes-Emmanuel* de Crussol, marquis de S. Sulpice (*a*); *Louise-Antoinette* & *Marie-Catherine-Euphrasie* d'Estaing.

(*a*) Voyez tome III. p. 776.



Ecartelé, au 1. & 4. tranché d'or & de gueules, au 2. & 3. d'azur au lion d'or, qui est l'Esparre.

XXXII.

A ARMAND de Madaillan-de-l'Esparre, marquis de Lassay, lieutenant general au gouvernement de Bresse, Bugey, Gex & Valromey.

Il est fils de *Louis* de Madaillan-de-l'Esparre, marquis de Montataire, & de *Susanne* de Vipart de Sainte-Croix sa premiere femme. Il a épousé 1°. *Marie-Marthe* Sibour, morte au mois de janvier 1675. 2°. *Marie-Anne* Pajot, 3°. le 5. mars *1696. Julie* de Bourbon, fille légitimée d'*Henry Jules* de Bourbon III. du nom, prince de Condé, & de *Françoise* de Montalais. (*a*) Du premier lit il a eu *Marie-Constance-Adelaïde* de Madaillan-de-l'Esparre, mariée à *Gaspard-Alexandre* comte de Coligny (*b*), morte le 28. fevrier 1725. dans sa 51[e] année. Du second mariage est issu LEON de Madaillan-de-l'Esparre, comte de Lassay, qui suit Du troisiéme mariage sortit, *Anne-Louise* de Madaillan-de l'Esparre, mariée au mois de février 1715. à *Simon-Gabriel* marquis d'O, mestre de camp, lieutenant du regiment de Toulouse infanterie, & morte à Paris le 2. octobre 1723.

(*a*) Voyez tome I. de cette hist. p. 341.

(*b*) Tome VII. p. 159.

LEON de Madaillan-de-l'Esparre, comte de Lassay, colonel d'un regiment d'infanterie de son nom, puis de celui d'Enghien, a commencé de servir en *1696.* a été fait prisonnier à la bataille d'Hochstet, & brigadier des armées du Roi le premier février 1719, Il a épousé au mois d'avril 1711. *Reine* de Madaillan-de-l'Esparre sa tante, fille de *Louis* de Madaillan-de-l'Esparre, marquis de Montataire, & de *Marie-Therese* de Rabutin sa seconde femme.

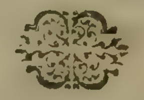


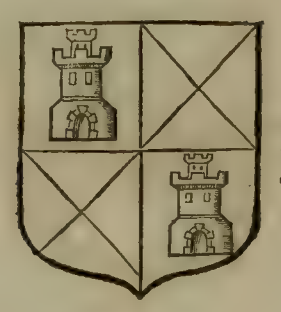
Ecartelé, au 1. d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de 3. merlettes de sable, deux en chef & une en pointe, qui est Esparbez, *au 2. de gueules, à trois leopards d'or, qui est* Bouchard, *au 3. losangé d'or & d'azur, au chef de gueules, qui est* Aubeterre, *au 4. d'azur, a 3. tours d'argent, qui est* Pompadour.

XXXIII.

B PIERRE Bouchard d'Esparbez-de-Lussan, seigneur, comte d'Aubeterre & de Jonzac, marquis d'Ozillac, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur des ville & citadelle de Collioure & de Port-Vendre.

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette histoire, page* 458.





Ecartelé, au 1. & 4. de gueules, à la tour donjonnée d'argent, qui est Montaigu, *au 2. & 3. ecartelé en sautoir d'argent & de gueules, qui est* de Beaune.

XXXIV.

JOACHIM de Montaigu, vicomte de Beaune, marquis de Bouzols, lieutenant general des armées du Roi, & de la basse Auvergne, né le 22. décembre *1662*. A

Il est fils d'*Antoine Henry* de Montaigu, marquis de Bouzols, &c. & d'*Anne-Gabrielle* de Montboissier-Canillac, & a épousé 1°. par contrat du 13. may *1696*. *Marie-Françoise* Colbert-de-Croissy, fille de *Charles* Colbert, marquis de Croissy, secretaire & ministre d'état, commandeur & grand-tresorier des Ordres du Roi, & de *Françoise* Beraud, morte à Paris sans enfans le 28. septembre 1724. dans sa 54e année, 2°. le 4. décembre *1726*. *Marie-Charlotte* de Montmorency, fille de *Leon* de Montmorency, marquis de Fosseux, & de *Marie-Madelene* de l'Estoile-de-Montbriseuil.



De gueules, à la fasce d'or, chargée de trois etoiles d'azur, & accompagnée de trois croissans montans d'or, deux en chef & un en pointe.

XXXV.

FRANÇOIS de Franquetot, comte de Coigny, Baron de Nogent-sur-Loir, seigneur de Villeray, de Maisoncelles, de Croisilles & de Poligny, lieutenant general des armées du Roi, colonel general des Dragons de France, né le *16*. mars *1670*. B

Il est fils de *Robert-Jean-Antoine* de Franquetot, comte de Coigny, lieutenant general des armées du Roi, directeur general de la Cavalerie, gouverneur de Barcelonne, & de *Marie-Françoise* de Goyon-Matignon, & a épousé par contrat des 3. & 4. décembre *1699*. *Henriette* de Montbourcher, fille de *Rene* de Montbourcher, marquis du Bordage, maréchal des camps & armées du Roi, & d'*Elisabeth* de Goyon-la-Moussaye, dont il a eu JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de Franquetot, marquis de Coigny, qui suit; *Marie-Françoise-Adelaïde* de Franquetot, née le *16*. septembre 1700. *Charlotte-Henriette-Bibiane* de Franquetot, née le 11. novembre 1703. mariée à *Jean-Baptiste-Joachim* Colbert, marquis de Croissy, capitaine des Gardes de la porte; & *Elisabeth-Marie* de Franquetot, née le 30. août 1705.

JEAN-ANTOINE-FRANÇOIS de Franquetot, marquis de Coigny, gouverneur & bailly de Caën, né le 27. septembre 1702. épousa au mois de novembre 1729. *Corentine* de Nevet en Bretagne.



XXXVI.



Ecartelé, au 1. & 4. d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de 6. roses de gueules, 3. en chef & 3. en pointe, qui est Rogier-de Beaufort, *au 2. & 3. d'azur crenelé d'or, à la levrette rampante d'argent, onglée & colletée de gueules, qui est* Canillac, *& sur le tout d'or semé de croisettes de sable, au lion rampant de même, qui est* Montboissier.

XXXVI.

A JEAN de Montboissier, comte de Canillac, lieutenant general des armées du Roi, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des Mousquetaires, gouverneur des villes & citadelles d'Amiens & de Corbie, mourut à Paris le 10. avril 1729. âgé de 66. ans, & fut enterré aux Minimes de la place Royale.

Il étoit fils de *Guillaume* de Beaufort-Canillac-Montboissier, marquis du Pont-Château, & de *Michelle* de Ribeyre, & épousa par contrat du 3. février 1697. *Elisabeth* Ferrand, veuve de *Pierre* Girardin-de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople.



D'argent, au lion de sable, armé & lampassé de gueules.

XXXVII.

B JACQUES-JOSEPH Vipart, marquis de Silly, lieutenant general des armées du Roi, conseiller d'état d'épée, mourut en son château de Silly, âgé de 55. ans le 19. novembre 1727. sans avoir été marié.

Il étoit fils de *Jacques* Vipart, marquis de Silly, & de *Françoise* le Comte-de-Nonant.



Ecartelé au 1. & 4. d'azur à la bande d'or, qui est Cassagnet, *au 2. & 3 de gueules, au lion d'argent, qui est* Lomagne, *sur le tout de gueules, qui est* Narbonne.

XXXVIII.

C JACQUES de Cassagnet-Tilladet-Narbonne, marquis de Fimarcon, &c. lieutenant general des armées du Roi & de la province de Roussillon, commandant en cette province, & gouverneur de Montlouis, mourut à Lectoure âgé de 71. ans au mois de mars 1730.

Il étoit fils de *Jean-Jacques* de Cassagnet-de-Lomagne-Narbonne, marquis de Fimarcon, & de *Marie-Angelique* de Roquelaure sa premiere femme, & épousa par contrat du 19. avril 1705. *Madelene* de Baschi-d'Aubais, fille de *Louis* de Baschi, marquis d'Aubais, & d'*Anne* de Boisson.



D'azur, à cinq fusées d'argent.

XXXIX.

HENRY de S. Nectaire, comte de Brinon, dit *le marquis de Senneterre*, lieutenant general des armées du Roi, ci-devant ambassadeur extraordinaire en Angleterre. A

Voyez au chapitre du duché-pairie de la Ferté-Senneterre, *tome IV. de cette histoire, p.* 895. *& ci-devant, p.* 164. *&* 190.



De Beauvau, *comme ci-devant, p. 264.*

XL.

PIERRE-MADELENE comte de Beauvau, lieutenant general des armées du Roi, directeur general de la Cavalerie, gouverneur de Douay. B

Il est fils de *Jacques* de Beauvau, marquis du Rivau, maréchal de camp des armées du Roi, & de *Diane-Marie* de Campet de Saujon. Il a épousé par contrat du 7. avril 1711. *Marie-Therese* de Beauvau sa cousine, fille de *Gabriel-Henry* marquis de Beauvau & de Montgauger, & de *Marie-Angelique* de S. André sa premiere femme, dont il a eu *Marie-Anne-Elisabeth* de Beauvau, mariée le 4. may 1730. à *Louis-Paul* de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, mort à Paris de la petite verole le 4. décembre 1731.



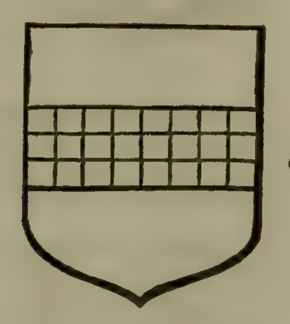
De sable, au chef d'argent.

XLI.

LOUIS de Gand-de-Merode-de-Montmorency, prince d'Isenghien, lieutenant general des armées du Roi & de la province de Picardie, gouverneur des ville & citadelle d'Arras. C

Il est fils de *Jean-Alphonse* de Gand, prince d'Isenghien; & de *Marie-Therese* de

A Crevant-d'Humieres, & a épousé 1°. par contrat des 2. & 9. octobre 1700. *Anne-Marie-Louise* princesse de Furstemberg, fille d'*Antoine-Egon*, prince de Furstemberg, & de *Marie* de Ligny, morte le 17. janvier 1706. dont un fils mort jeune, 2°. par contrat du 19. février 1713. *Marie-Louise-Charlotte* Pot de Rhodes, morte en couches le 8. janvier 1715. fille de *Charles* Pot, marquis de Rhodes, grand-maître des ceremonies de France, & d'*Anne-Marie-Therese* de Simiane-Gordes, 3°. le 16. avril 1720. *Marguerite-Camille* Grimaldi, fille d'*Antoine* Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, & de *Marie* de Lorraine-Armagnac. *Voyez tome IV. de cette hist. p. 499.*

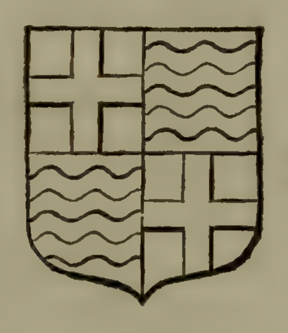


D'or, à la fasce échiquetée d'argent & de gueules de trois traits.

XLII.

B LOUIS-PIERRE de la Marck, baron de Lumain, de Serain, &c. dit *le comte de la Marck*, lieutenant general des armées du Roi.

Voyez sa genealogie au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. page 165. & ci-devant, p. 152.*



Ecartelé au 1. & 4. d'argent, à la croix de gueules, qui est S. Georges, *au 2. & 3. fascé, ondé d'argent & de gueules, qui est de* Rochechouart.

XLIII.

C CESAR de Saint Georges, marquis de Coué-Verac, &c. lieutenant general des armées du Roi & de la province de Poitou.

Il est fils d'*Olivier* de Saint Georges, marquis de Coué-Verac, chevalier des Ordres du Roi, *mentionné ci-devant, p. 240.* & de *Madelene* le Cocq, & épousa par contrat des 20. & 21. mars 1706. *Catherine-Marguerite* Pioger.





De gueules, à trois écussons d'hermines.

XLIV.

ALAIN-EMMANUEL marquis de Coetlogon, maréchal & vice-amiral de France, grand-Croix de l'Ordre militaire de S. Louis, mourut le 7. juin 1730. A

Voyez au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 716.



D'azur, à un dextrochere d'argent, tenant trois fleurs ou lys de marais aussi d'argent.

XLV.

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS des Marets, marquis de Maillebois, du Rouvray & de Blevy, baron de Châteauneuf & de Favieres, seigneur de S. Lubin, du Coudray, de Neuville, de S. Mesme, &c. maître de la garderobe du Roi le 22. mars 1712. lieutenant general de ses armées & de la province de Languedoc, gouverneur de S. Omer, ci-devant envoyé extraordinaire à la cour de Baviere. B

Il est fils de *Nicolas* des Marets, marquis de Maillebois, &c. controlleur general des finances, ministre d'état, commandeur & grand-tresorier des Ordres du Roi, & de *Madelene* de Bechameil de Nointel, & a épousé par contrat du 19. janvier 1713. *Marie-Emmanuelle* d'Alegre, fille d'*Yves* marquis d'Alegre, maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, & de *Françoise* de Garraud de Caminade (*a*), dont il a *Marie-Yves* des Marets, comte de Bourbonne, & trois filles.

(*a*) Tome VII. p. 713.



D'azur, au lion d'or, armé & lampassé de gueules.

XLVI.

CHARLES-HENRY-GASPARD de Saulx, vicomte de Tavannes, lieutenant general pour le Roi au duché de Bourgogne dans les bailliages d'Auxois, Auxerrois, Autunois & Mâconnois, brigadier d'infanterie, premier gentilhomme de la chambre du duc de Bourbon. C

Voyez la genealogie de cette maison au chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 239. *& ci-devant, p.* 94.

XLVII.



De gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir.

XLVII.

A GASPARD de Clermont-Tonnerre, marquis de Vauvillars, &c. brigadier des armées du Roi, commissaire general de la Cavalerie Françoise & Etrangere, commandeur de l'Ordre de S. Louis.

Voyez la genealogie de cette maison au chapitre des GRANDS-MAISTRES DES EAUX ET FORESTS DE FRANCE, *tome VIII. de cette histoire, page 907. & ci-devant, p. 162. 193. & 247.*



D'or, semé de fleurs de lys d'azur, & de tours de meme.

XLVIII.

B FRANÇOIS de Simiane, marquis d'Esparron, &c. dit *le marquis de Simiane*, brigadier des armées du Roi.

Voyez sa genealogie au chapitre des Evêques & Ducs de Langres, pairs de France, *tome II. de cette hist. p. 238. & ci-devant, p. 165. & 197.*



D'azur, à la croix d'or.

XLIX.

C JOSEPH-FRANÇOIS de la Croix, marquis de Castries, chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orleans, maréchal de camp, gouverneur & sénéchal des ville, citadelle & diocese de Montpellier, mourut le 24. juin 1728. dans sa 69e année, & fut enterré en l'église de S. Sulpice à Paris.

Il étoit fils de *René-Gaspard* de la Croix, marquis de Castries, chevalier des Ordres du Roi, *rapporté ci-devant, p.* 207. & d'*Elisabeth* de Bonzi.



D'azur, à trois chevrons d'or, celui du chef brisé.

L.

PIERRE-GASPARD marquis de Clermont-Gallerande, &c. premier écuyer du duc d'Orleans premier Prince du Sang, mestre de camp du regiment de Dragons d'Orleans, brigadier des armées du Roi, bailly de Dole. A

Il est fils de *Charles-Leonor* de Clermont, marquis de Clermont & de Gallerande, & de *Madelene* Mormés de S. Hilaire, & a épousé par contrat du 5. avril 1706. *Gabrielle-Françoise* d'O, dame d'atours de la duchesse d'Orleans, fille de *Gabriel-Claude* d'O, marquis de Franconville, & de *Marie-Anne* de la Vergne de Guilleragues, dont il a eu *Louise-Diane-Françoise* de Clermont, mariée le 14. janvier 1728. à *Georges-Jacques* de Clermont son cousin, marquis de S. Aignan, inspecteur general de l'infanterie, mestre de camp du regiment d'Auvergne, fils de *Georges-Henry* de Clermont, maréchal des camps & armées du Roi, & de *Marie-Madelene* Britaut de Chizé. *Voyez ci-devant, p.* 195.

PROMOTION

Du premier Janvier 1725.

CHEVALIER.

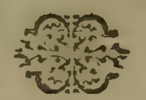


Ecartelé, au 1. & 4. de Goyon-Matignon, *au 2.* d'Orleans-Longueville, *au 3. de* Bourbon-S.-Pol.

I.

MARIE-THOMAS-AUGUSTE Goyon de Matignon, marquis de Matignon; baron de Briquebec, &c. brigadier des armées du Roi. B

Ses ancestres & sa posterité sont rapportez tome V. de cette hist. p. 366. à l'occasion du duché-pairie de Valentinois. *Voyez ci-devant, p.* 129. *&* 272.



PROMOTION

Faite le premier Janvier 1726.

CHEVALIER.



De gueules, à une hache ou doloire d'argent, emmanchée d'or, posée en pal.

I.

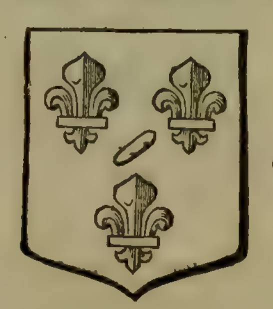
A MICHEL Tarlo de Teczin & Ozekarzowice, comte de Melsztyn & de Zakliczyn, colonel des Gardes du Roi Stanislas de Pologne, lieutenant general des armées du Roi en 1726. mourut à Blois le 24. novembre 1727.

Il étoit fils d'*Adam* Tarlo, comte de Czarzewic, &c. palatin de Smolensko, & de *Françoise* Bnin-Opalinska.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle Royale du Château de Versailles, le 2. *Fevrier* 1728.

CHEVALIERS.



De France, *au bâton de gueules péri en barre.*

I.

B LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, prince de Dombes, colonel general des Suisses, & gouverneur de Languedoc en survivance du duc du Maine son pere.

Voyez l'histoire de la maison Royale, tome I. p. 195.

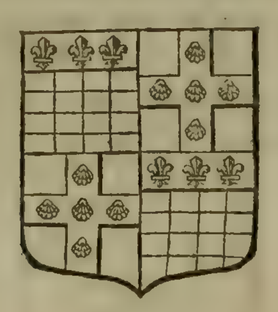


Comme ci-dessus.

II.

C LOUIS-CHARLES de Bourbon, comte d'Eu, gouverneur & grand-maître de l'artillerie de France en survivance du duc du Maine son pere.

Voyez ibidem, *p.* 194.



Ecartelé, au 1. & 4. de Vermandois-S.-Simon, *au 2. & 3. de* Rouvroy.

III.

LOUIS duc de S. Simon, pair de France, Grand-d'Espagne de la premiere classe, &c. gouverneur des ville, citadelle & comté de Blaye, bailly & gouverneur de Senlis, ci-devant ambassadeur extraordinaire en Espagne. A

Voyez ses ancestres & sa posterité tome IV. de cette histoire, page 389. à l'occasion du duché-pairie de S. Simon. *& ci-devant, p.* 171. *&* 179.



Ecartelé au 1. & 4. de Roquelaure, *au 2. & 3. de* Bezolles, *sur le tout du* Bouzet-Roque-Epine.

IV.

ANTOINE-GASTON-JEAN-BAPTISTE duc de Roquelaure, marquis de Biran, &c. maréchal de France, gouverneur des ville & citadelle de Lectoure. B

Voyez la genealogie de cette maison tome VII. de cette hist. chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *page* 402. *& ci-devant, p.* 109. *&* 191.



D'azur, à la tour d'argent, accompagnée de six fleurs de lys d'or, trois de chaque côté.

V.

YVES marquis d'Alegre & de Montaigu, comte de Flageac, &c. maréchal de France. C

Voyez la genealogie de cette maison, tome VII. de cette hist. chapitre des MARECHAUX DE FRANCE, *p.* 702.

VI.



Ecartelé, au 1. d'or au lion d'azur, armé & lampassé de gueules, qui est de Gramont, *au 2. & 3. de gueules à 3. fleches d'or mises en pal, flammées d'argent, qui est d'*Aster, *au 4. d'or au levrier de gueules, colleté d'or, à la bordure de sable besantée d'or, qui est d'*Aure, *sur le tout de gueules à quatre otteles d'argent, ou d'argent à la croix patée de gueules, qui est de* Cominges.

V I.

A LOUIS comte de Gramont, seigneur de la Motte-Vouson, brigadier des armées du Roi, gouverneur des ville & château de Ham.

Voyez la genealogie de cette maison, tome IV. de cette hist. p. 605. *à l'occasion du* duché-pairie de Gramont. *& ci-devant, p.* 146. 188. 220. *&* 229.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle Royale du Château de Versailles, le 16. *May* 1728.

CHEVALIERS.



De Lorraine-Harcourt, *comme ci-devant, p. 265.*

I.

B JACQUES-HENRY de Lorraine, prince de Lixin, marquis de Craon & d'Ambleville, grand-maitre de Lorraine, mestre de camp d'un regiment de cavalerie au service du Roi.

Voyez ses ancestres tome III. de cette hist p. 485. *à l'occasion du* duché-pairie de Guise.



De la Rochefoucaud.

I I.

C ALEXANDRE de la Rochefoucaud, duc de la Rocheguyon, puis de la Rochefaucaud, pair de France, grand-maître de la garderobe du Roi, brigadier de ses armées

Voyez ses anceslres & sa posterité, tome IV. de cette histoire, page 414. *à l'occasion du* duché-pairie de la Rochefoucaud. *& ci-devant, p.* 155. 187. 219. *&* 266.



Comme ci-devant, p. 285.

III.

LOUIS-ANTOINE-ARMAND duc de Gramont, pair de France, &c. colonel du regiment des Gardes Françoises, brigadier des armées du Roi. A

Voyez la genealogie de cette maison, tome IV. de cette hist. p. 605. à l'occasion du duché-pairie de Gramont, *& ci devant p.* 146. 188. 220. 229. *&* 285.

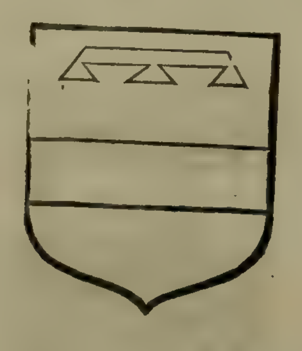


Ecartelé, au 1. de Luxembourg, *au 2. de* Bourbon, *au 3. de* Lorraine, *au 4. de* Savoye, *sur le tout de* Potier.

IV.

FRANÇOIS-JOACHIM Potier, duc de Gesvres, pair de France, &c. gouverneur de Paris, brigadier des armées du Roi. B

Voyez ses ancêtres tome IV. de cette histoire, p. 763. à l'occasion du duché-pairie de Tresmes. *& ci-devant, p.* 143. 222. 163. *&* 268.

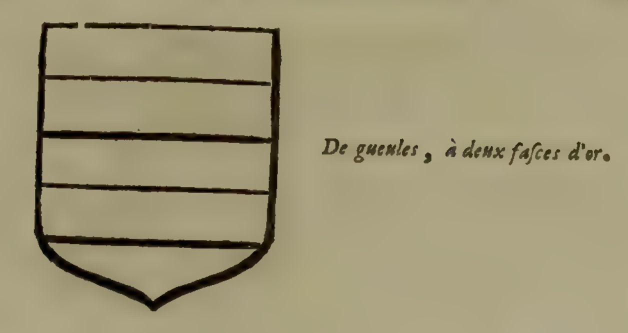


De Bethune-Charost.

V.

PAUL-FRANCOIS de Bethune, duc du Charost, pair de France, maréchal de camp des armées du Roi, capitaine de ses Gardes du corps, &c. C

Voyez la genealogie de cette maison, tome IV. de cette hist. p. 210. à l'occasion du duché-pairie de Sully, *& ci-devant, p.* 265. *&* 268.



De gueules, à deux fasces d'or.

V I.

A FRANÇOIS duc d'Harcourt, pair de France, capitaine des Gardes du corps du Roi, son lieutenant general au comté de Bourgogne.

Voyez la genealogie de cette maison tome V. de cette hist. p. 124. *à l'occasion du* duché-pairie d'Harcourt. *& ci-devant, p.* 230. *&* 253.



D'argent, au sautoir de gueules, engrêlé de sable.

V I I.

B RENE' MANS, sire de Froulay, comte de Tessé, &c. Grand-d'Espagnê, lieutenant general des armées du Roi, premier écuyer de la Reine.

Voyez ses ancêtres tome VII. de cette hist. p. 668. *au chapitre des* MARECHAUX DE FRANCE, *& ci-devant page* 198. *&* 242.



D'azur, à six besans d'argent, 3. 2. & 1.

V I I I.

C LOUIS-ARMAND de Brichanteau, marquis de Nangis, lieutenant general des armées du Roi, chevalier d'honneur de la Reine.

Voyez ses ancestres tome VII. de cette hist. p. 888. *chapitre des* AMIRAUX DE FRANCE, *& ci-devant, p.* 148.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle Royale du Château de Versailles, le premier Janvier 1729.

CHEVALIER.



D'argent, à 3. chevrons de gueules.

I.

LOUIS-FRANÇOIS-ARMAND du Plessis, duc de Richelieu ; pair de France, &c. gouverneur des ville & château de Cognac, colonel d'un regiment d'infanterie, ci-devant ambassadeur extraordinaire auprés de l'Empereur. A

Ses ancêtres sont rapportez tome IV. de cette hist. p. 372. à l'occasion du duché-pairie de Richelieu, *& ci-devant, p. 172. & 219.*

PROMOTION

Faite dans la Chapelle Royale du Château de Versailles, le 25. Avril 1729.

CHEVALIERS.



*Tous les quartiers d'*Espagne, *& sur le tout de* France, *à la bordure de gueules, qui est* Anjou. *Voyez ci-devant, p. 260.*

I.

FERDINAND prince des Asturies, fils de *Philippes* de France, duc d'Anjou ; puis Roi d'Espagne, & de *Marie-Louise-Gabrielle* de Savoye sa premiere femme. B

Voyez à la maison Royale, tome I. de cette hist. p. 185.



II.



Comme son frere, ci-devant, p. 288.

II.

A CHARLES Infant d'Espagne, duc de Parme & de Plaisance, dont il prit possession en décembre 1731.

Il est frere du precedent, & fils de *Philippes* de France, duc d'Anjou, puis Roi d'Espagne, & d'*Elisabeth* Farnese sa seconde femme.

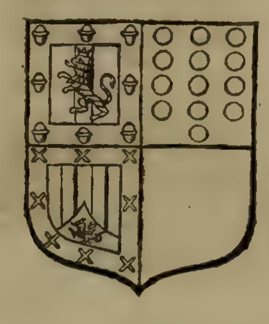


Parti, au 1. coupé, le chef reparti de Castille *& de* Leon, *& la pointe de giron, qui est émanché de trois pieces de gueules & d'or, au 2. grand parti écartelé au 1. & 4. de* Benavides, *qui est d'or au pal de gueules, au lion de même, fascé ou lié par tout de bandes d'argent, couronné d'or, à la bordure d'argent, chargée de 8. chaudieres de sable, au 2. & 3 de* Castille, *sur le tout de ce parti échiqueté d'argent & d'azur, qui est* Tolede, *& tout l'écu entouré d'une bordure échiquetée d'or & de gueules, chargée de cinq écussons d'azur à cinq besans d'argent, pointés au milieu d'azur.*

III.

B JOSEPH-MARIE Tellez-Giron VIIe duc d'Ossonne, Grand-d'Espagne, camarero major du roi d'Espagne, lieutenant general de ses armées, né le 25. may 1685. ambassadeur en France.

Il est fils de *Gaspard* Tellez-Giron V^e duc d'Ossonne & d'Uceda, Grand-d'Espagne; & d'*Antoinette* de Benavides, comtesse de Pinto, & a épousé à Madrid le 21. septembre 1722. *Françoise* de Guzman, fille de *Manuel-Alfonse* Perez de Guzman, duc de Medina-Sidonia, & de *Louise-Marie* de Silva-Mendoza, dont *Marie-Faustine* Tellez-Giron, née à Madrid le 15. février 1724.



Ecartelé, au 1. de Benavides, *au 2. d'azur à 13. besans d'or, posez 3. 3. 3. 3. & 1. qui est* d'Avila-Tolede, *au 3. d'or à deux pals de gueules, antés en pointe d'argent, au dragon de sinople langué de gueules, à la bordure de gueules chargée de huit sautoirs d'argent, qui est de la* Cueva, *au 4. de gueules plein.*

IV.

C MANUEL-DOMINGUE de Benavides d'Arragon-la-Cueva-Biedma-d'Avila-Corella, X^e comte de S. Istevan, &c. Grand-d'Espagne, gentilhomme de la chambre de sa Majesté Catholique, son premier plenipotentiaire au Congrez de Cambray, nâquit à Palerme le 31. décembre 1682,

Il est fils de *François* de Benavides IXe comte de S. Istevan, viceroi de Sardaigne, de Sicile & de Naples, major-dome-major de la Reine d'Espagne, Grand-d'Es-

pagne par lettres du 4. janvier 1696. & de *Françoise* d'Arragon des ducs de Segorve & de Cardonne. Il épousa à Madrid le 31. décembre 1707. *Anne-Catherine* de la Cueva-Arias-Saaredra-Pardo-Tavera-Ulloa-& Henriquez, fille de *Balthasar* de la Cueva & Henriquez, viceroy du Perou, & de *Therese-Marie* Arias de Saaredra, comtesse de Castellar, dont il a eu *Antoine* de Benavides & la Cueva, marquis de Solera, âgé de sept ans en 1725. *Françoise* de Benavides, âgée de 11. ans en 1725. & *Joachime* de Benavides, âgée de deux ans en 1725. A



Ecartelé, au 1. tiercé en pal, le premier pal coupé au 1. de gueules au château donjonné de 3. pieces d'or, qui est de Castille, *au 2. d'or à l'aigle éployé de sable, le second pal d'argent au lion de gueules, le troisieme de gueules à deux chaudieres d'or en pal, avec têtes de serpens de même sortans des anses, qui est* Manrique, *le tiercé entouré d'une bordure d'hermines, au 2. d'or au soleil rayonnant de gueules à la bordure de points équipollez d'or & de vair, qui est* Solis, *au 3. de gueules au croissant renversé d'argent, coupé en pointe d'argent plein, au 4. d'or, à trois fasces de gueules, sur le tout d'or à trois rochers au naturel en fasce, sortant en pointe d'une mer d'azur argentée, sommé chacun d'une branche ou feuille de sinople, qui est* Vivero.

V.

ALONSO-MANRIQUE de Solis & de Vivero, duc del-Arco, Grand-d'Espagne, &c. chevalier de la Toison-d'Or, grand & premier écuyer du Roi d'Espagne, premier gentilhomme de sa chambre. B

Il est fils de *Pierre* Fernandez Manrique de Luna, seigneur d'Arquillo, & d'*Antoinette* de Silva Ribera, & a épousé le 30. juillet 1695. *Marie-Anne* Henriquez de Cardenas-Portugal XIVe comtesse de la Puebla, del-Maestre & de Montenuevo, marquise de Bacares, fille unique de *Louis* Henriquez, comte de Montenuevo, chevalier de l'Ordre de S. Jacques, major-dome-major de la Reine d'Espagne Marie-Anne de Baviere, & de *Laurence* de Cardenas de Portugal, dont il n'avoit point d'enfans en 1725.



Tiercé en pal, au 1. tranché d'argent & d'azur à une bande d'argent, au 2. d'argent, à une fasce de sable, au 3. d'argent, à une bande bretessée d'azur, surmontée d'un lambel de trois pendans de gueules.

VI.

ANTOINE-JOSEPH-MICHEL-NICOLAS-LOUIS-FRANÇOIS-GASPARD-BALTHASAR-MELCHIOR-EMMANUEL-JEAN-BAPTISTE Judice & Papacoda IIIe duc de Jovenazzo, prince de Cellamare, Grand-d'Espagne, gentilhomme de la chambre de sa Majesté Catholique, grand écuyer de la Reine d'Espagne, cidevant ambassadeur en France. C

Il est fils de *Dominique* Judice IIe prince de Cellamare, duc de Jovenazzo, Grand-d'Espagne, & de *Constance* Papacoda, & a épousé en 1694. *Anne-Camille* Borghese, veuve de *François* Pic, prince de la Mirandole, & fille de *Jean-Baptiste* Borghese, prince de Sulmone, chevalier de la Toison-d'Or, Grand-d'Espagne, & de *Leonore* Bon-Compagnon. Il en a eu *Ange* Judice, né en 1694. mort jeune, & *Constance-Eleonore* Judice, née le 4. avril 1697. & mariée le 24. juin 1722. à *François* Caraccioli, fils de *Fernand* Caraccioli, prince de Villa-Santa, & de *Therese* Grimaldi.

PROMOTION

Faite dans la Chapelle Royale du Château de Versailles, le 2. Fevrier 1731.

CHEVALIERS.



D'or, à trois chevrons de sable.

I.

A CHARLES-EUGENE de Levis, duc de Levis, pair de France, comte de Charlus & de Saignes, lieutenant general des armées du Roi, & au gouvernement de Bourbonnois, gouverneur des ville & citadelle de Mezieres, commandant en chef dans le comté de Bourgogne.

Voyez la genealogie de cette maison tome IV. de cette hist. p. 1. à l'occasion du duché-pairie de Ventadour, *& ci-devant, p. 160.*



De Montmorency-Luxembourg.

II.

B CHRISTIAN-LOUIS de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, souverain de Luxe, comte de Beaumont, &c. lieutenant general des armées du Roi, & au gouvernement de Flandres, gouverneur des villes & citadelles de Valenciennes, Mante & Meulant.

Voyez la genealogie de cette maison tome III. p. 592. à l'occasion du duché-pairie de Montmorency, *& ci-devant, p. 117. 118. 137. 224. & 266.*



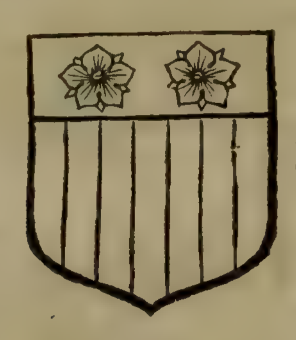


De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or.

III.

ALEXIS-MADELENE-ROSALIE de Chastillon, dit *le comte de Chastillon*, baron d'Argenton, grand-bailly de Haguenau, maréchal des camps & armées du Roi, mestre de-camp general de la Cavalerie-legere de France. A

Voyez la genealogie de cette maison tome VI. de cette hist. p. 90. au chapitre des CONNETABLES DE FRANCE, *& ci-devant, p.* 241.



D'argent, à trois pals de gueules, au chef d'azur chargé de deux quintefeuilles d'argent.

IV.

HENRY-CAMILLE marquis de Beringhen, de Chateauneuf & d'Uxelles; comte du Plessis-Bertrand, baron de Thenare & d'Orme, seigneur d'Ivry, de Bussy & de Monthelie, premier écuyer du Roi, lieutenant general au gouvernement de Bourgogne, & gouverneur des ville & citadelle de Chalon-sur-Saône, mestre de camp d'un regiment d'infanterie, né le premier août *1693*. B

Il est fils puîné de *Jacques-Louis* de Beringhen, marquis de Chateauneuf en Bretagne, chevalier des Ordres du Roi, son premier écuyer, *rapporté ci-devant, page* 228.



PROMOTION

PROMOTION

Faite dans la Chapelle Royale du Château de Versailles, le 13. *May* 1731.

CHEVALIERS.



Ecartelé, au 1. & 4. d'argent, à la bande d'azur, au 2. & 3. de gueules au lion d'argent.

I.

A JEAN-BAPTISTE de Durfort, duc de Duras, &c. lieutenant general des armées du Roi, commandant dans la haute & basse Guyenne.

La genealogie de cette maison est rapportée tome V. de cette hist. p. 715. *à l'occasion du* duché de Duras. *Voyez ci-devant, p.* 122. *&* 225.



D'or, au sautoir ancré d'azur.

II.

B FRANÇOIS-MARIE de Broglia, comte de Broglio & de Revel, baron de Ferrieres, &c. lieutenant general des armées du Roi, gouverneur de Montdauphin, directeur general de la Cavalerie & des Dragons, ambassadeur en Angleterre.

Voyez ses ancêtres tome VII. de cette histoire, p. 685. *au chapitre des* MARECHAUX DE FRANCE, *& ci-devant, p.* 252.



D'azur, a trois flambeaux d'or allumez de gueules, posez en pal.

III.

C PHILIPPES-CHARLES de la Fare, marquis de la Fare, comte de Laugere, maréchal des camps & armées du Roi, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant general de la province de Languedoc, commandant en chef en cette province, gouverneur d'Alais.

Ses ancestres sont rapportez tome II. de cette hist. p. 135. *à l'occasion du* duché-pairie de Laon.

PROMOTION

Du 26. Juillet 1717.

CHEVALIER.



D'or, au lion de gueules, chargé d'un lambel de trois pieces de même.

Nota. Il avoit été oublié, sa place est à la page 260. après Louis I. prince des Asturies.

ROSTAIN Cantelmi, duc de Popoli, prince de Pettorano, maître de l'artillerie du royaume de Naples, capitaine de la compagnie Italienne des Gardes du corps du Roi d'Espagne, né en 1653. gouverneur de Louis prince des Asturies, puis grand-maître de sa maison, reçut le collier de l'Ordre du S. Esprit à Madrid le 26. juillet 1717. fut fait Grand-d'Espagne de la premiere classe en 1722. & mourut à Madrid le 16. janvier 1723. A

Il étoit fils de *Fabrice* Cantelmi, duc de Popoli, & de *Beatrix* Brancia, & épousa en 1690. *Beatrix* Cantelma sa niéce, princesse de Pettorano, dont il eut *Joseph* Cantelmi, duc de Popoli, &c. lequel prit possession de la grandesse à Madrid le 7. mars 1723. & fut fait brigadier d'armée en Espagne au mois de mars 1724.

CHEVALIERS ET COMMANDEURS NOMMEZ, dont les preuves ont été admises, & qui n'ont pas été reçus ; mais qui portent ou ont porté les marques des Ordres en attendant leur reception.

1696.



D'azur, à trois aigles d'or en fasce.

ANTOINE Lanti de la Roere, duc de Bonmars, prince de Belmont, marquis de la Roche Sinibalde, mort à Rome le 5. may 1716. B

Il étoit fils d'*Hypolite* Lanti de la Roere, duc de Bonmars, & de *Christine* d'Altemps, morte en 1712. Il avoit épousé en novembre 1682. *Louise-Angelique* de la Tremoille, sœur de la princesse des Ursins, & fille de *Louis* de la Tremoille, duc de Noirmoustier, & de *Renée-Julie* Aubery (*a*), dont il eut LOUIS Lanti-de la Roere, prince de Belmont, qui suit ; *Alexandre* Lanti-de la Roere, prince de la Roche-Sinibalde ; *Frederic* Lanti-de la Roere, chevalier ; & *Marie-Anne-Cesarine* Lanti-de la Roere, mariée en juin 1712. à *Jean Baptiste-Joseph* de Croy, duc d'Haurech.

(*a*) Voyez tome IV. de cette hist. p. 178.

LOUIS Lanti-de la Roere, prince de Belmont, a épousé *Anne* Vaini, veuve de *N.* comte de Litto, Milanois, & fille de *Guido* Vaini, prince de Cantaloupe, chevalier des Ordres du Roi, & d'*Anne* Ceuli.

1703.



D'azur, à deux chaudieres en pal échiquetées d'or & de gueules, les anses terminées par des couleuvres de même, à la bordure componée de Leon *& de* Castille.

A DON JEAN-CLARO-ALONSO Perez de Gusman el Bueno XIe duc de Medina Sidonia, Grand-d'Espagne, marquis de Cazaça en Afrique, seigneur des cinq Eglises de Huelba, gentilhomme de la chambre de sa Majesté Catholique, conseiller d'état & son grand écuyer, né en 1642. mourut en décembre 1713.

Il étoit fils de *Gaspard-Alonso* Perez de Gusman, duc de Medina Sidonia, comte de Niebla, marquis de Cazaça, seigneur de San Lucar, & de *Jeanne-Fernandez* de Cordoüe-Figueroa sa seconde femme, & épousa 1. *Antonia* Pimentel, fille d'*Antonio-Alonso* Pimentel, de Quiñones, comte de Benavente, & d'*Isabelle-Françoise* de Benavides, marquise de Javalquinto de Villa-Real, 2°. en 1678. *Mariana-Simphorosa* de Gusman IVe duchesse de Medina-de las Torres. Du premier mariage est sorti,

MANUEL-ALONSO Perez de Gusman el Bueno XVIIe comte de Niebla, né en 1671. marié en 1687. à *Louise-Marie* de Silva Mendoce sa cousine, troisiéme fille de *Gregorio Maria Domingo* de Silva-Mendoce X^e duc de l'Infantado,
B & de *Marie* de Haro-de Gusman, de laquelle il a eu *Domingo* de Gusman, marquis de Cazaça, né en 1691. *Vincent* de Gusman, né en 1698. *Jeanne* de Gusman, née en 1693. *Marie Josephe* de Gusman, née en 1696. *Marie-Antoinie* de Gusman, née en 1699. *Anne-Catalene* de Gusman, née en 1700. & *Marie-Therese* de Gusman, née en 1702.



Ecartelé, au 1. & 4. d'or à 3. fasces de gueules, au 2. & 3. de sinople à cinq coquilles d'argent, à la bordure componée de Castille *& de* Leon.

C DON FRANCISCO-CASIMIRO-ANTONIO-ALFONSO Pimentel de Quiñones de Benavides XII. comte de Benavente, de Luna & de Mayorga, marquis de Javalquinto & de Villa-Real, seigneur de la Casa de-Herrera, Grand-d'Espagne, sommelier du corps du Roi Catholique, né le 4. mars 1653. mourut à Madrid le 15. janvier 1709.

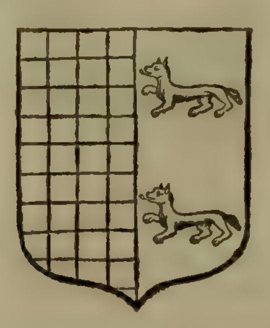
Il étoit fils de Don *Antonio-Alonso* Pimentel de-Herrera & Quiñones, XIe comte de Benavente, & d'*Isabelle Françoise* de Benavides, marquise de Javalquinto sa premiere femme, & épousa 1°. *Maria-Antonia* de Guevara, fille de Don *Bertrand* Velez de Guevara, marquis de Campo-Real, & de *Catherine* Velez de Guevara, comtesse d'Oñate, marquise de Guevara, 2°. en 1677. *Manuela* de Zuniga, fille de Don *Juan* de Zuniga-Mendoça-de Soto-Mayor X^e duc de Bejar, & de *Theresa* Sarmiento de la Cerda. Du premier lit sont sortis *François Antoine* Pimentel, comte de Luna, mort enfant en 1677. Dona *Isabella-Maria-Ignacia* Pimentel, dame de la Reine; & Dona *Catelina* Pimentel, dame de la Reine: & du second lit Don FRANCISCO-ANTONIO Pimentel de Quiñones, comte de Luna, qui suit; Don *Juan-Thomas* Pimentel, marquis de Viana, mort jeune;

(a) *Aliàs* Marie.

Dona *Manuela* (a), mariée en 1700. à Don *Juan-Manuel* de Zuniga-Mendoça-Sotomajor, duc de Bejar son cousin, chevalier de la Toison-d'Or, morte en 1701. Dona *Eugenia* Pimentel, morte jeune en 1699. *Manuela* & *Therese* Pimentel, mortes jeunes. A

Don FRANCISCO-ANTONIO Pimentel de Quiñones, comte de Luna, gentilhomme de la chambre du Roi, a épousé le 10. juillet 1695. Dona Iñacia de Borgia, fille de *Pascal-François* de Borgia, duc de Gandie, & de Dona *Juana* Fernandez-de Cordoüe (b), dont il a des enfans.

(b) Tome V. p. 526.

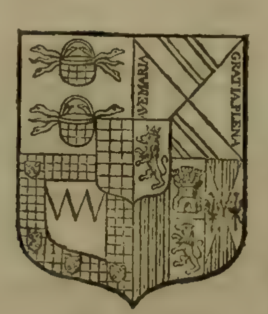


Parti, au 1. échiqueté d'argent & d'azur, au 2. d'or, à deux loups passans de gueules.

DON FABRIQUE de Tolede-Osorio VII[e] marquis de Villafranca & de Villanueva, duc de Fernandina, prince de Montaluan, comte de Penna-Ramiro, seigneur de Cabrera-Rivera, Grand-d'Espagne, conseiller d'état, & majordome-Major de sa Majesté Catholique, president du conseil d'Italie, né le 27. février 1635. mourut à Madrid au mois de juin 1705. B

Il étoit fils de *Fabrique* de Tolede-Osorio, marquis de Villanueva, & d'*Elvire* Ponce de Leon, & épousa *Manuela* de Cordoüe-Cardona-d'Arragon, morte en 1679. fille d'*Antonio-Fernandez* de Cordoüe Cardona d'Arragon, duc de Sessa, & de *Therese* Pimentel, dont il eut JOSEPH FABRIQUE de Tolede-Osorio, duc de Fernandine, qui suit; *Antonio* de Tolede Osorio, commandeur de Aluaza de l'Ordre de S. Jacques, marié à *Anna-Maria* Pimentel-de Cordoüa, marquise de Javara, fille de *Francisco-Fernandez* de Cordoüa, duc de Sesa, & d'*Anne-Marie* Pimentel, marquise de Javara, & en a eu des enfans. *Louis* de Tolede-Osorio, commandeur de Socuellamos, de Bedmar & d'Albranche de l'Ordre de Saint Jacques, administrateur des commanderies de Zalamea & Ceclavin de l'Ordre d'Alcantara, gentilhomme de la chambre du Roi; *François-Melchior* de Tolede-Osorio, mort en 1696. *Joachim* de Tolede-Osorio, mort à trois ans; *Elvire-Marie* de Tolede-Osorio, née en 1661, mariée en 1685. à *Gaspard-Melchior* de Silva-Mendoça-Sandoval-de la Cerda, comte de Galve, morts sans enfans; & *Theresa* de Tolede-Osorio, mariée en 1696. à *Manuel-Joseph* de Silva-Tolede-de la Cerda, comte de Galve, marquis de Melgar, mort sans enfans en 1701. C

JOSEPH-FABRIQUE de Tolede-Osorio, duc de Fernandine, &c. a épousé en 1683. *Cathalina* de Moncada-d'Arragon, fille & heritiere de *Fernando* d'Arragon-Moncada, duc de Montalte, & de *Marie-Therese* Faxarda de Requesens, marquise de Los-Velez, dont il a eu des enfans.



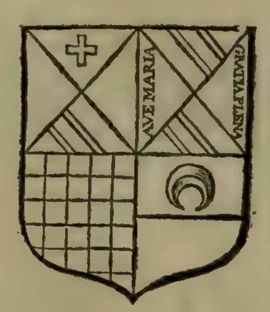
Ecartelé, au 1. d'argent, à deux chaudieres échiquetées d'or & de gueules l'une sur l'autre, avec têtes de serpens d'or sortans des anses, qui est Manrique, *au 2. écartelé en sautoir, le chef & la pointe de sinople à la bande d'or chargée d'une autre de gueules, les flancs d'or, & ces paroles* Ave Maria gratia plena, *mises en orle à dextre & à senestre d'azur, qui est* Mendose, *au 3. émenché de 3 pieces de gueules & d'or, à une bordure échiquetée d'or & de gueules, chargée de cinq écussons d'azur à 5. besans d'argent, pointés au milieu d'azur, au 4. tiercé en pal, au 1. d'*Arragon, *au 2. coupé en chef de* Castille, *en pointe de* Leon, *au 3. d'*Arragon-Sicile, *& sur le tout parti, au 1. échiqueté d'argent & d'azur, au 2. d'argent, au lion de gueules couronné d'or.*

DON JUAN-FRANCESCO Pacheco-Gomez-de Sandoval-Mendoce-Aragon-Tolede-Velasco-Tellez-Giron, comte de Montalvan, duc d'Ucede, Grand-d'Espagne, marquis de Belmonte & de Menasalbas, seigneur des Etats de Galve & Jumela, D

A Jumela, treſorier perpetuel des maiſons Royales de la Monnoye de Madrid, gentilhomme de la chambre, conſeiller d'état, preſident des Ordres, & ambaſſadeur à Rome pour ſa Majeſté Catholique, né le 8. juin 1649.

Il étoit fils de *Melchior-Maria-Blas* Pacheco-Mendoca-Arragon, chevalier de Calatrava, gentilhomme de la chambre de Philippes IV. & de *Jeanne* de Velaſco ſa troiſiéme femme, ſœur du duc de Frias, & avoit épouſé *Marie* de Sandoval-Giron, ducheſſe d'Ucede, marquiſe de Belmonte, morte à Gennes le 23. juillet 1711. fille aînée de *Gaſpard* Tellez-Giron, duc d'Oſſonne, & de *Felice* de Sandoval ſa premiére femme, ducheſſe d'Uceda. De ce mariage ſont ſortis *Manuel-Gaſpard-Jean-François* Tellez-Giron, marquis de Belmonte, marié en 1697. à *Joſephe-Antonie* de Tolede de Portugal ſa couſine germaine, fille du comte d'Oropeza; *Jean de Dios* Tellez-Giron; *Antoine* Tellez-Giron; *Ignace-Nicolas* Tellez-Giron, mort jeune; *Joſepha* Tellez-Giron; *Pierre-Vincent* Tellez-Giron, chevalier de S. Jean; & *Melchior* Tellez-Giron.

CARDINAL.



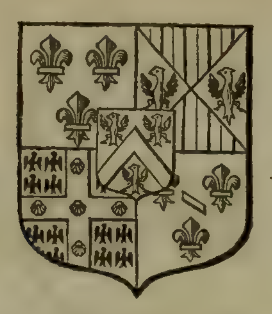
Ecartelé, au 1. écartelé en ſautoir, le chef d'argent chargé d'une croix de gueules, les deux flancs de gueules & la pointe de ſinople, à la bande d'or chargée d'une bande de gueules, au 2. de Mendoza*, au 3. echiqueté d'or & d'azur, au 4. coupé en chef de gueules au croiſſant renverſé d'argent, en pointe d'argent.*

B DON LOUIS-EMMANUEL-FERDINAND Portocarrero; cardinal; évêque de Paleſtrine, archevêque de Tolede, primat d'Eſpagne, grand-chancelier de Caſtille, né le 8. janvier 1635. mourut à Madrid le 14. ſeptembre 1709. âgé de 74. ans.

Il étoit fils de *Louis-André-Fernandez* Portocarrero, marquis d'Almanara, & de *Leonor* de Guſman.

1708.

CARDINAL.



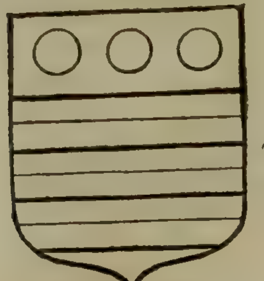
*Ecartelé, au 1. d'azur à trois fleurs de lys d'or, au 2. d'*Arragon-Sicile*, au 3. de* Laval*, au 4. de* Bourbon*, ſur le tout de la* Tremoille.

C JOSEPH-EMMANUEL de la Tremoille-de-Noirmouſtier, cardinal ſous le titre de la Trinité du Mont-Pincio, abbé & comte de S. Pierre de Lagny, de Notre-Dame la Blanche, de Notre-Dame de Grand-Selve, de Soraiſe, de Hautecombe en Savoye, de S. Etienne de Caën & de S. Amand près Tournay, ci-devant auditeur de Rote en 1693. né en 1658. créé cardinal par le pape Clement XI. à la promotion du 17. may 1706. a été chargé des affaires de France à Rome, au départ du cardinal de Janſon, fut nommé évêque de Bayeux au mois de janvier 1716. & au mois d'avril ſuivant archevêque de Cambray, & mourut à Rome le 10. janvier 1720.

Voyez la genealogie de cette maiſon tome IV. de cette hiſtoire, page 160. à l'occaſion du duché-pairie de Thouars, *& ci-devant, page* 119. 160. *&* 218.

20. *May* 1724.

CARDINAL.

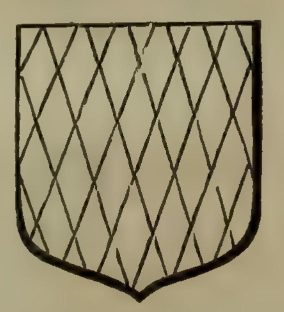


D'azur, à trois fasces d'or, au chef d'azur chargé de trois besans d'or.

PHILIPPES-ANTOINE Gualterio, cardinal prêtre du titre de S. Chrysogon, puis de Sainte Cecile & de Sainte Praxede, évêque de Todi, abbé de S. Victor de Paris & de S. Remy de Reims, honoraire étranger de l'Academie Royale des Inscriptions & belles Lettres de Paris, mourut à Rome le 20. avril 1728. dans sa 68e année. Son corps a été transporté en l'église cathedrale d'Orviete. A

Il étoit fils de *Gualterius* Gualterii d'Orviete, & d'*Anne-Marie* Cioli de Tuderte.

3. *Juin* 1724.

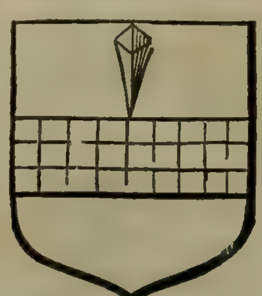


Fuselé d'argent & de gueules.

ANTOINE Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, mourut à Monaco le 20. février 1731. dans sa 71e année. B

Voyez tome IV. p. 499. au duché-pairie de Valentinois.

3. *Fevrier* 1725.



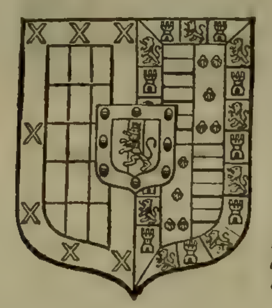
D'or, à la fasce échiquetée de 3. traits d'argent & de gueules, surmontée en chef d'une épine en forme de clou, mise en pal la tête en haut.

FRANÇOIS-MARIE Spinola, duc de S. Pierre, Grand-d'Espagne, prince de Molfette, gentilhomme de la chambre du Roi d'Espagne, general de ses armées, gouverneur de Valence, & de la personne de l'infant Don Carlos, mourut à Madrid le 15. may 1727. C

Il étoit fils de *Jean-Philippes* Spinola, prince de Molfette à cause de sa femme *Veronique* Spinola, & avoit épousé 1°. *Isabelle* Spinola-Colona sa parente, 2°. en 1704. *Therese* Colbert, veuve de *Louis* de Clermont-d'Amboise, marquis de

A Renel, & fille de *Charles* Colbert, marquis de Croiſſy, miniſtre & ſecretaire d'état, commandeur & grand-treſorier des Ordres du Roi, & de *Marguerite* Beraud. Il a eu de ſon ſecond mariage *Lucas* Spinola, marquis d'Alconcha, lieutenant general des armées du Roi d'Eſpagne, gouverneur d'Eſtramadoure.

20. *May* 1725.



Parti, au 1. ſept points d'argent équipollez à huit de ſable, à la bordure de gueules chargée de huit ſautoirs abaiſſez d'or, qui eſt Bazan, *au ſecond parti écartelé au 1. & 4. d'or à 3. faſces de gueules, au 2. & 3. de ſinople, à 5. coquilles d'argent miſes en ſautoir, qui eſt de* Pimentel, *ce ſecond parti accompagné d'une bordure componée de* Caſtille *& de* Leon, *ſur le tout des deux partis, d'or au pal de gueules au lion de même, faſcé ou lié de bandes d'argent couronné d'or, la bordure de cet écuſſon d'argent à huit chaudieres de ſable, qui eſt* Benavides.

B ALVARE-ANTOINE de Bazan-Benavides & Pimentel VIIe marquis de Santa Cruz, &c. Grand-d'Eſpagne, chevalier de la Toiſon-d'Or, gentilhomme de la chambre du Roi d'Eſpagne, major-dome-major de la Reine.

Il eſt fils de *Diego* de Bazan-Benavides, marquis de Santa Cruz, Grand-d'Eſpagne, viceroi de Sicile, general des Galeres d'Eſpagne, & de *Françoiſe* Lopez d'Ayala-Velaſco.

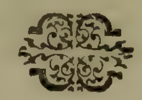
19. *Août* 1725.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules à l'aigle d'argent, couronné, membré & becqué d'or, qui eſt de Pologne, *au 2. & 3. de gueules à un cavalier armé d'argent, tenant une épée nuë en ſa main dextre, & en l'autre un écu d'azur à une double croix d'or qu'on nomme patriarchale, le cheval bardé d'argent, houſſé d'azur & cloué d'or, qui eſt* Lithuanie, *ſur le tout d'argent à une tête de buffle de ſable, le muffle bouclé d'or, qui eſt* Leczinski.

C STANISLAS Leczinski, Roi de Pologne, auparavant nommé Nicolas Leczinski comte de Leſno, ſtaroſte d'Aldenaw, palatin de Poſnanie, né le 18. avril 1677. fut élu Roi de Pologne le 12. juillet 1704. & couronné avec ſa femme à Warſovie par l'archevêque de Leopold le 4. octobre 1705.

Il eſt fils de *Raphael* Leczinski, comte de Leſno, grand-treſorier & palatin de Lenczin, general de la grande Pologne, & d'*Anne* Jablonowski, & a épouſé en 1698. *Catherine* comteſſe de Bnin-Opalinski, dont il a eu deux fils jumeaux, nez & morts en 1698. *Anne* Leczinski, née le 25. may 1699. morte en la ville des Deux-Ponts le 20. juin 1717. & *Marie* Leczinska, Reine de France, femme du Roi LOUIS XV. *Voyez tome I. de cette hiſt. p.* 182.



1. *Janvier* 1729.



Fascé d'argent & de gueules.

MELCHIOR de Polignac, cardinal prêtre du titre de Notre-Dame des Anges, archevêque d'Auch, primat d'Aquitaine, de la Novempopulanie & du royaume de Navarre, abbé & comte de Corbie, abbé d'Anchin, de Bonport, de Mouzon & de Begard, prieur de la Voute, l'un des quarante de l'Academie Françoise, ci devant ambassadeur en Pologne, plenipotentiaire au Congrès d'Utrecht, & chargé des affaires du Roi auprès du Pape, nâquit le 11. octobre 1661. & fut nommé par lettres du 3. novembre 1716. general grand-maître de l'Ordre du S. Esprit de Montpellier. A

Il est fils de *Louis* vicomte de Polignac, marquis de Chalançon, & de *Jacqueline* de Beauvoir de Roure. *Voyez ci-devant*, *p.* 201.

13. *May* 1731.



Parti, au 1. d'argent au lion de gueules, couronné de même, au 2. d'argent à trois bandes de gueules.

CONRAD-ALEXANDRE comte de Rottembourg, seigneur de Moissevaux, de Rougemont, de Keivenheim, de Seintein & d'Oberbruck, brigadier des armées du Roi, son ambassadeur extraordinaire en Espagne, & ci devant ambassadeur extraordinaire & plenipotentiaire au Congrès de Cambray & auprès du Roi de Prusse, est né le 26. février 1684. B

Il est fils de *Nicolas Frederic* comte de Rottembourg, maréchal des camps & armées du Roi, & d'*Anne-Jeanne* de Rosen (*a*), & a épousé par contrat du 10. avril 1721. *Jeanne-Madelene* d'Helmstat, fille de *Blaicart* comte d'Helmstat, seigneur d'Hingsange & de Bichofhaine, baron du S. Empire, & de *Marie-Josephe* de Poitiers.

(*a*) Tome VII. p. 658.



OFFICIERS

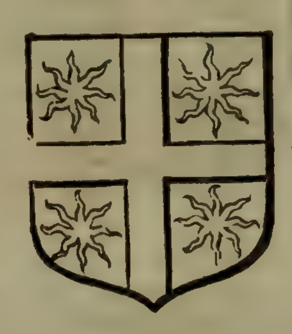


OFFICIERS DE L'ORDRE DU SAINT ESPRIT.

LORS DE L'INSTITUTION DE L'ORDRE du S. Esprit, on choisit pour Officiers ceux qui l'étoient déja dans l'Ordre de S. Michel; & depuis les Officiers de ces deux Ordres ont été toujours les mêmes.

A ON suivra le même ordre que l'on a observé pour les Chevaliers, en mettant les pere & mere des Officiers, & leur posterité.

CHANCELIERS ET GARDES DES SCEAUX, COMMANDEURS DES ORDRES DU ROY.

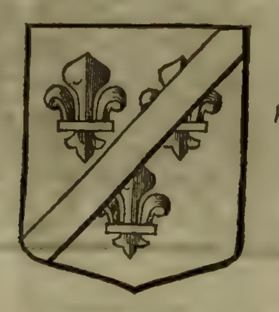


D'or, à la croix d'azur, cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.

I.

B PHILIPPES Huraut, comte de Cheverny, garde des Sceaux de France, Chancelier de l'Ordre de S. Michel, fut le premier pourvû de la charge de Chancelier de l'Ordre du S. Esprit, & Surintendant des deniers des Ordres en 1578. Il fut aussi fait en 1583. chancelier de France, & mourut le 30. juillet 1599.

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p.* 501.



De France, *au bâton de gueules, péri en barre brochant sur le tout.*

I I.

CHARLES de Bourbon, archevêque de Rouen, abbé de Marmoustier, fils *naturel* d'*Antoine* roi de Navarre, fut fait Chancelier des Ordres du Roi à la mort du Chancelier de Cheverny en 1599. Il s'en démit en 1606. à cause de son indisposition, fut nommé l'un des quatre Prelats Commandeurs de l'Ordre du S. Esprit, & mourut en 1610. A

Voyez à la maison Royale, tome I. de cette hist. p. 144.



Ecartelé au 1. & 4. d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre billettes de même, au 2. & 3 de gueules, à trois fleurs d'Aubespine d'argent.

I I I.

GUILLAUME de l'Aubespine, baron de Chasteauneuf-sur-Cher, seigneur de Beauvais & de Rossoy, conseiller d'état, chancelier de Louise de Lorraine, reine de France, fut fait Chancelier des Ordres en 1606. & mourut en 1629. B

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VII. de cette hist. p.* 560.



Ecartelé au 1. & 4. d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre billettes de même, au 2. & 3. de la Châtre.

I V.

CHARLES de l'Aubespine, abbé de Preaux, conseiller d'état, fut pourvû de la charge de Chanceliet des Ordres sur la démission de *Guillaume* de l'Aubespine son pere en 1611. & attendu qu'il devoit partir pour aller en ambassade auprès des Archiducs, le pere devoit en faire les fonctions & jouir des gages & honneurs pendant cinq ans, & la charge lui demeurer, si son fils venoit à deceder pendant ce temps. Il fut depuis garde des sceaux de France; & c'est pendant son exil en 1633. que l'on désunit la charge de Garde des Sceaux des Ordres, de celle de Chancelier: la réunion des deux charges fut faite en 1645. & en ayant donné sa démission, il fut nommé pour remplir l'une des places de Prelat-Commandeur, & mourut en 1653. C

Voyez ibidem.



Ecartelé au 1. & 4. d'azur, coupé & fascé ondé d'argent & d'azur de six pieces, au lion naissant d'or sur le premier coupé, qui est Bullion, *au 2. & 3. d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six coquilles de même mises en orle, qui est* Vincent.

V.

A CLAUDE de Bullion, seigneur de Bonnelles, d'Esclimont, de Montloüet, de Longchesne & de Pansou, baron de Maule, marquis de Galardon, conseiller d'état, surintendant des finances, president à mortier au Parlement de Paris, fut fait Garde des Sceaux & Surintendant de l'Ordre du S. Esprit, pour être réuni en sa faveur à la charge de Chancelier, en cas qu'elle vînt à vaquer, par lettres données à Paris le dernier février 1633. Il en donna sa démission en 1636. sur laquelle *Nicolas* le Jay, premier president au Parlement de Paris fut pourvû. Il mourut le 22. décembre 1640.

Il étoit fils de *Jean* de Bullion, seigneur d'Argny, maître des requêtes, & de *Charlotte* de Lamoignon, & épousa *Angelique* Faure, fille de *Guichard* Faure, secretaire du Roi, & de *Madelene* Brulart-Sillery, dont il eut NOEL de Bullion, marquis de Galardon, Greffier commandeur des Ordres du Roi, *qui sera rapporté ci-après avec les* Greffiers des Ordres, *Article* V. FRANÇOIS de Bullion, marquis de Montloüet, qui suit; *Pierre* de Bullion, abbé de S. Faron de Meaux, mort au mois de novembre 1659. inhumé aux Carmelites du fauxbourg S. Jacques à Paris;
B CLAUDE de Bullion, marquis d'Atilly, *qui a fait la branche rapportée après celle de son frere;* & *Marie* de Bullion, femme de *Pomponne* de Bellievre, seigneur de Grignon, premier president au Parlement de Paris, morte en may 1649. *Voyez tome VI de cette hist. p. 523.*

FRANÇOIS de Bullion, marquis de Montloüet, baron de Maule, premier écuyer de la grande-écurie du Roi, se tua par accident au mois de juillet 1671. Il avoit épousé *Louise-Henriette* Roüaut, dame de Thiembrune, morte le 19. avril 1687. fille d'*Aloph* Roüaut, seigneur de Thiembrune, & de *Marguerite* de Theon sa seconde femme (*a*), dont il eut *Louis* & *Leon* de Bullion, comtes de Thiembrune, morts en 1688. & 1690. sans avoir été mariez; *Remy* de Bullion, marquis de Montloüet, marié le 27. septembre 1697. à *Françoise* Bailly, morte le 13. octobre 1717. de laquelle il a eu des enfans; *Henry-Charles* de Bullion, mar-
C quis de Saint Amant, qui a épousé le 28. novembre 1694. *Eulalie* Vauvré, & en a eu des enfans; *Claude* de Bullion, seigneur de Preures, nommé *le comte de Montloüet*, avoit épousé *Françoise* le Bel: ils sont tous deux morts, & ont laissé des enfans; *Henry* & *François Philippes* de Bullion, morts; *Claude* de Bullion, morte à marier; *Marguerite-Angelique* de Bullion, mariée en 1674. (*b*) à *Joseph-Emmanuel-Joachim* Roüaut, marquis de S. Valery; *Marie-Angelique* de Bullion, abbesse de S. Corentin; *Louise Henriette* de Bullion, religieuse à Chaillot; & *Henriette-Françoise* de Bullion, dite *mademoiselle de Montloüet.*

(*a*) Voyez tome VII de cette hist. p. 100.

(*b*) Ibid. p. 101.

MARQUIS D'ATILLY.

CLAUDE de Bullion, marquis d'Atilly en Brie, seigneur de Longchesne & de Pansou, mort en 1678. quatriéme fils de CLAUDE de Bullion, surintendant des finances, & Garde des Sceaux des Ordres du Roi, avoit épousé *Perrette* Meusnier, de laquelle il a eu CLAUDE-LOUIS de Bullion, marquis d'A-
D tilly, qui suit; *François* de Bullion, marquis de Longchesne, marié à *Catherine-Henriette* de S. Nectaire, fille de *Henry* II. du nom, duc de la Ferté, maréchal de France, & de *Madelene* d'Angennes sa seconde femme (*c*), de laquelle il a eu deux fils; *Joseph* de Bullion, seigneur de Villiers, de Launay & du Petit Mont, dit *le marquis de Mezelan;* & *Angelique* de Bullion, mariée en 1682. à *Christophe* de la Tour-S.-Vidal, marquis de Choisinet, morte sans posterité le 16. may 1716.

(*c*) Tome IV. p. 891.

CLAUDE-LOUIS de Bullion, marquis d'Atilly, seigneur de Launay, d'Igé, &c. mort le 18. juin 1693. avoit épousé le 18. avril 1680. *Marie-Catherine* de Beauvau, fille de *Jacques* marquis du Rivau, & de *Diane-Marie* de Campet de Saujon, remariée à *Pierre* de Parville, seigneur de Nocey, lieutenant de Roi au fort de Barraux. Elle a eu de son premier mari *Claude-Louis* de Bullion, mar-

quis d'Atilly; *Catherine-Marie-Anne* de Bullion, mariée le 11. décembre 1704. à *Pierre* Rouxelin, seigneur de Montcourt, grand-maître des Eaux & Forêts de Touraine, mort sans enfans; & *Eleonore-Madelene* de Bullion, mariée en 1711. à *N*... le Sesne de Menille. A



D'azur, à l'aigle d'or cantonné de trois aigles de même, & un soleil d'or au franc quartier.

V I.

NICOLAS le Jay, baron de Tilly, de la Maison-Rouge & de S. Fargeau, seigneur de Villiers-lès-Salles, Saint Y, Bretigny-sur-Mont, Malabry, Paray, Conflans & les Carrieres, premier president au Parlement de Paris; fut fait Garde des Sceaux & Surintendant des deniers des Ordres par lettres du 27. février 1636. mourut sans posterité le 30. décembre 1640. & est enterré aux Minimes près la Place Royale, où se voit son tombeau. B

Il étoit fils de *Nicolas* le Jay, correcteur des Comptes à Paris, & de *Madelene* Gron, épousa *Madelene* Marchand, morte en 1625. & *laissa plusieurs bâtards.*

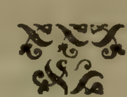


D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un mouton passant d'argent.

V I I.

PIERRE Seguier, Chancelier de France, pourvû de la charge de Garde des Sceaux des Ordres, vacante par la mort du premier President le Jay le 16. janvier 1641. La charge fut supprimée en 1645. & le marquis de Chasteauneuf, Garde des Sceaux de France rétabli; & le Roi donna des lettres au Chancelier Seguier pour en conserver les honneurs. C

Voyez aux CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p.* 563.





D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix au pied fiché de même.

VIII.

A LOUIS Barbier de la Riviere, seigneur de Seinemont, dit *Petit-Bourg*, évêque & duc de Langres, pair de France, ministre d'état, premier aumônier de Madame duchesse d'Orleans, puis grand-aumônier de la Reine, abbé de Saint Pere en Vallée, de Saint Benoît-lès-Fleury-sur-Loire, des Roches, de Notre-Dame de la Grace, de la Sauve, & de Notre-Dame de Lire, fut pourvû de la charge de Chancelier des Ordres du Roi sur la démission de Charles de l'Aubespine-Chasteauneuf en 1645. Il consentit en 1650 à la desunion de la charge de Garde des Sceaux des Ordres en faveur d'Abel Servien, qui fut aussi pourvû quelques années après de celle de Chancelier. Il mourut à Paris le 30. janvier 1670. âgé de 77. ans.

Voyez tome II. de cette histoire, p. 237.



D'azur, à trois bandes d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un lion issant d'or.

IX.

B ABEL Servien, marquis de Sablé, comte de la Roche-des-Aubiers, seigneur de Boisdauphin & de Meudon, ministre d'état, surintendant des finances, fut pourvû de la charge de Garde des Sceaux & Surintendant des deniers des Ordres désunie de celle de Chancelier le 3. may 1650. Elle fut réunie à celle de Chancelier, dont il fut aussi pourvû sur la démission de l'abbé de la Riviere les 6. & 7. août 1654. & mourut à Meudon le 19. février 1659. âgé de 65. ans.

Il étoit fils d'*Antoine* Servien, conseiller au Parlement de Grenoble, & de *Diane* Bailly, & épousa le 14. décembre 1640. *Augustine* le Roux, dame de la Roche-des-Aubiers, veuve de *Jacques* Huraut, comte d'Onzain, & fille de *Louis* le Roux, seigneur de la Roche-des-Aubiers, & d'*Avoye* Jaillart, dont il eut *Louis-François* Servien, marquis de Sablé, seigneur de Meudon, mort à Paris sans avoir été marié le 29. juin 1710. âgé d'environ 66. ans, *pere d'une fille naturelle nommée* Marthe-Antoinette *Servien*, *mariée en* 1703. *à* François *Bellinzani*, *seigneur de Sompuis*; *Augustin* Servien, abbé de S. Joüin-de-Marne & de Perreneuf, & prieur de Sainte Catherine-du-Val-des-Ecoliers, mort à Paris le 6. octobre 1716. enterré à S. Paul en la chapelle des Sully, & *Marie-Antoinette* Servien, mariée en 1658. à *Maximilien-Pierre-François* de Bethune, duc de Sully, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, morte le 16. janvier 1702. âgée de 58. ans. *Voyez tome IV. de cette hist p. 218.*



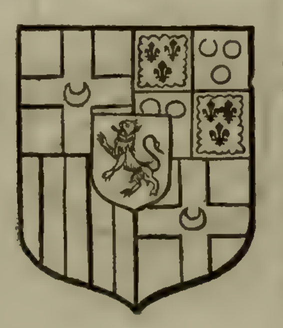
D'argent, à l'écureuil rampant de gueules.

X.

BAZILE Fouquet, conseiller d'état, abbé de Barbeaux & de Rigny, né le 22. août 1622. Chancelier des Ordres par la démission d'Abel Servien en 1656. Il consentit à la désunion de la charge de Garde des Sceaux des Ordres, & Surintendant des deniers des Ordres en faveur de Henry de Guenegaud, seigneur du Plessis, par traité du 23. décembre 1656. Il donna depuis sa démission de la charge de Chancelier en faveur de l'évêque d'Agde son frere, mourut le 30. janvier 1680. & est enterré aux Filles Sainte-Marie, ruë S. Antoine à Paris. A

Il étoit fils de *François* Fouquet, maître des Requêtes, & de *Marie* de Maupeou, & frere de *François* Fouquet, archevêque de Narbonne, né le 26. juillet 1611. de *Nicolas* Fouquet, surintendant des finances, mort le 20. mars 1680., de LOUIS Fouquet, évêque d'Agde, *rapporte ci après*, *Article* XII. de *Gilles* Fouquet, premier écuyer du Roi, né le 11. mars 1637. & mort le 9. juin 1694. sans enfans d'*Anne* d'Aumont (*a*), & d'*Yves* Fouquet, conseiller au Parlement, né le 30. juillet 1628. mort le 14. septembre 1651. Il eut aussi plusieurs sœurs religieuses.

(*a*) Tome IV. p. 877.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, à la croix d'or chargée d'un croissant montant de gueules en cœur, qui est de la Croix, *au 2. grand quartier écartelé au 1. & 4. d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bordure engrêlée de gueules, au 2. & 3. d'or, à trois tourteaux de gueules, qui est* Courtenay, *au 3 grand quartier d'argent, à deux pals de sable, qui est* de Harlay, *& sur le tout de gueules, au lion d'or, qui est* Guenegaud.

X I.

HENRY de Guenegaud, seigneur du Plessis, marquis de Plancy, comte de Montbrison, secretaire d'état, fut pourvû de la charge de Garde des Sceaux & Surintendant des deniers des Ordres du Roi, désunie de celle de Chancelier le 24. décembre 1656. ce qui fut ratifié par LOUIS Fouquet, évêque d'Agde, Chancelier des Ordres après BAZILE son frere le 23. juin 1659. Elle fut réunie à celle de Chancelier le 29. décembre 1661. Il mourut le 16. mars 1676. âgé de 67. ans, & est enterré à Saint Paul. B

Il étoit fils de *Gabriel* de Guenegaud, seigneur du Plessis-de-Belleville, tresorier de l'Epargne, & de *Marie* de la Croix, & avoit épousé *Elisabeth* de Choiseul, morte le 9. août 1677. fille de *Charles* de Choiseul, seigneur du Plessis-Praslin, maréchal de France, & de *Claude* de Cazillac (*b*). De ce mariage sortirent *Gabriel* de Guenegaud, comte de Montbrison, tué en Candie âgé de 25. ans en decembre 1668. *Cesar-Phœbus* de Guenegaud, mort jeune; *Roger* de Guenegaud, marquis de Plancy, mestre de camp de cavalerie, mort au château de Fresnes au retour de l'armée le 7. septembre 1672. *Henry* de Guenegaud-de-Cazillac, marquis de Plancy, guidon des gendarmes de Flandres, avoit été reçû chevalier de Malte, puis marié à *Marie-Anne-Françoise* de Merode, seconde fille de *Claude-François* baron, puis comte de Merode, marquis de Treslon, comte de Beaucarmés, baron d'Argenteau & de *Dieudonnee* de Fabert. Il mourut sans enfans le 22. may 1722. âgé de 81. ans, & sa veuve le 21. janvier 1723. en sa

[*b*] Ibid. p. 854.

A 43e année ; *Cesar* de Guenegaud, vicomte de Semoine, mort à 19. ans en 1668. *Emmanuel* de Guenegaud, chevalier de Malte, capitaine-lieutenant des Chevaux-legers de Bourgogne, maréchal des camps & armées du Roi, mort en avril 1706. *Claire-Benedicte* de Guenegaud, qui épousa *Just-Joseph-François* d'Ancezune, duc de Caderousse au comtat Venaissin, & mourut en décembre 1675. & *Elisabeth-Angelique* de Guenegaud, mariée en 1671. à *Francois* comte de Boufflers. *Voyez tome V. de cette hist. p.* 85.



D'argent, à un écureuil de gueules.

XII.

B LOUIS Fouquet, évêque & comte d'Agde, abbé de Vezelay, de Ham & de Soraize, né le 4. février 1633. fut fait Chancelier des Ordres du Roi sur la resignation de *Bazile* Fouquet son frere du 24. janvier 1659. Ses provisions sont du 15. juin suivant ; il n'en joüit que jusqu'en 1661. & mourut à Agde en février 1702.

Voyez ci-devant, p. 306.



D'azur, à neuf étoiles d'argent, 3. 3. 2. & 1.

XIII.

C HARDOUIN de Perefixe de Beaumont, precepteur du Roi, évêque de Rodez, fut fait Chancelier des Ordres le 27. septembre 1661. La charge de Garde des Sceaux & Surintendant des deniers y fut réunie le 29. décembre suivant. Il fut nommé archevêque de Paris le premier juillet 1662. & mourut le premier janvier 1671. en sa 65e année.

Il étoit fils de *Jean* de Perefixe, seigneur de Beaumont, & de *Claude* de l'Estang.



D'azur, à trois lezards d'argent en pal, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

XIV.

D FRANÇOIS-MICHEL le Tellier, marquis de Louvois & de Courtenvaux, secretaire & ministre d'état, Chancelier des Ordres du Roi par lettres du 3. janvier 1671. surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures, le 8. septembre 1683. general

des Postes & Relais de France, grand-vicaire des Ordres de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare, mourut le 16. juillet 1691. âgé de 50. ans, & est enterré aux Capucines sous un magnifique tombeau. A

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette histoire, page* 578. *& ci-devant, p.* 215.



D'azur, au cocq d'or, crêté & barbé de gueules.

X V.

LOUIS Boucherat, seigneur de Compans, Chancelier de France, fut pourvû de la charge de Garde des Sceaux des Ordres du Roi, qui fut désunie en sa faveur de celle de Chancelier le 25. juillet 1691. Il en donna sa démission peu de jours après; & elle fut réunie le 16. août suivant à celle de Chancelier, dont le marquis de Barbezieux fut pourvû. Il mourut le 2. septembre 1699. B

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p.* 583.



Comme ci-devant, p. 307.

X V I.

LOUIS-FRANÇOIS-MARIE le Tellier, marquis de Barbezieux, secretaire d'état, fut pourvû de la charge de Chancelier des Ordres le 19. août 1691. Il la possedа jusqu'à sa mort arrivée à Versailles le 5. janvier 1701. C

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. p.* 578.



D'or, à une couleuvre d'azur posée en pal.

X V I I.

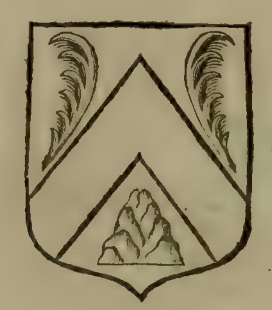
JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Torcy & de Sablé, eut la survivance de la charge de secretaire & ministre d'état du vivant de son pere, après avoir été dans toutes les Cours de l'Europe chargé des affaires du Roi, fut fait Grand Tresorier des Ordres, D

&

A & pourvû de la charge de Chancelier le 16. janvier 1701. s'en démit en 1716. a été grand-maître & surintendant des Postes, & conseiller au Conseil de Regence pendant la minorité du Roi.

Il est fils de *Charles* Colbert, marquis de Croissy, secretaire & ministre d'état, Grand Tresorier des Ordres, & de *Marguerite* Beraud, & a épousé le 13. août 1696. *Catherine-Felicité* Arnauld, fille de *Simon* Arnauld, marquis de Pomponne, secretaire & ministre d'état, & de *Catherine* l'Advocat, & a eu de ce mariage JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, marquis de Croissy, qui suit; *Charles* Colbert, dit *le Chevalier de Torcy*, mort en 1708. *Françoise-Felicité* Colbert, née le 14. may 1698. mariée le 4. avril 1715. à *Joseph-Andre* d'Ancezune, marquis de Caderousse; *Marguerite-Pauline* Colbert, née le 12. may 1699. mariée le 24. février 1716. à *Louis* du Plessis-Chastillon, marquis de Nonant, ci-devant colonel du regiment de Provence, brigadier d'infanterie, & *Constance* Colbert, née
B au mois de May 1710. mariée au mois d'avril 1732. à *Augustin-Joseph* de Mailly, fils aîné de *Joseph* de Mailly, seigneur d'Haucourt, baron de S. Amand, &c. & de *Louise-Madelene-Josephe-Marie* de la Riviere, dame de la Roche-de-Vaux-Corbuon. *Voyez tome VIII. de cette hist. p. 643.*

JEAN-BAPTISTE-JOACHIM Colbert, né le 25. janvier 1703. marquis de Croissy, capitaine des Gardes de la Porte, colonel du regiment Royal infanterie en 1719. a épousé au mois de février 1726. *Bibianne* de Franquetot, fille de *François* de Franquetot, marquis de Coigny, chevalier des Ordres du Roi, & d'*Henriette* de Montbourcher-du-Bordage, dont il a eu *Jean-Baptiste-François* Colbert, né le 27. may 1728. *Charles-Felix* Colbert, né le 10. juillet 1729. *Paul-Amaury* Colbert, né le 25. septembre 1730. *Simon-Corentin* Colbert, né le 26. septembre 1731. & *Henriette-Bibianne* Colbert, née au mois de janvier 1727.



D'azur, à un chevron d'or accompagné en chef de deux palmes adossées d'or, & en pointe d'un rocher aussi d'or.

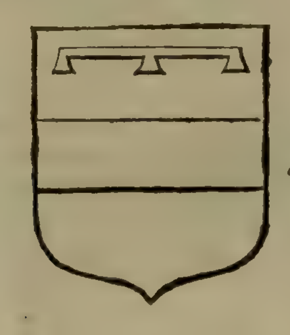
XVIII.

C HENRY-CHARLES Arnauld de Pomponne, abbé commendataire de Saint Medard de Soissons, conseiller d'état ordinaire, ci-devant ambassadeur extraordinaire près de la Republique de Venise, & chargé de differentes négociations auprès du pape Clement XI. du grand duc de Toscane, & autres Princes d'Italie, fut pourvû de la charge de Commandeur-Chancelier-Garde des Sceaux & Surintendant des deniers des Ordres du Roi le 15. septembre 1716. & en préta serment entre les mains de sa Majesté le 28. novembre suivant. Il est né à la Haye en Hollande pendant l'ambassade de son pere en 1669. est fils de *Simon* Arnauld, marquis de Pomponne, successivement ambassadeur extraordinaire en Suede & en Hollande, ministre & secretaire d'état, surintendant general des Postes & Relais de France, mort en 1699. & de *Catherine* l'Advocat, morte en 1711. & a pour freres & sœur NICOLAS-SIMON Arnauld, marquis de Pomponne, qui suit; *Antoine-Joseph* Arnauld de Pomponne, mestre de camp du regiment de cavalerie de monseigneur le duc de Bourgogne,
D & inspecteur de cavalerie & de dragons, mort en 1693. qui eut l'avantage de passer le premier la riviere de la Sambre à la nage, & de forcer les redoutes qui défendoient le rivage où commença la bataille de Fleurus; & *Catherine-Felicité* Arnauld de Pomponne, mariée en 1696. à *Jean-Baptiste* Colbert, marquis de Torcy, ci-devant ministre & Secretaire d'état, Commandeur-Chancelier des Ordres du Roi, *dont l'article est rapporté ci-dessus.*

NICOLAS-SIMON Arnauld, marquis de Pomponne, ci-devant colonel des regimens de Hainaut & d'Artois, brigadier des armées du Roi, lieutenant general au gouvernement de l'Isle de France, & envoyé extraordinaire de sa Majesté près l'électeur de Baviere, a épousé le 11. mars 1694. *Constance* de Harville, fille de *François* de Harville, marquis de Paloiseau & de Trainel, gouverneur

de Charleville & du Mont-Olimpe, maréchal des camps & armées du Roi, & d'*Anne* de Comans, dont il a eu *Henry-Charles* Arnauld de Pomponne, mort de la petite verole en 1711. *Jean-Baptiste-François-Felix* de Pomponne, reçû chevalier de l'Ordre de Malte de minorité le 10. juin 1705. aussi mort jeune; & *Catherine-Constance-Emilie* Arnauld de Pomponne, mariée le 25. juin 1715. à *Jean-Joachim* Rouaut de Gamaches, comte de Cayeu, mestre de camp de cavalerie. *Voyez tome VII. de cette hist. p.* 102. A

PREVOSTS, MAISTRES DES CEREMONIES & Commandeurs des Ordres du Roy.



D'or, à la fasce d'azur, au lambel de gueules de trois pieces.

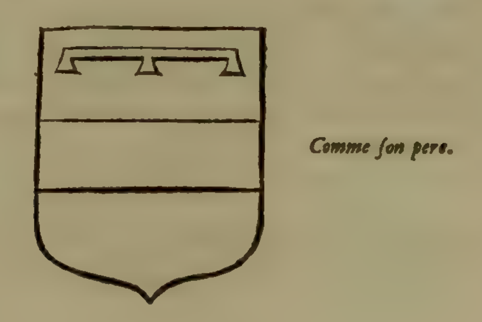
I.

GUILLAUME Pot, chevalier, seigneur de Rhodes & de Chemaut, Prevôt & Maître des Ceremonies de l'Ordre de S. Michel, premier écuyer tranchant & porte-cornette blanche du Roi, fut aussi fait Prevôt & Maître des Ceremonies de l'Ordre du S. Esprit lors de l'Institution, & créé Grand-Maître des Ceremonies de France le premier janvier 1585. Il mourut en 1603. B

Il étoit fils de *Jean* Pot, seigneur de Rhodes & de Chemaut, Prevôt & Maître des Ceremonies de l'Ordre de S. Michel, ambassadeur à Rome, à Vienne & en Angleterre, & de *Georgette* de Balsac, & épousa *Jacqueline* de la Châtre, sœur de *Claude* de la Châtre, seigneur de la Maisonfort, maréchal de France (*a*), dont il eut *Henry* Pot, tué à la bataille d'Yvry en 1590. portant la Cornette blanche, âgé de 22. ans; GUILLAUME Pot, seigneur de Rhodes, Grand-Maître des Ceremonies de France & des Ordres du Roi, *rapporté en l'article qui suit;* FRANCOIS Pot, seigneur du Magnet & de Rhodes, aussi Grand-Maître des Ceremonies de France, *rapporté dans son rang avec sa posterité*; *Guy* Pot, chevalier de Malte, nommé *le chevalier de Rhodes*, Commandeur de la Vaufranche, de Salins & de la Blodais; *Antoine* Pot, abbé de S. Georges-sur-Loire, puis Capucin; *Louise* Pot, femme de *Claude* de l'Aubespine, seigneur de Verderone, Greffier de l'Ordre du S. Esprit (*b*); *Marie* Pot, femme de *François* Pouget, seigneur de Nadaillac & de Villeneuve en la Marche; *Catherine* Pot, prieure de S. Pardoux; *Anne* Pot, superieure de l'Annonciade à Paris; *Jeanne* Pot, femme de *René* de l'Age, seigneur de Puylaurent; & *Georgette* Pot, religieuse à l'Annonciade à Paris.

(*a*) Voyez tome VII. p. 370.

(*b*) Tome VI. p. 562.

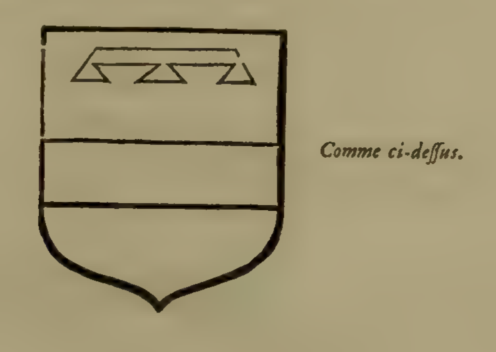


Comme son pere.

II.

A GUILLAUME Pot, chevalier, seigneur de Rhodes & de Chemaut, Grand-Maître des Ceremonies de France, premier écuyer tranchant & porte-cornette blanche du Roi, fut reçû en survivance de son pere à la charge de Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi en 1597. & mourut en 1616.

Il étoit fils de *Guillaume* Pot de Rhodes, *dont il vient d'être parlé*, & épousa *Anne* de Broüilly, fille de *François* de Broüilly, seigneur de Mesvilliers, & de *Louise* d'Hallwin, dont il n'eut point d'enfans.



Comme ci-dessus.

III.

B FRANÇOIS Pot, chevalier, seigneur du Magnet, de Rhodes & de Chemaut, Grand Maître des Ceremonies de France, premier écuyer tranchant & porte-cornette blanche du Roi, fut pourvû en 1612. de la charge de Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres; mais il ne l'exerça qu'après la mort de son frere aîné en 1616. & la garda jusqu'en 1619. que le Roi le nomma chevalier du S. Esprit. Il fut tué au siege de Montpellier en 1622. sans avoir été reçû.

Il avoit epousé *Marguerite* d'Aubray, fille de *Claude* d'Aubray, seigneur de Bruïres-le-Chasteau, prevôt des Marchands à Paris, & de *Marie* l'Allement, de laquelle il eut CLAUDE Pot, seigneur de Rhodes, Grand-Maître des Ceremonies de France, premier écuyer tranchant & porte-cornette blanche du Roi, pourvû en survivance de son pere le 17. janvier 1617. mort en juillet 1642. Il épousa 1°. *Louise Henriette* de la Châtre sa cousine, veuve de *François* de Valois, comte d'Alais, & de *François* de Crussol, duc d'Uzés, & fille unique de
C *Louis* de la Châtre, baron de la Maisonfort, maréchal de France, & d'*Elisabeth* d'Estampes, sa seconde femme (*a*), 2°. *Louise* de Lorraine, fille *naturelle* de *Louis* cardinal de Guise, & de *Charlotte* des Essars (*b*). Du premier lit sortit une fille unique nommée *Marie-Louise Henriette-Aimee* Pot, mariée en 1646. à *François Marie* de l'Hôpital, duc de Vitry, morte le 27. may 1684. (*c*) Du second lit vinrent HENRY Pot, seigneur de Rhodes, qui suit; *Charles* Pot, chevalier de Malte; *Jacqueline* Pot, religieuse aux Annonciades à Bourges; *Louise* Pot, mariée à *Edme* du Mesnil-Simon, seigneur de Beaujeu, lieutenant des Chevaux legers du duc d'Enghien, tué au siege de Fontarabie en 1638. *Marguerite* Pot, qui épousa 1°. *François* d'Aubusson, seigneur de la Feuillade & de Chassingrimont (*d*), 2°. *Guillaume* de Razes, seigneur de Monimes en Limosin; *Marie* Pot, religieuse aux Annonciades à Bourges; *Gasparde* & *Françoise* Pot, religieuses à S. Pardoux-la-Riviere.

[*a*] Tome. VII. p. 371.
[*b*] Tome III. p. 487.
(*c*) Tome VII. p. 440.
(*d*) Tome V. p. 345.

HENRY Pot, seigneur de Rhodes, vicomte de Bridiers, Grand-Maître des Ceremonies de France, épousa *Gabrielle* de Rouville de Clinchamp, & en eut quatre fils & une fille ; sçavoir, CHARLES Pot, marquis de Rhodes, Grand-Maître des Ceremonies, qui suit ; *Louis* Pot, abbé de Varennes ; *Henry* Pot, chevalier de Malte ; *N...* Pot & *Henriette* Pot de Rhodes, morte sans alliance le premier août 1717. & enterrée à S. Sulpice. A

CHARLES Pot, marquis de Rhodes, Grand-Maître des Ceremonies de France, vendit cette charge avec l'agrément du Roi en 1684. à Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville, & depuis épousa *Anne-Therese* de Simiane, veuve de *François-Louis-Claude-Edme* de Simiane, comte de Montcha, fille de *François* de Simiane, marquis de Gordes, chevalier des Ordres du Roi, & d'*Anne* d'Escoubleau-Sourdis (*a*). Il mourut le premier juillet 1705. & a laissé de son mariage une fille unique nommée *Marie-Louise-Charlotte* Pot de Rhodes, mariée en mars 1713. à *Louis* de Gand-de-Merode-de-Montmorency, prince d'Isenghien & de Masmines, lieutenant general des armées du Roi le 8. mars 1718. veuf de *Marie Anne* de Furstemberg. Elle mourut en couches le 8. janvier 1715. en sa 21e année.

(*a*) Tome II. p. 247.



Ecartelé, au 1. & 4. d'or, à l'arbre de sinople, au tourteau de sable, au chef d'azur, chargé de trois losanges d'argent, qui est Lomenie, *au 2. & 3. d'azur, à trois fasces d'or, qui est* Aubourg-Porcheux.

IV.

HENRY-AUGUSTE de Lomenie, chevalier, seigneur de la Ville-aux-Clercs comte de Brienne & de Montberon, baron de Pougy, & de Boussac, secretaire d'état, fut pourvû de la charge de Prevôt & maître des Ceremonies des Ordres du Roi, sur la démission de François Pot, seigneur du Magnet & de Rhodes, le 22. mars 1619. Il donna sa démission en 1621. en faveur de son cousin, fut nommé chevalier du Saint Esprit, mourut le 5. novembre 1666. sans avoir été reçû, étant âgé de 71. ans, & est enterré aux Carmelites de S. Denis en France, dont il étoit fondateur. B

Il étoit fils d'*Antoine* de Lomenie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secretaire d'état, & d'*Anne* d'Aubourg, & avoit épousé en 1623. *Louise* de Beon, morte le 2. septembre 1665. âgée de 63. ans, fille de *Bernard* de Beon, seigneur du Massez, gouverneur de Xaintonge, & de *Louise* de Luxembourg, dont il eut LOUIS-HENRY de Lomenie, comte de Brienne, qui suit ; *Charles-François* de Lomenie, évêque de Coutances, mort le 7. avril 1720. *Alexandre Bernard* de Lomenie, chevalier de Malte ; *Marie-Antoinette* de Lomenie, mariée le 4. juin 1642. à *Nicolas-Joachim* Rouault, marquis de Gamaches, chevalier des Ordres du Roi, mourut le 8. decembre 1704. (*b*) *Jeanne* & *Madelene* de Lomenie, mortes jeunes.

(*b*) Tome VII. p. 101.

LOUIS-HENRY de Lomenie, comte de Brienne, secretaire d'état, mort dans l'abbaye de Chasteaulandon le 14. avril 1698. âgé de 60. ans, avoit épousé en 1656. *Henriette* Bouthillier, morte en janvier 1664. fille de *Leon* comte de Chavigny, secretaire d'Etat, Grand-Tresorier des Ordres, & d'*Anne* Phelypeaux, dont il eut HENRY-LOUIS de Lomenie, comte de Brienne & de Montberon, qui suit ; *Anne-Marie-Therese* de Lomenie, premiere femme de *Joseph* d'Angennes, marquis de Poigny, comte de Concressault, enseigne des Gendarmes du Roi (*c*) ; & *Louise Madelene* de Lomenie, mariée à son cousin germain *Claude-Jean-Baptiste Hiacinthe* Rouault, comte de Cayeu, lieutenant general des armées du Roi. (*d*) C

(*c*) Tome II. p. 430.

(*d*) Tome VII. p. 101.

HENRY-LOUIS de Lomenie, comte de Brienne & de Montberon, épousa le 6. février 1689. *Jacqueline-Charlotte* Brulart, fille de *Nicolas* Brulart, premier president au Parlement de Bourgogne, & de *Marie* Cazet-de-Vautorte (*e*), de laquelle il a *Nicolas-Louis* de Lomenie, comte de Montberon & autres enfans. D

(*e*) Tome VI. p. 531.

V.



D'or, à l'arbre de sinople aux racines de même, sur un tourteau de sable, au chef d'azur chargé de trois mondes d'argent.

V.

A CHARLES de Lomenie, seigneur de la Faye, vicomte de Planche, baron du Parc, conseiller d'état, secretaire du cabinet du Roi, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres, pourvû sur la démission de son cousin le 17. juillet 1621.

Il étoit fils de *François* de Lomenie, seigneur de la Faye, & épousa *Anne* du Liscoet, fille de *Benjamin* du Liscoet, seigneur des Planches, & d'*Anne* de Coetrien, dont il eut *Marie-Anne* de Lomenie fille unique, morte religieuse à Charonne.



De gueules, au chevron d'or, accompagné de deux têtes de loup en chef, & d'un loup entier passant en pointe aussi d'or, au chef d'azur.

V I.

B MICHEL de Beauclerc, chevalier, baron d'Acheres en Beausse & de Rougemont, marquis d'Estiau & de Mirebeau, conseiller d'état, Prevôt & Maitre des Ceremonies des Ordres du Roi, pourvû sur la démission de Charles de Lomenie, par lettres du 20. may 1627.

Il étoit fils de *Charles* de Beauclerc, baron d'Acheres & de Rougemont, seigneur de Tressonville, secretaire d'état, & de *Gabrielle* Robin, & épousa en 1629. *Marguerite* d'Estampes, dame d'Estiau (*a*), dont il eut CLAUDE de Beauclerc, marquis d'Estiau en Anjou, qui suit; *Dominique* & *Claude* de Beauclerc, chevaliers de Malte; & *Antoinette* de Beauclerc, mariée à *Bernard* des Barres, president au Parlement de Bourgogne.

(*a*) Voyez tome VII de cette hist. p. 550.

CLAUDE de Beauclerc, marquis d'Estiau en Anjou, & de Mirebeau en Bourgogne, baron d'Acheres, a épousé *Madelene* le Maistre, fille de *Jean* le Maistre, seigneur d'Ardivilliers en Picardie, & d'*Antoinette* d'Espinoy, dont il a eu *Charles* de Beauclerc, baron d'Acheres, conseiller au Parlement de Bourgogne, lequel a épousé *Genevieve-Charlotte* de Marandé, morte le 8. janvier 1709. & enterrée aux Feuillans ruë S. Honoré à Paris, & *Marthe-Madelene* de Beauclerc.





Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, semé de quartefeuilles d'or, au canton d'hermines, qui est Phelypeaux, *au 2. & 3. d'argent, à trois lezards au naturel, qui est* Cottereau.

VII.

LOUIS Phelypeaux, chevalier, seigneur de la Vrilliere, marquis de Châteauneuf & de Tanlay-sur-Loire, comte de S. Florentin, secretaire d'état, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, par lettres du premier avril 1643. mourut à Bourbon le 5. may 1681. âgé de 83. ans. A

Il étoit second fils de *Raymond* Phelypeaux, seigneur d'Herbaut & de la Vrilliere, secretaire d'état, & de *Claude* Gobelin, & épousa en 1635. *Marie* Particelle, morte en août 1670. fille de *Michel* Particelle, seigneur d'Hemery, intendant des finances, & de *Marie* le Camus, dont il eut *Louis* Phelypeaux, reçû secretaire d'état en survivance de son pere le 15. avril 1654. BALTASAR Phelypeaux, marquis de Chasteauneuf, secretaire d'état, Greffier des Ordres du Roi, *rapporté ci-après en cette qualité dans son rang; Michel* Phelypeaux, évêque d'Uzés, puis archevêque de Bourges, abbé de S. Lo & de Nioeil, mort à Paris le 28. avril 1694. âgé de 52. ans; *Augustin* Phelypeaux, chevalier de Malte, capitaine de Vaisseau, tué à Vigo en 1673. *Raymond* Phelypeaux, comte de S. Florentin, cornette blanche du regiment Royal, tué au combat de Steinkerque le 3. août 1692. *Victor* Phelypeaux, mort jeune; *Pierre* Phelypeaux, chevalier de Malte, brigadier de cavalerie; & *Marie* Phelypeaux, mariée à *Jean-Claude* de Rochechouart, marquis de Tonnay-Charente, morte au mois de février 1681. (*a*)

(*a*) Tome IV. p. 685.



Ecartelé, au 1. & 4. de gueules à une colonne d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'un lion passant d'or, qui est Lionne, *au 2. & 3. d'azur, à 3. bandes d'or, au chef cousu d'azur, au lion issant d'or, qui est* Servien.

VIII.

HUGUES de Lionne, chevalier, marquis de Berny, secretaire & ministre d'état, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, par lettres du mois de février 1653. mourut à Paris le premier septembre 1671. âgé de 60. ans, & y est enterré aux Filles S. Thomas, ruë neuve S. Augustin. B

Il étoit fils d'*Artus* de Lionne, conseiller au Parlement de Grenoble, fait évêque de Gap après la mort d'*Isabelle* Servien sa femme, & épousa en 1645. *Paule* Payen, morte le 20. mars 1704. âgée de 74. ans, fille de *Paul* Payen, & de *Marguerite* de Rives, dont il eut LOUIS-HUGUES de Lionne, marquis de Berny, qui suit; *Jules Paul* de Lionne, abbé de Cercamp, de Marmoutiers & de Châlis, Prieur de S. Martin des Champs à Paris, mort le 5. juin 1721. *Artus* de Lionne, évêque de Rosalie, vicaire apostolique de la province de Suchüen dans la Chine, né à Rome en 1655. pendant l'ambassade de son pere vers les Princes d'Italie, s'engagea dans les Missions d'Orient, où il travailla avec un grand zele pendant plus de vingt années, & acquit une grande connoissance des lettres & des sciences Chinoises, vint en France en 1686. avec

A les ambassadeurs du Roi de Siam, qu'il remena en leur païs l'année suivante; de-là passa à la Chine, revint à Rome en 1703. pour les affaires de la Religion, & ensuite à Paris, où il mourut le 2. août 1713. au Seminaire des Missions étrangeres, âgé de 58. ans, & y est enterré; *Luc* de Lionne, chevalier de Malte; *Elisabeth* de Lionne, religieuse à la Visitation; & *Madelene* de Lionne, mariée le 10. février 1670. à *François-Annibal* duc d'Estrées. (*a*)

[a] Voyez tome IV. de cette hist. p. 602.

LOUIS-HUGUES marquis de Lionne, reçû secretaire d'état en survivance de son pere, puis maître de la garderobe du Roi, mourut le 22. août 1708. âgé de 62. ans. Il avoit épousé le 27. avril 1675. *Jeanne-Renée* de Lionne, marquise de Claveson sa cousine, morte en décembre 1680. à l'âge de 24. ans, fille unique de *Sebastien* de Lionne, marquis de Claveson, gouverneur de Romans, conseiller au Parlement de Grenoble, laissant pour fils unique,

CHARLES-HUGUES marquis de Lionne, colonel d'un regiment, brigadier des armées du Roi.

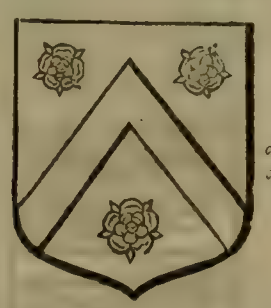


Parti au 1. d'hermines, a une trompe de sable enguichée de gueules, qui est Rogier, *au 2. d'azur à neuf etoiles d'or, 4. en chef, 3. en fasce & 2. en pointe, qui est* Kerveno.

IX.

B EUGENE Rogier, comte de Villeneuve & de la Chapelle, marquis de Kerveno & de Cucé, baron de Baud, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, pourvû en 1657.

Il étoit fils de *Jean* Rogier, seigneur de Villeneuve, du Coindelor & de Callac; president à Mortier au Parlement de Bretagne, & de *Calliope* d'Argentré, & épousa *Renée* de Bourgneuf, fille de *Nicolas* de Bourgneuf, conseiller au Parlement de Bretagne, & de *Jeanne* de Sevigné; & de ce mariage nâquit une fille, morte jeune.



D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'or, deux en chef & une en pointe.

X.

C MACE' Bertrand, seigneur de la Baziniere, de Clichy-la-Garenne, baron de Vouvant, Mervant, Moüilleron & du grand-Precigny, tresorier de l'Espargne, Prevot & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, par lettres du 12. avril 1661. mourut le 3. novembre 1688. & est enterré aux grands-Augustins.

Il étoit fils de *Macé* Bertrand, seigneur de Clichy-la-Garenne, tresorier de l'Espargne, & de *Marguerite* de Verthamon, veuve de *Daniel* Voisin, greffier criminel au Parlement de Paris, & épousa en 1645. *Françoise* de Barbezieres, fille d'honneur de la Reine, morte le 3. janvier 1679. & fille de *Geoffroy* de Barbezieres, seigneur de la Roche-Chemerault, & de *Louise* de Marans, dont il eut *Claude* Bertrand, seigneur de Courcelles, mort jeune; *Louis* Bertrand, seigneur de Precigny, mestre de camp de cavalerie, mort le 22. décembre 1686. *Alexis*

Bertrand, capitaine d'une compagnie de Chevaux-legers, mort tragiquement le 23. décembre 1681. *Madelene* Bertrand, femme de *Jean-Jacques* de Mesmes, president à Mortier au Parlement de Paris, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, sur la démission de son beau-pere, morte en octobre 1688. & *Marie-Anne* Bertrand, mariée à *Claude* Dreux, comte de Nancré, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur d'Avesnes & d'Arras, dont elle fut la seconde femme, & lequel mourut en avril 1689. A



Ecartelé, au 1. d'or au croissant montant de sable, au 2. & 3. d'argent, à deux lions passans de gueules, au 4. d'or, à une etoile de sable au chef de gueules, & la pointe de l'écu ondée d'azur.

X I.

JEAN-JACQUES de Mesmes, chevalier, comte d'Avaux, vicomte de Neufchastel, seigneur de Cramayel, president à Mortier au Parlement de Paris, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, par lettres du 20. septembre 1671. mourut le 9. janvier 1688. & est enterré aux grands-Augustins à Paris. B

Il étoit fils de *Jean-Antoine* de Mesmes, seigneur d'Irval & de Cramayel, comte d'Avaux, president à Mortier au Parlement de Paris, & d'*Anne* Courtin, & épousa le 8. mars 1660. *Madelene* Bertrand de la Basiniere, *mentionnée ci-dessus*, dont il eut JEAN-ANTOINE de Mesmes, vicomte de Neufchastel, comte d'Avaux, premier president au Parlement de Paris, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi après son oncle; *Henry* de Mesmes, abbé de la Valroy, diocese de Reims, & de Hambie, diocese de Coutances; *Jean-Jacques* de Mesmes, chevalier de Malte, commandeur de Sommereux en Champagne, bailly & Grand-croix de l'Ordre, & ambassadeur extraordinaire en France; *Judith-Amasie* de Mesmes, religieuse Ursuline à Sainte Avoye; & *Marie-Therese* de Mesmes, mariée en 1683. à *François* de la Roche-Monluc-Cessac-Caz'llac, marquis de Fontenilles, comte de Courtenay, sire de Rambures, seigneur d'Authuy, de Lambercourt, &c.



Comme ci-dessus, & un lambel de gueules de trois pieces.

X I I.

ANTOINE de Mesmes, chevalier, seigneur d'Irval & de Roissy, depuis qualifié comte d'Avaux, conseiller au Parlement en 1661. maître des requêtes en 1667. ambassadeur à Venise, en Suede & en Hollande, gouverneur de Fismes, conseiller d'état, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi sur la démission du President de Mesmes son frere, le 17. février 1684. mourut à Paris sans avoir été marié le 11. février 1709. âgé de 69. ans, & y est enterré aux grands-Augustins. C

XIII.



Comme son pere, art. XI. *p.* 316.

XIII.

A JEAN-ANTOINE de Mesmes, chevalier, comte d'Avaux, marquis de Saint Estienne, vicomte de Neufchastel, seigneur de Cramayel, &c. president au Parlement de Paris, par la démission de M. Pelletier le 5. janvier 1712. conseiller du Roi en tous ses conseils, d'Etat & Privé, l'un des quarante de l'Academie Françoise, Prevôt & Maître des ceremonies des Ordres du Roi sur la démission du comte d'Avaux son oncle, par lettres du 22. septembre 1703. mourut le 23. août 1723.

Il a épousé par contrat du 22. may 1695. *Marie-Therese* Feydeau, morte le 29. janvier 1705. en sa 30e année, fille de *Denis* Feydeau, seigneur de Brou, maître des requêtes, president au Grand-Conseil, & de *Marie-Anne* Voisin, dont il a eu *Marie-Anne-Antoinette* de Mesmes, née le 15. may 1696. mariée à *Guy-Nicolas* de Durfort, duc de Quintin-Lorges, veuf de *Genevieve-Therese* Chamillart (*a*), & *Henriette-Antoinette* de Mesmes, née le [illegible]. avril 1698. mariée par contrat des 16. juillet & premier août 1715. à *Louis-Hector* comte de Gelas, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec, colonel d'un regiment de Dragons, brigadier des armées du Roi, lieutenant general en la haute-Guyenne. (*b*)

(*a*) Tome V, p. 741.

[*b*] Voyez ci-devant, p. 177.

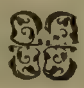


Ecartelé au 1. & 4. de Phelypeaux, *au 2. & 3. de* Cottereau.

XIV.

C JEROSME Phelypeaux, chevalier, comte de Pontchartrain, seigneur de Meleran, secretaire d'état, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, par lettres du 28. octobre 1709.

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. p.* 586.





De gueules, au pelican d'argent ensanglanté de gueules dans son aire, au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

X V.

NICOLAS le Camus, né le 9. février 1688. reçu conseiller du Roi en sa Cour des Aydes à Paris le 29. novembre 1710. puis pourvû de l'Office de conseiller du Roi en tous ses Conseils, premier President en la même Cour en survivance de *Nicolas* le Camus son ayeul, par lettres données à Versailles le 10. mars 1714. après la mort duquel arrivée le 12. mars 1715. il entra en exercice de cette charge par lettres de dispense d'âge du 20. mars de la même année. Le Roi l'honora quelques jours après de la charge de Prevôt & Maître des Ceremonies de ses Ordres sur la démission de M. le comte de Pontchartrain; il s'en est démis en 1721. en faveur de FRANÇOIS-VICTOR le Tonnellier, marquis de Breteuil, & sa Majesté lui en a conservé les honneurs. A

Il avoit épousé en premieres nôces par contrat du 13. may 1714. *Madeleine-Charlotte* Baugier, morte le 2. octobre 1722. âgée de 27. ans sans laisser d'enfans, après avoir eu sept garçons tout de suite, fille unique & heritiere de feu *Edme* Baugier, écuyer, seigneur de Voye & de Montrouge près Paris, & de *N.* de Laistre, & en secondes nôces le 22. décembre de la même année *Marie-Anne* le Maistre, née le 27. mars 1700. fille unique & heritiere de *Henry-Louis* le Maistre, chevalier, seigneur de Persac, conseiller honoraire en la grand'chambre du Parlement de Paris, & de *Marguerite* Boucher, dont il a des enfans. B

Il est fils de *Nicolas* le Camus, seigneur de la Grange-du Milieu, de Bligny & de Wirtemberg, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, reçû premier President en la Cour des Aydes en survivance de *Nicolas* le Camus son pere, mort avant d'avoir exercé le 14. avril 1712. âgé de 59. ans & inhumé aux Minimes de la Place Royale, & de *Marie-Elizabeth* l'Anglois, fille de *Jacques* l'Anglois, seigneur de Villevrard & de Neuilly-sur-Marne, secretaire du Roi.



D'argent, à un chesne arraché de sinople, accompagné de trois roses de gueules, une à chaque flanc, & une en pointe.

X V I.

FELIX le Pelletier seigneur de la Houssaye, conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil de Regence pour les finances, chancelier, garde des sceaux, chef du conseil & surintendant des maisons & finances de M. le duc d'Orleans, controlleur general des finances de France le 12. décembre 1720. reçû Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi le 25. mars 1721. mourut le 20. septembre 1723. C

Il étoit fils de *Nicolas* le Pelletier, seigneur de Chasteau-Poissy & de la Houssaye, mort au mois de décembre 1674. & de *Catherine* le Picart de Perigny, & avoit épousé *Marie-Madelene* du Bois, fille de *Sebastien* du Bois, seigneur de Guedreville, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, & de *Marie* Thier-

A ſault, dont il a eu *Felix-Claude* le Pelletier de la Houſſaye, ſeigneur de Signy, né le 5. janvier 1692. conſeiller au Parlement de Paris le 21. août 1715. puis maître des requêtes, lequel a épouſé le 5. novembre 1719. *Marie Charlotte* l'Allemant, fille de *N.* l'Allemant, ſecretaire du Roi, fermier general, & de *N.* de Trois-Dames; & *Marie-Madelene-Catherine* le Pelletier de la Houſſaye, née le 14. juillet 1689.



D'azur, à l'épervier d'or, le vol étendu, longé & grilleté auſſi d'or.

XVII.

B FRANÇOIS-VICTOR le Tonnellier-Breteuil, marquis de Fontenay-Treſigny, ſire de Villebert, baron de Boitron, ſeigneur des Chapelles-Breteuil, du Meſnil-Chaſſemartin, de Palaiſeau, de Vilnevotte, &c. ſecretaire d'état au département de la guerre le 4. juillet 1723. chancelier de la Reine le 18. may 1725. fut reçu Commandeur, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi le 13. juin 1721.

Il eſt l'aîné & le ſeul vivant des enfans de *François* le Tonnellier-Breteuil, marquis de Fontenay-Treſigny, ſire de Villebert, baron de Boitron, &c. conſeiller d'état ordinaire, & intendant des finances, decedé le 10. may 1705. & d'*Anne* de Calonne de Courtebourne, fille de *Charles* marquis de Courtebourne, maréchal des camps & armées du Roi, & lieutenant pour ſa Majeſté au païs d'Artois; *Charles-Louis-Auguſte* de Breteuil ſon frere, évêque de Rennes, abbé de Chaumes, & maître de la Chapelle du Roi, étant décedé le 24. avril 1732. & *Claude-Alexandre* ſon ſecond frere, chevalier profés de l'Ordre de Malte, colonel d'infanterie, & capitaine au regiment des Gardes, étant décedé en may 1721. Il a épouſé en 1714. *Marie-Anne-Angelique* Charpentier, fille de *Jacques-Thomas-François* Charpentier, ſeigneur d'Ennery, d'Eſpiez, de Leuilliers, de Valangouja, d'Amecourt, &c. dont *François-Victor*, *Marie-Anne-Julie*, *Gabrielle-Roſalie*, & *Florent-Victor* le Tonnellier-Breteuil, en bas âge.

C

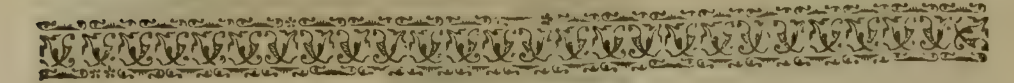
FRANÇOIS le Tonnellier-Breteuil leur pere commun étoit l'aîné de ſept garçons & d'une fille, dont le ſecond nommé *Antoine*, reçû profés en l'Ordre de Malte en 1649. mourut commandeur de ſon Ordre, & chef d'eſcadre des Galeres du Roi en 1696. le troiſiéme *Louis* de Breteuil, reçû en l'Ordre de Malte en 1659. mourut commandeur du même Ordre, & maréchal des camps & armées du Roi en ſeptembre 1712. le quatriéme *Jean Baptiſte* de Breteuil, reçu dans le même Ordre de Malte le 18. juin 1662. & mort en 1668. le cinquiéme *Charles-Achilles* de Breteuil, pere de *Claude Charles*, ſubſtitué au nom & armes de Chantecler, meſtre de camp de cavalerie, & capitaine-lieutenant des Chevaux-legers

D de Bretagne, qui de ſon mariage avec *Laure* Obrien de Clare, fille de Mylord Clare, maréchal des camps & armées du Roi, & de *N.* Bukley, a quatre garçons & une fille en bas âge; le ſixiéme, *Claude* de Breteuil, évêque de Boulogne en 1681. mort en 1698. le ſeptiéme, *Louis-Nicolas* de Breteuil, baron de Preüilly, introducteur des ambaſſadeurs, qui de ſon mariage avec *Gabrielle-Anne* de Froullay, fille de *Charles* comte de Froullay, chevalier des Ordres du Roi, & grand-maréchal des logis de ſa maiſon (*a*), a eu *Gabrielle-Emilie* de Breteuil, mariée à *Florent-Claude* marquis du Chaſtelet, comte de Lomont, colonel du regiment d'Haynault (*b*); *Eliſabeth-Theodoſe* de Breteuil, deſtiné à l'état eccleſiaſtique; & *Charles-Auguſte* de Breteuil, baron de Preuilly, capitaine de cavalerie, décedé en may 1731. ayant laiſſé de ſon mariage avec *Marie-Anne-Françoiſe* Goujon de Gaſville, fille de *Jean-Proſper* Goujon, ſeigneur de Gaſville & de Ris, maître des requêtes & intendant de la Generalité de Rouen, & d'*Anne* Faucon de Ris; *Louis-Charles-Auguſte* de Breteuil, baron de Preuilly, né le 7.

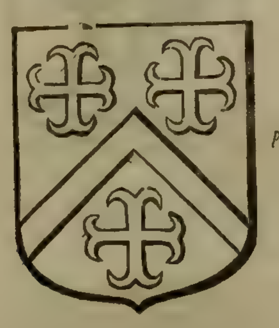
[a] Voyez tome VII de cette hiſt. p. 672.

(b) Voyez ci-devant, p. 99.

mars 1730. & *Marie-Elisabeth-Emilie* de Breteuil, née le 24. may 1731. le huitiéme, *Elisabeth* de Breteuil, mariée à *André* marquis de S. Blimont, dont *N.* marquis de S. Blimont, mestre de camp d'un regiment de cavalerie de son nom; il a épousé *N.* d'Auxis d'Amvoille. A



GRANDS TRESORIERS ET COMMANDEURS des Ordres du Roy.



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

I.

NICOLAS de Neufville, chevalier, marquis de Villeroy, seigneur d'Alincourt & de Magny, baron de Bury, premier secretaire d'état, Tresorier de l'Ordre de S. Michel, fut fait Grand Tresorier de l'Ordre du S. Esprit le 31. décembre 1578. Il cessa de l'être en 1588. lorsqu'il fut éloigné de la Cour, mourut à Rouen pendant l'assemblée des Notables le 12. novembre 1617. âgé de 75. ans, & est enterré en l'église de Magny. B

Voyez ses ancestres & sa posterité au chapitre du duché-pairie de Villeroy, *tome IV. de cette histoire, p. 639. & ci-devant, p. 125. 182. 221. 263. & 267.*



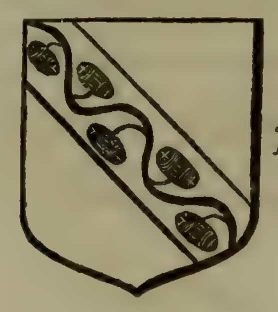
De gueules, au chevron fascé, ondé d'argent & d'azur, accompagné de 3. lions d'or.

II.

MARTIN Ruzé, Chevalier, seigneur de Beaulieu, de Longjumeau, de Chilly & de la Pressaye, secretaire d'état, surintendant des mines & minieres de France, fait Grand Tresorier des Ordres le 10. avril 1589. mourut le 6. novembre 1613. en sa 86. année, & fut enterré en l'église de Chilly, où l'on voit son tombeau. C

Il étoit second fils de *Guillaume* Ruzé, receveur general des finances en Touraine, & de *Marie* Testu, & épousa *Genevieve* Araby, de laquelle n'ayant point eu d'enfans, il institua son heritier universel *Antoine* Coeffier, seigneur d'Effiat, son petit-neveu, lequel étoit petit-fils de *Bonne* Ruzé sa sœur, femme de *Gilbert* Coeffier, seigneur d'Effiat

III.



De gueules, à la bande d'or, chargée d'une traînée de cinq barillets de sable.

III.

A PIERRE Brulart, chevalier, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux; Grand Tresorier des Ordres du Roi en survivance de Martin Ruzé, par lettres du 8. décembre 1607. mourut le 22. avril 1640.

Voyez ses anceſtres & sa posterité au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hiſt. p.* 527.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur à 3. cormorans d'argent, qui est Morant. *au 2. & 3. de gueules, au griffon d'or, armé & membré de même, qui est de* Cauchon-Trelon.

IV.

B THOMAS Morant, baron du Mesnil-Garnier, tresorier de l'Espargne, Grand Tresorier des Ordres, sur la démission de Pierre Brulart, par lettres données à Paris le 21. février 1621.

Il étoit fils de *Thomas* Morant, seigneur d'Estreville & du Mesnil Garnier, tresorier de l'Espargne, & de *Marciotte* Morel, & épousa 1°. *Jeanne* Cauchon, fille de *Laurent* Cauchon, seigneur de Trelon, president au presidial de Reims; 2°. *Françoise* de Vieuxpont, fille de *Jean* baron de Vieuxpont, & de *Catherine* de Baufremont. Du premier lit sortirent THOMAS Morant, marquis du Mesnil-Garnier, qui suit; & *Anne* Morant, mariée en 1636. à *Louis* Olivier, marquis de Leuville, morte le 9. septembre 1698. (*a*) Du second lit nâquirent *Nicolas* Morant, baron de Courcelles, marié à *Charlotte* de Hacqueville, morte en 1669. *Charles-Roger* Morant, dit *le chevalier Morant*; *Dominique* Morant, dit *le chevalier de Courcelles*; *François* Morant, religieux Benedictin; *N*... Morant, lieutenant de vaisseau; *Marie-Claire* Morant, femme de *Michel* le Loup, seigneur de la Motte-Glin, morte en 1692. & quatre filles religieuses.

(*a*) Voyez tome VI. p. 486.

C THOMAS Morant, marquis du Mesnil-Garnier, maître des requêtes, intendant en Languedoc, en Guyenne, en Normandie & en Touraine en 1659. d'où il fut révoqué lorsque M. Fouquet fut arrêté, mourut à Paris le 6. octobre 1692. âgé de 76. ans. Il avoit épousé 1°. *Catherine* Bordier, fille de *Jacques* Bordier, seigneur de Raincy & de ondy, intendant des finances, & de *Catherine* Libaut, 2°. *Madelene* Aveline, fille de *Jean* Aveline, seigneur de Garenne, auditeur des Comptes, maître-d'hôtel du Roi, & de *Guionne* Menage, & 3°. *Louise-Anne* le Meneust, veuve de *René* marquis de Kergroadez, fille de *Guy* le Meneust, seigneur de Brequigny, president au Parlement de Bretagne, & de *Susanne* de Coetlogon, morte le premier avril 1700. Du premier lit vint THOMAS-ALEXANDRE Morant, marquis du Mesnil-Garnier, qui suit. Du second sortit *Françoise* Morant, dame de la Garenne & de la Boucherie, née en 1648. mariée à *Louis* du Bois, marquis de Givry, grand-bailly de Touraine,

lieutenant general des armées du Roi, mort le 13. décembre 1699. & elle le 20. avril 1676. & du troisiéme *Guy-Thomas* Morant, & *Susanne* Morant, morte fille en may 1702. A

THOMAS-ALEXANDRE Morant, marquis du Mesnil-Garnier, fut conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, intendant en Provence, & premier president du Parlement de Toulouse, dont il se démit en 1708. Il mourut à Paris le 8. juillet 1713. & est enterré à S. André des Arcs, laissant des enfans de *Françoise* Jacques, morte le 12. juillet 1706. fille de *Philippes* Jacques, seigneur de Vitry-sur-Seine, greffier en chef du Parlement de Paris, & de *Catherine* de Mouy.



D'azur, à trois fusées d'or posées en fasce.

V.

CLAUDE Bouthillier, chevalier, seigneur de Pons-sur-Seine & de Fossigny, secretaire d'état, surintendant des finances, Grand Tresorier des Ordres du Roi, sur la démission de Thomas Morant, par lettres du 27. mars 1633. mourut en 1651. & est enterré à Pons. B

Il étoit fils de *Denis* le Bouthillier, fameux avocat, natif d'Angoulême, & de *Claude* Macheco, & frere de *Denis* Bouthillier, seigneur de Rancé, pere de l'abbé de la Trappe. Il épousa en 1606. *Marie* de Bragelogne, morte le 26. may 1673. âgée de 83. ans & fut pere de LEON Bouthillier, fils unique, qui suit.



Comme son pere.

V I.

LEON Bouthillier, chevalier, comte de Chavigny & de Busançois, secretaire & ministre d'état, Grand Tresorier des Ordres en survivance de son pere, mourut le 11. octobre 1652. âgé de 44. ans, & est enterré à S. Paul. C

Il avoit épousé le 20. may 1627. *Anne* Phelypeaux, morte le 3. janvier 1694. âgée de 81. ans, fille & unique heritiere de *Jean* Phelypeaux, seigneur de Villelavin, & d'*Isabelle* Blondeau, dont il eut ARMAND-LEON Bouthillier, comte de Chavigny, qui suit; *Gaston-Jean-Baptiste* Bouthillier, dit *le marquis de Chavigny*, colonel du regiment de Piémont; *Jacques-Leon* Bouthillier, marquis de Beaujeu, conseiller au Parlement, mort le 2. novembre 1712. ayant été marié 1°. le 24. juillet 1668. à *Catherine* Terrat, morte au mois de février 1671. fille de *Jean* Terrat, conseiller du Roi en ses conseils, tresorier general des maisons & finances de Gaston de France, duc d'Orleans, & de *Françoise* Huart, 2°. à *Louise-Françoise* de Megrigny, de laquelle il a eu entr'autres enfans *François-Leon*

A Bouthillier, marquis de Beaujeu, mort d'apoplexie à Versailles en 1709. âgé de 20. ans; *Louis* Bouthillier, chevalier de Malte, mort en juillet 1694. *Denis-François* Bouthillier, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi, évêque de Troyes, abbé d'Oigny & de Sellieres, prieur de Beaumont & de Choisy-au-Bac, qui a remis son évêché en 1697. est mort à Paris le 15. septembre 1731. âgé de 89. ans, & a été enterré à S. Cosme; *Gilbert-Antoine* Bouthillier, grand-vicaire de Troyes, mort en juin 1694. *Louise-Françoise* Bouthillier, mariée à *Philippes* Clerambault, comte de Paluau, maréchal de France (*a*); *Anne-Julie* Bouthillier, religieuse à S. Antoine des Champs à Paris, puis premiere abbesse d'Issy, morte le 22. janvier 1694. *Marie* Bouthillier, religieuse à S. Antoine des Champs; *Elisabeth* Bouthillier, religieuse de la Croix, puis abbesse d'Issy après sa sœur; *Henriette* Bouthillier, mariée à *Louis-Henry* de Lomenie, comte de Brienne, secretaire d'état, morte en 1664. âgée de 27. ans; *Renée* Bouthillier, qui épousa *Jean* Beuzelin de Bosmelet, president au Par-
B lement de Rouen, mort le 20. mars 1711. & elle le 19. du même mois, âgée de 68. ans; & *Marie* Bouthillier, mariée 1°. le 27. janvier 1669. à *Nicolas* Brulart, premier president au Parlement de Dijon, mort en 1698. (*b*) 2°. le 4. may 1699. à *Auguste* duc de Choiseul, chevalier des Ordres du Roi (*c*), & morte le 11. juin 1728. âgée de 82. ans.

(*a*) Tome VII. p. 585.

(*b*) Tome VI p. 531.

(*c*) Tome IV. p. 856.

ARMAND-LEON Bouthillier, comte de Chavigny, seigneur de Pons-sur-Seine, maître des requêtes, mourut en 1684. Il avoit épousé *Elisabeth* Bossuet, dont il eut *Armand Victor* Bouthillier, comte de Chavigny, marié en 1703. à *Lucie* Godes, fille de *François* Godes, seigneur de Varennes, & de *Lucie* le Clerc de Sautré, & mort à Paris le 6. août 1729. âgé d'environ 70. ans; *Claude-François* Bouthillier, colonel du regiment d'Auvergne, brigadier des armées du Roi, inspecteur de l'Infanterie, mort à Guastalle le 14. mars 1703. *Louis* Bouthillier, marquis de Villesavin, marié en 1709. à *Antoinette* le Gouz-Maillard, fille de *Benoist* le Gouz-Maillard, seigneur de Saint Seigne, d'Arnay & de Villesery, president à mortier au Parlement de Dijon, & d'*Anne* Berthier; *Denis-François* Bouthillier, évêque de Troyes en 1697. après son oncle, puis archevêque de Sens, mort âgé de 65. ans le 9. novembre 1730. & *Elisabeth-Marguerite* Bouthillier, religieuse, puis abbesse des Clerets, diocese de Chartres, morte le premier septembre 1729. dans sa 62[e] année.



Comme ci-devant, p. 215. & 307.

VII.

C MICHEL le Tellier, chevalier, seigneur de Chaville, secretaire & ministre d'Etat, Grand Tresorier des Ordres du Roi par le decès du comte de Chavigny, fut depuis Chancelier de France, & mourut le 30. octobre 1685.

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette hist. page* 578.





D'azur, à l'aigle éployé d'argent.

VIII.

JEROSME de Nouveau, chevalier, baron de Linieres, seigneur de Fromont, surintendant general des Postes & Relais de France, Grand Tresorier des Ordres sur la démission de Michel le Tellier en 1654. mourut le 24. août 1665. en sa 52e année, & est enterré aux Minimes près la Place Royale. A

Il étoit fils d'*Arnoul* de Nouveau, seigneur de Fromont, tresorier des Revenus casuels, surintendant general des Postes, & de *Charlotte* Barthelemy sa premiere femme, & épousa *Catherine* Girard, fille de *Louis* seigneur de Villetaneuse, procureur general de la Chambre des Comptes de Paris, & de *Marie* le Royer, dont il n'eut point d'enfans.



D'or, à une couleuvre d'azur.

IX.

JEAN-BAPTISTE Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, seigneur de Sceaux, de Chasteauneuf-sur-Cher, de Linieres, de Cheny, de Beaumont, &c. secretaire & ministre d'état, controlleur general des finances, conseiller du Roi en tous ses conseils & au conseil Royal, surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures de France, pourvû de la charge de Grand Tresorier des Ordres du Roi, par lettres du 26. août 1665. mourut le 6. septembre 1683. âgé de 64. ans, & est enterré à S. Eustache, où se voit son tombeau. B

Il étoit fils de *Nicolas* Colbert, seigneur de Vendieres, & de *Marie* Pussort, & épousa en 1648. *Marie* Charon, morte le 8. avril 1687. fille de *Jacques* Charon, seigneur de Menars, & de *Marie* Begon, dont il eut JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelay, Grand Tresorier des Ordres, qui suit; *Jacques-Nicolas* Colbert, archevêque de Rouen, abbé du Bec, prieur de la Charité, mort à Paris le 30. décembre 1707. âgé de 53. ans; *Antoine-Martin* Colbert, reçû chevalier de Malte, puis grand-croix, general des Galeres de son Ordre, & commandeur de Boncourt, tué à la tête du regiment de Champagne, dont il étoit colonel, & brigadier des armées du Roi, au combat de Valcourt en 1689. *Jules-Armand* Colbert, marquis de Blainville, seigneur d'Ormoy, grand-maître des Ceremonies de France, colonel du regiment de Champagne, lieutenant general des armées du Roi, gouverneur & commandant en la ville d'Ulm, lequel après avoir soutenu un long siege à Keiservert en 1702. & y avoir acquis beaucoup d'honneur, ainsi qu'au passage de la forêt Noire en 1703. lorsque le Roi fit marcher son armée en Baviere sous le maréchal de Villars, mourut des blessures qu'il reçut à la bataille d'Hochstet le 13. août 1704. en laquelle il commandoit l'infanterie, laissant veuve *Gabrielle* de Rochechouart-de-Tonnay-Charente, qu'il avoit épousée

en

A en 1682. (*a*) & de laquelle il a eu *Madelene* Colbert, mariée le 26. may 1706. à *Jean-Baptiste* de Rochechouart, comte de Maure son cousin germain (*b*); *Louis* Colbert, abbé de Bonport, intendant & garde du Cabinet des Medailles & Bibliothequaire du Roi, puis comte de Linieres, officier dans la Gendarmerie, marié à *Marie-Louise* du Touchet de Sourches, de laquelle il a eu plusieurs enfans, entr'autres un fils mort en juin 1706. & plusieurs filles; *Charles-Edouard* Colbert, comte de Sceaux, colonel du regiment de Champagne, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Fleurus en 1690. *Jeanne-Marie-Therese* Colbert, mariée le 3. février 1667. à *Charles-Honoré* d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuse, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, morte à Paris le 26. juin 1732. âgée de près de 82 ans (*c*); *Henriette Louise* Colbert, alliée le 21. janvier 1671. à *Paul* de Beauvillier, duc de S. Aignan, pair de France, chef du Conseil Royal, gouverneur des Enfans de France, chevalier des Ordres du Roi (*d*); & *Marie Anne* Colbert, qui épousa le 14. février 1679. *Louis* de Rochechouart, duc de Mortemart, pair & general des Galeres de France, mort en 1688. (*e*).

Voyez les hommes Illustres par M. Perault.

(*a*) Voyez tome IV. p. 685

(*b*) Ibid. p. 62.

(*c*) Ibid. p. 268.

(*d*) Ibid. p. 722.

(*e*) Ibid. p. 681.



D'or, à une coulevre d'azur posée en pal.

X.

B JEAN-BAPTISTE Colbert, chevalier, marquis de Seignelay & de Chasteauneuf, baron de Linieres, &c. secretaire & ministre d'état, né à Paris en 1651. fut pourvû de la charge de Grand Tresorier des Ordres en survivance de son pere, par lettres du 3. février 1675. mourut à Versailles le 3. novembre 1690. âgé de 39. ans, & est enterré à S. Eustache.

Il épousa 1°. le 3. février 1675. *Marie-Marguerite* marquise d'Alegre, morte le 16. mars 1678. (*f*) mere de *Jeanne-Marguerite* Colbert, morte en 1680. 2°. le 6. septembre 1679. *Catherine-Therese* Goyon de Matignon, marquise de Lonré (*g*), fille de *Henry* seigneur de Matignon, comte de Thorigny, & de *Françoise* le Tellier de la Luthumiere. Elle se remaria le 22. février 1696. à *Charles* de Lorraine, comte de Marsan, chevalier des Ordres du Roi, & mourut le 7. décembre 1699. mere de plusieurs enfans de ses deux mariages. Du premier lit elle eut MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelay, qui suit; *Paul-Edouard* Colbert, comte de Creüilly, colonel du regiment Royal
C des Dragons, qui a épousé le 25. juin 1714. *Anne-Marie-Therese* Spinola, fille de *Jean-Baptiste* Spinola, prince de Vergaigne, Grand-d'Espagne; *Louis-Henry* Colbert, reçû chevalier de Malte en 1688. mort à Strasbourg en janvier 1705 CHARLES-ELEONOR Colbert, comte de Seignelay, qui suivra; & *Theodore-Alexandre* Colbert, né en 1690. mort en 1695.

(*f*) Ibid. p. 712.

(*g*) Tome V. p. 389.

MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelay, maître de la garde-robbe du Roi, colonel du regiment de Champagne, brigadier des armées de sa Majesté, mourut le 26. février 1712. en sa 29[e] année, & est enterré à Saint Eustache. Il avoit épousé le 10. janvier 1708. *Marie-Louise-Maurice* de Furstemberg, fille d'*Antoine-Egon* prince de Furstemberg & de l'Empire, gouverneur de l'Electorat de Saxe, & de *Marie* de Ligny, dont il eut *Marie-Louise*, morte, & *Marie-Sophie-Emilie-Honorate* Colbert, mariée le 9. janvier 1724. à *Charles-François Frederic* de Montmorency-Luxembourg II. du nom, duc de Piney, pair de France, &c. *Voyez tome III. de cette hist. p. 591.*

CHARLES-ELEONOR Colbert, abbé, puis comte de Seignelay, lieutenant general au gouvernement de Berry, épousa 1°. le 11. mars 1717. *Anne* de la Tour-Taxis, morte en couches le 19. février 1719. fille de *François-Sigismond* de la Tour-Taxis, comte de Vallassine, & d'*Anne* du Val, 2°. le 22. décembre

1726. *Marie-Renée* de Gontaut-Biron, fille de *Charles-Armand* de Gontaut, A
duc de Biron, pair de France, & de *Marie-Antonine* de Bautru-de-Nogent (*a*).
Il a eu du second lit *Charles-Armand-Jean-Baptiste* Colbert, né le 10. janvier 1728.
Louis-Jean Baptiste-Antonin Colbert, né le 13. septembre 1731.

[*a*] Voyez tome VII. de cette hist. p. 307.



Comme ci-devant, p. 325.

X I.

CHARLES Colbert, chevalier, marquis de Croissy, secretaire & ministre d'état, pourvû de la charge de Grand Tresorier des Ordres le 26. novembre 1690. mourut à Versailles le 28. juillet 1696. âgé de 67. ans & est enterré à S. Eustache. B

Il étoit second fils de *Nicolas* Colbert, seigneur de Vendieres, & de *Marie* Pussort, & épousa par contrat du 20. janvier 1664. *Marguerite* Beraud, morte le 17. septembre 1719. fille de *Joachim* Beraud, seigneur de Croissy, grand-Audiencier de France, & de *Marguerite* de Laistre, dont il eut JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Torcy, ministre d'état, Grand Tresorier & Chancelier des Ordres du Roi, *rapporté en l'Article suivant; Charles-Joachim* Colbert, évêque de Montpellier, abbé de Froidmont, né le 11. juin 1667. *Louis-François-Henry* Colbert, dit *le comte de Croissy*, lieutenant general des armées du Roi, né le 15. fevrier 1677. qui a épousé le 30. décembre 1711. *Marie* Brunet de Rancy, fille de *Paul-Etienne* Brunet de Rancy, seigneur d'Eury-les-Chasteaux, maistre des Requêtes, & de *Genevieve* Colbert; *Marie-Françoise* Colbert, née le 6. février 1671. mariée le 15. may 1696. à *Joachim* de Montaigu, vicomte de Beaune, marquis de Bouzoles, lieutenant general des armées du Roi, chevalier de ses Ordres, morte le 28. septembre 1724. (*b*) *Charlotte* Colbert, née le 26. may 1678. religieuse de l'abbaye du Tresor, puis de l'abbaye de S. Antoine à Paris, abbesse de Penthemont le 7. juillet 1718. puis de Maubuisson en décembre 1719. *Marie-Therese* Colbert, née le 7. juin 1682. mariée 1°. le 8. août 1701. à *Louis* de Clermont-d'Amboise, marquis de Resnel, mort le 17. juin 1702. 2°. le 5. janvier 1704. à *François-Marie* Spinola, duc de S. Pierre, Grand-d'Espagne, mort à Madrid le 15. may 1727. Le Roi a accordé à sa veuve la moitié des pensions dont son mari jouissoit; & *Olimpe-Sophie* Colbert, née le 7. juillet 1686. morte le 18. juin 1705.

(*b*) Voyez ci-devant, p. 276.



Comme ci-dessus.

X I I.

JEAN-BAPTISTE Colbert, chevalier, marquis de Torcy & de Sablé, secretaire & ministre d'état, fut nommé à la charge de Grand Tresorier des Ordres du Roi après la mort du marquis de Croissy son pere, & pourvû par lettres du 8. décembre 1697. Il a été fait Chancelier des Ordres en 1701 *& est ci-devant rapporté avec les Chanceliers, p.* 308. C



Comme ci-devant.

XIII.

A GILBERT Colbert, chevalier, ſeigneur de S. Pouanges & de Chabanois; ſecretaire des commandemens de la Reine & du Cabinet du Roi, pourvû de la charge de Grand Treſorier des Ordres ſur la démiſſion du marquis de Torcy, par lettres du 16. janvier 1701. mourut le 23. octobre 1706. âgé de 64. ans, & eſt enterré aux Capucines à Paris.

Il étoit fils de *Jean-Baptiſte* Colbert, ſeigneur de S. Pouanges & de Villacerf, conſeiller d'état en 1657. & intendant de Picardie, mort le 19. avril 1663. couſin germain de *Nicolas* Colbert, ſeigneur de Vendieres, & de *Claude* le Tellier, ſœur de *Michel* le Tellier, Chancelier de France, & avoit épouſé *Marie-Renée* Berthemet, fille de *Laurent* Berthemet, maître des comptes, morte à Paris le 28. février 1732. âgée d'environ 85. ans, dont il eut,

FRANÇOIS-GILBERT Colbert, fils unique, ſeigneur de Chabanois; meſtre de camp de cavalerie, brigadier des armées du Roi en 1704. maréchal de camp le premier mars 1719. mort à Paris le 11. novembre de la même année. Il avoit épouſé le 24. mars 1702. *Angelique* d'Eſcoubleau, fille unique de *François* comte de Sourdis, chevalier des Ordres du Roi, (*a*) de laquelle il a eu *François-Gilbert* Colbert, né en 1705. &c.

(*a*) Voyez cy-devant, p. 239.



D'azur, à une levrette d'argent, colletée de gueules, au chef d'or, chargé de trois étoiles de ſable.

XIV.

B MICHEL Chamillart, chevalier, marquis de Cany, ſeigneur de Courcelles, né le 6. janvier 1652. conſeiller au Parlement en 1676. maître des Requêtes en 1686. intendant à Rouen en 1689, intendant des finances en février 1690. controlleur general des finances le 5. ſeptembre 1699. miniſtre d'état en novembre 1700. ſecretaire d'état avec le département de la Guerre le 8. janvier 1701. Grand Treſorier des Ordres du Roi, par lettres du 22. octobre 1706. ſe retira du miniſtere en 1708. Le Roi lui accorda 60000. de penſion; il ſe démit de ſa charge de Grand Treſorier des Ordres au mois de novembre 1713. & mourut à Paris le 14. avril 1721. en ſa 70ᵉ année.

Il étoit fils de *Guy* Chamillart, maître des Requêtes, intendant à Caën en 1666. où il mourut en ſeptembre 1675. & de *Catherine* Compaing, fille de *Louis* Compaing, ſeigneur de l'Eſtang & de la Tourtaniere, & de *Jeanne* Gourreau. Il avoit épouſé le 28. novembre 1680. *Iſabelle-Thereſe* le Rebours ſa couſine germaine, fille de *Jean* le Rebours, ſeigneur de Prunelay, maître des comptes, & d'*Eliſabeth-Anne* Compaing. Elle mourut en ſon château de la Suze au Maine le 26. juillet 1731. âgée d'environ 74. ans. Il en eut MICHEL Chamillart, marquis de

Cany, qui suit; *Catherine-Angélique* Chamillart, mariée le 14. juin 1698. à *Thomas* Dreux, marquis de Brezé, grand maître des Ceremonies de France, lieutenant general des armées du Roi; *Marie Therese* Chamillart, seconde femme de *Louis* vicomte d'Aubusson, duc de Rouannois, pair & maréchal de France, connu sous le nom de Duc de la Feuillade (*a*), & *Genevieve-Therese* Chamillart, premiere femme de *Guy-Nicolas* de Durfort, duc de Quintin Lorges. (*b*) A

(*a*) Tome V. p. 350.
(*b*) Ibid. p. 741.

MICHEL Chamillart, marquis de Cany, reçû en survivance de son pere en la charge de secretaire d'état, le 3. janvier 1707. puis grand-maréchal des logis de la maison du Roi, colonel du regiment de la Marine, mourut à Paris le 23. juillet 1716. âgé de 27. ans. Il avoit épousé le 12. janvier 1708. *Marie-Françoise* de Rochechouart, fille de *Louis* de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, & de *Marie-Anne* Colbert (*c*), dont il eut LOUIS-MICHEL Chamillart, marquis de Courcelles, qui suit; *Louis*, *Henry*, & *Elisabeth* Chamillart.

(*c*) Tome IV. p. 682.

LOUIS-MICHEL Chamillart, marquis de Courcelles, grand-maréchal des logis de la maison du Roi, né le 8. février 1709. colonel d'un regiment de Dragons en 1731.



D'azur, à un dextrochere d'argent, tenant trois fleurs ou lys de marais aussi d'argent.

X V.

NICOLAS des Marets marquis de Maillebois, de Blevy & du Rouvray, baron de Châteauneuf en Thimerais, comte de Bourbonne, seigneur de Couvron, de Neuville, du Coudray, de S. Mesme, &c. conseiller au Parlement en 1672. maître des Requêtes en 1674. intendant des finances en 1678. directeur general des finances en 1703. controlleur general le 22. février 1708. ministre d'état le 1. octobre de la même année, fut nommé Grand Tresorier des Ordres du Roi, par lettres du mois de novembre 1713. dont il se démit quelques jours après, & mourut le 4. may 1721. en sa 73e année. B

Il étoit fils de *Jean* des Marets, general des finances à Soissons en 1634. & conseiller d'état, reçû & ayant pris seance au Conseil le 2. septembre 1652. mort en octobre 1682, & de *Marie* Colbert, morte le 18. avril 1703. en sa 77e année. Il épousa *Madelene* Bechameil, morte le 14. juin âgée de 76. ans, fille de *Louis* Bechameil, secretaire du conseil & surintendant des maisons & finances de Philippes de France, duc d'Orleans, & de *Marie* Colbert. Il en eut JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS des Marets, marquis de Maillebois, chevalier des Ordres du Roi, *rapporté ci-devant p.* 280. *Louis* des Marets, baron de Chasteauneuf, brigadier des armées du Roi; *Henry* des Marets, marquis de Marville, capitaine au regiment colonel cavalerie; *Pierre* des Marets, abbé de S. Benigne de Dijon & de S. Nicolas-aux-Bois, conseiller d'honneur au Parlement de Bourgogne; *N.* des Marets, mort sur mer; *Marie-Madelene* des Marets, femme de LOUIS-VINCENT de Goesbriant, seigneur de Morlay, chevalier des Ordres du Roi, *mentionné ci-devant, page* 259. *Marie-Therese* des Marets, abbesse d'Hieres en août 1709. *Charlotte-Therese* des Marets, religieuse à Villarceaux, transferée à Hieres, puis prieure de Vinets diocese de Châlons en Champagne en 1718. *Angelique-Charlotte* des Marets, mariée le 21. septemdre 1705. à *Charles-Henry* de Malon, seigneur de Bercy, de Conflans, &c. cidevant intendant des finances & conseiller d'état; & *Louise* des Marets, mariée à *Louis-Pierre-Maximilien* de Bethune, marquis de Courville, puis duc de Sully, pair de France, chevalier de la Toison-d'Or. *Voyez tome IV. p.* 221. C



D'argent, au choux pommé & arraché de sinople, entouré par la tige d'un serpent d'or la tête en haut.

XVI.

A LOUIS Chauvelin, seigneur de Grisenoire, conseiller au Parlement en 1706. maître des Requêtes en 1707. avocat general au Parlement de Paris en 1709. fut fait Grand Tresorier des Ordres du Roi le 4. décembre 1713. mourut à Paris de la petite verole le 2. août 1715. âgé de 32. ans, & est enterré aux Carmes de la Place Maubert.

Il étoit frere de *Germain-Louis* Chauvelin, Garde des Sceaux de France, & secretaire & ministre d'état avec le département des affaires étrangeres (*a*), & fils aîné de *Louis* Chauvelin, seigneur de Grisenoire & de Chandeuil, conseiller d'état ordinaire, mort le 30. juillet 1719. & de *Marguerite* Billard, morte le 16. août 1729. Il avoit épousé le 4. avril 1705. *Madelene* de Grouchy, morte le 4. octobre 1715. âgée de 29. ans, fille de *Jean-Baptiste-René* de Grouchy, secretaire du Roi, & de *Susanne* Heron. Il en eut LOUIS Chauvelin, seigneur de Grisenoire, qui suit; *N.* Chauvelin, morte jeune; *Françoise-Madelene* Chauvelin, née en 1707. mariée en avril 1724. à *Louis-Denis* Talon, marquis du Boulay, avocat general au Parlement de Paris; & *N.* Chauvelin, morte en bas âge.

(*a*) Tome VI. p. 607.

LOUIS Chauvelin, seigneur de Grisenoire, né en 1706. avocat du Roi au Châtelet en 1725. puis avocat general au Parlement de Paris au mois de septembre 1729.



Fascé, ondé d'argent & de gueules de six pieces, au chef d'azur chargé de 3. fleurs de lys d'or en fasce.

XVII.

B GASTON-JEAN-BAPTISTE Terrat, marquis de Chantosme & de Travers, baron de Chaumont, chancelier garde des sceaux de M. le duc d'Orleans, Grand Tresorier des Ordres du Roi le 30. septembre 1715. mourut le 19. mars 1719. sans posterité.

Il étoit fils de *Jean* Terrat, tresorier general des maisons & finances de Gaston de France, duc d'Orleans, & de *Françoise* Huart, & avoit épousé 1°. *Marie-Juste-Henriette* de Ginestoux de la Tourette, morte en couches le 4. janvier 1705. sans laisser d'enfans, 2°. le 18. octobre 1706. *Louise-Anne* d'Ambly, fille de *François* d'Ambly, marquis de Chaumont, & de *Catherine-Charlotte* de la Haye de Chaumont.




De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef & une en pointe.

XXVIII.

ANTOINE Crozat, marquis du Chastel, seigneur de Moüy, de Vandeuil, &c. receveur general du Clergé, tresorier des Etats de Languedoc, reçû Grand A
Tresorier des Ordres du Roi le 28. septembre 1715. dont il se démit en février 1724.

Il est fils d'*Antoine* Crozat, capitoul à Toulouse, & de *Jeanne* Cardon sa seconde femme, & a épousé en juin 1690. *Marguerite* le Gendre, fille de *François* le Gendre, secretaire du Roi, & de *Marguerite* le Roux, dont il a eu LOUIS-FRANÇOIS Crozat, marquis du Chastel, qui suit; *Joseph-Antoine* Crozat, conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes, lecteur du Cabinet du Roi en juin 1719. marié le 27. mars 1725. à *Michelle-Catherine* Amelot de Gournay, fille de *Charles* Amelot, president à mortier au Parlement de Paris, & de *Marguerite-Pelagie* Danican de l'Espine; *Louis-Antoine* Crozat, baron de Thiers, capitaine au regiment des Dragons de Languedoc, mari le 19. décembre 1726. à *Marie-Louise-Augustine* de Laval-Montmorency, fille de *Claude-Charles* marquis de Laval seigneur de Chesnebrun, chevalier d'honneur de S. A. R. madame la duchesse d'Orleans, & de *Marie-Therese* d'Hautefort (*a*); *N* Crozat, aussi capitaine au B
même regiment; & *Marie-Anne* Crozat, mariée le 12. avril 1717. à *Henry Louis* de la Tour-d'Auvergne, comte d'Evreux, colonel general de la cavalerie-legere de France, lieutenant general des armées du Roi, morte à Paris le 11. juillet 1729. âgée de 34. ans. *Voyez tome IV. de cette hist. p. 542.*

(a) Tome III. p. 646.

LOUIS-FRANÇOIS Crozat, marquis du Chastel, colonel des Dragons de Languedoc, a épousé par contrat du 5. septembre 1722. *Marie Therese-Catherine* Gouffier de Heilly, fille de *Charles-Antoine* Gouffier, marquis de Heilly, & de *Catherine-Angelique* d'Albert de Luynes. (*b*)

(b) Tome V. p. 024.


D'azur, à un épervier d'argent, membré, longé & grilleté de même, perché sur un bâton de gueules, au chef d'or chargé de trois glands, feuillés & tigés de sinople.

XXIX.

JOSEPH-JEAN-BAPTISTE Fleuriau, seigneur d'Armenonville, garde des sceaux de France, prêta serment pour la charge de Grand Tresorier des Ordres du Roi le 19. mars 1724. & mourut le 27. novembre 1728.

Voyez son article & sa genealogie tome VI. p 605.



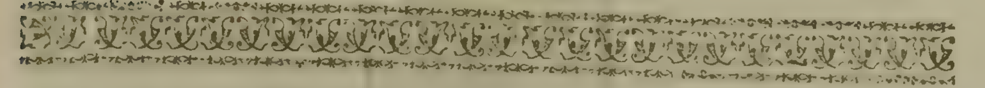


D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un lion issant de gueules, & accompagnee de trois grenades d'or, fruitées & ouvertes de gueules.

X X.

A CHARLES-GASPARD Dodun, marquis d'Herbault, ci-devant controlleur general des finances, fut pourvû de la charge de Grand Tresorier des Ordres du Roi le 24. mars 1724. & en prêta serment le 26. du même mois.

Il est fils de *Charles-Gaspard* Dodun, conseiller au Parlement de Paris, & de *Marie* Gayardon, & a épousé au mois de mars 1703. *N.* Sachot, fille d'*Etienne* Sachot, avocat au Parlement, & de *Marie* de Valourue, dont il a eu *N.* Dodun, mort à Versailles, âgé de quatre ans le 5. mars 1724.



GREFFIERS ET COMMANDEURS des Ordres du Roy.



Ecartelé au 1. & 4. de gueules, à trois fleurs d'Aubespine d'argent, au 2. & 3. d'azur à un casque d'argent.

I.

B CLAUDE de l'Aubespine, seigneur de Verderonne, secretaire des finances du Roi & de la Reine mere, Greffier de l'Ordre de S. Michel, fut destiné Greffier & Commandeur de l'Ordre du S. Esprit dès l'établissement; mais s'étant trouvé absent hors du Royaume pour les affaires du Roi, il ne fut pourvû que le 31. décembre 1579.

Voyez au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE, *tome VI. de cette histoire, page 502. & ci-devant, p. 302.*





Ecartelé au 1. & 4. de Potier, *à la bordure de gueules, au 2. & 3 de* Baillet.

I I.

ANTOINE Potier, chevalier seigneur de Sceaux, secretaire d'état, fut pourvû de la charge de Greffier des Ordres du Roi, par la resignation de Claude de l'Aubespine en 1608. & mourut sans enfans le 13. septembre 1621. A

Voyez au chapitre du duché-pairie de Tresmes, *tome IV. p.* 770. *& ci-devant, p.* 143. 222. 263. 268. *&* 286.



D'azur, à 3. diamans taillez en losange d'argent, enchassez d'or, 2. & 1. & un soucy d'or mis en cœur, feuillé de même.

I I I.

CHARLES Duret, seigneur de Chevry, conseiller d'état, intendant & controlleur general des finances, president en la Chambre des Comptes de Paris, fut pourvû de la charge de Greffier des Ordres du Roi le 6. mars 1621. B

Il étoit fils de *Louis* Duret, docteur regent en la Faculté de Medecine à Paris, & de *Jeanne* Richer; & épousa 1°. *Elisabeth* Dolu, veuve 1°. d'*Antoine* Guyot, seigneur des Charmeaux, president des Comptes, 2°. de *Jean* de Vienne, controlleur general des finances, & morte le 3. août 1610. 2°. *Françoise* Remy. De ce second mariage sortit,

CHARLES Duret, seigneur de Chevry & de la Grange, conseiller aux Parlemens de Mets & de Paris, puis president des Comptes, auquel la survivance de la Charge de Greffier des Ordres avoit été promise, mort le 6. janvier 1700. en sa 86[e] année. Il avoit épousé *Madelene* Gobelin, fille de *Balthasar* Gobelin, president des Comptes, & de *Marie* de l'Aubespine, dont il eut cinq enfans, sçavoir, *Charles* Duret, seigneur de Chevry, conseiller, puis president à mortier au Parlement de Mets, mort en 1685. ayant laissé de *Denise* de Ville sa veuve, *Marie-Madelene* Duret, mariée le 29. décembre 1698. à *Basile* de Brenne-de Postel, seigneur de Bonbon, comte de Brenne; & *Charlotte* Duret, mariée à *Paul* de Rouray, seigneur de Rouray, entre Beaune & Autun, morte le 4. août 1702. *Charles-François* Duret, seigneur de Villeneuve, colonel d'un regiment d'infanterie entretenu en Portugal, mort le 16. novembre 1712. qui avoit épousé le 14. janvier 1660. *Marie-Elisabeth* Belier, fille de *Charles* Belier, seigneur de Platbuisson près Montereau, & d'*Angelique* de Lumagne, de laquelle il a eu pour fille unique *Marie-Elisabeth* Duret, mariée à *Antoine-François* de la Tremoille, duc de Noirmoustier-Royan, pair de France (*a*); *Marguerite*, *Louise*, & *Marie-Catherine* Duret, religieuses à l'abbaye-aux-Bois. C

(*a*) Tome IV. p. 178.

I V.



Ecartelé, au 1. d'or au croissant montant de sable, au 2. & 3. d'argent, à deux lions passans de gueules, au 4. d'or, à une etoile de sable au chef de gueules, & la pointe de l'écu ondée d'azur, au lambel de trois pieces sur le tout.

IV.

A CLAUDE de Mesmes, comte d'Avaux, conseiller d'état, ambassadeur dans toutes les Cours d'Italie & du Nord, fut pourvû de la charge de Greffier des Ordres du Roi, par le décès de Charles Duret, seigneur de Chevry, & sur la démission de Charles Duret son fils, par lettres du 5. avril 1637. Il fut depuis plenipotentiaire pour la paix generale à Munster, surintendant des finances & ministre d'état, & mourut sans avoir été marié le 19. novembre 1650.

Il étoit fils de *Jean-Jacques* de Mesmes, seigneur de Roissy, doyen des conseillers d'état, & d'*Antoinette* de Grossaine, dame d'Irval & d'Avaux. *Voyez ci-devant, page 316.*



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur à 3. fasces ondées d'argent, surmontées d'un lion issant d'or, au 2. & 3. d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de 6. coquilles de même, 3. en chef & 3. en pointe.

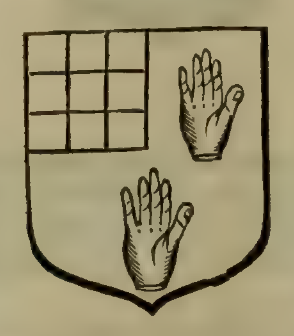
V.

B NOEL de Bullion, chevalier, seigneur de Bonnelles, marquis de Galardon, president à mortier au Parlement de Paris en survivance de son pere, dont il donna la démission pour être reçu conseiller d'honneur, & pourvû de la charge de Greffier des Ordres du Roi le 24. juin 1643. mourut le 3. août 1670.

Il étoit fils de *Claude* de Bullion, seigneur de Bonnelles, baron de Galardon, surintendant des finances, Garde des Sceaux des Ordres du Roi, *rapporté ci-devant, page 303.* & d'*Angelique* Faure, & épousa le 27. février 1639. *Charlotte* de Prie, morte le 14. novembre 1700. âgée de 78. ans, fille aînée de *Louis* de Prie, marquis de Toucy, & de *François* de S. Gelais-Lusignan (*a*), dont il eut *Armand-Claude* de Bullion, seigneur d'Esclimont, marquis de Galardon, premier écuyer de la grande écurie du Roi, mort sans avoir été marié le 27. novembre 1671. âgé de 27. ans; *Alphonse-Noel* de Bullion, marquis de Fervaques, capitaine-lieutenant des Chevaux-legers de la Reine, gouverneur du Maine, Perche & comté de Laval, mort sans avoir été marié le 30. may 1698. âgée de 53. ans; & CHARLES-DENIS de Bullion, marquis de Galardon, seigneur de Bonnelles, Esclimont, &c. prévôt de Paris, gouverneur du Maine, Perche & comté de Laval, marié le 18. décembre 1677. à *Marie-Anne* Rouillé, morte le 29. septembre 1714. âgée de 55. ans, fille de *Jean* Rouillé, comte de Meslay, conseiller d'état, & de *Marie* de Comans d'Astric, dont il a eu *Jean-Claude* de Bullion, marquis de Bonnelles, lieutenant de Roi au païs Chartrain, colonel du regiment Royal Roussillon cavalerie, brigadier des armées du Roi, tué à la levée du siege de Turin en 1706. ANNE-JACQUES de Bullion, marquis de Fervaques, chevalier des Ordres du Roi, *dont il a esté parlé ci-devant, page 272.* *Charles-Jean-Baptiste* de Bullion, seigneur de Marly, mort le 14.

(*a*) Voyez tome VIII. p. 120.

décembre 1699. *Auguste-Leon* de Bullion de Bonnelles, reçû chevalier de Malte en 1697. colonel de Dragons, lieutenant general au gouvernement de Guyenne en 1725. *Jerôme-Gabriel* de Bullion-d'Esclimont, chevalier de Malte, puis comte d'Esclimont, colonel du regiment de Provence infanterie en 1718. prevôt de Paris en 1723. *Anne-Marie-Marguerite* de Bullion, mariée à *Charles* de Crussol, duc d'Uzés, pair de France; *Elisabeth-Anne-Antoinette* de Bullion, mariée le 2. décembre 1707. à *Frederic-Guillaume* de la Tremoille, prince de Talmont, lieutenant general des armées du Roi; *Anne-Therese*, & *Marie-Therese* de Bullion, religieuses aux Filles de Sainte-Marie de Chaillot. A



De Potier.

V I.

NICOLAS Potier, chevalier, seigneur de Novion, president à mortier au Parlement de Paris, fut pourvû de la charge de Greffier des Ordres du Roi sur la démission de Noel de Bullion en 1656. & ne garda cette charge que jusqu'en 1657. Il fut depuis premier President au Parlement de Paris, & mourut en sa maison de Grignon le premier septembre 1693. B

Voyez la genealogie de cette maison tome IV. de cette hist. p. 763. à l'occasion du duché-pairie de Tresmes, *& ci-devant*, *p.* 143. 222. 263. 268. 286. *&* 332.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, au château sommé de trois tours d'or, au 2. & 3. d'azur au croissant d'argent surmonté d'une flamme d'or.

V I I.

NICOLAS Jeannin de Castille, marquis de Montjeu, tresorier de l'Epargne, fut pourvû de la charge de Greffier des Ordres du Roi sur la démission de Nicolas Potier de Novion en 1657. C

Il étoit fils de *Pierre* de Castille, controlleur general & intendant des finances; & de *Charlotte* Jeannin, & épousa *Claude* Fieubet, fille de *Gaspard* Fieubet, tresorier de l'Epargne, & de *Claude* Ardier, dont il eut entr'autres enfans *Gaspard* Jeannin-de Castille, marquis de Montjeu, conseiller au Parlement de Mets, qui fut marié en 1678. à *Louise-Diane* Dauvet, fille de *Nicolas* comte des Marets, grand-fauconnier de France, & de *Christine* de Lantages (*a*), mourut le 3. mars 1688. ayant eu de son mariage *Marie-Louise-Christine* Jeannin-de Castille, fille unique, mariée le 2. juillet 1705. à *Anne-Marie-Joseph* de Lorraine, prince de Harcourt. *Voyez tome III. p.* 497.

(*a*) Tome VIII. p. 778.



Ecartelé, au 1. & 4. d'azur, semé de quartefeuilles d'or, au canton d'hermines, qui est Phelypeaux, *au 2. & 3. d'argent, a trois lezards de sinople, qui est* Cottereau.

VIII.

A BALTAZAR Phelypeaux, chevalier, marquis de Chasteauneuf & de Tanlay; comte de S. Florentin, seigneur de la Vrilliere, secretaire d'état, fut pourvû de la charge de Greffier des Ordres du Roi par commission le 3. mars 1671. & en titre le 27. avril 1683. mourut le 27. avril 1700. en sa terre de Chasteauneuf-sur-Loire, âgé de 62. ans, & y est enterré.

Il étoit fils de *Louis* Phelypeaux, seigneur de la Vrilliere, marquis de Chasteauneuf, secretaire d'état, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres du Roi, *mentionné ci-devant, p.* 314 & de *Marie* Particelle, & épousa *Marie-Marguerite* de Fourcy, morte le 9. avril 1711. âgée de 55. ans, fille de *Jean* de Fourcy, seigneur de Chessy, conseiller au Grand-Conseil, & de *Marguerite* Fleuriau d'Armenonville, de laquelle il a eu LOUIS Phelypeaux, seigneur de la Vrilliere,
B marquis de Chasteauneuf, secretaire d'état, Greffier des Ordres du Roi, qui suivra; *Baltasar* Phelypeaux, chanoine regulier de Saint Augustin, abbé de Saint Vincent de Nioeil en 1695. *Baltasar-Henry* Phelypeaux, chevalier de Malte, colonel de Dragons, mort à Strasbourg en 1709. étant nommé commandeur de Picton, & brigadier des armées du Roi; & *Charlotte-Therese* Phelypeaux, mariée le 8. may 1692. à *Louis* vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade, morte sans enfans le 5. septembre 1697. âgée de 22. ans. *Voyez tome V. de cette hist. p.* 350.



D'azur, semé de quartefeuilles d'or, au canton d'hermines.

IX.

C LOUIS Phelypeaux, chevalier, comte de Pontchartrain, chancelier de France; Greffier des Ordres du Roi, par lettres du 9. May 1700. donna sa démission peu de jours après avoir été nommé. Sa Majesté lui en conserva les honneurs, & le nomma Chevalier de ses Ordres. Il mourut à Fontainebleau la nuit du 6. au 7. septembre 1725. dans sa 82e année.

Il étoit fils de *Louis* Phelypeaux, seigneur de Pontchartrain, president des Comptes, mort en 1685. & de *Susanne* Talon, & avoit épousé en 1668. *Marie* de Maupeou, fille de *Pierre* de Maupeou, président aux Enquêtes, & de *Marie* Quentin de Richebourg, dont il a eu *Louis* Phelypeaux, mort à 18. ans, & JEROSME Phelypeaux, comte de Pontchartrain, qui suit.

JEROSME Phelypeaux, comte de Pontchartrain, Prevôt & Maître des Ceremonies des Ordres, *rapporté ci-devant, p.* 317. a épousé 1°. *Eleonore-Christine* de Roye de la Rochefoucaud, fille de *Frederic-Charles* de Roye de la Rochefoucaud, comte de Roye & de Roucy, & d'*Elisabeth* de Durfort-Duras (*a*), 2°. *Helene-Rosalie-Angelique* de l'Aubespine, fille d'*Etienne-Claude* de l'Aubespine, marquis de Verderonne, & de *Marie-Anne* Festard (*b*). Du premier lit sont issus *Louis-Fran-*

(*a*) Tome IV. p. 435.
(*b*) Tome VI p. 563.

çois Phelypeaux, né le 10. may 1700. mort le 23. janvier 1708. JEAN-FREDERIC Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, Greffier des Ordres du Roi, *rapporté ci-après en son rang*, *Art.* XVI. *Paul-Jerôme* Phelypeaux de Pontchartrain, né le 25. avril 1703. chevalier de Malte, sous-lieutenant des Gendarmes de la Reine le premier février 1719. puis capitaine-lieutenant des gendarmes Anglois. *Charles-Henry* Phelypeaux, abbé de Royaumont, docteur de Sorbonne; & *Marie-Françoise-Christine* Phelypeaux, née le 17. janvier 1698. morte le 21. septembre 1701. Du second lit sont sorties *Marie-Louise-Rosalie* Phelypeaux, née en juin 1714. mariée le 12. may 1729. à *Maximilien-Emanuel* de Vatteville, marquis de Conflans, comte de Bussolin, baron de Chateauvillain; & *Helene-Angelique-Françoise* Phelypeaux, née en may 1715. mariée le 17. décembre 1731. à *Louis-Jules-Barbon* Mazarini-Mancini, duc de Nivernois, pair de France, fils de *Philippes-Jules-François* Mazarini-Mancini, duc de Nivernois, pair de France, & de *Marie-Anne* Spinola. *Voyez tome V. de cette histoire, page* 465. A



Comme ci devant, p. 335.

X.

B

LOUIS Phelypeaux, chevalier seigneur de la Vrilliere, marquis de Chasteauneuf, secretaire d'état, Greffier des Ordres du Roi, fut pourvû de cette charge le 18. may 1700.

Il étoit fils de *Baltasar* Phelypeaux, *rapporté ci-devant, p.* 335. & avoit épousé le premier septembre 1700. *Françoise* de Mailly, fille de *Louis* comte de Mailly, & de *Marie-Anne* de Sainte Hermine (*a*), dont il a eu LOUIS Phelypeaux, comte de Saint Florentin, qui suit; *Helene* Phelypeaux, née le 25. novembre 1702. *Marie-Jeanne* Phelypeaux, mariée le 29. mars 1718. à *Jean-Frederic* Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, secretaire d'état son parent, fils de *Jerôme* Phelypeaux, comte de Pontchartrain, Commandeur des Ordres du Roi, & d'*Eleonore-Christine* de Roye de la Rochefoucaud; & *Louise-Françoise* Phelypeaux, femme de *Louis-Robert-Hypolite* de Brehan, comte de Plelo, mestre de camp d'un regiment de Dragons de son nom, ambassadeur en Dannemarck.

(*a*) Tome VIII. p. 640.

LOUIS Phelypeaux, comte de S. Florentin, secretaire d'état, épousa le 16. may 1724. *Emilie-Ernestine* de Platen, fille d'*Ernest-Auguste* comte de Platen, & de *Sophie-Caroline* d'Offelenson. *Voyez ce qui en a esté dit tome VIII. de cette histoire, page* 640.



D'azur, à trois étoiles d'or, posées deux en chef & une en pointe, & un croissant montant d'argent en cœur.

X I.

DANIEL-FRANÇOIS Voisin, seigneur de la Noraye & du Mesnil-Bourré, chancelier & garde des sceaux de France, fut pourvû de la charge de Greffier des Ordres du Roi le 3. décembre 1713. & mourut le 2. fevrier 1717. C

Voyez son article & sa genealogie au chapitre des CHANCELIERS DE FRANCE; *tome VI. de cette histoire, p.* 588.

X I I.



Losangé d'argent & de sable, au franc quartier d'hermines.

XII.

A CHRESTIEN de Lamoignon, marquis de Basville, president à mortier au Parlement de Paris le 7. may 1707. fut nommé Greffier des Ordres du Roi sur la démission du Chancelier Voisin son oncle le 12. décembre 1713. prêta serment le lendemain, & mourut le 28. octobre 1729. dans sa 54ᵉ année.

Il étoit fils de *Chrestien-François* de Lamoignon, marquis de Basville, &c. president à mortier au Parlement de Paris, & de *Marie-Jeanne* Voisin, & a épousé le 5. septembre 1706. *Marie-Louise* Gon de Bergonne, morte à Paris le 3. janvier 1728. dans sa 36ᵉ année, fille de *Louis* Gon, seigneur de Bergonne, maître des Comptes, & de *N.* Chaudesolle, dont il a laissé un fils & une fille mineurs au mois d'octobre 1729.



Ecartelé, au 1. de gueules, à un lion passant d'or, au 2. & 3. cinq points d'or équipollez à quatre d'azur, au 4. de gueules plein.

XIII.

FRANÇOIS-MICHEL de Verthamon, marquis de Breau, conseiller du Roi en tous ses conseils & en son conseil d'Etat, premier president au Grand-Conseil le 24. février 1697. Greffier des Ordres du Roi le 4. février 1716.

Il est fils de *Michel* de Verthamon, seigneur de Breau, maître des requêtes, & de *Marie* d'Aligre, & a épousé le 7. novembre 1678. *Marie-Anne-Françoise* Bignon, morte à Paris le 26. décembre 1730. dans sa 70ᵉ année. Elle étoit fille unique
C de *Thierry* Bignon, maître des requêtes, premier president au Grand-Conseil, & de *Françoise* Talon, dont il a eu *François-Joseph* de Verthamon de Breau, né le 21. avril 1684. mort le 6. septembre 1705. & enterré aux Minimes de la Place Royale; *Charles-Estienne* de Verthamon, né le 23. décembre 1685. mort au berceau; *Denis-Michel* de Verthamon, né le 8. août 1688. reçû conseiller au Parlement & commissaire aux Requêtes du Palais le 12. février 1710. mort subitement au château de Boinvillier près Mante le 27. octobre 1714. sans avoir été marié, & enterré aux Minimes de la Place Royale; *Marie-Adelaïde* de Verthamon, morte le 27. juillet 1681. & *Françoise-Elisabeth-Eugenie* de Verthamon, née le 4. octobre 1682. mariée en 1715. à *Gabriel-François-Baltazar* de Pardaillan, marquis de Bellegarde. *Voyez tome V. de cette histoire, p.* 185.



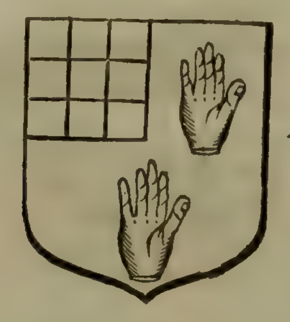


D'or, au lion de gueules, accompagné de trois arbres de sinople, deux en chef & un en pointe.

XIV.

CLAUDE le Bas de Montargis, marquis du Bouchet-Valgrand, ſeigneur de Vanvres, ci-devant treſorier de l'extraordinaire des Guerres, puis garde du Treſor Royal, prêta ſerment pour la charge de Greffier des Ordres du Roi le 11. février 1716. & a eu un brevet de Conſeiller d'état. A

Il eſt fils de *François* le Bas, ſecretaire du Roi, & de *Catherine* Roger, & a épouſé *Henriette* Hardouin-Manſart, fille aînée de *Jules* Hardouin, dit *Manſart*, ſurintendant des Bâtimens du Roi, & d'*Anne* Bodin, dont il a eu *Catherine* le Bas, née le 18. février 1695. mariée le 30. janvier 1714. à *Charles-Jean-François* Henaut, preſident aux Enquêtes du Parlement de Paris; & *Anne-Charlotte* le Bas, née le 18. décembre 1697. mariée le 28. mars 1715. à *Louis* marquis d'Arpajon, lieutenant general des armées du Roi, chevalier de la Toiſon-d'Or. *Voyez tome V. de cette hiſt. p. 900.*



De Potier, *comme ci-devant, p. 334.*

XV.

ANDRE' Potier, ſeigneur de Novion, marquis de Grignon, premier preſident au Parlement de Paris, fut fait Greffier des Ordres du Roi, dont il prêta ſerment le 19. mars 1724. & mourut en ſon château de Grignon le 22. ſeptembre 1731. âgé d'environ 72. ans. B

Voyez ſa genealogie tome IV. p. 763.



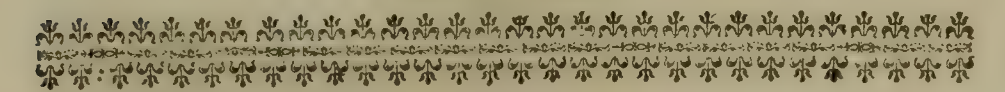


D'azur, semé de quartefeuilles d'or, au canton d'hermines.

XVI.

A JEAN-FREDERIC Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, né le 9. juillet 1701. a prêté serment de la charge de secretaire d'état & des commandemens de sa Majesté sur la démission de son pere, le 13. novembre 1715. ne devant alors l'exercer qu'à vingt-cinq ans, dont il a eu dispense le 17. mars 1718. En 1723. le département de la Marine qui avoit été separé de sa charge lors de l'établissement des Conseils, y fut réuni. Il prêta serment pour la charge de Greffier des Ordres du Roi le 26. mars 1724. & a été reçû Academicien honoraire à l'Academie de Sciences le 11. avril 1725.

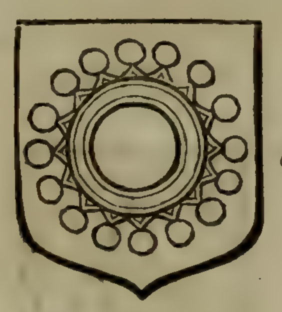
Il est fils de *Jerôme* Phelypeaux, comte de Pontchartrain, commandeur des Ordres du Roi, ci-devant secretaire d'état, & d'*Eleonore-Christine* de Roye de la Rochefoucaud sa premiere femme, & a épousé le 29. mars 1718. *Marie-Jeanne* Phelypeaux, fille de *Louis* Phelypeaux, seigneur de la Vrilliere, marquis de Chasteauneuf, secretaire d'état, Greffier des Ordres du Roi, & de *Françoise* de Mailly. *Voyez ci-devant*, *p.* 336.



INTENDANS DES ORDRES DU ROY.

I.

B BENOIST Milon, seigneur de Videville, intendant des finances, fait Intendant de l'Ordre du S. Esprit, par brevet du 27. décembre 1580.

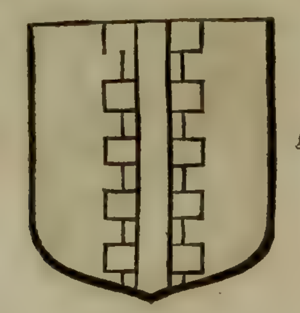


De gueules, au miroir d'argent, garni & pommeté d'or.

II.

C ROBERT Miron, seigneur de Chenailles, conseiller d'état, intendant & controlleur general des finances, Intendant de l'Ordre du S. Esprit, par brevet du 30. décembre 1584.

Il étoit fils de *François* Miron, seigneur de Beauvoir-sur-Cher, premier Medecin du Roi, & de *Genevieve* de Morvillier, & épousa *Marie* Vallée, fille de *Geoffroy* Vallée, seigneur de Chenailles, & de *Girarde* le Berruyer, qu'il laissa veuve sans enfans en 1594.



D'azur, au pal d'or muraillé, chargé d'un pal de sable.

I I I.

MICHEL Sublet, seigneur d'Heudicourt, conseiller d'état, controlleur general des finances, Intendant de l'Ordre du S. Esprit en 1593. mourut en 1599. A

Voyez au chapitre des GRANDS LOUVETIERS DE FRANCE, *tome VIII. de cette hist. p.* 823.



D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent, & en pointe d'une tête de bœuf d'or.

I V.

VINCENT Bouhier, seigneur de Beaumarchais, de Charon, de la Chaise-Giraud & de la Chapelle-Hermier, tresorier de l'Epargne, Intendant de l'Ordre du S. Esprit en 1599. jusqu'en 1632. B

Il étoit fils de *Robert* Bouhier, seigneur de Rocheguille, & de *Marie* Garreau, dame de la Brosse, & épousa *Lucrece* Hotman, fille de *François* Hotman, seigneur de Morfontaine, & de *Lucrece* Grangier de Liverdis, dont il eut *Lucrece* Bouhier, mariée 1°. à *Louis* de la Tremoille, marquis de Noirmoustier, 2°. à *Nicolas* de l'Hôpital, marquis de Vitry, maréchal de France (*a*), & *Marie* Bouhier, femme de *Charles* duc de la Vieufville, chevalier des Ordres du Roy. *Voyez tome VIII. de cette hist. p.* 758.

[a] Voyez tome VII. de cette hist. p. 439.



D'azur, à trois fusées d'or posées en fasce.

V.

CLAUDE Bouthillier, secretaire d'état, surintendant des finances, Grand Tresorier & Intendant des Ordres du Roi le 15. juillet 1632. mort en 1651. C
Voyez ci-devant, p. 322.

V I.



Comme son pere.

VI.

A LEON Bouthillier, comte de Chavigny; secretaire & ministre d'état, Grand Tresorier & Intendant des Ordres du Roi en survivance de son pere, mort au mois d'octobre 1652.

Voyez ibidem.



Comme ci-devant, p. 333.

VII.

B NOEL de Bullion, seigneur de Bonnelles, marquis de Gallardon, conseiller d'honneur au Parlement de Paris, Greffier des Ordres du Roi, pourvû de la charge d'Intendant des mêmes Ordres après le decès du comte de Chavigny, par lettres du 10. février 1653.

Voyez ci-devant, p. 333.



D'or, à une couleuvre d'azur posée en pal.

VIII.

C GILBERT Colbert, seigneur de S. Pouanges, secretaire des commandemens de la Reine & du cabinet du Roi, Intendant des Ordres après la mort de Noel de Bullion, par lettres du mois d'août 1671. depuis Grand Tresorier.

Voyez ci-devant, p. 327.



De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3. étoiles d'argent, 2. & 1.

I X.

FRANÇOIS Morizet, seigneur de la Cour, tresorier general des Invalides, pourvû de la charge d'Intendant des Ordres du Roi, sur la démission de Gilbert Colbert, seigneur de S. Pouanges, par lettres du 10. juin 1703. A



D'azur, au lion d'or, armé & lampassé de gueules, au chef cousu de même, chargé de trois têtes de levriers d'argent, accolées de sable, bouclées & clouées d'or.

X.

CHARLES des Chiens, seigneur de la Neuville, maître des Requêtes ordinaire, & depuis honoraire de l'hôtel du Roi, president à mortier au Parlement de Pau, Intendant en Bearn, puis en Roussillon, & ensuite en Franche-Comté, pourvû de la charge d'Intendant des Ordres sur la démission de *François* Morizet de la Cour son oncle, par lettres du 30. octobre 1709. B

Il est fils de *Pierre* des Chiens, secretaire du Roi, seigneur de Valcourt, & de *Marie* Morizet, & a épousé *Jeanne* des Bordes, morte le 8. décembre 1718. dont il a eu *Marie* des Chiens, mariée le 12. février 1720. à *Louis-Marie* de Sainte Maure, marquis de Chaux & d'Archiac (*a*), & *Marie-Anne* des Chiens, née en 1701. mariée en 1725. à *Jean-Baptiste* marquis de Fresnoy.

(*a*) Tome V, p. 22.

GENEALOGISTES DES ORDRES DU ROY.



Ecartelé, au 1. d'azur, à un mouton passant d'or, au chef d'or chargé de 2. quintefeuilles de gueules, au 2. d'argent à sept losanges de gueules mises en fasce, 3. 3. & 1. au 3. d'or, à un aigle sans tête arrachée de sable, & des gouttes de sang jallissantes du col de gueules, au 4. d'azur, au lion rampant d'argent, armé, lampassé de gueules, couronné d'or, accompagné de deux pals fichés d'or.

I.

BERNARD de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, secretaire des finances, fut le premier pourvû de la charge de Genealogiste de l'Ordre du S. Esprit, par lettres du 9. janvier 1595. Il mourut à Paris le 23. novembre 1610. & y fut enterré à S. Eustache. C

Il étoit fils puîné de *Louis* de Girard, écuyer, seigneur du Bosquet & du Haillan, & de *Marguerite* Arnoul de S. Simon.



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même, deux en chef & une en pointe.

II.

A PIERRE Forget, ſeigneur de la Picardiere & de Beauvais, ſecretaire de la chambre du Roi & de ſes finances, maître-d'hôtel de ſa Majeſté, envoyé vers pluſieurs Princes étrangers, fut pourvû de la charge de Genealogiſte de l'Ordre du Saint Eſprit, ſur la démiſſion du ſieur du Haillan, par lettres du 11. juillet 1607. Il étoit né le premier novembre 1578. & mourut ſans enfans de *Celeſte* de Maillé ſa femme en 1638.

Il étoit fils de *Jean* Forget, ſeigneur de la Tortiniere & de Beauregard, & de *Madelene* Baret.

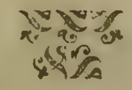


D'azur, au ſautoir d'or, à la molette d'or en chef.

III.

C GABRIEL Cotignon, ſeigneur de Chauvry, ſecretaire du Roi & des commandemens de la reine Marie de Medicis, regente, fut pourvû de la charge de Genealogiſte de l'Ordre du Saint Eſprit, ſur la démiſſion de Pierre Forget, ſeigneur de la Picardiere, par lettres du 4. octobre 1610. & ne prêta ſerment que le 10. janvier 1613.

Il étoit fils de *Guy* Cotignon, ſeigneur de Chaumes, valet de chambre de la Reine, & de *Catherine* Gourſaut, & épouſa par contrat du 15. juin 1606. *Charlotte* Hochet, fille de *Nicolas* Hochet, ſeigneur de Chauvry, & de *Charlotte* Meſnard, morte en 1635. dont il eut NICOLAS Cotignon, *rapporté à l'Article ſuivant;* *Antoine* Cotignon, abbé de Sainte Croix de Guingamp, de S. Pierre de Maure & de Sainte Catherine de Rouvre en 1645. *Guy* & *Marguerite* Cotignon, morts jeunes; *Marie*, *Elizabeth*, *Jeanne*, *Anne*, *Catherine* & *Gabrielle* Cotignon religieuſes; *Charlotte* Cotignon, femme de *Pierre* Bailly, ſeigneur de Bercheres, & *Françoiſe* Cotignon, femme de *Pierre* de la Porte, écuyer, maître-d'hôtel & premier valet de chambre du Roi.





D'azur, au sautoir d'or, à la molette d'or en chef.

I V.

NICOLAS Cotignon, seigneur de Chauvry & du Breuil, conseiller au Parlement en 1639. premier president de la Cour des Monnoyes à Paris en 1662. fut pourvû en survivance de *Gabriel* Cotignon, seigneur de Chauvry son pere, de la charge de Genealogiste des Ordres du Roi en 1621. & 1623. & en a été revêtu jusqu'à sa mort arrivée le 22. mars 1692. à l'âge de 87. ans A

Il étoit fils du précedent, & épousa par contrat du 25. octobre 1663. *Marie* Royer; dame du Breuil, fille de *Jean* Royer, secretaire du Roi, & de *Marie* Pelain, dont il a eu un fils unique, *rapporté à l'Article suivant.*



Comme ci-dessus.

V.

JOSEPH-ANTOINE Cotignon, seigneur de Chauvry & du Breuil, pourvû de la charge de Genealogiste des Ordres du Roi en survivance de *Nicolas* Cotignon son pere, par lettres du 15. septembre 1677.

Il a épousé en 1695. *Eleonore* de Maillé de la Tour-Landry (*a*), dont il a eu *Jeanne-Madelene-Catherine* Cotignon. B

(*a*) Voyez tome VII. p. 504.



D'argent, à un chêne arraché de sinople.

V I.

PIERRE Clairambault, Genealogiste des Ordres du Roi, pourvû sur la démission de Joseph-Antoine Cotignon-de Chauvry le 26. août 1698. prêta serment le lendemain.

Il est fils de *Pierre* Clairambault, secretaire du Roi, mort en 1695. & de *Jeanne* le Boiteux, & avoit pour freres, *Nicolas* Clairambault, secretaire du Roi & conseiller au conseil de Marine, mort au mois de décembre 1730. & CHARLES Clairambault,

A Clairambault, qui suit, avec lesquels il a été maintenu dans sa noblesse, par jugement des commissaires generaux du Conseil le 17. décembre 1699.

CHARLES Clairambault, seigneur de Doulon, controlleur de la Marine en 1670. puis commissaire general & ordonnateur, mort en son département du Port-Louis au mois de juin 1720. avoit épousé par contrat du 3. mars 1695. *Gillette-Françoise* de Penfentenio, fille de *Jacques* de Penfentenio, seigneur du Penhoet, du Cosquer, &c. & de *Jeanne* l'Olivier-de-S.-Maur, dont il a eu NICOLAS-PASCHAL Clairambault, seigneur de Doulon, Genealogiste des Ordres du Roi, *rapporté à son Article;* CHARLES-ALEXIS Clairambault, qui suit; *Marie-Françoise-Charlotte* Clairambault, née le 2. avril 1708. & *Therese-Charlotte* Clairambault, née le 9. janvier 1711.

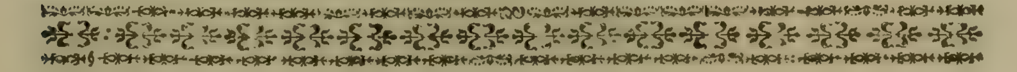
CHARLES-ALEXIS Clairambault, commissaire de la Marine au département de Brest, né le 17. juillet 1701. a épousé par contrat du 28. may 1731. *Hiacinthe* de Chappedelaine, fille unique de *Georges* de Chappedelaine de Bourgneuf, commissaire de la Marine, & de *Catherine* le Gros, dont il a *Françoise-Perrine* Clairambault, née au mois de may 1732.



Comme son oncle, ci-devant, p. 344.

VII.

B NICOLAS-PASCHAL Clairambault, seigneur de Doulon, Genealogiste des Ordres du Roi en survivance de son oncle le 31. mars 1716. est né le 30. mars 1698.



HERAUTS ROIS D'ARMES des Ordres du Roy.



D'azur, à l'aigle d'or, à trois croix ancrées de même en chef.

I.

C MATHURIN Morin, sieur de la Planchette en Brie, secretaire du Roi, Heraut Roi d'Armes de l'Ordre de S. Michel, fut fait aussi Heraut Roi d'Armes de l'Ordre du S. Esprit lors de son institution en 1578.



D'azur, au cheval délié d'or, au chef d'or, chargé d'un trefle de gueules.

I I.

JEAN du Gué, valet de chambre du Roi, Heraut Roi d'Armes des Ordres de sa Majesté, pourvû sur la démission du sieur de la Planchette le 26. février 1586. A



Comme son oncle ci-dessus.

I I I.

FRANÇOIS du Gué, pourvû de la charge de Heraut Roi d'Armes des Ordres du Roi, sur la resignation de Jean du Gué son oncle en 1611. B



D'azur, au demi-vol d'argent, au chef d'or, chargé d'un croissant montant de sable, acosté de deux étoiles de même.

I V.

MATHURIN Martineau, sieur du Pont, Heraut Roi d'Armes des Ordres du Roi, pourvû sur la démission de Jean du Gué le 13. juillet 1613. C



Comme son pere.

V.

BERNARD Martineau, sieur du Pont, eut la survivance de *Mathurin* son pere en 1633. Il jouissoit de la charge en 1636. D



Comme son pere, ci-devant, p. 346.

VI.

A ANTOINE-BERNARD Martineau, sieur du Pont, Heraut Roi d'Armes des Ordres du Roi, sur la démission de *Bernard* son pere le 25. juin 1682.



D'azur, à un soleil d'or en chef, deux brosses ou gerbes d'or en cœur, l'une en bande & l'autre en barre, & en pointe un croissant montant d'argent, surmonté d'un cœur de gueules enflammé d'or.

VII.

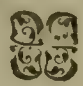
B LOUIS de Beaussé, Heraut Roi d'Armes des Ordres du Roi, pourvû par le decès d'Antoine Martineau le 3. may 1693. mourut en 1716.



D'argent, au phenix de sable dans des flammes de gueules, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

VIII.

C JEAN Hallé, payeur des gages du Parlement, Heraut Roi d'Armes des Ordres du Roi, par lettres du 16. janvier 1716. prêta serment le 17. du même mois.



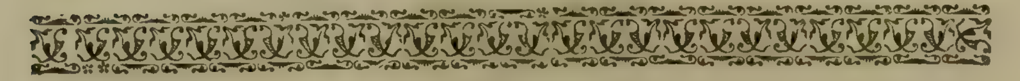


D'azur, à une fasce d'argent, accompagnée en chef d'une colombe de même, & en pointe d'un lion d'or.

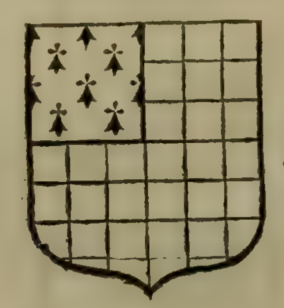
I X.

CHRISTOPHE-ETIENNE Gueffier, Heraut Roi d'Armes des Ordres du Roi, par provisions du premier juin 1732. A

Il est fils de *Louis* Gueffier, seigneur de Beauvais, &c. chevalier de l'Ordre de S. Michel, tresorier general du Marc d'Or, & receveur general des finances du Poitou, & de *Charlotte-Antoinette* de Vigarany, & a pour frere *Louis* Gueffier, écuyer du Roi.



HUISSIERS DES ORDRES DU ROY.



Echiqueté d'or & d'azur, au franc canton d'hermines.

I.

PHILIPPES de Nambu, Huissier de la chambre du Roi & de l'Ordre de Saint Michel, fut fait Huissier de l'Ordre du S. Esprit à l'institution en 1578.

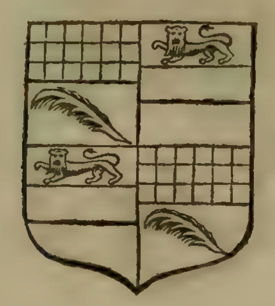


D'argent, au chevron d'azur, chargé de cinq étoiles d'or, accompagné de trois roses de gueules, feuillées de sinople.

I I.

MATHURIN Lambert, pourvû de la charge d'Huissier des Ordres du Roi, sur la démission de Philippes de Nambu, par lettres du 22. may 1608. mort en 1614. B

I I I.



Ecartelé, au 1. & 4. échiqueté d'argent & d'azur, coupé de gueules au rameau d'or posé en bande, au 2. & 3. d'argent à la fasce de sable, surmontée d'un lion leopardé de même.

III.

A PIERRE de Hanique, dit *Boisjamin*, baron de Cheny & du Pré, écuyer ordinaire de l'écurie du Roi, Huissier de ses Ordres en survivance de *Mathurin* Lambert son beau-pere en 1611.



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de même.

IV.

PAUL Aubin, sieur de Bourgneuf, Huissier des Ordres du Roi, à la place de Pierre Hanique, dit *Boisjamin* en 1625. Il avoit épousé *Louise* Mesmin, laquelle étant veuve en 1676. plaidoit contre *Marie* Aubin, veuve de *Nicolas* Havart.



D'azur, à trois pattes de griffon d'or, 2. & 1.

V.

B ROGER de Buade, sieur de Cussy, Huissier des Ordres du Roi sur la nomination de la veuve de Paul Aubin, sieur de Bourgneuf en 1649. étoit mort en 1655. lorsque *Louise* Aubin sa veuve certifia la signature de son mari, pour toucher ses gages de l'an 1654.





D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de même.

V I.

JEAN Aubin, fils de *Paul*, Huissier des Ordres sur la démission de Roger de Buade, & la nomination de *Louise* de Mesmin sa mere en 1655. A



D'or, au sautoir de gueules, accompagné de quatre merlettes de sable, & sur le tout d'argent, au lion de sable.

V I I.

VINCENT le Bret-de-Flacourt, conseiller au Parlement, Huissier des Ordres du Roi, par la démission de Jean Aubin & de Louis de Buade le 25. juillet 1656. B mourut âgé de 91. ans en 1703.

Il étoit fils puîné de *Cardin* le Bret, seigneur de Flacourt, conseiller d'état, & de *Marguerite* Pelletier de Château-Poissy, & avoit épousé *Catherine* Hierosme, morte en 1651. sans enfans.

V I I I.

JEAN des Prez, Huissier des Ordres du Roi sur la démission de Vincent le Bret, C conseiller au Parlement, par lettres du 24. avril 1658.





D'azur, au chevron d'argent, & un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

I X.

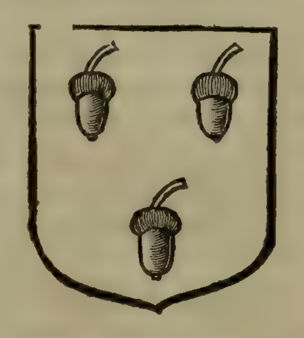
A JEAN Valentin-d'Eguillon, ſieur de Benevent, Huiſſier des Ordres du Roi ſur la démiſſion de Jean des Prez, par lettres du 28. janvier 1684.



D'azur, ſemé d'étoiles d'argent.

X.

B ADRIEN Motel, ſieur de Valbrun, Huiſſier des Ordres du Roi ſur la démiſſion de Jean Valentin-d'Eguillon, par lettres du 26. may 1706.



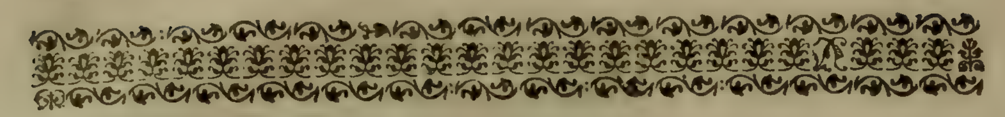
D'azur, à trois glands d'or, 2. & 1.

X I.

C ALEXANDRE Chevard, chevalier de S. Louis, Huiſſier des Ordres du Roi ſur la démiſſion d'Adrien Motel, par lettres du 5. juin 1714.

Il eſt fils de *Germain* Chevard, treſorier general des fortifications de France, & de *Louiſe* Thevenet, & eſt né le 8. mars 1687.





OFFICIERS DU MARC D'OR,

AVEC LES EDITS DE LEUR CREATION.

EDIT DU ROI LOUIS XIII.

Portant Création des Receveurs Generaux du Marc d'Or & du cinquiéme des Dons, attribuez à l'Ordre du S. Esprit. Du mois d'Août 1628.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous presens & à venir, salut. Le feu Roi Henry III. d'heureuse mémoire, ayant en l'année 1578. institué les Chevaliers de l'Ordre & Milice du S. Esprit, il auroit particulierement établi certain nombre d'Officiers dudit Ordre, & entr'autres un Grand Tresorier, duquel la charge consiste en la garde des Chartes, Regiftres & enseignemens, touchant la fondation dudit Ordre; des ornemens d'Eglise appartenant audit Ordre, manteaux & mantelets des Commandeurs servant aux Ceremonies, lesquels il est tenu representer ausdits Commandeurs aux Chapitres & assemblées qui se tiennent, & après iceux, retirer & garder jusques à l'autre Chapitre, & en la distribution des pensions desdits Commandeurs, Chevaliers & Officiers dudit Ordre. Et préjugeant dès lors, que pour les grandes dépenses qu'il convenoit faire, ledit Ordre ne se pouvoit maintenir, s'il ne lui étoit pourvû d'un fonds certain & assûré, & non sujet à divertissement ; il ordonna être pris & levé sur tous les Offices dont les Lettres de Provisions s'expedieroient en la grande Chancellerie, un certain droit appellé le Marc d'Or, en la perception duquel droit, & maniement desdits deniers en provenans, ledit Grand Tresorier, pour la dignité & éminence de sa charge, ne s'étant voulu immiscer, ledit droit a été reçû jusqu'à maintenant par des Commis, lesquels ont été par Nous nommez, sans avoir été adstraints à donner caution, & ausquels nous avons octroyé des récompenses pour ladite Commission, qui est, avec les gages dudit Grand Tresorier, une double charge sur nous pour même chose, sans en avoir eu aucun secours. Et d'autant que la recette dudit droit monte à present à de grandes sommes de deniers, tant à cause du grand nombre d'Offices créez depuis l'institution dudit Ordre, que de ceux que la nécessité de nos affaires nous oblige de créer, lesquels méritent bien d'être reçûs & maniez par de nos Officiers, plutôt que par de simples Commis : d'ailleurs les sommes immenses qu'il nous convient recouvrer, pour satisfaire aux excessives dépenses que le siege de notre ville de la Rochelle nous apporte chacun jour, nous obligeant à rechercher divers moyens pour y subvenir. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, où étoient plusieurs Princes, Ducs, Pairs & Officiers de notre Couronne, & autres grands & notables personnages, & de notre grace speciale, pleine puissance & autorité Royale; Nous avons par ce present Edit perpetuel & irrévocable, créé & érigé, créons & érigeons en titre d'Office formé, trois nos Conseillers & Receveurs generaux dudit droit de Marc d'Or, pour y être dès-à-présent par nous pourvûs, & ci-après lorsque vacation écherra, de personnes capables, & faire par eux doresnavant en notre Cour & suite, à commencer du premier jour d'octobre prochain, la recette par leurs simples quittances, de tous les deniers dudit droit de Marc d'Or, en vertu des Rolles expediez & à expedier pour raison dudit droit, lesquels deniers ils payeront & délivreront en fin de chacune année ès mains dudit Grand Tresorier de nos Ordres, par ses quittances, lesquelles serviront ausdits Receveurs Generaux de décharges valables à la reddition de leurs comptes, ainsi qu'il est accoutumé, à la réserve toutefois des gages & taxations desdits Receveurs generaux, épices, frais & façons de comptes ci-après déclarées : à chacun desquels Offices nous avons attribué & attribuons quatre mille livres de gages par an. Et pour donner moyen aux pourvûs d'iceux de supporter en l'année de leur exercice les dépenses qu'il convient faire à notredite Cour & suite, tant pour leur entretenement & de leurs Commis, que pour le port & voiture des deniers de

A de ladite charge, nous avons aussi attribué & attribuons en titre d'heredité ausdits Officiers en l'année de leur exercice, six deniers pour livre de taxations, à prendre sur tous les deniers dont ils feront recette, de laquelle taxation ils jouiront & leurs successeurs ausdits Offices, ensemble leurs veuves & heritiers, en heredité, ainsi, & en la même forme & maniere que les Receveurs generaux de nos Finances & du Taillon jouissent de leurs taxations hereditaires. Moyennant laquelle attribution de taxations en heredité les pourvûs desdits Offices de Receveurs generaux dudit droit de Marc d'Or, demeureront dispensez & déchargez de bailler caution. Lesquels gages & taxations seront pris & reçûs par chacun an sur les premiers deniers de la recette qu'ils feront dudit droit de Marc d'Or, ensemble les épices, frais & façons de leurs comptes & double d'iceux, & le surplus des deniers de ladite recette sera, comme dit est, payé au Grand Tresorier, sans aucun divertissement, auquel Tresorier nous ne voulons ni entendons être fait aucune diminution des gages à lui attribuez, tant sous son B nom, que sous les noms de ses Commis, nonobstant ladite création ; ni aussi qu'au moyen de la jouissance desdits gages, les pourvûs desdits Offices souffrent aucun retranchement de gages, taxations & droits à eux attribuez par ces presentes. Et afin qu'il soit informé au vrai du maniement & gestion desdits Receveurs generaux présentement créez, nous voulons qu'outre le double du compte desdits Receveurs, il en soit fait un autre à nos dépens pour ledit grand Tresorier, afin de nous faire voir & connoître, & aux Commandeurs de nosdits Ordres, lorsque nous tiendrons le Chapitre general, ce qui sera provenu des deniers dudit droit de Marc d'Or. Voulons en outre, que les pourvûs desdits Offices présentement créez, & leurs successeurs, jouissent des mêmes honneurs, autoritez, prééminences, privileges, franchises & immunitez, dont jouissent nos Heraut, & Huissier dudit Ordre, & des droits dont jouit le Commis qui fait à présent ladite recette, la charge & commission duquel nous avons révoqué & révoquons, lui faisant défenses de s'entremettre au fait d'icelle, après le dernier C jour dudit mois de septembre expiré, à peine de faux. Voulons & ordonnons que par ledit Commis il soit délivré & mis ès mains dudit pourvû de l'un desdits Offices, qui aura à exercer le quartier d'Octobre prochain, les copies de tous les Etats & Rolles generaux & particuliers qu'il a pardevers lui, sur lesquels il fait la recette d'icelui droit, & ce à la premiere demande qui lui en sera faite par ledit pourvû, aux peines, en cas de refus ou delay, qu'il appartiendra & sont accoutumées. Et d'autant que par divers Reglemens faits par nos predecesseurs Rois & par Nous, nous avons destiné *le Cinquiéme denier de tous dons excedans la somme de trois mille livres*, aux dépenses de notredit Ordre & Milice du S. Esprit, ausquels néanmoins, par l'importunité de ceux qui les ont obtenus, nous dérogeons par nos Lettres de don, Nous voulons qu'à l'avenir lesdits Reglemens soient exactement observez ; & à cette fin, que ceux qui obtiendront de nous des dons excedans la somme de trois mille livres, ne puissent être dispensez dudit cinquiéme denier, encore que par nos Lettres la décharge y fût employée, ce que dès maintenant, comme pour lors, nous avons révoqué & révoquons.

C SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez & feaux conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes, chacun en droit soy, que notre present Edit ils fassent lire, publier & enregistrer, & le contenu en icelui inviolablement garder & observer, joüir & user pleinement & paisiblement les pourvûs desdits Offices, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, Edits, Ordonnances, Reglemens, Statuts & Lettres à ce contraires, ausquels & aux dérogatoires des dérogatoires y contenus, Nous avons dérogé & dérogeons par ces présentes : CAR tel est notre plaisir : & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons signé ces présentes de notre propre main, & à icelles fait apposer notre scel, sauf en autres choses notre droit & l'autrui en toutes. DONNE' au camp devant la Rochelle, au mois d'Août l'an de grace mil six cens vingt-huit, & de notre regne le dix-neuviéme. *Signé*, LOUIS, & plus bas, Par le Roi, *signé* DE LOMENIE. & à côté *Visa*, & scellé du grand sceau en cire verte sur lacs de soye rouge & verte.

D Et encore est écrit : *Registré, ouy le Procureur general du Roy, pour être executé selon sa forme & teneur. A Paris en Parlement le* 9. *janvier* 1638. Signé, DU TILLET.

Lû, publié & enregistré en la Chambre des Comptes, ouy, & ce consentant le Procureur general du Roy, aux charges contenuës en l'Arrest. Fait le 13. *Octobre* 1628. Signé, GOBELIN.

Registré en la Cour des Aydes, ouy le Procureur general du Roy, pour être executé selon sa forme & teneur, suivant l'Arrest de ce jourd'hui. Donné à Paris le 29. *jour de Janvier* 1638. Signé, BOUCHER.

RECEVEURS GENERAUX DU MARC D'OR.

ETIENNE des Champs, pourvû de l'Office de Receveur general du Marc d'Or ancien, par lettres du 22. octobre 1628.



D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois roses mal ordonnées d'argent, & d'un lys de même en pointe.

PIERRE Boulin, né à Tours le 17. janvier 1595. fut pourvû de l'office de conseiller du Roi, Receveur general alternatif du Marc d'Or des Ordres de sa Majesté, créé par Edit du mois d'août 1628. par lettres données au camp devant la Rochelle le 22. octobre de la même année, dont il prêta serment en la Chambre des Comptes le 19. novembre 1630. Il fut depuis pourvû de l'office de Receveur general Ancien du Marc d'Or, par lettres données à Lyon le 12. may 1630. dont il prêta serment en la Chambre des Comptes le dernier jour de mars 1634. de celui de Triennal, par autres lettres données à Paris le 25. août 1637. dont il prêta serment en la Chambre des Comptes le 28. du même mois, & de celui de Quatriennal, créé par Edit du mois d'août 1645. par lettres données à Paris le 28. avril 1653. registrées en la Chambre des Comptes le 22. décembre 1654. Il exerça par Commission scellée du grand sceau de l'Ordre du S. Esprit en cire blanche le 24. décembre 1652. la charge de Grand Tresorier de cet Ordre, vacante par la mort de Leon Bouthillier, comte de Chavigny. Le Roi en consideration de ses services, lui accorda par brevet signé de sa main le 2. janvier 1656. de pouvoir toujours porter la Croix de l'Ordre du S. Esprit penduë à son col avec un ruban, & la jouissance des honneurs & privileges attribuez à ses charges en cas qu'il vînt à les résigner: il fut reçû en l'office de Conseiller secretaire du Roi, maison couronne de France & de ses finances, le 28. juin 1657. mourut à Paris le 20. novembre 1670. dans la 76[e] année de son âge, & y fut inhumé le 21. dans l'église de S. Gervais sa paroisse..

Il étoit fils de *Pierre* Boulin, originaire de la ville de Tours, pourvû de l'office de secretaire ordinaire de la chambre du Roi, par lettres du 3. novembre 1614. mort le 5. août 1632. âgé de 70. ans, & de *Michelle* le Sainct, fille de *Martin* le Sainct, controlleur general de la maison de monsieur duc d'Anjou, fils de France, mariée le 13. mars 1593, morte le 15. février 1636. & inhumée en l'église des religieux Minimes de Tours. Il avoit épousé par contrat du 23. novembre 1631. *Marie* de Louvencourt, fille d'*Antoine* de Louvencourt, maître d'hôtel du Roi, & tresorier general de sa maison, & de *Marguerite* de Flecelles, sœur de *Jean* de Flecelles, seigneur du Plessis-aux-Bois, de Bregy, & de Flecelles en Picardie, president en la Chambre des Comptes à Paris, elle mourut le 9. juillet 1687. âgée de 71. ans, & fut inhumée le 10. à S. Gervais dans la chapelle de la Communion. De ce mariage nâquirent *Antoine* Boulin, né le 28. janvier 1635. reçû avocat en Parlement en 1663. mort peu après sans alliance; *Pierre* Boulin, né le 14. février 1636. mort pensionnaire aux Jesuites par accident, le 25. mars 1654. BERNARDIN Boulin, qui suit; FRANÇOIS Boulin, qui suivra *après son frere aîné*; *Marie* Boulin, née le 7. janvier 1633. religieuse aux Annonciades du S. Esprit de Popincourt fauxbourg S. Antoine, morte le 14. juin 1711. dans sa 79[e] année; *Madelene* Boulin, née le 30. décembre 1633. mariée le 28. février 1656. à *Nicolas* Grasseteau, seigneur de Breau, de Villiers & d'Orsonville, reçû conseiller au Parlement de Paris, & commissaire en la seconde Chambre des Enquêtes du Palais le 12. février precedent, fils de *Hugues* Grasseteau, seigneur

A des mêmes lieux, conseiller au Parlement, & doyen des Requêtes du Palais, morte le 11. janvier 1672. âgée de 42. ans; *Marie* Boulin, née le 3. janvier 1638. morte religieuse au monastere Royal de S. Louis de Poissy le 26. septembre 1712. en sa 75[e] année; *Genevieve* Boulin, née le 28. may 1639. fit profession aux religieuses Annonciades de S. Denis le 20. juin 1655. *Marguerite* Boulin, née le 2. septembre 1640. fit profession au monastere Royal de Saint Louis de Poissy le 8. novembre 1656. & mourut souprieure de cette maison le 2. janvier 1716. dans sa 76[e] année; & *Helene* Boulin, née le premier décembre 1642. mariée le 12. février 1668. à *Robert* Bruneau, conseiller au Parlement de Paris en la premiere Chambre des Enquêtes, reçû le 8. mars 1656. mort conseiller en la Grand'Chambre au mois d'avril 1713. âgé de 82. ans. Elle mourut au mois d'avril 1694. en sa 52[e] année.

B BERNARDIN Boulin, né le 5. août 1644. écuyer, seigneur du fief de Moulineaux au Val de Galie, qui lui étoit échû par la succession de *Marie* de Louvencourt sa mere, & qu'il vendit par acte du 21. mars 1693. à Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, controlleur general des finances. Il fut premierement prieur commendataire du prieuré de S. Benoît d'Arnicourt en Champagne, & chanoine de l'église de Coutances, puis quitta ses benefices, & mourut le 10. août 1718. âgé de 74. ans. Il avoit épousé par contrat du 22. novembre 1679. *Madelene* Jousset, sœur de *Jean-Pierre* Jousset, conseiller du Roi, auditeur en sa Chambre des Comptes à Paris, dont il eut *Antoine-Nicolas* Boulin, écuyer, né le 22. août 1691. *Marie* Boulin, née le 11. septembre 1680. *Claude* Boulin, née le 15. août 1681. *Susanne-Madelene* Boulin, née le 7. février 1688. & *Marie-Anne* Boulin, née le 11. septembre 1692. a fait profession de religieuse en l'abbaye de Fontaines-lès-Nonains, ordre de Fontevrault.

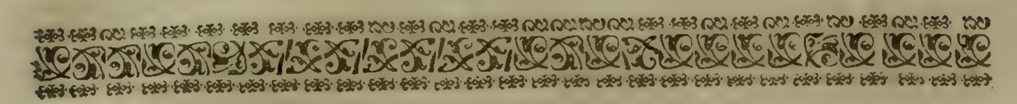
C FRANÇOIS Boulin, quatriéme fils de PIERRE Boulin, Receveur general du Marc d'Or, né le 31. mars 1646. reçû substitut du procureur general du Parlement de Paris, le 10. mars 1670. puis conseiller du Roi en sa Cour des Aydes à Paris, par lettres du 19. septembre 1675. reçû le 12. décembre suivant, dont il obtint des lettres d'honneur le 3. may 1707. mort le 19. mars 1722. âgé de 76. ans, & inhumé le 21. en l'église de S. Gervais à Paris, avoit épousé par contrat du 7. janvier 1676. *Louise* de Faverolles, fille d'*Eustache* de Faverolles, & niéce de *Jean* de Faverolles, Tresorier general du Marc d'Or, morte le 21. octobre 1717. en sa 66[e] année, & inhumée le 23. en l'église de S. Gervais, dont il eut FRANÇOIS-BERNARD Boulin, qui suit; *Robert-François* Boulin, reçû bachelier en Theologie de la Faculté de Sorbonne le 7. may 1703. prieur commendataire du prieuré de S. Benoît d'Arnicourt en Champagne, dont il prit possession en 1706. & *Marie-Louise* Boulin, a fait profession de religieuse aux Annonciades du S. Esprit à Popincourt fauxbourg S. Antoine, le 7. août 1696. & fut éluë superieure au mois de juillet 1729.

FRANÇOIS-BERNARD Boulin, pourvû de l'office de conseiller du Roi en sa Cour des Aydes à Paris, sur la resignation de *François* Boulin son pere, par lettres du 2. avril 1707. & reçû le 14. du même mois, épousa par contrat du 10. septembre 1727. *Anne-Radegonde* Henin, fille de *Nicolas* Henin, conseiller du Roi en son Grand-Conseil, & d'*Anne-Henriette* Brice, dont un fils mort.



De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef & une en pointe.

C LOUIS de la Court, pourvû de l'office de Receveur general triennal du Marc d'Or, par lettres du 27. octobre 1628.



EDIT DU ROY,

Portant doublement du Marc d'Or, cedé à perpetuité à l'Ordre du S. Esprit, avec faculté d'établir des Tresoriers, Controlleurs & autres Officiers, & suppression des Receveurs créez par Edit de 1628. & depuis; & qu'il sera payé sur la recette generale de Paris, vingt mille livres par an, pour l'interêt de quatre cent mille livres dûs à l'Ordre.

Du mois de Decembre 1656.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, Salut. Depuis que l'Ordre Militaire du Saint Esprit a été institué, les Rois nos prédecesseurs ont eu un soin particulier de le maintenir dans sa splendeur, par plusieurs Reglemens qu'ils ont faits; & particulierement par la destination qui a été faite depuis plusieurs années, du droit de Marc d'Or, pour faire le fonds de six vingt mille écus accordez & promis audit Ordre par le feu Roi Henry III. lorsqu'il en fit l'institution. Mais comme les deniers qui sont provenus dudit droit, n'ont pû jusqu'à present fournir cette somme annuellement, & qu'à faute d'ordonner un fonds certain pour sa manutention, il seroit à craindre qu'il ne vînt à décheoir de sa premiere dignité : Nous avons été priez par le Chapitre general dudit Ordre, de faire un nouveau Reglement pour le payement & augmentation dudit droit de Marc d'Or, afin de n'être plus obligez de prendre ailleurs le fonds nécessaire pour sa subsistance ; ce que nous leur avons bien volontiers accordé, tant pour l'affection singuliere que nous avons pour l'accroissement dudit Ordre, dont nous sommes le Chef & Souverain, que parce que nous reconnoissons qu'il y a raison d'augmenter ledit droit; le prix des Offices ayant monté au triple & au quadruple de ce qu'ils valoient anciennement, qui est un des principaux motifs qui porterent le feu Roi notre très-honoré seigneur & pere, que Dieu absolve, à augmenter ledit droit en l'année 1633. & d'autant que ce droit de Marc d'Or est un espece d'hommage & de reconnoissance que les Officiers de notre Royaume nous rendent lorsqu'ils sont pourvus de leurs Offices, & qu'il est par consequent raisonnable qu'aucun n'en soit excepté, puisqu'ils sont tous également obligez à ce devoir envers nous : Nous avons été pareillement suppliez de pourvoir à ce que tout prétexte soit levé & ôté à tous Officiers de quelque qualité qu'ils soient, de se dispenser (comme quelques-uns ont fait par le passé) de payer ledit droit, les uns en se contentant de simples contrats, quittances de finances, ou matricules, sans prendre nos Lettres de Provision; les autres par des traitez, surprises & autres voyes induës, au préjudice de notre service, perte & diminution de nos finances. Ce qu'ayant mûrement consideré, & désirant non-seulement pourvoir audit Ordre d'un fonds suffisant & assûré pour sa subsistance; mais encore lui en laisser la pleine & entiere disposition pour l'avenir, en sorte qu'il ne puisse être jamais diverti, ni sujet à autre destination. A CES CAUSES, Sçavoir faisons, qu'ayant mis cette affaire en déliberation en notre Conseil, où étoit la Reine notre très-honorée dame & mere, notre très-cher & très-amé frere unique le duc d'Anjou, plusieurs Princes, Ducs, Pairs & Officiers de notre Couronne, & autres grands & notables personnages de notre Conseil, de l'avis d'icelui, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par le présent Edit, perpetuel & irrévocable, dit, déclaré, statué & ordonné, disons, déclarons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît, qu'à l'avenir le droit de Marc d'Or soit payé pour toutes sortes d'Offices casuels, domaniaux, hereditaires, de Justice, de Finance, de Police, de Chancellerie, & tous autres generalement quelconques, à l'exception de ceux de notre grande Chancellerie seulement; soit que lesdits Offices soient possedez en vertu de simples contrats, quittances de finance, matricules, commissions, ou autrement, en quelque sorte & maniere que ce puisse être; qu'ils soient dépendans de nos Domaines engagez, donnez & delaissez en doüaire, appanage ou autrement; qu'ils en ayent été ci-devant exemptez en vertu de Lettres generales ou particulieres, que nous avons révoquées & révoquons, pour quelques causes & raisons qu'elles puissent avoir été obtenuës; de tous lesquels Offices, même des Commissions qui seront par nous données, ledit droit de Marc d'Or sera payé suivant le nouveau

A nouveau Rolle que nous avons fait arrêter en notre Conſeil, ci-attaché ſous le contreſcel de notre Chancellerie, à commencer au premier jour de Janvier de l'année prochaine 1657. & icelui droit generalement ſans en rien réſerver, Nous avons par ceſdites préſentes, de notre même puiſſance & autorité, accordé, donné, cedé & tranſporté; accordons, donnons, cedons & tranſportons pour toujours & à perpetuité, à notredit Ordre & Milice du Saint Eſprit, pour lui tenir lieu de fonds, à lui accordé & promis dès le temps de ſa fondation; pour dudit droit de Marc d'Or, ſelon qu'il a été reglé par ledit nouveau Rolle, jouir, uſer & diſpoſer, ainſi qu'il ſera aviſé par les Commandeurs & Chapitre dudit Ordre, ſans que Nous, ni les Rois nos ſucceſſeurs, puiſſions y donner aucun empêchement, en tout, ni en partie, directement, ni indirectement, pour quelque cauſe que ce ſoit, avec toute faculté d'établir pour la perception dudit droit, tels Treſoriers, Controlleurs & autres Officiers qu'ils verront bon être, leſquels ne pourront prendre plus grand droit que celui qui eſt porté par ledit
B Rolle, à peine de concuſſion. Et afin que ledit Ordre ait la pleine & entiere diſpoſition dudit droit de Marc d'Or, Nous avons par ceſdites préſentes ſupprimé & ſupprimons les Offices de Receveurs dudit droit, ancien, alternatif & triennal, créez par l'Edit de 1628. enſemble l'Office quatriennal depuis établi; faiſons très expreſſes déſenſes aux pourvûs deſdits Offices de Receveurs de s'entremettre à l'avenir, à commencer audit jour premier Janvier 1657. à la recette dudit droit, à peine de faux, & de tous dépens, dommages & interêts, & d'être procedé contre eux, ainſi qu'il appartiendra. Voulant que toutes les quittances de Marc d'Or ſoient controllées par les Controlleurs qui ſeront établis par ledit Ordre, à peine de nullité, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre controlle, & ſans que leſdits Controlleurs puiſſent prendre plus grand droit pour chacune quittance, que celui qui avoit accoutumé d'être payé: entendons néanmoins que les particuliers pourvûs deſdits quatre Offices de Receveurs du Marc d'Or
C ſoient actuellement rembourſez en un ſeul payement, de la finance entrée dans nos coffres pour leſdits quatre Offices, & qu'audit rembourſement il ſoit pourvû par ledit Ordre, ſur les premiers & les plus clairs deniers qui proviendront, tant dudit droit de Marc d'Or, que de la finance des Offices que ledit Ordre pourra établir pour la perception d'icelui. Et afin d'empêcher qu'à l'avenir il ne puiſſe être fait aucune fraude au payement dudit droit de Marc d'Or, & qu'aucun ne s'en puiſſe exempter, Nous défendons très-expreſſément aux Gardes des Rolles des Offices de France, de preſenter aucunes proviſions d'Offices ou Commiſſions, de quelque nature qu'elles ſoient, à notre très-cher & feal Chancelier Garde des Sceaux de France, que les quittances du Marc d'Or expediées en bonne forme, & controllées par leſdits Officiers prépoſez par l'Ordre, n'y ſoient attachées; & en cas que ci-après il ſoit fait quelques créations d'Offices, le Marc d'Or d'iceux ſera fixé & reglé ſuivant la taxe de ſemblables Offices, qui ſera contenuë audit Rolle; & ſi ce ſont des Offices non employez en icelui, le droit de Marc d'Or en ſera reglé en notre Conſeil pour la premiere fois,
D & la taxe ajoûtée audit Rolle, ſans que nous puiſſions nous en attribuer le droit, qui appartiendra audit Ordre, ainſi que de tous autres Offices generalement quelconques. Et d'autant que les grandes affaires qui nous ſont ſurvenuës, nous ont empêché de remplacer les deux cent mille livres d'une part, que ledit Ordre auroit fourni au feu Roi notredit ſeigneur & pere, dans une occaſion preſſante; & pareille ſomme de deux cent mille livres d'autre, dont il nous a ſecouru dans notre beſoin, Nous voulons & ordonnons, qu'en attendant que nous puiſſions acquitter leſdites ſommes, il ſoit fait & laiſſé un fonds par chacun an dans les Etats des finances de la Generalite de Paris, à commencer audit jour premier janvier 1657. de la ſomme de vingt mille livres, pour les interêts au denier vingt deſdites ſommes; leſquels vingt mille livres ſeront payées par nos Receveurs generaux, & mis ès mains du Grand Treſorier de nos Ordres, ſur les ſimples quittances, & ſeront leſdits payemens continuez juſqu'à l'entier & parfait rem-
E placement deſdites deux ſommes. Si donnons en mandement à nos amez & feaux Conſeillers, les gens de nos Comptes à Paris, que le preſent Edit ils faſſent lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelui garder & obſerver ſelon ſa forme teneur, ſans permettre qu'il y ſoit contrevenu, pour quelque cauſe & occaſion que ce puiſſe être, nonobſtant tous Edits, Ordonnances, Arrêts & autres choſes à ce contraires, auſquels pour ce regard nous avons dérogé & dérogeons par ces preſentes: Car tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous y avons fait mettre notre ſcel, ſauf en autres choſes notre droit & l'autrui en toutes. Donne' à Paris au mois de Decembre, l'an de grace mil ſix cent cinquante-ſix, & de notre regne le quatorziéme. *Signé*, LOUIS, & ſur le reply, Par le Roi, *ſigné*, De Guenegaud, & à côté, *Viſa*, Seguier, pour ſervir aux Lettres patentes en forme d'édit, portant doublement pour le Marc d'Or.

Et au deſſous eſt écrit: *Lû, publié & regiſtré en la Chambre des Comptes, ouy, & ce*

consentant le Procureur general du Roy, par le commandement de sa Majesté, porté par Monsieur le Duc d'Anjou, frere unique de sa Majesté, assisté des Sieurs Maréchal du Plessis-Praslin, d'Ormesson & de Lauzon, Conseillers en son Conseil d'Etat, le sixiéme jour d'Avril 1658. Signé, RICHER. A

Le Rolle mentionné dans cet Edit contient 630. *Articles, & fut arrêté au Conseil d'Etat du Roy, tenu pour ses finances à Paris, sa Majesté y etant, le* 23. *Decembre* 1656. Signé LOUIS, *& contresigné*, DE GUENEGAUD : *Registré à la Chambre des Comptes, le* 6. *Avril* 1658. Signé, RICHER.

Sur un *Duplicata* du même Edit, adressé au Chancelier de France, il est écrit; *Lû & publié, le Sceau tenant de l'Ordonnance de Monseigneur Seguier, Chevalier, Comte de Gien, Chancelier de France, & registré, ensemble le Rolle dudit Marc d'Or y attaché, ès Registres de l'Audience de France, par moy Conseiller du Roy en ses Conseils, & Grand-Audiencier de France present. A Paris le* 30. *Decembre* 1656. Signé, DE COMBES. B

AUTRE EDIT,

Portant alienation de la moitié du Marc d'Or à faculté de rachat par l'Ordre, creation de deux Tresoriers & de deux Controlleurs generaux, avec les Privileges attribuez au Heraut, & défense de compter ailleurs qu'au Grand Tresorier des Ordres. C

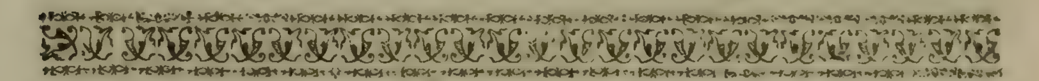
Du mois de Decembre 1656.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre de Saint Michel & Milice du S. Esprit : A tous présens & à venir, Salut. Ayant par notre Edit du présent mois de Decembre ordonné le doublement du droit de Marc d'Or, & par ledit Edit fait don, cession & transport pour toujours & à perpetuité audit Ordre & Milice du S. Esprit, tant de l'ancien droit de Marc d'Or qui avoit été employé depuis quelques années à l'entretenement d'icelui, que du doublement ordonné par ledit Edit, pour en jouir par ledit Ordre, ensemble de tous les fruits & revenus qui en peuvent provenir, conformément au nouveau Rolle arrêté en notre Conseil d'Etat sans en rien excepter ni reserver, & sans que Nous, ni nos successeurs Rois y puissions jamais prétendre aucune chose : Nous avons résolu au dernier Chapitre tenu en notre présence dans notre Château du Louvre le onziéme de ce mois, par l'avis unanime des Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers dudit Ordre qui y ont assisté, d'ordonner & faire l'alienation de la moitié dudit droit augmenté, comme dit est, dont nous avons eu agreable de faire don audit Ordre, afin qu'il puisse avoir la gloire dans les nécessitez présentes d'une longue & fâcheuse guerre, où nous nous trouvons engagez de nous secourir des deniers qui proviendront de ladite alienation, & nous donner par cette assistance un nouveau témoignage de l'affection & fidelité que tous ceux qui composent ledit Ordre ont pour le bien de notre service, pour la prosperité de nos affaires, & pour défendre contre nos ennemis la dignité de notre Couronne, pour laquelle ils nous ont fait connoître qu'ils seront toujours prêts à l'avenir comme ils ont été par le passé d'employer leur sang & leur propre vie. Et d'autant que par le même Edit, nous leur avons abandonné l'entiere disposition dudit droit de Marc d'Or, avec pouvoir d'établir tels Officiers & en tel nombre qu'ils jugeroient à propos, pour en faire la recette & controlle, Nous aurions pareillement résolu par leur avis, de créer & établir deux Tresoriers & deux Controlleurs generaux dudit droit, regler leurs fonctions, gages, taxations & autres droits, afin que ladite recette puisse être commencée au premier jour de janvier de l'année prochaine. A CES CAUSES, sçavoir faisons, que de l'avis du Chapitre, où étoient notre très-cher & très-amé frere unique le Duc d'Anjou, Commandeur de nos Ordres, & les Cardinaux, Prelats, Commandeurs & Officiers d'iceux, & en vertu de la puissance souveraine qui nous appartient par les Statuts & Constitutions desdits Ordres, Nous avons dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, qu'il sera fait alienation à faculté de rachat perpetuel, & aux conditions les plus avantageuses qu'il se pourra, de D E

A la moitié dudit droit de Marc d'Or, doublé par notredit Edit du présent mois, & par nous transporté & delaissé audit Ordre, tant pour Nous que pour nos successeurs Rois; pour jouir par les acquereurs de ladite moitié, par les mains des Tresoriers generaux du Marc d'Or, qui seront créez par le présent Edit, prealablement pris & déduits sur le total du revenu dudit droit, les gages & taxations desdits Tresoriers generaux, & des Controlleurs generaux dudit droit, qui seront aussi présentement créez, pour être les deniers qui proviendront tant de ladite alienation, que de la vente desdits Offices de Tresoriers & Controlleurs generaux, payez & mis ès mains du Grand Tresorier de l'Ordre, & par lui remis & délivrez au Tresorier de l'Espargne, pour être employez aux dépenses de la guerre, sur iceux neanmoins préalablement pris ce qu'il conviendra pour le remboursement des Offices de Receveurs du Marc d'Or, qui ont été supprimez par ledit Edit à cette condition. Et pour proceder à ladite alienation, en regler & arrêter le prix, passer les contrats & tous autres actes qui seront nécessaires, B en conséquence d'icelle, Nous avons dans ledit Chapitre nommé, commis & député & entant que besoin seroit, Nous nommons, commettons & députons par ces présentes notre très cher & feal le Sieur Servien, Commandeur & Chancelier de nos Ordres, & Surintendant des deniers d'iceux; & notre cher & bien-amé cousin le Duc de Tresmes & le sieur de Senneterre, Commandeurs de nosdits Ordres, pour, conjointement avec ledit sieur Servien, proceder à ladite alienation, circonstances & dépendances d'icelle, en passer tous contrats nécessaires à telles personnes, & pour telles sommes qu'ils aviseront, confirmant & ratifiant dès-à-présent tout ce qui sera par eux passé, fait & résolu en vertu des présentes; à condition toutefois que ledit Ordre aura toujours la faculté de racheter ladite moitié alienée, en rendant le prix de l'alienation; & qu'après ledit rachat, elle demeurera réunie avec l'autre au profit dudit Ordre, sans en pouvoir jamais être démembrée, ni employée ailleurs qu'à l'entretenement dudit Ordre. Et du même avis, puissance & autorité que dessus, Nous avons par le présent C Edit perpetuel & irrévocable, créé & établi, créons & établissons deux Tresoriers generaux, & deux Controlleurs generaux hereditaires du Marc d'Or, chacun desquels sera ancien, alternatif, triennal & quatriennal, & serviront alternativement, un Tresorier & un Controlleur par chacune année, pour jouir desdits offices par ceux qui en seront pourvûs, hereditairement; ensemble des mêmes honneurs, autoritez, franchises & immunitez, dont jouit le Heraut Roi d'armes dudit Ordre. Feront lesdits Tresoriers generaux la recette de tous les deniers dudit droit de Marc d'Or sur leurs simples quittances, chacun en l'année de son exercice, suivant le nouveau Reglement arrêté en notre Conseil d'Etat le vingt-troisiéme du present mois, sans qu'ils puissent prendre ni exiger plus grand droit que celui qui est porté par ledit Reglement: ce que nous leur défendons très expressément, à peine de concussion; lesquels deniers ils payeront, sçavoir, moitié d'iceux entre les mains du Grand Tresorier de l'Ordre, chacun à la fin de l'année de son exercice, & quinze jours après l'écheance d'icelle; dans lequel temps ils seront aussi tenus de compter de leur maniement audit Grand Tresorier, sans qu'ils puissent être obligez d'en compter ailleurs: & l'autre moitie de six mois en six mois, à D ceux ausquels en aura été fait l'alienation; déduction faite desdits gages & taxations, & ce, jusqu'au rachat & remboursement d'icelle; lequel étant fait par ledit Ordre, tous les deniers de la recette seront mis ès mains dudit Grand Tresorier; & au cas que lesdits Tresoriers generaux fassent refus ou difficulté de payer dans les temps ci-devant déclarez, le Grand Tresorier pourra décerner les contraintes contr'eux & les faire executer. Et afin qu'ils ayent moyen de soutenir les dépenses qu'il leur conviendra faire en ladite année d'exercice, tant pour leur entretenement & celui de leurs Commis, que pour le port & voiture des deniers de ladite charge, Nous leur avons attribué & attribuons à titre d'heredité six deniers pour livre de taxations, à prendre chacun en l'année d'exercice seulement sur tous les deniers de ladite recette; desquelles taxations ils jouiront & leurs successeurs ausdits Offices, leurs veuves & heritiers heredi- E tairement; comme aussi jouiront chacun desdits Tresoriers de seize mille livres de gages par an, tant en exercice que hors icelui, que nous leur avons pareillement attribuez & attribuons par ces presentes, & pourront retenir par leurs mains lesdits gages & taxations en ladite année d'exercice; & les autres années ils recevront leurs gages par les mains de celui qui sera en charge sur leurs simples quittances. Et quant ausdits Controlleurs generaux, ils tiendront Regiftre & Controlle exact de ladite recette, controlleront toutes les quittances qui seront expediées par lesdits Tresoriers generaux; & si par inadvertance ou autrement il en étoit expedié aucune de moindres sommes que celles qui seront dûës suivant ledit nouveau Reglement, Nous leur défendons de les controller qu'auparavant elles n'ayent été réformées; & afin de les obliger à travailler plus soigneusement à l'exercice de leurs charges, Nous avons attribué & attribuons au même titre d'heredité, six mille livres de gages par an à chacun d'eux,

tant en exercice que hors d'icelui, & trois deniers pour livre de taxations sur tous les A
deniers de ladite recette, en leur année d'exercice seulement, pour jouir de leursdits gages & taxations, tant par eux que par leurs successeurs ausdits Offices, leurs veuves & heritiers hereditairement, à les avoir & prendre par les mains desdits Tresoriers generaux de quartier en quartier aussi sur leurs simples quittances, outre & par dessus le droit de vingt-quatre sols, qui a accoutumé d'être payé pour le controlle de chacune quittance de Marc d'Or; voulant que vacation avenant desdits Offices de Tresoriers & Controlleurs generaux par mort, resignation ou autrement, celui qui s'y voudra faire recevoir prenne nouvelles Lettres de provision, qui lui seront expediées & scellées, sans pour ce payer aucune finance; & qu'il prête le serment en tel cas requis entre les mains du Chancelier dudit Ordre, duquel il recevra la Croix & émail, ainsi qu'il a accoutumé d'être pratiqué pour le Heraut Roi d'Armes dudit Ordre, sans que les pourvûs desdits Offices puissent être dépossedez, sinon en cas de forfaicture seulement, ni leur nombre augmenté pour quelque cause ou occasion que ce soit ou puisse être. SI DONNONS EN MANDEMENT à notre très cher & feal B
Commandeur, Chancelier & Surintendant des deniers desdits Ordres, de tenir la main à ce que notre present Edit, que nous voulons avoir force de Loy & Statut inviolable, soit executé de point en point, lesdits Tresoriers & Controlleurs generaux payez de leurs gages & taxations, & maintenus dans leurs fonctions, droits, honneurs & privileges; CAR tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre le scel de nosdits Ordres à cesdites présentes. DONNE' à Paris au mois de Decembre l'an de grace mil six cens cinquante six, & de notre regne le quatorziéme. *Signé*, LOUIS. Et sur le reply, par le Roi, Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre de S. Michel & Milice du S. Esprit. *Signé*, DE BULLION. Et scellé du grand Sceau desdits Ordres en cire blanche.

Et plus bas est écrit : *Lû, publié & registré en la Chambre des Comptes, ouy, & ce consentant le Procureur General du Roi, par le commandement de sa Majesté, porté par M. le Duc d'Anjou, frere unique du Roi, assisté des Sieurs Marechal du Plessis Praslin, d'Ormesson & de Lauzon, Conseillers en son Conseil d'Etat le 6. jour d'Avril* 1658. Signé, RICHER.



TRESORIERS GENERAUX DU MARC D'OR.

Ils sont pourvûs par le Roy comme Chef & Souverain Grand-Maître de l'Ordre du S. Esprit, ainsi que les autres Officiers de l'Ordre.

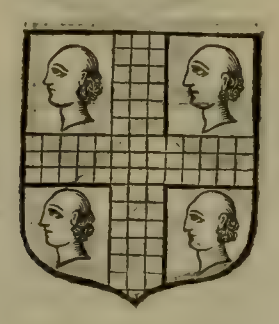


D'azur, à une branche de trois cosses de féves d'or, soutenue d'un croissant, & deux étoiles en chef de même.

JEAN de Faverolles, né le 12. mars 1606. intendant de la maison de la reine Anne d'Autriche, secretaire du Roi, fut le premier pourvû par lettres du 26. décembre 1656. scellées du grand sceau de l'Ordre du S. Esprit en cire blanche, de l'un des deux Offices de Tresoriers generaux ancien, alternatif, triennal & quatriennal du Marc d'Or, créés par Edit des mêmes mois & an. Il mourut le 15. novembre 1672. âgé de 66. ans, & fut enterré à S. Eustache à Paris. C

Il étoit fils de *Jean* de Faverolles, conseiller du Roi, controlleur general ancien des Payeurs des gages des Officiers de la Chambre des Comptes à Paris, pourvû de cet Office par lettres du mois de mars 1634. dont il prêta serment le 8. avril suivant, & de *Noelle* Lombert, & avoit épousé le 26. septembre 1628. *Marie* Hersant, fille de *Laurent* Hersant, & de *Genevieve* Pré-deseigle, de laquelle il

A il eut vingt-trois enfans, entre lesquels furent *Jean* de Faverolles, sieur de Montdeville, né le 24. may 1645. lieutenant des Gardes du corps de Philippe de France, duc d'Orleans, frere unique du Roi Louis XIV. mort en octobre 1726. âgé de 81. ans; *Nicolas* de Faverolles, religieux Camaldule, mort en 1708. *Catherine* de Faverolles, mariée le 19. octobre 1649. à *Simon* le Febvre, secretaire du Roi; *Elisabeth* de Faverolles, mariée le 3. juin 1658. à *N...* le Gras, lieutenant general à Soissons; & *Marie-Angelique* de Faverolles, mariée au mois de mars 1680. à *Pierre* Parat, lieutenant colonel du regiment d'Artois, tué en Italie en 1690.



D'argent, à la croix échiquetée d'or & de gueules, cantonnée de quatre têtes humaines chauves de sable.

B NICOLAS Chauvel, seigneur de la Martiniere, fut pourvû de l'autre charge de Tresorier general du Marc d'Or, par lettres du même jour 26. décembre 1656. & s'en démit en 1659.

Il étoit fils de *Nicolas* Chauvel, tresorier de France à Bourges, & épousa 1°. *N.* de Villiers, 2°. *Susanne* le Roux. Du premier lit vinrent, *Nicolas* Chauvel, enseigne des Gendarmes d'Orleans, & *Jean* Chauvel, cornette des Chevaux-legers de la Reine; & du second, *Claude* Chauvel, femme en 1690. de *François* le Clerc-de-Lesseville, & *Jeanne* Chauvel.



De gueules, à trois chardons fleuris d'or.

C JEAN le Brun, fut pourvû de l'un des deux Offices de Tresorier general du Marc d'Or, par lettres du mois de février 1658. Il fut depuis conseiller au Parlement de Paris en 1662. maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi en 1672. president au Grand-Conseil en 1674. & mourut le 5. juin 1676.

Il étoit fils d'*Antoine* le Brun, garde des Rolles de France, & d'*Anne* Patu, & épousa *Helene*, fille de *Bernard* de Besançon, gouverneur d'Auxonne, maréchal de camp, dont est né *Guillaume* le Brun, seigneur du Breuil, marquis d'Inteville, mestre de camp de la colonelle generale de la Cavalerie-legere de France, lequel a épousé en 1706. *Elisabeth* Quentin de la Vienne.



Par Déliberation de l'Ordre en forme de Statut du 25. Octobre 1658. il fut résolu & arrêté que les Provisions des Offices de Tresoriers & Controlleurs Generaux du Marc d'Or seroient réformées & expediées à l'avenir sous les titres d'Ancien & Triennal, & d'Alternatif & Quatriennal, au lieu que chacune des Provisions étoient expediées sous le titre d'Ancien, Alternatif, Triennal & Quatriennal, ce qui sembloit impliquer contradiction. A



D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes d'argent, au chef d'or, chargé d'un aigle de guenles.

EMERY Patu, fut pourvû sur la démission de *Jean* le Brun son neveu, de l'Office de Tresorier general ancien & triennal du Marc d'Or, par lettres du 26. octobre 1658. scellées du grand sceau de l'Ordre en cire blanche. B

Il étoit fils de *Jacques* Patu, avocat, & de *Denise* Soyer, & épousa *Susanne* de Fortenay, dont est née *Louise Charlotte* Patu, femme de *N* Tauxier, auditeur des Comptes, & *Emery* Patu, auditeur des Comptes, marié à *Anne* de Vaux, & pere de *Susanne* & d'*Emery* Patu.



D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois croissans d'argent, & en pointe d'un aigle éployé d'or.

MICHEL Damond, Tresorier general alternatif & quatriennal du Marc d'Or, par lettres de Provisions du mois de décembre 1659. scellées comme les précedentes, sur la démission de Nicolas Chauvel, sieur de la Martiniere. C

LE même MICHEL Damond, fut encore pourvû de l'Office de Tresorier general ancien & triennal après la mort d'Emery Patu, par lettres du 16. août 1672.

Il étoit fils de *Claude* Damond, secretaire du Roi, & de *Françoise* de la Lande, & avoit épousé *Anne* Aubourg, fille de *Guillaume* Aubourg, garde des Rolles des Offices de France, dont il a eu *Nicolas-Augustin* Damond, fils unique, conseiller au Grand-Conseil, mort sans enfans de *N.* Tamisier.

❦



D'or, au chevron d'azur, surmonté d'un croissant de gueules, & accompagné en chef de deux étoiles de même, & en pointe d'un pin fruité de sinople, accompagné de deux pommes de pin de même.

A JEAN Chuppin, Tresorier general ancien & triennal, au lieu de Michel Damond, par lettres du mois de juillet 1690. mourut le 15. août 1694.

Il avoit épousé en 1662. *Eugenie* Galloys, dont il eut *Jean* Chuppin de Montcheny, capitaine des Carabiniers, puis gentilhomme ordinaire de sa Majesté, marié à *N...* Roland, morte sans posterité; *Nicolas* Chuppin, receveur des Consignations, & commissaire aux Saisies réelles du Parlement de Normandie, & *Jeanne* Chuppin, mariée en 1688. à GUILLAUME le Juge, seigneur de Bouzonville, Controlleur du Marc d'Or, *mentionné ci-après en son rang.*



Comme ci-dessus.

B NICOLAS Chuppin, Tresorier alternatif & quatriennal du Marc d'Or, au lieu de Michel Damond, par lettres du mois de juillet 1690. & reçû secretaire du Roi le 17. juillet 1699. mourut le 20. novembre 1713.

Il étoit frere de *Jean* Chuppin, *mentionné ci-dessus*, & avoit épousé au mois de juillet 1663. *Nicole-Angelique* Voysin, morte le 22. may 1712. dont il eut *Nicolas-Claude*, *Françoise* & *Angelique* Chuppin, morts jeunes; NICOLAS-AUGUSTIN Chuppin, Tresorier du Marc d'Or, *rapporté en son rang*; *Jean-Baptiste* Chuppin, né le 27. septembre 1672. prêtre de la Doctrine Chrétiene en 1690. puis chanoine de l'église Royale d'Avalon, vivant en 1732. *Charles* Chuppin, conseiller & secretaire du Roi, garde des Rolles des Offices de France, par lettres du
C mois d'octobre 1711. né le 28. novembre 1684. a épousé le 28. novembre 1711. *Marie-Madelene* Verrier-Quentin, dont il a eu *Nicolas* Chuppin, né le 12. septembre 1712. avocat au Parlement; *Françoise-Angelique* Chuppin, née le 28. février 1666. a été mariée 1°. le 29. novembre 1686. à *Bernard* Oursel, conseiller du Roy, correcteur ordinaire de ses Comptes, 2°. à LOUIS-FRANÇOIS Mouffle de Champigny, Tresorier general du Marc d'Or, *mentionné ci-après.*

LE même NICOLAS Chuppin, Tresorier du Marc d'Or, ancien & triennal au lieu de JEAN Chuppin son frere, par lettres du mois de septembre 1691.





D'azur, au lion d'or, accompagné de trois coupes couvertes de même.

LOUIS-FRANÇOIS Mouffle, seigneur de Champigny & de Valence, Tresorier alternatif & quatriennal du Marc d'Or au lieu de *Nicolas* Chuppin son beau-pere, par lettres du mois de février 1693. Tresorier general des Galeres en 1706. puis de la Marine en 1710. étoit né le 5. janvier 1668. & mourut le 7. décembre 1725. A

Il avoit épousé le 14. may 1693. *Françoise-Angelique* Chuppin, veuve de *Bernard* Oursel, correcteur des Comptes, morte le 11. novembre 1729. dont il eut trois enfans, morts jeunes; LOUIS-AUGUSTIN Mouffle, seigneur de Champigny & de Valence, né le 30. juillet 1700. conseiller au Parlement de Paris en 1720. non marié en 1732. & *Cecile-Angelique* Mouffle, née en 1706. mariée à *François-Guillaume* Briçonnet, conseiller au Parlement de Paris, puis president aux Enquêtes. *Voyez tome VI. de cette hist. p.* 435.



Comme ci-devant, p. 363.

NICOLAS-AUGUSTIN Chuppin, Tresorier general ancien & triennal du Marc d'Or, par lettres du mois de janvier 1701. né le 28. août 1671. & marié le 20. avril 1705. à *Marguerite* le Couteulx, morte le 25. avril 1729. sans posterité. Les Offices du Marc d'Or ayant été supprimez par Edit de janvier 1720. le Roi lui a accordé un brevet & des lettres d'honneur & de veterance pour porter la Croix de l'Ordre sa vie durant, & pour jouir des privileges & exemptions des Tresoriers du Marc d'Or en titre, en consideration des services rendus à l'Ordre par son pere & par lui pendant trente-quatre ans. B



CONTROLLEURS GENERAUX DU MARC D'OR, créez par le Statut du 26. Décembre 1656.



De gueules, à la croix d'or, chargée en cœur d'un écuson d'azur chargé d'un lion d'or, armé & lampassé de gueules.

A FRANÇOIS Bouffelin, fût pourvû de l'un des deux Offices de Controlleur general, ancien, alternatif, triennal & quatriennal au mois de décembre 1656.



D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois croisettes potencées de même, rangées en fasce, & en pointe d'un cigne d'argent.

B RAOUL Croiset; fut pourvû de l'autre Office de Controlleur le 26. des mêmes mois & an.

Depuis la réformation en vertu de la Déliberation du Chapitre de l'Ordre, passée en forme de Statut du 25. Octobre 1658.

ETIENNE le Vassor, fut pourvû de l'Office de Controlleur alternatif & quatriennal au mois de janvier 1660. sur la résignation de Raoul Croiset. Il épousa *Elisabeth* de Villiers, dont il eut *Balthasar-Etienne* le Vassor, marié le 14. janvier 1697. à *Elisabeth-Angelique* Drouet, fille d'*Henry* Drouet, avocat au Parlement, & de *Marie* du May.

ETIENNE du Monstier, fut pourvû de l'Office de Controlleur general quatriennal du Marc d'Or, sur la démission d'Etienne le Vassor, par lettres du mois
C de février 1663.

JACQUES Croiset, fût pourvû de l'Office de Controlleur general quatriennal du Marc d'Or, par lettres du mois de juillet 1663. au lieu d'Etienne du Monstier.

LOUIS Chappelain de Billy, fut pourvû de l'Office de Controlleur general alternatif, sur la résignation d'Etienne le Vassor, par lettres du mois de may 1665.

JEAN Goujon, pourvû à la place de Louis Chappelain de Billy, par lettres du mois d'août 1677.

LOUIS Regnard-de Clerbourg, Controlleur general alternatif & quatriennal à la place de Jean Goujon, par lettres du mois de may 1682.



Comme ci-devant, p. 363.

NICOLAS Chuppin, pourvû après la mort de Louis Regnard-de Clerbourg. A
Il fut depuis Tresorier general par lettres du mois de juillet 1686.



D'or, à une branche de laurier de sinople en pal.

GUILLAUME le Juge, sieur de Bouzonville, Controlleur general alternatif & quatriennal, sur la démission de Nicolas Chuppin, par lettres du 6. juillet 1690. B

Il est fils de *Guillaume* le Juge, secretaire du Roi, & de *Genevieve* Hallé, & à épousé *Angelique-Jeanne* Chuppin, fille de *Jean* Chuppin. *Voyez ci-devant, p. 363.*



Comme ci-devant, p. 365.

EUSTACHE Bousselin, Controlleur general ancien & triennal par le decès de François Bousselin son pere, par lettres du mois de décembre 1692. mourut au mois de juillet 1711. C



D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes de même, & en pointe d'une foy d'argent.

FRANÇOIS Bance, secretàire du Roi, Controlleur general du Marc d'Or D
après la mort d'Eustache Bousselin le 30. juin 1712. mourut le 13. janvier 1713. & est enterré à S. Louis en l'Isle.

JEAN Guion, payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, fait Controlleur du Marc d'Or par la mort d'Eustache Bance le 14. février 1713.

FIN.



TABLE DU CATALOGUE DES CHEVALIERS, COMMANDEURS ET OFFICIERS DE L'ORDRE DU S^T ESPRIT.

PROMOTIONS *par le Roi* HENRY III. *Instituteur & premier Chef.*

PROMOTIONS *par le Roi* HENRY IV. *second Chef.*

PROMOTIONS *par le Roi* LOUIS XIII. *troisiéme Chef.*

PROMOTIONS *par le Roi* LOUIS XIV. *quatriéme Chef.*

PROMOTIONS *par le Roi* LOUIS XV. *cinquiéme Chef.*

TABLE ALPHABETIQUE

DES

CHEVALIERS ET OFFICIERS.

M

N

O

P

Q

R

Fin de la Table du Catalogue des Chevaliers.

ADDITIONS
ET CORRECTIONS GENERALES
Pour l'Histoire Genealogique, &c.

Tome Premier.

A PAGE 15. lettre C, ligne 6. au lieu de, à Chevriere, *lisez* à Cabrieres, dans le diocese de Beziers.

Page, 53. lettre B, ligne 4. au lieu de lire sa posterité sera rapportée au chapitre des Grands-Louvetiers de France, article 19. *lisez* au chapitre du duché-pairie de Saint Simon.

Même page, lettre C, ligne 6. après ces mots, chef de sable, *ajoûtez*, au lieu que les anciens seigneurs de S. Simon avoient porté, &c.

Page 57. au titre, au lieu de §. IX., *lisez* §. VIII.

Page 92. lettre B. ligne 12. au lieu de 1528. *lisez* 1328.

Page 103. lettre B, ligne 11. au lieu de Nogent-le-Rotrou, *lisez* Nogent-le-Roy.

P. 108. lettre A, ligne 2. 1486. *lisez* 1386.

P. 132. lettre B, ligne 11. *lisez*,

B II. Femme, ELEONOR d'Autriche, mariée le jeudy 7. juillet 1530. par le ministere de Jean le Veneur, évêque de Lisieux, qui fut ensuite cardinal, dans l'abbaye de Veries de l'ordre des Urbanistes, diocese d'Aire, à quatre lieuës au Nord-Est de cette ville. La Reine Eleonor fit son entrée à Bordeaux le 11. juillet. Suivant Mencie marquise de Zenete, femme de Henry comte de Nassau, (que le ceremonial François, *tome I. p.* 773. appelle la marquise de Geneve) avoit été chargée de conduire cette Princesse. Elle portoit le deuil, suivant la coutume d'Espagne, qui veut que les femmes soient habillées de cette maniere tant que leurs maris sont à la guerre, ou en péril pour le service du Prince, & jusqu'à leur retour.

P. 134. lettre D, ligne 5. 1489. *lisez* 1589.

P. 147. lettre B. ligne 18. article de Gaston duc d'Orleans, *ajoûtez* il fit foy & hommage pour les duchez-pairies d'Orleans & de Chartres, & comté de Blois au château C du Louvre à Paris dans le cabinet de la Reine le 8. may 1627. La relation de cette ceremonie en rapporte les circonstances.

P. 149. lettre A, l. 7. après le mot qualité, *ajoutez* Il est lieutenant general des armées du Roi d'Espagne, qui au mois de juillet 1725. lui a donné le gouvernement de Ceuta, & en 1728. la commanderie d'Amarandrel dans l'ordre de Calatrava. Il a suivi en Italie l'Infant Dom Carlos, & y est capitaine general des troupes Espagnoles.

P. 156. A ligne 12. 1554. *lisez* 1654.

P. 160. C, ligne 3. assie, *lisez* assieger.

P. 176. B, ligne 12. après ce mot Guyenne, *ajoutez* commanda la cavalerie en 1696. & fut fait lieutenant general le 3. août de cette année.

Ibid. ligne 13. *effacez cette phrase*, après avoir rendu les respects au Pape, étant présenté par le cardinal de Janson.

D *Ibid.* ligne suivante, *effacez ces mots*, croisa quelque tems dans le canal de Malte.

Même page, lettre C, ligne 3. *effacez depuis ce mot*, lieutenant general, jusqu'à celui-ci, l'année 1704.

A la fin de même page, *ajoûtez* alinea,

LOUIS-JEAN-MARIE de Bourbon, duc de Penthievre, né le 16 novembre 1725. à Rambouillet, reçut les ceremonies du Batême dans la chapelle du château de Versailles par l'abbé de Choiseul, en présence du Curé de la paroisse, & fut nommé par le Roi & la Reine.

P. 177. A, ligne premiere, LOUISE-FRANÇOISE de Bourbon, *ajoûtez* née le premier juin 1673. batisée à S. Sulpice le premier décembre suivant.

P. 181. en tête XXVI. *lisez* XXVII.

P. 182. A, ligne 8. à la fin de l'article du Roi, *ajoûtez* le 16. juin 1726. sa Majesté

déclara dans son Conseil d'état la résolution qu'elle avoit prise de gouverner par elle-même, & de supprimer le titre & les fonctions de principal Ministre. A

Ibid. à la fin, *ajoûtez* les enfans qui suivent.

1. N. de France, Dauphin de Viennois, né à Versailles le 4. septembre 1729. à trois heures quarante minutes du matin, fut ondoyé par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, en présence du Curé de la paroisse de Versailles. Le Roi son pere assista à cette ceremonie.
2. N. de France, Duc d'Anjou, né à Versailles vers les neuf heures du matin, le 30. août 1730.
3. & 4. N. & N. de France, nées jumelles à Versailles le 14. août 1727.
5. N. de France, née à Versailles le 28. juillet 1728. vers les huit heures & un quart du matin.
6. N. de France, née à Versailles à cinq heures après midy le 23. mars 1732.

P. 185. à la fin, *ajoûtez*, il épousa par procureur le 11. janvier 1728. *Therese-Josephe-Barbe* infante de Portugal : le contrat fut ratifié le 19. janvier 1729. & le cardinal Borgia leur donna la benediction nuptiale le lendemain dans l'église cathedrale de Badajos. Il a été reçu chevalier des Ordres du Roi le 25. avril de la même année. B

P. 186. lettre B, ligne 6. *ajoûtez à la fin de l'article*, il a été reçu chevalier des Ordres du Roi le 25. avril 1729. & a passé en Italie pour y prendre possession des duchez de Parme & de Plaisance en 1732.

Ibidem B, ligne 23. à la fin de l'article de Philippes infant d'Espagne, *ajoûtez*, il a été nommé en novembre 1725. grand-Prieur de Castille & de Leon de l'ordre de Jerusalem, à la place de son frere Don *Ferdinand*, reconnu prince des Asturies.

Ibid. à la fin de la page *ajoûtez*, elle a été accordée par contrat du 25. décembre 1727. à *Joseph-Pierre-Jean-Louis* de Portugal, prince de Bresil, heritier de la Couronne de Portugal, fut fiancée le lendemain, & mariée par procureur le 27. Le contrat de mariage a été ratifié le 19. janvier 1728. & tout de suite alinea, *ajoûtez*,

5. Louis-Antoine-Jacques infant d'Espagne, né le 25. juillet 1727. à six heures du matin, fut batisé le même jour. C
6. Marie-Therese-Antoinette-Raphaele infante d'Espagne, née à six heures trois quarts du matin le 11. juin 1726. & batisée le même jour.
7. Marie-Antoinette-Ferdinande infante d'Espagne, née le 17. novembre 1729. batisée peu après.

P. 188. lettre C, ligne 12. *ajoûtez à la fin de l'article*, elle est morte à Turin âgée de 59. ans moins un jour le 26. août 1728.

P. 190. lettre C, ligne 9. N. *lisez Louise-Diane*; & à la fin de cette ligne *ajoûtez*, reçut les ceremonies du batême dans la chapelle du château de Versailles le 19. janvier 1732. le Roi fut son parein & la Princesse de Conty troisiéme doüairiere sa mareine; & elle a épousé le 22. du même mois par contrat du 21. precedent *Louis-François* de Bourbon, prince de Conty. D

P. 191. lettre B, ligne 8. à la fin de l'article, *ajoûtez*, il s'est démis de la charge de Colonel general de l'Infanterie Françoise vers la fin de l'an 1730.

Même page, lettre D, ligne 9. N. *lisez*, *Louis-Philippes*, & *ajoûtez à la fin de la ligne*, reçut les ceremonies du batême dans la chapelle du château Royal de Versailles le 2. juin 1732. après la messe du Roi, des mains de l'abbé de Bellefons, aumônier du Roi en quartier, en presence du Curé de la paroisse du château, & fut nommé par le Roi & la Reine.

Ibid. à la ligne suivante, N. *lisez*, *Louise-Madelene*, & *ajoûtez à la fin*, batisée le 29. janvier 1728. mourut à S. Cloud le 14. may de la même année, & son corps fut porté au Val-de Grace le 15. du même mois.

P. 194. lettre B, ligne 3. Anne-Louise-Benedicte, *effacez* Anne.

Ibid. lettre C, ligne 9. *ajoûtez à la fin de l'article*: Il fut reçu chevalier des Ordres du Roi le 2 février 1728. E

Page 195. *ajoûtez à la fin*: Il a été reçu chevalier des Ordres du Roi le 2. février 1728.

P. 199. lettre D, *ajoutez à la fin de la ligne* 12. Il mourut à Paris le 24. janvier 1727. âgé de 71. ans cinq mois & un jour, & fut inhumé le 25. au Temple.

P. 208. lettre B, à la fin de l'article de Charles duc d'Orleans, *ajoûtez* : ce fut lui qui institua l'Ordre du Camail, dont la marque d'honneur étoit un mantelet semblable à-peu-près à celui qu'on nommoit dans les anciens tems *Cap-mailles*, & auquel pendoit un porc-épic, avec cette devise : *Cominus*, *eminus*, communiqué par M. Gueret, un des presidens de la Chambre des Comptes de Blois.

P. 219. lettre D, ligne 2. Waltengin, *lisez* Wallengin.

A P. 221. lettre D, premiere ligne, *effacez* des Maréchaux de France, & *lisez* Ducs & Pairs de France, chapitre du duché-pairie de Valentinois, érection de 1715.

P. 224. lettre E, article d'Henriette d'Orleans, *Malo-Auguste* marquis de Coetquen, *ajoûtez :* il se remaria en 1723. à *N*... Loquet de Granville, fille de feu *Charles* Loquet, seigneur de Granville, & de *Gillette* de Rotou. Elle mourut l'année suivante.

Ibid. lettre E, ligne 6. après le mot, fils, *ajoûtez*, dit *le Comte de Combourg.*

Ibid. ligne antepenultiéme, ayant eu un fils unique, *lisez*, *Jules-Malo* de Coetquen, comte de Combourg, mestre de camp de cavalerie & gouverneur en survivance des ville & château de S. Malo, marié le 29. octobre 1721. à *Marie-Charlotte-Elisabeth* Nicolai, fille de *Nicolas* Nicolai, marquis de Presles, & de *Marie-Louise* de Brion.

Ibid. à la fin de l'article, *ajoûtez*, lequel est mort à Paris dans sa 29e année le 13. janvier 1727.

P. 225. lettre C, ligne 11. *ajoûtez à la fin de l'article*, mort le 28. janvier 1728. dans B le château de Neaufle, âgé de 58. ans.

P. 226. à la fin, *ajoûtez*, mourut en son château de Moucy-le-Vieux le 3. février 1728. âgée de 32. ans.

P. 228. lettre E, ligne 5. est tenu, *effacez* est.

P. 233. lettre C, ligne 2. ragon, *lisez* d'Arragon.

P. 236. lettre B, ligne 4. mourut à 29. ans en 1527. *effacez* &, *lisez*, elle mourut le 30. juin 1519.

Ibid. ligne 10. après Courtenay, *ajoûtez*, mort au siege de Peronne en 1537.

P. 245. qui doit être cottée 243. lettre B, article de Madelene bâtarde de Bourgogne, *ajoûtez :* son pere en la mariant lui avoit donné 6000. livres, & pour sûreté de cette somme lui avoit engagé sa terre de Germigny, l'une des dix-sept châtellenies du Bourbonnois. Elle & son mari transigerent avec le duc de Bourbon le 25. novem- C bre 1486. & se désisterent de cette châtellenie & de celle de Neronde, qui leur avoit été promise en échange, moyennant le payement des 6000. livres, & que le seigneur de l'Aage auroit la capitainerie d'Heriçon.

P. 257. lettre C, ligne 7. après le mot épouse, *ajoûtez*, morte à Malines le 22. avril 1729.

Ibid. lettre D, ligne 4. femme de N. *lisez* de *François* de Guttieres.

P. 260. lettre C, ligne 3. après ces mots comtesse d'Autreppe, *ajoutez*, remariée à *Philippes-Antoine Dominique-François* seigneur de Rubempré & d'Evesberge, chevalier de la Toison-d'Or.

Ibid. ligne 11. au lieu de fille de *Guillaume* de Bette... mariée en 1685. *lisez* d'*Ambroise-Augustin François* de Bette, marquis de Lede, commandeur de Biezma dans l'ordre de S. Jacques, premier gentilhomme de la chambre de Jean d'Autriche, gouverneur des Païs-Bas, & de *Dorothée* de Croy-Solre, mariée en 1684.

P. 262. lettre B, ligne 9. fille puînée, *lisez* fils puîné.

D P. 263. lettre E, ligne 4. après ces mots comte de Preiner, *ajoutez*, 5. Marie-Celestine de Longueval, laquelle épousa *Ferdinand* de Merode, marquis de Deynse, dont descendent les marquis de Deynse, princes de Rubempré, comtes de Merode, & la marquise de Wateville.

P. 268. lettre B, ligne 2. après ce mot de Royer, *ajoutez*, dame de Lambermont au duché de Limbourg.

Ibid. ligne 7. après ces mots, dont la posterité subsiste encore dans la châtellenie de Lille, *ajoutez ce qui suit.* Henry de Bourgogne se retira dans le païs de Liege, puis dans la principauté de Sedan, ayant abandonné ses biens pour jouir de quelque repos. Après quoi son frere *Frederic* de Bourgogne fut mis en possession de sa charge de mayeur de Wilvorde, & son château de Lambermont fut abbatu & brûlé, tous ses biens confisquez & vendus, ce qui ne l'empêcha pas de se marier encore trois fois. Sa seconde E femme fut *Marguerite* de Dromback, qui le suivit à Liege; la troisiéme fut *Marie* de Beaumont, & la quatriéme *Rachel* Aubertin. Il eut de ses trois dernieres femmes, sans qu'il soit marqué de laquelle, 1. *David*, 2. *Pierre*, 3. *Daniel*, 4. *Jean*, 5. *Marie*, 6. *Abraham*, lesquels ne prirent que le nom de Lambermont, & qui eurent pour enfans, 1. *Pierre*, 2. *Samuel*, 3. *Abraham*, 4. *David*, 5. *Pierre*, 6. *Daniel*, 7. *Louis*, 8. *Jean*, 9. *Louis*, lesquels ayant representé au Roi que depuis la retraite de leur ayeul dans la principauté de Sedan, ils avoient quitté le nom de Bourgogne, & n'avoient pris que celui de Lambermont, Louis XIV. leur permit par lettres données à Paris au mois de may 1657. de reprendre le nom de Bourgogne, pourvû qu'il constât par titres de la vérité de leur exposé.

P. 288. lettre D, ligne 1. après ces mots, maréchal de Navarre, *ajoutez*, qui fut pere de *Blanche* de Navarre, dame de Ledosa & de Bañuel, mariée à *Pierre* Gonçalez de Mendoza, *dit* le fort, seigneur d'Almazan & de Monteagudo, veuf de *Marie* de Luna.

P. 290. lettre E, ligne 1. femme major de la Cueva, *effacez le reste*, & *mettez en la place*, fille de *Bertrand* de la Cueva, comte de Ledesma, duc d'Albuquerque, & de *Mencie* de Mendoza-Infantado sa premiere femme, fut mariée dans le palais Royal de la Aljaferia le 7. octobre 1498. A

Ibid ligne 11. *ôtez les quatre lignes de cet article*, & *mettez*, Jeronime marquise de Cortez, maréchale de Navarre, mariée 1°. en 1554. à *Jean* de Benavides, commandeur de Mora & de Socuellamos, gentilhomme de la chambre de Philippes II. Roi d'Espagne, second fils de *Gomes* de Benavides, seigneur de Fromesta, maréchal de Castille, & de *Marie* Chacon-Manrique. Il mourut dans le monastere de S. Martin de Iranzu en Navarre le 15. août 1563. ne laissant qu'une fille *Anne* de Navarre, dame d'honneur d'Anne d'Autriche, Reine d'Espagne, morte dans le palais de Madrid le premier février 1579. Sa veuve prit une seconde alliance à Estella l'an 1565. avec *Martin* de Cordouë & Velasco, viceroy & maréchal de Navarre, fait president du Conseil des Ordres en 1597. & mort sans enfans. B

P. 292. lettre C, ligne 7. Jeanne, fille naturelle de *Charles* III. Roi de Navarre, *ajoutez* & de *Catherine* de Lievresu. Elle fut dame de Seranqui, Sada & Slava, mariée par Blanche Reine de Navarre sa sœur. Elle mourut le premier septembre 1456. étant veuve d'Inigo Ortez de Zuniga, maréchal de Castille.

Ibid. lettre E, ligne 3. après ces mots, dans la ville d'Aranda, *ajoutez* de Xarque en Arragon, au mois de novembre 1708.

P. 293. lettre A, *mettez ainsi le degré* XX.

LOUIS de Beaumont III. du nom, comte de Lerin, baron de Curton, de Guicen, de S. Martin, d'Uxué, de Slava & de Sada, connétable & grand chancelier de Navarre, Alcaïde de Viana, de Gavaymo, de Monjardin, du Val-de-S.-Estevan, de Larraga & autres forteresses, fut rétabli dans son comté de Lerin lorsque l'armée de Ferdinand le Catholique s'empara de la Navarre en 1512. ayant suivi son parti contre celui du Roi Jean d'Albret. Il mourut à la fin du mois de janvier 1530. & fut enterré dans l'église de Lerin. C

P. 298. lettre B, ligne 9. *effacez* 1360. & *lisez* 1357. *ou* 1358.

P. 318. lettre A, ligne 3. fils du Roi Louis, *effacez ce mot* Roi, & *lisez* fils de Louis.

P. 319. lettre E, ligne 10. Cruvalle en Albigeois & de Monsquocu, *lisez* Curval & Monteuquet, diocese de Castres.

Ibid. ligne derniere, Jean seigneur des Croix, *lisez*, *Jean* de Bayne, seigneur d'Escroux au diocese de Castres.

P. 320. lettre B, ligne 6. *mettez alinea* 6. Isabeau Bourbon de Vendôme, religieuse à Poissy; elle est peinte au cloître de ce monastere, avec cette inscription audessous; *Sœur Isabeau de Bourbon-Vendôme, étoit fille de Jean de Bourbon & de Catherine de Vendôme. Elle fut Religieuse en ce Monastere de Poissy : c'étoit un exemple de vertu, tant par son humilite, que par la charite qu'elle eut pour son prochain, & l'exactitude à la pratique des regles de son Ordre. Elle mourut.... & est enterree dans la Chapelle de ce Monastere.* D

P. 342. lettre E, ligne 6. *lisez* le 9. juillet 1713.

P. 343. lettre A, ligne 6. *lisez* 8. Henriette-Louise-Marie-Gabrielle de Bourbon... reçut les ceremonies du batême le 14. janvier 1727. dans l'église de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, par les mains de l'archevêque de Tours, chargé de procuration du duc de Bourbon pour la tenir sur les fonts avec la dame de Rochechouart de Mortemart, abbesse de cette abbaye. Elle reçut ensuite les sacrement de Confirmation & la Communion des mains du même Prelat, & prit l'habit de Religion.

Ibid. Avant l'article XXVII. ajoutez Louise-Charlotte de Bourbon, fille naturelle de *Louis* III. duc de Bourbon, née le 19. août 1700. fut reconnuë par acte des 20. & 21. juillet 1726. & mariée à l'Isle-Adam chez le prince de Conty le 29. août suivant, par contrats des 24. & 27. precedent à *Nicolas* de Chaugy, baron de Roussillon, marquis d'Aigrevant, comte de Mussigny, de Soulange & de Longecourt, seigneur de Cussy, de Hannieu, &c. mestre de camp de cavalerie, fils de *Nicolas* de Chaugy, baron de Roussillon, &c. & de *Marie* des Champs de Massilly, remariée à *Raymond-Felix* de Broglio, comte de Revel. Ses armes sont comme celles de Basian. E

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez* II. Femme, CAROLINE de Hesse-Rheinfels, troisiéme fille d'*Ernest-Leopold* Landgrave de Hesse-Rheinfels, & d'*Eleonore-Marie-Anne* de Lowestein, née le 18. août 1714. fut mariée par contrat du 26. juin 1728. Le prince *Alexandre-François* son frere chargé de la procuration du duc de Bourbon l'épousa le lendemain à Rottembourg-sur-la-Fulde, & l'évêque comte de Châlons, pair de France, leur donna la benediction nuptiale à Sarri la nuit du 23. juillet suivant.

P. 346. lettre A, l'explication des armes, ligne 3. contrebretessées de gueules, *lisez* d'argent.

P. 347. à la fin, *ajoutez* Henriette de Bourbon, fille naturelle de *François-Louis* de

A Bourbon, prince de Conty, veuve du marquis de Prinçay, mourut à Paris le 10. mars 1722. âgée d'environ 50 ans.

P. 348. lettre A, ligne 6. *ajoutez à la fin de l'article :* Elle mourut à Paris le 22. février 1732. & a été inhumée en l'église de S. André des Arcs auprès de son mari.

Même page à la fin, *ajoutez*, il mourut à Paris le 4. may 1727. à cinq heures du matin, & fut inhumé en l'église de S. André des Arcs.

P. 349. lettre B, ligne 3. à la fin, *ajoutez* le Roi lui donna au mois de juin 1726. le regiment d'infanterie de Brie. Il épousa dans l'église du château de Versailles le 22. janvier 1732. *Louise-Diane* d'Orleans, dite *mademoiselle de Chartres*, derniere fille de *Philippes* d'Orleans II. du nom, petit-fils de France, duc d'Orleans, regent du Royaume, & de *Françoise-Marie* de Bourbon, légitimée de France. Il a été nommé chevalier des Ordres du Roi le premier juin 1732.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, mourut le 7. août 1730. & alinea;

N. de Bourbon-Conty, née à Paris le 20. juin 1726.

B P. 353. lettre C, ligne 5. au lieu de 1709. *lisez* 1509.

P. 360. lettre D, ligne 3. seigneur de Maligny, *ajoutez*, *aliàs* Maigny.

Ibid. ligne suivante, après ces mots, dont le testament du..... *ajoutez* 16. juillet 1529.

P. 372. lettre A, ligne 12. *ajoutez* 4. N. de Bourbon.

Ibid. lettre B, ligne 1. 1719. *lisez* 1710.

P. 374. lettre B. ligne 5. mariée le 4. juillet 1721. *lisez* 1671.

P. 375. lettre B, ligne 8. des Maréchaux de France, *lisez* des Connétables de France.

P. 377. lettre C, ligne premiere, *lisez* mariée au mois de janvier 1672.

P. 389. lettre A, ligne 3. *effacez* 1363. & *lisez* le jour de S. Valentin 14. février 1362. Son tombeau de marbre noir, assez simple, élevé d'environ 18. à 20. pouces, est dans l'enceinte du chœur de l'église Royale & Collegiale de S. Fourcy de Peronne: autour C de la pierre de marbre qui le couvre, est écrit sur des lames de cuivre incrustées sur la bordure, qui est en larmier ou en chamfrain, en lettres gotiques bien gravées, ce qui suit : *Ci gist Jehan d'Artois, jadis seigneur de Peronne, aisné fils de Monseigneur Jehan d'Artois, comte de Eu, & de Madame Isabel de Mellun, comtesse de Eu & de Dreux sa femme, qui trepassa le jour de Saint Valentin* XIIII[e] *jour de Fevrier l'an* M. CCC. LXII. *Priez pour l'ame, que Diex en ait pitié & mercy.*

P. 391. lettre C, ligne 5. Philippes d'Artois, *lisez* Robert.

P. 395. lettre D, ligne 2. 1295. *lisez* 1285.

P. 409. lettre D, ligne premiere, 1553. *lisez* 1353.

P. 436. à la fin de la page, *effacez* Grands-Maîtres des Eaux & Forêts, & *lisez* Grands-Veneurs de France.

P. 439. lettre D, ligne premiere, remariée, *lisez* mariée.

D P. 441. lettre E, ligne 3. après ce mot, épousa, *ajoutez* par contrat du 19. janvier 1528.

Ibid. ligne 4. à la fin, *ajoutez* fils aîné de *François* de Prunelé, seigneur d'Herbaut, de Gaseran, de Machenainville & de Beauverger, & d'*Antoinette* le Roy de Chavigny.

Ibid. ligne 6. par contrat du 3. juin, *lisez* du 13. juin.

Ibid. ligne 8. mariée le 15. may, *lisez* par contrat du 19. may.

P. 447. lettre D, ligne 9. *lisez* près Hennebont, qu'elle avoit fondée.

P. 451. lettre E, ligne premiere, Grands-Maîtres des Eaux & Forêts, *lisez* Grands-Veneurs de France.

P. 460. lettre D, ligne 12. après ce mot, Cherbourg, *ajoutez*: Le Roi par ses lettres données à Tours le dernier mars 1450. donna au comte de Richemont, seigneur de Parthenay, connétable de France, en récompense des services rendus par lui ès guerres contre les Anglois, tant à la recouvrance du duché de Normandie qu'ailleurs, E la ville, terre, seigneurie & vicomté de Gauray, pour en jouir durant sa vie seulement. Ces lettres furent scellées du scel de la prevôté de Paris le mercredy 23. juin 1451.

Ibid. lettre E, ligne 2. 1597. *lisez* 1557.

P. 469. lettre B, ligne premiere, Françoise, *lisez* Jacquette; ligne suivante, mariée le 2. mars 1602. *lisez* le 29. juillet 1589.

P. 474. lettre B. ligne 9. Tanlay, *lisez* Champignelles.

P. 494. lettre E, ligne 9. après ces mots, diocese de Bourges, *ajoutez* en l'hôtel de François de Bar, chevalier baron de la Guierche, seigneur de Baugy près les Jacobins, le 29. may 1547.

P. 495. lettre D, ligne 7. avant 1566. *lisez* avant le 13. septembre 1563.

Ibid. ligne 11. après 1°. *ajoutez* par contrat du 11. août 1582.

P. 456. lettre C, ligne 4. après ce mot, de Pruniers, *ajoutez* fils de *Georges* de l'Enfernat, seigneur de Pruniers, & de *Françoise* d'Estampes. Les armes de l'Enfernat sont d'*azur*, *à trois losanges d'or*, 2. *&* 1. A

P. 503. ligne derniere, 1967. *lisez* 1667.

P. 504. lettre D, ligne 3. *ajoutez*, il mourut à Paris le 7. may 1730.

P. 508. lettre A, ligne 5. Foucard, *lisez* Boucard.

P. 509. lettre B, ligne 4. II. Femme, N. *lisez* Alix, fille de *Raoul* Maneffier, chevalier seigneur de Maneffier, de Dimuin, &c. & d'*Alix* de Meulet.

P. 518. lettre A, ligne premiere, Rivigny, *lisez* Revigny.

P. 534. lettre C, ligne premiere, 1373. *lisez* 1173.

P. 542. mal cottée 520. A ligne 4. *effacez ces mots*, par forme de supplément, & *lisez* Tome VIII.

P. 545. lettre B, ligne 5. dernier mot Champaigue, *lisez* Champaigne.

Ibid lettre C, ligne 11. *effacez*, la vicomtesse sa mere vivoit encore le 11. juillet 1275 suivant un titre rapporté par Perard, p. 527. & *lisez en la place*, Elle vivoit encore au mois d'avril 1277. suivant des lettres de Philippes *le Hardy*, données dans ce mois, & inserées dans d'autres lettres du Roi Jean du mois de may 1356. lesquelles sont imprimées dans le troisiéme volume du Recueil des Ordonnances. B

P. 550. lettre A, ligne 4. *rayez ce mot* ratifiez, & *mettez en sa place celui-ci*, accompli; ligne suivante, *effacez*, on dit que le mariage ne fut pas consommé.

P. 564. lettre B, l. 7. I. Femme, BEATRIX de Sabran-Castellar, *lisez* Beatrix de Castlar, fille puînée de *Raymond* seigneur de Castlar, aujourd'hui le Cayla, diocese de Nismes, & de *Garsende* comtesse de Forcalquier, & petite-fille de *Rostang* de Sabran, & de *Roscie* dame de Castlar.

P. 577. lettre C, ligne 7. Cantañde, *lisez* Cantañede.

P. 612. lettre A, aux armes d'Emilie de Nassau, *mettez au quatriéme quartier*, de Nassau de Dietz, *au lieu de* Brunswic. C

P. 615. lettre C, ligne 7. Marialv, *lisez* Marialva.

P. 624. lettre A, ligne 11. *ajoutez*, elle mourut à Lisbonne le 16. mars 1729. dans la 36[e] année de son âge.

Ibid. lettre B, ligne 5. de Portugal Fereira, *lisez* de Portugal Pereira.

P. 625. lettre B. ligne 9. *ajoutez*, marié le 27. decembre 1727. à *Marie-Anne-Victoire* infante d'Espagne.

Ibid. lettre C, ligne 7. *ajoutez*, il mourut de la petite verole le 2. août 1728. âgé de quatre ans & dix mois. Son corps fut porté le même jour dans l'église du couvent de S. Vincent de Fora.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, elle fut mariée par procureur le 11. janvier 1728. à *Ferdinand* prince des Asturies; le contrat fut ratifié le 19. janvier 1729. & le cardinal Borgia leur donna le lendemain la benediction nuptiale dans l'eglise cathedrale de Badajos. D

P. 636. lettre A, ligne 3. & de Georges-Marie, *lisez* fille de *Georges-Marie.*

P. 641. lettre A, ligne premiere, après ce mot, Portugal, *ajoutez*, né le 4. novembre 1638.

Ibid. ligne 7. *effacez* au mois d'avril 1712. & *lisez* à Lisbonne le 29. janvier 1727. en sa 89[e] année.

Ibid. lettre D, ligne 5. *ajoutez*, elle mourut le 16. décembre 1730. âgée de 78. ans & 29. jours.

Ibid. lettre E, ligne pénultiéme, *effacez* de comte Bernard d'Alvor, & *lisez* de Bernard, comte d'Alvor.

P. 646. à l'explication des armes d'Isabel Colomb, *lisez*, *au* 3. *de sinople*, *à* 5. *isles d'or*; *au* 4. *d'azur*, *à* 5. *ancres d'or.*

P. 660. lettre B, *ajoutez*, laissant veuve *Therese-Josephe* de Mendoça, fille de Don *Louis-Manuel* de Tavora, quatriéme comte d'Atalaya, laquelle prit l'habit de religieuse au monastere de la Conception à Lisbonne le 28. may 1729. La Reine de Portugal lui donna le voile. E

Ibid. ligne 8. 1581. *lisez* 1681.

P. 677. à la fin, *ajoutez* Don Louis de Portugal-Alencastro, colonel du regiment de Setubal, a eu trois filles, dont la derniere est née en 1728.

P. 679. à la fin ajoûtez Dona *Marie-Anne* de Portugal-Alencastro, veuve de *Louis-Cesar* de Menesez, gouverneur de la Baye de tous les Saints & d'Angola, mourut à Lisbonne le 12. juin 1731.

Tome

Tome Second.

A PAGE 36. lettre C, ligne 13. après ce mot, de Montaigu, *ajoutez* ſeigneur de Sevilley.

P. 38. lettre B, ligne 2. *effacez* & de Monthus, & *liſez* de Galargues-le-Monteux en Languedoc dioceſe de Niſmes.

P. 59. D, ligne 2. & *Catherine* de, &c. *liſez*, & de *Catherine* Baif ſa premiere femme.

P. 63. lettre C, ligne 10. marquis de Lauzieres, *liſez* marquis de Lauriere.

P. 64. lettre D, ligne premiere & de N. de Beuzey, *liſez* & d'*Anne* de Bouzey.

P. 88. lettre A, après la ligne 8. *ajoutez* trois filles, dont deux mortes ſans alliance, & l'autre mariée à N. de Thieuville.

Ibid lettre B, ligne 5. de Tracy, *liſez* de Patry; même ligne *effacez* vicomte de Condé ſur Noireau.

Ibid. ligne 12. *ajoutez*, il eſt mort à Paris le 16. mars 1726. âgé de 79. ans.

Ibid. lettre C, ligne 3. *ajoutez* à la Viſitation de Caen.

B P. 109. lettre A, ligne 5. après ces chiffres 1720. *ajoutez* & en 1726. à l'évêché de Conſerans.

P. 117. lettre B, ligne antepenultiéme, *rayez tout ce qui ſuit, à commencer à* Sanctiſſime, & *liſez* les titres que l'on nous a communiquez, tirez pour la plûpart des archives de l'abbaye de S. Creſpin-le-Grand lès Soiſſons, ont donné lieu à faire quelques changemens dans le commencement de cette Genealogie.

Un titre de cette abbaye porte que les Religieux abandonnent à *Robert*, dit *Coſſez*, moitié du bois de Belval, qui leur avoit été vendu en partie par les predeceſſeurs de ce Robert; cet acte eſt ſans date & rempli de lacunes; il y eſt fait auſſi mention de *Guillaume* de Billy, & au dos eſt écrit en lettres gotiques: *Charte de Nivelon, evêque, au ſujet du bois de Belval.* Nivelon de Cheriſy fut évêque de Soiſſons depuis 1176. juſqu'en 1207. *Voyez l'ancien* Gallia Chriſtiana.

Au mois de janvier 1202. *Robert* de Billy, écuyer, s'engagea de faire jouir l'égliſe C de S. Creſpin-le-Grand de la forêt de Belval.

Un acte de 1211. paſſé en préſence de l'abbé de S. Jean des Vignes, du doyen & du ſous-chantre de l'égliſe cathedrale de Soiſſons, fait mention de *Geraud* & d'*Eliſabeth* de Billy, qui reconnurent que les dîmes de leur maiſon de Billy appartenoient à l'abbaye de S. Creſpin-le-Grand. Le même *Geraud* de Billy eſt mentionné dans un acte pareil du mois de janvier 1211.

Au mois d'avril 1217. *Nivelon* de Billy, chevalier, fit un échange avec Barthelemy Hocard, & cet acte fut ratifié par *Marie* femme de Nivelon, par *Ade*, *Raoul* & *Robin* ſes enfans.

Une charte de 1228. en faveur de l'abbaye de S. Creſpin-le-Grand, fait mention d'*Ade* de Billy ſur Ourques, de *Jean*, *Barthelemy* & *Guilbert* ſes enfans, qui donnerent en aumône à cette égliſe un arpent de terre ſis entre Billy & Geroſmenil.

I. ROBERT dit *Coſſez*, chevalier, eſt mentionné avec ſon frere *Fulcard* dans deux D actes de l'an 1210. l'un en faveur de l'abbaye de S. Creſpin-le-Grand, & l'autre en faveur de celle de Longpont, & c'eſt depuis lui que la filiation eſt prouvée.

Femme, SANCTISSIME, eſt mentionnée dans les deux actes citez ci-deſſus. Dans le premier elle conſent que ſon doüaire, qui étoit aſſigné ſur la forêt de Belval, ſoit aſſigné ailleurs. Elle vivoit encore au mois de décembre 1243. lorſqu'elle confirma en preſence de Thibault du Mont, official, la vente que ſon fils *Robert* avoit faite à l'abbaye de S. Creſpin le-Grand.

1. ROBERT de Billy, qui ſuit.

2. JACQUES de Billy, chevalier, eſt nommé dans deux actes, l'un de 1242. & l'autre du mois de décembre 1243.

II. ROBERT de Billy, chevalier, vendit, conjointement avec ſa femme *Ælis* au mois de janvier 1242. pour 90. livres tournois à l'abbaye de S. Creſpin-le-Grand, une moitié de bois qu'il avoit eu par échange de ſon frere *Jacquet*, lequel, avec ſa femme *Iſabel*, confirma cette vente. Ils s'engagerent tous quatre d'avoir le conſentement de *Sanctiſſime*, mere de *Robert* & de *Jacques* de Billy qui étoit abſente. Les cautions furent Foucard d'Arcy, chevalier, *Jacquet* de Billy, frere de *Robert*, & Raoul Fouch, bourgeois de Soiſſons. Il fit ſon teſtament en 1258.

I. Femme, ÆLIS, mentionnée dans l'acte ci-deſſus.

II. Femme, ISABEL, nommée dans le teſtament de ſon mari de l'an 1258. On ne ſçait de laquelle des deux il eut JEAN, qui ſuit A

III. JEAN I. du nom, ſeigneur de Billy, *& le reſte, comme il eſt dans la Genealogie, au degré* IV.

P. 133. lettre B, ligne 12. ſur celles de l'égliſe de Cambray, *liſez* ſur celles de l'archevêché de Cambray.

P. 135. lettre E, ligne premiere, Bertholine, *liſez* Berthoulene.

Ibid. ligne 9. Cadoyle, *liſez* Cadoule.

Ibid. ligne pénultiéme, François de Dony, *liſez* de Bony.

P. 136. lettre A, ligne 8. moiſſon, *liſez* Mauſſon.

Ibid lettre E, ligne 6. Tubieres de Maubuiſſon, *liſez* Cubieres; ligne 8. Veſomobre, *liſez* Veſenoble.

P. 139. lettre A, après la ligne 11. *ajoutez* Charlotte-Louiſe bâtarde de la Fare, fille naturelle de *Charles-Auguſte* marquis de la Fare-Laugere, & de *Louiſe* Moreau, fut légitimée par lettres du 18. may 1695. B

Ibid. lettre B, à la fin de l'article de Philippes-Charles marquis de la Fare, *ajoutez*, il a été fait chevalier des Ordres du Roi le 13. may 1731.

Ibid. à la fin de l'article de ſa femme, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 7. mars 1730. âgée de 34. ans.

P. 140. lettre B, ligne 10. *effacez* 1. 2. & 3. N. N. & N. & *liſez*.

1. MARGUERITE CHARLOTTE de la Fare, née le 13. ſeptembre 1712.

2. FRANÇOISE-MELANIE de la Fare, née le 23. octobre 1714.

3. THERESE de la Fare, née le 7. may 1716.

Ibid. lettre E, ligne 2. après ce mot, S. Privat, *ajoutez* mariée en 1716. à Bagnols à *N.* de Vials, & pere de *N.* de la Fare, mort à ſix ans, & de *N.* de la Fare, âgé de 18. mois en 1728.

Ibid. ligne ſuivante, après ce mot, Salindre, *ajoutez* Major d'Alais, a épouſé *N.* Marſillan, laquelle l'a rendu pere de deux garçons, l'un âgé de 8. ans, & le ſecond de quatre au mois d'avril 1728. C

Ibid. ligne ſuivante, 7. N. *liſez* Paul, & *ajoutez* épouſa 1°. à Amiens la comteſſe d'Arrets, 2°. au mois de février 1728. *N* de Rochemore, fille de *François* de Rochemore, mort à Alais en 1716. & de *N.* Ginhoux-la-Coſte.

P. 141. lettre A, ligne 11. *liſez*,

1. ANNE de la Fare, mariée en 1713.
2. N. de la Fare, mariée en 1716. dans le dioceſe de Condom à *N.* Domps, capitaine d'Infanterie.

Ibid. lettre C, ligne 7. *ajoutez*, dont l'une eſt abbeſſe de Gigean, & l'autre de Saint Geniez au dioceſe de Montpellier.

P. 151. lettre A, ligne 7. des Chambriers de France, *liſés* des Connétables.

P. 159. lettre E, avant Marguerite de Geneve, *ajoutés*,

4. JEANNE de Geneve, premiere femme de *Guichard*, ſire de Beaujeu & de Dombes. D

P. 161. avant la lettre C, *ajoutés pour ſeconde femme de* Hugues de Geneve, ſeigneur d'Anthon, *Eleonore* de Joinville-Gex, fille de *Guillaume* de Joinville, ſeigneur de Gex, & de *Jeanne* de Savoye.

P. 163. lettre E, ligne 11. ſieur de S. Georges, *liſés* ſeigneur de S. Georges.

P. 164. lettre B, ligne 10. Buringe, *liſés* Boringe.

P. 173. lettre C, ligne 7. 1508. *liſés* 1308.

Ibidem lettre C, ſur la fin du quatriéme degré, à l'article d'Arnaud Garſie de Goth, vicomte de Lomagne, *liſez* ainſi:

Arnaud-Garſie de Goth, vicomte de Lomagne par la donation que le Roi Philippes *le Bel* lui fit de ce vicomté en 1305. donna la ſeigneurie de Flamarens à *Regine* ſa fille en la mariant à *Bernard* de Durfort, chevalier, qui depuis ſe qualifia ſire de Flamarens. E

Arnaud-Garſie épouſa en ſecondes nôces le ſeptiéme de l'*iſſue* du mois de may 1309. *Miramonde* de Mauleon, dame de Marenſin au dioceſe de Bourdeaux, de la Ferine & de Saubeuſe, fille d'*Auger* de Mauleon, damoiſeau, & ſœur de *Corbayrand* de Mauleon. Elle vivoit encore en 1348.

Le même *Arnaud-Garſie* fit ſon teſtament le 6. de janvier 1311. Il y fait mention de *Blanche* ſa premiere femme, dont il avoit eu pluſieurs enfans, parmi leſquels il y en avoit pluſieurs qui alors étoient morts. Il fait auſſi mention de *Galhard* ſon frere, qui étoit mort ſans enfans après avoir été marié. Il y fait des legs à *Miramonde* ſa femme, legue à *Regiotte* ſa fille, femme de *noble Gauſaunerius* de Pins la moitié de ſa vaiſſelle d'argent, à *Elips*, *Marquiſe*, *Indie*, & *Regine* femme de *Bernard* de Durfort, ſes autres filles, à chacune cinquante livres, outre la dot qu'il leur avoit donnée. Il fait des

A legs à *Sarvide*, *Galharde*, *Cauhoute* & *Agnès* ses sœurs, à *Basculus* son fils naturel, à *Alamant* son autre fils naturel, fils de *Perrote* de la Oliere, & à *Anglicus* son autre fils naturel. Il fait aussi des legs à *Marie-Anne* demoiselle, femme de *Vesian* de Lomagne, à *Brayde* sa petite-fille, femme de *Raynaud* de Bruniquel. Il prie le pape *Clement* V. son frere de pourvoir de benefices plusieurs clercs, fils de ses domestiques, pour les récompenser de leurs services; il institue heritier *Bertrand* de Gouth son fils, & fait un legs au posthume de *Miramonde* sa seconde femme; appelle à sa substitution *Arnaud-Bertrand* de Pinhsac, chevalier, surnommé *Soldan* son petit-fils (*a*), & *Amanjeu* de la Mote son petit-fils, par sa fille, & nomme *Amanjeu* d'Albret, chevalier, son executeur testamentaire.

(*a*) *Nepotem.*

Bertrand de Gouth, fils du precedent, fit donation en 1324. à sa sœur *Regine*, femme de *Bernard* de Durfort, sire de Flamarens, de la terre de Dunes, dans le vicomté de Lomagne, mais qui dépendoit cependant de la province de Languedoc. Il l'appelle aussi
B à sa substitution par son testament du 19. may 1324. Il se qualifie dans ce testament, *Bertrand de Gouth, chevalier, vicomte de Lomagne & d'Auvillar, seigneur de Duras, de Blanquefort, &c* Il y fait mention d'*Arnaud-Garsie* son frere déja décedé, donne la somme de 2500. livres & la moitié de ses meubles à *Beatrix* de Lautrec sa femme; legue à *Elips*, *Indie*, *Marquise*, *Regine*, & autre *Regine* ses sœurs à chacune 200. livres, à *Braide* sa niéce, femme du vicomte de Bruniquel 500. livres, à *Trenquine* sa niéce, fille d'*Olivier* de *Libhano* 1000. livres, & à *Assaride* sa fille naturelle, femme *de Escobon* de *Vicemonte* 50. livres tournois de rente; à *Geralde* sa fille naturelle, femme de l'aîné de *Guillaume-Raymond* Loriac autant. Il legue à *Basculo* son frere naturel le château de Puyguilhem, &c. Il fait aussi des legs à ses autres freres naturels, & donne à *Gaihard* son fils naturel le château des Alamans; legue à *Beraud de Gouth*, *fils naturel de quelqu'un de sa race* 50. livres Arnaudens de rente pendant sa vie; fait heritiere *Regine* sa fille unique, comtesse d'Armagnac, lui substituant, en cas qu'elle mourût sans enfans, le fils de *Bernard* de Durfort, seigneur de Flamarens son beau-frere, & de *Regine* sa sœur;
C & dans differentes portions de ses domaines *Aymeric* fils d'*Arnaud* de Durfort, & de *Marquise* sa sœur, le fils aîné d'*Amalum* de Bares, & d'*Indie* sa sœur, *Bertrand* fils d'*Amanjeu* de la Motte, & d'*Elips* sa sœur, & autre *Regine* sa sœur, femme d'*Anissant* de Pins. Il nomme pour ses executeurs testamentaires *Amanjeu* d'Albret, *Raymond-Guillaume* de Gouth, &c. les témoins sont *Reginald* vicomte de Bruniquel, *Bertrand-Eysii*, & *Guitard* d'Albret, freres.

BERNARD de Durfort, chevalier, eut de *Regine* de Gouth sa femme, dame de Flamarens,

1°. *Jean* de Durfort, qui en 1329. se qualifioit *chevalier*, *seigneur de Flamarens* (*b*). Il étoit mort sans enfans au mois d'octobre 1336. suivant l'échange qui fut fait alors entre le comte d'Armagnac, *Aymery* de Durfort, seigneur de Duras, & le Roi Philippes *de Valois*; par lequel les deux premiers cederent à ce prince les vicomtés de Lomagne & d'Auvillars, pour les châteaux de Villehaudran & de Blancafort. Il est
D fait mention dans cet acte, tiré d'un registre de la Chambre des Comptes, intitulé, *des Dons de Charles le Bel & de Philippes de Valois*, de feu *Jean* de Durfort, fils de *Bernard* de Durfort, chevalier, jadis seigneur de Flamarens, lequel étoit mort sans enfans. *Jean* de Durfort, institua heritiere sa sœur *Indie*.

[*b*] Voyez tome V. de cette hist. p. 713.

2°. *Comtesse-Marquise*, femme d'*Arnaud-Guillaume* de Montlezun, comte de Pardiac, laquelle dans son testament de l'an 1369. ordonna que le lieu de Flamarens fût remis au comte d'Armagnac, & que si après son decès les heritiers d'*Indie* de Durfort vouloient racheter le même lieu de Flamarens, il leur fût rendu avec toutes ses dépendances pour la somme de trois mille florins d'or. *Voyez tome V. de cette hist. page* 729.

3°. *Indie*, dame de Flamarens, comme heritiere de *Jean* son frere: elle fut admise en cette qualité par arrêt de l'an 1365. à poursuivre ses droits sur les vicomtez de Lomagne & d'Auvillars. (*Voyez tome II. de cette hist. p.* 711.) Elle vendit la baronie de
E Flamarens au comte de Pardiac son beau-frere, & la racheta après la mort de ce dernier, comme on le va voir. Elle épousa *Jourdain* seigneur de l'Isle-Jourdain, mourut avant l'an 1375. & eut de ce mariage,

JOURDAIN comte de l'Isle-Jourdain, majeur de quatorze ans, & mineur de vingt-cinq en 1375 suivant une vente qu'il fit alors, comme heritier d'*Indie* de Durfort sa mere du lieu de Mauros, &c. se qualifie *magnifique prince Jourdain*, *comte de l'Isle*, *vicomte de Gimoez*, *seigneur de Flamarens*, *&c* dans l'hommage qu'il rendit au mois d'août 1392. au comte d'Armagnac, vicomte de Lomagne, &c. pour la baronie de Flamarens, les terres de Clusel, de Caumont, de Mauros, &c.

AUGER de Lomagne II. du nom, seigneur de Garcianier & de S. Remy, petit-fils d'*Othon* II. du nom, vicomte de Lomagne par *Auger* I. son pere, *dont il est parlé tome II.*

de cette hiſtoire, p. 668. fit hommage en 1299. à Elies Talayran, comte de Perigord, A vicomte de Lomagne, pour le château de Caumont & autres terres du vicomté de Lomagne, que Vezian comte de Lomagne avoit données en 1271. à *Auger* I. ſon pere; *Auger* II. mourut ſans enfans, & *Pierre*, dit *Fauvel* ſon frere lui ſucceda dans la baronie de Caumont, laquelle paſſa au quatorziéme ſiecle dans la maiſon de l'Iſle-Jourdain, avec celle de Flamarens, ainſi qu'on vient de le dire.

Comme les terres de Flamarens, de Caumont, &c. leſquelles, ainſi qu'on vient de le voir, furent les partages des Cadets des vicomtes de Lomagne, paſſerent bien-tôt dans la maiſon de Groſſolles, on a cru pouvoir rapporter ici la genealogie de cette maiſon.

GENEALOGIE
DE LA MAISON
DE GROSSOLLES.

LA maiſon de Groſſolles (dont les ſeigneurs de Flamarens ſont une branche) B eſt une des plus conſiderables & des plus diſtinguées dans la province de Guienne, où elle a poſſedé des emplois & des dignitez honorables eccleſiaſtiques & militaires, & pris des alliances avec les maiſons les plus illuſtres du Royaume. Elle eſt miſe au nombre des premieres maiſons de Guienne par Davity, lequel dans ſa *Deſcription de l'Europe*, imprimée en 1643. *tome I. p.* 325. au chapitre où il traite de la Guienne, dit: *Il y a pluſieurs maiſons illuſtres dans l'Agenois & Condomois, ſçavoir, Montluc, Caumont, Flamarens, Gurſon, Duras, &c.* Cette maiſon étoit très-conſiderable dans le Perigord dès le XIIIe ſiecle.



D'or, au lion de gueules, naiſſant d'une riviere d'argent, & un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

I.

RAYMOND de Groſſolles, chevalier, vivoit dans le treiſiéme ſiecle. C
Femme, MARGUERITE fille & heritiere de *Pierre* Vigeriie ou de Vigier, damoiſeau, ſeigneur de S. Ribier en Perigord, étoit veuve en 1313. & conſentit en 1317. à la vente d'un fief de ſa mouvance, ſitué dans la paroiſſe de S. Orſe en Perigord.

1. GUILLAUME de Groſſolles, damoiſeau, qui ſuit.
2. PIERRE de Groſſolles, religieux de l'abbaye de Gramont en Limouſin l'an 1326.
3. BERNARDE de Groſſolles, épouſa *Pierre* de Puymaurel dioceſe de Limoges, & tranſigea à S. Ribier le mardy après la fête de S. André Apôtre, de l'an 1326. avec *Guillaume* de Groſſolles, damoiſeau ſon frere, touchant les biens qui avoient appartenu à *Raymond* de Groſſolles leur pere, & à *Marguerite* leur mere; par cette tranſaction *Guillaume* de Groſſolles ceda à *Bernarde* ſa ſœur les fiefs de Montignac en Perigord.
4. IMBERGIE de Groſſolles, tranſigea l'an 1341. avec *Guillaume* ſon frere, qui lui ceda divers cens, rentes & domaines dans les paroiſſes de S. Ribier & de Granges en Perigord.

I I.

II.

A GUILLAUME de Groſſolles, damoiſeau. *Marguerite* ſa mere lui fit donation le lundy avant la fête de S. Thomas 1313. de tous ſes biens meubles & immeubles. Il eut un procès devant le ſénéchal de Limoges contre Guillaume d'Hautefort & Michelle *de Luco* ſa femme, au ſujet de quelques fiefs ſituez dans la paroiſſe de Granges en Perigord, & reçut le lundy avant la fête-Dieu 1339. un hommage d'un de ſes vaſſaux de la paroiſſe de Noailhac. Il fut aſſocié en 1340. à la procuration que Roger par la grace de Dieu comte de Perigord, & ſeigneur de Bergerac, avoit donnée à Guillaume Bonifacii, damoiſeau de Ribeyrac, & tranſigea au mois de novembre 1341,

Femme, N. de S. Ribier, fille d'*Arnaud* de S. Ribier, damoiſeau.

1. BERTRAND de Groſſolles, qui ſuit.
2. BERNARD de Groſſolles, *qui a fait les branches de* Saint Martin, de Caumont, de Flamarens, &c. *& ſera rapporté ci-après* §. I.

III.

B BERTRAND de Groſſolles, damoiſeau. *Arnaud* de S. Ribier, damoiſeau, le qualifie, ſon petit-fils (*a*) dans la donation qu'il lui fit de tous ſes biens le 10. avant les calendes de mars 1343. Il vivoit encore en 1369. (a) *Nepos.*

Femme, GERAUDE *Bermondi* ou de Bermond, fille & heritiere de *Pierre Bermondi*, dit l'*ancien*, damoiſeau, & veuve de *Pierre Bermondi*, damoiſeau, dit *le jeune*, dont elle avoit eu une fille unique nommée *Helene*, morte jeune, de qui elle avoit herité, ce qui apporta les biens de la maiſon de Bermondi dans celle de Groſſolles. Elle fut mariée vers l'an 1345.

1. AYMERIC de Groſſolles, qui ſuit.
2. & 3. PIERRE & PONS de Groſſolles, morts ſans poſterité.
4. LUCE de Groſſolles, épouſa *noble Pierre* Botelli de Limeuil en Perigord, & fit heritier *Aymeric* de Groſſolles ſon frere.

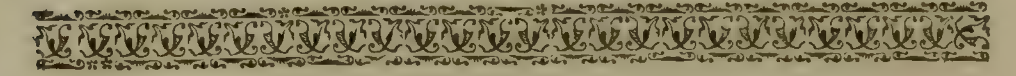
IV.

C AYMERIC de Groſſolles, damoiſeau, ſeigneur de Floirac, d'Agude, de la Bermondie, de la Baſtide d'Engraulier & de la Martinié, prit le ſurnom de *Bermondi*, ſuivant le teſtament de *Pierre* Bermondi, dit l'*ancien*, ſon ayeul, daté du vendredy d'après l'Aſſomption de l'an 1357. qui le fit ſon heritier univerſel. *Foulquet* de la Force, damoiſeau, de la paroiſſe de S. Martin-le-Petit, dioceſe de Perigueux, lui vendit le 9. mars 1407. la terre & la maiſon de la Bermondie & ſes dépendances, qu'il avoit euës par ſon mariage avec *Marguerite* Bermondi. Il eſt qualifié *Aymeric Bermondi, damoiſeau, fils de feu Bertrand de Groſſolles ou Bermondi*, dans un acte du 12. may 1412. Il fit un codicile le 27. juillet 1422. par lequel il ajouta les articles ſuivans à ſon teſtament qu'il avoit fait quelque tems auparavant. 1°. Il ordonna que ſon heritier nommé dans ſon teſtament porteroit les noms & armes de Groſſolles & de Bermondi. 2°. Il fit des legs pieux à l'égliſe de Thaunac. 3°. Il legua pour réparer le monaſtere de S. Ribier, à condition que le Prieur & les Chapelains de S. Ribier ſeroient tenus de prier pour ſon ame, & pour celle du pere de *noble & puiſſant ſeigneur Bernard de Groſſolles ſon couſin germain* 4°. Il fait encore des legs pieux aux Cordeliers de Montignac & de Sarlat, &
D aux Freres Prêcheurs de Beauvoir, pour prier pour ſon ame & pour celle de feu *noble Valence* de Miraumont ſa femme, & pour leurs enfans. 5°. En cas que tous les heritiers & ſubſtituez nommez dans ſon teſtament vinſſent à deceder ſans enfans legitimes, il appelle à ſa ſucceſſion les enfans mâles de *Bernard* de Groſſolles, chevalier ſon couſin germain, comme ſes plus proches parens & heritiers du côté de *Bertrand* de Groſſolles ſon pere. Aymeric de Groſſolles ſurvêquit long-tems à ce codicile. Il fonda le 5. janvier 1425. une chapelle à Turenne, pour prier Dieu pour ſon ame & pour tout ſon lignage; & fit le 21. décembre 1436. donation entre-vifs en faveur de *noble Aymeric* de Beynac ſon petit-fils des châteaux d'Agude & de Floirac, avec la haute & baſſe juſtice, dont il ſe réſerva l'uſufruit pendant ſa vie, étant dans un âge très-avancé. Il fit un ſecond codicile & un teſtament ſept jours après, par lequel il choiſit ſa ſépulture dans la paroiſſe baſſe de la ville de Turenne, ou au couvent des Cordeliers de Brives, au choix de ſon executeur teſtamentaire. Il fit ſon heritiere univerſelle *Jeanne* ſa fille, femme de *noble Jean* de Caſenac, lui ſubſtitua *Jean*, & enſuite *Begon* de Caſenac, fils de *Jeanne* ſa fille; & après eux *Ademar* de Beynac, *Raymond* de Sirol ou

Sireuil, & *Aymeric* de Beynac ses petits-fils successivement l'un après l'autre; à condition que tous ces substituez porteroient son nom, surnom & armes, & nomme pour ses executeurs testamentaires *nobles Aymeric* de Beynac, & *Raymond* de Sirol ou Sireuil ses petis-fils. A

Femme, VALENCE de Miraumont, étoit morte en 1422.

1. N. de Grossolles, femme de *Jean* de Comarque, damoiseau.
2. MARTHE de Grossolles, femme de *noble Seguin* de Sirol ou Sireuil, seigneur de Sivrac, damoiseau.
3. PHILIPPIE de Grossolles, épousa *noble Jean* de Beynac, damoiseau, dont elle eut *Ademar* & *Aymeric* de Beynac.
4. JEANNE de Grossolles, épousa pendant l'absence de son pere le 25. février 1407. *noble Jean* de Casenac, damoiseau. L'acte fut passé à Beynac en présence de *noble & puissant homme Ademar de Beynac, chevalier*, & de plusieurs autres seigneurs.



§. I.

SEIGNEURS DE S. MARTIN, DE CAUMONT, DE FLAMARENS, &c.

III.

BERNARD de Grossolles I. du nom, damoiseau, fils puîné de GUILLAUME de Grossolles, damoiseau, & de N. de S. Ribier *mentionnés ci-devant*, *page* 385. & frere de *Bertrand* de Grossolles. L'on trouve dans le tresor des chartes du Roi une rémission accordée l'an 1347. par le Roi Philippes *de Valois* à *noble Bernard de Grossolles, damoiseau*, pour avoir pris le parti des Anglois, dans le tems que *noble Raymond Bernard* de Durfort, qui tenoit le même parti, s'empara de Veillac en Perigord. Il fut pere de B

1. BERTRAND de Grossolles, encore pupille en 1347. est mentionné dans les lettres de rémission de son pere.
2. BERNARD de Grossolles II. du nom, qui suit.

IV.

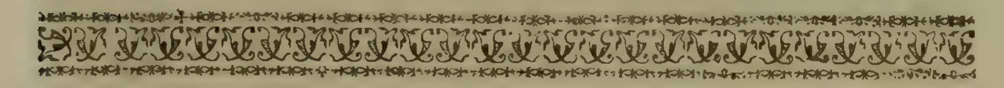
BERNARD de Grossolles II. du nom, chevalier, vicomte de Montgaillard, seigneur de Gensac, de S. Martin, d'Asques, &c. est appellé avec ses enfans mâles par le codicile d'*Aymeric* de Grossolles de la Bermondie son cousin germain de l'an 1422. à la substitution de ses biens, & il y est qualifié *noble & puissant seigneur*. On trouve plusieurs actes de lui, entr'autres un contrat d'acquêt qu'il fit de la terre & seigneurie de S. Martin & autres, de l'an 1390. un acte de foy & hommage du 5. mars 1407. rendu au comte d'Armagnac par Jean de Roquelaure, seigneur de S. Aubin, dans lequel *Bernard* de Grossolles nommé comme présent est encore qualifié *noble & puissant seigneur*. (*a*) Il rendit le premier octobre 1418. foy & hommage à Jean comte souverain d'Armagnac; il y est qualifié *chevalier*, (*b*). Cet acte contient un aveu & dénombrement de plusieurs terres & seigneuries situées dans le vicomté de Lomagne, & ces terres & seigneuries sont déclarées possedées par lui en toute justice, haute, moyenne & basse, & en qualité de *feudum nobile & honoratum*. Il joint au dénombrement de ses fiefs directs & immediats la déclaration d'autres féodalitez ou seigneuries, tenuës & mouvantes de lui en arrierefiefs; les témoins de cet hommage sont Bernard de la Riviere, sénéchal d'Armagnac, Gerard de Lomagne, Othon seigneur de Montault, Accieu de Montesquiou, & Jean de Bastules. Il se trouve nommé à la tête de plusieurs seigneurs, tous qualifiez chevaliers (*c*), presens au contrat de mariage d'Isabeau, fille du Roi de Navarre, avec Jean comte d'Armagnac, passé à Rhodez le 17. mars 1418. L'on trouve dans les acquits des guerres de la chambre des Comptes de Paris, une quittance du même Bernard de Grossolles du 10. février 1420. dans laquelle il est dit que Bernard de Grossolles, chevalier, servoit le Roi à la défense du Languedoc, avec un chevalier & quatorze écuyers de sa chambre; & sur son sceau qui est C D

(*a*) *Nobilis & potens dominus.*
(*b*) *Miles.*
(*c*) *Militibus.*

A au bas est *un lion & un chef chargé de trois étoiles*, qui sont les armes de la maison de Grossolles. Il fit son testament le 17. mars 1421. par lequel il paroît qu'il avoit été marié deux fois, qu'il avoit dix enfans de ses deux lits, qui sont rappellez dans cet acte; il y institue ses heritiers universels pour toutes ses terres ses deux fils ainez des deux lits; sçavoir, *Bernard* III. aîné du premier lit, & *Etienne* seigneur de Caumont, aîné du second, *pour conserver ses terres dans sa famille*, & *afin de soutenir le nom & les armes de sa maison*. Il fit une substitution graduelle & perpetuelle de mâle en mâle, & d'aîné en aîné de l'un à l'autre; y appellant les naturels au défaut des légitimes, à l'exclusion des filles. Le nom de ses deux femmes est ignoré; les enfans furent entr'autres,

1. BERNARD de Grossolles III. du nom, *a fait la branche des* seigneurs de S. Martin, vicomtes de Montgaillard.
2. ETIENNE de Grossolles, *a donné origine à celle des* seigneurs de Caumont.
3. B JEAN de Grossolles, *a fait la branche des* seigneurs de Flamarens, *rapportes ci-après* §. II.
4. ANTOINE de Grossolles.
5. JEANNE de Grossolles, mariée au seigneur de Bastules.
6. JEANNETTE de Grossolles, femme du seigneur de Leaumont.
7. PERRETTE de Grossolles, épousa *Antoine* du Fourc, seigneur de Montastruc.

Trois autres filles, dont l'on ignore les alliances.



§. II.

SEIGNEURS DE FLAMARENS.

V.

C JEAN de Grossolles, chevalier, seigneur de Flamarens, baron de Montastruc en Agenois, seigneur de la Chapelle, de Mauroux, second fils du second lit de BERNARD de Grossolles II. du nom, *mentionné ci-dessus.* Il étoit déja seigneur de Flamarens en 1472. suivant le testament de *Bernard* III. son frere aîné, qui renferme une substitution en faveur des mâles de la branche de Flamarens au défaut des mâles dans la sienne. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Flamarens, en une chapelle qu'il avoit fondée pour lui & les siens.

Femme, ANNE d'Abzac, fille de *noble Guy* d'Abzac, seigneur de la Douze en Perigord, fut mariée par contrat du 29. may 1466. au château de Lauzun, en présence de *noble Jean* de Caumont, seigneur de Lauzun, & autres seigneurs de Perigord.

1. JEAN de Grossolles II. du nom, seigneur de Flamarens, qui suit.
2. D ANTOINE de Grossolles, seigneur de Buzet, *a continué la branche de* Flamarens, *& sera rapporte ci après*
3. HERARD de Grossolles, abbé de Simorre, fut élû évêque de Condom l'an 1521. & siegea jusques vers l'an 1543. Il fit rétablir son église cathedrale, & la consacra de nouveau en 1531. comme on le voit dans une inscription gravée sur une table de marbre dans la même église, dont les clefs des voûtes, les vitres & les ornemens portent les armes de Grossolles, *Voyez* Gall. Christ. *edit. nov. t. II. col. 968.*
4. LOUISE de Grossolles, femme du seigneur de Bezolles.
5. MARIE de Grossolles, mariée au seigneur de Brassac.

VI.

E JEAN de Grossolles II. du nom, baron de Montastruc, seigneur de Flamarens, de la Chapelle, &c.

Femme, ANTOINETTE de Lustrac, fille d'*Antoine* de Lustrac, chevalier, seigneur des terres & baronies de Lustrac, de Gavaudon, &c. & de *Catherine* de Durfort, fut mariée par contrat du 7. novembre 1501, les seigneurs de Durfort & de Roquelaure y souscrivirent, & les parties y prennent de part & d'autre les qualitez de *nobles & puis-*

sans seigneurs Elle fit son testament le 24. février 1527. par lequel elle ordonna sa sépulture dans l'église paroissiale de Flamarens, en la chapelle où ses prédecesseurs avoient coutume d'être inhumez, & *auprès de son feu seigneur & mari.* Elle fonda de plus une chapelle, à la charge de trois messes par semaine à perpetuité, de laquelle elle attribua la collation à son heritier *& à ses successeurs sires de Flamarens.* A

1. JEAN de Grossolles, embrassa l'état ecclesiastique, fut protonotaire Apostolique, & fit une donation à *Arnaud* son frere puiné des terres & baronies de Flamarens & de Montastruc, *pour l'entretenement des nom & armes de sa maison.* Après la mort d'*Arnaud* de Grossolles sans enfans, ce même Jean de Grossolles étant rentré dans la possession des terres de Flamarens & de Montastruc, en vertu de la clause de reversion apposée dans la donation, il fit une seconde fois donation des mêmes mêmes terres le 17. octobre 1543. en faveur d'ANTOINE de Grossolles son oncle, *dont il sera parlé ci-après.* Voici les termes de cette donation : *Considerant que Messire Antoine mondit oncle est encore en vie, estant sorti de ma maison, & porte le nom & armes d'icelle, ayant aussi enfans mâles de lui procreez, & que la generation & ancienne noblesse de madite maison pourra être conservee & gardee ; à ces causes, me voulant conformer a la volonté de mondit seigneur & pere, je fais la disposition de mon bien ainsi qu'il s'ensuit*, &c, B
2. ARNAUD de Grossolles, baron de Flamarens, qui suit.
3. N. de Grossolles, épousa le seigneur de Bolac.
4. N. de Grossolles, épousa *N.* de Pontbriand, seigneur de Montregal en Perigord.

VII.

ARNAUD de Grossolles, baron de Flamarens & de Montastruc, seigneur de la Chapelle & de Mauroux en Lomagne, sénéchal de Marsan, bailly de Nivernois, gouverneur de la ville & du château de l'Esparre, fit son testament le 15. juillet 1536. sur le point d'aller à la guerre, *considerant*, dit il, *le voyage que j'entends faire au service du Roy en la guerre*, &c. il y institua heritier universel son frere aîné *Jean* de Grossolles, protonotaire du S. Siege, & à son défaut *Antoine* de Grossolles, chevalier, seigneur de Buzet son oncle paternel, & les enfans mâles procreez de lui, & par droit de succession tous les mâles tant directs que collateraux du nom & armes de la maison de Grossolles. Il fit encore un codicile le 17. octobre 1543. *s'en allant à la guerre au camp du Roy tenant le siege devant Perpignan* Il y confirme les dispositions qu'il avoit faites dans son testament, & mourut sans enfans. C

Femme, CATHERINE de la Tour, fille d'*Antoine-Raymond* de la Tour, baron de Murat, de Cayres, &c. & de *Marie* de la Fayette, fut mariée par traité signé au château de S. Exupery en Limousin le 26. janvier 1538. *Voyez tome IV. de cette histoire, page* 547.

VI.

D

ANTOINE de Grossolles, chevalier, seigneur de Buzet, puis baron de Flamarens & de Montastruc après la mort sans enfans de *Jean* & *Arnaud* de Grossolles ses néveux, étoit fils puiné de JEAN de Grossolles I. du nom, seigneur de Flamarens, & d'ANNE d'Abzac, *mentionnés ci-devant*, *p* 387. Le roi Louis XII. lui fit expedier le 24. juillet 1514. une commission pour faire sortir hors du Royaume les Lansquenets qui étoient venus au service de ce Prince, sous la conduite du comte Wolf: l'intitulé de cette commission porte ce qui suit. Louis par la grace de Dieu, &c. *A notre très cher & bien amé Messire Antoine de Grossolles, chevalier, seigneur de Buzet, salut, &c.* Il fit son testament le 20. juin 1530. par lequel il institua heritier universel *Herard* de Grossolles son fils aîné, & au défaut de celui-ci sans enfans mâles, il appella *Renaud* de Grossolles son fils puîné & ses enfans mâles, & successivement tous les mâles de proche en proche tant qu'il y en aura qui porteront *le nom & les armes de Grossolles.* E

Femme, BEATRIX de Noaillan, fils d'*Odet* de Noaillan, & de *Guyonne* d'Esclamail, fut mariée l'an 1506.

1. HERARD de Grossolles I. du nom, seigneur de Buzet, qui suit.
2. RENAUD de Grossolles, *qui a continué la branche, & sera rapporté ci-après.*

VII.

HERARD de Grossolles I. du nom, chevalier, seigneur de Buzet, &c. Etant survenu une contestation entre lui & Honorat de Savoye, comte de Villars, au sujet de la pêche dans la Garonne, ils la terminerent par une transaction du 3. février

A février 1547. dans laquelle les parties se qualifient, sçavoir, *haut & puissant seigneur Honorat de Savoye, comte de Villars, seigneur d'Aiguillon & autres places, d'une part, & haut & puissant seigneur Messire Herard de Grossolles, d'autre, &c.*

Femme, FRANÇOISE de Montpezat, niéce de *Jean* de Montpezat, chevalier, sénéchal de Bazadois, gentilhomme de la chambre du Roi, & sœur de *Bernard* de Montpezat, seigneur de S. Martoire & de Tayan, lequel fut présent au contrat de mariage qui fut signé le 27. avril 1539. Elle n'eut que deux enfans, qui moururent sans posterité.

VII.

RENAUD de Grossolles, chevalier, frere puîné de HERARD de Grossolles, *mentionné ci-devant*, *p.* 388. fut baron de Flamarens & de Montastruc, seigneur de la Chapelle, de Buzet, de Vignau, &c. sénéchal des païs de Marsan, de Tursan & de Gavardan, gouverneur du mont de Marsan, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhom-
B me de sa chambre. Il étoit sénéchal de Marsan avant 1560. & en 1562. la Reine Jeanne de Navarre, veuve d'Antoine de Bourbon, le destitua pour cause de Religion, mettant en sa place le seigneur de la Case de la maison de Pons en Saintonge, qui étoit Calviniste comme elle ; mais en 1568. le roi Charles IX. ayant reconquis sur les Religionaires rebelles le païs de Marsan & autres, il rétablit *Renaud* de Grossolles dans sa charge de sénéchal, y ajoutant par les mêmes provisions celle de gouverneur du mont de Marsan. Il y est qualifié *Monsieur de Flamarens, chevalier, seigneur dudit lieu, & gentilhomme ordinaire de notre hôtel.*

Lon trouve aussi trois Lettres du Roi Henry III. signées de sa main, écrites à Renaud de Grossolles, dont voici les copies.

Monsieur de Flamarens, tout ainsi que les cœurs genereux de la noblesse Françoise ont acquis Premiere Lettre.
C *& conservé notre Monarchie, aussi avons nous fiance qu'ils continuront, & que toute division ostée, chacun reconnoissant comme il doit son souverain, estant l'obeissance à lui due l'une des choses la plus agreable à Dieu, & bienseante entre les hommes, & au contraire des partialités & divisions proviennent infinis maux, & entre autres la destruction de notre noblesse, &c... A Paris le... jour de Fevrier* 1580. *Signé*, HENRY, *& plus bas*, DE NEUFVILLE.

Monsieur de Flamarens, m'estant informé de ceux qui se sont vertueusement & fidellement Seconde Lettre. *employés pour mon service en cette derniere guerre en mon armée de Guyenne, j'ay sçu que vous êtes de ceux qui ont fait paroistre leur valeur, dont je vous sçais fort bon gré, me promettant que vous continuerez toujours en cette bonne volonté, & que la ferez voir en toutes occasions qui s'en presenteront, comme je vous en prie, & même en l'establissement & execution de la paix, pour le bien de laquelle vous apporterez toute l'aide & assistance que vous pourrez, qui me sera le plus grand & le plus agreable service que je desire de vous à present, & s'il s'offre quelque occasion de vous gratifier, assurez-vous que je le feray bien volontiers, priant Dieu, Monsieur*
D *de Flamarens, vous avoir en sa sainte & digne garde. Ecrit à Saint Germain en Laye le* 11[e] *jour de Fevrier* 1581. *Signé*, HENRY, *& plus bas*, PINART.

Monsieur de Flamarens, je ne puis que je ne reçoive beaucoup de déplaisir de la blessure de Troisiéme Lettre. *mon cousin le Marechal de Biron, pour la consideration de son particulier premierement, & puis pour le préjudice que cela peut apporter au bien de mon service ; mais j'espere qu'il sera bientôt gueri, & que, suivant qu'il m'a écrit, il sera bien-tôt rejoint à mon armée, ce que je lui écris, & de s'en tenir toujours le plus pres qu'il pourra, afin que les choses s'avancent, ainsi que je le désire pour le bien de mes affaires, vous priant de continuer à vous y employer, ainsi que vous avés bien commencé avec les troupes que vous avés menées en madite armée ; & je vous assure que je le reconnoistray fort volontiers l'occasion se presentant, & m'assurant que vous ne manquerés en aucune chose qui se puisse esperer de vous, & de la bonne affection que vous por-*
E *tés à mondit service, je feray fin, priant Dieu, Monsieur de Flamarens, vous avoir en sa sainte & digne garde. Ecrit à Dolainville le* 29 *Octobre* 1582. *Signé*, HENRY, *& plus bas*, PINART. La suscription de ces Lettres : *A Monsieur de Flamarens, Chevalier de mon Ordre.*

RENAUD de Grossolles fit son testament le 24. juin 1574. par lequel il établit une substitution perpetuelle des terres de Flamarens, de Montastruc & autres, de mâles en mâles, *en suivant la volonté de ses ancestres pour la conservation de sa maison, & pour l'entretien de la grandeur d'icelle.*

Femme, ANNE de Montlezun, dame & heritiere de la terre, seigneurie & châtellenie de Vignau en Marsan, fut mariée par contrat du 21. avril 1542.

1. HERARD de Grossolles II. du nom, baron de Montastruc, qui suit.
2. JEAN de Grossolles, chevalier de Malte en 1566.
3. JEAN-ARNAUD de Grossolles, aussi chevalier de Malte.

VIII.

HERARD de Grossolles II. du nom, baron de Montastruc & de Flamarens, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, maréchal de camp de son armée de Guyenne, & capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Marguerite reine de Navarre, sœur du roi Henry III. fit expedier le dernier jour du mois d'août 1588. à Herard de Grossolles une commission, par laquelle elle le prépose à la défense des païs d'Agenois & Condomois, à cause de la guerre qui étoit dans ce païs; *Nous avons avisé de commettre*, dit cette Princesse, *gentilhomme de marque & autorité.* A

Femme, BRANDELISE de Narbonne, fille de *Bernard* de Narbonne, chevalier de l'Ordre du Roi, marquis de Fiemarcon, & de *Françoise* de Bruyeres-Chalabre sa seconde femme, fut mariée par contrat passé au château de la Garde en Fiemarcon le 14. juin 1574. *Hector* de Pardaillan, seigneur de Gondrin, chevalier de l'Ordre du Roi, & *Jean* de Grossolles, seigneur de Caumont, aussi chevalier de l'Ordre du Roi, y souscrivirent. *Voyez tome VII. de cette hist. p. 773.* B

1. RENAUD de Grossolles, mort sans alliance après avoir fait son testament le 26. juillet 1605. par lequel il institua son heritier universel *Jean* de Grossolles son frere puîné, qui suit, & substitua à perpetuité tous ses biens de degré en degré en ligne masculine, & de branche en branche, & au défaut de mâles dans la maison de Grossolles, il substitua ses biens à l'aînée des filles du nom & armes de Grossolles, à condition que son mari & ses enfans porteroient le nom & les armes de sa maison.
2. JEAN de Grossolles III. du nom, baron de Flamarens, qui suit.
3. MARGUERITE de Grossolles, épousa par contrat du 28. octobre 1614. *Jean-Gaston* de Foix de Candalle, seigneur de Villefranche, fils de *Charles* de Foix, seigneur de Villefranche & de Montcassin, & d'*Anne* d'Anticamerata. *Voyez tome III. de cette hist. page 385.* C

IX.

JEAN de Grossolles III. du nom, chevalier, baron de Flamarens & de Montastruc, seigneur de Buzet, &c. mestre de camp d'un regiment d'infanterie. C'est lui qui, se croyant offensé de quelques discours qu'avoit tenus le sieur de Montespan, s'achemina au château de Gondrin avec un page seulement, qu'il envoya au sieur de Montespan, pour lui dire où il étoit, & qu'il désiroit avoir de lui un éclaircissement : le sieur de Lusan s'étant trouvé à la porte du château de Gondrin à la descente du page, & ayant reconnu qu'il étoit au sieur de Flamarens, & sçu le sujet qui l'amenoit, il prit sur le champ le cheval du page & s'en alla trouver le sieur de Flamarens, qu'il obligea de mettre l'épée à la main, prenant le fait & cause du sieur de Montespan; le sort des armes n'ayant pas été favorable au sieur de Lusan, il fut tué. Ce fait est ainsi rapporté dans les lettres de grace accordées au sieur de Flamarens par le roi Louis XIII. la deuxiéme année de son regne, données à Fontainebleau au mois d'octobre 1611. D

Femme, FRANÇOISE d'Albret, fille d'*Henry* d'Albret, seigneur de Miossens, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur du païs de Bearn, & d'*Antoinette* de Pons, & sœur d'*Henry* d'Albret II. du nom, baron de Pons & de Miossens, qui épousa *Anne* de Pardaillan, dame d'Escandillac, fut mariée par contrat passé à Bourdeaux en présence de François de Sourdis, cardinal, archevêque de cette ville, le 19. décembre 1609. *Voyez tome VI. de cette hist. p. 220.* Elle fut mere entr'autres enfans de

X.

ANTOINE-AGESILAN de Grossolles, chevalier, marquis de Flamarens, baron de Montastruc, seigneur de Buzet, &c. fut tué à la bataille de S. Antoine dans le parti de M. le Prince au mois de juillet 1652. *Voyez les memoires de M. de la Rochefoucaud, p. 432. ceux de Me de Motteville, tome IV. p. 376. & autres.* E

Femme, FRANÇOISE le Hardy de la Trousse, fille de *Sebastien* le Hardy, seigneur de la Trousse, grand-prévôt de France. Ses enfans s'étant trouvés mineurs à sa mort, eurent pour tuteurs *Cesar-Phœbus* d'Albret, maréchal de France.

1. FRANÇOIS de Grossolles, mourut sans alliance l'an 1706. à Burgos en Espagne, ayant été obligé de sortir du Royaume à cause d'un combat singulier. Sa Majesté Catholique lui avoit accordé deux mille écus de pension, & l'avoit honoré de la Clef d'Or. Voici ce qu'en dit un Journal de ce tems-là : *Le Marquis de Flamarens, d'une des premieres maisons de Guyenne, est mort de maladie à Burgos. La Reine d'Espagne*

A (*le Roy estant absent*) *a donné des ordres pour le faire enterrer d'une maniere convenable à sa qualité, afin qu'il ne manquât rien aux funerailles d'un Etranger de distinction, éloigné de son païs & de ceux de sa maison, & que tout repondît à l'estime qu'elle faisoit de lui.*

2. FRANÇOIS-AGESILAN de Grossolles, comte de Flamarens, qui suit.

3. JEAN de Grossolles, dit *le chevalier de Flamarens*, mort sans posterité.

X I.

FRANÇOIS-AGESILAN de Grossolles, comte de Flamarens, premier maître-d'hôtel de Monsieur duc d'Orleans, frere unique du roi Louis XIV.

Femme, MARIE-GABRIELLE le Tillier, fille de *Jacques* le Tillier, seigneur de la Chapelle, intendant des finances, & sœur uterine du cardinal le Camus, évêque de Grenoble, de *Nicolas* le Camus, premier president de la Cour des Aydes à Paris, &

B de *Jean* le Camus, Lieutenant Civil.

1. EMMANUEL-FELIX de Grossolles, guidon des Gendarmes Anglois, tué en Italie à la bataille de Luzzara sans avoir été marié.
2. AGESILAN-GASTON de Grossolles, marquis de Flamarens, qui suit.
3. MARIE-CLEMENT-JOSEPH de Grossolles, seigneur de Montastruc & d'Aurenque, mestre de camp d'infanterie.

Femme, MARGUERITE-LOUISE de Bruet, fille de *Gedeon* de Bruet, baron d'Arzens, seigneur de Perecave, de la Garde & de S. Blancard, & de *Marguerite* de Bar de Mauzac, fut mariée le 24. juin 1722.

I. AGESILAN de Grossolles, de Flamarens, né le 31. octobre 1729. mourut le 31. octobre 1730.

II. JOSEPH-CLEMENT-MARIE de Grossolles, né le 23. janvier 1731. mourut le 26. mars 1732.

C III. MARGUERITE-MARIE-GABRIELLE de Grossolles, née le 25. août 1723.

IV. ANNE de Grossolles, née le 14. janvier 1725.

V. FRANÇOISE de Grossolles, née le 23. may 1727.

VI. JULIE-ANNE de Grossolles, née le 25. juin 1728.

X I I.

AGESILAN-GASTON de Grossolles, chevalier, marquis de Flamarens, seigneur de Buzet, de la Barthe & de Mayroux, ci-devant capitaine-lieutenant des Chevaux-legers de Bourgogne, brigadier des armées du Roi le premier février 1719.

Femme, ANNE AGNE'S de Beauvau, fille de *Gabriel-Henry* de Beauvau, marquis

D de Montgauger, capitaine des Gardes du corps de Philippes de France, duc d'Orleans, frere unique du roi Louis XIV. & de *Marie-Madelene* de Brancas, fille de *Louis-François* de Brancas, duc de Villars.

L'on a crû devoir joindre ici quelques alliances de la maison de Grossolles, qui n'ont point été rapportées dans cette genealogie.

Jeanne de Marlan, fut femme de *Blaise* de Grossolles, seigneur de S. Martin.

Marthe de Preyssac, fut femme en secondes nôces du même *Blaise* de Grossolles.

Jean de Lomagne de Fiemarcon, eut pour femme *Marie* de Grossolles. *Voyez tome II. de cette hist p. 677.*

Catherine de Grammont, épousa *Joseph* de Grossolles.

Jeanne de Lautrec, fut femme de *Jean* de Grossolles, vicomte de Montgaillard.

Catherine de Gouth, fut femme de *Jean* de Grossolles, seigneur de S. Martin; elle

E étoit de la maison de Gouth ou Goth, dont étoit le pape *Clement* V. & *Regine* de Gouth, vicomtesse de *Lomagne* & d'Auvillars, femme de *Jean* comte d'Armagnac.

Catherine d'Abzac de la maison de la Douze, fut femme d'*Antoine* de Grossolles, seigneur de Caumont, & eut pour fils *Bernard* de Grossolles, chevalier de S. Jean de Jerusalem en 1477.

Bernard de Vabres, marquis de Castelnau, épousa *Claude* de Grossolles.

Anne de Caumont, fut femme de *Jean Jacques* de Grossolles, seigneur d'Asques.

Michel de Faudoas, épousa *N.* de Grossolles. La genealogie de la maison de Faudoas, parle de cette alliance en ces termes: *Michel de Faudoas &c. s'allia avec une très-noble & très-ancienne maison par son mariage avec N-de Grossolles, fille d'*Etienne *de Grossolles, seigneur de Caumont.* Voyez *ibid.* tout ce qui est rapporté du nom de Grossolles.

A

Page 187. lettre D, ligne 2. Beaumont d'Andufe, *lifez* Bermond d'Andufe.

P. 195. lettre E, ligne 9. *ajoûtez*, elle étoit feconde fille de *Robert* vicomte d'Uzés, & de *Guinote* dame de Brouffan & de Bellegarde.

P. 197. lettre E, ligne 5. S. Aubard, *lifez* S. Auban.

Ibid. ligne 8. époufa *N.* *lifez Pons* de Caylus, veuf d'*Antoinette* de Clermont-Lodeve.

P. 204. lettre C, ligne pénultiéme, *Jacques* de Clement, *lifez* de Clermont.

P. 212. lettre A, premiere ligne, après fa femme, *ajoûtez*, remariée à *Charles-Eugene* de Ligne, prince d'Aremberg.

Ibid. lettre C, ligne 8. II. Femme, N. d'Anglure, *lifez* II. Femme, *Françoife* d'Anglure, heritiere de la branche de Coublans, fille d'*Arnaud* dit *Saladin* d'Anglure. marquis de Coublans, & de *Chriftine* du Chaftelet.

Ibid. à la fin de la page *ajoûtez*, époufa le 13. juillet 1728. *Michel* de Durfort, comte de Lorges, meftre de camp de cavalerie, fils aîné de *Guy-Nicolas* de Durfort, duc de Quintin-Lorges, & de *Genevieve-Therefe* de Chamillart fa femme. B

P. 229. lettre A, ligne 11. aprè ce mot, Roquefeuil, *ajoûtez*, fille d'*Antoine* feigneur de Blancafort & de Roquefeuil, & de *Dauphine* d'Arpajon.

P. 231. lettre C, aux enfans de la premiere femme de *Jacques* d'Efcars, *ajoûtez*, 1. *Charles* mort fans enfans, 5. *Bertrand*, 6. & 7. *Marguerite* & *Charlotte.*

Ibid. lettre D, ligne 14. *ajoûtez* le 19. feptembre 1593.

P. 232. lettre A, après ce mot, Pompadour, *ajoûtez*, fut mariée le 4. février 1663. Deux lignes au-deffous, *ajoûtez ces enfans.*

1. CHARLES-FRANÇOIS d'Efcars, marquis de Montal, qui fuit.
2. MARIE-ANNE d'Efcars, époufa le 7. mars 1691. *Claude-Antoine* de Mouret, feigneur de Montarnat, dont elle a eu *N.* de Mouret, comte de Peyre, meftre de camp de cavalerie, *Victoire* & *Marie-Anne* de Mouret, mariées.
3. MARIE-ANNE d'Efcars, époufa 1°. au mois d'avril 1692. *Policarpe* de Bejares, feigneur de la Lourie, mort fans enfans, 2°. *Jean-Jofué* Adam, feigneur de Loires & de S. Denis en Poitou. C

XIII.

CHARLES-FRANÇOIS d'Efcars, marquis de Montal & de la Roquebrou; baron de Carbonnieres, d'Itrac, de Saint Jean-l'Efpinaffe, mourut à Paris le 23. janvier 1707. & fut enterré à l'entrée du choeur de l'églife de Saint André des Arcs.

Femme, FRANÇOISE de la Fonds-de-Jean-de-S.-Project, fille de *François* de la Fonds-de-Jean, marquis de S. Project, & de *Françoife* marquife de Rilhac, fut mariée le 7. may 1696.

1. JOSEPH-BONAVENTURE d'Efcars, marquis de Montal, de Merville & de la Roquebrou, baron de Carbonnieres, d'Itrac, de S. Jean de l'Efpinaffe, &c. âgé de 25. ans en 1732. D
2. FRANÇOISE-THERESE d'Efcars, mariée le 6. juillet 1725. à *Simon* du Garric, baron du Zech en Quercy, comte de Montaftruc, dont elle a eu *Jofeph-Marie* du Garric, *Antoine-Louis* du Garric, *Catherine* du Garric, & *Marie* du Garric.
3. MARIE-ANNE d'Efcars, mariée le 27. février 1729. à *Jacques-François-de Sales* d'Hautefort, marquis de S. Chamans en Limoufin.

Ibidem lettre D, ligne premiere, après ce mot, marié, *ajoûtez* en juillet 1680. & après le mot du Chaftelet, *ajoûtez encore*, fille d'*Henry* marquis du Chaftelet & de Trichafteau, & d'*Angelique* de Pouilly.

Ibid. ligne 8. *ajoûtez*, mort au mois de novembre 1724.

Ligne fuivante, *lifez* ainfi l'article de fa femme, *Marie* de Redon, fille d'*Alexandre* de Redon, marquis de Pranfac, & de *Claude* de Pouilly, marquife d'Efne, fut mariée le 13. feptembre 1682. étant âgée de 25. ans, & mourut le 11. janvier 1726.

Ibid. lettre E, ligne 9. *ajoûtez*, capitaine au regiment de Touloufe cavalerie; trois lignes après, *ajoûtez*, 4. *Louis-Nicolas* d'Efcars, né le 8. juin 1724. chevalier de Malte. E

P. 233. lettre A, ligne 12. à Catherine, *ajoûtez*, époufa 1°. *Jacques* d'Abzac de la Douze, feigneur de Villars & de Mezieres, 2°. *Pierre* de Bannes, feigneur de Boredon. Elle eft morte.

Ibid. à Henriette, *ajoûtez*, religieufe.

Ibid. à Louife-Marie, *ajoutez*, religieufe.

Ibid. à Gabrielle, *ajoutez*, époufa en 1726. *N.* de la Fonds-de-Jean, marquis de Saint Project, frere de *Françoife* de la Fonds-de-Jean, qui avoit époufé le 7. may 1696. *Charles-François* d'Efcars, marquis de Merville.

Ibid. lettre B, ligne 5. *ajoûtez* marquis de la Motte, né le 8. août 1711.

Ibid. deux lignes après, *ajoûtez*, Anne d'Efcars, morte fille. Elifabeth d'Efcars, morte fille.

fille. A Paule, *ajoûtez*, née le 30. mars 1708. A Marie, *ajoûtez*, née le 16. may 1710. religieuse de la Visitation. A Felice, *ajoutez*, née le 20. février 1719.

A *Ibid.* lettre D, ligne 8. de Joignat, *lisez* de Jonglat.

Ibid. lettre E, ligne premiere, après Montberon, *ajoutez* fut mariée par contrat du 19. février 1602.

P. 238. lettre B, ligne 7. à la fin de l'article, *ajoutez* à Paris, âgé de 70. ans, & fut enterré en l'église paroissiale de S. Sulpice.

P. 242. lettre C, ligne 4. Sumidry, *lisez* Sommieres.

Ibid lettre E, ligne premiere, *lisez*, *Odillon Guerin.*

Ligne suivante, *lisez* Tournel en Gevaudan, diocese de Mande.

P. 247. lettre D, ligne premiere, *effacez* depuis ce mot, épousa, jusqu'à la fin, & *mettez*, il vit dans le château de la Chainte en Berry.

P. 248. lettre C, ligne 9. *lisez*, mariée à Genes à *N.* prince de Francavilla, neveu du cardinal Imperiale, vivant à Naples en 1718.

B P. 251. lettre E, ligne 6. *ajoûtez à la fin*, mariée à Aix à *N* de Castellane, marquis d'Esparron, capitaine de cavalerie, mourut à Aix le 9. octobre dans la 24[e] année de son âge, après être accouchée d'un enfant mort.

P. 253. lettre E, ligne 13. de Rochas d'Ayglue, *lisez* d'Ayglun.

P. 254. lettre B, ligne 3. *ajoutez*, testa le 11. janvier 1613.

Ibid. lettre D, ligne 5. Isabelle de Simiane, dame de la Coste, *lisez*, Anne-Isabel de Simiane, dame de la Coste & de Châteauneuf; & ligne suivante, *ajoutez*, morte à Avignon le 8. juillet 1716.

P. 263. lettre A, ligne 6 comtesse de France, *lisez* comtesse de Flandres.

P. 276. lettre B, ligne derniere, des Grands Bouteillers de France, *lisez* Maîtres des Arbalestriers.

P 291. lettre A, ligne 5. II. Femme, N. *lisez* Paule-Marie de Peyre, fille du comte de la Coste, & alinea,

1. Jean Paul Lascaris de Vintimille de Castellar.

2. Anne-Lucrece Lascaris de Vintimille de Castellar.

C P. 296. lettre E, ligne 6. *ajoûtez*, mort le 18. may 1727, âgé d'environ 60. ans.

P. 298. lettre E, ligne 5. *ajoutez*, il fut nommé à l'archevêché de Paris le 12. may 1729. prêta serment de fidelité entre les mains du Roi, le 4. septembre prit possession le 6. du même mois, & fut reçu au Parlement en qualité de duc de S. Cloud, pair de France, le 19. décembre de la même année.

P. 299. lettre E, ligne 6. marquis des Arcs *lisez* marquis de Vins.

Ibid. ligne suivante, *N.* de Vintimille, *ajoutez*, *Madeleine-Charlotte-Guillemine-Leonine.*

P. 309. lettre B, ligne 8. *ajoutez*, mourut à Paris au mois de septembre 1728. & fut enterré dans sa paroisse le lundy 20. du même mois.

P. 310. lettre E, premiere ligne, *ajoutez* il s'est démis de son évêché en faveur de M. l'abbé de Gesvres, & a été nommé abbé de S. Victor de Marseille le 18. février 1728.

Ibid à la fin de la page, *ajoûtez*,

XXXV.

D ETIENNE-RENE' Potier, né le 2. janvier 1697. abbé d'Orcamp, a été nommé évêque & comte de Beauvais, pair de France, vidame de Gerberoy le 18. février 1728. sur la démission de François Honorat-Antoine de Beauvillier. Il a été sacré le 6. juin, prêta serment & prit séance au Parlement en qualité de duc & pair de France le 12. août suivant. *Voyez ses ancestres tome IV. de cette hist. p.* 763. *à l'occasion du* duché-pairie de Tresmes.

P. 322. lettre C, ligne 3. *ajoûtez*, *Jeanne* de Grandpré, dame de Vonc, femme de *Jacques* seigneur de Bohan & de Vaucelles, épousa en secondes nôces *Jacques* de la Charmoye, écuyer, dont elle étoit veuve en 1467. elle pouvoit être fille de *Jacques* de Grandpré, & de *Catherine* de Hans.

P. 343. lettre E, ligne premiere, *effacez ces mots*, dont elle fut la premiere femme; & *lisez* avec laquelle il étoit marié avant, &c.

P. 344. lettre D, ligne 3. Galigny, *lisez* Jaligny.

P. 345. lettre C, ligne pénultiéme, des Connétables, *lisez* des Maréchaux de France.

P. 367. lettre A, ligne 2. après l'article de Brunissende, *ajoutez:* On a cru devoir rapporter ici, à l'occasion de cette alliance, la Genealogie de la maison de Voisins.

GENEALOGIE DE VOISINS

I.

JEAN de Voisins, seigneur de Couffolans, fut pere de JEAN de Voisins, qui suit; d'*Elips* de Voisins, religieuse à Vieilmur, & d'*Isnarde* de Voisins, femme de *Jean* de Voisins, chevalier, suivant un acte du 18. juillet 1397.

I I.

JEAN de Voisins, seigneur de Couffolans, devint vicomte de Lautrec en partie, & seigneur d'Ambres par le testament de *Brunissende* de Lautrec, qui lui legua tous ses biens paternels le 22. janvier 1418. Elle étoit restée veuve sans enfans 1°. d'*Eustache* de Mauny, 2°. d'*Yves* de Garancieres, & fille unique & heritiere d'*Amalric* vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, de S. Gauzens, de Brametorte, & de *Jeanne* de Narbonne. Il commença à se qualifier vicomte de Lautrec le premier octobre 1420. Il fut condamné pour sa part & portion qu'il avoit euë en cette succession, de payer à Hugues de Noës, chevalier, les arrerages de 100. livres de rente qui étoient dûs devant & après la mort de *Brunissende* par arrêt du 8. may 1431. & mourut le 30. juin 1437. A

Femme, JEANNE de Montault, fille d'*Eudes* de Montault, chevalier, du diocese d'Auch, fut mariée le 9. août 1396. & mourut en 1435.

Amalric de Voisins-Lautrec, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, de Couffolans, &c. transigea le 18. juillet 1439. avec *noble Guillaume* de Montault, *aliàs* de Voisins, damoiseau, seigneur de Montault, pour raison de certaines terres possedées autrefois par noble & puissant homme messire *Jean* de Voisins, vicomte d'Ambres, & *Amalric* donna à *Guillaume* de Montault 100. écus d'or, sur 1550. écus d'or, suivant un accord fait entr'eux : il en reçut quittance au château de Lautrec le 27. juillet 1439 mourut de contagion à Couffolans au mois d'août 1440. & institua son heritier *Jean* son frere. B

2. Guillaume de Voisins-Lautrec, prit le nom & les armes de sa femme heritiere de Montault, dont il eut *Guillaume* de Voisins-Lautrec, mort sans alliance, *Amalric* de Voisins-Lautrec, chevalier, mort à la guerre, & *Pierre* de Voisins-Lautrec, qui resta heritier, & fit hommage au Roi dans le palais épiscopal de Carcassonne.

3. JEAN de Voisins-Lautrec, qui suit. C

4. Odet de Voisins-Lautrec, chanoine regulier de S. Augustin & archidiacre d'Armagnac en l'église d'Auch. Il ceda tous ses droits de successions paternelle, maternelle & fraternelle à *Jean* son frere lors de son mariage, par acte du mois de may 1441.

5. Alix de Voisins-Lautrec, religieuse de S. Dominique au monastere de Prouille, diocese de S. Papoul.

6. Delphine de Voisins-Lautrec, morte sans alliance le 22. août 1440. fit son testament, où elle nomma ses freres *Odet*, *Guillaume* & *Jean*, ausquels elle legua à chacun 10. livres, & à sa sœur *Alix*, religieuse de Prouille, deux livres tournois petits, & institua son heritier messire *Amalric* de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres & de Couffolans son frere.

I I I. D

JEAN de Voisins-Lautrec, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres & de Couffolans, seigneur de Brametorte, fut maintenu avec son frere *Guillaume* dans la possession de la terre d'Ambres, & de la quatriéme partie du vicomté de Lautrec, par arrêt du Parlement de Toulouse du 12. octobre 1465.

Femme, MARGUERITE de Cominges, fille de *Raymond-Roger* de Cominges, chevalier, vicomte de Bruniquel, & de *Delphine* de Castelpers, fut mariée au mois de may 1441. *Voyez tome II. de cette hist p 646.*

1. JEAN de Voisins-Lautrec IV. du nom, qui suit.

A 2. MAFFRE de Voisins-Lautrec, gouverneur de l'Isle en Jourdain, mort sans enfans d'*Antoinette* de Rochefort.
3. FRANÇOIS de Voisins-Lautrec, archidiacre de Pardiac, maître de l'œuvre des monasteres de Moissac & de Gaillac
4. BLAISE de Voisins-Lautrec, religieux de S. Benoît.
5. GUILLAUME de Voisins-Lautrec, chanoine de Carcassonne, protonotaire du Saint Siege.
6. BERTRAND de Voisins-Lautrec, chevalier de S. Jean de Jerusalem.
7. HUGUES de Voisins-Lautrec, religieux de S. Benoît.
8. MARGUERITE de Voisins-Lautrec, mariée le 10. septembre 1467. à *Moris* de Bournazel, chevalier, sénéchal de Toulouse.
9. AGNE'S de Voisins-Lautrec, religieuse à Vieilmur, ordre de S. Benoît, diocese de
B Castres.
10. CATHERINE de Voisins-Lautrec, alliée le 10. juin 1474. à *Jean* de Pompinhac, chevalier, seigneur dudit lieu, & de Brons, sénéchal de Castres.
11. CECILE de Voisins-Lautrec, mariée le 18. juillet 1489. à *Jean* de Bruyeres, baron de Chalabre.
12. ROSE de Voisins-Lautrec, morte jeune.
13. JEANNE de Voisins-Lautrec, religieuse à Vieilmur.

IV.

JEAN de Voisins IV. du nom, chevalier, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres, de Verdalle, &c. sénéchal de Lauraguais, chambellan du duc de Bourbon, à qui Pons du Puy, prevôt de S. Salve d'Alby, rendit hommage par procureur en 1485. (*Voyez* Gal. Christ. *tom. I. ann.* 1715. *col* 51. B.) fit son testament le 27. septembre 1495. & fut enterré dans l'église des Cordeliers de Lavaur.

Femme, HELENE de Levis, fille de *Jean* IV. du nom, seigneur de Mirepoix, & de *Charlotte* de Levis-Quelus sa seconde femme. *Voyez tome IV. de cette hist. p.* 17.

1. MAFFRE de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, qui suit.
2. JEAN-MAFFRE de Voisins, chanoine & prevôt de S. Laurent, puis abbé de Gaillac, ordre de S. Benoît au diocese d'Alby en 1540. & 1544.
3. FRANÇOIS de Voisins, chevalier de S. Jean de Jerusalem, sénéchal de Rhodes.
4. MARGUERITE de Voisins.

V.

C MAFFRE de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres & de Verdalle, eut differens procès contre Henry de Foix, aussi vicomte de Lautrec en 1513. 1527. 1532. 1536. 1538. 1540. & mourut en 1544.

Femme, JEANNE de Crussol, fille de *Jacques* sire de Crussol, de Beaudisner, de Florensac, &c. grand-Pannetier de France, & de *Simonne* vicomtesse d'Uzés, fut mariée par contrat du 6. juin 1518. *Voyez tome III. de cette hist. p.* 768.

1. FRANÇOIS de Voisins, qui suit.
2. JACQUES de Voisins, chanoine & prevôt de Lavaur, prieur de la Bruyere, protonotaire Apostolique.
3. FRANÇOISE de Voisins, qui étoit en 1547. femme de *Sebastien* de Hautpoul, seigneur
D d'Auterive.
4. HELENE de Voisins, qui en 1541. étoit mariée à *N.* de la Deveze.
5. & 6. MARGUERITE & ANTOINETTE de Voisins, religieuses à Prouille.
7. N. de Voisins, alliée à *N.* baron de Grou en Auvergne.

VI.

FRANÇOIS de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, sénéchal de Lauraguais, gouverneur de Castres & de Lavaur, continua le procès commencé par son pere contre Guy comte de Laval & Claude de Foix sa femme, fille unique & heritiere de feu Henry de Foix. Il plaidoit en 1554. 1559. 1560. contre
E le Roi & la Reine de Navarre, au sujet du vicomté de Lautrec, & obtint le 25. février 1574. un arrêt du Conseil, qui condamna les habitans du Lautrecois à payer au Roi de Navarre, & à lui comme vicomte de Lautrec, le droit de bladade, à chacun la moitié. Il rétablit en 1562. les Cordeliers dans leur couvent de Lavaur.

Femme, ANNE d'Amboise, dame de Puybeton, fille de *Jacques* baron d'Aubijoux, & d'*Hypolite* de Chambes. *Voyez tome VII. de cette hist. p.* 128.

1. LOUIS de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, qui suit. A
2. Jacques de Voisins, baron de Salvagnac, dit *le baron d'Ambres*, seigneur des Clusses, qui d'*Anne* d'Anthoire, vicomtesse de Montclar, n'eut qu'un fils *Louis* de Voisins, vicomte de Montclar, mort au siege de Thoneins peu avant son oncle.
3. Ambroise de Voisins, mariée le 16. juillet 1588. à *Lisander* de Gelas, seigneur de Leberon, dont entr'autres enfans *Hector* de Gelas-Voisins, marquis de Leberon, chevalier des Ordres du Roi, heritier de son oncle maternel *Louis* de Voisins. *Voyez aux* Chevaliers du S. Esprit, *promotion de* 1633. *Article* XXXIX. *p.* 174.

VII.

LOUIS de Voisins, chevalier de l'Ordre du Roi, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres, seigneur de S. Gauzens, de Taur, de Fiar, de Brametorte, &c. gentilhomme ordinaire de la chambre de sa Majesté, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur d'Albret, Castres & Lavaur, eut de grands procès à soutenir contre le procureur du Roi, & par arrêt du grand Conseil du 17. décembre 1605. fut maintenu dans une quatriéme portion du vicomté de Lautrec, avec pouvoir de se qualifier vicomte de Lautrec en partie. Il fut tué au siege de Thoneins, en 1622. ayant fait par son testament son heritier universel *Louis* de Voisins son neveu, qui fut tué peu avant lui, & lui ayant substitué *Hector* de Gelas, fils de sa sœur. B

I. Femme, PAULE de Pardaillan, fille d'*Hector* de Pardaillan, seigneur de Montespan & de Gondrin, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de ses Gardes du corps, & de *Jeanne* dame d'Antin, fut mariée le 16. juillet 1583. *Voyez tome V. de cette histoire, page* 180.

Marie-Louise de Voisins, femme d'*Antoine* de Cardaillac-de-Levis, comte de Bioule, morte sans enfans avant son pere.

II. Femme, LOUISE de la Châtre, fille de *Gaspard* de Nançay, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de l'ancienne compagnie de ses Gardes du corps, & de *Gabrielle* de Batarnay. Elle se remaria à *Martin* du Bellay, prince d'Yvetot, chevalier des Ordres du Roi. *Voyez tome VII. de cette hist. p.* 368. C

P. 369. lettre C, ligne 7. Villeneuve Flamarins, *lisez* Flamaran.

P. 370. lettre B, ligne 12. *lisez ainsi*,

II. Femme, DOROTHE'E de Julien, fille de *Pierre* de Julien, seigneur de Scaupon; conseiller en la chambre de l'Edit à Castres, tué au château de Scaupon le 9. octobre 1659. par la chûte d'une poutre du pont-levis de ce château.

Ibid. lettre D, ligne 8. février, *lisez* janvier.

Ibid ligne 10. le 3. octobre, *lisez* le 23.

Ibid. lettre E, ligne 4. le 6. juin, *lisez* le 16.

P. 373. lettre D, ligne 7. Branche des seigneurs d'Aunhac, *lisez par tout* d'Aunhca. D

P. 385. lettre C, ligne derniere, *ajoutez*, mourut le 6. avril 1729. âgée de 74. ans, & fut portée aux Feuillans de la ruë S. Honoré.

P, 387. lettre B, à la fin de l'article du cardinal de Noailles, *ajoutez*, il a été nommé au titre de S. Sixte *le Vieux*, le 9. mars 1729. mourut le 4. may suivant à deux heures & demie du matin, & fut enterré dans sa cathedrale devant la chapelle de la Vierge.

P. 390. à la fin, chapitre des Grands-Chambellans, *lisez* des Maréchaux de France.

P. 396. lettre D, ligne premiere, *lisez* Noyon *au lieu de* Châlons.

P. 427. lettre A, ligne 4. *lisez* mourut en 1665.

P. 428. lettre C, ligne pénultiéme, *ajoutez* l'une de ces trois filles est morte abbesse de S. Laurent de Bourges, l'autre religieuse à l'abbaye de S. Sulpice en Bretagne, & l'autre mariée à *N.* de Riencourt, seigneur d'Orival.

Ibid. lettre D, ligne 2. *ajoutez* enseigne des Gendarmes de la garde du Roi. E

Ibid. aprés ligne 5. *ajoutez* les enfans de *Gabriel* comte d'Angennes, sçavoir,

1. François-Herve' d'Angennes, né le 5. septembre 1719.
2. N. d'Angennes, né le 5. février 1730.
3. Françoise-Helene d'Angennes, née le 5. août 1723.

P. 429. lettre B, ligne 3. après seigneur de Remicourt, *ajoutez* de Monstreuil & de la Neuville-aux-Bois.

Ligne suivante, après le mot Nettancourt, *ajoutez*, seigneur de Villers le-Sec, gouverneur de Sedan.

Ibid. ligne 8. *ajoutez*, elle est du second lit, partagea le 9. mars 1671. avec Daniel Raviot, bourgeois de Paris, procureur d'*Anne* d'Angennes, fille majeure, *François* de

Roffignac,

A Roffignac, chevalier; officier des Gardes du corps, comme tuteur de *Susanne* d'Angennes sa femme, & le tuteur de *Marie Charlotte-Antoinette-Henriette* d'Angennes, fille de feu *Jacques* d'Angennes. Elle mourut veuve à Paris en 1709.

P. 430. lettre C, ligne 6. morte le 29. mars 1687. *lisez* 1725. âgée de près de 80. ans.

P. 432. lettre A, ligne 10. 1632. *lisez* 1652. Deux lignes après, elle est morte en 1707. *lisez* le 13. juin 1714.

Ligne suivante, épousa le 25. avril, *lisez* par contrat du 18. avril.

Trois lignes au-dessous, elle est morte le 16. mars 1714. *lisez* 1707.

A la fin de la page, mort en 1724. *lisez* le 12. août 1725.

P. 435. lettre A, ligne 2. *lisez* Marie le Genevois, seconde femme de *Jean* de Buchepot, seigneur d'Ormoy-le-Dauvien & de Puy-Boüillard, marquis de Forgerolles, mestre de camp d'un regiment de cavalerie, par commission du 8. avril 1652. gentil-
B homme ordinaire du Roi, par lettres du 20. juillet 1654. puis maréchal de ses camps & armées.

P. 439. lettre D, ligne 3. General des Carabinois, *lisez* Carabiniers.

Ibid. ligne 7. *ajoutez*, il avoit été nommé chevalier des Ordres du Roi le 15. janvier 1629. & mourut avant d'avoir été reçu.

P. 453. ligne 13. Reberte de Consghan, *lisez* Roberte de Conighan.

P. 456. lettre C, à la fin de l'article, *ajoutez*, il a été nommé archevêque de Lyon au mois de juillet 1731.

P. 458. à la fin, *ajoutez*,

XXVII.

CLAUDE de Rouvroy-S.-Simon, évêque & comte de Noyon, pair de France; né le 20. septembre 1695. fut pourvû le 20. janvier 1716. de l'abbaye de Jumieges, nommé à l'évêché de Noyon au mois de juillet 1731. & sacré dans l'église du Noviciat des Jacobins de Paris le 15. juin 1732. par l'archevêque de Rouen, assisté
C des évêques d'Uzés & de Bayeux.

Voyez la genealogie de cette maison tome IV. de cette hist. p. 389. & suiv.

P. 460. lettre D, ligne 4. faute d'hoirs mâles, *effacez* mâles.

P. 467. lettre A, ligne 8. lisez, *leur posterité sera rapportée ci-après au chapitre des* anciens comtes de Bretagne.

P. 611. lettre A, ligne 6. Sance Gracie, *lisez* Sance Garcie.

Ibid. ligne antepenultiéme, de la femme nommée Garcie-Oyhenart, *lisez* de sa femme nommée Garcie. Oyhenart en sa notice, &c.

P. 618. lettre C, ligne 2. Amanjea, *lisez* Amanjeu, *corrigez de même* cinq lignes après.

Ibid. lettre D, article VI. Centalle, *lisez* Centulle.

P. 619. lettre B. ligne 5. II. Femme, Maubrose, *lisez* Mascarose.

Ibid. lettre E, ligne 2. Foudoas, *lisez* Faudoas.

Ligne 5. Couraffe, *lisez* Coaraffe.

P. 620. lettre B, ligne 7. janvier, *lisez* juillet.

D P. 622. lettre D, ligne 11. Gulobie de Panassat, *lisez* Galobie de Panassac.

P. 623. lettre A, ligne 5. S. Plancat, *lisez* S. Blancard.

Ibid. lettre D, après ligne 5. *ajoutez alinea*,

5. MARIE d'Astarac, mariée le premier may 1520. à *Germain* de Levis, seigneur de Leran, fils de *Gaston* de Levis, & de *Marie* de Foix, comtesse de Carmain.

P. 624. lettre D, ligne 6. à la fin de l'article, *effacez*, il mourut le 23. mars 1623. & *lisez*, il étoit Protestant, & se fit Catholique, & mourut le 19. mars 1625. âgé de 49. ans, suivant son épitaphe, qui est dans l'église de Castillon, diocese de Lombez, où sa veuve lui fit ériger un tombeau de marbre blanc.

P. 631. lettre E, ligne derniere, *lisez* par traité du 15. juin 1204.

P. 632. lettre D, ligne 9. comte de Paillars, *lisez* comte de Paillas.

P. 637. lettre C, ligne 3. *lisez* dame de Coarase.

E P. 642. lettre B, ligne 4. Dras, *lisez* Dias.

Ibid. lettre D, ligne 3. II. du nom, *lisez* IV. du nom.

P. 643. lettre D, art. XIII. Roger de Cominges IV. du nom, *lisez* V.

Ibid. ligne 7. vicomte de Burniquel, *lisez* vicomtesse.

P. 644. art. XV. Jean-Roger de Caumont, *lisez* de Cominges.

P. 649. lettre D, ligne 5. I. Femme, Esclarmonde, *ajoutez*, de Miremont.

P. 650. lettre B, ligne 6. seigneur de Ravat, *lisez* Rabat, & de même lettre D, ligne 6.

P. 651. lettre A, ligne derniere, 1384. *lisez* 1504.

P. 653. chiffre 11. *lisez ainsi cet article*, Madelene d'Espagne, mariée le 3. septem-

bre 1590. à *Jean* de Chastanet, seigneur de Puysegur, fils de *noble Bernard* de Chastanet, seigneur de Puysegur, & de *Marguerite* de Pins, maison dont il y a eu deux Grands Maîtres de Malte. A

P. 655. lettre C, ligne 7. comte d'Agen, *lisez* d'Ayen.

Ibid. lettre D, ligne 4. Pierre d'Aussun, ou d'Ossun, *effacez* d'Aussun.

P. 656. lettre E, ligne 5. Jean de Mauleon, *lisez* Jeanne.

P. 657. lettre E, ligne 2. après ce mot, aussi, *ajoutez* compris; trois lignes après, *lisez* comprise dans les lettres.

P. 661. lettre A, ligne premiere, seigneur de Sievras, *lisez* Cievras, ou *plutost* Cievrac, de même qu'à la page precedente au titre & dans la suite.

Ibid. ligne 3. *ajoutez*, il épousa en octobre 1716. *Philiberte* de S. Sivié, fille de *N* de S. Sivié, seigneur de Montaut, & de *Catherine* de Martres, dame de Loupian. Elle vivoit veuve en 1724. & 1728. puis alinea.

L'On trouve *Anne* de Cominges, laquelle épousa le 20. avril 1671. *François-Louis* de Durfort, seigneur de Leobart & de Cosnac, capitaine dans le regiment de Gramont. B

P. 662. lettre C, ligne 2. après 1649. *ajoutez*, elle épousa 2°. *René* du Bec, marquis de Vardes, chevalier des Ordres du Roi.

Ibid. lettre E, ligne 2. Claude-François de Marode, *lisez* de Merode.

Ibid. *ajoûtez à la fin*, il mourut sans alliance le 2. novembre 1725.

P. 663. lettre D, ligne 4. à l'article de Catherine Rogere de Cominges, fille d'*Aymeric* seigneur de Montastruc, mariée le 6. mars 1497. *ajoûtez*; cet *Aymeric-Roger* de Cominges avoit épousé en 1478. *Miramonde* d'Ornesan, fille d'*Arnaud-Guilhem* d'Ornesan-S. Blancard, & de *Marguerite* de Barthes, dame d'Auradé, & fut encore pere d'*Anne* de Cominges, qui épousa en 1495. *Jean* de Villemur, seigneur de Saint Paul.

P. 664. lettre C, ligne 5. *effacez ces mots*, & de Marie de Narbonne.

P. 666. lettre B, ligne premiere, commandeur de.. *ajoutez* de la commanderie de l'Hôpital-sur-Coulomiers en Brie.

Ibid. ligne antepenultiéme, 1995. *lisez* 1695. C

P. 672. lettre D, ligne 8. après ce mot, Castillon, *ajoutez*, Gilles de Lomagne, seigneur de Correnzan son neveu, fut nommé executeur de son testament en 1471.

P. 687. ligne derniere, l'an 1183. & 1184. *lisez* ou 1184.

P. 701. lettre B, ligne 8. Bernard VII. du nom, *lisez* Bernard III.

P. 719. lettre A, ligne 3. Chapitre IX. *lisez* Chapitre II.

P. 757. lettre A, ligne 4. après ce mot, fille, *ajoutez en parenthese* (c'étoit sa sœur.)

P. 761. ligne antepenultiéme, *lisez*, transigea en 1316. avec le seigneur de S. Dizier son parent, *& effacez le reste*.

P. 764. lettre C, ligne 7. leur fille unique *Jeanne* de Châtillon, *lisez à la marge en note*, A. du Chesne la nomme *Jacqueline*.

P. 768. dans l'explication des armes des seigneurs de Drincham, ligne 4. accompagné de deux merlettes d'argent, *lisez* molettes.

P. 838. lettre D, ligne premiere, Eudes, *lisez* Hugues. D

P. 848. lettre C, ligne 2. S. Maucerre, *lisez* S. Maurice. Ligne suivante, Sanmere, *lisez* Sancerre.

P. 849. lettre B, ligne derniere, veuve d'*Evrard* de Brienne, *lisez*, *Gauthier*.

P. 850. lettre E, ligne derniere, chapitre des Maréchaux de France, *lises* du duché d'Estampes.

P. 851. lettre C, ligne 5. *effacez*, & de *Jacquette* de Trie.

Ligne suivante, Grandelus, *lisez* Gandelus.

Ibid quatre lignes au dessous, *lisez ainsi*,

II. Femme, ISABEAU de Rosny, fille de *Guy* de Mauvoisin III. du nom, seigneur de Rosny, & d'*Isabeau* de Mello, & veuve de *Pierre* seigneur de Chambly, conseiller & chambellan du roi Philippes *le Bel*, fut mariée l'an 1323. & vivoit l'an 1326. E

Ibid. lettre E, *retranchez tout l'article*; I. Femme, &c.

Ibid. ligne 8. *retranchez cette phrase*, la Thaumassiere ne lui donne que cette femme.

P. 852. lettre C, ligne 4. *effacez ces mots*, il mourut vers l'an 1368.

P. 858. lettre B, ligne 4. *lisez* vicomte de Mereville.

P. 859. lettre B, ligne 5. l'an 1398. *lisez* 1396.

P. 861. lettre D, après la ligne IV. *ajoutez* :

3. ALIX de Sully, eut la terre de Blet en partage, & fut mariée vers l'an 1360. à *Pierre* de S. Quintin, chevalier, seigneur de S. Quintin au diocese de Clermont, sénéchal de la Marche, dont elle étoit veuve l'an 1385. & remariée en 1392. à *Philibert* de Thianges. Elle mourut le 2. juillet 1399. & fut inhumée dans l'église

A de Blet. Les descendans de son premier mariage sont rapportez *tome VII. de cette hist. au commencement, après la table des Chapitres de ce volume*

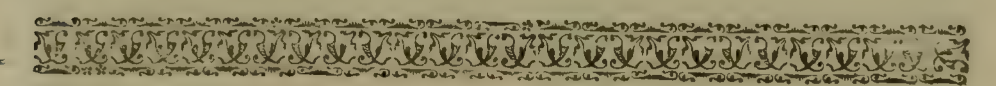
P. 862. lettre B, ligne derniere, *ajoutez*, elle se remaria à *Robert* seigneur de Boizay, fils d'*Adenet* de Boizay, damoiseau, seigneur de Courcenay, & de *Marguerite* de la Châtre.

P. 864. à la fin, *ajoutez alinea.*

5. ISABEAU de Sully, épousa *René* seigneur de Vaucenay, fils de *François* seigneur de Vaucenay, & d'*Ambroise* du Chastelier, veuf de *Françoise* le Fevre, fille d'*Ambroise* le Fevre, seigneur de la Rochere, & de *Guillemime* Hay. Elle transigea le 19. juillet 1524. étant veuve avec *Jeanne* de Carbonel, veuve de *Guyon* de Sully son frere, & tutrice de *Jean*, *Françoise* & *Anne* de Sully leurs enfans. Elle testa le premier may 1547.

P. 865. lettre A, ligne 6. *lisez* Jeanne de Carbonel vivoit en 1524. étant veuve.

Ibid. lettre B, ligne 7. *ajoûtez*, 6. *Anne* de Sully étoit mineure & sous la garde de sa mere en 1524.



Tome Troisiéme.

B PAGE 57. lettre C, ligne 12. alinea, *ajoutez*,

I. Femme, MAHAUT, suivant D. Lobineau, *liv. VI. page* 188.

Ibid. Femme, PETRONILLE, *lisez*, II. Femme, PETRONILLE.

Ibid. après l'alinea de la II. Femme, *ajoutez*,

III. Femme, AHELES, suivant D. Lobineau, *Preuves*, *col.* 357 où on lit: MCCXVI. *Obiit Aheles comitissa*, *Alani comitis uxor*, *mater Henrici.* Aheles comtesse, femme du comte Alain, mere de Henry, mourut en 1216.

P. 76. lettre D. février 1251. *lisez* février 1151.

P. 173. lettre B, ligne 3. Haircourt, *lisez* Harcourt.

Ibid. ligne 5. Sully, *lisez* Silly.

Ibid. ligne 10. Herviette, *lisez* Henriette.

P. 179. à la marge. 1961. *lisez* 1361.

P. 196. lettre C. ligne 6. article des Anciens comtes de Vendôme, *lisez* chapitre

C des Grands-Veneurs de France.

P. 197. lettre D, ligne 10. l'an 1097. *lisez* l'an 1067.

P. 218. lettre A, ligne 11. page, *ajoutez* 208.

P. 293. lettre D, ligne 9. Personelle, *lisez* Perronelle.

Ibid. lettre E, ligne derniere, il peut, *lisez* il ne peut.

P. 315. ligne 2. au Chapitre des Grands-Maîtres des Eaux & Forêts, *lisez* au Chapitre des Grands-Veneurs.

P. 322. lettre D, après l'article du duché-pairie de Touraine, *ajoutez* :

GENEALOGIE DE LA MAISON DE DOUGLAS.

I.

JEAN Lord Douglas, eut pour fils,

II.

D GUILLAUME lord Douglas, dont la filiation est prouvée par une charte du roi Guillaume, qui confirma la donation des terres de Dalgarnac, faite par Adger, fils de Dovenald, à l'église de Sainte Croix d'Edimbourg. Il fut pere de.

1. ARCHIBALD lord Douglas, qui suit.
2. BRICE Douglas, prieur de Lismahagoe, puis évêque de Murray.

III.

ARCHIBALD ou ARCHAMBAUD lord Douglas I. du nom. A
Femme, *N.* fille du baron de Crawfurd, eut pour fils,

IV.

GUILLAUME lord Douglas II. du nom, pere de
1. HUGUES Douglas, vivant sous le regne d'Alexandre III. se distingua à la victoire que les Ecossois remporterent le mardy 2. octobre 1263. sur les Norvegiens à Largs. Il épousa *Marjory* fille d'*Alexandre*, & sœur de *Hugues* lord d'Abernethy, & mourut sans enfans.
2. GUILLAUME lord Douglas, qui suit.

V.

GUILLAUME lord Douglas, succeda à son frere, fut gouverneur de Berwick en 1295. servit en huit guerres contre les ennemis de l'Ecosse, fut fait prisonnier, & mourut dans sa prison l'an 1303. B

I. Femme, N. fille de *N.* de Keith.
1. JACQUES Douglas, prit en 1313. le château de Rosburgh sur les Anglois, commanda les Ecossois à la bataille de Bannoekburn le 24. juin 1314. fit la guerre aux Sarrazins, se trouva au couronnement du roi Robert Brus en 1306. & mourut en 1330.
2. HUGUES Douglas, heritier de son frere, se voyant sans enfans, remit en 1343. les terres de la maison de Douglas à *Guillaume* son neveu, fils d'*Archibald* lord de Gallovay.

II. Femme, MARGUERITE de Darby, fille de *Ferrairs* comte de Darby en Angleterre. C
1. ARCHIBALD Douglas, lord de Gallovay, qui suit.
2. JEAN Douglas, *qu'on dit avoir donné origine aux* comtes de Morton, *rapportés ci-après* §. V.

VI.

ARCHIBALD lord de Gallovay, fut tué à la bataille de Halidon-Hill le 19. juillet 1333. & eut pour fils,

VII.

GUILLAUME lord Douglas, auquel le roi David Brus confirma la donation des terres que *Jacques* Douglas son oncle lui avoit remises, & les vicomtez de Rosburgh & de Selkirk. Il fut fait gardien des Marches d'Ecosse vers l'Angleterre en 1346. se trouva avec le roi David II. à la bataille de Durham au mois de septembre de la même année, & y fût fait prisonnier avec le Roi. Il fut l'un des commissaires qui traiterent avec les Anglois pour la délivrance du Roi d'Ecosse, se trouva à la bataille de Poitiers en 1356. Le roi David le créa comte de Douglas, & ratifia l'an 30. de son regne les donations qu'il avoit faites. Il mourut en 1384. & fut enterré dans l'église de l'abbaye de Melross, à laquelle il avoit fait de grands biens. D

I. Femme, MARGUERITE fille de *Donald*, & sœur & heritiere de *Thomas* de Marr, fut séparée de son mari, duquel elle avoit eu deux enfans.
1. JACQUES comte de Douglas, qui suit.
2. ISABELLE de Douglas, comtesse de Marr après la mort de son frere, épousa 1°. *Malcolm* Drummond de Cargil, qui à cause d'elle prit le titre de lord Marr, 2°. *Alexandre* Stuart, chevalier, auquel elle ceda le comté de Marr en 1404.

II. Femme, MARGUERITE, fille de *Patrice* comte de March, fut mere de ARCHIBALD lord Gallovay, puis comte de Douglas, *lequel a continué la branche des* comtes de Douglas en Touraine, *rapportés ci après* §. I. E

III. Femme, MARGUERITE, fille & heritiere de *Thomas* Stuart, comte d'Angus, eut pour fils,
GEORGES de Douglas, *tige des* comtes d'Angus, *mentionnés ci-après* §. II.

VIII.

JACQUES Douglas II. du nom, comte de Douglas, commanda l'armée d'Ecosse à la bataille d'Otteburne donnée le 5. août 1388. qu'il gagna sur les Anglois. Il tua de sa main Henry, *dit* Hots-Pur, fils du comte de Northumberland, & il fut ensuite tué.

A tué. Il avoit épousé *Isabelle* Stuart, fille de *Robert* Stuart II. roi d'Ecosse; & d'*Euphemie* Ross, & n'en eut point d'enfans. Il étoit seigneur de la Vallée de Lidale & de la baronie de Drumlanrig du chef de sa mere, & il donna cette baronie à *Guillaume* Douglas son fils naturel, qui suit, & la substitua à ses descendans légitimes, & à leur défaut à *Archibald* son autre fils, & à ses descendans légitimes.

Fils naturels de JACQUES comte de Douglas.

I. GUILLAUME *Douglas, baron de Drumlanrig, qui suit.*
II. Archibald *Douglas, substitué à son frere* naturel *par* Jacques *de Douglas leur pere.*

IX.

B GUILLAUME *Douglas, chevalier, I. baron de Drumlanrig, d'Hanyk & de Selkirck, fut confirmé dans la possession de ces terres par le roi Jacques au mois de novembre* 1412. *se trouva à la bataille d'Azincourt en* 1415. *& fut ambassadeur en Angleterre pour solliciter la delivrance de Jacques I. roi d'Ecosse.*

Femme, ELISABETH Stuart, fille de *Robert* Stuart de Durisdeer, & de *Rosyth*, fut mere de

X.

GUILLAUME Douglas II. Baron de Drumlanrig, fut l'un des ôtages envoyez en Angleterre l'an 1427. pour la delivrance du Roi, se distingua en 1448. à la bataille de Sark, & mourut en 1458.

Femme, JEANNE Maxwel, fille d'*Herbert* Maxwel, lord de Carlaverock, eut pour fils,

C XI.

GUILLAUME Douglas, qui se distingua au siege de Roxburgh, sous Jacques II. & à celui d'Alnwick en 1463. & mourut en 1464.

Femme, MARGUERITE Carlyle, fille de *N.* Carlyle, lord de Torthorad, fut mere de

XII.

GUILLAUME Douglas, lequel fut tué à la bataille de Kirkonel le 22. juillet 1484.

Femme, ELISABETH Chrichston, fille de *Robert* Chrichston, lord de Sanquhar, ancêtre du comte de Drumfrise.

1. JACQUES Douglas, baron de Drumlanrig, qui suit.
D 2. ARCHIBALD Douglas, a fait la branche des Douglas de Cashogle.
3. GEORGES Douglas, tige de la branche de Pinzik.
4. JEAN Douglas, vicaire de Kirkonel en 1497.
5. MARGUERITE Douglas, mariée à *Jean* lord de Catheart.
6. ELISABETH Douglas, femme de *Jean* Campbell, fils de *Jacques* Campbell de Westerlowdoun, vivant en 1496.
7. JEANNE Douglas, épousa *Alexandre* Gordon, fils de *Jean* Gordon de Lochinvar, ancêtre du vicomte de Kenmure.

XIII.

JACQUES Douglas, baron de Drumlanrig, mourut après l'an 1496.

E Femme, JEANNE Scot, fille de *David* Scot de Bucklugh, fut mariée le 5. novembre 1470.

1. GUILLAUME Douglas, lord de Drumlanrig, qui suit.
2. JEANNE Douglas, mariée à *Roger* Grierson de Lag.

XIV.

GUILLAUME Douglas, lord de Drumlanrig, fut tué à la bataille de Floddon le 9. septembre 1513.

Femme, ELISABETH Gordon, fille de *Jean* Gordon de Lochinvar.

1. JACQUES Douglas, baron de Drumlanrig, qui suit.
2. ROBERT Douglas, prévôt de Lincladen, a fait la branche de Douglas-Barfurd.
3. JEANNE Douglas, mariée à *Robert* lord Maxwel.
4. AGNE'S Douglas, épousa *André* Cuningham de Kirksaw.

XV.

JACQUES Douglas, baron de Drumlanrig, vivant en 1526. fut fait gardien de la Province en 1553. & mourut le 27. septembre 1578. A

I. Femme, MARGUERITE Douglas, fille de *Georges* Douglas-d'Angus, fut mariée en 1530. puis separée de son mari après en avoir eu deux enfans.

1. JEANNE Douglas, épousa 1°. *Guillaume* Douglas de Cashogle, 2°. *Jean-Charles* d'Aimsfield.
2. MARGUERITE Douglas, femme de *Jean* Jordan d'Applegirth.

II. Femme, CHRETIENNE, fille de *Jean*, fils de *Hugues* comte d'Eglington, fut mariée avec dispense du Legat du Pape.

1. GUILLAUME Douglas de Haick, qui suit.
2. MARGUERITE Douglas, mariée 1°. à *Jacques* Towadie de Drumlezer, 2°. à *Guillaume* Ker de Cesfoord, ancêtre du duc de Rosburgh. B
3. CHRETIENNE Douglas, épousa *Alexandre* Stuart de Garlie, ancêtre du comte de Galloway.

XVI.

GUILLAUME Douglas de Haick, s'opposa aux courses que les Anglois faisoient sur la frontiere, & fut fort attaché au service de Marie Stuart, pour laquelle il se distingua à la bataille de Sangside le 13. may 1568. à Leith & à Edimbourg en 1572. Il mourut en 1574.

Femme, MARGUERITE Gordon, fille de *Jacques* Gordon de Lochinvar.

1. JACQUES Douglas, baron de Drumlanrig, qui suit.
2. MARGUERITE Douglas, mariée à *Robert* Mongomeri de Sketmurli.
3. JEANNE Douglas, épousa *Jacques* Murray de Cockpol.
4. JEANNE Douglas, femme de *Robert* de Darziel, qui fut depuis comte de Carnwath. C

XVII.

JACQUES Douglas, baron de Drumlanrig, fut toujours occupé à la Cour de Jacques VI. à appaiser les factions de la noblesse, ou à repousser les incursions que les Anglois faisoient dans les provinces du Sud-Est de l'Ecosse. Il mourut le 16. octobre 1615.

Femme, MARGUERITE, fille de *Jean* lord Fleeming, & sœur de *Jean* I. comte de Wigtoun.

1. GUILLAUME Douglas, baron de Drumlanrig, qui suit.
2. JACQUES Douglas de Mouswald.
3. DAVID Douglas de Airdoch. D
4. JACQUES Douglas-Pinsrie.
5. JEANNE Douglas, mariée à *Guillaume* Liwington de Jerwisnood.
6. HELENE Douglas, femme de *Jean* Menzies de Castle-Hill.

XVIII.

GUILLAUME Douglas, se distingua fort par sa prudence sous Jacques VI. qui le créa en 1617. baron de Drumlanrig. Le roi Charles I. le fit vicomte de Drumlanrig le premier avril 1628. & comte de Queensberry le 12. juin 1633. Il mourut le 8. mars 1640.

Femme, ISABELLE, fille de *Marc*, comte de Lothian, fut mere de

1. JACQUES Douglas, comte de Queensberry, qui suit.
2. GUILLAUME Douglas de Kilhead.
3. ARCHIBALD Douglas de Dornock. E
4. MARGUERITE Douglas, femme de *Jacques* comte de Hartfield.
5. JEANNE Douglas, épousa *Thomas* lord Kirckdbright.

XXIX.

JACQUES Douglas II. comte de Queensberry, servit avec le marquis de Montrose Charles I. fut fait prisonnier à la bataille de Philiphaug, & mourut le 15. août 1671.

I. Femme, MARIE d'Hamilton, fille de *Jacques* marquis d'Hamilton.

II. Femme, MARGUERITE, fille de *Jean* comte de Traquair, grand tresorier d'Ecosse.

1. GUILLAUME Douglas III. comte de Queensberry, qui suit.

A 2. JACQUES Douglas, lieutenant general, mort à Ramur en *1691*.
3. JEAN Douglas, tué au siege de Treves en *1675*.
4. ROBERT Douglas, tué au siege de Maestricht en *1676*.
5. MARIE Douglas, épousa *Alexandre* comte de Galloway.
6. CATHERINE Douglas, femme de *Jacques* Douglas de Kellhead, dont des enfans.
7. HENRIETTE Douglas, épousa *Robert* Grierson de Lagh.
8. MARGUERITE Douglas, femme d'*Alexandre* Jerdaw d'Applegirth.
9. ISABELLE Douglas, mariée à *Guillaume* Lockart de Carsters.

XX.

GUILLAUME Douglas III. comte de Queensberry, fut fait conseiller privé en *1667*. nommé lord-justice general à la place de Georges Mackenzie de Tarbat le premier juin *1680*. créé marquis de Queensberry le 12. février *1682*. duc le 3.
B février *1684*. grand tresorier d'Ecosse, gouverneur du château d'Edimbourg, lord de la Session, commissaire du Parlement d'Ecosse en *1685*. & lord-lieutenant des comtez de Dumfries, de Wigtoun, d'Annandale & de Kirckucdbright & president du Conseil en *1686*. Six mois après il fut dépouillé de tous ses emplois, & mena une vie privée jusqu'à sa mort arrivée à Edimbourg le 28. mars *1695*. Il fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église de Durisdeers, au tombeau de ses ancêtres, où on lui dressa un magnifique monument.

Femme, ISABELLE Douglas, fille de *Guillaume* marquis de Douglas.
1. JACQUES Douglas, duc de Queensberry, qui suit.
2. GUILLAUME Douglas, créé comte de March le 20. avril *1697*. mourut au mois de septembre *1705*.
Femme, JEANNE, fille de *Jean* marquis de Tweedale.
I. GUILLAUME Douglas, comte de March.
C II. N. Douglas, étoit jeune en *1716*.
3. GEORGES Douglas, mort en *1693*.
4. ANNE Douglas, mariée à *David* comte de Veens.

XXI.

JACQUES Douglas II. duc de Queensberry, né le 18 décembre *1662*. fut du Conseil d'état sous Charles II. lieutenant colonel d'un regiment de cavalerie en *1688*. colonel de la garde Ecossoise à cheval sous Guillaume III. & gentilhomme de sa chambre. Il fut aussi l'un des lords de la Tresorerie, commissaire au Parlement d'Ecosse après la mort de son pere, chevalier de la Jarretiere, secretaire d'état, l'un des commissaires pour le traité de l'Union, l'un des seize pairs d'Ecosse, créé baron de Duttoun,
D marquis de Beverly & duc de Douvres en Angleterre le 26. may 1708. & mourut le 6. juillet 1711.

Femme, MARIE Boyle, seconde fille de *Charles* lord Clifford, fils aîné de *Richard* comte de Burlington & de Corik.
1. JACQUES Douglas, comte de Drumlanrig.
2. CHARLES Douglas, duc de Queensberry, qui suit.
3. GEORGES Douglas.
4. JEANNE Douglas, épousa *François* comte d'Alkeith.
5. ANNE Douglas.

XXII.

E CHARLES Douglas, duc, marquis & comte de Queensberry, comte de Solivay en Ecosse, vicomte, baron de Drumlanrig & de Rippon, marquis de Beverly, duc de Douvres, l'un des lords de la chambre, & amiral du Nord d'Angleterre.

Femme, CATHERINE Hyde, fille de *Henry* comte de Rochester, fut mariée en 1717. dont,
N. Douglas, fils.

§. I.

COMTES DE DOUGLAS EN TOURAINE.

VIII.

ARCHIBALD Douglas, lord Galloway, fils aîné de GUILLAUME lord Douglas, & de MARGUERITE de March sa seconde femme, *mentionnés ci-devant, page* 400. fut ambassadeur en France en 1381. fonda le 10. octobre 1388. une église collegiale à Bothwell, composée d'un prevôt & de huit prebendes, & leur donna pour leur entretien les terres de Osbairnstoun & Nether-Urd. Il mourut au mois de février 1400. & fut enterré dans l'église de Botwell, où l'on voit son tombeau & son épitaphe. Il ajouta à ses armes, à cause de sa femme, un *quartier d'azur à trois molettes enfermées dans un double trecheur de même.* A

Femme, ELISABETH, fille & heritiere de *Thomas* Murray, lord Botwell.

1. ARCHIBALD Douglas, qui suit.
2. MAJORY Douglas, épousa *David* prince d'Ecosse, frere du roi Jacques I.

IX.

ARCHIBALD Douglas, commanda en 1401. une armée dans le Sud de l'Ecosse contre les Anglois, ravagea les environs de Newcastle, & enleva beaucoup de munitions. Il fut capitaine general des troupes envoyées en France au secours du roi Charles VII. qui le créa duc de Touraine, par lettres du 19. avril 1423. *comme il a esté dit tome III. de cette hist. p.* 322. Il commandoit une partie de l'armée à la bataille de Verneuil, y fut tué le 17. août 1424. & enterré dans l'église de Saint Gratian de Tours. B

Femme, MARGUERITE, fille de *Robert* III. roi d'Ecosse.

1. ARCHIBALD comte de Douglas, duc de Touraine, comte de Longueville, lord de Galloway & d'Annandale, conduisit avec *Jean* Stuart, connétable de France son beau-frere sept mille hommes au secours des François contre les Anglois en 1420. & fut ambassadeur en Angleterre en 1424. avec Henry évêque d'Aberdeen, & *Guillaume* Hay d'Errol, pour le rachat de Jacques I. Il mourut le 26. juin 1438. & fut enterré dans l'église de Douglas, où on lit son épitaphe.

I. Femme, MATHILDE, fille de *David* comte de Crawfierd. C

II. Femme, EUPHEMIE Graham, fille de *Patrice* comte de Strathern, fut mere de

- I. GUILLAUME comte de Douglas, né en 1425. eut differend avec Guillaume lord Chrichton, chancelier d'Ecosse, lequel engagea le Roi à le faire manger avec lui dans le château d'Edimbourg, où il fut tué avec *David* son frere, & Macolm Fleeming de Camberald en 1441.
- II. DAVID Douglas, tué au château d'Edimbourg en 1441.
- III. MARGUERITE comtesse de Douglas, épousa 1°. *Guillaume* Douglas son cousin, tué en 1452. 2°. *Jean* Stuart, comte d'Athol, frere uterin de Jacques II.

2. JACQUES Douglas, lord Abercorn, qui suit.
3. MARGUERITE Douglas, mariée à *Guillaume* Sinclair, comte d'Orkney.
4. ELISABETH Douglas, femme de *Jean* Stuart, comte de Boucan, connétable de France, fils de *Robert* Stuart, dit *le Jeune*, duc d'Albanie, regent du Royaume d'Ecosse. *Voyez tome VI. de cette hist. page* 225. D
5. HELENE Douglas, mariée à *Alexandre* Lander de Hatton.
6. MARIE Douglas, épousa *Simon* Glendining de Glenddinind.

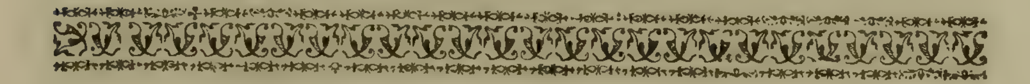
X.

JACQUES lord Albercorn, puis comte de Douglas, seigneur d'Annandale, de Galloway, de Liddisdale, de la forêt de Jedburgh & de Balveny, succeda à son neveu, & fut nommé The Grosl Earl, pour le distinguer. Il fut gardien des Marches vers

A vers l'Angleterre sous Jacques II. mourut le 24. mars 1443. & fut enterré dans l'église de Douglas, où l'on voit son épitaphe.

Femme, BEATRIX Sinclair, fille du comte d'Orkney.

1. GUILLAUME Douglas, ayant voulu venger la mort de ses cousins, & ayant méprisé les courtisans, s'attira beaucoup d'ennemis, qui le rendirent suspect à Jacques II. qui le poignarda lui-même dans le château de Sterling le 13. février 1452. Il avoit épousé *Marguerite* comtesse de Douglas sa cousine, sœur & heritiere de *Guillaume* comte de Douglas.
2. JACQUES Douglas, chevalier, épousa *Marie* l'une des filles de *Jacques* Dumbar, comte de Murray.
3. JACQUES comte de Douglas, prit les armes contre le Roi d'Ecosse, & ayant perdu une bataille contre le comte d'Angus, lieutenant de ce prince en 1455. il se retira à la cour d'Angleterre, où le roi Edoüard IV. le fit chevalier de l'ordre de la Jarretiere, & lui donna des troupes, avec lesquelles il se joignit au duc d'Al-
B bany. Etant entrez en Ecosse ils furent défaits à la bataille de Kirkonnel le 22. juillet 1484. Le comte de Douglas y fut pris, & ayant été confiné dans l'abbaye de Lindoves il s'y fit religieux, y mourut le 15. avril 1488. & y fut enterré sous un tombeau de marbre, devant le grand-autel, où l'on voit son épitaphe.
4. HUGUES Douglas, comte d'Ormond.
5. JEAN Douglas, lord Balveny.
6. HENRY Douglas.
7. MARGUERITE Douglas, épousa *Jacques* Douglas, comte de Morton.
8. BEATRIX Douglas, femme du lord Aubigny.
9. JEANNE Douglas, fut mariée à *Robert* lord Fleeming, ancêtre du comte de Wigtoun.
10. ELISABETH Douglas, femme de *N.* Wallau de Craigi dans le vicomté d'Air.



§. II.

COMTES D'ANGUS.

VIII.

C GEORGES Douglas, étoit fils de GUILLAUME lord Douglas, & de MARGUERITE Stuart, comtesse d'Angus, sa troisiéme femme, *mentionnée ci devant*, *p.* 400. Le roi Robert par ses lettres données à Edimbourg le 10. avril 1389. lui confirma la possession du comté d'Angus & la seigneurie d'Abernethy dans les vicomtez de Parth, & à ses descendans mâles, au défaut desquels ces terres appartiendroient à *Alexandre* Hamilton, chevalier, & *Elisabeth* Stuart sa femme, sœur de *Marguerite* Stuart, comtesse d'Angus. Il fut fait prisonnier avec le comte de Douglas, & mourut en 1402.

Femme, MARIE Stuart, fille de *Robert* III. roi d'Ecosse, fut mariée 1397. & se remaria trois fois.

1. GUILLAUME Douglas, succeda à son pere en 1423. fut second comte d'Angus & l'un des ôtages envoyez en Angleterre pour la rançon de Jacques I. roi d'Ecosse son oncle. Il fut fait chevalier au couronnement de ce Prince, qui lui confirma
D l'an 29. de son regne tous les biens de ses ancêtres, & le fit gardien des Marches d'Ecosse vers l'Angleterre. Il fit la guerre aux Anglois, leur prit plusieurs villes, défit Percy à la bataille de Piperdeen en 1436. & mourut en 1437.

   Femme, ELISABETH, fille de *Guillaume* Huy de Locherret, fut mariée en 1425. avec une dispense de Guillaume évêque de Glasgon, & eut pour fils,

   JACQUES Douglas, comte d'Angus, qui fut l'un des conservateurs de la paix avec les Anglois la seconde année du regne de Jacques II. & qui épousa *Jeanne*, fille de *Jacques* I. roi d'Ecosse.
2. GEORGES Douglas, qui suit.
3. ELISABETH Douglas, fut mariée à *Guillaume* Hay de Lockhart, ancêtre du marquis de Tweedale.

IX.

GEORGES Douglas, succeda à son neveu l'an 22. du regne de Jacques II. rendit de grands services à son Prince contre les Anglois, mourut le 14. décembre 1462. & fut enterré à Abernethy. A

Femme, ELISABETH, fille d'*André* Sibbald de Balgony.

1. ARCHIBALD Douglas, comte d'Angus, qui suit.
2. GEORGES Douglas de Bonjedward.
3. JEANNE Douglas, épousa *Guillaume* lord Graham.
4. ELISABETH Douglas, fut mariée à *Robert* Graham de Fintrie.
5. MARGUERITE Douglas, femme de *Duncan* Campbell de Glenurchie, ancêtre du comte de Broadalbin.

X.

ARCHIBALD Douglas, comte d'Angus, dit *le grand Comte*, fut fort distingué sous les regnes de Jacques III. & de Jacques IV. Il fut gardien des Marches en 1492. conseiller du Conseil d'état & grand chancelier d'Ecosse jusqu'en 1498. & mourut au commencement de 1514. de chagrin d'avoir perdu son fils. B

I. Femme, ELISABETH, fille de *Robert* lord Boyd, grand chambellan d'Ecosse.

1. GEORGES Douglas, qui suit.
2. GUILLAUME Douglas de Braidwood, *a fait la branche des* seigneurs de Glenbervy, comtes d'Angus, *rapportez ci-après* §. III.
3. GAVIN Douglas, évêque de Dunkeld, mort en 1522.

II. Femme, CATHERINE, fille de *Robert* Stirling de Keirth, dans le vicomté de Perth.

1. ARCHIBALD Douglas de Kilspendy.
2. MAJORY Douglas, femme de *Cuthbert* comte de Glencairn.
3. ELISABETH Douglas, mariée à *Robert* lord Lyle-Justice general d'Ecosse. C
4. JEANNE Douglas, épousa *Robert* lord Herris, ancêtre du comte de Nithsdale.

XI.

GEORGES Douglas, fut tué du vivant de son pere à la bataille de Floddon le 9. septembre 1513. avec deux cens gentilshommes de son nom.

Femme, MARGUERITE, fille de *Jean* lord Drummond.

1. ARCHIBALD Douglas, comte d'Angus, qui suit.
2. GEORGES Douglas, comte de Pittendrich, *dont la posterité sera rapportée après celle de son frere aîné.*
3. GUILLAUME Douglas.
4. ELISABETH Douglas, mariée à *Jean* lord Yester, ancêtre du marquis de Tweedale.
5. JEANNE Douglas, épousa *Jean* lord Glamis, ancêtre du comte de Stratmer. D
6. JEANNE Douglas, mariée à *Guillaume* Douglas, ancêtre du duc de Queensberry.
7. ALISON Douglas, épousa 1°. *Robert* Blackader, de Blackader dans le vicomté de Berwick, 2°. *David* de Vedderburgh, dans le même vicomté.
8. MARGUERITE Douglas, femme de *Robert* Crawfurd d'Achinnains, dans le vicomté de Renfrew.

XII.

ARCHIBALD Douglas, comte d'Angus, succeda à son ayeul, passa en France, & y fut fait chevalier de l'Ordre de S. Michel. Etant retourné en Ecosse en 1515. il rendit de grands services pendant la minorité de Jacques V. fut grand chancelier d'Ecosse depuis 1521. jusqu'en 1528. qu'il passa en Angleterre, où le roi Henry VIII. lui donna une place dans son Conseil. Il retourna encore en Ecosse après la mort de Jacques V. & fut rétabli dans ses titres & dans ses honneurs. Il commanda l'avant-garde à la bataille de Pinckay le 10. septembre 1547. mourut dans le château de Tantalon en 1557. âgé de 64. ans, & fut enterré à Abernethy. E

I. Femme, MARGUERITE Helsburn, fille de *Patrice* comte de Bothwell.

II. Femme, MARGUERITE d'Angleterre, née le 29. novembre 1589. fille aînée d'*Henry* VIII. roi d'Angleterre, & d'*Elisabeth* d'Yorck, fut mariée le 6. août 1514. & mere de

MARGUERITE Douglas, qui épousa *Mathieu* Stuart, comte de Lennox, & fut mere d'*Henry* Darnley.

III. Femme, MARGUERITE, fille de *Jean* lord Maxwell, eut pour fils,

JACQUES Douglas, mort jeune.

A

XII.

GEORGES Douglas de Pittendrich, second fils de GEORGES Douglas-d'Angus, & de MARGUERITE Drummond, *mentionnés ci-devant*, *p.* 406. fut tué à la bataille de Pinckey le 10. septembre 1547.

Femme, ELISABETH, fille & heritiere de *David* Douglas de Pittendrich, fut mariée en 1535.

1. DAVID Douglas de Pittendrich, comte d'Angus, qui suit.
2. JACQUES Douglas, épousa *Elisabeth* Douglas, fille de *Jacques* comte de Morton & de *Catherine*, fille naturelle de Jacques IV. roi d'Ecosse, & fut fait comte de Morton à cause d'elle après la mort de son beau-pere, arrivée en 1553. Il fut un des pairs qui s'associerent pour l'avancement de la religion Protestante en 1558. fut ambassadeur vers la Reine Elisabeth en 1559. & 1561. Après son retour il eut la charge de chan-

B celier, dont il fut dépossedé le 20. mars 1565. fut grand amiral d'Ecosse, & Sheriff d'Edimbourg, chancelier le 24. novembre 1572. & regent d'Ecosse après la mort du comte de Marr, arrivée le 28. octobre precedent. Il fut obligé d'abandonner le gouvernement en 1578. & convaincu d'avoir sçu le projet de l'assassinat du lord Darnley mari de *Marie* Stuart: il eut la tête coupée à Edimbourg le 2. juin 1581.
3. ELISABETH Douglas, mariée à *Jean* Carmichael de Carmichael.
4. MARIE Douglas, épousa *Georges* Auchinleck de Balmanno dans le vicomté de Perth.

Fils naturel de GEORGES Douglas de Pittendrich.

Georges *Douglas*, *eut la terre de Parkead de sa femme.*

Femme, ELISABETH, fille & heritiere de *Jacques* Douglas, de Parkhead.

C I. JACQUES Douglas de Parkhead, fut tué par Guillaume Stuart le 31. juillet 1608. ayant eu pour fils,

JACQUES Douglas de Parkhead, créé lord Carlyle de Torthorald du chef de sa femme.

Femme, ELISABETH Carlyle, fille de *Guillaume*, & petite-fille de *Michel* lord Carlyle, eut pour fils,

JACQUES lord Carlyle de Torthorald, lequel n'ayant point d'enfans d'*Elisabeth* sa femme, fille de *Jean* Gordon de Lochinvar, résigna ses terres à Guillaume comte de Queensberry en 1638.

II. GEORGES Douglas de Mordington, gentilhomme de la chambre de Jacques VI.

Femme, MARGUERITE fille d'*Archibald* Dundass de Finzies, fut mere de

D GEORGES Douglas, ambassadeur en Pologne & en Suede en 1633. & 1635. pere de

MARTHE Douglas, mariée à *Jacques* Lockhart de Lée, l'un des Senateurs du College de Justice, & justice clerc sous Charles II. mere de *Guillaume* Lockhart de Lée, ambassadeur de ce Prince en France.

III. JEAN Douglas, docteur en Theologie.

IV. N. Douglas, mariée à *Jacques* Douglas d'Arnstoun.

V. MARTHE Douglas, épousa *Robert* Bruce de Kinnerd, l'un des ministres de la ville d'Edimbourg.

VI. MARIE Douglas, femme de *Jean* Carruters d'Holmains.

XIII.

E DAVID Douglas de Pittendrich, devint comte d'Angus par la mort de son oncle, arrivée en 1557. & mourut en 1558.

Femme, MARGUERITE Hamilton, fille de *Jean* Hamilton de Clidesdale, frere de *Jacques* duc de Chastelleraut, & veuve de *Jean* Johnston.

1. ARCHIBALD Douglas, comte d'Angus, qui suit.
2. MARGUERITE Douglas, mariée 1°. à Walter Scot de Bucklugh, 2°. à *François* Stuart, comte de Bothwell.
3. ELISABETH Douglas, épousa *Jean* lord Maxwell, qui fut depuis comte de Morton.

XIX.

ARCHIBALD Douglas, comte d'Angus, surnommé *le bon Comte*, fut fait Sheriff de Berwick en 1573. & l'un des gardiens des Marches, & s'acquitta de cette charge avec beaucoup de réputation pendant cinq ou six ans. Après la mort du comte

de Morton son oncle il se retira en Angleterre, où il fut fort bien reçu par la reine Elisabeth. Quelque tems après étant rentré en grace auprès de Jacques VI. il fut rétabli dans toutes ses charges, & fait lieutenant des Marches. Il mourut vers la fin de juillet 1588. & fut enterré dans l'église collegiale d'Abernethy. A

I. Femme, MARGUERITE Erskin, fille de *Jean* comte de Marr.

II. Femme, MARGUERITE Lesley, fille d'*André* comte de Rother, & de *Jeanne* Hamilton d'Evandale.

III. Femme JEANNE Lyon, fille de *Jean* lord Glamis, grand chancelier d'Ecosse, & d'*Elisabeth* Abernethy de Salton, fut mere de

ELISABETH Douglas, morte jeune.

§. III.

SEIGNEURS DE GLENBERVY, COMTES D'ANGUS, &c.

XI.

GUILLAUME Douglas de Braidwood, second fils d'ARCHIBALD Douglas, comte d'Angus, & d'ELISABETH Boyd sa premiere femme, *mentionnez ci-devant*, *p*. 406. fut tué à la bataille de Floddon le 9. septembre 1513. B

Femme, ELISABETH, fille & heritiere de *Jacques* Achinleck, chevalier, lord Glenbervy dans le comté de Kincardin, eut pour fils,

XII.

ARCHIBALD Douglas, lord Glenbervy.

I. Femme, AGNE'S Keith, fille de *Guillaume* Keith, comte Maréchal, fut mere de

ARCHIBALD Douglas, lord Glenbervy, qui suit.

II. Femme, MARIE Irvine de Drurn, fille d'*Alexandre* Irvine de Drurn, eut pour fils,

1. JACQUES Douglas, curé de l'église de Glenbervy, pere de C
   ROBERT Douglas de Kilmouth, pere de
   ROBERT Douglas, né en 1626. qui passa docteur dans l'Université d'Aberdeen, commença à prêcher en 1650. fut curé de Renfrew dans l'Ouest, prevôt de Botwell, doyen de Glasgon & de la cure d'Hamilton, évêque de Brechain, consacré le 29. juin 1684. transferé à Dumblain, & privé des fonctions épiscopales en 1689. Il mourut âgé de 87. ans.
2. JEAN Douglas.

XIII.

ARCHIBALD Douglas, lord Glenbervy, accompagna Marie Stuart à son expedition dans le Nord, & se trouva à la bataille de Corrichie le 28. octobre 1562. Il témoigna beaucoup de zele pour l'avancement du Protestantisme, & mourut le 14. avril 1591. D

Femme, GILLES, fille de *Robert* Graham de Morphie dans le vicomté de Kincardin.

1. GUILLAUME Douglas, comte d'Angus, qui suit.
2. ROBERT Douglas, eut pour son partage la seigneurie de Glenbervy, & fut créé baronet par Charles I. le 30. may 1625.
   Femme, ELISABETH, fille de *Georges* Achinleck de Balmanns.
   I. GUILLAUME Douglas, succeda à son pere.
   II. GEORGES Douglas, recteur de Stepney, ayeul de
   ROBERT Douglas de Glenbervy, baronet, vivant en 1716.
3. GAVIN Douglas de Bridgeford.
4. JEAN Douglas de Barras.

5. MARGUERITE

A 5. MARGUERITE Douglas, femme de *Jean* Farbes de Monimusk dans le vicomté d'Abersdeen.

6. ELISABETH Douglas, épousa *Alexandre* Gordon de Cluny.

7. JEANNE Douglas, fut mariée à *Jacques* Wishart de Pitavow dans le vicomté de Kincardin.

8. SARA Douglas, épousa 1°. *Alexandre* Strachan de Thorntoun, baronet, 2. *Georges* Achinleck de Barmanns.

X I V.

B GUILLAUME Douglas, comte d'Angus, né en 1594. s'attacha à l'étude de l'histoire d'Ecosse, & composa une chronique des Douglas, qui fut dédiée en 1644. au marquis de Douglas. Dans un voyage qu'il fit en France sous le roi Henry III, il renonça à la religion Protestante, & retourna ensuite en Ecosse, où il commanda l'avant-garde de l'armée; mais se voyant persecuté à cause de sa religion, il revint à Paris, y passa le reste de ses jours dans les exercices d'une grande pieté, y mourut le 3. mars 1611. & y fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église de l'abbaye de S. Germain des Prez, où on lui éleva un magnifique tombeau, avec une épitaphe.

Femme, ELISABETH Oliphant, fille de *Laurent* lord Oliphant, & de *Marguerite* Hay, fille de *Georges* comte d'Errol.

1. GUILLAUME Douglas, comte d'Angus, qui suit.

2. JACQUES Douglas, fut créé lord Mordington par Charles I. roi d'Angleterre.

Femme, ANNE Oliphant, fille de *Laurent* Oliphant, lord Mordington.

I. GUILLAUME Douglas, lord Mordington.

C Femme, ELISABETH fille de *Hugues* lord Sempill, fut mere de

JACQUES Douglas, lord Mordington, qui d'*Anne* de Kingston, fille aînée d'*Alexandre* vicomte de Kingston, eut

GEORGES Douglas, lord Mordington.

II. ANNE Douglas, mariée à *Robert* lord Sempill.

3. FRANÇOIS Douglas de Sandilands, chevalier.

4. MARIE Douglas, seconde femme d'*Alexandre* Liwington, comte de Lithgon.

5. MARGUERITE Douglas, femme d'*Alexandre* Campbell de Calder dans le comté de Murray.

X V.

D GUILLAUME Douglas, comte d'Angus, lord lieutenant des frontieres, fut créé marquis de Douglas par Charles I. le 17. juin 1633. veille du couronnement de ce Prince. Il leva beaucoup de troupes, & se trouva avec le marquis de Montrose à la bataille de Philiphaugh. Il eut beaucoup à souffrir sous Cromwel, & mourut en 1660.

I. Femme, MARGUERITE Hamilton, fille de *Claude* Hamilton, lord Paisly, sœur de *Jacques* Hamilton, comte d'Abercorn.

1. ARCHIBALD Douglas, lord Angus, qui suit.

2. JACQUES Douglas, servit en France avec beaucoup de distinction, & étoit sur le point d'être fait maréchal de France lorsqu'il fut tué au siege de Douay en 1645.

3. JEANNE Douglas, épousa *Guillaume* Alexander, fils de *Guillaume* comte de Sterling.

4. MARGUERITE Douglas, femme de *Jean* Hamilton, lord Bargeny.

5. GRISEL Douglas, mariée à *Guillaume* Carmichael.

E II. Femme, MARIE Gordon, fille de *Georges* marquis de Huntley, & d'*Henriette* Stuart de Lennox

1. GUILLAUME Douglas, comte de Selkirk, *a fait la branche des* ducs d'Hamilton, *rapportez ci-après §.* IV.

2. GEORGES Douglas, créé comte de Dunbarton dans le comté de Lennox le 9. mars 1675. fut page du roi Louis XIV. & servit en France jusqu'à la paix de Nimegue. Jacques II. lui donna le commandement de l'armée qu'il envoya en Ecosse contre le comte d'Argile, & l'honora du collier de l'ordre de S. André en 1687. Il suivit ce Prince en France, mourut à S. Germain le 21. mars 1692. & fut enterré dans l'abbaye de S. Germain des Prez.

Femme, N. sœur de la duchesse de Northumberland, mourut le 25. avril 1691. mere de

GEORGES Douglas, comte de Dunbarton, envoyé en Moscovie en 1716. vivoit en 1725.

3. JACQUES Douglas, colonel.

4. HENRIETTE Douglas, épousa *Jacques* Ihonston, comte d'Annandale.

5. CATHERINE Douglas, fut mariée à *Guillaume* Ruthven de Douglas dans le vicomté de Berwick. A

6. ISABELLE Douglas, femme de *Guillaume* Douglas, duc de Queensberry.

7. JEANNE Douglas, femme de *Jacques* Drummond, comte de Perth, grand chancelier d'Ecosse sous Charles & Jacques II.

8. LUCIE Douglas, épousa *Robert* Maxwell, comte de Nithsdale.

XVI.

ARCHIBALD Douglas, lord Angus, rendit de grands services à Charles I. & Charles II. qui lui donna la charge de grand chambellan le jour de son couronnement premier janvier 1651. Il mourut en 1655.

I. Femme, ANNE Stuart, fille d'*Edme* Stuart, duc de Lennox, fut mere de JACQUES marquis de Douglas, qui suit.

II. Femme, JEANNE, fille de *David* comte de Veems, se remaria à *Georges* comte de Sutherland. B

1. ARCHIBALD Douglas, créé comte de Forfar, lord Wandale & Harside le 2. octobre 1661. conseiller privé en 1689. & sous la Reine Anne, & l'un des commissaires de la Tresorerie, mourut le 12. décembre 1712.

Femme, RABINE, fille de *Guillaume* Lockhart de Lée, ambassadeur extraordinaire de Charles II. en France, fut mere de

ARCHIBALD Douglas, comte de Forfar, lieutenant colonel de Dragons, vivant en 1725.

2. MARGUERITE Douglas, quatriéme femme d'*Alexandre* Scatou, vicomte de Kinston.

XVII.

JACQUES marquis de Douglas, né en 1646. conseiller privé en 1670. mourut le 25. février 1700. & fut enterré avec beaucoup de pompe à Douglas. C

I. Femme, BARBE Erskin, fille de *Jean* comte de Marr, eut pour fils,

JACQUES Douglas, lord Angus, né en 1671. tué à la bataille de Steinkerque le 3. août 1692.

II. Femme, MARIE, fille de *Robert* marquis de Lothian.

1. ARCHIBALD marquis de Douglas, qui suit.

2. JEANNE Douglas.

XVIII.

ARCHIBALD marquis de Douglas, comte d'Angus & d'Abernethy, vicomte de la Forest & de Sedburgh, créé duc de Douglas, marquis d'Angus, marquis & comte d'Abernethy, vicomte de Sedburgh & lord Douglas de Borckle, Prestoun & Roherton le 28. avril 1703. par la reine Anne.

§. IV.

DUCS D'HAMILTON.

XVI.

GUILLAUME Douglas, comte de Selkirk, fils aîné de GUILLAUME Douglas, comte d'Angus, & de MARIE Gordon de Huntley sa seconde Femme, *mentionnés ci devant, page* 809. nâquit le 24. décembre 1634. fut créé duc d'Hamilton par Charles II. le 20. septembre 1660. & chevalier de la Jarretiere en 1682. sous Jacques II. Il fut du Conseil d'état, lord tresorier & de la session d'Ecosse, & Conseiller d'état d'Angleterre. Le prince d'Orange le fit president du Conseil d'Ecosse & grand amiral de ce Royaume. Il mourut le 18. avril 1694. D

Femme, ANNE duchesse d'Hamilton, fille de *Jacques* III. marquis d'Hamilton. Par le contrat de mariage il fut convenu que leurs enfans porteroient le nom d'Hamilton.

I. JACQUES comte d'Aran, puis duc d'Hamilton, qui suit.

2. CHARLES comte de Selkirk, lord Deir, sheriff du comté de Lanark, lord lieutenant du comté de Clydesdale, l'un des lords de la chambre du Roi, & des seize pairs d'Ecosse députez au Parlement d'Angleterre, fut créé comte de Selkirk dans le comté de Tweedale, & vivoit en 1687.

3. JEAN Hamilton, comte de Ruglen, baron de Barnton & de Ricartoun, fut créé comte de Ruglen dans le comté de Lanark le 15. avril 1697.

I. Femme, ANNE, fille de *Jean* comte de Cassils.

I. GUILLAUME lord Ricartoun.

II. & III. ANNE & SUSANNE Hamilton.

II. Femme, ELISABETH, fille de *N.* Hutchisson dans le comté de Nettingham, veuve de lord Kennedy.

B 4. GEORGES comte d'Orkney, lord Sehtland, l'un des lords de la chambre du Roi; gouverneur de la Virginie, connétable, gouverneur & capitaine du château d'Edimbourg, lord lieutenant du comté de Clydesdale, & l'un des seize pairs députez au Parlement, fut créé comte d'Orkney le 3. janvier 1696. se distingua aux batailles de la Boyne, d'Aghrim, de Steinkerque, de Landin & de Blenhein, & aux sieges d'Athlone, de Limerick & de Namur, & fut fait lieutenant general de l'Infanterie en Flandres sous le duc d'Ormond.

Femme, ELISABETH, fille d'*Edouard* Villiers, & sœur d'*Edouard* comte de Jerzey.

I. ANNE Hamilton, mariée à *N.* comte d'Inchizuin en Irlande.

II. & III. FRANÇOISE & HENRIETTE Hamilton.

5. BASILE Hamilton de Baldoon, mort en 1701.

Femme, MARIE, fille & heritiere de *David* Dunbar de Baldood, & mere de BASILE Hamilton de Baldoon.

6. ARCHIBALD Hamilton, député au Parlement pour le comté de Lanark, nommé
C capitaine general de la Jamaïque en août 1710. épousa *Jeanne* Hamilton, derniere fille du comte d'Abercorn.

7. CATHERINE Hamilton, femme de *Jean* duc d'Athol.

8. SUSANNE Hamilton, épousa 1°. *Jean* comte de Dundonald, 2°. *Charles* III. marquis de Tweedale.

9. MARGUERITE Hamilton, femme de *Jacques* IV. comte de Panmure.

XVII.

JACQUES comte d'Aran, puis duc d'Hamilton, né le 11. avril 1658. fut envoyé ambassadeur extraordinaire en France par Charles II. pour féliciter le Roi sur la naissance du duc d'Anjou, & fut gentilhomme de sa chambre le 9. janvier 1679. Il fut l'un des gentilshommes de la chambre de Jacques II. maître de la garderobbe, colonel du regiment Royal cavalerie, chevalier de l'ordre de S. André, dit du Chardon en avril 1687. Il fut fort persecuté à cause de son attachement aux interêts de ce Prince. Sa mere étant morte en 1698. il fut créé duc d'Hamilton, l'un des seize pairs d'Ecosse
D députez au Parlement d'Angleterre, lord lieutenant du comté de Lancastre, conseiller du Conseil privé, nommé ambassadeur extraordinaire en France, chevalier de la Jarretiere le 26. octobre 1712. créé baron de Dutton & duc de Brandon en Angleterre, & fut tué en duel par le lord Charles Mohun, qui fut aussi tué dans le même combat le 15. novembre de la même année.

I. Femme, ANNE Spencer, fille de *Robert* comte de Sunderland, eut deux filles, mortes jeunes.

II. Femme, ELISABETH, fille & heritiere de *Gerard* de Brumley, lord Digoy, & d'*Elisabeth* sœur de *Charles* comte de Macclesfield.

1. JACQUES duc d'Hamilton, qui suit.

2. & 3. GUILLAUME & N. Hamilton.

4. ANNE Hamilton.

E 5. CATHERINE Hamilton, morte jeune.

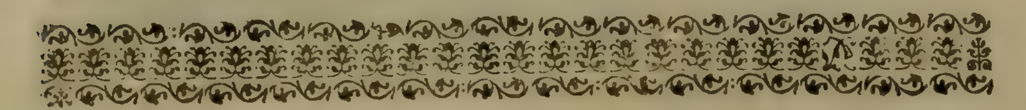
6. & 7. CHARLOTTE & SUSANNE Hamilton.

XVIII.

JACQUES Hamilton, duc & marquis d'Hamilton, marquis de Clydesdale, comte d'Aran, & de Lanark, lord Marchinshire, Aven, Innerdale & Polmont, Sheriff hereditaire du comté de Lanark, gardien du Palais Royal d'Edimbourg, premier duc de la Bretagne Septentrionale, baron de Dutton, & duc de Brandon en Angleterre, voyageoit en Italie en février 1729.

Femme, N. de Cochran, fille de *Jean* comte de Dundonald, & d'*Anne* Murray, fille de *Charles* comte de Dummore, mourut à Edimbourg vers le 15. août 1725. âgée de 18. ans, mere de A

N. Hamilton, marquis de Clydesdale, né à Edimbourg vers le 10. août 1725.



§. V.

COMTES DE MORTON.

VI.

JEAN Douglas, second fils de GUILLAUME lord Douglas, & de MARGUERITE de Darby sa seconde femme, *mentionnez ci devant, p.* 400. a donné origine aux comtes de Morton, selon Crawfurd, & peut avoir eu pour fils, B

VII.

JACQUES Douglas de Louden, chevalier, qui fut favori de Robert I. roi d'Ecosse, après la mort duquel arrivée en 1329. il porta son cœur à Jerusalem pour le faire mettre dans l'église du S. Sepulcre. Ce Prince lui avoit donné les terres de Kinkavel & de Caldercleer. Il fut pere de

1. GUILLAUME Douglas, lord de Lysdale, nommé à cause de sa bravoure *la fleur de la chevalerie*, & mort en 1353.
2. JEAN Douglas, qui suit.

VIII.

JEAN Douglas, capitaine du château de Lochelevin; qu'il défendit courageusement sous la minorité de David II. Cette charge resta dans sa maison pendant 300. ans. C

Femme, AGNE'S Monfode.

1. JACQUES Douglas, lord de Dalkeith, qui suit.
2. HENRY Douglas de Lugton, *a fait la branche rapportée ci-après*, §. VI.
3. NICOLAS Douglas des Mains, dans le comté de Dunbarton, fut sixiéme ou septiéme ayeul de

MALCOLM Douglas, pere de

ROBERT Douglas de Spot, page du prince Henry, & maître de son écurie; gentilhomme de la chambre de Jacques I. & de Charles I. maître de leur maison, conseiller du Conseil privé, créé vicomte de Belhaven pour lui & ses descendans mâles le 24. juin 1633. épousa *Nicole*, fille de *Robert* Moray d'Abercairny, mourut le 14. janvier 1639. âgé de 66. ans, & fut enterré dans l'église de l'abbaye d'Holy-Rood-House, où l'on voit son tombeau & son épitaphe. D

IX.

JACQUES Douglas, succeda à son oncle lord Lysdale aux baronies de Dalkeith & d'Aberdour.

I. Femme, AGNE'S de Dunbar, fille de *N.* comte de March.

1. JACQUES Douglas, lord Dalkeith, qui suit.
2. GUILLAUME Douglas, de Mordington.
3. JEANNE Douglas, mariée en 1388. a *Jean* Hamilton de Cadzion.
4. AGNE'S Douglas, épousa en 1381. *Jean* Liwingston de Calendar.
5. MARGUERITE Douglas, épousa en 1372. *Philippes* Arbuthnoth d'Arbutnoth.

II. Femme, GILLES, fille de *Walter*, grand Steewart d'Ecosse, veuve de *David* Lindsey de Crawfurd, & de *Hugues* d'Eglington.

X.

X.

A JACQUES Douglas, lord Dalkeith.
I. Femme, MARIE Stuart, fille de *Robert* III. roi d'Ecosse, fut mariée en 1402. & mere de
JACQUES Douglas, lord Dalkeith, qui suit.
II. Femme, JEANNE, fille de *Guillaume* Borthwick, eut pour fils,
GUILLAUME Douglas, qui fit la branche de Vittingham, de laquelle étoit ARCHIBALD Douglas, *mentionné dans Ihonston*, *p.* 71.

XI.

JACQUES Douglas, lord Dalkeith.
B Femme, ELISABETH Giffard de Shiroff-Hall.
1. JACQUES Douglas, comte de Morton, qui suit.
2. HENRY Douglas, a fait la branche de Corbead & de Land-Niddry.

XII.

JACQUES Douglas, créé comte de Morton par Jacques II. au Parlement le 14. mars 1457.
Femme, JEANNE, fille de *Jacques* I. roi d'Ecosse, veuve du comte d'Angus, fut mere de

XIII.

JEAN Douglas, comte de Morton.
Femme, JEANNE de Chrichton de Cranston-Riddle.
C 1. JACQUES Douglas, comte de Morton, qui suit.
2. RICHARD Douglas.
3. ELISABETH Douglas, femme de *Robert* lord Keith.
4. AGNE'S Douglas, épousa *Alexandre* lord Lewingston.

XIV.

JACQUES Douglas, comte de Morton.
Femme, CATHERINE, fille naturelle de *Jacques* IV. roi d'Ecosse.
1. MARGUERITE Douglas, mariée à *Jacques* Hamilton, comte d'Aran.
2. BEATRIX Douglas, épousa *Robert* lord Maxwell, mort le 14. septembre 1552.
3. ELISABETH Douglas, mariée à *Jacques* Douglas de Pittendrick, fils de *Georges* Douglas de Pittendrick, frere du comte d'Angus.

§. VI.

SUITE DES COMTES DE MORTON.

IX.

D HENRY Douglas de Lugton & de Lochelevin, second fils de JEAN Douglas, capitaine de Lochelevin, & d'AGNE'S Monfode, *mentionnés ci-devant*, *p.* 412. vivoit en 1425. & fut quatriéme ou cinquiéme ayeul de

ROBERT Douglas de Lochelevin, que JACQUES Douglas, comte de Morton fit déclarer son succésseur, par une charte du grand Sceau de l'an 1540. qui n'eut point d'effet.

Femme, MARGUERITE Erskin, fille de *Jean* lord Erskin, & de *Marguerite* Campbell d'Argyle, fut mere de A

1. GUILLAUME Douglas, comte de Morton, qui suit.
2. GEORGES Douglas, vivant en 1582. *mentionné dans Ihonston, p. 78.*

GUILLAUME Douglas de Lochelevin, ne put avoir le comté de Morton qu'après la mort d'*Archibald* Douglas, arrivée en 1588. Il mourut le 27. septembre 1606.

Femme, AGNE'S Lesley, fille de *Georges* comte de Rossey, eut pour enfans,

1. ROBERT Douglas, qui suit.
2. JACQUES Douglas, commandeur de Melross.
3. ARCHIBALD Douglas de Kirkness.
4. GEORGES Douglas de Killour. B
5. CATHERINE Douglas, mariée 1°. à *Laurent* Oliphant, 2°. à *Alexandre* premier comte de Hume.
6. MARIE Douglas, épousa *Walter* Ogilvy de Finlater, lord Dexford.
7. EUPHEMIE Douglas, femme de *Thomas* Lyon d'Aldbar en 1589. grand tresorier d'Ecosse.
8. AGNE'S Douglas, femme d'*Archibald* Campbell, comte d'Argyle.
9. ELISABETH Douglas, alliée à *François* Hay, comte d'Errot.

ROBERT Douglas mourut avant son pere en 1583.

Femme, JEANNE, fille de *Jean* lord Glames, eut pour fils,

GUILLAUME Douglas, comte de Morton, grand tresorier d'Ecosse depuis 1630. capitaine des Gardes du Roi, conseiller du Conseil d'état, chevalier de l'ordre de la Jarretiere, mort le 7. octobre 1648. C

Femme, AGNE'S Keith, fille de *Georges*, comte maréchal, fut mere de

1. ROBERT Douglas, comte de Morton, qui épousa *Elisabeth*, fille d'*Edouard* Villiers, sœur du vicomte de Grandison, & niéce de *Georges* duc de Buckingham, & en eut I. *Guillaume* Douglas, comte de Morton, mort en 168.. qui avoit épousé *Grisel*, fille de *Jean* comte de Middleton. II. *Anne* Douglas, mariée à *Guillaume* Keith, comte Maréchal, & III. *Marie* Douglas, femme de *Donald* Mackdonald de Stato Barth.
2. JACQUES Douglas, comte de Morton, qui suit.
3. JEAN Douglas, tué au service à Carbersdale en 1650.
4. GEORGES Douglas.
5. ANNE Douglas.

JACQUES Douglas, comte de Morton après la mort de *Guillaume* Douglas son neveu, mourut le 25. août 1686. D

Femme, JEANNE, fille & heritiere de *Jacques* Hay de Smithfield, eut pour enfans,

1. JACQUES Douglas, comte de Morton, l'un des commissaires pour le traité d'Union, conseiller du Conseil d'état, & president de la commission d'Ecosse, mort le 10. decembre 1715.
2. ROBERT Douglas, comte de Morton en 1725.
3. GEORGES Douglas, député au parlement en 1716.

P. 340. lettre A, col. 2. ligne 6. de Gourgues, de Thuisy, *lisez* de Thuisy, de Gourgues.

Ibid. lettre B, ligne 12. messieurs de Gourgues, Goujon de Thuisy, *lisez* Goujon de Thuisy, de Gourgues. E

P. 349. lettre C, ligne 2. lui livra combat, *ajoutez*, le 5. décembre 1362.

Ibid. ligne 13. l'an 1391. *ajoutez* le jour de S. Pierre premier août (*a*).

P. 354. lettre E, ligne premiere, JEAN-FRANÇOIS, *ajoutez* THOMAS-LAURENT.

(*a*) Chronique manuscrite de Montpellier, p. 22.

P. 355. lettre A, ligne premiere, au mois de février, *lisez* le 16. février,

Ibid. ligne 5. femme de *N.* *lisez*, femme en 1675. de *Louis-François-Maurice* Fernandez de Cordoue Figueroa & Aguilar, septiéme marquis de Priego, duc de Feria, chevalier de la Toison-d'Or, mort le 23 août 1680. Il étoit fils aîné de *Louis-Ignace*

A Fernandez de Cordoue, Figueroa & Aguilar, marquis de Priego, duc de Feria, & de *Marie-Anne* de Cordoue & Arragon.

P. 364. lettre B, ligne 2. & de *Catherine* de Gontault, fille de *Pons* de Gontault, baron de Biron, *ajoutez*, & de *Barbe* de Cauchon-Maupas.

Ibid. lettre D, ligne 11. Villefranche après la mort de Jean-Pierre-Gaston de Foix. Elle se remaria, *lisez* Villefranche. Après la mort de Jean-Pierre-Gaston de Foix, elle se remaria.

P. 365. lettre B, ligne 3. femme du marquis de Capelle, *lisez* femme de *N*... de Carbonniere, marquis de Capelle-Biron.

P. 367. lettre A, ligne premiere, 5861. *lisez* 1591.

P. 369. lettre C, ligne 4. Castiston, *lisez* Castillon.

P. 372. *ajoutez* : Outre les cinq enfans marquez dans cette Genealogie, issus du mariage d'*Archambault* de Grailly, & d'*Isabelle* de Foix, on leur en donne encore un fils, (mais on n'en a pas trouvé la liaison) sçavoir,

I.

B JEAN de Grailly, eut en partage la terre de Castillon & de Lavaignac, auquel on donne pour fils,

II.

JEAN de Grailly, seigneur de Lavaignac, qui acheta la maison noble de Grailly de Jalais en Medoc l'an 1462.

I. Femme, SUSANNE de Lamiraude de Montferrand, mariée en 1485.

II. Femme, MARGUERITE Capdeville, mariée par contrat du 6. juin 1526. De l'une des deux il eut,

1. JEAN de Grailly, seigneur de Castillon, qui suit.
2. JEAN de Grailly, vivant en 1565.

III.

JEAN de Grailly, seigneur de Castillon, de Lavaignac & de Jalais, transigea avec son frere *Jean* sur la succession de leurs pere & mere le 8. avril 1565. & eut en C partage les terres de Castillon & de Lavaignac. Il fut pere de

IV.

PIERRE de Grailly, seigneur de Jalais.

I. Femme, CATHERINE de Campagne, mariée par contrat du 26. janvier 1596.

II. Femme, JEANNE de Seigneuret, mariée par contrat du 31. décembre 16.. fut mere de

JACQUES de Grailly, seigneur de Jalais, qui suit.

V.

JACQUES de Grailly, seigneur de Jalais.

D Femme, MADELENE Croissat, mariée par contrat du 8. janvier 1633. fut mere de

VI.

JEAN de Grailly, seigneur de Jalais.

Femme, BLANCHE de Castaigné, mariée par contrat du 6. janvier 1666.

1. JACQUES de Grailly, seigneur de Jalais, servoit dans la Marine en 1682.
2. JACQUES de Grailly.
3. FRANÇOIS de Grailly.
4. PIERRE de Grailly.

E P. 374. lettre C, ligne 12. Gaston-Phœbus, *lisez* François-Phœbus.

P. 384. mort au siege de Naples, *lisez* mort l'an 1532.

P. 385. lettre A, ligne 10. conseiller en ses Conseils d'état & privé, *ajoutez*, né le premier janvier 1573. à onze heures du matin, & mort à Tournecoupe le 29. janvier 1635.

Ibid lettre D, ligne 3. Gaston-Bernard de Foix, seigneur de Villefranche, *ajoutez*, assassiné par des chasseurs à Castelnau.

Ibid. ligne 10. *Marguerite-Henriette* de Foix, dame de Villefranche, *ajoutez :* A

IV. Henriette de Foix, dame de Tournecoupe, où elle mourut le premier octobre 1689. épousa 1°. le 24. janvier 1639. *Aimeri* de Preissac, baron d'Esclignac, 2°. le 8. juillet 1658. *Charles* de Montlezun & de Lupiac, seigneur de Montcassin, vicomte de Boulognes, mestre de camp de cavalerie en 1652. mort à Tournecoupe le 23. avril 1682. Elle en eut *Charles* de Montlezun, né le 11. août 1661. seigneur de Montcassin, de Tournecoupe, de Cadillac, plaidant au Parlement de Bourdeaux en 1724. contre le chapitre de S. Blaise de Cadillac, fondé par *Gaston* de Foix, comte de Candale son trisayeul. Henriette de Foix avoit eu de son premier mari *Jean-Aimery* de Preissac, marquis d'Esclignac, seigneur de Lorée, de Mareftang, de Montferrand, de Fregoville, vicomte de Cogotes, mort au château d'Esclignac, vers le premier août 1721. qui avoit épousé en 1686. *Louise* de Cassagnet, fille de *Jean-Jacques* marquis de Fimarcon, & de *Marie-Angelique* de Roquelaure, & en avoit eu *Jean Henry* de Preissac, marquis de Marestang, marié le 25. novembre 1716. à *Madelene* de Moneins, fille d'*Armand* marquis de Moneins en Bearn, & de *N.* de Gassion, mort le 28. août 1724. laissant plusieurs enfans. *Charles* de Preissac, marquis de Cadillac, marié le 20. janvier 1722. à *N.* de Riquet, fille de *N.* de Riquet, president à mortier au Parlement de Toulouse, & de *N.* de Montagne sa troisiéme femme. *Charles-Louis* de Preissac, capitaine au regiment de la Couronne, & *Catherine-Henriette* de Preissac, mariée le 22. juin 1714. à *Alexandre* de Percin, marquis de Montgaillard & de la Valette, seigneur de Caumont, de Calaux, de Pompiat, de Jarnac & du quart d'Andofielle. B

P. 388. lettre C, ligne 4. Marie de Foix, *lisez* Marie-Catherine de Foix, mariée à *François* de Gironde, seigneur de Montclera, fils aîné de *Brandelis* de Gironde, seigneur de Montclera, & de *Marie* de Touyouse, est nommée dans le testament fait le 4. may 1610. par son mary, qui lui laissa l'usufruit de la terre de Montclera.

Ibid. ligne 6. dans le combat de Montraveau avec deux de ses freres l'an 1586. *lisés* dans le combat de Monterabeau à deux lieuës de Nerac, le 21. juillet 1580, *Thuanus, lib. LXXII. p. 362.* C

P. 394. *ajoutez :* Il y a une branche de cette maison établie en Languedoc, qui en porte les armes, & qui s'en prétend descendüe.

I.

JEAN de Foix, écuyer, seigneur de la Motte & d'Argan, fut pere de

II.

ANTOINE de Foix, seigneur de la Motte, testa le 15. février 1571. Femme, JEANNE de Cavala, mariée le 9. février 1521. dont,

III.

ROGER de Foix, seigneur de la Motte, fut pere de D

1. JEAN-JACQUES de Foix, qui suit.
2. Antoine de Foix.
3. Gloriande de Foix.

IV.

JEAN-JACQUES de Foix, seigneur de la Motte, pere de

V.

NICOLAS de Foix, seigneur de la Motte, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, par brevet du premier avril 1633.
Femme, MARIE Encausse, mariée par contrat du 5. juin 1612. dont,

VI.

NICOLAS-EMMANUEL de Foix, seigneur de Fabas, fut déclaré noble par jugement de M. de Bezons Intendant, du 8. juillet 1669. E
Femme, PAULE de Hunault, mariée par contrat du 5. décembre 1647.

P. 395. lettre A, ligne 8. Fevers, *lisés* Nevers.
P. 411. lettre A, ligne 2. Loumaque, *lisés* Loumagne.
P. 415. lettre D, ligne 11. fille, *lisés* fils.

A P. 419. lettre C, ligne 9. Salcalle, *lisez* la Scale.

P. 432. lettre B, après l'article du 2[e] fils, *ajoutez*,

3. Roger d'Armagnac, marié par pactes du 15. février 1347. à *Esclarmonde* de Pardeilhan, fille unique & heritiere de *Bernard* de Pardeilhan, & de *Ciboye* de Mauvesin, vicomtesse de Juliac. Il y fut stipulé que leurs successeurs prendroient le nom & les armes de Pardeilhan, & c'est d'eux que sont venus les Pardeillans-Panjas, *rapportez tome V. de cette histoire, p. 192. & suivantes.*

4. Macarose, &c.

P. 490. lettre A, ligne 6. lieutenant de l'état, *lisez*, lieutenant general de l'état.

P. 495. lettre C, à l'article de Charlotte de Rochechouart, *ajoutés*, elle mourut à Paris le 28. avril 1729. & fut enterrée en l'église de Saint Nicolas des Champs sa paroisse.

B P. 500. lettre D, ligne 9. *ajoutés*, il mourut le 9. juin 1728.

P. 501. lettre A, ligne 5. *ajoûtez*, elle mourut à Lisbonne le 16. décembre 1730. & fut enterrée dans l'église du monastere Royal de Xabregas.

P. 514. lettre D, ligne 2. Saint Sorrin, *lisez* Saint Sorlin.

P. 573. lettre C, ligne 9. Challouyau, *ajoûtez*, fils de *Foulques* de Laval, seigneur de Challouyau.

P. 575. lettre A, ligne 5. 2°. avant l'an 1363. *lisez* le 15. juin 1472.

P. 578. lettre D, ligne 5. dans un combat l'an 1568. *lisez* au combat du passage de la Jette, donné le 20. octobre 1568.

P. 582. lettre D, ligne 7. & mourut au retour, *ajoûtez*, au château de Courtalain le 3. juin 1592.

Ibid. ligne 9. & d'*Anne* du Museau, *lisez* & d'*Anne* de Morlet du Museau.

P. 583. lettre A, ligne premiere, Jacqueline de Montmorency, *ajoûtez*, née le 13. novembre 1586. & batisée à Montrichard le 3. février 1587.

C *Ibidem* ligne 6. seigneur de Courtalain, *ajoûtez*, né le 23. février 1584. & batisé le 11. mars suivant.

Ibid. lettre D, ligne premiere, Anne-Leon de Montmorency, *ajoûtez à son article*, il épousa le 11. décembre 1730. *Anne-Marie-Barbe* de Ville, morte à Paris le 13. août 1731. dans sa 19[e] année, fille d'*Armand* baron de Ville, & d'*Anne-Barbe* de Courcelles, dont il eut *N.* de Montmorency, né au mois d'août 1731.

P. 585. lettre C, à l'article d'*Angelique-Marguerite* Mouchet de Batefort, *ajoûtez*, elle mourut le 15. avril 1732. âgée de 51. ans.

P. 589. lettre B, ligne 9. Tallard de Luxembourg, *lisez* Tonnerre de Luxembourg.

P. 590. lettre A, ligne 3. de Tingry, *ajoutez*, marquis de Lellenave, baron de Mello.

Ibid. lettre E, ligne 3. *ostez* comte de Bouteville, de Dangu & de Luxe.

Ibid. ligne derniere, *ajoutez*, prêta serment & prit séance au Parlement le 15. janvier 1728.

D P. 591. lettre A, après l'article de Marie-Sophie-Emilie-Honorate Colbert, *ajoutez pour enfant :*

Anne-Marie de Montmorency-Luxembourg, née au mois de février 1729.

Ibid. lettre B, ligne 13. 1698 *lisez* 1696. & *ajoutez*, il mourut à Paris le 28. octobre 1731. & y fut enterré en l'église des Celestins.

I. Femme, &c.

Ibid. lettre C, après les deux enfans, *ajoûtez*,

II. femme, Elizabeth Rouillé, veuve de *N.* Bouchu, conseiller d'état, fut mariée la nuit du 19. au 20. mars 1731.

P. 593. lettre B, ligne 3. à l'article d'Eleonore-Marie de Montmorency-Luxembourg, *ajoutez*, mariée au mois d'avril 1729. à *Louis-Leon* Potier, marquis de Gandelus, second fils de *François-Bernard* Potier, duc de Tresmes, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, & de *Marie-Madeleine-Louise-Genevieve* de Seigliere de Boisfranc.

E P. 594. lettre C, ligne 3. Hellun, *lisez* Hellem.

P. 601. lettre B. ligne 9. 1704. *lisez* 1674.

P. 603. lettre D, ligne 2. Il mourut, *lisez* Elle mourut.

P. 605. lettre B, ligne 20. 1595. *lisez* 1593.

Ibid lettre C, ligne 2. Marguerite de Montmorency, *ajoutez*, dame de Lers.

P. 606. lettre C, ligne 7. seigneur de Melonset, *ajoutez*, tué au combat de Leucate le 29. septembre 1637. avoit été, &c.

Ibid. ligne 9. Claude de Meolette de Moranger, seigneur de S. Auban, bailly de Geraudar & gouverneur de Marjerols, *lisez* Claude de Molette de Moranger, seigneur de S. Auban, bailly de Gevaudan, & gouverneur de Marjevols.

Ibid. lettre D, ligne premiere, *Guillaume* de la Vergne, seigneur d'Antonegue, fille

de *Barthelemy*, lisez, *Guillaume* de la Vergne, seigneur d'Antonegue, mort d'une blessure qu'il reçut au bras près du pont de Lunel, vers le 22. février 1575. fils de *Barthelemy*. A

P. 612. lettre C, ligne 5. *ajoutez*, mort le 12. septembre 1730. à Paris âgé de 66. ans, & enterré à S. Sulpice.

Ibid. lettre D, ligne premiere, Louis-François de Montmorency, *ajoutez*, marié à Gand à *N*...

P. 614. lettre A, ligne premiere, Cusimgnan, *lisez* Cuningham.

Ibid. ligne 2. Gomearm, *lisez* Glencairn.

Ibid. lettre E, ligne 8. §. XVII. *lisez* §. XVI.

P. 617. lettre C, ligne 9. femme de *N. ajoutez* Manessier.

Ibid. lettre D, ligne 3. maréchal de camp, *lisez* lieutenant general, & *ajoutez*, il a épousé la comtesse du Pocey, veuve du grand general de l'armée de la couronne de Pologne. B

P. 625. lettre C, fils de *Raoul* de Gaucourt, & d'*Isabeau* de Cramailles, remariée à *Hugues* de Chastillon, seigneur de Germaines, *lisez* fils de *Jean* de Gaucourt, & de *Jeanne* de Farainville.

P. 642. lettre C, lieutenant de roi en la haute & basse Marche, par lettres du 18. mars 1683. *lisez* lieutenant general de la haute & basse Marche, par provisions du 19. mars 1681. dans lesquelles le Roi le qualifie *son très-cher & amé cousin*.

Même page, lettre D, à l'article de *Guy-André* de Laval, *ajoutez*, le Roi lui a donné comme à ses prédecesseurs la qualité de *cousin*, dans toutes ses commissions, dans toutes les lettres qui lui ont été adressées pour recevoir les Officiers pendant vingt-deux ans qu'il a été colonel, & dans les ordonnances des pensions qu'il reçoit.

P. 645. lettre D, ligne premiere, par son valet de chambre, *lisez* par le precepteur de ses enfans.

P. 646. lettre A, ligne 6. le 2. septembre, *lisez* le 21. septembre.

Ibid. ligne 8. Gournan, *lisez* Gournay. C

Même ligne, Pontcallain, *lisez* Pontvallain.

Ibid. ligne 9. *ostez*, & second exempt des Gardes du corps de la duchesse de Berry le premier may 1719. & *ajoutez*, chevalier d'honneur de son altesse royale madame la duchesse d'Orleans.

Ibid. lettre B, ligne 5. environ l'an 1718. *lisez* au mois de septembre 1717.

Ibid. lettre B, ligne 6. 1. Louis Charles, *lisez* Guy-Louis-Charles, & à la fin de son article, *effacez*, il est chevalier de S. Lazare, & *ajoutez*, il a épousé le 11. août 1728. *Adelaïde-Louise* Salbighoton d'Espinay, fille de *François* marquis d'Espinay, brigadier des armées du Roi, colonel de Dragons, & de *Marie-Anne* d'O, dont est né le 13. avril 1731. *Louise-Adelaïde-Philippine* de Laval.

Ibid. lettre E, ligne derniere, *ostez* Louis-Charles, &c. & *mettez*,

1. Guy-Claude-Louis de Laval-Montmorency, né le 29. mars 1724. mort le jour de Pâques 1726.
2. Cyprien-Joseph-Rolland de Laval, né le 31. mars 1725. mourut au mois de septembre 1730. D
3. Charles-Louis de Laval, né le 12. avril 1727. mort le 21. août suivant.
4. Joseph-Pierre de Laval, né le 28. mars 1729.
5. Marie-Louise de Laval, née le 31. mars 1723.
6. N. de Laval, née le 18. février 1731. morte le même jour.

P. 647. lettre D, à l'article de Joseph de Laval-Montigny, *ajoutez*, grand-bailly & tresorier de l'Ordre de Malte en 1731.

P. 648. lettre A, ligne 6. *ajoutez:* De ce mariage sont nées trois filles.

P. 650. lettre D, ligne 8. *ostez* Hercules de Rohan, duc de Montbason, pair & grand-veneur de France, & *lisez* Louis de Rohan VI. du nom, prince de Guemené.

P. 659. lettre B, ligne 6. Marguerite de Levis, *lisez* Jeanne de Levis.

P. 735. lettre C, ligne 5. épousa 1°. *ostez* 1°.

P. 736. lettre A, ligne 2. *ostez* 2°. le 15. septembre 1485. *Jacques* Chabot, chevalier, seigneur de Jarnac, de Brion & d'Aspremont. E

Ibid. Après la ligne 4. *ajoutez alinea*,

II. Marguerite de Luxembourg, mariée le 15. septembre 1485. à *Jacques* Chabot, chevalier, seigneur de Jarnac, de Brion & d'Aspremont.

P. 762. Au commencement de la genealogie des seigneurs de Crussol, avant le premier degré, *ajoutez*, GERAUD Bastet, avec Adelbert & Guillaume de Crussol (*de Cruciolo*) furent présens & témoins à l'acte de donation que Meteline fit à Bernard Aton son frere l'an 1152. (*Baluze, preuves de l'hist. d'Auvergne, tome II. liv. IV. p.* 489.)

Ibid. lettre B, il fit son testament avant la fête de Sainte Luce 1264. *lisez*,

A *Nota.* Suivant une copie collationnée, qui nous a été communiquée depuis l'impression du troisiéme Volume de cette histoire, ce même testament est datté du jeudy avant la fête de Sainte Luce 1164. & a été reconnu & publié à Valence au mois de mars suivant. Les mêmes enfans & petits-enfans y sont dénommez, ce qui fait croire qu'il pourroit y avoir quelque confusion dans les premiers degrez de cette genealogie, que l'on pourra rectifier avec le tems.

P. 764. lettre B, ligne 6. Guillaume, seigneur de Crussol, *lisez* Guillaume Bastet, seigneur de Crussol.

Ibid. ligne 6. de Fontanays, *ajoutez*, moyennant 2150. florins d'or.

Ibid. lettre E, ligne 7. à la fin de l'article, *ajoutez*, il mourut le premier avril 1441.

P. 765. lettre D, ligne 9. elle épousa *N.* seigneur de Tournelles, *lisez* elle épousa *Pierre* Guerin, seigneur de Tournel, gouverneur de Charles Dauphin, depuis Roi de France, VIIIe du nom.

B *Ibid.* lettre E, ligne 5. Meuillan, *lisez* Meuillon en Dauphiné.

P. 766. lettre B, ligne premiere, il mourut au mois d'août 1473. *lisez*, il mourut à Villemagne, diocese de Beziers, le 20. août 1473. & son corps fut porté le 16. septembre suivant aux Cordeliers de Valence.

Ibid. ligne 11. en cette qualité, *ajoutez*, elle testa le 20. octobre 1485.

P. 767. lettre B, ligne 2. 7 janvier 1514. *ajoutez*, acheta de Louis de Joyeuse & de Jeanne de Bourbon sa femme la baronie de S. Geniez de Malgoires, & les châteaux & lieux de S. Bausile & Montignargues, dont il prit l'investiture & paya les lods aux officiers du Roi le 25. juin 1504.

Ibid. ligne 11. Cordeliers d'Uzés, *ajoutez*, il mourut le 24. avril 1525.

Ibid. lettre C, ligne 6. 30. décembre 1514. *ajoutez*, elle étoit née le 26. décembre 1471. & mourut le 4. janvier 1515. Ses enfans furent, 1. *François* de Crussol, né le 20.
C décembre 1496. 2. *André* de Crussol, vicomte d'Uzés, né le 14. décembre 1497. mort le 20. octobre 1521. &c. 3. *Jacques* de Crussol, né le 28. décembre 1501. 4. autre *Jacques* de Crussol, né le 23. janvier 1505. 5. CHARLES de Crussol, vicomte d'Uzés, qui suit; 6. *Jean* de Crussol, né le 9. novembre 1511. 7. autre *Jean* de Crussol, né le premier janvier 1515. mort le 22. du même mois; 8. *Madelene* de Crussol, née en 1491. &c. 9. *Marie* de Crussol, née le 2. novembre 1492. mariée 1°. à *Jean* d'Ancezune, 2. à *Jean* de Pontevez, baron de Cotignac, de Carces & d'Artignose; 10. *Antoinette* de Crussol, née le 7. septembre 1498. 11. *Jeanne* de Crussol l'aînée, née le 23. octobre 1503. mariée à *Maffre* de Voisins, &c. 12. *Françoise* de Crussol, née le 7. octobre 1506. 13. *Anne* de Crussol, née en 1509. &c. 14. *Jeanne* de Crussol la jeune, &c.

P. 768. lettre C, à l'article de *Charles* de Crussol, *ajoutez*, il nâquit le 29. octobre 1510. fit hommage au Roi entre les mains du Chancelier de France le 4. juin 1528. de son vicomté d'Uzés & de ses terres de Crussol, de Levis, de Florensac, & en donna aveu les 4. mars 1533. 3. août 1540. & 27. septembre 1541.

D *Ibid.* lettre D, ligne 9. il mourut le 11. *lisez* il mourut à Narbonne le mardy 2.

Ibid. lettre E, ligne 5. Elle testa en 1566. *ajoutez*, & mourut au château d'Acier en Quercy le jeudy premier may 1567.

Ibid. ligne 6. Antoine de Crussol, *ajoutez*, né le 21. juin 1528. & page 769. pour ses freres & sœurs, *lisez*, 2. *Jean* de Crussol, né le 18. mars 1533. mort peu après; 3. *François* de Crussol, né en 1534. mort le 25. novembre de la même année; 4. *Jean* de Crussol, seigneur de Levis, né au mois de janvier 1535. mort au siege du Havre de Grace en 1563. 5. *Louis* de Crussol, né le 7. janvier 1538. mort le 2. avril 1539. 6. *Jacques* de Crussol, duc d'Uzés, pair de France, qui suit; 7. *Charles* de Crussol, né au mois d'avril 1541. abbé de Feuillans en 1550. fut blessé au combat que Fabrice Sorbellon perdit contre les Protestans qui assiegeoient Serignan dans le comtat Venaissin le 18. mars 1563. fut prisonnier, mourut le même jour, & fut enterré dans le cimetiere des Cordeliers d'Orange; 8. *Louis* de Crussol né le 7. mars 1542. tué à Mets d'un
E coup de pistolet en badinant; 9. *Galiot* de Crussol, né à Acier le 18. juillet 1545. seigneur de Beaudisner, tué à la S. Barthelemy le 24. août 1572. &c. 10. *Jeanne* de Crussol, née le 4 septembre 1529. morte peu après; 11. *Marguerite* de Crussol, née le 25. juin 1537. testa le 31. juillet 1550. 12. *Marie* de Crussol, née posthume le 14. novembre 1546. mariée 1°. par contrat du 22. may 1564. à *François* de Cardaillac, seigneur de Peyre, tué à la S. Barthelemy en 1572. fils, &c. 2°. le 31. may 1574. à *Guy* de Combret, seigneur de Broquiez en Rouergue, prieur de Saint Leon. Elle transigea en 1594. avec le duc d'Uzés son frere, & le 4. may 1602. avec *Geoffroy-Astorg-Aldebert* baron de Peyre son beau-frere, contre lequel elle avoit long-tems plaidé, & mourut en 1606.

P. 770. lettre A, ligne 2. baron de Levis, *ajoutez*, né le 20. juin 1540.

Ibid. lettre B, ligne 7. *effacez ces mots*, commis le 11. may, jusqu'à la fin, & *mettez*, il mourut à Paris le 3. septembre 1584. A

Ibid. ligne 12. *mettez ainsi les enfans*, 1. *Antoine* de Crussol, né le lundy 12. janvier 1573. 2. *Emmanuel* de Crussol, qui suit; 3. *Louise* de Crussol, née à Tonnerre le 11. décembre 1571. mariée, &c. étoit veuve & sans enfans le 24. avril 1611. 4. *Diane* de Crussol, née le 5. février 1574. morte jeune; 5. *Marie* de Crussol, née à Avignon le 12. avril 1575. épousa *Christophe* de Chabannes, &c. 6. autre *Diane* de Crussol, née le 21. juin 1577. mariée le 23, décembre 1594. à *Jean-Vincent* Cadart-d'Ancezune, &c. vivoit encore le 10. octobre 1657. 7. *Aldonce* de Crussol, née à Acier le vendredy 21. novembre 1578. morte au même lieu; 8. *Elisabeth* de Crussol, née à Paris le lundy 14. décembre 1579. mariée à *Jean-Louis* de Lostanges, &c.

P. 770. lettre D, ligne premiere, pair de France, *ajoutez*, né à Paris le 21. juillet 1587.

P. 771. lettre D, ligne 3. en Catalogne, *ajoutez*, en 1693. B

P. 772. lettre B, ligne 14. de Languedoc, *ajoutez*, il mourut à Montpellier à la fin d'octobre 1713. & elle à Beziers au mois d'août 1723. & est enterrée à Murviel.

Ibid. lettre C, ligne premiere, pair de France, *ajoutez*, né le 5. janvier 1642.

Ibid. lettre D, ligne 7. au mois d'octobre, *lisez* né le 17. octobre.

Ibid. ligne 11. d'Aymargues, *ajoûtez*, né le 16. décembre 1681.

Ibid. lettre E, ligne 4. Julie-Françoise de Crussol, *ajoutez*, née le 17. novembre 1669.

P. 773. lettre A. ligne 2. Therese-Marguerite de Crussol, *ajoutez*, née le 4. décembre 1671. morte le 5. may suivant.

Ibid. ligne 3. Louise-Catherine de Crussol, *ajoûtez*, née le 29. septembre 1674.

Ibid. lettre B, ligne 5. & d'Angoulesme, *ajoutez*, né le 29. décembre 1675.

Ibid. lettre D, ligne 9. le lendemain, *ajoutez*, elle épousa le 19. février 1732. *Louis-Cesar* de la Baume-le-Blanc de la Valliere, duc de Vaujour, fils de *Charles-François* de la Baume-le-Blanc, duc de la Valliere, pair de France, & de *Marie-Therese* de Noailles. C

Ibid. lettre E, ligne derniere, *ajoutez pour enfans:*

1. François-Emmanuel de Crussol, né le premier janvier 1728. batisé le 26. du même mois.
2. Charles-Emmanuel de Crussol, né le 29. décembre 1730. a été reçu chanoine de Strasbourg au mois de septembre 1732.

P. 776. lettre A, ligne 5. Françoise de Levis, *lisez*, Louise de Levis.

Ibid. entre la ligne 7. & 8. *ajoutez*, 2. *François-Jacques* de Crussol, dit *le comte d'Amboise*, mort en 1673. avoit épousé *N* de Baudan, fille de *Jacques* de Baudan, tresorier de France au bureau de Montpellier, & de *Violande* de Vignolles, & veuve de *Rene* de la Tour-Gouvernet, comte de Marennes, morte en 1717. 3. *François* de Crussol, dit *l'Abbé de S. Sulpice*, mort vers l'an 1712. 4. *Alexandre-Galiot* de Crussol, &c. 5. *N.* de Crussol, &c. 6. *Georges* de Crussol, seigneur de Montmaur, mort en juillet 1691. 7. *Anne-Henriette* de Crussol, épousa *Jean-François* de Bossuejouls, marquis de Roquelaure en Rouergue, & mourut en 1683. laissant cinq enfans; 8. 9. & 10. trois autres filles, religieuses ou mortes dans un âge peu avancé. D

Ibid. lettre B, ligne 4. pour les enfans, *mettez*, 1. & 2. N. & N. morts au berceau; 3. *Joseph*, dit *le marquis de Crussol*, né en 1679. mort à Paris en 1692. 4. *Etienne* de Crussol, comte de Montfort, puis marquis de S. Sulpice en Quercy, seigneur de Castelnau, la Bastide, Graulhet, &c. baron des états de Languedoc, né en 1685. 5. *Philippes-Emmanuel* de Crussol, &c. 6. *Diane* de Crussol, marquise de Marignane, &c. morte à Montpellier vers le 25. juillet 1707. 7. *Louise-Marie* de Crussol; 8. *Marguerite* de Crussol; 9. *Charlotte* de Crussol, née en 1682. toutes trois vivantes en 1706.

P. 777. §. IV. Comtes d'Amboise-d'Aubijoux, *ajoutez:* Cette branche porte, écartelé, *au* 1. *parti de* Crussol *& de* Levis, *au* 2. *&* 3. *parti de* Gourdon-Genouillac *& de* Galiot, *au* 4. d'Amboise, *& sur le tout d'*Uzés. E

Ibid. lettre A, ligne 2. prit dans la suite la qualité de comte d'Amboise, *ajoutez*, conformément au testament de sa mere qui l'avoit appellé pour porter le nom & les armes d'Amboise & en avoir les terres, ce qui a causé dans la suite un procès entre ses heritiers & ceux de son frere aîné pour les terres qu'on lui disputoit, & lui & sa posterité ont conservé le nom d'Amboise.

Ibid. Après la ligne 4. *ajoutez*, I. Femme, N. Montal de Coteuse, dame de Velan. morte sans enfans en 1694.

II. Femme, &c.

Ibid. Après la ligne 11. *ajoutez:* Deux fils & une fille, morts jeunes.

Ibid. lettre B, ligne 4. maître des Requêtes, *ajoutez*, & d'*Anne* Catheu, dame du marquisat de Fors.

Ibid.

A *Ibid.* ligne 5. N. de Crussol, *lisez* Anne-Emmanuel-François-Georges de Crussol-d'Uzés-d'Amboise Aubijoux, né le 30. may 1726. batisé à Aurillac le 29. juin suivant.

P. 808. lettre C, ligne 12. *effacez ces mots*, ou marquise du Mas de Grosfaux.

P, 809. lettre A, ligne 14. *effacez ces mots*, ou Ceissac.

Ibid. à l'explication des armes, ligne 5. de blé, *ajoutez* d'or.

P. 810. lettre A, ligne 8. de la Pierre, *lisez* de Pierre.

Ibid. lettre C, ligne 2. Montalat, *lisez* Montalet.

Ibid. ligne suivante, à S. Ambroise, *lisez* à S. Ambroix.

Ibid. ligne 12. Valpurge, *lisez* Valburge.

Ibid. lettre D, ligne 5. Montelus, *lisez* Montclus.

B *Ibid.* ligne 9. majeur de 20. ans, *ajoutez*, son fils.

P. 811. lettre A §. I. Seigneurs du Tournel, *ajoutez* : Les armes qui sont, *tranché d'argent & de gueules*, & depuis le mariage de Gabrielle dame du Tournel avec Sigismond de Chasteauneuf de Randon, *écartelé* de Chasteauneuf *& du* Tournel.

Ibid. lettre A, ligne 10. Regardanc, *lisez* Regardan.

Ibid. ligne suivante, Malbosc, *ajoutez*, le petit.

Ibid ligne 14. Valpurge, *lisez* Valburge, *& par tout de même.*

Ibid. lettre C, ligne 4. Villevic, *lisez* Vielvic.

Ibid. ligne 7. le Vazeilles, *lisez* la terre de Vareilles.

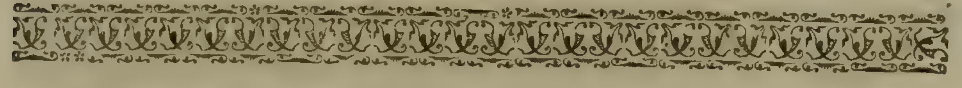
Ibid. ligne suivante, après la Nativité de Notre-Dame, *ajoutez*, 1304.

P. 812. lettre C. ligne 7. en Nivernois, *lisez* en Rouergue.

Ibid. lettre D, ligne premiere, Cambonet, *lisez* Chambonet.

P. 813. lettre A, ligne 5. Sigismond de Chasteauneuf, seigneur de S. Remesy, d'Aigues & en partie de Chasteauneuf-Randon, *ajoutez*. dont on va rapporter la branche (*a*), quoiqu'on n'en ait pas trouvé la jonction avec les anciens seigneurs de Châteauneuf-Randon.

(*a*) Communiquée depuis l'impression du III. volume.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT REMESY, DU NOM DE CHASTEAUNEUF-RANDON.

I.

C GUILLAUME de Chasteauneuf, dit *de Saint Remesy*, seigneur de S. Remesy, d'Allou, Miraval, du quart du Chasteauneuf de Randon, de la Tour de la Tine, s'étant saisi de Chasteauneuf de Randon, le remit ensuite à Andrieu de Ribes, à Chaudon & à d'autres Anglois; il courut après avec eux le Gevaudan & le Velay, mit le feu aux faubourgs de Pradeles, appartenant à Philippe de Levis, & au château de Molinneuf, prit la forteresse de S. Paul, appartenant à l'abbé de la Chaise-Dieu, & courut jusques aux portes du Puy; cela fut cause que Charles VII. donna toutes ses places en 1424. à Philippes de Levis, vicomte de Lautrec, dont le fils Antoine seigneur de Vauvert, les avoit remises en l'obéissance du Roi, & son procureur en fut mis en possession en 1429. Il fut pere de

II.

D RAYMOND de Chasteauneuf, seigneur de S. Remesy, & en partie de Châteauneuf de Randon, épousa le 20. juillet 1450 *Jeanne* de Seneret, fille de *Meyruys* seigneur de Seneret, comptor de Montferrand, & il en eut,

III.

SIGISMOND de Chasteauneuf, conseigneur de Chasteauneuf de Randon, seigneur d'Aigues & de S. Remesy, épousa le 11. mars 1485. *Gabrielle* dame de Tournel, fille de feu *Pierre* Guerin, baron de Tournel, & de *Louise* de Crussol; elle vivoit en-

core au mois de janvier 1529. lorsque son fils déclara qu'elle ou lui jouissoient de 500. A
livres de revenu de bien noble, dont le dixiéme devoit être employé à racheter les enfans de François I. prisonniers en Espagne.

IV.

ANTOINE-GUERIN de Chasteauneuf de Randon, baron de Tournel, &c. épousa le 23. janvier 1519. *Isabeau* de Grimaldi, fille de *Lambert* de Grimaldi, & de *Claude* de Grimaldi, dame de Monaco, & remit à son fils, qui suit, l'heritage de sa mere le 8. août 1567.

V.

JEAN-GASPARD-GUERIN de Chasteau-neuf de Randon, baron de Tournel, B
avoit embrassé le Calvinisme, & servoit contre le Roi en octobre 1575. Il étoit chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, comme il paroît par la lettre du Roi, écrite de Paris le 9. mars 1584. Il épousa le 17. mars 1566. *Madelene* de Combret, fille de *Guyon* baron de Broquiez, & de *Barbe* de Castelpers, & il en eut,

VI.

ALEXANDRE-GUERIN de Chasteauneuf de Randon, baron de Tournel, &c. chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de cinquante Chevaux-legers le 5. mars 1597. épousa 1°. le 30. août 1595. *Anne* de Pelet, fille de *Jacques* seigneur de la Verune, & de *Madelene* de Roquefeuil, dame de Deux-Vierges, &c. 2°. *Marie* de Budos, fille de *Jacques* baron de Portes, & de *Catherine* de Clermont-Montoison. Il eut de sa premiere femme, 1. ANNE-GUERIN de Chasteauneuf, qui suit; 2. *Charles-Guerin* de Chasteauneuf de Randon, chevalier de Malte en octobre 1625. 3. *Adam* de C
Chasteauneuf de Randon, baron de Sainte Helene, épousa en Poitou *Jacquette* de Vinceneau, & il en eut *Marie* de Chasteauneuf de Randon, laquelle épousa le 5. avril 1649. *Jacques* d'Apcher, vicomte de Vabres, mort peu de tems après son mariage; 4. *Madelene-Jourdaine* de Chasteauneuf de Randon, épousa le 2. avril 1620. *Charles* de Carcassonne, seigneur de Soubés, qui testa le 28. septembre 1637. & 5. *N.* de Chasteauneuf de Randon, demoiselle de S. Jean.

VII.

ANNE-GUERIN de Chasteauneuf de Randon, marquis de Tournel, colonel d'Infanterie en 1635. épousa le 9. septembre de la même année *Anne* de Crusy-Marcillac, fille de *Jean* de Crusy Marcillac, seigneur de Bias, &c. & d'*Anne* de Montrec, niéce de *Silvestre* de Crusy, évêque de Mande, testa le 25. février 1665. & il eut de sa femme, 1. SILVESTRE-GUERIN de Chasteauneuf de Randon, qui suit, 2. *Alexandre-Guerin* de Chasteauneuf de Randon, marquis de Tournel, baron d'Allenc, &c. D
étoit prieur de Saint Enemet en 1669. 3. *Anne* de Chasteauneuf de Randon, épousa le 14. novembre 1653. *Marc-Antoine* Gregoire, seigneur de Lambrandes & la Recouse, & 4. *N.* de Chasteauneuf de Randon, épousa *N.* de Caulet de Beaumont, & vivoit en juin 1700.

VIII.

SILVESTRE-GUERIN de Chasteauneuf de Randon, marquis de Tournel, maintenu dans sa noblesse le 15. janvier 1671. se maria en Normandie & eut des enfans.

P. 816. lettre D, ligne 4. au lieu de étoit mort en 1396. *lisez*, il accompagna le comte E
d'Armagnac, qui alloit faire la guerre à Galeas, seigneur de Milan, & ce comte ayant assiegé Alexandrie, fut tué dans un combat le 25. juillet 1391. le seigneur d'Apchier y fut aussi tué avec plusieurs autres seigneurs. (*Chronique manuscrite de Montpellier, p. 22.*)

P. 820. lettre C, ligne 2. vicomte de Vazeilles, *ajoutez*, chevalier de l'Ordre du Roi.

Ibid. lettre B, ligne 3. les châteaux de Gorce & de Queras, *lisez* les châteaux de Greze & de Quezac.

Ibid. lettre E, ligne derniere, à la fin, *ajoutez*, il mourut en 1618.

A P. 821. lettre A, ligne 5. Charles de Louvet-Cauviſſon, *liſez* Charles de Louet-Calviſſon.

Ibid. lettre B, ligne 3. de l'Ecluſe, *ajoutez* en Beaujolois.

Ibid. lettre C, ligne derniere, *ajoutez alinea :*

Enfans naturels de PHILIBERT, *comte d'Apchier.*

I. Jean *batard, d'Apchier, legataire de* 3000. *livres par le teſtament de ſon pere, payables lorſqu'il ſeroit en âge, avec ſon entretien aux etudes.*

II. Bernard *bâtard d'Apchier, auquel ſon pere legua* 1500. *livres.*

III. Madelene, *bâtarde d'Apchier, à laquelle ſon pere legua par ſon même teſtament* 3000. *livres, payables lors de ſon mariage.*

P. 823. lettre C, ligne 7. au lieu de la remarque, *ajoutez*, depuis l'impreſſion de la genealogie de la maiſon de Chaſteauneuf de Randon, qui commence à la page 801. de ce troiſiéme volume, il a été vérifié ſur les titres originaux qu'il n'y avoit aucun ſujet de douter de la deſcendance legitime de *Joſeph* d'Apchier, comte de la Baume, & que *Jean* d'Apchier, ſeigneur de Billieres & des Beſſons ſon quatriéme ayeul, n'avoit rien B de commun avec un autre *Jean* d'Apchier, frere *bâtard* de Jean, dont il eſt parlé *page* 823. de ce troiſiéme volume. Ce même fait a auſſi été prouvé devant les commiſſaires du Roi en Languedoc, lors de la vérification des titres de nobleſſe de *Jean* d'Apchier, comte de Vabres, ayeul de *Joſeph* d'Apchier, ſeigneur de la Baume, ſuivant le jugement rendu en ſa faveur par M. de Bezons, intendant de la province, le 14. janvier 1671.

P. 824. lettre B, ligne 8. après ces mots, eut en dot 2000. livres, *ajoutez*, que ſon pere lui conſtitua, du conſentement de *Françoiſe* de Peyre, mere de *Jean* d'Apchier, pere de *Françoiſe*, ſuivant le contrat de mariage, dont nous avons vû l'original, communiqué à M. Clairambault.

P. 827. lettre D, ligne derniere, *ajoûtez alinea :*

Femme, ANNE-MARIE-MARGUERITE Guenet de Franqueville, fille & heritiere par moitié de *Touſſaint* Guenet, ſeigneur de Franqueville, de Franquevillette, de Tourville, &c. & de *Madelene* Danviray de Machonville du dioceſe de Rouen, fut mariée à Paris par contrat du 16. ſeptembre 1730. celebré le 23. du même mois.

C P. 832. lettre B, ligne 1. Femme, BOURGUINE de Narbonne, *effacez tout cet article, & liſez*, Femme, TIBURGE de Narbonne, fille d'*Amalric* de Narbonne, ſeigneur de Talairan & de Perignan, qui lui legua dans ſon teſtament du 14. juillet 1361. 3000. florins d'or, & de *Guiraude* de Son, fut mariée dans l'égliſe de S. Saturnin de Calviſſon le dimanche 27. juin 1378. en préſence de ſa mere, les pactes de mariage accordez le 12. juin furent rédigez en acte public le 12. juillet ſuivant.

P. 833. au titre, Seigneurs de Lodieres, *ajoutez*, bâtards d'Apchier.

Ibid lettre B, ligne 3. Charles d'Apchier, &c. *ajoutez*, eſt qualifié *fils naturel* de *Jacques* baron d'Apchier, dans une quittance de l'an 1505. de la dot que ſon pere lui avoit conſtituée en le mariant avec *Louiſe* de Lodieres.

P. 834. lettre C, ligne 2. Louiſe de Gironde, *ajoûtez*, fille d'*Antoine* ſeigneur de Gironde, & de *Louiſe* du Lac, dame du Monteil. Elle eut en mariage la terre de Gironde.

D P. 835. *oſtez* les degrez IV. & V. & *mettez :*

IV.

GUY de Chaſteauneuf, eut d'*Aſſumens* ſa femme deux fils,

1. GUILLAUME de Chaſteauneuf, mort avant l'an 1265. pere de
   GUIGON de chaſteauneuf, majeur de 25. ans en 1265. lorſqu'il fit le partage du Randon avec ſon oncle.
2. GUIGON de Chaſteauneuf, qui ſuit.

V.

E GUIGON de Chaſteauneuf, partagea le Randonat avec *Guigon* ſon neveu, par acte paſſé au château de Paris le 2. avril 1265. Il étoit déja marié en 1256. lorſqu'il rendit hommage à Randon de Chaſteauneuf, pour Laurac, Chaſteauvieux, Vernon & la Baume.

Femme, RANDONE d'Anduze, dame de Joyeuſe après la mort de *Bernard* ſon frere arrivée en 1238. ſans enfans de *Raimonde* de Roquefeuil. Elle étoit ſeconde fille de *Bernard* d'Anduze, ſeigneur des Portes, & en partie d'Alais, & de *Vierne* du Luc,

dame du Luc, de Pradelles, de Joyeuse, &c. & fit mettre en possession le 10. décembre 1276. B. évêque d'Uzés de la ville & forteresse de S. André de Crugiere. A

1. DRAGONET de Chasteauneuf, seigneur de Joyeuse, qui suit.
2. IRLANDE de Chasteauneuf, femme de *Guillaume* seigneur d'Estaing, morte sans enfans avant l'an 1272.

V I.

DRAGONET de Chasteauneuf, seigneur de Joyeuse, de Laurac, de Chasteauvieux, de Vernon, de la Baume, de S. André de Crugiere, rendit hommage comme fils de *Guigon* & de *Randone* d'Anduze à G. évêque d'Uzés le 13. décembre 1287. pour Chasteauneuf, Crugiere & S. André. *Randone* de Montauban sa tante, fille de *Dragonet* de Montauban, lui donna par son codicile du 20. octobre 1290. cinq mille écus couronnez provinciaux.

Femme, BEATRIX de Roquefeuil, fille de *Raimond* de Roquefeuil, & d'*Alasie* de Chasteauneuf de Tournel, testa le 9. novembre 1287. en faveur d'*Arnaud* de Roquefeuil son frere. B

1. BERNARD, &c.

Ibid. lettre C, ligne premiere, Chalano, *lisez*, Cheilane en Auvergne.

Ibid. ligne 3. GUERIN, *ajoutez*, chanoine de Viviers en 1333.

P. 836. lettre A, ligne 4. Flore de Quailus, *lisez* Flore de Caylus, fille de *Deodat* III. seigneur de Caylus, château au diocese de Vabres en Rouergue, & d'*Alasie* de Clermont-Lodeve, mariée par contrat du 4. juin 1346.

P. 837. degré XI. les enfans de *Louis* II. vicomte de Joyeuse, & de *Jeanne* Louvet, doivent être rangez dans l'ordre suivant.

1. TANNEGUY vicomte de Joyeuse, qui rendit hommage au Roi en 1465. pour Saint Geniez de Melgoires, S. Bausile & Montignargues. C
2. GUY de Joyeuse.
3. JEANNE de Joyeuse, femme de *Guidon* seigneur de Lestrange & de Boulogne, au diocese de Viviers.
4. LOUISE de Joyeuse, femme de *Beraud* de la Tour, seigneur de S. Vidal.
5. MARGUERITE de Joyeuse, mariée 1°. le 27. septembre 1464. à *Jean* le Forestier, seigneur de Vauvert, de Candiac & de Marguerites au diocese de Nismes, qui lui donna ces trois terres, qu'elle donna le 25. avril 1500. à *Gaillard* de Montcalm, maître-d'hôtel des rois Charles VIII. & Louis XII. bailly de Marvejols, capitaine du château de Greze, sixiéme fils de *Jean* de Montcalm, seigneur de Saint Veran, & de *Jeanne* de Gozon-Melac, petite-niéce de *Deodat* de Gozon, grand-maître de Malte. Marguerite de Joyeuse avoit épousé 2°. *Gaillard* de Moncalm, le 20. janvier 1494. Il eut de grands procès à soutenir pour les trois terres qu'elle lui donna, contre Louis de Levis, seigneur de la Voute, avec lequel il transigea le 8. octobre 1515. La terre de Candiac lui resta, & celles de Vauvert & de Marguerites retournerent à Louis de Levis, dont les auteurs les avoient engagées ou venduës à *Jean* le Forestier. D

P. 838. lettre A, ligne 6. Anne de Joyeuse, mariée au seigneur d'Orlat en Auvergne, *lisez* Anne de Joyeuse, mariee à *François* seigneur de Rossilles & de Leras.

Ibid. lettre D, ligne 6. à la fin de l'article de Catherine de Joyeuse, *ajoutez*, elle se remaria à *Claude* de Berton, seigneur de Crillon & de S. Jean de Vassous, chevalier de l'ordre du Roi, né le 7. may 1535. lequel fut tué commandant l'infanterie du Pape, & sa compagnie de Gendarmes le 14. juin 1574. dans un combat donné près de Menerbe contre les *Rasats* de Provence, commandez par Thadée de Baschi, seigneur de Stoblon, lequel venoit au secours de Menerbe assiegée par les troupes du Pape, & dont il fit lever le siege. Catherine de Joyeuse testa le 6. avril 1608. E

P. 840. lettre C, degré XIII. à l'article de Louis de Joyeuse II. *ajoutez*, le roi Louis XI. le traite de *neveu* dans la ratification de son mariage en 1479. par laquelle il lui donne la terre de la Roche-sur-Yon.

P. 842. lettre A, à l'article d'Henriette de la Viefville, *ajoutez*, elle se remaria à *Jacques* de Damas, baron de Chalancey.

P. 843. lettre D, ligne 3. gouverneur de Mouzon & de Beaumont en Argonne, *ajoutez*, par provisions du 6. janvier 1633.

P. 844. lettre B, ligne 3. de Jean son frere, *ajoutez*, elle plaidoit en 1729. contre Anne-Gedeon de Joyeuse de S. Lambert.

P. 853.

A P. 853. lettre C, ligne 5. Madelene du Eossat, *lisez* Madelene du Fossat.

P. 869. lettre A, ligne 3. 1720. *lisez* 1620.

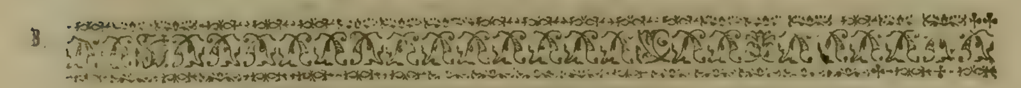
P. 892. lettre A, ligne 6. *ajoutez alinea :*

Leonore Gondy, fille naturelle de *Jerosme* de Gondy, lors veuf, & de *Marie* Garandeau lors mariée, fut légitimée. (24ᵉ *liv. des Chartes, depuis le mois de juin* 1559. *jusqu'à la fin de decembre* 1609. fol. 398.)

P. 912. lettre C, ligne 3. Dampierre, *lisez* Dompierre.

Ibid. même ligne, Berges, *lisez* Berghes.

Ibid. ligne 7. seigneur de Varennes, *ajoutez*, fils de *Raoul* d'Ailly, seigneur de Piquigny, vidame d'Amiens, & de *Jacqueline* de Bethune.

B 

Tome Quatriéme.

PAGE 12. lettre D, ligne 7. seconde femme, *effacez* seconde, & *lisez* femme. Même ligne, Montfort I. du nom, *lisez* II. du nom.

P. 17. lettre C, ligne derniere, *ajoutez à la fin de la ligne*, appellé Jean, auquel *Charlotte* de Levis, par son testament du premier septembre 1499. laissa 200. livres.

P. 18. lettre D, ligne 10. seigneur de Veillanet. *lisez* seigneur de Lavellanet, mort le 11. juillet 1601.

P. 19. lettre A, ligne 5. après ces mots, de Cardaillac de Peyre, *ajoûtez ;* morte en 1635.

C *Ibid.* ligne 11. vicomte de Fumel en Quercy, *ajoutez*, vivant en 1721.

Ibid lettre B, ligne premiere, *lisez* Louise de Levis, mariée le 6. janvier 1619 à *Antoine-Scipion* de Bassabat, baron de Pordiac, de Campendu, (terre qui donnoit autrefois entrée aux Etats de Languedoc) & de Fendeilhe, mourut avant l'an 1655. & fut mere de dix-huit enfans.

P. 20. lettre B, ligne 4. *effacez* Colette de Cadars, & *lisez* Marguerite de Caulet, fille de *François* de Caulet, seigneur de Cadars, maître des eaux & forêts de Languedoc, & de *Marie* de Fraxines.

Ibid. lettre C, ligne premiere, après ces mots, fille de, *lisez ainsi*, fille de *François* de Caumels, seigneur de Grefeville, conseiller au Parlement de Toulouse, & de *Bourguine* de Garraud.

Ibid. ligne 5. après ces mots chevalier de Malte, *ajoûtez*, le 16. juin 1670.

Ibid. ligne suivante, *ajoutez*, aumônier de la duchesse de Bourgogne, abbé de Grestin au mois d'avril 1702.

D P. 24. lettre C, avant le §. III. *ajoutez :*

Femme, JEANNE Baillon, fille de *François* Baillon, secretaire du Roi, chevalier de S. Michel, fut mariée en 1723. & mere de

1. 2. 3. & 4. N. N. N. & N. de Levis-Leran.

P. 28. lettre B, à la fin de la ligne 5. *ajoutez*, il étoit né d'*Ambroise* Godin, & fut légitimé par lettres données aux Montils-lès-Tours en 1466. (*Reg. des Chartes, cotté* 200. *année* 1466 *&* 1467.)

Ibid. lettre C, ligne 6. *mettez* avant Isabel de Chartres :

I. Femme, LOUISE de Tournon, dame de Beauchastel, de Servieres, &c. fille d'*Odon* de Tournon, seigneur de Beauchastel, & d'*Anne* de Corgenon, dame d'Haruet, fut mariée au mois d'octobre 1421. & mourut avant l'an 1424.

Ibid. ligne 10. *lisez*, elle testa au château de Castelnau de Bonnefons diocese d'Alby

E le 29. juillet 1437.

Ibid. lettre D, à la fin de la ligne 8. *ajoûtez*, laquelle étoit âgée de 40. ans, & son mari de 70. lorsqu'elle consentit par acte passé à Tours le 15. mars 1496. que son mari fut promû à l'ordre de Prêtrise.

Ibid. ligne 13. après ce mot, Polignac, *ajoutez*, & d'*Isabeau* de la Tour, mariée le 22. août 1443.

Ibid. lettre E, ligne 6. Sommiers, *lisez* Sommieres.

P. 29. lettre A, ligne 3. après ces mots, 19. novembre 1458. *ajoutez*, le Roi lui donna cette même année la capitainerie de la ville & du château de Vire. Il étoit chambellan & grand-maître-d'hôtel du duc de Guyenne le 25. avril 1469. lorsque ce Prince lui donna la ville & châtellenie de Macaire.

Et à la fin de cet article *ajoutez*, il testa à Porgia le 15. février 1474. laissa 2000.

livres à *Antoinette* de Levis sa fille bâtarde, & donna les biens qu'il n'avoit pas vendus à *Gilbert* seigneur de la Voute son cousin germain. A

Ibid. lettre B, ligne 4. après ce mot, Mirebel, *ajoutez*, il fit un traité d'alliance & d'amitié en 1440. avec Guillaume de Chalançon, évêque du Puy, & le seigneur de Chalençon. Il servoit avec trente chevaux en Guyenne, comme il paroît par le passeport que le roi Charles VII. lui donna le 20. octobre 1442. Louis XI. le retint pour son chambellan en 1468. & pour son conseiller en 1469.

Ibid. ligne 7. après ces chiffres 1483. *ajoutez*, & un autre le 19. juin 1487.

Ibid ligne 12. après ces mots, le vicomté de Remond, *ajoutez*, elle testa à Chasteaumorand le 4. novembre 1476.

Ligne suivante, après ce mot pere, *ajoutez* l'an 1465.

Ibid. lettre C, ligne 5. après ce mot, mariée, *ajoutez* le 18. août.

Ibid. ligne 7. après ce mot, Chasteaumorand, *ajoutez*, de Peiresite, de Montarmontier, de Chastelus & de Bornet, né en 1491. B

P. 30. lettre A, ligne 13. *ajoutez*, né en 1489. & vivant en 1532.

Ibid. lettre B, ligne 8. *ajoutez*, elle l'avoit épousé le 16. janvier 1463. testa en 1477. & son mari en 1480.

Ibid. ligne 10. *ajoutez*, testa à Chasteaumorand le 22. juin 1470.

Ibid. ligne 12. après ce mot, Naples, *ajoutez*, servoit dans l'armée de Bourgogne en 1479.

Ibid. lettre C, ligne 7. *lisez* mariée par contrat passé au château de Ventadour le 12. juillet 1472.

Ibid. lettre D, ligne 3. après ce mot, Bouhaigne, *ajoutez*, transigea avec son frere le 13. mars 1525. & fit un codicile le 23. juin 1536.

Ibid. ligne suivante, *lisés ainsi :*

5. Catherine de Levis, mariée par contrat du 9. décembre 1492. à *Joachim* de Brion, seigneur de Cheilar en Vivarez. Elle étoit veuve le 28. février 1506. & religieuse à S. Laurent d'Avignon lorsque son pere testa en 1521. C

Ibid. lettre E, à la fin de la page, *ajoutez*, il fit un codicile le premier septembre 1529. & étoit mort le 5. du même mois.

P. 31. lettre A, ligne premiere, *lisés ainsi*, femme, Jacqueline du Mas, née le 4. novembre 1486. & mariée le 5. octobre 1498. étoit fille, &c.

Ibid. ligne 6. 2°. en 1524. *lisés* par acte du 17. janvier 1524.

Ibid. ligne 9. Beslamy, *lisés* Boislamy.

Ibid. ligne suivante, épousa en 1527. *lisez* le 17. août 1527. & deux lignes après *effacez* en 1540. & *lisez* par contrat passé à la Voute le 28. juin 1541. Ligne suivante, *ajoutez*, elle en fut séparée par arrêt du Parlement de Paris du 14. août 1550.

Ibid. lettre B, ligne 3. *ajoutez à la fin de l'article*, il testa au château de Vauvert le 24. avril 1557.

Ibid ligne 4. mariée en 1538. *lisez* par contrat du 11. février 1528. & à la fin de la ligne suivante, *ajoutez*, elle testa le 17. mars 1550. & fut enterrée dans l'église de la Voute. D

Ibid. ligne 8. après le mot, mariée, *ajoutez*, le 11. juillet 1543.

Ibid. ligne 10. après le mot, femme, *ajoutez*, le 14. juin 1551. Deux lignes après, *ajoutez*, il fut tué le 19. août 1588. lorsque les Huguenots reprirent Montelimart.

Ibid. ligne 13. après le mot, alliée, *ajoutez*, par acte du 12. juin 1556.

Ibid. lettre C, ligne 8. après ce mot, Villars, *ajoutez*, il vendit le 15. décembre 1561. la seigneurie de Marguerites à Jacques d'Andron, conseiller au Presidial de Nismes.

Ibid. lettre D, ligne 6. après ces mots, 2000. écus de pension, *ajoutez*, par lettres patentes données à Auxonne le 21. juillet 1595.

Ibid. ligne 10. après ces mots, au sacre de Henry IV. en 1594. *ajoutez*, le Pape lui écrivit le 22. janvier 1600. pour le prier de favoriser Charles de Conti, évêque d'Ancône, qu'il envoyoit vice-légat à Avignon. E

Ibid. ligne 12. à la fin de cet article, *ajoutez*, il avoit testé dès le 23. juin 1617. & fit un codicile le 30. décembre 1622. par lequel il institua heritier universel *Henry* son fils aîné, avec substitution, & mourut le 3. décembre 1622. laissant huit enfans.

Ibid. lettre E, ligne premiere, Aleth, *lisez* dans la ville d'Alais.

Ibid. ligne 3. après ce mot, femme, *ajoutez*, elle eut en dot 450000. livres & 12000. livres de doüaire annuel, & 30000. livres de préciput en faveur du survivant, eut les terres de Lers & de Gourville en payement de sa dot, testa le 10. décembre 1650. & fit ses enfans légataires.

P. 32. lettre B, ligne 2. au lieu de ces mots, au mois d'août 1725. *lisez* le 17. septembre 1725.

A *Ibid.* lettre D, ligne premiere, après ce mot, Jesuite, *ajoutez*, à Paris le 11. décembre 1644.

Ibid. ligne 4. après ce mot, mariée, *ajoutez*, le 9. juin 1616. & ligne suivante, *ajoutez à la fin*, le 14. mars 1643.

Ibid. lettre E, ligne 3. après ces mots, il y renonça trois ans après, *ajoutez*, il vendit le 22. août 1642. à Jacques d'Auteville, seigneur de Montferrier, la baronie de Vauvert diocese de Nismes, laquelle donnoit entrée aux Etats de Languedoc.

P. 33. lettre A, ligne derniere, après ces mots, pair de France, *ajoutez*, gouverneur de Limosin.

P. 35. lettre D, ligne 2. *ajoutez à la fin*, elle mourut à Paris le 12. juin 1729.

Ibid ligne 5. N. *lisez* Marie-Hyacinthe; & ligne suivante, *ajoutez*, mourut le 4. mars 1731. âgée de 44. ans.

Ibid. ligne derniere, *ajoutez*, Catherine-Agnès de Levis, mariée par contrat du 20. septembre 1720. à *Alexandre-François* de Montberon, fils d'*Alexandre-Robert* de Montberon, seigneur d'Esnande, & de *Françoise-Elisabeth* Rougier. B

P. 36. à la fin, *ajoutez*, elle mourut à Paris la nuit du 1. au 2. décembre 1728. âgée de 30. ans & fut enterrée en l'église de S. Sulpice sa paroisse.

P. 37. lettre B, ligne premiere, *ajoutez à la fin*, & de Valromey, testa le 15. septembre 1675.

Ibid. ligne 3. *ajoutez*, elle étoit fille de *Louis* d'Austrain, seigneur de Graveins, & de *Marguerite* de Bullioud, testa le 11. avril 1684. & déceda le 24. mars 1685.

Ibid. ligne 6. après ce mot, mariée, *ajoutez* par contrat du 19. août 1684.

Ibid. ligne 7. après ce mot, Dombes, *ajoutez*, seigneur de Laval, de Cuires & de la Croix rousse.

Ibid. ligne 8. *ajoutez*, testa le 23. août 1693.

Ibid. ligne 11. *ajoutez*, testa le 10. avril 1692.

C *Ibid.* ligne 12. *ajoutez*, demeuroit à Chasteaumorand en 1714. & étoit morte en 1723.

Ibid. lettre C, ligne 6. à la fin de la page, *ajoutez*, comte de Levis, colonel d'un regiment de cavalerie de son nom, a épousé *N.* Languet, fille de *Guillaume* Languet-Romelin, seigneur de Rochefort, conseiller d'honneur au Parlement de Dijon.

P. 38. lettre A, ligne 12. *effacez*, il vivoit, &c. & *lisez* il testa le 16. septembre 1380.

P. 39. lettre B, ligne 2. *effacez*, & de Gaillarde d'Apchier, & *lisez*, & d'*Isabeau* d'Agoust, dame de Trets.

P. 42. lettre A, après la ligne 5. *ajoutez*, Claude de Cousan, fils naturel de *Claude* de Levis baron de Cousan, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, & de *Jacqueline* de Courvie, non mariée, fut légitimé en 1599. (*Reg. des Chartes. depuis l'an* 1599. *jusqu'au mois de decembre* 1609.)

Ibid. lettre C, ligne 7. après ce mot, de Lugny, *ajoutez*, il vivoit au mois de mars
D 1714. & alinea à la fin de la même page.

L'on trouve N. De Levis, marquis de Lugny, lequel épousa *N.* de S. Georges, fille de *Marc* comte de S. Georges, mort à S. André près Roanne le jeudy 15. juin 1719. agé de 94. ans, & de *N.* d'Amanzé-Choffailles, & en eut deux fils comtes de S. Jean de Lyon, vivans en 1719.

P. 43. lettre A, ligne 5. *ajoutez*, après avoir testé le 2. mars 1508.

Ibid. lettre B, ligne premiere, à la fin, *ajoutez*, après avoir testé le 23. août de la même année.

Ibid. lettre B, ligne derniere, *ajoutez*, Marguerite de Levis étoit dame de Villeneuve-la Cremade, de Salvian, de Pourqueiragues & de Montredon, elle fut mariée le 31. janvier 1541. & dans le testament qu'elle fit à Avignon le premier juillet 1603. elle se qualifioit doüairiere de la maison de Lers, vicomtesse de Lautrec, baronne de Montfrin, de Montredon-Villeneuve, veuve d'*Antoine* d'Arpajon, baron de Lers, ordonna
E sa sépulture aux Celestins du Pont-de-Sorgues, dans le tombeau de *Marguerite* de Clermont, fit son heritier *Antoine* de Cardaillac, baron de Bioule, fils de sa niéce; elle mourut à Nismes, & son testament y fut ouvert le 12. septembre 1603.

P. 44. lettre A, ligne 9. *ajoutez alinea :*

3. JEAN de Levis, aumônier de la reine Marguerite en 1605. & abbé de Locdieu, se fit religieux, rétablit la discipline dans son abbaye, la ceda à *Gabriel* de Tubieres de Caylus son neveu en 1623. & mourut le 30. may 1643. (*Gall. Christ. nov. edit. t. I. col.* 266.)

Ibid. ligne 10. après le mot, femme, *ajoutez*, le 15. décembre 1574.

Ibid. lettre B, ligne 1. *lisez* le 16. janvier 1575. & ligne 3. *ajoutez à la fin*, & mourut le 12. octobre suivant.

Ibid. ligne 4. *lisez ainsi:* Anne de Levis, épousa au château de Privazat le 10. avril A
1570. *Jean* de Castelpers, baron de Panat, vicomte de Peirebrune, de Requista, de Cadars, de Coupiac & de Burlats, fils de *Jean* de Castelpers, & de *Jeanne* de Clermont-Lodeve. Il mourut le 12. mars 1598. & fut pere de six enfans.

P. 55. lettre C, ligne 2. *ajoutez*, elle porta à son mari la terre de Leon, qui donne le rang de prééminence au Parlement & aux Etats de Bretagne au-dessus de plusieurs seigneurs.

P. 56. lettre E, ligne 6. *effacez*, vers le mois de février 1455. & *lisez* par contrat du 14. juillet 1454.

P. 58. lettre B, ligne 13. *lisez* le 12. août 1518.

P. 59. lettre A, ligne 6. de Remefort, *lisez* de Romefort.

P. 61. lettre D, ligne 8. après 1634. *ajoutez*, il portoit d'*argent*, *au chevron de gueules*, *accompagné de trois lions de même*. (28[e] *Reg. des Chartes*, fol. 96.) *Samuel* de Boistonneau son fils fut maintenu dans les lettres de légitimation & d'annoblissement accor- B
dées à son pere, par autres lettres du mois de may 1668. vérifiées le 23. septembre 1669.

P. 62. lettre B, ligne 8. 1693. *lisez* 1633.

P. 64. lettre A, ligne 9. à la fin, *ajoutez*, étant encore fort jeune, & fille unique en 1649. son pere obtint pour elle par brevet un tabouret chez la Reine.

P. 65. lettre B, ligne 9. le 28. juin, *lisez* le 22.

Ibid. lettre C, après la ligne 12. *ajoutez*, Eleonore-Louise-Charlotte de Rohan, née le 15. janvier 1728.

Ibid. lettre D, ligne 7. *ajoutez*, a épousé en 1729. *N.* du Breil de Rais.

Ibid. ligne 12. après ces mots, elle est restée veuve le 24. mars 1720. *ajoutez*, & s'est remariée en 1729. à *N.* de Crequy, comte de Canaples, fils puîné de *François-Leonor* de Crequy, baron de Frohans, comte de Canaples, & de *Marie-Antoinette* de Schouteete, dame de Robermez & d'Ardornes.

Ibid. lettre E, ligne 2. *ajoutez*, puis de Jouarre en décembre 1729. C

P. 68. lettre A, avant le degré XX. *ajoutez alinea:*

II. Femme MARIE-SOPHIE de Courcillon, veuve de *Charles-François* d'Albert d'Ailly, duc du Pequigny, pair de France, & fille de *Philippes Egon* marquis de Courcillon, & de *Marie-Françoise* de Pompadour, fut mariée le 2. septembre 1732.

Ibid lettre A, ligne 8. 1667. *lisez* 1697.

Ibid. lettre B, ligne 2. 18. septembre 1715. *lisez* 1714.

Ibid. ligne suivante à la fin, 1714. *lisez* 1715.

P. 70. lettre C, ligne premiere, Paule Chabot, *lisez* Anne Chabot.

P. 72. lettre B, ligne 4. en 1586. *ajoutez*, au mois d'avril.

Ibid. ligne suivante, après ce mot, Soubise, *ajoutez*, née au Parc en Poitou le 22. mars 1554. mariée le 10. septembre 1575.

Ibid. lettre D, ligne 7. Il mourut en Angleterre après l'an 1640. *lisez* à Londres le 9. octobre 1642.

Ibid. ligne 12. après ces mots, Henriette de Rohan, *ajoutez*, née le 12. avril D
1577.

Ibid. ligne 13. après ces mots Catherine de Rohan, *lisez*, née le 20. juin 1578.

P. 73. à la fin de la page, *ajoutez*, elle obtint un brevet avant la passation de son contrat de mariage pour la continuation & assûrance des honneurs & avantages dûs à sa qualité.

P. 120. Genealogie des seigneurs de Gontaut. *Voyez pour cette maison tome VII. de cette hist. p. 296.*

P. 164. ligne 2. 1398. *lisez* 1397. comme il paroît par un compte de la Chambre des Comptes de Dijon, commençant le 5. février 1396. & finissant le dernier janvier 1397. *fol.* 88.

Ibid. Son corps y fut enterré en l'église de S. Jean, *ajoutez:* Un comte de la Chambre des Comptes de Dijon, commençant le 22. mars 1400. finissant le 22. du même E
mois 1491. dit que *Messire Guillaume de l'Aigle, chevalier, & chambellan de Monseigneur le Duc, fut envoyé à Rhodes & Athenes par ledit Seigneur, pour faire venir le chief de monsieur S. Georges, & aussi le corps de feu le Seigneur de la Trimouille.*

P. 167. lettre A, ligne 8. 1548. *lisez* 1544.

P. 169. lettre D, ligne 2. en 1559. *lisez* le 23. janvier 1534.

P. 173. lettre A, ligne 8. à la fin, *ajoutez*, colonel du regiment de Champagne au mois de septembre 1731.

Ibid. lettre B, ligne 2. après ce mot, Taillebourg, *ajoutez*, & de Benaon, premier baron de Saintonge; même ligne, après le mot de Chastellerault, *ajoutez*, & de Tonnay-Boutonne.

A *Ibid.* à la fin de la page *ajoutez*, obtint au mois d'octobre 1730. un brevet de Duc ſous le nom de Chaſtelleraut . . . .

P. 176. lettre B, ligne 9. Jeanne Chabot, *liſez* Anne Chabot.

P. 177. lettre B, ligne 12. le 13. mars, *liſez* par contrat du 13. mars.

P. 178. lettre A. ligne 2. au mois, *liſez* par contrat du 30. novembre 1640. ſigné par les Prince de Condé & duc d'Enghien le 31. janvier 1641.

Ibid. lettre B, ligne 2. tome II. *liſez* tome III.

Ibid. lettre C, ligne 9. né aveugle, *effacez* né, & *liſez* devenu aveugle à l'âge d'environ 16. ans.

P. 182. lettre B, ligne 8. mort, *liſez* morte.

P. 193. lettre D, ligne 2. N. *liſez* Hardouin.

P. 196. lettre C, ligne 9. fille de Guy, *liſez* fille de Miles.

P. 197. lettre C, ligne premiere, fille de Renaud, *liſez* fille de Briant.

P. 210. avant la Genealogie de la maiſon de Bethune, *ajoutez* cette piece.

B

Arreſt du Conſeil d'Etat du Roy.

Du 13. Mars 1730.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

VU par le Roy étant en ſon Conſeil, les Requêtes & Memoires reſpectivement preſentés à Sa Majeſté par Armand de Bethune, Comte d'Orval, & Louis-Pierre Maximilien de Bethune; la premiere, par ledit ſieur Comte d'Orval, tendante à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté ordonner que ſur la conteſtation qui eſt entre lui & le ſieur Marquis de Bethune, pour raiſon de la Duché-Pairie de Sully, les Parties procederont à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & où Sa Majeſté voudroit juger C la queſtion par Elle-même, ordonner que l'Edit du mois de Mai 1711. ſera executé ſelon ſa forme & teneur, & conformément à icelui, garder & maintenir le Comte d'Orval dans le droit qui lui eſt acquis par ledit Edit, & dans la proprieté & poſſeſſion de la Duché-Pairie de Sully, ladite Requête ſignée, ARMAND DE BETHUNE D'ORVAL, & de Mᵉ CASTEL ſon Avocat; celle du ſieur de Bethune en forme de Memoire, intitulée : *Reponſe au Sommaire du Comte d'Orval*, tendante à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté lui donner Acte de ce qu'il prend pour trouble en la poſſeſſion en laquelle il eſt du titre de Duc & Pair par la mort du dernier Duc de Sully, l'oppoſition formée à cet égard par le Comte d'Orval, le maintenir & garder en la poſſeſſion & jouiſſance dudit titre de Duc & Pair de Sully à lui advenu par le décès du dernier Duc de Sully, faire défenſes au Comte d'Orval & à tous autres de plus à l'avenir troubler ledit ſieur de Bethune en la poſſeſſion dudit titre de Duc & Pair, ſans préjudice de ſes autres droits D & actions, ladite Requête ſignée dudit ſieur de Bethune, & de Mᵉ Mars ſon Avocat; Réfutation de cette Requête, où ledit ſieur Comte d'Orval conclut à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté, ſans avoir égard aux demandes du Marquis de Bethune, dans leſquelles il ſera déclaré non-recevable & mal fondé, maintenir & garder le Comte d'Orval dans la proprieté & jouiſſance du Duché & Pairie de Sully, & dans tous les honneurs, droits & prééminences attachées à la dignité de Pair de France, inſéparables de ladite Terre; faire défenſes au Marquis de Bethune & à tous autres de le troubler, cette Requête ſignée dudit ſieur Armand de Bethune d'Orval, & Mᵉ Le Roy du Gard ſon Avocat; Imprimé de Lettres Patentes du mois de Février 1606. portant érection du Duché-Pairie de Sully en faveur de Maximilien de Bethune, Mar- E quis de Roſny, Sire d'Orval; Imprimé de donation paſſée devant Notaires au Châtelet de Paris, portant ſubſtitution faite par Meſſire Maximilien de Bethune, Duc de Sully, au profit de Meſſire Maximilien de Bethune, marquis de Roſny, & à ſes deſcendans, du vingt-ſept Mars 1609. copie d'un Acte paſſé devant Notaires le 19. Decembre 1638. par lequel Meſſire Maximilien de Bethune, Duc de Sully, declare qu'au cas que la branche maſculine de ſon fils aîné vînt à finir en filles, il entend que le ſieur Comte d'Orval ſon ſecond fils, & ſes deſcendans en ligne maſculine, puiſſent ſucceder audit Duché de Sully; Imprimé d'Edit du Roi du mois de May 1711. portant Reglement general pour les Duchés & Pairies; Memoire pour le ſieur Abbé d'Orval; premier Memoire pour Armand de Bethune d'Orval contre Louis Pierre-Maximilien de Bethune; Réponſe de Louis-Pierre-Maximilien de Bethune au ſecond Mémoire preſenté au Roi par Armand de Bethune d'Orval; ſecond Mémoire ſervant de Réponſe au Mémoire du Marquis de Bethune pour Armand de Bethune d'Orval; Réfutation du dernier Mémoire d'Armand de Bethune d'Orval,

pour Louis-Pierre-Maximilien de Bethune Duc de Sully ; troisiéme Mémoire servant A de Réponse aux deux derniers Mémoires du Marquis de Bethune pour Armand de Bethune d'Orval ; Réponse du Duc de Sully au troisiéme Mémoire du Comte d'Orval ; quatriéme Memoire servant de Réponse au Mémoire du Marquis de Bethune, intitulé : *Reponse au troisième Memoire du Comte d'Orval* ; Sommaire pour Armand de Bethune Comte d'Orval, contre Louis-Pierre-Maximilien Marquis de Bethune ; Mémoire pour Louis-Pierre-Maximilien de Bethune Duc de Sully, contre Armand de Bethune Comte d'Orval ; Réponse à l'Imprimé du Comte d'Orval, intitulé : *Sommaire pour ledit sieur de Bethune*, contenant les Conclusions ci-devant rapportées ; Réponse à la Requête du Marquis de Bethune, intitulée : *Reponse au Sommaire du Comte d'Orval ;* Observations sur cette Réponse, au bas desquelles sont les Conclusions dudit sieur d'Orval, ci-devant énoncées ; Objections pour la Pairie pour le sieur d'Orval ; Réponse générale aux quatre Mémoires que le Comte d'Orval vient d'ajoûter à cinq qui avoient precedé, pour le Duc de Sully ; Observations pour le Duc de Sully sur B le dernier Mémoire du Comte d'Orval, intitulé : *Objection sur la Pairie ;* cinquiéme Mémoire servant de Réponse au Mémoire du Marquis de Bethune, intitulé : *Reponse generale aux quatre Memoires ;* Sommaire pour Louis-Pierre-Maximilien de Bethune Duc de Sully, contre Messire Armand de Bethune Comte d'Orval ; Réponse Sommaire aux differens Mémoires du Marquis de Bethune ; Réponse à une seule Objection qui actuellement semble faire toute la ressource du Marquis de Bethune ; Observations nouvelles sur le nouveau systême que l'on oppose pour le Marquis de Bethune, qui est tout ce qui a été remis par devers le sieur Trudaine, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaires de son Hôtel, Commissaire député en cette partie, Ouy son rapport, & tout consideré, LE ROI ESTANT EN SON CONSEIL, déclare la Dignité de Duc & Pair de France dévolue à Louis-Pierre-Maximilien de Bethune, à la charge de retirer la Terre de Sully des mains d'Armand de Bethune sieur d'Orval, sur le pied & aux charges, clauses & conditions portées par l'art. 7. de l'Edit du mois de Mai 1711. & cependant ledit sieur d'Orval demeurera saisi de ladite Terre jusqu'au jour du remboursement actuel. Fait C & arrêté au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le treize Mars mil sept cent trente. *Signé*, PHELYPEAUX.

Monsieur TRUDAINE, *Rapporteur.*

Messieurs { DE S. CONTEST, DE MACHAULT, DE FORTIA, D'ARGENSON, CHANCELIER DE L'ORDRE DE S. LOUIS, } *Conseillers d'Etat, Commissaires.*

Me MARS, Avocat.

LE premier jour d'Avril mil sept cent trente, à la requeste de Monsieur le Duc de Sully y nommé, qui a elu son domicile en la maison de Me Silvain Mars, Avocat ès Conseils du Roi, size à Paris cour du Palais, paroisse de la Basse-Sainte Chapelle ; le present Arrest du Conseil a été signifié, & d'icelui laissé copie aux fins y contenues, à Messire Armand de Bethune, Comte d'Orval, en son domicile à Paris rue Saint Antoine à l'Hôtel de Sully, parlant au Suisse, à ce qu'il n'en ignore, par nous Huissier ordinaire du Roi en ses Conseils. Signé, DUVAULX.

P. 217. lettre D. ligne 2. par contrat du 18. may 1582. *lisez* 1592.

P. 219. lettre C, ligne 16. *ajoutez* à la fin de l'article. Il mourut à Paris le 2. février 1729. dans sa soixante-uniéme année, & son corps a été porté à Sully.

Ibid. lettre D, ligne 2. *lisez* Jeanne-Marie Bouvier. D

P. 221. lettre A, ligne 2. *ajoûtez*, il a quitté l'état ecclesiastique, & a épousé le 14. mars 1729. *Françoise* Aubery, fille de *N.* Aubery, marquis de Vatan, & de *Madelene-Louise* de Bailleul, dont il a eu *Maximilien Antoine-Armand* de Bethune-Sully, né le 18. août 1730.

Ibid. lettre C, ligne 2. le duché-pairie de Sully lui a été adjugé par arrêt du conseil d'état du Roy du 30. mars 1730.

P. 223. lettre C, ligne 12. à la fin, *ajoutez*, il est mort le 19. octobre 1732. âgé d'environ 105. ans.

Ibid. lettre C, ligne 13. Lesquefrois, *lisez* Lesquifiou.

A *Ibid.* ligne 16. au mois de novembre, *lisez* par contrat du 18. novembre.

Ibid. lettre D, ligne 7. *ajoutez*, il est mort le 28. février 1728. âgé de 80. ans & a été enterré à S. Sulpice à Paris.

Ibid. lettre E, ligne 6. après Hypolite marquis de Bethune, *ajoutez alinea* la seconde femme de son pere.

II. Femme, N. Martin, fille de N. Martin, fermier general.

P. 224. lettre A, ligne 8. après ce mot vaisseau, *ajoûtez*, en 1705. & à la fin de la ligne. Il a épousé le 31. octobre 1708 *Marie-Therese* Pollet de la Combe, veuve de *Pierre* le Moine, seigneur d'Iberville, capitaine de vaisseau, dont il a eu *Marie-Armande* de Bethune, née le 24. Juillet 1709. & baptisée à S. Sulpice.

Ibid. lettre D, ligne 6. *rayez* ces mots, elle est vivante en 1728. & *lisez* elle mourut à Paris le 11. novembre 1728. âgée d'environ 94. ans, son corps y a été enterré B aux Capucines, & son cœur a été porté à Selles en Berry aux religieux de la Charité.

P. 225. ligne 8. à la fin de l'article de Marie Casimire, *ajoutez*, 2°. *Charles-Louis-Auguste* Fouquet, comte de Bellisle, lieutenant general des armées du Roi, mestre de camp general des dragons de France, gouverneur d'Huningue, commandant dans les trois Evêchez, veuf d'*Henriette* de Durfort. De ce mariage est né le 27. mars 1732. *Louis-Marie* Fouquet de Bellisle.

P. 226. lettre A, ligne 6. *lisez* mariée le 19. avril 1665.

Ibid. lettre D, à la fin de la ligne 5. *ajoutez*, il a été nommé chef du conseil royal des finances le 23. juillet 1730.

Ibid. lettre E, ligne 4. à la fin, *ajoutez*: elle s'est remariée le 15. janvier 1732. à *Charles-Philippes* d'Albert, duc de Luynes, Pair de France.

P. 227. lettre B, à la fin de la ligne 5. *ajoutez*, & nommé chevalier des ordres du Roy le 2. février 1730.

Ibid. ligne 8. *ajoutez*, né le 15. août 1711. puis *alinea*.

C 2. Basile de Bethune, né le 2. decembre 1714.

3. François-Joseph de Bethune, né le 6. janvier 1719.

Et quatre filles nées en 1710. 1712. 1713. & 1716.

P. 268. lettre A, ligne 6. à la fin, *ajoutez*, il a acquis toutes les terres & les biens du feu prince de Berghes son beau-frere, & a été créé prince de Grimberghen, par diplome de l'Empereur de l'an 1729.

P. 269. lettre A, ligne 2. *ajoutez*, elle mourut à Paris le 26. juin 1731. âgée de près de 82. ans.

Ibid. lettre E, ligne 4. *ajoutez*, & à l'évêché de Bayeux au mois de février 1729. a été sacré le 25. septembre suivant.

P. 270. avant §. I. *ajoutez alinea.*

II. Femme, MARIE Bruslart, veuve de *Louis-Joseph* de Bethune, fut mariée le 15. janvier 1732.

P. 271. lettre B, ligne 1. *ajoutez*, le Roi lui a donné au mois de juillet 1731. la charge de capitaine des chevaux-legers de sa garde, vacante par la mort de son fils.

D *Ibid.* ligne 8. *lisez* ainsi: *Charles-François* d'Albert d'Ailly, comte puis duc de Pequigny, pair de France, vidame d'Amiens après la mort de son frere aîné, mestre de camp d'un regiment d'infanterie de son nom, capitaine-lieutenant de la compagnie des chevaux-legers de la garde du Roi, né le 6. septembre 1707. épousa le 20. janvier 1729. *Marie-Sophie* de Courcillon, fille de *Philippes-Egon* marquis de Courcillon, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Touraine & des châteaux de Tours, & de *Françoise* de Pompadour, dame de la Valette. Il mourut à Paris le 14. juin 1731. laissant une fille unique.

Marie-Therese d'Albert d'Ailly, née le 18. novembre 1730.

P. 290. lettre D, ligne 3. à la fin, *ajoutez*, il fit en 1571. un retrait de droits vendus par ses pere & mere sur la baronie de Mirebeau en 1556. & en 1562. à *Hercules* de Rouffignac, chevalier, seigneur de Jarzay.

P. 293. lettre B, ligne 10. *Charles-Belgique*, ajoûtez *Hollande*.

E P. 294. lettre A, ligne 2. duc de Lesdiguieres, *effacez*, & *lisez* sire de Canaples.

P. 305. lettre D, ligne 1. le siege de Mazers en juillet, *lisez* octobre 1569.

P. 306. lettre A, avant le degré V. *ajoutez*

4. Marguerite de S. Lary, épousa par contrat du 5. juin 1563. *Antoine* de S. Gery, écuyer, seigneur de Magnas & de la Mote-Audo, dont elle eut entr'autres enfans *Jean* de S. Gery, écuyer, seigneur & baron de Magnas, &c. Lieutenant-colonel du regiment de Picardie, tué au siege de Montpellier en 1622. après avoir épousé le 19. septembre 1588. *Marguerite* de Las, dame de la Mothe en Perigord, fille d'*Alain* de Las, écuyer, seigneur du même lieu, & de *Françoise* de Chasotes.

P. 324. lettre A, ligne 12. au commencement, *efface* Polixene.

P. 327. lettre A, à la fin de la ligne 7. *ajoutez*, agent du clergé en 1730. & nommé abbé de S. Urbain le 19. avril 1732. A

Ibid. à la fin de la ligne 8. *ajoutez* duc de Briſſac, pair & grand-pannetier de France après la mort de ſon frere aîné. Il a épouſé le 10. juillet 1732. *Marie-Joſephe* Durey, fille de *Joſeph* Durey de Sauroy, ſeigneur de Martigny-le-Comte, de Damville, de Montigny, &c. & de *Marie-Claire-Joſephe* du Terrail, fille de *Gaſpard* d'Eſteing, marquis du Terrail & de Saillant, vicomte de Ravel, & de *Philiberte* de la Tour-Saint-Vidal.

Ibid. lettre B, ligne 1. *ajoutez*, mourut à Paris le 18. avril 1732.

P. 376. lettre A, ligne 1. & d'Armande, *liſez* Thereſe.

Ibid. lettre B, ligne 2. *ajoutez*, mourut à Paris dans ſa 69. année le 27. octobre 1729.

P. 377. lettre A, ligne 11. N. Quelain, *liſez* Nicolas Quelain.

Ibid. lettre B, ligne 6. *ajoûtez*, il mourut à Paris le 22. octobre 1730.

Ibid. ligne 9. *ajoutez*, mourut à Dieppe le 13. may 1729. dans la 68. année de ſon âge.

Ibid. lettre C, ligne 3. Après ce mot de Vignerot, *ajoutez*, duc d'Aiguillon, pair de France, & à la fin de la ligne ſuivante, *ajoutez*, il prêta ſerment au parlement en qualité de duc & pair le 26. may 1731. B

Ibid. lettre D, après la ligne 2. *ajoutez alinea.*

4. Marie-Julie de Vignerot, née le 29. avril 1723. & morte le 16. may 1728. âgée de 5. ans 18. jours.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*,

2. Armand-Louis-Jules de Vignerot, né le 1. may 1729.

3. Armand-Jules-Charles de Vignerot, né le 5. decembre 1730.

P. 401. lettre A, ligne 10. *ajoutez*, morte le 10. decembre 1698.

Ibid. lettre C, ligne 8. *ajoutez*, nommé évêque & comte de Noyon, pair de France, au mois de Juillet 1731. & ſacré le 15. juin 1732.

P. 402. lettre A, ligne 11. *ajoutez*, épouſa en 1713. *Jeanne* Souchet des Douſſets; dont eſt né *Louis-Gabriel* de S. Simon.

Ibid. ligne ſuivante, *ajoutez*, mort en 1711.

P. 405. lettre C, ligne 4. *liſez* ainſi, C

Femme, LOUISE-MARIE-GABRIELLE de Gourgues, fille de *Jean-François* de Gourgues, marquis d'Aulnay, maître des Requêtes, & de *Gabrielle-Eliſabeth* Barillon de Morangis ſa premiere femme, fut mariée en 1717.

Ibid. ligne ſuivante, *ajoutez* ainſi ſes enfans,

1. Armand-Louis-François de S. Simon, né le 3. decembre 1718. mourut le 4. avril 1729.
2. Maximilien-Henry de S. Simon, né au mois de novembre 1720.
3. Balthasar-Henry de S. Simon, né au mois de novembre 1721.
4. Claude de S. Simon, né le 27. decembre 1723. chevalier de Malte de minorité.
5. N. de S. Simon, né en 1725. au mois d'octobre, mourut 15. jours après.
6. Simeon-François de S. Simon, né le 5. avril 1727. D
7. Antoinette-Louise de S. Simon, née le 17. août 1719.
8. N. de S. Simon, née en 1726. & morte âgée de trois ſemaines.
9. N. de S. Simon, née le 2. janvier 1731.

P. 408. lettre A, ligne 3. Allazar, *liſez* Sallazar.

P. 412. B. après la ligne 4. *ajoutez alinea.*

Marie-Christine-Chretienne de S. Simon, née le 7. may 1728. à ſept heures & demie du ſoir, fut baptiſée le même jour à dix heures dans la chapelle de S. Simon, par permiſſion du Cardinal de Noailles : elle a eu pour parain le duc de S. Simon ſon ayeul, & pour maraine la maréchale de Gramont.

P. 417. à la fin, *mettez* les lettres du duché de la Rochefoucaud.

E

Erection du Comté de la Rochefoucaud en Duché & Pairie. Fevrier 1732. regiſtrée le 12. mars ſuivant.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous preſens & à venir, Salut. Le Roy Louis XIII. notre très-honoré ſeigneur & triſayeul auroit par Lettres Patentes du mois d'avril 1622. pour les cauſes & juſtes conſiderations y contenues, créé & érigé en titre & dignité de duché-pairie de France, en faveur de feu notre couſin François V. du nom, comte de la Rochefoucaud, la terre & comté de la Rochefoucaud poſſedée en ligne directe dans ſa maiſon, ainſi dénommée dès

A dès la fin du dixiéme siecle, auquel temps l'usage des surnoms à commencé en France, pour en jouir & ses hoirs successeurs mâles perpetuellement & à toujours audit titre, avec tous honneurs, autoritez, prérogatives & préeminences appartenant à Duc & Pair, & tels que les autres Ducs & Pairs de France en jouissent, tant en justice & jurisdiction, séance en nos Cours avec voix déliberative, qu'en tous autres endroits quelconques, sous le ressort de notre Cour de Parlement de Paris, en laquelle les appellations des Officiers dudit Duché-Pairie ressortiroient nuëment & sans moyen, à l'effet dequoi ledit comté de la Rochefoucaud, dépendances, seigneuries & baronies y jointes seroient & demeureroient distraits de toutes autres cours & jurisdictions dont elles avoient eu accoutumé de dépendre, tant en premiere instance, que par appel avant ladite érection, & en tous cas, excepté seulement les cas Royaux, dont la connoissance resteroit & appartiendroit à nos Juges devant lesquels ils étoient pareillement portez devant ladite érection, à tenir ledit Duché-Pairie par lui, ses hoirs, successeurs mâles nuement & en plein fief de notre Couronne, à une seule foy & hommage qu'ils seroient tenus de nous porter en ladite qualité de Duc & Pair de France, avec pouvoir à lui & à ses successeurs ducs de la Rochefoucaud d'établir un siege de Duché-Pairie, & le composer d'un Sénéchal, d'un Lieutenant, d'un Procureur fiscal, d'un Greffier, & de tel nombre de Notaires & autres Officiers nécessaires & accoutumez pour l'exercice de pareille justice, à laquelle ressortiroient les appellations des jugemens rendus par les Juges particuliers desdites baronies, seigneuries & terres unies audit Duché Pairie entre tous les justiciables desdites jurisdictions dans toute l'étenduë & selon que les Juges d'icelles ont accoutumé d'en connoître, les appellations duquel Sénéchal ressortiroient, comme dit est, nuëment & sans moyen à notredite Cour de Parlement de Paris, & au surplus que ledit duché de la Rochefoucaud demeureroit perpetuellement à titre d'heritage aux enfans mâles & autres heritiers de notredit cousin François comte de la Rochefoucaud, sans qu'au moyen de ladite érection en Duché, & de l'Edit de 1566. concernant l'érection des terres & seigneuries en duchez, marquisats & comtez, l'on pût prétendre ledit Duché & Pairie de la Rochefoucaud être uni & incorporé à notre Couronne; à la charge toutefois qu'avenant le decès de notre cousin François comte de la Rochefoucaud, & de ses enfans & descendans en ligne masculine sans hoirs mâles, ladite dignité de Duc & Pair de France demeureroit éteinte & supprimée, & retourneroit en sa premiere nature de comté de la Rochefoucaud, lesdites lettres patentes auroient été enregistrées au Parlement par arrêt du 4. septembre 1631. par lequel, suivant l'usage d'alors, qui ne s'observe plus, il fut dit que lesdites lettres seroient executées, à la reserve seulement de la distraction du ressort qui n'auroit lieu, & fut ordonné que la justice continueroit d'être exercée par nos Officiers, ainsi qu'ils avoient accoutumé, ledit duché de la Rochefoucaud ayant été transmis successivement à nos cousins François VI. du nom, fils aîné de François V. en faveur duquel l'érection avoit été faite, à François VII. du nom, fils aîné de François VI. & à François VIII. du nom, fils aîné dudit François VII. qui avoient tous eu plusieurs enfans mâles morts sans posterité, il est parvenu à notre cousin Alexandre de la Rochefoucaud VI[e] mâle de notredit cousin François VIII. au moyen du decès des cinq mâles aînez de notredit cousin, & ledit Alexandre de la Rochefoucaud ayant perdu dans leur bas âge les deux enfans mâles qu'il avoit eus de son mariage, & ne lui restant que trois filles sans esperance apparente d'avoir d'enfans mâles, la seule qui lui restoit, après la perte de tant de mâles appellez à la Pairie & decedez sans posterité, de voir soutenir sa maison par le mariage que nous avions agréé de notredit cousin Guy de la Rochefoucaud son frere, qui restoit seul appellé à la Pairie, avec notre cousine Louise-Elisabeth de le Rochefoucaud étant pareillement tombez par le decès de notredit cousin Guy de la Rochefoucaud, de maniere qu'il se voyoit privé de la consolation de voir passer à son frere & à sa fille aînée, & à leurs descendans mâles les titres de la terre de son nom, puisque venant à deceder sans enfans mâles, ledit Duché-Paire de la Rochefoucaud se trouveroit éteint, suivant la clause expressément inserée dans les lettres patentes du mois d'avril 1622. s'il n'y étoit par nous pourvû; & désirant conserver dans une maison aussi illustre les titres & les dignitez qu'elle a si justement mérités, mettant en consideration non-seulement les grands & importans services que ceux de cette maison nous ont rendus & aux Rois nos predecesseurs, & ceux en particulier de notre très-cher & bien amé cousin Alexandre de la Rochefoucaud, chevalier de nos Ordres, & grand-maître de notre Garderobe, mais encore les circonstances particulieres de dix-sept enfans mâles appellez à la Pairie decedez sans posterité depuis l'année 1622. & notamment les deux mâles de notredit cousin Alexandre duc de la Rochefoucaud, au moyen de quoi toutes les esperances qu'il avoit euës de conserver dans sa maison les dignitez dont elle est décorée étoient devenuës inutiles, des considerations aussi puissantes nous ont déterminé à accorder à notre cousin Alexandre de la Rochefoucaud, en cas qu'à

(Margin letters: B, C, D, E)

son decès il n'eût aucun enfant ou descendant mâle, ou que ses enfans mâles ou descendans mâles vinssent à déceder sans posterité masculine, de continuer & étendre ladite Pairie en faveur d'une de ses filles & de sa descendance mâle seulement, pourvû & non autrement qu'elle eût contracté mariage de notre agrément avec une personne du nom & de la maison de la Rochefoucaud, sçavoir, en faveur de la fille aînée si son mari ou ses descendans mâles se trouvent en état de recueillir la Pairie lors de l'extinction de la posterité mâle de notredit cousin le duc de la Rochefoucaud, sinon en faveur de la seconde fille de son mari & de la descendance mâle, aux mêmes charges & conditions, & à son défaut en faveur de la troisiéme fille, & pareillement de son mari & descendance mâle, sans qu'après l'extinction de la posterité masculine de notredit cousin ladite Pairie puisse être recueillie que par une desdites branches qui se trouveroit en état d'y parvenir, après l'extinction de laquelle la Pairie demeureroit éteinte sans pouvoir parvenir aux autres; & nous avons crû que cette grace bornée aux seules personnes du nom de la Rochefoucaud que notredit cousin pourroit choisir dans les branches cadettes de sa maison, qui ne peuvent être réputées moins dignes des honneurs que la branche aînée, & dont eux & leurs successeurs seront tenus de porter le nom & les armes pleines, devenant un titre public du cas que nous ferons toujours d'un nom aussi illustre, & de la satisfaction que nous avons des services agreables que notredit cousin nous rend personnellement dans les fonctions de sa charge, ne pourra jamais être tirée à consequence pour l'avenir par les circonstances singulieres qui nous y portent, qui n'ont jamais eu & n'auront jamais peut-être d'exemple, & par la juste esperance où nous sommes que ceux du nom de la Rochefoucaud que notredit cousin choisira pour épouser sesdites filles, marchant sur les traces de leurs ancêtres, mériteront aussi les mêmes honneurs.

A CES CAUSES, de notre propre mouvement, pleine puissance & autorité Royale, & de l'avis de notre Conseil qui a vû lesdites lettres patentes du mois d'avril 1622. & arrêt d'enregistrement d'icelles, dont copies duëment collationnées sont ci-attachées sous le contrescel de notre Chancellerie, & confirmant entant que besoin seroit lesdites lettres, Nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît, qu'au défaut d'enfans ou descendans mâles de notredit cousin le duc de la Rochefoucaud avant ou après son decès, l'érection de la terre de la Rochefoucaud en titre & dignité de Duché-Pairie soit continuée & étenduë, la continuons & étendons en faveur de notre très-chere & bien-amée cousine Louise-Elisabeth sa fille aînée, & de celui desdits nom & maison qu'elle épousera de notre agrément, & de leurs enfans & descendans mâles par mâles issus dudit mariage, même à leur défaut des enfans & descendans mâles par mâles qui seroient nez du mariage subsequent que notredite cousine auroit contracté de notre agrément avec autres personnes du nom & maison de la Rochefoucaud, pourvû qu'un desdits mariages subsequens subsiste, ou qu'il y en ait des enfans mâles ou descendans par mâles qui existent dans le tems de l'extinction entiere de la ligne des enfans mâles ou descendans par mâles de notredit cousinle duc de la Rochefoucaud; & en cas que ladite Pairie soit parvenuë à quelqu'un des enfans ou descendans mâles par mâles de ladite fille aînée, & qu'il n'y eût plus dans ladite descendance aucun mâle descendant par mâle, voulons que ladite Duché & Pairie soit & demeure éteinte & supprimée; voulons neanmoins qu'en cas qu'au decès de notredit cousin le duc de la Rochefoucaud il ne laissât aucun enfant mâle, ni aucuns descendans mâles par mâles, ou qu'en ayant laissé, ladite descendance de mâle par mâle vînt à s'éteindre dans un tems où il ne se trouveroit aucun de la maison de la Rochefoucaud marié de notre agrément à ladite fille aînée, ni aucun enfant mâle ou descendant mâle par mâle issu d'eux, ladite érection de ladite terre en Duché-Pairie audit cas seulement, soit pareillement étenduë & continuée, la continuons & étendons en faveur de ladite fille puînée de notredit cousin le duc de la Rochefoucaud, le tout de la même maniere & aux mêmes charges, clauses & conditions que celles ci-dessus pour la fille aînée: voulons pareillement qu'en cas qu'au decès de notredit cousin le duc de la Rochefoucaud il ne laissât aucuns enfans mâles ni aucuns descendans mâles par mâles, ou qu'en ayant laissé ladite descendance de mâle par mâle vînt à s'éteindre dans un tems où il ne se trouveroit aucun de la maison de la Rochefoucaud marié de notre agrément à la fille aînée ou puînée de notredit cousin, ni aucuns enfans mâles ou descendans par mâles issus d'eux, ladite érection de ladite terre en Duché-Pairie audit cas seulement, soit continuée & étenduë, comme nous la continuons & étendons en faveur de la troisiéme fille de notredit cousin le duc de la Rochefoucaud, le tout de la même maniere & aux mêmes charges, clauses & conditions que celles ci-dessus pour les filles aînées & puînées, le tout à condition que ceux desdits noms & maison de notredit cousin le duc de la Rochefoucaud qui épouseront lesdites filles, & leurs enfans & descendans mâles par

A mâles seront tenus de porter le nom de la Rochefoucaud & les armes pleines de ladite maison, perpetuellement & à toujours, dérogeons à l'effet de tout ce que dessus à la clause desdites lettres patentes du mois d'avril 1622. portant qu'avenant le decès de feu notredit cousin François V. du nom, comte de la Rochefoucault & de ses descendans en ligne masculine sans hoirs mâles, ladite dignité de Duc & Pair de France demeurera éteinte & supprimée, & que ladite terre retournera en sa premiere nature, & à toutes choses contraires; voulons qu'au défaut d'enfans & descendans mâles par mâles de notredit cousin duc de la Rochefoucaud, nosdites cousines ses filles, & ceux desdits nom & maison de la Rochefoucaud qu'elles épouseront de notre agrément, ensemble leurs enfans & descendans mâles qui se trouveront appellez à ladite Pairie, suivant qu'il a été ci-dessus dit, en jouissent, & des terres qui y ont ci-devant été ou y pourront être ci-après unies par notredit cousin, pleinement, paisiblement & perpetuellement, & tout ainsi qu'en ont joui & jouit notredit cousin & ses prédecesseurs ducs de
B la Rochefoucaud, & dans tous les droits generalement que ses enfans mâles & descendans mâles par mâles auroient & pourroient avoir s'il en avoit, en vertu desdites lettres patentes du mois d'avril 1622. lesquelles avec ces présentes ne serviront que d'un seul & même titre d'érection de ladite terre de la Rochefoucaud en Duché-Pairie; & ce néanmoins suivant & conformément à l'Edit du mois de may 1711. au désir duquel aucuns de ceux qui seront appellez audit Duché-Pairie dans les cas & suivant l'ordre ci-dessus marquez, n'aura rang pour ledit Duché & Pairie que du jour du serment qui aura été prêté en notre cour de Parlement par le mari de la fille de notredit cousin, ainsi qu'il a été ci-dessus dit; & en cas qu'il n'en ait point prêté, du jour que le serment en aura été prêté en notredite Cour par le premier des enfans ou descendans mâles par mâles de la branche qui se trouvera appellée à la Pairie lors de l'extinction de la descendance de mâle par mâle de notredit cousin duc de la Rochefoucaud : ordonnons que lesdits enfans mâles nez de celle de ses filles de notredit cousin duc de la Rochefoucaud, & de celui desdits nom & maison qu'elle aura épousé de notre agrément, &
C qui se trouveront appellez à la Pairie, ne puissent jouir des titres & qualité de duc & pair du vivant de leur pere sans son consentement exprès & par écrit, & voulons que lesdites lettres patentes du mois d'avril 1622. par nous ci-dessus entant que besoin seroit confirmées, soient executées en tout leur contenu en ce qui n'est point contraire à ces présentes; des mêmes puissance & autorité, ordonnons que notredit cousin le duc de la Rochefoucaud, les enfans & descendans mâles par mâles qu'ils pourroit avoir, & à leur défaut ladite fille & celui desdits nom & maison qu'elle épousera de notre agrément & sera appellé à la Pairie, & leurs enfans & descendans mâles par mâles qui seront en droit de recueillir ladite Pairie, suivant ce qui a été dit ci-dessus, jouissent dudit Duché-Pairie de la Rochefoucaud, terres, baronies, châtellenies & seigneuries en dépendantes, & que notredit cousin y pourra réunir dans la suite en toutes justices & jurisdictions, & specialement du ressort immediat à notredite cour de Parlement de Paris des appellations interjettées des jugemens du Sénéchal dudit Duché, suivant & conformément ausdites lettres patentes du mois d'avril 1622. nonobstant & sans s'arrêter
D à la restriction portée par l'arrêt de l'enregistrement d'icelles du 4. septembre 1631. concernant la distraction du ressort que nous ne voulons pouvoir nuire ni préjudicier, à la charge néanmoins d'indemniser nos officiers interessez à ladite distraction, lesquelles terres & seigneuries que notredit cousin unira ci-après audit duché de la Rochefoucaud seront tenues avec ledit Duché-Pairie en plein fief à une seule foy & hommage de Nous & de notre Couronne; pour raison duquel Duché-Pairie notredit cousin duc de la Rochefoucaud nous a présentement fait & porté les foy & hommage, & serment de fidelité dont il étoit tenu, tant à cause du decès de feu notredit cousin le duc de la Rochefoucaud son pere, que de notre avenement à la Couronne, ainsi qu'il est accoutumé, & auquel nous l'avons reçû, & en cas de défaut de mâles & descendans mâles par mâles, tant de notredit cousin que de celle desdites filles qui aura, ou sa descendance mâles par mâles recueilli ladite Pairie, suivant l'ordre & aux conditions ci-dessus; voulons,
E comme dit est, que ledit Duché-Pairie, terres & seigneuries en dépendantes & y unies soit & demeure éteint & supprimé, & retourne, ainsi que ses dépendances, en leur premiere nature, titres & qualitez qu'elles avoient avant ladite érection, & que ledit duché & toutes les terres qui le composoient appartiennent aux heritiers, successeurs & ayans cause du dernier possesseur dudit duché, par le decès duquel il se trouvera éteint, pour en jouir comme de leurs autres biens en toute proprieté. Si donnons en mandement à nos amez & feaux conseillers les gens tenans notre Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, & à tous autres nos officiers & justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayent à faire registrer, & de leur contenu jouir & user notredit cousin le duc de la Rochefoucaud & ses enfans mâles & descendans mâles par mâles, & à leur défaut l'une desdites filles, & celui desdits nom & maison de la Rochefoucaud qu'elle

épousera de notre agrément, leurs enfans & descendans mâles par mâles nez en légitime mariage, suivant qu'il est établi en cesdites présentes, pleinement, paisiblement & perpetuellement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens, & nonobstant tous Edits, Ordonnances, Arrêts & Reglemens contraires de nous & de nos predecesseurs Rois, ausquels nous avons dérogé & dérogeons par ces présentes : car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. DONNÉ à Marly au mois de février l'an de grace mil sept cens trente-deux, & de notre regne le dix-septiéme. Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roi, signé, PHELYPEAUX. Et à côté, *Visa*, signé, CHAUVELIN, & scellées du grand sceau de cire verte, en lacs de soye rouge & verte. A

Registrées, ouy le Procureur general du Roy, pour jouir par l'impetrant, & après son decès sans enfans mâles & descendans mâles par mâles, & à leur défaut la fille aînée dudit impetrant le mari qu'elle auroit epousé du nom & maison de la Rochefoucaud de l'agrément dudit seigneur Roy, & leurs enfans mâles & descendans mâles par mâles, & autres mentionnées ausdites lettres de l'effet & contenu en icelles, & estre executées selon leur forme & teneur, aux charges, clauses & conditions portées par l'Arrest de ce jour. A Paris en Parlement le douze mars mil sept cens trente-deux. Signé, ISABEAU. B

Collation faite, ISABEAU.

P. 424. lettre D, à la fin *ajoutez*, il étoit chambellan du Roi, suivant un titre de l'an 1450.

P. 426. lettre B, ligne 5. 1515. *lisez* 1528.

P. 430. lettre E, ligne 2. après ces chiffres 1663. *ajoûtez*, né le 17. août de la même année.

P. 431. lettre A, ligne 5. *ajoutez*, mourut à Paris le 22. avril 1728. dans sa 65e année, & fut enterré le 25. suivant dans l'église de S. Sulpice sa paroisse.

Ibid. lettre C, ligne 6. *ajoutez*, il étoit duc de la Rocheguyon lorsqu'il mourut à Paris de la petite verole le 16. novembre 1731.

P. 432. lettre A, ligne 5. *ajoutez*, & a prêté serment en qualité de duc & pair de France au Parlement le 22. février 1729. C

Ibid. lettre B, ligne 2. *ajoûtez*, elle a épousé le 28. février 1732. *Louis-Frederic* de la Rochefoucaud, duc d'Anville, marquis de Roucy.

P. 434. lettre B, ligne 12. *ajoûtez*, il mourut à Paris le 4. septembre 1732. âgé de 67. ans.

Ibid. lettre D, ligne 9. *ajoûtez*, duc d'Anville, par brevet du mois de mars 1732. avoit épousé le 28. février de la même année *Marie-Louise-Nicole* de la Rochefoucaud sa cousine, fille d'*Alexandre* duc de la Rochefoucaud.

P. 435. lettre C, ligne 13. *ajoutez à la fin*, grand-vicaire de Rouen, a été nommé archevêque de Bourges, le 27. janvier 1729. fut sacré dans l'église des Theatins à Paris par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de Laon & de Beauvais le 7. août de la même année, & prêta serment de fidelité au Roi le 14. du même mois.

P. 438. lettre A, ligne 10. en 1522. *lisez* en 1552.

P. 439. lettre A, ligne 5. *ajoutez*, par contrat du 8. novembre 1589.

P. 440. lettre C, ligne 3. *effacez ces mots*, mort à Montpellier en janvier 1720. D

Ibid. ligne 7, *lisez ainsi :* N. de la Rochefoucaud, mariée le 8. février 1718. à *Alexandre-Louis* de la Tude, marquis des Ganges, fils d'*Alexandre* de la Tude, brigadier des armées du Roi, & de *Marguerite* de Gineftoux-Moissac, mort à Montpellier vers le 12. janvier 1720.

Ibid. lettre D, après ce mot, de la Rochefoucaud, *ajoutez*, Lascaris; & deux lignes après, à la fin, *ajoûtez*, le Roi lui a donné au mois de décembre 1731, le regiment de cavalerie, vacant par la mort du duc de la Rocheguyon.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, dont entr'autres enfans *Agnès-Marie* de la Rochefoucaud, née le 17. février 1732.

P. 441. lettre C, ligne 6. marquis de Rochebaron, *ajoûtez*, a continué la branche, & a épousé une fille de *Charles-Louis* de la Rochefoucaud, comte de Magny.

Ibid. lettre D, ligne 8. *ajoûtez*, il a été marié & a eu deux filles, dont l'une a épousé le marquis de Rochebaron, capitaine de cavalerie au regiment de Sully, & l'autre a été religieuse à l'abbaye des Chases, diocese de S. Flour. E

Ibid. ligne 10. *ajoutez*, mort; ligne suivante, à Ambert, *ajoutez*, morte; & ligne derniere, *ajoutés aussi*, morte.

P. 442. lettre B, après la ligne 2. *ajoutez*, cette branche subsiste.

P. 443. lettre B, ligne 3. *ajoutez*, tué à la bataille de Coutras le 20. octobre 1587.

Ibid. lettre C, ligne 12. *lisez ainsi :* Marie de la Rochefoucaud, mariée par contrat passé au château de Montguyon le 3. novembre 1600. à *Josias* de Bremond, seigneur d'Arx & du Chastelier en Touraine, du Bouchet, de Rochave & de Dompierre sur

A sur-Charente, de Gimieuse & de Lucé, maréchal de camp des armées du Roi, & député aux états generaux par la sénéchaussée d'Angoumois. Il étoit fils de *Charles* de Bremont, seigneur d'Arx, & de *Louise* de Valsergues.

P. 445. lettre D, ligne 6. *ajoutez*, épousa le 29. juillet 1728. *Jeanne-Therese* Fleuriau de Morville, fille de *Charles-Jean-Baptiste* Fleuriau, comte de Morville, secretaire d'Etat, & de *Charlote-Elisabeth* de Vienne.

P. 452. lettre D, ligne 13. mariée en 1594. *lisez* le 13. octobre 1580.

P. 455. lettre C, ligne 3. après ce mot Maumont, *ajoutez*, de Maignac & de Barros, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

P. 456. lettre A, ligne premiere, après Magnac, *ajoutez*, & de Barros, chevalier de l'ordre du Roy.

Ibid. ligne 8. *ajoutez*, il mourut sans enfans le 19. mars 1719.

B *Ibid.* effacez les deux lignes suivantes, & *lisez*

3. Louise de la Rochefoucaud, religieuse Benedictine au couvent de Niort.

4. Angelique de la Rochefoucaud, morte fille en 1713.

Ibid. lettre B, ligne 5. *lisez* ainsi les enfans de *François* de la Rochefoucaud II. du nom, seigneur de Maumont.

1. FRANÇOIS-JOSEPH de la Rochefoucaud, seigneur de Momont ou Maumont, qui suit.
2. JEAN de la Rochefoucaud, *dont la posterité sera rapportée après celle de son frere aîné.*
3. Louis de la Rochefoucaud, mort religieux à Louise, ordre de Grandmont.
4. Eleonore de la Rochefoucaud, née le 29. avril 1675. mourut à S. Cyr, où elle avoit été reçuë le 5. juin 1688

XXIII.

FRANÇOIS-JOSEPH de la Rochefoucaud III. du nom, chevalier seigneur de Momont, de Maignac & de Barros, capitaine au regiment de Navarre, mou-

C rut au mois de juin 1716.

Femme, ANNE Thomas, fille de *Jean* Thomas, écuyer seigneur des Bretonnieres, conseiller, garde des sceaux au présidial d'Angoulême, & de *Marie* Grelon, fut mariée par contrat de l'an 1685.

1. JEAN de la Rochefoucaud, seigneur de Momont, qui suit.
2. François-Victorin de la Rochefoucaud, seigneur des Bretonnieres.
3. Marie-Anne de la Rochefoucaud, mariée en 1717. à *Jean* de Ravard, chevalier, seigneur de S. Amand, capitaine au regiment de Bearn.

Douze autres enfans, morts jeunes.

XXIV.

JEAN de la Rochefoucaud, seigneur de Momont, de Maignac, de Barros, de Chetarniac, de Chaumont & de Cursat, chevalier des ordres militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel & de S. Lazare.

D Femme, MARIE-MARGUERITE des Escaud, fils de *Gabriel-François* des Escaud, seigneur du Vivier, & de *Charlote* de la Place, fut mariée en 1722.

1. François-Jean-Charles de la Rochefoucaud, né le 20. may 1724.
2. François-Joseph de la Rochefoucaud, né le 7. août 1727.
3. Marie-Rose-Charlotte de la Rochefoucaud, née le 10. may 1723.
4. Louise de la Rochefoucaud, née le 14. may 1725.
5. Catherine-Hyppolite de la Rochefoucaud, née le 22. may 1726.
6. Louise-Marguerite de la Rochefoucaud, née le 6. octobre 1728.

XXIII.

JEAN de la Rochefoucaud, fils puîné de FRANÇOIS de la Rochefoucaud II. du nom, seigneur de Momont, & de MARIE-ELEONORE Chesnel, & frere de

E *François-Joseph* de la Rochefoucaud, *mentionnés ci-dessus.*

Femme, ELIZABETH Menaud, fille de *Clement* Menaud, seigneur de Boisrenaud, avocat au parlement de Paris, & de *Françoise* du Bois.

1. Pierre-Jean-François de la Rochefoucaud, né en 1695. mort moine de Grandmont en 1717.
2. Clement de la Rochefoucaud, seigneur de Maignac, né en 1700. n'étoit point marié le 28. juin 1729.
3. Louis de la Rochefoucaud, mort enfant.
4. Marie-Angelique de la Rochefoucaud, née en 1698. religieuse Hospitaliere à Angoulême.
5. Marie-Rose-Charlote de la Rochefoucaud, n'étoit point mariée en 1729.

P. 457. à la fin, *ajoutez* ce qui suit.

L'on trouve Françoise de Mazieres, fille puînée de *Daniel* de Mazieres, seigneur en partie de Voutron en Aunis, laquelle épousa *N.* de la Rochefoucaud, dont elle eut A

1. Marie-Françoise de la Rochefoucaud, mariée à *Jacques* de Lambertye, seigneur de la Chapelle-Saint-Robert, de Soufreignat, de Maraval & de Fontpastour.
2. Elizabeth de la Rochefoucaud, veuve d'*Isaac* Prevost, seigneur de Touchimbert, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine au port de Rochefort.

P. 459. lettre E, ligne 2. après Charles, *ajoutez* il fut capitaine au regiment du Maine, puis dans celui de la marine; quitta le service pour se retirer à S. Magloire, & mourut à la Haye en Touraine.

P. 460. lettre B, après la ligne 4. *ajoutez*, alinea.

4. N. de la Rochefoucaud, mariée à *N.* de Fumée. B
5. N. de la Rochefoucaud, mariée à *N.* de Bellefonds, chef de brigade des gardes du corps.

Ibid. ligne 5. après Neuilly-le-Noble, *ajoutez*, de la Chatiere & de la Bertaudiere.

Ibid. ligne 11. *ajoutez*, il avoit été capitaine, au regiment du Maine, & ayant été estropié à la bataille de Fleurus d'un coup de mousquet à la cuisse, il fut obligé de se retirer avec une pension.

Ibid. lettre C, ligne 6. après ces chiffres 1710. *ajoutez*, mort.

Ibid. ligne suivante, après ce mot fils, *ajoutez* mort.

Ibid. à la fin, *ajoutez*, mise ensuite par la princesse de Conti troisiéme doüairiere, à l'abbaye royale de Beaumont-lez-Tours, d'où cette princesse la tirée pour l'a marier. Elle a épousé par contrat passé à Paris le premier octobre mil sept cens trente-un, Don *Jean Etienne* comte de Blanes, chevalier d'honneur hereditaire au Conseil superieur de Roussillon, fils de Don *Etienne* marquis de Blanes & de Millas, seigneur de Nefiac, de Regella, de Wlfric, de Polestres, de Barria, & de Volpilleres, membres du marquisat de Millas, seigneur de Font-Couverte, de S. Martin, de Rive, &c. conseigneur d'Estagel, chevalier d'honneur perpetuel au conseil souverain de Roussillon, ci-devant colonel d'infanterie, & de *Françoise* d'Evorard. M. le prince & Madame la princesse de Carignan, ont bien voulu lors du contrat se charger de la procuration du marquis de Blanes, & ont autorisé le comte de Blanes *comme parens*, & fondés de pouvoir. Le mariage s'est fait à Veret chez M. le duc d'Aiguillon; l'archevêque de Tours leur donna la benediction nuptiale. Elle a herité des terres de Neuilly-le-Noble en Touraine, de la Chatiere & de la Beraudiere par la mort de son frere unique depuis qu'elle est mariée. C

P. 472. lettre B, lignes 12. & 13. Bellesunce, *lisez*, Belsunce.

Ibid. lettre C, ligne 9. *ajoutez*, remariée à *Alexandre* de Bassabat, marquis de Pordiac, mort en 1699. & elle en 1710.

Ibid. ligne 13. *ajoutez*, morte en 1726. D

P. 473. lettre B, ligne 19. mariée en Angleterre, *ajoutez* le 25. avril 1689. avec *Charles* ou *Guillaume* Paulet, fils de *Charles* Paulet, créé duc de Bolton le 21. avril 1689.

P. 475. lettre B, ligne 5. *ajoutez*, il épousa au mois de janvier 1730. *Marie-Louise* de Noailles, fille d'*Adrien-Maurice* duc de Noailles, pair de France, & de *Françoise-Charlotte-Amable* d'Aubigné.

P. 476. à la fin, *ajoutez*, il y a encore une branche du nom de Caumont établie en Languedoc, qui a été declarée noble, & est connue sous le nom des seigneurs de Gaches. La voici telle que l'on l'a pû avoir.

ARMAND de Caumont, écuyer, fut pere de

RAYMOND de Caumont, seigneur de Gaches, marié le 19. avril 1553. à *Jeanne* de Leaumont, & pere de E

ARNAUD de Caumont, seigneur de Gaches, dont le fils fut

PIERRE de Caumont, seigneur de Gaches, lequel testa le 21. avril 1664, & fut pere de

JEAN-CHARLES de Caumont, seigneur de Gaches, lequel fut déclaré noble par jugement du 8. novembre 1670

A P. 477. lettre A, ligne 3. après ce mot Tombeboeuf, *ajoutez*, second fils de *Richard* de Caumont, *mentionné tome IV. de cette hist. p.* 468.

P. 479. lettre A, ligne 5. *ajoutez*, ce qui ne se peut, puisque Clement V. mourut en 1314.

ibid. lettre B, ligne derniere *Jacquette* de Caumont mariée à *N.* de Montault, *lisez* *Jacquette* de Caumont mariée à *Guillaume* de Voisins, baron de Couffolens & de Montaut.

P. 482. à la fin, *ajoutez*: On trouve une Françoise de Caumont, nommée abbesse de Ronceray le 15. août 1706. laquelle se démit en 1708. & mourut à Angers au mois de Novembre 1714. âgée de 64. ans.

P. 484. à la fin, *ajoutez*, les Lettres du duché-pairie d'Aiguillon pour M. le comte d'Agenois.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre: Au premier des B Huissiers de notre cour de parlement, ou autre sur ce requis: Sçavoir faisons qu'entre Armand-Louis de Vignerot du Plessis de Richelieu, comte d'Agenois, demandeur aux fins de la requête & exploits des 10. 11. & 19. janvier 1731. à ce qu'il plût à notredite cour ordonner que les sieurs défendeurs ci-après nommez, seroient tenus d'expliquer en notre cour les motifs des oppositions par eux formées entre les mains de M. le procureur général, à la réception dudit comte d'Agenois, au rang & séance de Duc & Pair d'Aiguillon, ce faisant sans s'arrêter ausdites oppositions, en faire pleine & entiere main-levée audit comte d'Agenois, & en consequence ordonner qu'il seroit reçu au rang & séance de Duc & Pair d'Aiguillon, pour en jouir conformément aux lettres patentes d'érection du mois de janvier 1638. aux honneurs & prééminences attribuez à la dignité de Duc & Pair, & qu'il auroit rang & séance du jour de l'enregistrement desdites lettres avec dépens d'une part: & Alexandre Duc C de la Rochefoucaud, pair de France, prince de Marcillac, comte de Duretal & d'Aubijoux, grand-maître de notre garderobe, & chevalier de nos ordres; Louis duc de S. Simon, pair de France; Monsieur le prince de Leon, duc de Rohan, & Louis-Pierre-Maximilien de Bethune, duc de Sully, défendeurs d'autre part; & entre ledit Armand-Louis de Vignerot du Plessis Richelieu, comte d'Agenois, demandeurs aux fins de la Requête & exploit du 23. janvier de la même année, à ce qu'il plût à notredite cour ordonner que les sieurs défendeurs ci-après nommez, seroient tenus d'expliquer en notre cour le motif de l'opposition qu'ils ont formée entre les mains de notre Procureur general, à la reception dudit comte d'Agenois en la dignité de duc & pair de France, ce faisant sans s'arrêter à ladite opposition, dont main-levée pure & simple seroit faite, recevoir ledit comte d'Agenois au rang & seance de duc & pair d'Aiguillon, pour en jouir conformement aux Lettres Patentes d'érection du mois de Janvier 1638. aux honneurs, prééminences & prérogatives attribuées à la dignité D de duc & pair, & avoir rang & séance du jour de l'enregistrement desdites lettres, avec dépens d'une part; & messire Etienne de la Fare, évêque duc de Laon, pair de France, messire Etienne-René Potier de Gesvres, évêque comte de Beauvais, pair de France, messire Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, évêque comte de Noyon, pair de France, messire Charles-Philippes-d'Albert duc de Luynes & de Montfort, pair de France, messire Charles-François de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg & de Montmorency, pair de France, messire Louis-Paul de Rochechouart, duc de Mortemart-Rochechouart, pair de France, messire François-Joachim-Bernard Potier, duc de Gesvres Pair de France, messire Guy de la Rochefoucaud, duc de la Rocheguyon, messire Louis d'Aumont de Crevant duc d'Humieres, messire Paul-François de Bethune, duc de Bethune-Charost, pair de France, messire Guy-Michel de Durfort, duc de Lorges-Durfort, messire Charles-Paul Sigismond de Montmorency, duc de Châtillon-Olonne, messire Joseph Marie duc de Boufflers, pair de France, messire Louis-Hector de Villars, duc de Villars, pair & premier maréchal de France, messire E Jacques Fitzjames, duc de Fitzjames & de Berwick, pair & maréchal de France, messire François-Armand de Gontaut, duc de Biron, pair de France, & messire Charles-Eugene de Levy, duc de Levy, pair de France, défendeurs d'autre part; & entre messire Victor-Marie d'Estrées, pair & maréchal de France, demandeur en requête du 9. février 1731. à ce qu'il plût à notredite cour le recevoir partie intervenante en la cause qui est pendante en notredite cour entre Messieurs les Ducs & Pairs de France opposans à la réception du sieur comte d'Agenois à la dignité de duc & pair de France d'une part, & ledit Armand-Louis de Vignerot, comte d'Agenois d'autre part, qu'il fût donné acte audit sieur maréchal duc d'Estrées, de ce que pour moyens d'intervention il employoit le contenu en ladite requête, sur laquelle faisant droit, il seroit donné acte audit sieur maréchal duc d'Estrées, de ce qu'il se joignoit & adheroit aux con-

clusions prises par Messieurs les Ducs & Pairs de France opposans à la réception dudit comte d'Agenois, & dece qu'en tant que besoin est ou seroit, il formoit pareillement opposition par ladite requête à la réception dudit comte d'Agenois dans la dignité de duc & pair d'Aiguillon; condamner ledit comte d'Agenois aux dépens d'une part, & Messieurs les Ducs & Pairs de France ci-dessus nommez, & ledit Armand-Louis de Vignerot du Plessis de Richelieu, comte d'Agenois, défendeur d'autre part. Après que Normant avocat de Louis-Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu d'Agenois, & Aubry avocat du duc de Luynes, & autres, ont été ouis pendant sept audiences, ensemble Gilbert pour notre procureur general : Notredite cour reçoit le duc d'Estrées l'une des parties d'Aubry partie intervenante, sans avoir égard à son intervention, & sans s'arrêter aux oppositions des parties d'Aubry, dont pleine & entiere entiere main-levée est faite; Ordonne qu'il sera passé outre à la réception de la partie de Normant, en la dignité de duc d'Aiguillon, pair de France, en la maniere accoutumée, pour avoir rang & séance en notre cour du jour de sa réception & prestation de serment en notredite cour, conformément à l'article trois de l'édit du mois de may 1711. tous dépens compensez. Si mandons au premier desdits huissiers de notredite cour de Parlement ou autres nos huissiers ou sergens sur ce requis mettre le present arrêt à duë, pleine & entiere execution, selon sa forme & teneur. De ce faire te donnons pouvoir. Donné en notredite cour de Parlement, les grand'-chambre & tournelle assemblées le dix may, l'an de grace 1731. & de notre regne le seize. Collationné, GIRARD. Par la chambre, signé, MIREY.

P. 493. lettre E, ligne pénultiéme, *lisez Balthasard* de Sade, seigneur d'Aiguieres, diocese d'Avignon en Provence, qui testa le 30. decembre 1542.

P. 494. lettre B, ligne 3. *Lucrece* Grimaldi, femme de *Gaspard* de Castellane de Grignan, *lisez Gaspard* de Castellane, seigneur d'Entrecasteaux, chevalier de l'ordre du Roy, mort en avril 1573.

Ibid. ligne 5. *lisez Hyppolite* Grimaldi, seconde femme de *Jacques* de Faret, seigneur de S. Privat, diocese d'Uzez, qui testa le 7. mars 1576.

Ibid. ligne 6. seigneur de Douces-Aigues, *lisez* seigneur de Dolce-Aqua, dans le comté de Nice.

P. 496. lettre B, ligne 9. *lisez, Isabel* Grimaldi, mariée le 23. janvier 1519. à *Antoine-Guerin* de Chasteauneuf de Randon, baron de Tournel en Gevaudan, lequel remit à son fils l'heritage de sa mere le 8. août 1567.

Ibid. lettre C, ligne 5. Bonne de Romagne, *lisez* Bonne de Romagnan.

P. 497. lettre A, ligne 5. Anne de Pontevez, dame de Cabannes, *lisez Jeanne* de Pontevez, fille de *Tannequin* de Pontevez, seigneur de Cabannes, & de *Jeanne* de Vilneuve Flayosc, se remaria avec *Antoine-Louis* de Savoye, comte de Pancalier, avec lequel elle vivoit le 15. juillet 1537.

Ibid. lettre D, ligne 1. *lisez* femme de *Jean-Jacques-Theodore.*

Ibid. ligne suivante, mort, *lisez* morte en 1620.

P. 499. lettre A, ligne 4. *ajoutez*, il s'en est démis en 1732. & a été nommé abbé de Vauluisant.

Ibid. lettre B, ligne 6. *ajoutez*, il mourut à Monaco le 20. février 1731. dans sa soixante & onziéme année.

Ibid. lettre C, ligne 5. *ajoutez*, elle est morte le 29. decembre 1731. dans la trente-cinquiéme année de son âge.

P. 501. lettre A, ligne 6. des maisons de Cibe & d'Olvie, *lisez* de Ceva & d'Oliva.

Ibid. ligne 12. Valence de Grimaud, *lisez* Valentine Grimaldi, mariée avant 1446. à *Astoaud* d'Astoaud III. du nom, seigneur de Masan, de Montfuron, de Limaye & de la Bastide des Jordans.

Ibid. lettre B, ligne 1. Reforciat, *ajoutez*, de Castellane, seigneur de Salerne.

Ibid. lettre E, ligne 1. *lisez* ainsi, François de Grimaud, seigneur des Croz au comté de Bueil, épousa *Rachel* de Polignac, fille de *François* de Polignac, seigneur de S. Germain, de Fleac & de Fontaines, & de *Marie* d'Anglier, dame de Montes près la Rochelle.

P. 502. lettre A, ligne 2. Anne de Grimaud, épousa *Charles* Provana, seigneur de Leinis en Provence, *lisez* Prohana, seigneur de Leini en Piémont.

Ibid. ligne 6. François de Pont, conseigneur de Scarnafici & de Lambriac, dans le marquisat de Saluces, *lisez* François de Ponte, conseigneur de Scarnafigi dans le Piémont, entre Savigliano & Saluces.

Ibid. lettre C, ligne 8. après ce mot Picamilli, *ajoutez*, testa le 7. may 1603.

Ibid. ligne 9. *lisez* ainsi : Marguerite de Grimaud, mariée par contrat passé dans le château

A château du Villar le 20. octobre 1581. avec *Jean* de Louet III. du nom, baron de Calvisson, de Massillargues, de Manduel, de Jonquieres, &c. fils de *Pierre* de Louet, baron de Calvisson, & de *Marguerite* de Castellane-Laval, qui testa le 6. juillet 1612. Elle vivoit encore le 14. decembre 1631.

P. 503. lettre A, ligne 2. *lisez* ainsi: Marguerite de Grimaud, mariée au château du Villar le 22. juillet 1618. à *Charles* de Grasse, comte du Bar au diocese de Grasse.

Ibid. ligne 13. comte d'Albaon, *lisez* comte du Bar, & de *Jeanne* de Fortia Piles.

P. 504. lettre A, ligne 2. seigneur de Leventii, de Tourette, de Revesti & de Ramplatii, *lisez* seigneur de Levenzo dans le comté de Nice, du Revest & de Reimplasso dans le comté de Bueil.

P. 529. lettre D, ligne 1. Guillaume de Bretagne, *lisez* de Blois, dit de Bretagne.

P. 539. lettre E, à la fin de la ligne 6. *ajoutez*, il avoit épousé en 1653. *Charlotte* de Caumont, dame de Saveilles, fille d'*Armand* de Caumont, duc de la Force, pair & maréchal de France, & de *Jeanne* de la Rochefaton sa premiere femme. Elle mourut

B sans enfans le 13. août 1666. *Voyez tome IV. de cette histoire, p.* 472.

Ibid. lettre D, ligne antepenultiéme, marquis de la Houssaye, *lisez* marquis de la Moussaye.

P. 542. lettre A, ligne 11. *effacez ces mots*, né le 2. août 1679.

Ibid. lettre B, à la fin de la douziéme ligne, *ajoutez*, mourut à Paris le 11. juillet 1729. âgée de 34. ans, & a été enterrée aux Capucines.

Ibid. lettre C, ligne 3. *effacez ces mots*, née le 26. novembre 1679.

Ibid. lettre D, à la fin de la sixiéme ligne, *ajoutez*, il est mort à Paris la nuit du 16. au 17. may 1730.

P. 543. lettre B, ligne 3. après ces mots, Marie-Therese-Delphine, *ajoutez* Eustochie.

Ibid. après la ligne 5. *ajoutez*, dit *le comte d'Auvergne*, mourut à Paris le 29. may 1732.

C *Ibid.* lettre C, ligne 2. N. de la Tour, *lisez* Anne-Marie-Louise.

Ibid. lettre D, ligne premiere, *ajoutez*, grand chambellan de France sur la démission de son pere au mois d'août 1728. & gouverneur de la haute & basse Auvergne en survivance de son pere. Il a prêté serment pour ce gouvernement le 16. septembre de la même année.

P. 545. lettre A, à la fin de la cinquiéme ligne, *ajoutez*, il est mort à Strasbourg le 5. avril 1732.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, elle est morte de la petite verole au mois d'août 1728.

P. 557. lettre C, ligne 4. après ce mot, Poitou, *ajoutez*, il offrit même d'en faire preuve par le duel & le fer chaud.

P. 562. lettre A, ligne 3. après ce mot, procès, *ajoutez*, ce démêlé venoit de ce que Guillaume leur pere avoit été condamné en quelques sommes envers le pere de Thi-

D bault Chabot. (*Reg. du Tresor, cotte* 142.)

P. 565. lettre B, ligne 4. 1646. *lisez* 1546.

Ibid. ligne suivante, Madelene de Luxembourg, *lisez* Marguerite, & *effacez*, veuve de *Charles* de Sainte Maure, seigneur de Puiseuls.

Ibid ligne 7. seigneur de Piennes, *lisez* seigneur de Fiennes.

P. 566. avant le degré XV. *ajoutez:*

II. Femme, BARBE de Cauchon-Maupas, veuve de *Simphorien* de Durfort, seigneur de Duras, est qualifiée dame de Jarnac & de Pujols, dans son testament du 4. septembre 1577.

P. 568. lettre A, ligne 2. fille unique d'*Adam*, *lisez* d'*Adrien*

P. 569. lettre B, ligne 7. après ce mot, Bethune-Sully, *ajoutés*, ce mariage fut fait à condition que l'aîné des enfans porteroit le nom & les armes de Rohan : elle fut, &c.

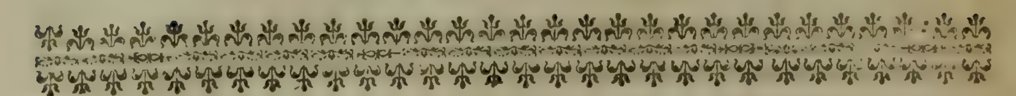
E *Ibid.* à la fin de la page, *ajoûtez*, il a pris le nom de Comte de Chabot, & a été marié le 30. janvier 1729. à *N.* de Breil de Rays, riche heritiere de Bretagne.

P. 570. lettre B, ligne 6. *ajoutez*, prieure de N.D. de Liesse à Paris, morte le 10. octobre 1730.

Ibid. ligne 12. à la fin, *ajoûtez* fut reçû au Parlement en qualité de duc & pair de France le 12. août 1728.

P. 572. lettre A, ligne 3. alliée à *Antoine* d'Aumont, *lisez* à *Jean* d'Aumont VI. du nom.

P. 576. à la fin de la Genealogie de la maison de Chabot, *ajoutez* (*en titre.*)



AUTRES BRANCHES DU NOM ET DES ARMES DE CHABOT,

Dont on n'a point trouvé la jonction avec les précedentes.

SEIGNEURS DE LALEU.

I.

GUILLAUME Chabot, épousa *Isabeau* des Essars, dont il eut, A
1. & 2. GUILLAUME & JEAN Chabot.
3. PERCEVAL Chabot, seigneur de la Tumeliere.
4. LOUIS Chabot, qui suit.

II.

LOUIS Chabot, écuyer en 1419. & 1430.
Femme, JEANNE Buffeteau, fille & heritiere de *Jean* Buffeteau, seigneur d'Argentieres, & de *Jeanne* de Neufcheze, étoit veuve de *Pierre* ou *Jean* Chasteigner, seigneur de l'Aleu avant 1426. & morte avant 1471.
1. GUILLAUME Chabot, seigneur de Vaires & de Chezeaux.
2. ARTUS Chabot, seigneur de l'Aleu, qui suit.
3. LOUIS Chabot, seigneur de Luc près Chandenier.
Femme, JEANNE de Neufcheze, dame de Luc, fut mere de B
I. PIERRE Chabot, lequel épousa *Claude* de Chevredens, dont il eut *Charles*, *Jean* & *François* Chabot.
II. FRANÇOISE Chabot, femme de *Jean* de Genure.
4. JEANNE Chabot, femme de *Mangot* de S. Gelais-S.-Saligny.
5. MARGUERITE Chabot, morte sans alliance.

III.

ARTUS Chabot, seigneur de l'Aleu, vivoit en 1470.
Femme, CATHERINE de la Porte, fille de *Hardouin* seigneur, de Vezins, mourut en 1487.
1. RENE' Chabot, seigneur de l'Aleu, épousa *Jeanne* de Beauchamp, fille de *Pierre* de Beauchamp, seigneur de Souvigné, & mourut sans lignée. C
2. ANTOINE Chabot, seigneur de Pressigny en Gastine près Mazieres, qui suit.
3. CATHERINE Chabot, épousa *François* Bodet, seigneur de la Marterie.

IV.

ANTOINE Chabot, seigneur de Pressigny en Gastine près Mazieres, fut pere de
1. RENE' Chabot, mort sans enfans.
2. ARTUS Chabot, seigneur de Passey, lequel vivoit en 1546. en la paroisse de Vendeuvre, & fut pere de
I. PAULE Chabot, femme de *Louis* Prevost, seigneur de Chastellier.
II. CATHERINE Chabot, mariée 1°. à *Marie* Gourjault, seigneur de Mauperier; 2. à *Gabriel* d'Arambert,

§. I.

SEIGNEURS DU VIVIER, DE LA MARTINIERE, D'AIGREFIN, &c.

I.

A MICHEL Chabot, seigneur du Vivier & de Chabeuges.
Femme, MARGUERITE Choavefte, fut mere de

I I.

FERRAND Chabot, écuyer, feigneur du Vivier, de la Mauratiere, de la Martiniere & de Chabeuges.
Femme, JEANNE de la Berruyere. Elle eut pour premier ou fecond mari *Jean* le Maréchal, duquel elle eut *Françoife* le Maréchal, mentionnée au partage fait entre fes freres uterins le 5. janvier 1490. Elle étoit fille de *Guillaume* feigneur de la Berruyere, écuyer, & de *Jeanne* de Treffours, & fut mariée par contrat du 29. avril 1459.

B 1. GUILLAUME Chabot, feigneur du Vivier, qui fuit.
2. JACQUES Chabot, écuyer, feigneur du Mefnil-Preftre le 5. janvier 1490. paffa procuration à *Thomas* fon frere le 20. octobre 1499. & fut condamné à donner aveu ès plaids de la Roche le 24. feptembre 1505.
3. THOMAS Chabot, feigneur de la Bellehôtellerie, *qui fera rapporté après fon frere aîné.*
4. ISABEAU Chabot. *Jacques* fon frere s'obligea par le partage du 5. janvier 1490. de la pourvoir.

I I I.

GUILLAUME Chabot, feigneur du Vivier, & des métairies de Megelou & de Courtaimbeuf ou de Courtaimbault & du Bordage de Logerie, de la métairie
C de la Mauratiere & du Bordage de la Puatiere par le partage qu'il a fit avec fes freres & fœur le 5. janvier 1490.
Femme, ALLIETTE de Villiers, fille de *Geoffroy* de Villiers, & d'*Alix* d'Illiers.

I I I.

THOMAS Chabot, écuyer, feigneur de la Belle-Hôtellerie paroiffe de Razay, fils puîné de FERRAND Chabot, & de JEANNE de la Berruyere, *mentionnez ci-deffus*, eft nommé dans des actes des 5. janvier 1490. & 20. octobre 1494.
Femme, JEANNE Avril, fille de *Jean* Avril, écuyer, & de *Jeanne* d'Evron, fut mariée par contrat du 4. feptembre 1494.

1. LOUIS Chabot, feigneur de la Belle-Hôtellerie, qui fuit.
D 2. & 3. N. & N. Chabot, mineurs le 29. may 1516.
4. AGATHE Chabot, femme de *Lienard* Caronel.

I V.

LOUIS Chabot, feigneur de la Belle-Hôtellerie, en fit hommage à la feigneurie de la Roche lez-S.-Calés, où il lui fut enjoint ès plaids qui y furent tenus le 20. mars 1536. de payer un cheval de fervice à caufe de cette métairie.
Femme, CHARLOTTE Raguier ou Racquier, tefta étant veuve le 13. décembre 1572.

1. MATHURIN Chabot, feigneur de la Belle-Hôtellerie, qui fuit.
2. & 3. JEAN & JACQUES Chabot. Leur mere leur fit le 13. décembre 1572. donation de toutes fes dettes & arrerages de douaire, dûs par *Mathurin* Chabot, écuyer fon fils aîné.

V.

MATHURIN Chabot, écuyer, seigneur de la Belle-Hôtellerie. Le bailly de Vendomois rendit à S. Calez le 9. avril 1587. une sentence entre *Jean* Chabot écuyer, seigneur de Pourgneuf, & *Mathurin* Chabot, écuyer, seigneur de la Belle-Hôtellerie, pour la succession de *Louis* Chabot leur pere. Il testa avec sa femme le 16. avril 1603. A

Femme, ANNE de Savignac, fille de *Jean* de Savignac, seigneur de la Guillerie, & de *Madelene* de Riou, fut mariée par contrat du 2. mars 1550.

1. MARIN Chabot, seigneur de la Belle-Hôtellerie, qui suit.
2. HORACE Chabot, écuyer, seigneur d'Aigrefin en 1607.
3. RENÉ Chabot, écuyer, seigneur de la Tronquetiere en 1607.

VI.

MARIN Chabot, écuyer, seigneur de la Belle-Hôtellerie, transigea le 19. may 1607. avec *Horace* & *René* Chabot ses freres puînez, pour la succession de *Mathurin* leur pere, & fut confirmé dans la possession de sa noblesse par sentence des élus du Mans, du 20. février 1609. B

Femme, JEANNE de Lucienne, dame de Bois-Girard, fille de *Louis* de Lucienne, écuyer, seigneur du Buisson, & d'*Isabelle* de Thoreil, fut mariée par contrat du 7. novembre 1583.

1. FRANÇOIS Chabot, seigneur de Bois-Girard, qui suit.
2. LOUIS Chabot, écuyer, seigneur du Vivier, partagea le 10. mars 1632. avec *François* son frere aîné les successions de ses pere & mere. Il fut present au contrat de mariage de *Jacques* son neveu en 1652.

VII.

FRANÇOIS Chabot, écuyer, seigneur de Bois-Girard, de la Belle-Hôtellerie & des Pastis, rendit aveu le 30. juin 1635. au seigneur de Garenne, à cause de son fief de Bois-Girard. C

Femme, ANNE de Courtioux, fille de *Jacques* de Courtioux, écuyer, seigneur du Mesnil, & de *Catherine* de Prevel, dame de la Fontenelle, fut mariée par contrat du 25. may 1627.

1. FRANÇOIS Chabot, seigneur de Villers, qui suit.
2. JACQUES Chabot, écuyer, seigneur de Bois-Girard, *dont la posterité sera rapportée après celle de son frere aîné.*
3. CHARLES Chabot, écuyer, seigneur des Pastis, curé de Cuverville, transporta le 17. mars 1662. à *François* Chabot 850. livres, à prendre sur *Jacques* Chabot, seigneur de Bois-Girard.
4. LOUIS Chabot, fut présent au contrat de mariage de *Jacques* son frere, du 17. septembre 1652. D
5. RENÉ Chabot, vivoit & étoit marié en 1686.
6. JEAN Chabot, seigneur de la Brosse, testa le 23. juin 1683. étant capitaine de cavalerie dans le regiment de la Reine, & mourut sans enfans.
7. CHRISTOPHE Chabot, seigneur de Villers, mort au service.
8. ABRAHAM Chabot.
9. CHRISTOPHE Chabot, curé de Berville.
10. ANNE-LOUISE Chabot, fille d'honneur de madame de Longueville, & femme de *N.* d'Amerval, seigneur de Condecourt.

VIII.

FRANÇOIS Chabot, écuyer, seigneur de Villers & de Linieres, gentilhomme ordinaire du duc de Longueville, capitaine du château & comté de Tancarville, mourut le 25. août 1693. E

Femme, LOUISE-ANGELIQUE le Porquier, fille de *Nicolas* le Porquier, lieutenant general au comté de Chaumont en Vexin, & de *Françoise* Dreux, fut mariée par contrat du 17. novembre 1677. Elle étoit veuve en 1697. lorsqu'elle produisit pour ses enfans les titres de leur noblesse devant M. Bignon, intendant en Picardie, & fut maintenuë avec eux par jugement du 26. février de la même année; la filiation n'y remonte qu'à *Thomas* Chabot, qui épousa *Jeanne* Avril, *mentionnés ci devant, p.* 443.

1. FRANÇOIS

A 1. François Chabot, seigneur de Linieres, de la Jussellerie & de Bourgneuf, né le 24. janvier 1681. reçû page du Roi dans sa grande écurie au mois de septembre 1695. lieutenant de cavalerie dans le regiment de Condé, n'étoit pas marié en septembre 1720.
2. Jean Chabot, né le 20. janvier 1682. non marié en septembre 1720.
3. Louis-François Chabot, né en 1686. capitaine dans le regiment de Guyenne.
4. Henry Chabot, né le 17. octobre 1687. lieutenant dans le regiment de Guyenne.
5. Jean-François Chabot, né le 24. septembre 1693. mort jeune.
6. Françoise-Louise Chabot, née le 30. août 1678. mariée le 20. août 1702. à *François* de Latteuvoye, seigneur de la Neuvillette en Picardie, tué le premier septembre 1714.
7. Marie-Catherine Chabot, née le 7. septembre 1679. non mariée en septembre 1720.
8. Louise-Angelique Chabot, née le 21. mars 1683. mariée en février 1713. à *Louis*
B de Dornan, seigneur de la Vallée.
9. Marie-Anne Chabot, née le 22. avril 1684. non mariée en septembre 1720.
10. Marie-Madelene Chabot, née le 26. may 1685. reçûë à S. Cyr en août 1695. mariée en décembre 1717. à *N.* Mouton, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, & major dans la compagnie des Chevaux-legers de la garde.
11. Elisabeth Chabot, née le 20. mars 1691. non mariée en septembre 1720.
12. Marie-Agne's Chabot, née le premier may 1692. morte en 1694.

VIII.

JACQUES Chabot, écuyer, seigneur de Bois Girard & de la Fontenelle, fils puîné de FRANÇOIS Chabot, seigneur de Bois-Girard, & d'ANNE de Courtioux, *mentionnes ci-devant*, *page* 444. transigea le 17. mars 1661. avec *François* Chabot, seigneur de Villers, *Claude* Chabot, écuyer, seigneur des Pastis, curé de Cuverville au diocese
C de Rouen, *Christophe* Chabot, écuyer, seigneur de Villers, *Jean* Chabot, écuyer, seigneur de la Brosse, *Abraham* & *René* Chabot, écuyers, & *Anne-Louise* Chabot ses freres & sœur, sur les differends qu'ils avoient pour le partage de la succession de leurs pere & mere. Il rendit hommage le 14. juin 1669. à *Jacques* de Caumont, chevalier, seigneur & marquis de Boessen, de Cugnac, de Roquepine & de Tessé, seigneur châtelain de Chesnebrun, de Roulée, de la Garenne & de Bonnebos à cause de Marie de S. Simon sa femme, dame de la Garenne. Il fut maintenu dans sa noblesse, qu'il avoit justifiée depuis l'an 1490. par jugement de M. Voisin de la Noiraye, intendant en Touraine, le 8. août 1670.

I. Femme, MARGUERITE des Pierres, fille de feu *Louis* des Pierres, chevalier, seigneur du Martray, & de *Marguerite* du Bouchet, fut mariée par contrat du 17. septembre 1652.

D 1. RENE' Chabot, seigneur de la Fontenelle, qui suit.
2. Anne Chabot, non mariée en 1686.

II. Femme MARGUERITE Estienne, fille de *Louis* Estienne, écuyer, seigneur du Taillis, & de *Marguerite* Matropt, fut mariée par contrat du 6. août 1669.

1. Antoine Chabot, épousa en 1698. *Anne* Chrestien, fille de *Jacques* Chrestien, Greffier du dépôt civil du Parlement, & de *Catherine* Boucher, dont il eut,
   - I. Louise-Marie Chabot, née le 29. . . 1699. reçuë à S. Cyr au mois de mars 1708.
   - II. Catherine-Susanne Chabot, née le 2. Fevrier 1701. reçuë à S. Cyr au mois de may 1712.

E III. Femme, MARGUERITE de Surmont.

1. Marguerite-Jeanne Chabot, née le 12. février 1671. étoit à S. Cyr en 1686.
2. Marie-Madelene Chabot, née le 24. juillet 1674. étoit à S. Cyr avec sa sœur.

IX.

RENE' Chabot, écuyer, seigneur de la Fontenelle paroisse de Lignieres-la-Carelle, servit pour son pere à l'arriereban de la noblesse du Maine en Allemagne, suivant un certificat donné par le sieur de Clinchamps le 22. novembre 1674.

§. II.

SEIGNEURS DE CHAZEAUX ET DE LA CHAPELLE.

I.

LOUIS Chabot, écuyer, seigneur de la Grefve, passa contrat de vente tant en son nom que comme procureur de *Guillaume* son frere le 28. juillet 1452. & & fit une transaction le 24. octobre 1457. A

On lui donne pour femme ANNE de Neuf-Cheze, qui a pû être mere de

1. PIERRE Chabot, seigneur de Chazeaux, qui suit.

2. ANTOINE Chabot, écuyer, est mentionné dans un jugement rendu entre lui & sa belle-sœur sur ses prétentions en la succession de feus ses pere, mere & frere du 13. decembre 1533.

II.

PIERRE Chabot, écuyer, seigneur de Chazeaux, transigea le 27. juillet 1524. sur ses prétentions aux biens de feu *Guillaume* Chabot, écuyer seigneur de Vaires, & de feue Jeanne de Janoillac à cause de la donation qui lui en avoit été faite par eux.

Femme, CLAUDE Chevredance, étoit veuve & tutrice de ses enfans le 13. decembre 1533. B

1. CHARLES Chabot, partagea avec ses freres & sœurs en la cour de Fontenay-le-Comte le 5. septembre 1550. la somme de 1875. livres.

2. & 3. JEAN & FRANÇOIS Chabot l'aîné, écuyers, mentionnés au partage de 1550.

4. FRANÇOIS Chabot le jeune, qui suit.

5. & 6. MARGUERITE & CATHERINE Chabot en 1550.

III.

FRANÇOIS Chabot le jeune, partagea avec ses freres & sœurs le 5. septembre 1550.

Femme, ANNE de S. Amel, fut mariée par contrat du 18. octobre 1568.

1. JACQUES Chabot, seigneur des Maisons-Neuves, qui suit. C

2. PIERRE Chabot, écuyer seigneur de Maisonselle, nommé au partage du 18. avril 1608.

3. RENÉE Chabot, étoit mariée en 1608. à *Pierre* Thibaudeau, écuyer.

IV.

JACQUES Chabot, écuyer seigneur des Maisons-neuves & des Cousteaux, partagea avec ses frere & sœur la succession de leur mere le 18. avril 1608.

Femme, ANNE Milsendeau, fille & heritiere de *Louis* Milsendeau, seigneur du Bois-Doussé, & de *Madelene* de Bouslay, fut mariée par contrat du 25. decembre 1601. & partagea ses enfans étant veuve le 24. may 1646. D

1. JACQUES Chabot, seigneur de la Chapelle, qui suit.

2. LOUIS Chabot, écuyer, seigneur d'Amberre, épousa *Charlote* le Blanc.

V.

JACQUES Chabot, chevalier, seigneur de la Chapelle, fut maintenu dans sa noblesse avec sa mere & son frere par jugement donné à Loudun le 27. decembre 1634. & fut chevalier de l'ordre de S. Michel le 11. mars 1655.

Femme, RENÉE de Laigre, fille de *Pierre* de Laigre, écuyer, seigneur de Pi-

A chon, secretaire de la reine doüairiere, & de *Renée* le Fevre, fut mariée par contrat du *6.* juillet *1632.* & mere de

VI.

CHARLES Chabot, seigneur d'Olé, écuyer, l'un des chevaux-legers de la garde du Roy, fit preuve de sa noblesse devant M. Voisin de la Noiraye, intendant en Touraine le 14. avril *1669.*

Femme, ANNE Beraudin, fille *Pierre* Beraudin, écuyer, seigneur de la Bourreliere, sénéchal & juge ordinaire civil & criminel de Mirebeau, & d'*Honorée* Henauld, fut mariée par contrat du 20. novembre *1660.*



§. III.

SEIGNEURS

DU CHAIGNEAU.

I.

B JACQUES Chabot, écuyer, seigneur du Chaigneau.

Femme, JEANNE Bonnevin, étant veuve rendit un hommage le 4. juin 1506.

1. ANTOINE Chabot, seigneur du Chaigneau, qui suit.
2. Yves Chabot, mort en 1559.
3. Huberte Chabot, épousa par contrat du 27. avril 1500. *Forton* Mabruni.

II.

ANTOINE Chabot, écuyer seigneur du Chaigneau, transigea le 5. août 1545. avec Marie Fougeran, veuve d'*Eustache* Riboteau, & avoit reçu un aveu de Gilbert Bichon le 20. juin de la même année.

Femme, CATHERINE Riboteau, nommée avec son mari dans la transaction de C l'an 1545.

1. CHRISTOPHE Chabot, seigneur du Chaigneau, qui suit.
2. Leon Chabot, seigneur de Puivançon en 1557.
3. Louis Chabot, écuyer en 1560.
4. Charlotte Chabot, n'étoit pas mariée le 17. octobre 1559.

III.

CHRISTOPHE Chabot, seigneur du Chaigneau, écuyer partagea le dernier août 1557. avec *Leon* son frere; le 17. octobre 1559. avec *Charlotte* sa sœur, & la dota; & le 18. novembre 1560. avec *Louis* son frere. Il rendit aveu le 18. may 1564. à René Masson, écuyer, seigneur de la Vriolle pour la maison du Chaigneau.

Femme, CLAUDE, Gourdeau, étoit morte & son mari aussi en 1620.

1. ISAAC Chabot, seigneur du Chaigneau, qui suit.
2. Françoise Chabot, nommée au partage de 1591. D

IV.

ISAAC Chabot, écuyer, seigneur du Chaigneau, partagea le 28. may 1591. avec *Françoise* sa sœur, & reçut le 8. août 1601. un aveu de Claude de la Haye.

Femme, ELEONORE Bodin, fille de *Jacques* Bodin, seigneur de la Barre, & de la Brancardiere, & d'*Eleonore* Claveau, fut mariée par contrat du 2. janvier 1620.

1. Philippes Chabot, écuyer, seigneur du Chaigneau en 1654. & 1684. mourut sans alliance.

2. CHARLES CHABOT, seigneur du Chaigneau, qui suit. A
3. DANIEL Chabot, écuyer seigneur de Fontaine en 1654.
4. THEOPHILE Chabot seigneur de Cadillac, mort avant 1654.

V.

CHARLES Chabot, écuyer seigneur du Chaigneau, fait major du Fort de la Prée par lettres du 29. juin 1652. partagea le 7. juin 1654. avec *Philippes* & *Daniel* ses freres, rendit aveu de la maison du Chaigneau à la duchesse de Nemours le 23. juin 1655. Il demeuroit dans la paroisse du Bourg sur la Roche, élection de Fontenay le-Comte, lorsqu'il obtint le 23. septembre 1667. acte de maintenue dans sa noblesse pour lui & sa posterité née & à naître, par jugement de M. Barentin, intendant en Poitou.

Femme, SUSANNE du Puy, veuve de *Daniel* Chanet, docteur en médecine à la Rochelle, & fille de *Pierre* du Puy, & de *Susanne* Bourreau, fut mariée le 17. août 1652. Elle & son mari étoient morts en 1684. B

1. CHARLES Chabot, seigneur du Chaigneau, qui suit.
2. SUSANNE Chabot, mariée au mois de janvier 1676. à *Alexandre* Goyon, seigneur d'Escoulan, mort le 21. février 1688. sans enfans.
3. MARIE-CHARLOTE Chabot, femme de *Louis-Francois* Kerveno, seigneur de Lauboniere, dont elle étoit veuve en 1706.
4. MARIE-ANNE Chabot, non mariée en 1706.

VI.

CHARLES Chabot, seigneur du Chaigneau, écuyer, testa le 31. août 1700

Femme, SILVIE-EDME'E Tranchant, fille de *Louis* Tranchant, seigneur de la Barre, & d'*Elisabeth* Raufrais, fut mariée le 13. février 1684.

1. CHARLES Chabot, né le 6. juillet 1687. fut reçu page dans la petite écurie du Roy au mois d'avril 1705.
2. LOUIS-FRANÇOIS Chabot, né le 6. octobre 1689. reçu page du Roi dans sa petite écurie en août 1705. C
3. MARIE-CHARLOTE Chabot n'étoit pas mariée en 1706.

P. 604. lettre B, ligne premiere, après ces chiffres 1723. *ajoutez*, il prêta serment; & prit seance au Parlement en qualité de duc & pair de France le 29. août 1729.

P. 617. à la fin de la ligne 4. *ajoutez*, fut accordée par contrat signé par le Roy le 27. may 1731. à *Yves-Marie* de Boulogne de Lens de Licques de Recourt, comte de Rupelmonde, fils unique de *Maximilien-Philippes-Joseph* de Recourt de Lens & de Licques, comte de Rupelmonde, & de *Marie-Marguerite-Elisabeth* d'Alegre. *Voyez tome VII. de cette hist. p.* 831.

P. 625. lettre A, ligne 2. *ajoutez*, & obtint un brevet de 2000. de pension en 1612. D

P. 626. lettre B, ligne 3. *ajoutez*, elle mourut le 13. may 1729. à Dieppe dans sa soixante-dix-huitiéme année.

Ibid. lettre C, ligne 6. *ajoutez*, mourut à Paris le 7. septembre 1731. âgé de 66. ans; & son corps fut inhumé le 11. dans l'église du College Mazarin.

Ibid. ligne 9. *ajoutez*, & mourut à Paris le 27. décembre 1730. âgé de 58. ans.

Ibid. lettre D, ligne 7. *ajoutez*, elle est morte à Versailles le 14. octobre 1729. dans sa 38e. année, étant l'une des dames du palais de la Reine.

Ibid. après la ligne 9. *ajoutez*, alinea.

II. Femme, FRANÇOISE de Mailly, veuve de *Louis* Phelypeaux, marquis de la Vrilliere, & fille de *Louis* comte de Mailly, & d'*Anne-Marie-Francoise* de Sainte-Hermine: elle est dame d'atour de la Reine.

P. 643. lettre B, ligne 4. *ajoutez*, il mourut à Paris le 18. juillet 1730. E

Ibid. lettre C, ligne 2. *ajoutez*, il mourut le 6. fevrier 1731.

P. 644. lettre C, ligne 7. *ajoutez*, il a obtenu le 20. septembre 1729. un brevet du Roy qui lui donne le rang de duc, & à sa femme de duchesse.

Ibid. lettre D, ligne 4. *ajoutez*, mort, puis à la ligne, *ajoutez*,

2. CHARLES-NICOLAS-JOSEPH de Neufville, né le 28. février 1729. mort.
3. GABRIEL-LOUIS de Neufville, né le 8. octobre 1731.

P. 649. lettre B, ligne 3. dans la précedente érection, *lisez* édition.

P. 655. lettre B, après la ligne 6. *ajoutez*, reg. des chart. cotté 227. an. 1493. & 1497.

A P. *662.* lettre C, ligne 5. Claude d'Humieres, *ajoutez*, mariée à Blois le 21. avril 1556.

P, *666.* lettre B, ligne 4. *ajoutez*, fit chacune de ses filles légataire de 3000. livres, institua *Bernard* son fils aîné son heritier universel, & sa femme usufruitiere de ses biens.

Ibid. ligne 5. après ces mots, seigneur du Maslez, *ajoutez*, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant general en Saintonge.

P. *667.* lettre A, ligne 2. *ajoutez*, après avoir testé le 25. du même mois, & institué sa femme heritiere, à condition de rendre l'heritage à son fils aîné, auquel il substitue ses autres fils, & à leur défaut ses filles.

Ibid. lettre D, ligne 10. après ces chiffres 1708. *ajoûtez*, abbé de Châteaudun, diocese de Chartres au mois d'août 1731.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*:

XXXIII.

B FRANÇOIS-CHARLES de Rochechouart, dit *le comte de Faudoas*, né le 27. août 1703. capitaine de cavalerie dans le regiment du Roi.

Femme, MARIE-FRANÇOISE de Conflans-d'Armentieres, fille de *Michel* de Conflans, marquis d'Armentieres, &c. premier gentilhomme de la chambre de Philippes duc d'Orleans II. du nom, regent du royaume, & de *Gabrielle* de Jussac, fut mariée le 13. décembre 1728.

P. *671.* lettre A, après la ligne *9.* *ajoutez alinea :*

II. Femme, LOUISE Piedefer, dame de Basoches, veuve de *Jacques* d'Anglure, vicomte d'Estoges, fut mariée par contrat passé à Montargis le 10. avril 1614. Elle n'eut point d'enfans de ce mariage.

Ibid. lettre D, ligne 2. Marie-Susanne, &c. qui est mise comme fille du premier lit, est du second.

Ibid. ligne 8. II. Femme, Christine de Mahault, *lisez* de Machault.

C *Ibid.* ligne suivante, Alexandre, *lisez* Louis-Alexandre, & après la ligne suivante, *ajoutez*, mourut au château de Meudon le 12. août 1731. agé de 53. ans.

Ibid. lettre E, ligne 2. Gabrielle-Sophie, *lisez* Julie Sophie, mariée le 3. août 1728. à *Bertrand* vicomte de Rochechouart, fils de *Louis-Joseph-Victor* de Rochechouart, & de *Maris* d'Escars.

P. *672.* ligne premiere, après Louis-Victor, *ajoutez*, enseigne de Vaisseau.

P. *681.* lettre B, ligne 5. le 3. avril; *lisez* le 15. septembre 1688.

Ibid. lettre C, ligne 5. *ajoutez*, elle mourut à Paris le 28. avril 1729. & fut enterrée dans l'Eglise de S. Nicolas des Champs sa paroisse.

P. 682. lettre C, ligne 8. après ce mot, de Rochechouart, *ajoutez*, duc de Rochechouart, pair de France.

Ibid. à la fin de la dixiéme ligne, *ajoutez*, il mourut à Paris de la petite verole le 4. décembre 1731.

Ibid. alinea, *ajoutez* :

D Femme, MARIE-ANNE-ELIZABETH de Beauvau, fille de *Pierre-Madelene* comte de Beauvau, chevalier des Ordres du Roi, & de *Marie-Therese* de Beauvau, fut mariée le 4. may 1730.

P. *687.* lettre C, ligne *6.* Louis-Joseph, *ajoûtez*, Victor.

P. 688. lettre A, à la fin de la cinquiéme ligne, *ajoutez*, elle est morte, puis alinea :

II. Femme, JULIE-SOPHIE de Rochechouart, fille de *Louis-Alexandre* de Rochechouart, marquis de Jars, & de *Marie* de Loheac de Crapado, mariée le 3. août 1728. De ce mariage est née,

LOUISE-ALEXANDRINE-JULIE de Rochechouart, née le 10. janvier 1730.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez* :

E Il y a encore une branche de cette maison, dite *de Jussac*, dont étoit *N.* de Rochechouart de Jussac, premier écuyer du duc du Maine. Il fut tué à la bataille de Fleurus en 1690. Son fils guidon des Chevaux-legers Dauphins, mourut en 1707. M. de Saint Preuil-Jussac, fameux par son malheur sous le cardinal de Richelieu, étoit de cette branche.

P. 721. lettre A, ligne *9.* *effacez* chevalier des ordres du Roi.

Ibid. ligne 11. *ajoutez*, elle mourut à Paris le 13. novembre.... âgée de 76. ans.

P. 723. à la fin de la page, *ajoutez*, il arriva à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire le 13. mars 1732.

P. 753. lettre E, ligne 3. Marie de la Voüe, *lisez* de la Vove. A

P. 754. lettre A, ligne 9. fils de Philippe, *lisez* petit-fils.

P. 762. à la fin, *ajoutez* les Lettres de commutation de nom du Duché de Tresmes en celui de Gesvres.

Lettres de commutation de nom du Duché de Tresmes en celui de Gesvres.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous présens & à venir, salut. Notre cher & bien amé cousin Leon Potier, chevalier, Duc de Gesvres, Pair de France, conseiller en nos Conseils, premier gentilhomme de notre chambre, gouverneur & bailly du duché de Valois, nous a remontré que les aînez de sa famille ayant toujours porté la qualité de Marquis de Gesvres, & paru sous ce nom dans nos armées, où ils se seroient signalez, & dans les divers autres emplois dont ils ont été honorez par les Rois nos prédecesseurs ou par nous; ces considerations donnant audit sieur exposant une affection particuliere pour ce nom, il désireroit pour le perpetuer dans sa famille & le transmettre à sa posterité avec le Duché de Tresmes, qu'il y demeurât pour toujours attaché, sans qu'il pût être ci-après changé pour quelque cause que ce puisse être, & nous a très-humblement supplié vouloir lui accorder nos lettres de commutation de nom sur ce nécessaires. A ces causes, désirant favorablement traiter ledit sieur duc de Tresmes en consideration des grands & importans services que ses ancêtres & lui ont rendu aux Rois nos prédecesseurs & à nous; & de notre grace speciale, pleine puissance & autorité Royale, nous avons changé & commué, & par ces présentes signées de notre main changeons & commuons le nom de Tresmes, que porte à présent ledit Duché en celui de Gesvres, duquel voulons & nous plaît que le Duché soit ci-après appellé, & que sous icelui tant l'exposant que ses enfans & posterité nez & à naître en loyal mariage, soient reçûs à nous rendre leur foy & hommage, bailler leurs aveus & dénombremens, le cas y échéant, & que toutes les sentences & contrats qui seront passez dans l'étenduë dudit Duché en soient intitulez. Voulons pareillement que les vassaux & tenanciers dudit Duché de Gesvres le reconnoissent & ayent à bailler leurs aveux, dénombremens & déclarations sous le même titre, sans toutefois que pour raison dudit changement de nom il soit innové aucune autre chose tant audit Duché qu'en ses dépendances, ni que ledit sieur exposant soit tenu à autres ni plus grands droits envers nous, ni ses vassaux & tenanciers envers lui que ceux qu'ils doivent à présent, & à la charge que les aveus & déclarations, sentences & autres actes faits sous ledit premier nom de Tresmes demeureront en leur force & vertu, & que ces presentes ne pourront préjudicier à nos droits, ni à ceux d'autrui, ni déroger aux us & coutumes des lieux. Si donnons en mandement à nos amez & feaux conseillers les gens tenans notre cour de Parlement à Paris, & Chambre de nos Comptes audit lieu, que ces presentes ils ayent à registrer, & du contenu en icelles faire jouir & user pleinement & paisiblement ledit sieur duc de Gesvres, ses enfans & posterité, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens qui pourroient être mis ou donnez au contraire : car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Données à S. Germain en Laye au mois de juillet l'an de grace mil six cens soixante-dix, & de notre regne le vingt-huitiéme. Signé, LOUIS, & sur le reply, par le Roi, COLBERT. *Visa*, SEGUIER, pour servir aux Lettres de commutation de nom de celui du Duché de Tresmes en celui de Gesvres.

Registrées, oui & ce consentant le Procureur general du Roy, pour estre executées & jouir par l'impetrant de l'effet & contenu en icelles selon leur forme & teneur, suivant l'Arrest de ce jour. A Paris en Parlement le 2. Aoust 1670. Signé, DU TILLET. E

Et sur le même reply est écrit :

Registrées en la Chambre des Comptes, oui le Procureur general du Roi, pour jouir par l'impetrant de l'effet & contenu en icelles selon leur forme & teneur, le 15. *mars* 1673. Signé, RICHER.

P. 768. lettre B, ligne 9. *ajoutez*, il mourut en son château de Grignon le 22. décembre 1731. âgé d'environ 72. ans.

P. 772. lettre C, à la fin de la septiéme ligne, *ajoutez*, il a été nommé à l'abbaye

A de S. Remy de Reims après s'être démis de son archevêché de Bourges au mois de janvier 1729.

P. 773. lettre C, ligne derniere, *ajoutez*, il épousa au mois d'avril 1729. au château de Beaumont diocese de Beauvais, *Eleonore-Marie* de Montmorency-Luxembourg, fille de *Christian Louis* de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, & de *Louise-Madelene* de Harlay.

Ibid. lettre D, ligne 3. le 30. may, *lisez* le 6. juin suivant, & tout de suite, *ajoutez*, prêta serment & prit séance au Parlement en qualité de Pair de France le 12. août de la même année.

P. 787. lettre A, ligne 4. *ajoutez*, elle donna une procuration étant veuve le 22. septembre 1479.

P. 789. lettre A, ligne 3. 1529. *lisez* 1523.

B P. 791 lettre C, ligne 9. après ces chiffres 1710. *ajoûtez*, mourut le 4. may 1729.

Ibid. lettre D, ligne 5. 1699. *aliàs* 1596. & *effacez* âgé de 36. ans.

P. 795. lettre C, ligne 3. *ajoutez*, épousa au mois de janvier 1730. *Jacques-Nompar* de Caumont, marquis de la Force, fils d'*Armand-Nompar* de Caumont, pair de France, & d'*Anne-Elisabeth* Gruel de la Frette.

P. 809. lettre A, ligne 8. *lisez* Armand-Joseph comte du Cambout, par la donation que *Pierre* duc du Cambout son cousin lui en fit.

Ibid. lettre B, ligne premiere, par contrat du 8. février, *lisez*, du 28.

Ibid. ligne 10. *ajoutez*, elle mourut en 1693.

Ibid. ligne antépenultiéme, *ajoutez*, mourut en son diocese au mois de juillet 1729. âgé d'environ 43. ans.

B. 810. à la fin, *ajoûtez :* L'on trouve N. du Cambout, religieuse en l'abbaye de S. Georges de Rennes, nommée abbesse de Nidoiseau au diocese d'Angers le 31. décembre 1717.

C P. 829. lettre A, ligne 5. *lisez ainsi :* Anne de la Fitte de Pelaport, mariée par contrat du 6. may 1702. fille de *Pierre* de la Fitte de Pelaport, seigneur de Goussainçourt en Champagne, & d'*Antoinette* de Mirville, dame de Moret.

Ibid. ligne 6. *ajoutez*, mariée à *Jacques-Philippes-Auguste* de la Tour de Gouvernet, marquis de la Charce, baron de Cornillan en Provence, &c. fils de *Louis* de la Tour de Gouvernet, marquis de la Charce, & de *Claudine* de Mazel, dame de Fontaine-Françoise.

P. 836. lettre B, ligne 6. fille du premier, *lisez* fils.

P. 837. lettre C, ligne 3. mariée le 23. may, *lisez* par contrat du premier juin.

Ibid. ligne 5. Bonne de Courbon, *lisez* Corbon.

Ibid. & ligne suivante, eut de son premier mariage trois enfans, morts jeunes, & du second, *effacez tout cela*, & *lisez ainsi*, eut de son premier mariage entr'autres enfans

D *Jean* baron de Haussonville & d'Orne.

Ibid. ligne 8. neveu maternel, *lisez* paternel.

P. 840. lettre B, ligne 14. tué en 1659. *lisez* 1650.

P. 843. à la fin de la page, *ajoutez* pour enfans :

1. MARIE-GABRIEL-FLORENT-CHRISTOPHE de Choiseul, né à Nancy le 7. décembre 1728.

P. 845. lettre A, après la ligne 5. *ajoutez :*

N. *bâtarde de Choiseul, fille naturelle de* Maximilien *de Choiseul, baron de Meuze, & de* N. *baronne de Jouis, épousa* N. *baron de Beru, gentilhomme Allemand.*

P. 845. avant le §. XII. *ajoutez* les enfans d'*Henry-Louis* de Choiseul, marquis de Meuze.

1. MAXIMILIEN de Choiseul, marquis de Meuze, né le 7. juin 1715. capitaine dans
E le regiment de Meuze en 1729.

2. FRANÇOIS de Choiseul, né le premier octobre 1716. prieur de Notre-Dame de Veilly en Normandie.

Ibid. lettre E, ligne derniere, N. Raillart, *lisez* Nicole. & *ajoutez pour ses enfans :*

1. FRANÇOIS-XAVIER de Boncourt, lieutenant dans le regiment de Meuze.

2. CHARLES de Bressoncourt, aussi lieutenant dans le regiment de Meuze.

P. 849. lettre A, ligne 7. *effacez ces mots*, & mourut en 1726. & *lisez en leur place*, & vit en 1730.

Ibid. lettre C, ligne antépénultiéme, *ajoutez*, a épousé le 30. avril 1732. *Marie* de Champagne, fille de feu *René* Brandelis de Champagne, marquis de Villaines & de la Varenne, & de *Catherine-Therese* le Royer.

P. 856. ligne derniere, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 11. juin 1728. âgée de 82. ans, & fut enterrée aux Filles de Sainte-Marie ruë S. Antoine.

P. 861. lettre D, ligne 6. second fils, *lisez* fils aîné.

P. 862. lettre A, ligne 12. vicomte d'Avalon, *lisez* de Chalon. A

P. 872. lettre D, ligne 7. *lisez* le 3. août 1368.

P. 873. lettre B, ligne premiere, mort à la bataille de Verneuil en 1423. *lisez* 1424.

P. 874. lettre E, *effacez ces mots*, dit de la Tour-Landry.

P. 878. lettre D, ligne 5. *lisez* Marie-Madelene-Elizabeth, & à la fin de la ligne 8. *ajoutez*, & mourut à Paris la nuit du 17. & 18. octobre 1728. âgée de 66. ans.

P. 879. lettre B, ligne 4. Femme, N. *ajoutez*, Miole, dont un fils, *ajoutez*, & une fille, mariée en 1729. à *N.* tresorier de France à Dijon.

Ibid. lettre E, ligne antépénultiéme: Henry Fitz-James, *lisez* Jacques, & à la fin de la page, *ajoutez alinea:*

1. Louis d'Aumont, né le 3. avril 1729. & batisé le même jour. B

P. 889. lettre A, ligne premiere, après S. Nectaire, *ajoutez*, émancipé en 1406.

P. 891. lettre A, ligne 4. Jeanne Robertet, *lisez* Chabot.

Ibid. lettre D, ligne 9. *ajoutez*, mort à la Fleche le 7. may 1732.

P. 893. lettre B, à la fin de la sixiéme ligne, *ajoutez*, il n'eut point d'enfans de *Therese* de Dortan sa femme.

Ibid. lettre D, ligne premiere, *ajoutez*, & mourut en 1693.

Ibid. ligne suivante, *lisez ainsi :*

6. Jeanne de S. Nectaire, dite *mademoiselle de Chasteauneuf*, femme de *Just-François* du Fay, marquis de Gerlande.

P. 894. lettre A, ligne 4. après ces mots, seigneur de Crecy, *lisés*, & d'*Anne* de la Marteliere.

P. 895. lettre B, ligne 5. *ajoutez* en son château de Lainville près Mantes. C

Ibid. ligne 8. dit le marquis, *lisez* dit le comte de Senneterre.

P. 896. lettre A, ligne 5. *ajoutez*, lequel sera rapporté après la posterité de son frere aîné.

Ibid. lettre C, *lisez ainsi les deux dernieres lignes :*

Femme, ANNE Hoüel, fille de *Charles* Hoüel, seigneur & marquis de la Guadeloupe, l'une des Isles de l'Amerique, & d'*Anne* de Morache.

Ibid. à la fin de la page *ajoutez les degrez suivans :*

XIV.

FRANÇOIS de Saint Nectaire, second fils de *Charles* de Saint Nectaire, comte de S. Victour, & de *Jeanne* de Rabaynes. D

Femme, MARIE de Bechillon, fut mariée en 1685. & mere de

XV.

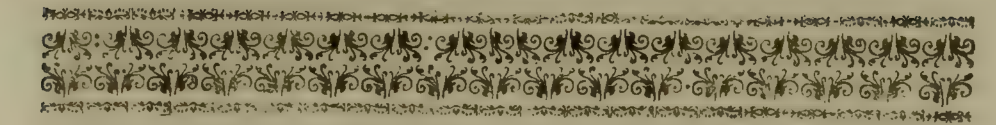
JEAN-CHARLES de Saint Nectaire, dit *le marquis de Senneterre*, comte de Saint Victour, baron de Didonne, seigneur de Brilhac, colonel d'infanterie en 1705. brigadier des armées du Roi en 1719.

Femme, MARIE-MARTHE de S. Pierre, fut mariée le 7. octobre 1713.

1. Henry-Charles de Senneterre né en 1714.



Page 289.



Tome Cinquiéme.

A PAGE 18. lettre E, ligne 8. au chiffre 5. N. de Sainte Maure, &c. réformez cet article, & *lisez*, Beatrix de Sainte Maure épousa par contrat du 8. mars 1526. *Charles* Tillon, seigneur de Varanes, fils de *Guillaume* Tillon, seigneur de Varanes, de la Guichonniere & de Manthelon, & de *René* Doayron. Elle eut en dot 3500. liv. tournois, dont elle donna quitance avec son mari le 3. fevrier 1533. Elle étoit veuve le vendredy 8. septembre 1564. lorsqu'elle transigea avec *René* Tillon son fils aîné en presence de *Claude* & de *Jeanne* Tillon ses autres enfans, au sujet de la succession de *Charles* Tillon son mari. Leur fils aîné *René* Tillon seigneur de Varanes-Tillon & de la Touche-Moreau, épousa par contrat du 28. juillet 1561. *Françoise* de Dureil, fille de *Geoffroy* seigneur de Dureil, de Mouline & de la Barbée, & de *Marguerite* de la Chasteigneraye, qui eut en dot la terre de la Roche-Girard avec 500. écus. De ce mariage vint une fille unique *Marguerite* Tillon, dame de Varanes-Tillon, de la Touche-Moreau, de Chavaigne & de la Perochere, laquelle épousa *Louis* de la Chapelle, seigneur de la Ro-
B chegiffart, &c. & fut mere de *Samuel*, *Esther* & *Renée* de la Chapelle. *Renée* de la Chapelle épousa par contrat du 24. octobre 1600. *Charles* d'Avaugour, seigneur de Quergrois, &c *Esther* de la Chapelle fut mariée par contrat du 19. août 1607. à *Paul* seigneur de Chamballan, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, dont une fille unique *Marguerite* de Chamballan, mariée à *Henry* de la Chapelle son cousin germain. *Samuel* de la Chapelle, chevalier seigneur de la Rochegiffart, &c. demeura sous la tutelle de *Marguerite* Tillon sa mere, & épousa par contrat du 25. août 1615. *Françoise* Marée, fille aînée de *René* Marée, chevalier seigneur de Montbaret, de la Martiniere, &c. conseiller du Roi en ses conseils d'état & privé, capitaine de 50. hommes d'armes, gouverneur & lieutenant de roy des ville & évêché de Rennes, & d'*Esther* du Boays, dame de Careil. Leur fils fut *Henry* de la Chapelle, marquis de la Rochegiffart, &c. mestre de camp d'infanterie, tué au combat de S. Antoine, lais-
C sant de sa femme *Marguerite* de Chamballan sa cousine, *Henry* & *Henriette* de la Chapelle. *Henry* de la Chapelle II. du nom, marquis de la Rochegiffart, épousa en 1656. *Marguerite* de Machecoul, fille aînée de *Gabriel* de Machecoul, marquis de Vieillevigne, baron de Montaigu, de Rocheserviere, &c. & de *Renée* d'Avaugour, dont il eut *Anne* de la Chapelle, femme de *Claude-Philibert* Damas, marquis de Thianges, fils de *Claude-Leonor* Damas, marquis de Thianges, & de *Gabrielle* de Rochechouart, morte sans enfans. *Henriette* de la Chapelle fut mariée au mois de juillet 1680. à *René* du Boays, chevalier, comte de S. Gilles & de Meneuf, fils aîné de *Paul* du Boays, seigneur de S. Gilles, de Meneuf & de la Saugere, & d'*Henriette* de Montbourcher, fille de *René* de Montbourcher, marquis du Bordage, & d'*Elisabeth* du Boays, dame de Poligny, de Meneuf, &c. De ce mariage sont nés *Gedeon-Henry*, & *Marguerite-Henriette* du Boays, laquelle n'est pas mariée. *Gedeon-Henry* du Boays son frere, comte de Meneuf & de Sion, épousa le 21. avril 1703. *Charlote-Polixene* de Goullayne, fille de *François* comte de Goullayne, seigneur de Laudoviniere-le-Châtenay, & de *Marguerite* d'Appelvoisin.

D La maison de la Chapelle est éteinte : elle portoit pour armes, *de gueules à la fasce d'hermines*. On trouve des preuves de son ancienneté dans l'histoire de Bretagne dès l'onziéme siécle ; elle a eu des maréchaux de Bretagne, des gouverneurs des enfans des ducs de Bretagne, & des alliances avec les maisons de Rohan, de Rieux, de Molac, &c.

P. 21. lettre D, Honoré, dit le comte de Sainte Maure, *ajoutez* à la fin de son article, il mourut à Paris le 8. novembre 1731. dans sa 79. année.

P. 22. lettre B, ligne 9. d'Henriette de Breaux, *lisez* d'Henriette de Barrault.

P. 36. lettre B, ligne 2. après ces chiffres 1696. *ajoutez*, & est mort le 4. may 1729.

Ibid. ligne 3. à la fin du chapitre, *ajoutez*, CHARLES-GASPARD-GUILLAUME de Vintimille des comtes de Marseille, commandeur de l'ordre du S. Esprit, ci-devant archevêque d'Aix, est aujourd'hui archevêque de Paris, duc de S. Cloud, pair de France, & a prêté serment en cette qualité au parlement le 19. decembre 1729. *Voyez la genealogie de la maison de Vintimille tome II. de cette hist. p. 285.*

P. 84. lettre E, ligne 6. *ajoutez*, mourut au mois de decembre 1720. A

P. 86. lettre C, ligne 3. à la fin de l'article de *Joseph-Marie* duc de Boufflers, *ajoutez*, il prêta serment & prit seance au Parlement en qualité de pair de France le 22. may 1731.

Ibid. pour ses enfans *ajoutez*, 1. *Charles-Joseph* de Boufflers, né le 17. août 1731.

P. 87. à la fin de la page, *ajoutez*, il est marié, & a un fils né en Espagne, lequel a été naturalisé François à Paris en 1729.

P. 90. après l'article de Louise-Antoinette-Charlotte de Boufflers, *ajoutez* pour ses enfans, 1. *Louis-François* de Boufflers-Remiencourt, né le 22. novembre 1714. 2. *Augustin-Maurice* de Boufflers-Remiencourt, né le 24. fevrier 1719. mourut le 6. mars suivant. 3. *Charles-Louis-Honoré-Victoire* de Boufflers-Remiencourt, né le 13. dece me 1722. est mort le 30. octobre 1724. 4. *Catherine-Charlote* de Boufflers-Remiencourt, née le 28. juin 1716. mourut au mois de septembre 1721. 5. *Marie-Josephine* de Boufflers-Remiencourt, née le 30. mars 1724. 6. *Marie-Louise* de Boufflers-Remiencourt, née le 27 septembre 1725. 7. *Marie-Cecile* de Boufflers-Remiencourt, née le 21. novembre 1726. B

P. 128. lettre B, ligne 2. & de Jeanne, *lisez* & d'*Elisabeth*.

P. 138. lettre B, ligne 5. le 27. octobre 1484. & y enterré, *lisez* le 27. octobre 1487. & y fut enterré.

P. 145. lettre C, degré 21. à l'article de Charles de Harcourt baron d'Olonde, *ajoutez*, a été mestre de camp, & sous-lieutenant des chevaux-legers de Bourgogne.

Ibid. lettre D, après la derniere ligne, *ajoutez*, son fils, dit le marquis de Harcourt, capitaine de dragons dans le regiment colonel general, mourut à Lille le 20. juin 1730.

Ibid. ajoutez, *alinea.*

On trouve JEAN-FRANÇOIS d'Harcourt, prêtre abbé commandataire de Menat en Auvergne, qualifié cousin germain de *Charles* d'Harcourt, baron d'Olonde.

GUILLAUME de Harcourt, dit le marquis de Harcourt, frere de *Jean-François* de Harcourt, a été capitaine de vaisseau, & s'est retiré à sa terre de Basse-Normandie à cause de ses infirmitez C

Femme, ANNE-ROSE de Poesrie, heritiere de la maison de Taillepied.

1. JACQUES dit le comte de Harcourt, faisoit ses exercices à l'academie de Vandeuil à Paris en 1730.
2. MARIE ROSE de Harcourt, pensionnaire au monastere de la Visitation de Caen en 1730.

P. 153. lettre B, ligne 6. à la fin de l'article d'Angelique Fabert, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 12. octobre 1730. âgée d'environ 82. ans.

Ibid. lettre D, ligne 1, Catherine Metiviet qu'il avoit épousée vembre, *lisez* Catherine Metivier, qu'il avoit épousée en novembre.

Ibid. lettre E, ligne 6. à la fin de l'article, *ajoutez*, de ce mariage est né le 8. may 1729. *Louis-Francois* de Talaru.

P. 154. lettre C, ligne 10. 6. Henry-Claude, *lisez ainsi son article*, Henry-Claude de Harcourt, dit le chevalier de Harcourt, né le 1. janvier 1704. a été cornette des chevaux-legers de Berry, puis colonel d'un regiment de dragons de son nom, par provisions du mois de septembre 1728. D

Ibid. lettre E, ligne 3. lieutenant general de la province de Franche-Comté, *ajoutez*, qu'il vendit en 1730. au duc de Durfort, fils du duc de Lorges.

Ibid. lettre F, ligne 8. Marie-Therese-Delphine, *ajoutez* Eustochie.

P. 166. lettre A, ligne 1. *changez les chiffres*, & avant 1. Jacques, *ajoutez*, 1. *Charles* Fitzjames, né le 7. janvier 1701. mort. 2. *Anne* Fitzjames, né le 28. decembre 1701. mort.

Ibid. lettre C, ligne 2. *ajoutez* à la fin de l'article, à present veuve de *François-Marie* Spinola, duc de S. Pierre, grand d'Espagne.

Ibid. ligne 3. 9. Laure Fitzjames, *ajoutez* mariée le 11. mars 1732. à *Joachim-Louis* de Montaigu, marquis de Bouzols, lieutenant general de la province d'Auvergne, fils de *Joseph* de Montaigu, comte de Bouzols, maréchal de camp, inspecteur general de la cavalerie & des dragons, & de *Jeanne-Henriette* Doreilhet de Colombines. E

Ibid lettre D, à la fin de la page, *effacez* plusieurs enfans, & *ajoutez*, 1. *Jacques* Fitzjames, né le 11. octobre 1717. mort peu après. 2. *Jacques* Fitzjames, né le 28. decembre 1718. 3. *Pierre* Fitzjames, né le 17. novembre 1720. 4. *Bonaventure* Fitzjames, né le 21. avril 1724. 5. *Catherine* Fitzjames, née le 21. août 1723. mourut peu après. 6. *Marie* Fitzjames, née le 3. may 1725.

P. 174. lettre C. ligne 6. épousa, *lisez* épousa Navarre de Lupé.

A P. 180. lettre E, ligne derniere, *ajoutez*, il étoit frere de *François* d'Albret, qui épousa par contrat du 19. décembre 1609. *Jean* de Grossolles III. du nom, baron de Flamarens & de Montastruc, seigneur de Buzet, &c. mestre de camp d'un regiment d'infanterie.

P. 224. lettre B, ligne 9. veuve de Guigues IV. du nom, *lisez* veuve de Guigues V. du nom.

P. 226. lettre E, ligne 7. enterrée, *lisez* enterré.

P. 266. lettre C, ligne 6. Cadagne, *lisez* Gadagne.

P. 267. lettre C, ligne 9. à la fin de l'article de Gilbert d'Hostun, *ajoûtez*, il mourut à Paris le 5. février 1732. dans sa 78e année.

P. 269. lettre D, à la fin de l'article de Marie-Joseph duc d'Hostun, *ajoutez*, il a
B été nommé maréchal de camp en 1731.

Ibid. ligne 12. à la fin de l'article de Marie-Isabelle-Angelique-Gabrielle de Rohan, *ajoutez*, le Roi lui accorda la survivance de la charge de gouvernante des Enfans de France le 4. septembre 1729.

P. 282. lettre E, ligne 9. à la fin de l'article, *ajoutez*, il a été nommé à l'archevêché d'Aix le 2. juin 1729.

P. 283. lettre B, ligne 7. à la fin de l'article, *ajoutés*, & a pris possession des honneurs de la Grandesse d'Espagne le 14. may 1730.

P. 284. lettre D, ligne 6. N. de l'Arche, *lisez* Jeanne de l'Arche.

P. 288. lettre D, ligne 9. à la fin de l'article, *ajoutez*, elle a été dame d'honneur de son altesse Royale madame la duchesse d'Orleans mere du Regent, & est morte à Paris le 27. août 1731. âgée de près de 80. ans.

P. 289. lettre E, ligne 2. 1. Louis de Brancas, *ajoutez*, duc de Lauraguais, né le 5. mars 1714. marié le 27. août 1731. à *Adelaïde-Genevieve-Felicité* d'O.

C *Ibid.* à la fin de la page, *ajoutez*, mariée le 6. février 1730. à *Claude-Gustave-Chretien* marquis des Salles, gouverneur de Vaucouleurs, fils de *François* comte des Salles, marquis de Bucqueville, gouverneur de Pont-à-Mousson, & de *Catherine* de Fiquelmont.

P. 357. lettre B, ligne 2. *ajoutez* pour second fils, 2. *Louis-Gabriel* d'Aubusson, né le 3. août 1729.

P. 378. lettre D, ligne 4. I. Femme, Jeanne, *ajoutez*, Paynel.

Ibid. lettre E ligne 4. *effacez*, que son mari fut tué à la bataille de Rosebeque.

P. 392. lettre C, ligne 9. après ce mot, fils, *ajoûtez*, il est mort à Paris le 6. décembre 1729. âgé d'environ 83. ans, & a été enterré aux Carmelites du faubourg Saint Jacques.

P. 397. à la fin de la page, *ajoutez*, Elizabeth & Marie Goyon eurent en partage la Moussaye de 10000. livres de revenu, Kergouet de 2000. livres, Murhenuen & Guerivert de 4500. livres, & Nygent avec 6000. livres.

D P. 399. lettre D, ligne 11. Anne Goyon, mariée à *N. lisez* à *François* Durat.

Ibid. lettre E, ligne 8. après ce chiffre 1714. *ajoutez*, mort jeune.

Ibid. ligne suivante, *ajoutez*, N. Goyon, mariée à *Barthelemy* marquis d'Espinay.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, mariée *N.* de la Touche-Trebry.

P. 415. lettre B, ligne derniere, *ajoutez alinea :*

Le comte de Gouyon-Vauduran a épousé en 1726. *Julie* du Guemadeuc, fille puinée de *Jean-Baptiste-Amador* du Guemadeuc, lieutenant general pour le Roi en Bretagne, gouverneur de S. Malo, & sœur de *Marie-Anne-Josephe* du Guemadeuc, veuve de *Joseph* de Volvire, dit *le marquis de Volvire.*

P. 464.* lettre D, ligne 8. substitué par son pere, *lisez* substitué par le cardinal Mazarin.

P. 465. lettre B, ligne 8. à la fin de l'article de *Louis-Jules-Barbon*, *ajoutez*, il a épousé le 17. décembre 1731. *Helene-Angelique-Françoise* Phelypeaux, fille de *Jerosme* Phelypeaux, comte de Pontchartrain, prevôt & maître des ceremonies des ordres du Roi, & d'*Helene-Rosalie-Angelique* de l'Aubespine de Verderonne.

E P. 496. lettre A, ligne 4. Louis-Cesar de la Baume-le-Blanc, *ajoutez*, duc de Vaujour.

Ibid. après la ligne 8. *ajoutez alinea :*

Femme, ANNE-JULIE de Crussol, fille de *Jean-Charles* de Crussol, duc d'Uzés, pair de France, chevalier des ordres du Roi, & d'*Anne-Marie-Marguerite* de Bullion, fut mariée le 19. février 1732.

Ibid. lettre B, à la fin de l'article, *ajoutez*, il mourut à Paris le 30. avril 1731.

P. 498. lettre E. ligne 4. après ces mots lui a succedé, *ajoutez*, & prêta foy & hommage-lige au Roi pour le duché de Bar & autres domaines mouvans de la Couronne, à Versailles le premier fevrier 1730.

P. 508. lettre C, ligne 5. fille aînée de *Guy* I. du nom, *lisez* fille aînée de *Manassez.*

P. 512. lettre E, à l'article de *Robert*, duc de Bar, *ajoutez*, le roi Jean lui accorda dispense d'âge pour gouverner le Barrois par lui même, par lettres patentes du 23 juillet 1352. & il y eut arrêt du Parlement du 5. juin 1353. qui adjugea au Roi la tutelle de ce Seigneur. Charles VI. lui donna une commission datée du premier août 1410. pour l'execution d'un arrêt du Parlement contre Charles I. duc de Lorraine, qui avoit fait entrer garnison à Neufchâteau, au mépris de cet arrêt. A

P, 526. lettre C, ligne 5. à la fin de l'article, *ajoutez*, le Roi d'Espagne lui a donné au mois de novembre 1730. la commanderie de Cabeza del Buey, ordre d'Alcantara.

P. 572. lettre A, ligne 7. fils, *lisez* arriere-petit-fils.

Ibid. lettre B. ligne premiere, Menville, *lisez* Mereville.

P. 614. lettre D, ligne derniere, *ajoutez*, elle mourut d'apoplexie au palais du Luxembourg à Paris le 5. juin 1731.

P. 623. lettre B, ligne antépénultiéme, femme, *lisez* I. Femme, & après la derniere ligne, *ajoutez:* B

II. Femme, MARIE-CHARLOTTE Gouffier, veuve de *Charles* Colbert de S. Mars, fut mariée le 7. septembre 1730.

P. 644. lettre C, après ce mot, d'Espagne, *ajoutez*, il prêta foy & hommage du duché de Croy le 18. janvier 1617. entre les mains du Chancelier de France, & par arrêt de la Chambre des Comptes du 6. février suivant il obtint mainlevée des saisies feodales qui avoient été faites des revenus de ce duché.

P. 649. après le degré XI. ligne premiere, *ajoutez*, duc de Croy.

Ibid. quinze lignes après, Freseignes, *lisez* Traisignies.

Ibid. lettre A, ligne 4. *effacez*, N. de Croy, fille, & *lisez* Anne-Marie de Croy, épousa en 1722. *Jean-François* de Bette, marquis de Leyde, Grand d'Espagne, general des armées du Roi Catholique. C

Ibid. ligne 7. *effacez* prince, & *lisez* duc de Croy, & *ajoutez*, prince du S. Empire & Grand d'Espagne.

P. 652. lettre A, ligne derniere, à la fin de l'article, *ajoutez*, & instrumentorum; *p.* 7. où se trouvent les lettres de l'érection de l'évêché de Cambray en duché, dans lesquelles on lit, *cum & origo nobilitatis tuæ à serenissimis regibus Hungariæ originem trahat.*

P. 653. lettre D, ligne derniere, après ces chiffres 1486. *ajoutez*, ces lettres portent, *nobili* Carolo comiti de Chimay, ex illustribus de Croy descendentibus ex verâ & legitimâ progenie, seu origine regum Hungariæ. *Voyez* aussi le brevet de l'an 1584. par lequel l'empereur Rodolphe crea Charles-Philippes de Croy, marquis d'Havrech, & ses descendans princes du S. Empire, & celui que l'empereur Leopold donna en 1664. en faveur de Philippes de Croy, cadet d'un comte de Roeux.

P. 658. lettre B, ligne 3. Beth, *lisez* Bette.

Ibid. lettre C, ligne 8. *effacez* N. de Croy, dit *le chevalier de Solre*, & *lisez*, *Albert-François* de Croy, dit *le chevalier de Croy*. D

Ibid. ligne 10. *effacez* N. de Croy, & *lisez* François de Croy, comte de Beaufort, né en 1691. & *ajoutez*, à la fin de son article, brigadier des armées du Roi d'Espagne, & colonel d'un regiment d'infanterie Wallonne.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, 5. MARIE-THERESE-ALEXANDRINE de Croy, chanoinesse à Mons. 6. JOSEPHE-CHARLOTTE de Croy, dite *mademoiselle de Beaufort*, chanoinesse à Maubeuge.

P. 659. lettre A, ligne premiere, après ce mot, de Croy, *ajoutez*, dit *le prince de Croy-Solre.*

Ibid à la fin de l'article de Philippes-Alexandre-Emmanuel de Croy, *ajoutez*, le Roi le qualifie de *cousin* dans un brevet de lieutenance pour une compagnie de son regiment, du 2. mars 1693. & dans un ordre du 10. may 1708. pour servir en qualité de brigadier sous le duc de Bourgogne dans l'armée de Flandres. E

Femme, MARIE-MARGUERITE-LOUISE comtesse de Millendonck, fille de *Louis-Herman-François* comte de Millendonck, & d'*Isabelle-Therese* de Mailly. De son mariage est sorti,

EMMANUEL prince de Croy-Solre, né le 23. juin 1718. pensionnaire au College des Jesuites à Paris en 1730.

Ibid. lettre C, ligne 3. *ajoutez*, mariée à N. de Brias, comte de Royon.

Ibid. ligne suivante, *effacez*, N... & *lisez* Marie-Philippes, & *ajoutez* à la fin de la ligne, baron de Pernes en Artois.

Ibid. ligne derniere de la page *ajoutez*, mort vers l'an 1725.

P. 660. lettre C, ligne 4. après ce mot, Wallon, *ajoutez*, fut reçû à faire foy & hommage pour le duché de Croy, par arrêt de la Chambre des Comptes le 12. may 1670. & obtint mainlevée des saisies feodales des revenus de ce duché par autre arrêt du 12. juin suivant. Il fut, &c.

P. 661.

A P. 661. lettre B, ligne 2. *ajoutez*, dont elle étoit veuve en 1721.
Ibid. ligne 11. *ajoutez*, obtint le 31. juillet 1728. arrêt de la Chambre des Comptes, comme tutrice de son fils, pour la mainlevée des saisies feodales des revenus du duché de Croy.
Ibid. ligne 12. *effacez*, 1. N. de Croy, & *lisez* :
1. Louis-Ferdinand-Joseph de Croy, duc d'Havrech & de Croy, prince du S. Empire, Grand d'Espagne de la premiere classe, né en Espagne l'an 1713.
Ibid. lettre C. après la ligne 2. *ajoutez alinea* :
3. Jean-Just-Ferdinand-Joseph de Croy, dit *le prince de Croy*.
Ibid. ligne suivante, 3. N. *lisez*, 4. Marie-Louise-Josephine de Croy.
Ibid. ajoutez alinea :
5. & 6. Marie-Anne-Charlotte & Pauline-Josephine de Croy,
P. 738. lettre B, ligne 2. à la fin de l'article de Felice-Armande-Charlotte de Durfort, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 27. décembre 1730.
P. 739. lettre C, ligne 4. 1715. *ajoutez*, lieutenant general au comté de Bourgogne sur la démission du duc d'Harcourt en 1730.
B P. 742. lettre C, ligne 9. *effacez ces mots*, & son mari épousa, & *lisez* elle eut un fils *Pons* de Pons II. du nom, lequel épousa.
P. 743. lettre A, ligne 7. Breaux, *lisez* Barrault.
Ibid. ligne 9. Thuanet, *lisez* Tavannes.
Ibid. lettre C, ligne 2. femme de N. *ajoutez*, Jousserand.
Ibid. ligne 7. Carlie, *lisez* Carles.
P. 756. lettre A, ligne 8. Antoinette, *ajoutez*, épousa *Jean* du Maine, seigneur d'Escandillac.
Ibid. lettre B, ligne 8. eut entr'autres enfans, *ajoutez alinea* :
1. HECTOR-REGNAUD de Durfort, comte de Launac, qui suit.
2. François de Durfort, chevalier, seigneur de Born, de Bajaumont, de Fagueroles, de Ginac & d'Esparsac, eut grand procès contre *Serenne* (a) de Durfort sa niéce, pour les biens de la maison de Durfort en Guyenne, dont il prétendoit
C la substitution ouverte en sa faveur, par la mort sans enfans mâles de *Hector-Regnaud* de Durfort, pere de *Serenne* Il fit légitimer son fils en 1655. & en 1657. il fit donation entre-vifs de tous ses biens à *Charles* de Montpezat, comte de Launac son petit-neveu, à la charge de bailler à son fils naturel la terre de Ginac & d'Esparsac, jusqu'à ce qu'il jouît de celle de Bajaumont. Il mourut peu après sans enfans légitimes.

(a) *Aliàs* Petrine.

Fils naturel de François *de Durfort.*

Jean de *Durfort* fut légitimé par lettres de l'an 1655. vérifiées à la Chambre des Comptes. Son pere l'institua, ainsi qu'il a été dit, heritier des terres de Ginac & d'Esparsac, en attendant qu'il jouît de celle de Bajaumont; mais quarante ou cinquante hommes armez étant venus au château de Bajaumont où il étoit malade, lui prirent tous ses papiers & meubles, lui mirent les menottes, le firent conduire à six lieuës de
D là, & attacher à une chaîne de Galeriens que l'on conduisoit à Toulon, dont il fut délivré par arrêt du Parlement de Toulouse, & ensuite il souffrit deux années de prison; le comte de Launac s'opposa à ses lettres de légitimation, dont il a été débouté en 1661. & comme *Jean* de Durfort vouloit jouir de la terre de Bajaumont à faute de celles de Ginac & Esparsac, il en fut chassé à main armée, condamné aux Galeres pour une violence, & il lui fut fait défense par arrêt du Parlement de Bourdeaux, obtenu par défaut du premier septembre 1663. de prendre le nom & les armes de Durfort. Il se pourvut à la chambre de l'Edit, où il fut encore débouté par arrêt du 21. août 1665. contre lesquels arrêts il se pourvut au Conseil, où il en obtint un du 3. avril 1671. qui casse celui de Bourdeaux, ordonne l'execution de celui de la chambre des Comptes touchant les lettres de légitimation, & renvoye sa partie au Parlement, ce qui a été
E confirmé par autre arrêt du 18. may 1672.
P. 757. lettre A, ligne derniere, Philberte, *lisez* Florette.
Ibid ligne derniere de la page, son fils fut, *lisez*, ses enfans furent;
1. MATHURIN de Durfort, seigneur de Goujonnac, qui suit.
2. Marguerite de Durfort, épousa le premier mars 1552. *Bertrand* de Lambert, écuyer, seigneur de la Fillolie, conseiller au Parlement de Bourdeaux, puis maître des requêtes de Navarre, fils de *Jacques* de Lambert, écuyer, seigneur de Lamourat, de la Mazardie & de la Jarissie, & de *Marguerite-Arnalde* la Faye.
P. 765. lettre A, ligne 5. Anne, *lisez* Anne de Crevant, épousa par contrat du 6.

août 1504. *René* d'Aloigny, ſeigneur de la Groye, fils de *Jacques* d'Aloigny, ſeigneur de la Groye, & d'*Anne* le Roux de la Roche-des-Aubiers. A

P. 770. lettre A, ligne 6. après 1687. *ajoûtez*, elle mourut à Douay le 19. août 1732. âgée d'environ 79. ans.

Ibid. B, ligne 4. à la fin de l'article d'*Anne-Louiſe* de Crevant d'Humieres, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 22. avril 1732. dans ſa 72ᵉ année.

P. 831. lettre B, ligne 14. Rolin de Monchy, *liſez* Robert de Monchy.

Ibid. lettre C, ligne 5. Pons de Belleforiere, *liſez*, *Ponthus* de Belleforiere.

Ibid. ligne ſuivante, d'Obiſy, *liſez* d'Oliſy.

P. 841. lettre C, ligne 10. Femme, Charlotte-Victoire, *liſez*, Femme, Marie-Charlotte-Victoire. B

Ibid lettre E, ligne 6. à la fin de l'article, *ajoutez*, il fut enterré en la paroiſſe de la Madelene faubourg S. Honoré à Paris.

P. 862. à la fin de la page, *ajoutez en titre*:

Brevet du Roy Louis XIV. pour l'érection du Comté de Treſmes en Duché-Pairie, ſous le nom de Duché de Treſmes.

Du 21. Août 1643.

AUJOURD'HUY vingt-un août 1643. le Roi étant à Paris bien informé, comme de long-temps le feu Roi ſon pere avoit réſolu, en reconnoiſſance des longs, C fideles & recommandables ſervices que lui a rendus le ſieur comte de Treſmes, tant près ſa perſonne pendant trente-deux ans en la charge de capitaine de ſes Gardes du corps, qu'ailleurs en pluſieurs occaſions importantes, de lui accorder l'érection du comté de Treſmes en Duché-Pairie, & que même peu de jours avant ſon decès il en avoit fait ſa déclaration expreſſe, afin de témoigner à la poſterité en quelle eſtime & conſideration elle avoit toujours eu ſa perſonne & ſeſdits ſervices; & comme elle eſt très-aſſurée que ſi Dieu lui eût prolongé ſes jours, il eût ſans doute mis à effet cette bonne intention, ſa Majeſté voulant à préſent faire connoître audit ſieur comte de Teſmes qu'elle n'a pas moins de bonne volonté pour lui, & qu'elle entend lui en faire reſſentir les effets. De l'avis de la Roine regente ſa mere, elle lui a de nouveau, entant que beſoin eſt ou ſeroit, octroyé l'érection de ladite terre de May & toutes les dépendan- D ces du comté de Treſmes relevans de Sa Majeſté, à cauſe de ſon duché de Valois & comté de Meaux, en titre, nom & prééminence de Duché & Pairie de France, ſous le nom & appellation du Duché de Treſmes à lui accordée par ledit feu Roi ſon pere, pour en jouir par lui & ſes ſucceſſeurs mâles audit titre, pleinement, paiſiblement & à toujours, voulant qu'il ſoit reconnu en ladite qualité de Duc & Pair de France en tous actes, jugemens & lieux que beſoin ſera, & qu'il jouiſſe des honneurs, prérogatives & prééminences appartenantes à ladite dignité de Duc & Pair, & dont jouiſſent les autres Ducs & Pairs de France, à la charge qu'au défaut d'hoirs mâles ladite Pairie ceſſera, en ſorte que les femelles jouiront dudit comté de Treſmes & terre de May au même titre qu'elles ſont à préſent, & tout ainſi que ſi ladite érection n'avoit point été faite. Pour témoignage de quoi ſa Majeſté m'a commandé d'en expedier audit ſieur comte de Treſmes toutes Lettres néceſſaires en conſequence du preſent Brevet, qu'elle a voulu ſigner de ſa main, & être contreſigné par moi ſon conſeiller ſecretaire d'état de ſes commandemens & finances. Signé, LOUIS, & plus bas, DE LOMENIE.

P. 888. lettre C, ligne 10. à la fin de l'article de Hugues d'Arpajon, *ajoûtez*, le E pape Innocent VI. par Bulle de l'an 1352. envoya Hugues d'Arpajon, chanoine de Rodez ſon chapelain, nonce du Siege Apoſtolique, en Italie & vers la Lombardie, aux gages de trois florins d'or par jour. Ce même Pape lui adreſſa en 1353. une lettre, par laquelle il l'envoya vers le Conſeil de Sienne, auquel il donne avis qu'il envoye pour Legat *à Latere* en Italie Gilles, cardinal du titre de S. Clement. Surita, *liv. VIII. des Annalles d'Arragon*, *chap.* 55. rapporte que le même Pape l'envoya l'an 1354. en Sicile, pour obliger les Inſulaires à recevoir le prince Pierre d'Arragon (qui ſe fit depuis Cordelier) pour regent du royaume de Trinacrie.

P. 889. lettre C, ligne 8. Guy d'Apajon, *liſez* Guy d'Arpajon.

P. 896. lettre E, ligne 7. de Lanne, *liſez* de Launay, *liſez* de même à la ligne ſuivante.

P. 899. lettre C, ligne 6. à la fin de la ligne, *ajoutez*, l'an 1673.

P. 900. lettre A, ligne 5. à la fin, *ajoutez*, elle a été dame du palais de madame la ducheſſe de Berry.

A P. 904. & 919. aux armes de Roquelaure, *mettez*, sur le tout d'*argent au lion d'azur*, *qui est* du Bouzet-Roquepine.

P. 913. lettre C, ligne 13. Cochefillette, *lisez* Cochefilet.

P. 930. lettre B. après la derniere ligne, *ajoutez :*

5. N. de Lenos, né au mois de novembre 1730. mort peu après.

6. N. de Lenos, née au mois de novembre 1731.

Brevet qui donne rang de Duc & de Duchesse à Monsieur & Madame d'Alincourt.

B Du 20. Septembre 1729.

AUJOURD'HUY vingt septembre mil sept cens vingt-neuf. Le Roi étant à Versailles, voulant donner au sieur marquis d'Alincourt une marque distinguée de son estime & de sa consideration, & reconnoître en sa personne les services que le sieur maréchal duc de Villeroy son ayeul a rendus avec tant de zele dans la charge de gouverneur de sa Majesté; sa Majesté a permis & permet au sieur marquis d'Alincourt & à la dame son épouse, de prendre leur vie durant la qualité de Duc & de Duchesse en tous actes publics & particuliers, tant en jugement que dehors. Veut & entend sa Majesté qu'ils jouissent des mêmes honneurs & prérogatives dans sa maison & près de sa personne, & entrées au Louvre, dont jouissent les autres Ducs & Duchesses, & pour assurance de sa volonté, sa Majesté a signé de sa main le présent Brevet, & fait contresigner par moi conseiller secretaire d'état & de ses commandemens & finances. Signé, LOUIS, & plus bas, PHELYPEAUX.

C

Tome Sixiéme.

PAGE 28. ligne premiere, justice, *lisez* de justice.

P. 45. lettre C, ligne 2. *effacez*, de Châtillon, & *lisez* comtesse de Roucy.

P. 60. lettre C, ligne 3. à Robert, *lisez* 2°. à Robert.

P. 85. lettre C, ligne 6. de Mahaut de Bourgogne sa premiere femme, *lisez* d'*Isabeau* de Courtenay sa seconde femme.

P. 105. lettre D, après la seconde ligne, *ajoutez alinea :*

5. JEANNE de Châtillon, femme de *Robert* de Dinan, seigneur de Châteaubriant.

P. 111. lettre B, ligne 4. mariée, *ajoutez*, 1°. à *Charles* de Savoisy, 2°. &c.

P. 113. lettre B, ligne 8. fils de Valeran, *lisez* fils de *Jean*.

Ibid. ligne suivante, Marguerite de Roye, *lisez* Jeanne de Craon.

P. 116. lettre C, ligne 8. la Charte sur Loir, *lisez* la Charité sur Loir.

P. 120. lettre B, à la fin de l'article d'Alexis-Madelene-Rosalie de Châtillon, *ajoutez*, il a été reçû chevalier des ordres du Roi le 2. février 1731.

D *Ibid* ligne 10. 1721. *ajoutez*, mort, & alinea,

2. N. de Châtillon, pensionnaire au couvent de Sainte Elisabeth à Paris.

Ibid. lettre C, ligne 3. Jacques Anneguy, *lisez* Jacques-Tanneguy.

Ibid. après la derniere ligne, *ajoutez alinea :*

2. ANNE-LOUISE-ROSALIE de Châtillon, née le 19. octobre 1729.

3. GABRIELLE-LOUISE de Châtillon, née le 20. septembre 1731.

P. 123. lettre A, avant le degré XIII. *ajoutez :*

II. Femme, JEANNE de Bucy, veuve 1°. de *Jean* II. du nom, seigneur de Chepoy, 2°. de *Guillaume* de Warny, & fille de *Simon* seigneur de Bucy, premier president au Parlement de Paris.

P. 138. lettre B, ligne premiere, Pierre II. du nom, *lisez*, Pierre I. du nom.

Ibid lettre C, ligne pénultiéme, Marigné-Ferchaud, *lisez* Martigné-Ferchaud.

P. 176. lettre B, ligne 3. Geurmonval, *lisez* Guermonval, *lisez* de même deux lignes après.

Ibid. lettre D, après le degré XII. ligne premiere, & d'Isabeau, *lisez* & de Jeanne.

P. 177. lettre B, après la derniere ligne, *ajoutez*, Jeanne du Bois, femme de *Jacques* de Recourt, seigneur de la Comté.

P. 194. lettre A, ligne 8. des Nots, *lisez* des Nos. A

Ibid. ligne suivante, Menard, *lisez* Hemenard.

Ibid. lettre B, ligne 2. N. *lisés*, Maximilien-Constantin.

Ibid. ligne 7. Guyonne de la Fausille, *lisez* Judith de Soucélles.

P. 197. lettre A, ligne pénultiéme, *effacez* depuis ces mots, fut presenté jusqu'à la fin de l'article, & *mettez*, capitaine de cavalerie dans le regiment de Luynes.

Ibid. lettre B, lignes 4. & 5. grand-vicaire de l'archevêché de Rouen, *lisez* grand-vicaire de Pontoise, aumônier du Roi en 1730.

Ibid. ligne 6. après 1707. *ajoutez*, mort en 1721.

Ibid. ligne 13. gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orleans, *lisez* gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orleans.

Ibid. lettre C, ligne premiere, Marguerite-Rose, *lisez* Elisabeth-Angelique.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, 2. Jean-Baptiste du Guesclin, né le 17. mars 1730. B

P. 200. lettre C, ligne 6. à la fin de l'article de *René Olivier* du Guesclin, *ajoutez*, il a épousé par contrat du 25. août 1727. *Marie-Anne* Juigné, dont une fille, morte le jour de sa naissance.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, 1. *Bertrand-Louis* du Guesclin, né le 23. juin 1726. 2. *Olivier* du Guesclin, né le 12. janvier 1731.

P. 209. lettre C, ligne 12. à la fin de l'article de Berard d'Albret, *ajoutez*, le 14. décembre de l'an 1385. Jean de Rovinhan, chevalier, & dame, Jeanne de Barbasan sa femme vendirent le château & seigneurie de Buzet diocese de Condom, *à noble & puissant homme & seigneur* Berard d'Albret, seigneur de Sainte Baseilhe.

P. 212. lettre C, ligne 2. à la fin de l'article de Charles II. d'Albret, *ajoutez*, le dernier mars de l'an 1445. *magnifique & puissant seigneur* Charles d'Albret, seigneur d'Albret, comte de Dreux & de Gavre, donna en échange la baronie de Buzet, sénéchaussée d'Agenois diocese de Condom, à *noble* Louis de Noalhan, chevalier, seigneur de Fraische, pour le vicomté de Bologne & la seigneurie de Sainte Maure. Le sire d'Albret se réserva pour lui & pour ses successeurs l'hommage & la fidelité sur la baronie de Buzet, avec un épervier de redevance à chaque mutation. C

P. 213. lettre A, ligne 13. épousa, *effacez* depuis Marguerite jusqu'à la fin de l'article, & *mettez*, par contrat du dernier février 1472. *Marguerite* de Luxe, fille de *Jean* seigneur de Luxe, & de *Marie* de Peralte, laquelle se remaria à *Jean* du Lyon, seigneur de Campet, auquel elle porta la terre de Geloux sénéchaussée de Lannes, qu'elle avoit euë en dot.

Ibid. à la fin de la ligne 7. *ajoutez*, Jean d'Albret, vicomte de Tartas, fils aîné de *magnifique & puissant seigneur* Charles d'Albret, comte de Dreux & de Gavre, & captal de Buch, d'une part, & *noble & puissant seigneur* Louis de Noalhan, chevalier, seigneur de Fraische, d'Andiran & de Buzet sur la Bayse sénéchaussée d'Agenois & diocese de Condom, de l'autre, confirmerent ledit échange par acte du 14. septembre de l'an 1464. D

P. 214. lettre B, ligne 2. à la fin de l'article d'Alain sire d'Albret, *ajoutez*, le 8. de mars de l'an 1506. *noble* Antoine de Grossolles, au nom de *noble* Guionne d'Esclamal, veuve de feu *noble Odet* de Noalhan, seigneur de Buzet, & comme mari de *Beatrix* de Noalhan, fille desdits *Odet* & *Guionne*, rendit hommage de la baronie de Buzet à *magnifique & très-puissant prince* Alain sire d'Albret, comte de Dreux, de Perigord, de Pentabrie & de Gavre, vicomte de Tartas & de Limoges, seigneur d'Avesnes & captal de Buch; *noble* Antoine de Grossolles avoit épousé *Beatrix* de Noalhan, petite-fille de *Louis* de Noalhan, par contrat passé à Buzet le 2. février 1504.

P. 220. lettre C, ligne 3. Charles-Phœbus, *lisez* Cesar-Phœbus.

P. 230. lettre B, ligne 5. tome I. *lisez* tome III. E

Ibid lettre C, *ostez* l'explication des armes, & *mettez*, d'or au lion de gueules couronné d'or.

P. 264. lettre C, ligne 5. *ôtez*, il fut pere de, & *ajoutez à la ligne :*

Femme, JEANNE du Chastel, dame du Coudray.

P. 284. au titre, marquis Montchevreuil, *lisez* marquis de Montchevreuil.

P. 289. lettre B, ligne 2. à la fin de l'article d'Henry de Mornay, *ajoutez*, il mourut au Pin près Paris le 30. juin 1731.

P. 301. Art. XL. Gilles Aycelin de Montagu, *lisez* Gilles Aycelin, seigneur de Montagu.

P. 317. lettre D, à l'explication des armes, coticé d'argent & de gueules, *lisez* coticé d'or & de gueules.

P. 370. lettre B, ligne 14. en 1659. Hercules de Rouville, *lisez* en 1639. Hercules-Louis de Rouville.

P. 388. lettre B, ligne 12. le Clete, *lisez* le Clerc.

A P. 390. lettre B, ligne 15. vicomte de Cramailles, *ajoûtez*, bailly de Vermandois.

Ibid. ligne suivante, *effacez*, bailly de Vermandois

P. 393. cette feuille est cottée G 4, *lisez* G 5.

P. 406. lettre D, ligne 6. Iabel, *lisez* Isabel.

P. 415. lettre D, ligne 9. *effacez*, de Claude de Traves, dame de Givry sa premiere femme, & *lisez* de Claudine de la Baume sa seconde femme.

P. 434. lettre B, ligne 8. Quiquempoix, *lisez* Quinquempoix.

P. 442. à l'article du chancelier de Ganay, *ajoutez*, le chancelier de Ganay, parce qu'il avoit été chancelier de Naples, mit dans ses armes un aigle désarmé de sable sur la fasce de gueules; elles sont ainsi dans la chapelle de l'église de S. Merry à Paris. Messieurs de Ganay portent à present l'aigle désarmé de sable au-dessus de la fasce.

P. 455. lettre B, ligne 3. à la fin de l'article d'Antoine du Prat IV. du nom, *ajoutez*, il est dit chambellan du roi Charles IX. dans l'épitaphe du chancelier du Prat son ayeul, qu'il avoit fait faire.

B P. 456. lettre C, ligne 2. 2. Henry, *lisez* 2. François-Henry.

Ibid. ligne 4. à l'article de François du Prat de Barbançon, *ajoutez*, brigadier des armées du Roi, le premier février 1719.

Ibid ligne 7. deux fils & trois filles, *lisez*, 1. *Louis-Antoine* du Prat-Nantouillet, âgé d'environ 16. ans en 1730. mousquetaire du Roi dans sa seconde compagnie. 2. *François-Antoine* du Prat-Nantouillet, baron de Viteaux, étudiant en 1730. & trois filles.

P. 457. degré VIII. Louis-Antoine du Prat, baron de Viteaux, *ajoutez*, mort en 1729.

Ibid. lettre D, ligne 4. Jacques du Prat, *ajoutez*, religieux Benedictin à S Benigne de Dijon.

Ibid ligne suivante, *ajoutez*, prieure des Ursulines de Châtillon sur Seine.

Ibid. à la signature de la page Z 4 *lisez* Z 5.

P. 458. degré III. Anne du Prat, *lisez* Thomas-Anne.

C *Ibid.* degré IV. Paul du Prat, *lisez* Antoine-Paul du Prat.

Ibid degré V. Claude du Prat, *lisez* Claude-François du Prat.

Ibid lettre D, ligne 4. Femme, Marguerite de Ribes, fut mariée le 25. novembre 1596.

Ibid. ligne 7. il épousa, *effacez le reste de l'article*, & *lisez*, il épousa le 14. decembre 1638. *Françoise* de Faydide-Saint-Yvoine, dont il eut *Claude-Dominique* du Prat, mort chanoine & comte de Brioude, & *Jean-Joseph* du Prat *l'aîné*, marié à *Françoise* de Bournat-la-Faye, de laquelle il eut *Françoise* du Prat, qui épousa en 1710. *Louis-Joseph* d'Aurele-la-Frediere, seigneur de la Frediere, de Pizé, des Cornais, &c. dont sont venus quatre enfans, sçavoir, *François-Hector* & *Pierre-Antonin* d'Aurele, *Marie-Catherine* & *Françoise-Adriane* d'Aurele.

P. 459. lettre A, après la ligne 8. *ajoutez*, 1. *François* du Prat, dit *le comte du Prat*, n'ayant point d'enfans d'*Adriene-Genevieve* baronne de Cottinville, fille de *N.* seigneur D de Pussay, & de *N.* de Maupeou-d'Ableiges, a substitué son bien à la fille unique de son frere puîné, à condition que leur fils unique porteroit le nom & les armes de la maison du Prat.

Ibid. ligne suivante, *lisez* 2. *Jean-Baptiste Gaston* du Prat, mort exempt des Gardes du corps du Roi, eut une fille unique, mariée en 1713.

P. 461. lettre B, ligne 6. Seillans, *lisez* Saillans,

P. 469. à l'explication des armes, ligne 6. au dragon, *lisez* au griffon.

P. 470. au commencement de la genealogie de Poyet, *ajoutez*, ce qui suit.

I.

PIERRE Poyet.

Femme, MARIE de la Riviere.

E 1. CHRISTOPHE Poyet, qui suit.

2. GUY Poyet, seigneurie de la Tourreliere. Son alliance est ignorée.

Nota. Ces quatre premiers degrez sont ainsi marquez dans un memoire genealogique, communiqué à M. d'Hozier au mois de juin 1715. par M. de Meurcé François Cornuau de la Grandiere, lieutenant aux Gardes Françoises.

II.

CHRISTOPHE Poyet, fit partage à son frere le 14. août 1345. & lui ceda les terres de la Tourreliere & de la Charpenterie. Il fut pere de

III.

ANRET Poyet, maître-d'hôtel du duc d'Anjou, qui eut pour fils,

I V.

PERRIN Poyet. A

Femme, PERRINE Guibert.

1. MACE' Poyet.

2. GUY Poyet, seigneur de Jupilles, par lequel M. du Fourny a commencé cette genealogie.

3. PIERRE Poyet, curé de S. Aubin du Pareil.

4. JEANNE Poyet, épousa *Guillaume* d'Eu.

5. CATHERINE Poyet, femme de *Jean* Truon.

B

P. 473. lettre A, ligne 12. a donné lieu à cette genealogie, *lisez*, qui suit.

P. 476. lettre C, ligne 11. après ces chiffres 1729. *ajoûtez*, il mourut à S. Germain en Laye le 13. août 1731.

P. 488. lettre A, après la derniere ligne, *ajoutez* :

5. THERESE Bertrand, femme de *Jean-Roger* de Foix, vicomte de Rabat, *mentionné tome III. de cette hist. p.* 365.

P. 504. lettre B, ligne 11. *bis*, S. Quentin, *lisez* S. Quintin.

Ibid. ligne pénultiéme, elle vivoit, *effacez ces mots & le reste de l'article*, & *mettez*, elle mourut en 1729. laissant un fils, marié en 1724. à *Marie* Peyrenc de Moras,

P. 507. lettre C. ligne 5. *ajoutez*, en degré, Louis-Henry-Maximilien Hurault, marquis de Vibraye, a épousé *Anne-Renée* Fremont, fille de *Nicolas* Fremont-d'Auneul, maître des requêtes, & d'*Elisabeth* Pucelle.

P. 528. lettre D, ligne premiere, le Camus, *ajoutez*, & mourut étant veuve à Paris le 27. juin 1732. dans sa 83e année. C

P. 531. lettre C, ligne derniere, à la fin de l'article de Marie Brulart, *ajoutez*, elle s'est remariée le 15. janvier 1732. à *Charles-Philippes* d'Albert duc de Luynes, pair de France.

P. 532. lettre A, ligne pénultiéme, femme, *Bonne-Marie* Bachelier, *ostez ce qui suit*, & *mettez*, remariée à *N.* de Lonpré, vivoit en 1732.

P. 534. lettre C, ligne 5. 1. Charles Brulart, *ajoutez*, comte de Genlis, âgé de 4. ans en 1710. a épousé *N.* de Hallencourt de Drosmesnil, niéce de l'évêque de Verdun, & fille d'*Emmanuel* de Hallencourt, marquis de Drosmesnil, & de *Louise* de Proisy, dont des enfans.

P. 553. à la fin de la page, *ajoutez*, Marie-Madelene d'Aligre, née le 27. août 1731

P. 556. lettre B, ligne 12. Mecis, *lisez* Medicis.

P. 564. lettre C, ligne 2. à la fin de l'article de *Pierre* Seguier, *lisez*, il avoit pour frere BARTHELEMY Seguier. *qui a fait la branche des* seigneurs de la Verriere, *rapportez ci-après* §. V. D

P. 568. lettre C, ligne 4. aux enfans de Pierre Seguier II. du nom, & de *Marguerite* Froment, *ostez tout jusqu'au* §. III. & *mettez* :

1. JERÔME Seguier, seigneur de S. Cyr, mort sans avoir été marié.
2. PIERRE Seguier, seigneur de S. Cyr, enseigne au regiment des Gardes Françoises, mourut aussi sans avoir été marié.
3. NICOLAS Seguier, seigneur de S. Cyr, qui suit.
4. CHARLOTTE Seguier, femme d'*Antoine* Chomel, maître des requêtes, dont elle étoit veuve en 1664.

V I.

NICOLAS Seguier, seigneur de S. Cyr après ses freres, & de S. Brisson après la mort du prévôt de Paris son cousin. E

Femme, CHARLOTTE Pepin, fille de *Jean* Pepin, conseiller au Châtelet de Paris, & de *Marguerite* le Lievre.

1. JEAN-BAPTISTE Seguier, seigneur de S. Brisson, qui suit.
2. CLAUDE-ALEXANDRE Seguier, *qui sera rapporté après son frere aîné.*
3. NICOLAS Seguier, seigneur d'Andé & du Mesnil, mourut sans enfans le 8. avril 1690. Ses freres partagerent sa succession le 31. may 1691.
4. CHARLOTTE Seguier, mariée à *Vivien* l'Abbé, seigneur de Bullonde, lieutenant general des armées du Roi.

A

VII.

JEAN-BAPTISTE Seguier, ſeigneur de Saint Briſſon ; vendit ſa terre de Saint Cyr au Roi.

Femme, MARIE-RENE'E Quelain, fille de *Nicolas* Quelain, conſeiller au Parlement de Paris, & de *Jacqueline* Marin, fut mariée au mois de janvier 1684.

1. NICOLAS Seguier, page de la ducheſſe de Bourgogne en 1703.
2. JEAN-BAPTISTE Seguier, mort au ſiege de Fribourg ſans avoir été marié en 1713.

B 3. MAXIMILIEN Seguier, meſtre de camp d'infanterie réformé, puis capitaine dans le regiment de Limouſin.

4. JACQUELINE-CHARLOTTE Seguier.

VII.

CLAUDE-ALEXANDRE Seguier, ſecond fils de NICOLAS Seguier, ſeigneur de S. Cyr, & de CHARLOTTE Pepin, *mentionnés ci devant*, *p.* 462. mourut le 4. décembre 1725.

I. Femme, MARIE-JEANNE le Noir, fille de *Charles* le Noir, preſident à la Cour des Aydes à Paris, & de *Louiſe* Targer.

1. ALEXANDRE-CHARLES Seguier, clerc, mort le 28. ſeptembre 1711. & enterré à

C S. Sulpice.

2. LOUIS-ANNE Seguier, conſeiller au Parlement de Paris, qui ſuit.
3. NICOLAS Seguier, chanoine regulier de la Congregation de France.
4. FRANÇOIS Seguier.

Femme, MARIE-JACQUELINE Ghiſtelle, fille de *Lievin* Ghiſtelle, & de *Marie-Jeanne* de Montbaillard, fut mariée en 1726.

I. CLAUDE-FRANÇOIS-LOUIS Seguier.
II. JEANNE-ANTOINETTE Seguier.

II. Femme, RENE'E-FRANÇOISE de Canonne, veuve de *Jacques* Boulet, ſeigneur de Tarameſnil, & fille d'*Adrien* de Canonne, ſecretaire du Roi, & d'*Anne* Seguier, mourut le 27. janvier 1712.

VIII.

LOUIS-ANNE Seguier, conſeiller au Parlement de Paris.

Femme, JEANNE-THERESE-ANTOINETTE Pelletier, fille d'*Antoine-Denis* Pel-

D letier, auditeur des Comptes, & de *Suſanne* le Noir, fut mariée le 26. février 1726.

1. ANTOINE-LOUIS Seguier.
2. ALEXANDRE-LOUIS Seguier.

P. 569. lettre D, ligne 8. *oſtez*, s'eſt marié & a eu des enfans, & *mettez* a épouſé *Madelene* Menou, dont il a eu, 1. *Maurice* Seguier, marié à *N.* Hareng, vivante en 1722. 2. *N.* Seguier, fils, 3. *Madelene* Seguier, religieuſe à Sainte Gloſſinde à Mets.

Ibid. ligne 11. 4. Anne, *liſez*, 4. Anne-Dorothée.

Ibid. ligne 14. 1661. *ajoutez*, tué au coin d'un bois, *& tout de ſuite alinea ;*

I. Femme, CATHERINE le Brun, vivoit le 15. juin 1686.

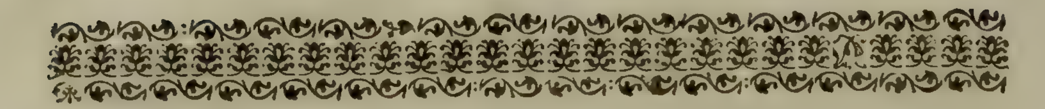
1. LOUIS Seguier, a épouſé 1°. *Louiſe* Poulain, dont *Louis* Seguier, chanoine d'Eſtampes, & *François* Seguier, dans le Service, 2°. *Françoiſe* Paillu, dont *Françoiſe* Seguier.
2. DOMINIQUE Seguier, marié.

II. Femme, JEANNE de Rumigny, &c.

P. 570. lettre B, ligne 12. Anne Jacquelin, *liſez*, Anne-Charles Jacquelin.

Ibid. après la derniere ligne du §. IV. *mettez en titre :*





§. V.

SEIGNEURS
DE LA VERRIERE.

I.

BARTHELEMY Seguier, frere de BLAISE Seguier, *mentionné tome VI. page* 564. acheta de M. le Vacher vers l'an 1520. la terre de la Verriere près Chevreuse, & étoit lieutenant general au bailliage de Chartres. A

Femme, DENISE Poulain, eut pour enfans,

1. PIERRE Seguier, qui suit.
2. MARIE Seguier, femme d'*Etienne* du Plessis, seigneur de la Saussaye.
3. MARGUERITE Seguier, femme de *Jean* Berziau, seigneur de la Marsiliere, avocat general en la Chambre des Comptes à Paris, puis lieutenant general au bailliage de Chartres.

II.

PIERRE Seguier, seigneur de la Verriere, lieutenant criminel, puis president au Chatelet de Paris.

Femme, CATHERINE Pinot, fut mere de B

1. CLAUDE Seguier, qui suit.
2. CATHERINE Seguier, femme de *Jean* d'Apchon, baron de S. Germain des Fossez sur Allier.
3. ANNE Seguier, femme 1°. de *François* du Prat, baron de Thiern & de Viteaux; 2°. de *Hugues* de la Vergne, seigneur de Mouy. *Voyez tome VI. de cette histoire, page* 457.

III.

CLAUDE Seguier, seigneur de la Verriere, maître des Eaux & Forêts.

Femme, JUDITH du Puy. Ses enfans furent,

1. JEAN Seguier, colonel de mil chevaux au service de l'Empereur, mort en Allemagne sans avoir été marié.
2. JACQUES Seguier, seigneur de la Verriere, qui suit.
2. JUDITH Seguier, femme de *Charles* de Tranche-Lion, seigneur d'Ermenonville.
4. MADELENE Seguier, femme d'*Edme* seigneur de Montigny.

IV.

JACQUES Seguier, seigneur de la Verriere & autres lieux. C

Femme, MARGUERITE Tardieu, mere de

1. JACQUES Seguier, chanoine de Chartres, aumônier du Roi & évêque de Nismes; ceda ses droits d'aînesse à *Jean* Seguier son frere.
2. GUILLAUME Seguier, enseigne de la colonelle du regiment de Nerestang.
3. CLAUDE Seguier, seigneur de Liancourt, qui suit.
4. JEAN Seguier, seigneur de la Verriere, *dont la posterité sera rapportée après celle de son frere.*
5. FRANÇOIS Seguier, chanoine regulier de Sainte Genevieve, abbé de Château-Landon.
6. ANNE Seguier, femme de *Jean* Vialart, seigneur de Herses, maître des Eaux & Forêts de Normandie. *Voyez tome II. de cette histoire, page* 385.
7. & 8. N. & N. Seguier, religieuses.

V.

V.

CLAUDE Seguier, ſeigneur de Liancourt, commandeur, ſecretaire & doyen de l'ordre de S. Lazare.

Femme, FRANÇOISE de Lannoy, eut,

1. FRANÇOIS Seguier, capitaine de fregate, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis : il épouſa *Marie-Anne* de ſaint Pol, dont il a eu trois filles, *Adelaïde* Seguier, *Marguerite-Françoiſe* Seguier, & *Marie-Anne-Victoire* Seguier. Les deux dernieres étoient en 1731. à S. Cyr. Il eſt mort.
2. CHARLES-ANTOINE Seguier, lieutenant colonel du regiment de Lannoy, puis colonel des milices de Normandie, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis. Il a épouſé *Marie-Reine* de France, veuve de M. de Carnin, marquis de Saint Leger. Il n'a point eu d'enfans.
3. JEAN-CLAUDE Seguier, qui ſuit.
4. FRANÇOISE-BONNE Seguier, femme d'*André* de Pinthereau, ſeigneur de Bachevillier & de Tourly.

V I.

JEAN-CLAUDE Seguier, officier de Dragons, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, s'eſt établi à Chaumont.

Femme, FRANÇOISE Chardin.

1. & 2. CLAUDE-FRANÇOIS & PIERRE-CHARLES-LEONARD Seguier.
3. REINE Seguier.

V.

JEAN Seguier, ſeigneur de la Verriere par la ceſſion que *Jacques* Seguier, évêque de Niſmes ſon frere aîné lui fit de ſes droits d'aîneſſe, étoit le quatriéme fils de *Jacques* Seguier, ſeigneur de la Verriere, & de *Marguerite* Tardieu, *mentionnés ci-devant*, *page* 464.

Femme, GENEVIEVE du Puy, eut un fils unique, qui ſuit.

V I.

LOUIS-CESAR Seguier, ſeigneur de la Verriere, officier dans le regiment du Roi infanterie, vendit la terre de la Verriere.

Femme, MARIE-ANNE de la Lande, entr'autres biens apporta à ſon mari la terre de Courtampierre.

1. JEAN-LOUIS Seguier, ſeigneur de Courtampierre, qui ſuit.
2. JACQUES-ALEXANDRE Seguier, officier dans le regiment de Soiſſonnois.
3. MARIE-ANNE Seguier, femme de *David* de Mouſtelard, ſeigneur de Maiſon-Rouge.
4. LOUISE-ELISABETH Seguier, femme de *François* de Voiſine.
5. LOUISE-ANNE Seguier.

V I I.

JEAN-LOUIS Seguier, ſeigneur de Courtampierre, de la Riviere & de Jaillemain.

Femme, CATHERINE-CONSTANCE Hebert, ſœur de *N.* Hebert, introducteur des ambaſſadeurs, & mere de

MARIE-CONSTANCE Seguier.

P. 576. lettre C, ligne 3. François-Mathieu Molé, ſeigneur de Champlaſtreux, *ajoutez*, preſident à mortier au Parlement de Paris.

P. 581. lettre B, ligne 10. N. le Tellier, *liſez*, Charlotte-Roſalie le Tellier, morte.

Ibid. lettre C, ligne premiere, François-Ceſar, *liſez* François-Michel-Ceſar.

Ibid. même ligne, *oſtez* de Louvois, & *mettez* comte de Tonnerre & de la Ferté-Gaucher.

Ibid. après la quatriéme ligne, *ajoutez :*

Femme, LOUISE-ANTONINE de Gontaut, fille de *François-Armand* de Gontaut, duc de Biron, pair de France, & d'*Adelaïde* de Gramont, fut mariée le 25. février 1732.

P. 582. lettre A, ligne premiere, *oſtez* unique.

A *Ibid.* après la deuxiéme ligne, *changez les chiffres*, & *mettez*, 1. Charles-Antoine le Tellier, mort à l'âge de 21. ans à Ancy-le-Franc. 2. François-Louis le Tellier, &c. 3. Charles-Maurice le Tellier, dit *le chevalier de Souvré*, &c. 4. Charlotte-Felicité, &c.

Ibid. degré VI. ligne premiere, marquis de Louvois, *lisez* marquis de Souvré & de Louvois.

Ibid. trois lignes après, 1704. *ajoutez*, maître de la garderobbe du Roi, & colonel d'un regiment d'infanterie de son nom en octobre 1730.

Ibid. lettre C, après la ligne 5. *ajoutez*, 4. N. le Tellier, né le 15. juin 1732.

P. 583. ligne 7. à la fin de l'article de *Madelene* le Tellier, *ajoutez*, elle mourut le 11. décembre 1730. âgée de 96. ans 5. mois 15. jours.

P. 586. lettre C, ligne 4. elle est morte, *ajoutez*, le 23. novembre 1730. dans sa 74[e] année.

Ibid. lettre D, ligne 3. jusqu'en 1667. *lisez* jusqu'en 1677.

P. 599. lettre C, ligne 5. 1729. *ajoutés*, Marie-Françoise-Celeste de Voyer de Paulmy, mourut à Paris le 12. juin 1732. âgée de 70. ans. B

P. 606. lettre A, ligne derniere, seigneur des Couttes, *lisez* seigneur de Coutte.

Ibid. lettre B. ligne 2. Europée, *lisez* Europé.

Ibid. ligne 5. à la fin, *ajoutez*, mort le 12. avril 1730.

Ibid. ligne 7. à la fin, *ajoûtez*, morte le 19. juin 1730.

Ibid. lettre C, ligne derniere, après ce mot, infanterie, *ajoutez*, mort à Versailles le premier septembre 1730.

P. 607. lettre A, à la fin de l'article de Charles-Jean-Baptiste Fleuriau, comte de Morville, *ajoutez*, il mourut à Paris le 3. février 1732.

P. 624. lettre A, ligne 9. à Hubert de Vergeur, *lisez* à Charles de Vergeur.

Ibid. ligne 11. du Drac sa femme, *lisez* du Drac sa mere, & *effacez*, leur petite-fille.

Ibid. ligne 14. après ces mots, par partage, *lisez* du 9. juillet.

Ibid. ligne 16. mort le 4. *lisez* mort le 6. novembre. C

P. 633. lettre B, ligne derniere, fille aînée, *ostez* aînée.

P. 646. lettre D, ligne 3. Marie du Merle, mariée à *N.* Petré, seigneur de Souglaut, *lisez* Catherine du Merle, mariée 1°. à *N.* Petré, seigneur de Souglant en Tierache, 2°. à *N.* seigneur de la Bove près Soissons, 3°. en 1709. à *Henry* de l'Estendart-Bully, seigneur d'Angerville, dont elle fut la seconde femme, & mourut sans enfans à Monstreuil sur Mer le dernier avril 1731.

P. 663. lettre C, ligne 10. ce qu'il, *lisez* ce qu'ils.

P. 675. lettre D, ligne 5. le, *lisez* se.

P. 678. lettre D, ligne 7. vivant en 1730. *lisez* vivant en 1732. sans enfans de *Marie-Anne* Bazin, qu'il a épousé à Paris le 18. janvier 1696.

Ibid. ligne suivante, à Anne-Angelique de la Fontaine-Solart, *lisez* à *Marie-Anne-Angelique* de la Fontaine-Solare.

P. 679. lettre C, ligne 5. pouvoit être de la maison de Trie, *lisez* étoit de la maison de Trie.

P. 680. lettre B, ligne 2. d'azur à la bande d'or, *lisez*, d'or à la bande d'azur. D

P. 681. lettre B, Collogon, seigneur de Toucy, *lisez* Coetlogon, seigneur de Thony.

P. 682. lettre B, ligne 10. Collogon, *lisez* Coetlogon.

P. 685. lettre C, ligne 5. *ajoutez*, marié à *Elisabeth* de Fouilleuse, dame des Boispreaux, fille de *Charles* de Fouilleuse, seigneur des Boispreaux, & d'*Elisabeth* de Fontet.

P. 717. lettre D, ligne 5. épousa, *lisez* en 1340. *Gilles* baron de Mailly.

P. 718. Tirel II. du nom, *lisez*, Tirel IV. du nom.

Ibid. ligne suivante, & de *Madelene*, *lisez*, & de Marguerite.

P. 730. lettre B, à la fin de l'article de Guigues VIII. du nom, comte de Forez, *mettez*, & mourut l'an 1357. ou 1358. suivant les lettres de Charles Dauphin, regent du royaume pendant la prison du roi Jean son pere, dattées du 9. janvier 1358. dans lesquelles est le *vidimus* d'autres lettres de ce Prince du 7. septembre precedent: il est dit dans ces dernieres que le comte de Forez étoit mort depuis peu, *tam vivente dilecto & fideli consanguineo comite Forensi, nuper defuncto, patre dicti comitis moderni quam post ipsius obitum.* Ces lettres furent données à l'occasion d'une émeute arrivée dans le Forez par rapport à un subside qui avoit été octroyé dans une assemblée d'états generaux tenus en 1357. (*Tresor des Chartes reg.* 90 *piece* 40. *communiqué en* 1731. *par M. Secousse, curé de S. Eustache.*) E

P. 735. lettre B, ligne 3. Philippes seigneur de Linieres, *lisez* Jean V. du nom, seigneur de Linieres.

A P. 745. lettre D, ligne 8. *oftez* Chillerange aujourd'hui, & *lifez* Chalerange.

P. 768. lettre B, ligne 5. *oftez* & de Peronelle d'Amboife, & *mettez* & d'Antoinette de Chauvigny fa premiere femme.

P. 789. lettre B, avant le degré XXI. *ajoutez alinea :*

7. Antoinette de Crequy, nommée abbeffe de Villancourt à Abbeville au mois d'avril 1719. vit en 1732.

Ibid. lettre D, ligne 7. 2. Robert chevalier de Crequy-Hemont, *lifez* 2. Robert de Crequy-Hemont, chevalier de Malte.

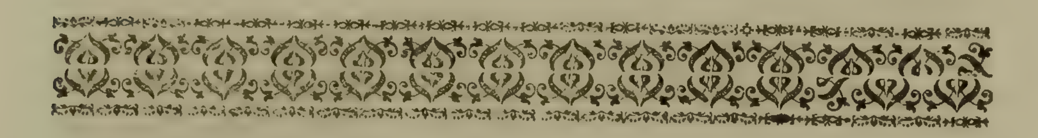
Ibid. ligne 9. 3 & 4. N. & N. de Crequy, filles, *ajoutez*, l'ainée a époufé N. du Tertre en Boulonois, & la cadette a été mariée à N. Tiercelin de Saveufe.

P. 790. lettre A, *oftez les deux premieres lignes.*

B P. 800. lettre B, ligne 15. Efpagne, *ajoutez*, mourut vers le commencement de l'an 1731.

P. 802. lettre D, ligne 7. *oftez* qui fuit, & *mettez*, a époufé N. d'Auxy, fille de *N.* d'Auxy, feigneur de la Bruyere, & de

Ibid. degré XXI. *oftez* Jean-Antoine, & *mettez*, N...



Tome Septiéme.

C PAGE 6. lettre A, ligne 10. à l'acte de tutelle de Louis, *lifez* des enfans de Louis.

P. 21. lettre A, ligne 3. de Bordeille *lifez par tout*, Bourdeille.

Ibid. ligne 13. feigneur de Baillon, *lifez* de Baillou.

Ibid. lettre B, ligne 4. Sufanne Prevoft, *ajoutez*, de Sanfac, dame de Touchimbert.

Ibid. ligne fuivante, *effacez*, elle eft morte jeune, & *ajoutez*, dont il a eu I. *Henry-Jofeph* de Bourdeille, né le 2. mars 1715. lieutenant de cavalerie. II. *Henry-Jofeph* de Bourdeille, né le 7. décembre 1720. eccleſiaftique, & III. *Marie-Sufanne* de Bourdeille, née le 28. avril 1717.

Ibid. lettre E, ligne 4. & 5. Beuveau, *lifez*, Beauvau.

P. 25. lettre B, ligne 4. des ordres de Roi, *lifez* des ordres du Roi.

D *Ibid.* ligne fuivante, *lifez* & mourut en 1621. avant d'avoir été reçu, après avoir tefté à Paris le 27. avril 1619.

P. 30. lettre A, ligne 7. Chaumont de Cenantes, *lifez* de Conantes.

P. 37. lettre B, ligne 11. après ce mot, mariée, *ajoutez*, 1°. à *Thibaut* bâtard de Neufchâtel, 2°. &c.

P. 46. lettre A, ligne 5. feigneur de Montferrant, *lifez* de Montferrant.

P. 54. lettre B, ligne 11. Servigny, *lifez* Savigny.

P. 61. lettre A, ligne premiere, dernier mot, *lifez* 1558.

P. 71. lettre C, ligne premiere, Jean de la Broffe, *lifez*, Jean de Broffe, &c.

P. 80. lettre A, ligne 11. en 1347. *lifez* en 1341.

P. 101. lettre E, ligne premiere, *ajoutez à la fin*, confeiller d'état.

P. 102. lettre A, avant le §. I. *ajoutez*, Aloph-Felicité Rouault, né le 16. janvier 1731.

P. 111. lettre E, ligne 4. fire de Ber d'Auxy, *lifez* fire & Ber d'Auxy.

E P. 129. lettre C, ligne premiere, après ce mot, de Pacy, *ajoutez*, de Montagu-le-Blanc, de Chaftel-Perron, de Chezel, de Dompierre & de Vandeneffe.

Ibid. ligne 3. après ce mot, Lyonnois, *ajoutez*, Rouannois, la Marche, Combrailles; lieutenant general en Guyenne, en Italie & dans le royaume de Naples, gouverneur de la ville de Novarre, & capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances.

P. 130. lettre A, ligne 9. après ce mot de Fourquevaux, *ajoutez*, voyez l'hift. de Louis XII. par Godefroy.

Ibid. lettre B, après la quatriéme ligne, *ajoutez*, Pierre de Chabannes fut prefent à une donation faite à l'abbaye de Montperoux diocefe de Clermont en Auvergne l'an 1155. *Gall. Chrift. edit. nov. tom. II. col.* 399.

Ibid. lettre C, ligne 5. *ajoutez à la fin*: L'on trouve encore plufieurs quittances de lui ès années 1388. & 1404. *Cabinet de M. Clairambault.*

Ibid. lettre D, ligne premiere, après ce mot, Charlus le Pailloux, *ajoutez*, il avoit un frere de même nom que lui, lequel étoit prieur de Bort. A

P. 131. lettre C, ligne 10. après le mot de Vendenesse, *ajoutez*, il commandoit l'infanterie Françoise à l'affaire d'Aignadel en 1509. avec le comte de Roussillon, & y fit prisonnier l'Alviane un des generaux Venitiens. (*Hist. de Louis XII. par Godefroy.*)

Ibid. ligne 11. après ces mots, au mois d'avril 1524. *ajoûtez*, où il commandoit l'armée Françoise avec Guillaume Gouffier. (*Chron. de du Tillet, p.* 91.)

Ibid. lettre E, ligne pénultiéme à la fin, *ajoutez*, elle fut mere de 1. N. de Chabannes, mort jeune. 2. *Françoise* de Chabannes, mariée à *Jacques* de Beaufort.

P. 132. lettre B, ligne 3. après ces chiffres, en 1551. *ajoutez*, chevalier de son Ordre.

Ibid. lettre C, ligne derniere, *ajoutez*, fils d'Antoine Masquarel, & de *Diane* de Serviat. B

P. 133. lettre B, ligne 7. à la fin, *ajoutez*, il est qualifié *Gilb. de Chabannées, dñ de Curton prorex apud Arvernos ac Lemovicenses*, dans la fondation qu'il fit de six enfans de Chœur pour le chapitre d'Orcival. (*Gal. Christ. edit. nov. t. II. col.* 530.)

Ibid ligne 10. après ce mot, dot, *ajoutez*, par traité du 26. novembre 1459.

Ibid lettre C, ligne 4. après ce mot, femme, *ajoutez*, il fut stipulé dans le contrat de mariage qu'en cas que les enfans de ce mariage vinssent à la succession du comté de Vendôme, celui des heritiers ou heritieres à qui cette succession échéroit, prendroit le nom & les armes de Vendôme.

Ibid. ligne 7. à la fin, *ajoutez*, & commandoit avec l'amiral Annebaut l'armée navale que François I. fit descendre en Angleterre. (*Hist. de Thou, vol.* 1.)

Ibid. lettre D, ligne 8. à Jean de Dian, *lisez* de Dienne.

Ibid. lettre E, ligne 8. *ajoutez*, il avoit été fait prisonnier à la bataille de S. Quentin. (*a*) C

Ibid. après la ligne 11. *ajoutez alinea*:

1. FRANÇOIS de Chabannes, sénéchal de Toulouse en survivance de son pere, par lettres du 9. octobre 1559.

(*a*) Hist. de M. de Thou, tome I. & le roi François II. le qualifie son *très-cher & amé cousin*, dans ses provisions de senechal de Toulouse.

P. 134. lettre B, ligne 3. après le mot, épousa, *ajoutez*, 1°. N. marquis de Beaufort, 2°.

Ibid. ligne 6. *ajoutez* à la fin, baron de Bologne en Vivarez, & deux lignes après à la fin, *ajoutez*, voyez *Gal. Christ. edit. nov. t. II. col.* 616.

Ibid. ligne 12. *ajoutez*, elle fut gouvernante des Enfans de France.

Ibid. lettre D, à la fin de la troisiéme ligne, *ajoutez*, il étoit chevalier d'honneur de la Reine Marguerite, & la Reine mere Catherine de Medicis lui vendit le 2. juin 1583. les terre, seigneurie & châtellenie de Tinieres en Auvergne.

Ibid. ligne 4. après ce mot, du Prat, dame d'honneur de la Reine, *ajoutez*, & fonda le 21. avril 1571. le doyenné & chapitre de Pont-Château. D

P. 135. lettre A, après la ligne 2. *ajoutez alinea :*

6. MICHELLE de Chabannes, abbesse de la Vassin après *Helene* de Chabannes sa tante.

Ibid. lettre C, ligne 6. après ce mot, de Vienne, *ajoutez*, seigneur de Paulagnac.

Ibid. lettre D, ligne 9. à la fin, *ajoutez*, du regiment de Costentin.

Ibid. lettre E, ligne premiere, *ajoutez*, a épousé à la fin du mois de novembre 1731. *Marie* de Roquefeuil, fille de *N.* de Roquefeuil, & de *N.* Crois.

Ibid. ligne 6. à la fin, *ajoutez*, morte.

Ibid. ligne suivante, *ajoutez*, elle vit en 1732.

P. 136. lettre A, ligne premiere, *ajoutez*, après, &c. colonel du regiment d'Anjou.

Ibid. ligne 2. *ajoutez à la fin*, & a commandé la cavalerie en Espagne la même année. E

Ibid. lettre B, ligne premiere, après ce mot, Chabannes, *ajoutez*, chevalier de l'ordre du Roi.

Ibid. lettre C, ligne premiere, Anne de Bernard, *lisez*, Diane-Jeanne de Berno, & à la fin de la page, *ajoutez*, par contrat du 6. juillet precedent.

Ibid. lettre E, ligne 9. en 1630. *lisez* le 19. juillet 1630.

P. 137. lettre A, ligne 14. fille de *N. lisez* de *Silvain* de la Marche, & ligne suivante, après le mot, Peguillon, *ajoutez*, & de *Marguerite* d'Arnac, fut mariée le 9. février 1683. &

Ibid. lettre B, ligne premiere, B. *lisez*, *aliàs* Louis.

Ibid. à la fin de la ligne, *ajoutez*, marié le 8. septembre 1717. à *Leonarde-Françoise* Galand, dame de la Vareine, dont trois enfans; sçavoir, *Leonard*, tonsuré en 1732. *Leonard*, mort jeune, & *Marie-Françoise*, née le 3. septembre 1727.

Ibid.

A *Ibid.* ligne 2. *ajoutez alinea :*

3. Gabriel de Chabannes, mort sans posterité.

Ibid. lettre C, ligne premiere, à la fin, *ajoutez*, chevalier de S. Louis.

Ibid. ligne 2. *effacez ces mots*, tué au siege de Douay en 1709. & *lisez*, fait lieutenant de vaisseau à la promotion de 1731.

Ibid. ligne 4. à la fin, *ajoutez*, enseigne de vaisseau, tué au siege de Bethune en 1709.

Ibid. ligne suivante, *effacez ces mots*, l'un d'eux est enseigne, &c. & *lisez* l'un d'eux a été enseigne de vaisseau, & *ajoutez*, ils sont morts jeunes.

Ibid. ligne 8. à la fin, *ajoutez*, elle a épousé *Pierre* Feydeau.

Ibid. ligne suivante, à la fin, *ajoutez*, morte sans alliance.

Ibid. lettre D, ligne premiere, *ajoutez après ce mot*, Sainte Colombe, &c. chevalier de l'ordre du Roi

P. 138. lettre A, ligne 8. après ce mot, du Verger, *ajoutez*, de Sainte Colombe, des Bois & de Chandon.

Ibid. lettre B, ligne 2. après ce mot, chevalier, *ajoutez*, de Malte, puis marié & mort sans posterité.

B *Ibid.* à la fin de la quatriéme ligne, *ajoutez*, à S. Fargeau ordre de S. Benoît.

Ibid. lettre C, avant le degré XI. *ajoutez alinea:*

4. Gabriel de Chabannes, mort jeune au service du Roi.

Trois autres enfans, morts jeunes.

Ibid. lettre C, ligne 4. après ce mot, Sallonier, *ajoutez*, dame d'Epiry.

Ibid. ligne 9. né en 1720. *lisez* le 16. janvier 1721.

Ibid. ligne suivante, né le 19. août, *lisez* le 29. Deux lignes après, née en 1718. *lisez* le 25. octobre, & *ajoutez alinea :*

7. Pierre-Paul de Chabannes, né le 28. octobre 1726.

8. Louis-Antoine de Chabannes, né le 27. juillet 1730.

Ibid. lettre D, ligne 9, *ajoutez*, mort sans enfans.

P. 139. lettre C, ligne 4. fils de François, *lisez* de Jean, & ligne suivante, *ajoutez*, & de Françoise de Montmorin.

C *Ibid.* lettre E, ligne 4. le 17. août 1652. *lisez* le 19. octobre 1651. & *ajoutez*, il fut tué au siege de Mouron.

Ibid. ligne 6. *ajoutez*, elle survêquit son mari, & se remaria à *Edouard*, seigneur de Montmorin. *Voyez tome VIII. de cette histoire, p. 822.*

Ibid. ligne antepenultiéme, après ce mot, de Chabannes, *lisés*, morte, & de même à la ligne suivante.

P. 140. lettre A, ligne premiere, après ces mots, comte de Pionzac, *ajoutez*, seigneur de Preaux, vicomte de Savigny.

Ibid. lettre A, ligne 9. Anne-Françoise de Lutzelbourg, *ajoutez*, dite de Luxembourg.

Ibid. lettre B, ligne premiere, après ce mot, Chabannes, *ajoutez*, seigneur de la Palice.

Ibid. ligne suivante, après ces chiffres, en 1701. *ajoutez*, & chevalier de S. Louis, & à la fin de la ligne, *ajoutez*, il a racheté en 1731. de M. d'Evry, maître des requêtes, la terre de la Palice, sortie depuis long-temps de la maison de Chabannes. Il avoit

D été blessé à la bataille d'Hochstet, &c.

Ibid. ligne 8. après ce mot, regiment, *ajoutez*, a commandé en Hongrie le regiment des Cuirassiers pour l'Electeur de Baviere, est revenu en France & fut fait, &c.

Ibid. ligne 11. après ce mot, regiment, *ajoutez*, Royal des Cravates, puis au regiment, & ligne suivante, *ajoutez*, chevalier de S. Lazare.

Ibid. ligne suivante, à la fin, *ajoutez*, au mois d'octobre 1730.

Ibid. ligne 18. de N. de la Queille, *lisez* de Claude-François, & à la fin de la ligne, *ajoutez*, & de N. de Ronchivol.

Ibid. lettre C, ligne 2. après de Pionzac, *ajoutez*, seigneur de Vaumiers, de Trizac, d'Apchon, premier baron de la haute Auvergne, sénéchal d'Auvergne, chevalier de S. Louis.

E *Ibid.* ligne 7. *lisez* Gilbert-Gaspard de Chabannes, né le 3. février 1714. fait enseigne au regiment des Gardes Françoises en 1730.

Ibid. ligne suivante, *lisez* Jean-Baptiste de Chabannes, gentilhomme à drapeau au même regiment en 1730. puis enseigne en 1731. a eu une gratification en 1732.

Ibid. ligne suivante, *lisez*, Joseph de Chabannes, tonsuré en 1731. nommé prieur de Nantua ordre de Cluny en 1732. & *ajoutez alinea :*

4. N. de Chabannes, mort jeune.

Ibid. lettre D, ligne 3. *rayez ces mots*, vivoit le 6. décembre 1688. & *ajoutez*, il a été capitaine dans le regiment de Normandie, & a commandé le ban & arriereban en Auvergne en 1696.

Ibid. ligne ſuivante, *liſez ainſi*: Femme, Amable Boyer, fille de *Jacques* Boyer, ſeigneur de Saunat, baron de Chamiane, du Cerf, ſeigneur de S. Geneſt, & de *Marie* de Blot, fut mariée en 1695. A

Ibid. deux lignes après, *liſez* Jacques-Louis de Chabannes, ſeigneur du Cerf & baron de Chamiane, né en 1697. capitaine au regiment de Bourbonnois en 1729.

Ibid. ligne ſuivante, *liſés* Joſeph-Gaſpard de Chabannes, né en 1701. abbé de Valricher au mois d'octobre 1723. prieur de Sorbonne en 1724. docteur en 1726. grand-vicaire d'Aire la même année, puis archidiacre d'Aire, grand-vicaire de Tours en 1730. & nommé agent du Clergé en 1732.

Ibid. ligne derniere, *ajoutez à la fin*, en Auvergne, abbeſſe de Beaumont même diocese, ordre de S. Benoît en 1732. B

P. 141. lettre B, ligne 12. février 1405. *liſez* 1465. & *ajoutez*, fils de *Louis* marquis de Canillac, & de *Jeanne* de Norry, & à la fin de la ligne ſuivante, *ajoutez*, & tome VI. p. 323.

Ibid. lettre C, ligne 8. à la fin, *ajoutez*, les rois Charles VIII. & Louis XII. le qualifient dans leurs lettres *très cher & amé couſin*.

P. 146. lettre D, ligne 8. ſeigneurs de Creſſia, *liſez* de Crelia.

P. 157. lettre E, ligne 11. après ces mots, dont poſterité, *ajoutez*: ſçavoir,

JEAN d'Amanzé chevalier, ſeigneur comte d'Amanzé, dont la poſterité ſera déduite après celles de ſes ſœurs. *Louiſe* d'Amanzé, laquelle épouſa le 16. novembre 1581. *Antoine* de Montjournal, chevalier, ſeigneur de Cindré en Bourbonnois, dont la poſterité eſt ignorée. *Marie* d'Amanzé, laquelle épouſa le 7. février 1583. *Claude* de Balore, chevalier, ſeigneur dudit lieu, dont la poſterité eſt ignorée. *Iſabeau* d'Amanzé, laquelle épouſa le 13. février 1584. *François* de Bouloigne, chevalier, ſeigneur de Salle en Dauphiné, dont la poſterité eſt ignorée. *Eſther* d'Amanzé, laquelle épouſa le 13. août 1595. *François* de Moncoquier, ſeigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de ſa majeſté, dont elle eut pour fille unique, *Gilberte* de Moncoquier, qui épouſa le 20. août 1612. *Etienne* de la Souche, chevalier, ſeigneur de S. Auguſtin, fils de *Blaiſe* de la Souche, chevalier, ſeigneur de S. Auguſtin, de la Souche, de Pravier & autres lieux, & de *Gilberte* Jean de Bellenave, dont elle eut, C

PHILIPPES de la Souche, chevalier, ſeigneur de Saint Auguſtin, de Moncoquier & autres lieux, qui épouſa le 26. octobre 1655. *Marguerite* de Bergier, dont il eut entr'autres enfans, morts jeunes ou ſans alliance, *Claude* de la Souche de Saint Auguſtin, chevalier, ſeigneur de Moncoquier, les Foucaux & autres lieux, dont la poſterité ſera ci-après déduite. *Gilbert* de la Souche de Saint Auguſtin, chanoine de l'égliſe royale & collegiale de Notre-Dame de Moulins en Bourbonnois, mort à Crecy le 7. ſeptembre 1709. chez *Gilbert* Carpentier, chevalier, ſeigneur de Crecy ſon neveu; *Gilbert* de la Souche de Saint Auguſtin, docteur de Sorbonne, prieur & baron commendataire d'Anzy-le-Duc, chanoine de Mâcon, ci-devant aumônier de feuë ſon alteſſe royale Madame douairiere d'Orleans; *Marie-Etiennette* de la Souche de Saint Auguſtin, qui épouſa *N.* de Flory, chevalier, ſeigneur de la Barre, de Billy & autres lieux, dont elle a eu cinq ou ſix enfans, morts jeunes ou ſans alliances; *Marguerite* de la Souche de Saint Auguſtin, laquelle a épouſé le 18. février 1697 *Jean-François* Carpentier, chevalier, ſeigneur de Crecy en Nivernois, fils de *Jean-François* Carpentier I. du nom, chevalier, ſeigneur dudit Crecy, & d'*Anne* Carpentier, dont elle a eu pour enfans, *Nicolas* Carpentier de Crecy, mort en bas âge; *Gilbert* Carpentier, chevalier, ſeigneur de Crecy & autres lieux, qui a épouſé le 23. février 1724. *Louiſe* Thoynard, fille de *Barthelemy* Thoynard, écuyer, ſeigneur d'Ambron, de Trouigny & autres lieux, & de *Madelene-Nicole* Guymont, dont il a eu pour enfans, *Gilbert* Carpentier de Crecy, chevalier né le 18. mars 1726. *Claude* Carpentier de Crecy, dit *le chevalier de Crecy*, né le 7. novembre 1727. *Charles-François* Carpentier de Crecy, né le 22. janvier 1732. & décedé dans le mois ſuivant, *Marguerite* Carpentier de Crecy, née le 3. janvier 1725. *Marie* Carpentier de Crecy, née le 15. novembre 1729. D E

CLAUDE de la Souche de Saint Auguſtin, chevalier, ſeigneur de Moncoquier, les Foucaux, & autres lieux, fils aîné de *Philippes* de la Souche, chevalier, ſeigneur de Saint Auguſtin, de Moncoquier & autres lieux, & de *Marguerite* de Bergier, a épouſé *Catherine* de Bilquin, fille du gouverneur de ce nom de la ville de Dinan en Flandres, dont il a eu pour enfans, *Gilbert* de la Souche de Saint Auguſtin, chevalier, ſeigneur des Foucaux & autres lieux, mouſquetaire du Roi de la ſeconde compagnie; *Marie-Barbe* de la Souche de Saint Auguſtin, religieuſe de la Viſitation en la ville de Moulins en Bourbonnois; *Marguerite* de la Souche de Saint Auguſtin, laquelle a épouſé en 1720. *Jean* des Champs, chevalier, ſeigneur de Pravier, de Biſſeret, les Monteſt & autres lieux, fils aîné de *Victor* des Champs, chevalier, ſeigneur des Monteſt, & de

A *Jeanne* de la Souche, dont il a pour enfans, *Claude* des Champs, chevalier, seigneur des Monteft, & *Marguerite* des Champs.

JEAN d'Amanzé chevalier, comte d'Amanzé, fils unique de *Pierre*, chevalier, seigneur comte d'Amanzé, & d'*Antoinette* de Coligny, épousa le 10. septembre 1595. *Isabeau* d'Escars, dame de Carency, &c. dont il eut entr'autres enfans, morts jeunes ou sans alliances, *Gaspard* d'Amanzé, chevalier, seigneur comte d'Amanzé, baron de Combles en Picardie, gouverneur de Bourbon-Lancy, &c. lequel épousa le 28. juin 1630. au château des Bordes en Nivernois; *Françoise* Jaquot de Mypont, dont il a eu entr'autres enfans, morts jeunes ou sans alliances, *Louis* chevalier, seigneur comte d'Amanzé, gouverneur de Bourbon-Lancy, &c. qui épousa *Marie* Falconis, dont il a eu pour enfans, *Marie-Josephe* d'Amanzé, qui a épousé le 20. mars 1706. *Anne* de la Queille, chevalier, seigneur marquis de Châtaugay, de Vendat & autres B lieux, auquel le Roi accorda toutes les charges du comte d'Amanzé, son beau-pere, dont des enfans. *Louise* d'Amanzé, laquelle a épousé le 20. juin 1703. *Pierre* de Galeans, chevalier, seigneur marquis de Gadagne, &c. dont des enfans.

P. 166. lettre B, ligne 7. Betsencourt, *lisez* Bethencourt.

P. 174. lettre A, ligne 11. à la fin, *ajoutez*, elle mourut à Aix-la-Chapelle le 17. octobre 1731. dans sa 19ᵉ année.

P. 215. lettre C, ligne 8. de Fouha de la Haye, *lisez* de Touges de la Hage.

Ibid. lettre E, ligne 2. seigneur de Sailliere, *lisez* de la Hiliere.

Ibid. ligne derniere, *lisez* de Barboutan de Riviere, vicomte de Labatut.

P. 217. lettre A, ligne 8. *lisez* le 25. avril 1675.

C *Ibid.* ligne suivante, après Roquelaure, *ajoutez*, -Saint-Aubin.

Ibid. deux lignes après, *lisez* 2. Jean-François de la Barthe.

Ibid. lettre B, ligne 9. au baron de Pontezac, *lisez* de Pontejac.

Ibid. ligne 12. à la fin, *ajoutez*, fille de *François* de Murviel, seigneur de Bauvoix, & de *Catherine* de Touges, dame de la Hage.

Ibid. lettre D, ligne 9. de la Haye-Forgues, *lisez* de la Hage-Forgues.

Ibid. ligne 11. N. d'Esparbez, *lisez* Françoise d'Esparbez, & à la fin de la ligne, *ajoutez*, fille de *François* d'Esparbez, & d'*Anne* d'Antin, & sœur de *Philippes* d'Esparbez.

Ibid. lettre E, ligne premiere, la Haye-Forgues, *lisés* la Hage-Forgues.

Ibid. ligne 3. *lisez ainsi :*

Femme, JEANNE de Guerrier, fille de *Pierre* de Guerrier, seigneur de Beaufort, & de *Marie* de Saintes, fut mariée le 18. octobre 1654.

Ibid. ligne 6. testa le 4. may 1722. *lisez* le 28. mars 1710.

D *Ibid.* ligne 7. *ajoutez à la fin*, elle étoit fille de *Jean-Henry* d'Escodeca, marquis de Boisse, & de *Marthe* de Cominges-Peguilhem.

Ibid. ligne suivante, 1. N. de la Barthe, *lisés* Joseph-François-Clement de la Barthe, seigneur & baron de la Hage-Forgues, de Gavaret & de Marignac, mousquetaire du Roi dans la premiere compagnie.

P. 218. lettre A, ligne premiere, après ce mot, de la Barthe, *ajoutez*, né le 25. décembre 1701.

Ibid. ligne suivante, N. de la Barthe, *lisez* Jeanne-Marie de la Barthe, épousa en 1723. N. de Seirgan, vicomte d'Erce.

P. 222. à la fin, *ajoutez en titre :*



BRANCHE
DU NOM
DE LA PLATIERE,

Dont on n'a point trouvé la jonction avec les précedens.

I.

PHILIPPES de la Platiere, fut pourvû le 9. mars 1549. de l'office de capitaine de la ville de Nevers, vacant par la mort de *Guillaume* de la Platiere, chevalier, seigneur de Prie. Son fils fut,

II.

JEAN de la Platiere, qualifié écuyer, homme d'armes de la compagnie du duc de Nivernois, & fils de *noble* homme *Philippes* de la platiere, lieutenant des Toiles du Roi, capitaine de la ville de Nevers, dans son contrat de mariage; il fut capitaine d'infanterie par commission du 9. avril 1576. seigneur de Cheveroux & de Montifaut, & rendit hommage de cette derniere terre au seigneur de Beaumont-la-Ferriere, le 27. juin 1596. A

Femme, RENE'E d'Estut, fille de *François* d'Estut, écuyer, seigneur de Saint Pere, exempt des Gardes du corps du Roi, & de *Renee* de Boisselet, fut mariée par contrat du 19. décembre 1575. & fit partage des biens de son mari à *Guillaume* & *Charles* ses enfans le 13. may 1616.

1. CHARLES de la Platiere, seigneur de Montifaut, qui suit. B
2. GUILLAUME de la Platiere, chevalier, seigneur de Cheveroux.

Femme, CLAUDE de Villars, fut mere de

I. EDME'E de la Platiere, laquelle épousa par contrat du 26. juillet 1639. *François* d'Estut, chevalier, seigneur de Tracy & de Maltaverne.

II. RENE'E de la Platiere, femme de *Thomas* de la Barre, écuyer, seigneur de Lorgne & de Chabais, fut presente au contrat de mariage d'*Edmee* sa sœur.

III.

CHARLES de la Platiere, écuyer seigneur de Montifaut, dont il fit hommage au seigneur de Beaumont-la-Ferriere le 28. mars 1616. C

Femme, ANNE de Thiange, veuve de *Baltasar* de Lean, écuyer, seigneur des Herans, & sœur de *François* de Thiange, seigneur du Creuzet, & de *Paul* de Thiange, chevalier de Malte, fut mariée pat contrat du 26. juin 1631. & étoit morte en 1657.

1. GILBERT de la Platiere, seigneur de Montifaut, qui suit.
2. & 3. FRANÇOIS & GABRIEL de la Platiere, furent presens au contrat de mariage de leur frere aîné.

IV.

GILBERT de la Platiere, chevalier, seigneur de Montifaut, de Torcy & de Baulon, rendit hommage de la terre de Torcy au duc de Nevers le 26. août 1675. D

Femme, MARIE-ANNE d'Estut, fille de *Jacques* d'Estut, écuyer, seigneur d'Incesche, & d'*Edmée* de Racault, fut mariée par contrat du premier octobre 1657.

GASPARD de la Platiere, né le 4. & batisé le 16. may 1675. fit ses preuves pour être reçû chevalier de Saint Jean de Jerusalem au grand prieuré d'Auvergne le 21. octobre 1686.

L'on trouve encore MADELENE de la Platiere, femme de *Gabriel* de Thiange, chevalier, seigneur du Taillet, laquelle assista au contrat de mariage de *Gilbert* de la Platiere, seigneur de Montifaut, le premier octobre 1657.

P. 235

A

P. 235. lettre A, ligne 2.° à la fin, *ajoutez :* L'on a crû devoir inserer ici quelques extraits de titres concernant les ſeigneurs de la Garlaye de la maiſon de le Maiſtre en Bretagne, évêché de Nantes. Ils portent pour armes d'*azur au lion d'argent, accoſté de deux epées de même.*

François le Maiſtre, fut preſent avec les ſeigneurs de Beaumanoir, de Montauban & pluſieurs autres, au partage des enfans de Jean II. duc de Bretagne, & d'Yoland de Dreux ſa femme, fait au château de Succeniou l'an 1311. (*Chamb. des Comptes de Nantes, armoire A, n°. 20.*)

Louis le Maiſtre, étoit capitaine de Carhàix l'an 1342. lorſque Charles de Blois prit cette ville ſur Jean de Montfort. (*Titres de Penthievre*)

Jean le Maiſtre, eſt compris en qualité d'écuyer dans la montre du ſire de Cliſſon, chevalier banneret, fait a Ploermel le premier may 1380. (*Hiſt. de Bertrand du Gueſclin*
B *par Paul Hay du Chaſtelet.*)

Alain le Maiſtre, ſeigneur du Boiſvert & *Jean* le Maiſtre ſon frere, ſont nommez dans le Parlement general que Jean IV. duc de Bretagne tint à Rennes le 9. ſeptembre 1398. (*Chamb. des Comptes de Nantes, papiers non inventoriés.*)

Jean le Maiſtre, eſt compris dans le compte de Jean de Mauleon, qui paya un mois & demi aux chevaliers & écuyers commandez pour accompagner Richard frere du duc de Bretagne l'an 1414. (*D. Lobineau, hiſt. de Bretagne, preuves, p. 965.*)

ALAIN le Maiſtre, chevalier, ſeigneur du Boiſvert, qui paroît le même que celui dont il eſt parlé ci-deſſus, & depuis lequel la filiation eſt prouvée, épouſa par contrat du 7. août 1351. *Jacqueline* de Fercé, dont il eut,

C GUILLAUME le Maiſtre, chevalier, ſeigneur du Boiſvert, lequel épouſa *Jeanne* de Chamballan par contrat du 18. avril 1389. & fut pere d'OLIVIER le Maiſtre, écuyer, ſeigneur du Boiſvert, qui ſuit, & de *Robert* le Maiſtre, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jeruſalem, dit de *Rodes* en 1438. commandeur de la commanderie de Faugaret de la ville de Guerrande, qui dans la ſuite a été unie à celle de S. Jean de Nantes. Pluſieurs actes contenus dans la 22[e] liaſſe des archives de la commanderie de S. Jean de Nantes font mention de *Robert* le Maiſtre, commandeur.

OLIVIER le Maiſtre, chevalier, ſeigneur du Boiſvert, frere de *Robert* le Maiſtre, chevalier de S. Jean de Jeruſalem, fut preſent l'an 1425. avec le comte de Richemont, le ſeigneur de Châteaubriant, le maréchal & l'amiral de Bretagne, & pluſieurs autres, à l'ordonnance que Jean V. duc de Bretagne fit pour une levée & l'aſſemblée de l'arriere-ban dans tout le duché. (*Titres de Blein.*) Il épouſa par contrat du 14. ſeptembre 1423. *Louiſe* de la Ferriere, dont il eut ROLAND le Maiſtre, chevalier, ſeigneur du
D Boiſvert, qui ſuit, & PIERRE le Maiſtre *qui a fait la branche des* ſeigneurs de la Garlaye, *rapportée ci-aprés.*

ROLAND le Maiſtre, chevalier, ſeigneur du Boiſvert, épouſa *Jeanne* de la Fontaine, du païs du Maine, dont il n'eut qu'une fille, nommée *Jeanne* le Maiſtre, laquelle épouſa *Robert* de la Pommerais, écuyer. François, duc de Bretagne, fit pluſieurs dons conſiderable à *Roland* le Maiſtre, pour reconnoître les grands ſervices qu'il lui avoit rendus dans ſes guerres.

L'on trouve *Jean* & *Alain* le Maiſtre, leſquels prêterent ſerment à Guingamp l'an 1437. lorſque le duc Jean V. le fit prêter à toute la nobleſſe pour conſerver la ſucceſſion de ſon duché de mâles en mâles. (*D. Lobineau, preuves, p. 1437.*)

E PIERRE le Maiſtre, écuyer, ſeigneur de la Garlaye, prêta ſerment à Lamballe l'an 1437. (*a*) Il etoit fils puîné d'OLIVIER le Maiſtre, ſeigneur du Boiſvert, & de LOUISE de la Ferriere, & frere juveigneur de *Roland* le Maiſtre, *mentionnés ci-deſſus.* Il épouſa par contrat du 19. juin 1466. *Françoiſe* de Guyheneuc. *Olivier* le Maiſtre, ſeigneur du Boiſvert, donna pouvoir le 14. mars 1465. à ſon fils puîné Pierre le Maiſtre, dit *la Garlaye*, d'affermer les bois de la ſeigneurie du Boiſvert. (*Titres de la Garlaye.*) Pierre le Maîſtre fut pere de JEAN le Maiſtre, chevalier, ſeigneur de la Garlaye, qui ſuit, & d'*Olive* le Maiſtre, dame de la Mordelais, à laquelle *Jean* ſon frere, comme fils heritier principal & noble, donna le 7. février 1493. partage à viage dans la ſucceſſion de meſſire *Pierre* le Maiſtre, écuyer, ſeigneur de la Garlaye, & de *Françoiſe* de Guyheneuc leurs pere & mere communs.

(*a*) D. Lobineau, preuves, *ibid.*

JEAN le Maistre, dit la Garlaye, est employé pour quatre aunes trois quarts de drap parmi les gentilshommes chambellans de la Reine, dans le compte rendu par Victor Gaudin, argentier de la reine Anne de Bretagne, du deuil & beguin de Charles VIII. son mari. (*a*) Le roi Louis XII. donna le 9. may 1503. un brevet de capitaine de cent hommes d'armes à Jean le Maistre, chevalier sieur de la Garlaye, & ensuite le gouvernement de Monstreuil-sur-Mer en Picardie. Il épousa par contrat du 3. janvier 1490. *Guyonne* Blanchet du Plessis de Besné, laquelle fut mere de JACQUES le Maistre, chevalier, seigneur de la Garlaye, qui suit, & de *Jean* le Maistre.

(*a*) D. Lobineau, preuves, p. 1585. & Bibl. du Roi.

L'on trouve encore *Gilles* le Maistre, auquel *Jacques* son frere donna partage à viage des successions de *Jean* le Maistre & *Guyonne* Blanchet leurs pere & mere, le 16. may 1538. Il fut capitaine de Chevaux-legers, & le roi Henry II. lui donna le 29. juillet 1549. une commission pour conduire cent hommes d'armes de Pontoise à Monstreuil-sur-mer, elle est signée par le Roi, *de Montmorency, connétable.* (*Titres de la Garlaye.*)

JACQUES le Maistre, chevalier, seigneur de la Garlaye, traita le 24. novembre 1554. avec *Jean* le Maistre son frere puîné pour son partage, que ce dernier reconnut ne lui être dû qu'à viage. Il epousa par contrat du 15. octobre 1545. *Françoise* de Keroüallan, dont il eut GUILLAUME le Maistre, chevalier, seigneur de la Garlaye, qui suit, *Jacques*, *Etienne*, *Isaye & Louise* le Maistre; ces enfans puînez n'eurent que des partages à viage, comme étant Juveigneurs.

GUILLAUME le Maistre, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la Garlaye, de Launay-Basoüin, de Cherhal & du Doüet-Garnier, capitaine de Blein, où il fut fait prisonnier, & vendit la terre du Doüet-Garnier pour payer sa rançon. Le Roi le fit capitaine des ville & château de Vitré, qu'il défendit contre le duc de Mercœur chef des Liguez, lequel fit brûler une tour du château de la Garlaye aprés avoir levé le siege de Vitré: le Roi lui donna 3000. livres pour aider à la rebâtir le premier octobre 1594. Henry IV. le nomma en 1595. pour assister de sa part aux conferences qui devoient se tenir à Fougeray, pour y traiter de la paix avec le duc de Mercœur, lequel lui accorda le 7. décembre de la même année un passeport pour lui & dix hommes à cheval de sa suite ordinaire. Il reçut du Roi le 3. janvier 1596. 3000. liv. pour ses bons & importans services. Le 12. avril 1597. le roi le gratifia d'un brevet de capitaine de cinquante hommes d'armes, & lui donna permission le 10. janvier 1600. d'assembler ses vassaux & ceux de ses voisins pour faire des battües dans toutes les forêts. Il épousa par contrat du 18. octobre 1595. *Magdelaine* de Chezelles, fille de *Christophle* de Chezelles, chevalier, seigneur de Neüil & de la Loutiere, capitaine de cent hommes d'armes & gouverneur des ville & château de Sedan & de *Marie* de Mauleon. Guillaume eut de son mariage,

SAMUEL le Maistre, I. du nom, chevalier, seigneur de la Garlaye, de Launay-Basoüin & de Cherhal, lequel épousa par contrat du 10. août 1627. *Susanne* du Bouays, fille aînée de *Pierre* du Bouays, chevalier, seigneur de Meneuf, & de *Susanne* de la Roussardiere, dame de la Saugere. Il servit d'abord en Hollande sous Maurice de Nassau, & fut capitaine d'infanterie en France sous le roi Louis XIII. Il eut de son mariage,

SAMUEL le Maistre II. du nom, chevalier, seigneur de la Garlaye, lequel épousa par contrat du 10. avril 1660. *Judith* Couyer, fille de *Jean* Couyer, chevalier, & de *Judith* du Chastelier, seigneur & dame du Tertre, de Trevisет, de Trelouban-lés-Querogé, &c. De ce mariage est né,

JEAN-RENE' le Maistre, chevalier, seigneur de la Garlaye, de l'Orme & de Chavigné, lieutenant-colonel du regiment de Laubanie, marié par contrat du 5. décembre 1694. à *Anne Elisabeth* de Scepeaux, fille de *Charles* de Scepeaux, chevalier, seigneur de la Roche-Noyant, de la Gravoyere & de la Corbiniere, & d'*Isabelle* Menardeau de Maubreil, dont il a eu JEAN-FRANÇOIS-HENRY le Maistre, seigneur de la Garlaye, qui suit. *François-Marie* le Maistre de la Garlaye, né le 22. novembre 1700. reçu chanoine de l'église & comte de Lion aux fêtes de la Toussaints 1728. & aumonier du Roi en 1730. & *N.* le Maistre née le 3. août 1698.

JEAN-FRANÇOIS-HENRY le Maistre, chevalier, seigneur de la Garlaye, de l'Orme, &c. né le 29. janvier 1696. reçu page de la grande écurie du Roi au mois de mars 1712. capitaine de Dragons réformé à la suite du regiment du colonel general en 1720. a épousé au mois d'avril 1732. *Françoise-Marie* de la Bourdonnaye, fille d'*Yves-Marie* de la Bourdonnaye, chevalier, marquis de la Juliennais, seigneur de Cordemais, de Montluc & de la Valleé-Plemaudan, président au parlement de Bretagne & de *Marie-Anne* de Bodoyec de Kervillio. *Voyez tome VII. de cette hist. p. 234.*

A P. 237. lettre C, ligne 3. *lisez* d'*Isabelle* d'Anglure.

P. 238. *lisez ainsi* l'explication des armes de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, *d'azur au lion d'or, armé & lampassé de gueules.*

P. 240, lettre D, ligne 10. après ce mot, Celestin, *mettez en note à la marge*, Perard, recueil de pieces pour servir à l'histoire de Bourgogne.

P. 247. degré II. Jean de Saulx, &c. après cette date en 1471. *ajoutez*, il avoit fait hommage le 19. octobre 1455. à Jean le Mairet, seigneur de Marcilley, pour le fief de Mignot. (*Palliot, extraits, fol. 329.*

Ibid. lettre C, ligne 7. après ce mot, d'Amoncourt, *ajoutez*, fille d'*Helyon* d'Amoncourt, seigneur de *Preepape* & de Talnay, & de *Guygonne* de Maulain.

B P. 248. lettre B, ligne 3. *lisez ainsi*, Pons de Saulx, a pû être pere de *Guillaume* de Saulx, marié à *Jeanne* de Joinville, fille de *Gaultier* de Joinville, seigneur de Vaucouleurs (*a*), & ayeul, &c.

Ibid. lettre B, ligne derniere, après ces mots, il vivoit encore en 1371. *ajoutez*, lorsqu'il reprit le fief de Mignot le 28. décembre, d'Alexandre sire de Blaisey. (*Extraits de Palliot, 1. Regist. fol. 329.*)

(*a*) Voyez tome VI. de cette hist. p. 697.

P. 251. lettre C, ligne 5. Pierre de Saulx pouvoit être leur fils, *lisez* etoit leur fils, suivant un acte de transport du 7. janvier 1605. & l'inscription, &c.

Ibid. lettre D, à la fin de la sixiéme ligne, *ajoutez*, elle étoit fille de *Claude* de Saulx, seigneur de Ventoux, & de *Chretienne* de Vergy, *rapportés tome VII. de cette histoire, page* 251.

C *Ibid.* ligne 11. après ce mot, sur Vigenne, *ajoutez*, à *Aymée* de Balay, seigneur de Longvy: elle étoit sœur d'*Alexandre* de Saulx, seigneur de Montballon, & de *Claude* de Saulx, seigneur de Ventoux, chevaliers.

P. 256. lettre A, ligne 10. enterré à S. Sulpice, *lisez* à S. Jean en Greve.

Ibid. lettre B, ligne 8. Nicolas-Charles de Saulx, *effacez* Charles.

Ibid. lettre C, ligne premiere, marquis de Suilly & d'Arc, *effacez*, de Suilly, & *lisez* marquis d'Arc sur Thil, baron de Lux.

Ibid. ligne 5. après ce mot, Auxerrois, *ajoutez*, capitaine & gouverneur de Tallant.

Ibid. ligne 8. à la fin, *ajoutez*, & en 1727. le Roi lui donna le Brevet de commandant en Bourgogne en 1722. qu'il lui renouvella en 1728.

Ibid. lettre D, ligne 3. à la fin, *ajoutez*, il mourut à Paris le 13. août 1731. dans sa 74[e] année.

P. 257. lettre B, ligne 6. *effacez ces mots*, conseiller d'honneur au Parlement de Bourgogne.

P. 258. lettre D, ligne 3. lieutenant, *lisés* sous-lieutenant.

D *Ibid.* ligne antepenultiéme, après ces chiffres 1717. *ajoutez*, gentilhomme à drapeau au regiment des Gardes Françoises.

P. 259. lettre B, ligne 11. Bourgne, *lisez*, Bourgogne.

P. 307. lettre D, ligne 6. après ce mot, Seignelay, *ajoutez*, lieutenant general au gouvernement de Berry.

Ibid. ligne 9. à la fin, *ajoûtez*, de son second mariage est né le 13. septembre 1731. Louis-Jean-Baptiste-Antonin Colbert.

Ibid. lettre E, à la fin de la page, *ajoutez alinea:*

2. Louise-Antonine de Gontaut, épousa le 25. février 1732. *François-Michel-Cesar* le tellier, marquis de Montmirail, capitaine-colonel des cent Suisses de la garde du Roi, fils de *François-Macé* le Tellier, marquis de Louvois, & d'*Anne-Louise* de Noailles. *Voyés tome VI. de cette hist. p.* 581.

P. 327. lettre A, ligne 11. au mois d'avril precedent, *lisez* par acte passé dans la chapelle de Sainte Agnès de Rochemour le 14. avril 1388.

E P. 338. lettre A, ligne 3. à la fin, *ajoutez*, il mourut le 17. juillet 1732. âgé de 63. ans.

P. 339. lettre B, ligne 3. à la fin, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 22. avril 1732. dans sa 72[e] année.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, mort en 1731.

P. 341. lettre D, ligne premiere, *ajoutez*, & lieutenant de Roi du Perigord. Elle mourut à Paris le 4. février 1731. âgée de 68. ans.

P. 344. lettre E, ligne premiere, Jacques-François, *ajoutez*, de Sales. Même ligne, a épousé en 1729. *lisez* le 27. février *Marie-Anne* d'Escars, fille de *Charles-François* d'Escars, marquis de Merville, & de *Françoise* de la Font de S. Projet.

P. 367. lettre A, ligne 10. le 12. juillet 1473. *lisez* 1479.

Ibid. à la premiere note marginale, *ajoutez à la fin*, il paroît par le livre des gages ordinaires en la Chambre des Comptes de Paris, que cette charge avoit été instituée le 10. juillet 1473. en faveur de Jean Blosset, seigneur du Plessis-Pasté. A

P. 395. lettre C, ligne 2. femme, *lisez* I. Femme, & *ibid.* après la dixiéme ligne; *ajoutez alinea :*

II. Femme, GUILLEMETTE de Martainville, fille de *Philippes* de Martainville; seigneur de Brissey, & de *Françoise* de la Haye, dont les biens furent partagez le 31. janvier 1554. Elle fut mere de

FRANÇOISE de Hautemer, laquelle épousa le 3. may 1573. *François* Malet seigneur de Taillanville, &c. fils de *Pierre* Malet, seigneur de Crasmenil, & de *Madelene* Patrix.

Ibid. à la fin de la genealogie de Hautemer, *ajoutez :*

Lon trouve EDME-LOUIS-JOSEPH de Hautemer, seigneur de Wolsey, capitaine d'infanterie, mari de *Louise* de Couché de Lusignan, mere de *Leopold Gaston* de Hautemer, né le 5. août 1732. B

P. 436. lettre D, ligne 3. après ce mot, S. Lazare, *ajoutez*, cornette de cavalerie dans le regiment Royal Etranger en 1712. ayde de camp du comte de Beauvau son oncle à la mode de Bretagne, & mousquetaire du Roi dans la seconde compagnie après la campagne de 1713. fut enseigne, &c.

P. 438. lettre D, ligne 7. Jean de Seymer, *lisez* de Simié.

P. 448. lettre A, ligne 2. Cadenac, *lisez* Chadenac.

Ibid. ligne 4. château de Blois, *lisez* de Blaye.

P. 457. lettre D, ligne 6. 1. Charles-Louis-Henry, &c. *ajoutez à la fin de son article* marquis d'Aubeterre; il entra dans le regiment du Roi infanterie en 1703. où il a servi six ans, & y a eu une compagnie.

Femme, MARIE-ANNE-FRANÇOISE Jay, fille de *Joseph* Jay, seigneur de Montonneau en Angoumois, & de *Marie-Anne-Françoise* de Ferriere, dame de Champigny en Mirabalais en Poitou, fut mariée le premier may 1713. Elle est dame de compagnie de madame la duchesse la jeune, & mere de C

1. HENRY-JOSEPH Bouchard-d'Esparbez de Lussan, dit *le vicomte d'Aubeterre*, né le 24. janvier 1714. mousquetaire du Roi dans la premiere compagnie en 1730.
2. MARIE Bouchard-d'Esparbez, née en 1715.
3. HENRIETTE-DOROTHE'E Bouchard-d'Esparbez, née en 1717.
4. & 5. LEONTINE & MARIE-HENRIETTE Bouchard-d'Esparbez.

Ibid. ligne 9. *ajoutez à la fin*, dit *le chevalier d'Aubeterre*, mestre de camp d'un regiment de cavalerie en 1709. brigadier des armées du Roi en 1719. mourut à Paris le 11. mars 1731.

Ibid. ligne suivante, *ajoutez*, morte, & à la ligne,

4. & 5. N. & N. Bouchard-d'Esparbez, mortes jeunes.

P. 458. lettre A, ligne 12. fille de Philibert *lisez* de Leonard-Philibert.

P. 473. lettre B, après la quinziéme ligne, *ajoutez alinea :*

7. GUILLEMETTE des Hayes, premiere femme d'*Antoine* de Recourt, seigneur des Auteux, fils de *Jean* de Recourt, seigneur des Auteux, & de *Marguerite* de Saint Delis. D

P. 514. lettre B, ligne 8. fille de Cesar de la Luzerne, *lisez*, de *Guy-Cesar.*

P. 573. lettre E, ligne 8. comte de Clermont, *lisez* de Clemont.

P. 583. lettre B, ligne 9. *ajoutez*, après cette date 1719. il a été nommé évêque de Soissons en 1731. & sacré le 19. janvier 1732. dans la chapelle de l'archevêché à Paris.

P. 601. lettre D, ligne premiere, à la fin, *ajoutez*, elle mourut à Marly le 10. octobre 1731. âgée d'environ 47. ans.

P. 613. lettre A, ligne 10. 1673. *lisez* 1675.

P. 647. lettre E, ligne antepenultiéme, à la fin, *ajoutez*, épousa 1°. *François* Martel, comte de Clere, 2°. le 30. may 1730. *Louis* Malet de Graville, sous-lieutenant des Chevaux-legers de Berry, fils de *Louis* Malet de Graville, marquis de Valsemé, lieutenant general des armées du Roi, & de *Marguerite* Sonning. E

P. 653. lettre A, ligne 4. né le 12. may, *lisez* le premier may.

Ibid. ligne 10. *ajoutez*, en 1658. il conduisit en chef les sieges de Gravelines, d'Ypres & d'Oudenarde.

P. 654. lettre B, ligne 7. tué à l'arriereban du Nivernois en 1635. *lisez* tué à la bataille d'Audancourt, étant officier dans le regiment de Rambures.

P. 654. lettre C, ligne 6. à la fin, *ajoutez*, il mourut au bourg de la Ratiere près Rethel en 1635. au retour de la campagne faite l'année precedente à l'arriereban de Nivernois.

Ibid. ligne derniere à la fin, *ajoutez*, elle étoit fille de *Charles* Guesdin, écuyer, seigneur de la Montagne.

P. 655.

A P. 655. lettre A, ligne 8. après ce mot, religieuse, *ajoutez*, aux Ursulines d'Auxerre.

Ibid. degré V. *lisez ainsi :*

ANTOINE le Prestre, comte de Vauban, lieutenant general des armées du Roi, grand-croix de l'ordre militaire de S. Louis, ingenieur general ayant la direction des places de la province d'Artois, a servi pendant 58. ans d'une guerre presque continuelle ; il commença en 1672. qu'il eut une lieutenance dans le regiment de Normandie, en 1674. dans le Genie au siege de Besançon, fut fait brigadier des armées du Roi, puis maréchal de camp en 1702. lieutenant general & gouverneur de Bethune en 1704. dont il soutint le siege pendant quarante-deux jours de tranchée ouverte en 1710. il avoit servi à la défense de Lille en 1708. & fut choisi en 1714. pour faire en chef le siege de Barcelonne sous le maréchal de Berwick. Il obtint l'érection de la terre de S. Sernin en Mâconnois en comté, avec incorporation de la seigneu-
B rie de Boyer par lettres du mois d'août 1725. & mourut au mois d'avril 1731. âgé d'environ 72. ans.

Ibid. lettre B, ligne 3. fille d'Henry, *lisez* fille de François.

Ibid. ligne 5. après ce mot, le Prestre, *lisez* comte de Vauban, guidon de gendarmerie, & *effacez ces mots*, capitaine au regiment du Roi.

Ibid. ligne suivante à la fin, *ajoutez*, lieutenant au regiment du Roi infanterie.

Ibid lettre C, ligne 10. à la fin, *ajoutez*, il avoit acheté de *Paul* le Prestre de Vauban son cousin germain la terre & seigneurie de Vauban, possedée aujourd'hui par le marquis d'Ussé, après avoir été long-tems dans la maison de Vauban.

P. 664. avant le §. I. *ajoutez ces degrez :*

I.

C HUMBERT de Laye, seigneur de Messigny en Dombes, chevalier, l'an 1300. fut pere de

1. BEGOT de Laye, seigneur de Messigny, qui suit.
2. ETIENNE de Laye, chevalier, executeur du testament de Guichard sire de Beaujeu en 1331. assista en 1348. au traité de mariage fait entre Antoine sire de Beaujeu, & Jeanne d'Antigny.

II.

BEGOT de Laye, seigneur de Messigny, chevalier, fut present au traité de paix fait entre Aymon comte de Savoye, & Edouard sire de Beaujeu l'an 1337. Son fils fut,

D III.

MILES de Laye, seigneur de Messigny, chevalier.

Femme, CLEMENCE de Rogemont, fille de *Pierre* seigneur de Rogemont en Bugey, & de *Marguerite* de la Palu.

1. PIERRE de Laye, seigneur de Messigny, qui suit.
2. AGNE'S de Laye.
3. ANTOINETTE de Laye, épousa *Hugues* seigneur de Franchelins, fils de *Louis* seigneur de Franchelins, & de *Sibille* d'Albon.

IV.

PIERRE de Laye, seigneur de Messigny, chevalier, fut pere de

E V.

HUGUENIN de Laye, seigneur de Messigny, chevalier, lequel testa le 20. octobre 1420. Son fils fut,

VI.

ANTOINE de Laye, seigneur de Messigny, chevalier, & pere de

1. PIERRE de Laye II. du nom, seigneur de Messigny, qui suit.
2. & 3. ANTOINE & HUGUENIN de Laye.

4. CATHERINE de Laye, épousa *Zacharie* de Ternay, seigneur de Vers & de Bezaneul, fils de *Guillaume* de Ternay, & d'*Artaude* de Dyoin. A

VII.

PIERRE de Laye II. du nom, seigneur de Messigny, testa le 6. septembre 1476.

Femme, AREMBURGE de Saint Amour, fille de *Guy* de Saint Amour, seigneur de Fonteraine en Beaujolois, & niéce de *Geoffroy* de Saint Amour, évêque de Mâcon, qui testa le 7. septembre 1430.

1. JEAN de Laye, seigneur de Messigny, qui suit.
2. CLAUDE de Laye, seigneur de Rotilia, *a donné origine aux* marquis d'Uxelles; *rapportés ci-après §.* I.
3. LOUISE de Laye, épousa *Guillaume* Hugonet, seigneur d'Espoisses, chancelier de Bourgogne. B
4. MARIE de Laye, religieuse à Notre-Dame de Nevers.
5. MARGUERITE de Laye, femme de *Claude* seigneur de Marcilly.
6. CATHERINE de Laye, femme de *Pierre* seigneur de Chavannes.
7. ANTOINETTE de Laye, femme de *Jean* de Chalou, seigneur de Feillans.

VIII.

JEAN de Laye, seigneur de Messigny.

Femme, MARIE d'Alinges, fille de *Rodolphe* d'Alinges, seigneur de Condret, & d'*Isabeau* de Manthon.

1. HUMBERT de Laye, seigneur de Messigny, qui suit.
2. AMABLE de Laye, seigneur d'Arbain, mourut sans enfans de *Marguerite* de Rosset, fille de *Philbert* de Rosset, seigneur d'Arbain, bailly de Beaujolois, & d'*Isabeau* de Beaufort. C
3. ANTOINETTE de Laye, épousa le 11. août 1492. *Antoine* de Bagié, seigneur de Bereins, fils de *Jean* de Bagié, & d'*Adrienne* de Tarlet.

IX.

HUMBERT de Laye, seigneur de Messigny.

Femme, GABRIELLE de Boisvert, fille de *Claude* seigneur de Boisvert, & de *Marie* d'Espinac.

1. LAMBERT de Laye, chanoine & comte de Lyon, mourut le 6. décembre 1575.
2. JACQUES de Laye, seigneur de Messigny, qui suit.
3. MARIE de Laye, femme d'*Antoine* de la Porte, seigneur de Chanagnieu.

X. D

JACQUES de Laye, seigneur de Messigny & d'Arbain, bailly de Beaujolois, & lieutenant au gouvernement de Dombes, testa le 14. avril 1556. & n'ayant point d'enfans il substitua son bien à *Charles* de la Porte son neveu, à condition de prendre le nom & les armes de Laye.

Femme, MADELENE de Saint Symphorien, fille de *Zacharie* de Saint Symphorien, seigneur de Chamosset, & de *Louise* de Chevriers.

P. 672. lettre B, ligne 3. après ces chiffres, en 1712. *ajoutez*, il s'en est démis au mois de septembre 1731. E

Ibid. lettre D, ligne penultiéme, à la fin, *ajoutez*, colonel d'un regiment d'infanterie en septembre 1731.

P. 680. lettre B, ligne 10. Roi d'Espagne, *lisez* en Espagne.

P. 683. lettre E, à la fin de la page, *ajoutez alinea :*

4. LOUISE-JOSEPHE Bazin de Bezons, née le 25. janvier 1732.

P. 694. lettre B, ligne 3. N. Broglia, *lisez* 1. N. Broglia, & *ajoûtez alinea* avant la ligne suivante,

A 11. MARIE-THERESE Broglia, née le 11. may 1732.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez*, elle a épousé le 18. août 1732. *Charles-Joseph* de Robert de Lignerac, lieutenant general de la province d'Auvergne, mestre de camp de cavalerie, guidon des Gendarmes de la garde du Roi, fils de *Joseph* de Robert, marquis de Lignerac, brigadier des armées du Roi, bailly, lieutenant general & commandant en Auvergne, & de *Marie-Charlote* de Tubieres de Levis-Cailus.

P. 700. lettre A, après la ligne 9. *ajoutez alinea:*

3. ANNE du Maine, mariée par contrat du 27. septembre 1634. à *Louis* de Gironde, seigneur de Saint Germain, fils de *François* de Gironde, seigneur de Teyssonnac.

P. 701. lettre D, ligne 11. N. *lisez* Adrien-Maurice comte du Bourg, né en 1709. B capitaine dans le regiment Royal cavalerie.

Ibid. à la fin de la page, *ajoutez alinea:*

3. MARIE-THERESE-LEONORE du Maine du Bourg, épousa le 20. avril 1731. *Claude-François-Leonor* de S. Maurice, comte de Savigny.

P. 767. lettre C, ligne 9. *effacez*, mariée par contrat, &c. avec les deux lignes suivantes.

P. 768. lettre B, ligne 2. le 24. juillet, *lisez* le 14. juillet 1361.

Ibid. ligne 10. Geraude d'Usson, & Tiburge d'Usson, *lisez* Geraude de Son & Tiburge de Son.

Ibid. lettre C, ligne 5. *lisez* 3, Tiburge de Narbonne. à laquelle son pere legua par son testament du 14. juillet 1361. 3000. florins d'or, épousa le 27. juin 1378. *Raymond* d'Apchier, seigneur de Saint Auban, troisiéme fils de *Guerin* VII. du nom, baron d'Apchier, & de *Marie* de Beaufort.

P. 791. lettre A, ligne 2. *ajoutez*, mort.

C *Ibid.* ligne 4. *ajoutez*, mort.

Ibid. lettre C, ligne 7. seigneur de la Rostige, *lisez* de la Rostide.

Ibid. lettre D, ligne antepenultiéme, après ces mots, docteur en Theologie, *ajoutez*, chanoine d'Alais; ligne suivante, après ce mot, Beaucaire, *ajoutez*, grand-vicaire du diocese d'Arles, & official forain, & à la fin de l'article, *mettez*, prevôt de Beaumont, diocese de Vabres, au mois de novembre 1732.

P. 792. lettre A, ligne 6. second consul de Beaucaire, *lisez* premier consul & viguier de Beaucaire,

Ibid. ligne 11. après ces chiffres 1717. *ajoutez*, ecclesiastique.

P. 813. lettre B, ligne 6. *ajoutez*, il fut pere de *Jean* de Sainte Croix, mort sans posterité.

P. 831. lettre C, ligne 8. à la fin, *ajoutez alinea:*

Femme, N. de Gramont, fille de *Louis* de Gramont, comte de l'Esparre, chevalier des ordres du Roi, & de *Genevieve* de Gontaut-Biron, fut accordée par contrat signé par le Roi le 27 may 1731.



Tome Huitiéme.

PAGE 23. lettre B, après la ligne 14. *ajoutez*, 5. Charlotte-Madelene de Houdetot, née le 29. décembre 1731. A

P. 39. lettre A, ligne 7. Louis-Scipion-Joseph de la Garde, *ajoutez*, enseigne de la compagnie des Gendarmes de la garde du Roi.

Ibid. ligne 9. à la fin de l'article, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 5. novembre 1731. Melchior-Charles-Scipion de la Garde-Chambonas son fils mourut le 7. juillet 1732. âgé de huit ans.

P. 191. lettre B, ligne 8. du Roi, *ajoutez*, elle mourut au château du Bois de la Roche le jour de la Toussaint 1618. & fut enterrée en l'église des Carmes de Ploermel. Elle avoit été eluë tutrice de ses enfans le 9. février 1585.

P. 247. à la fin de la page, *ajoutez*, il mourut à Paris le 17. octobre 1732. âgé d'environ 78. ans.

P. 259. lettre D, après la ligne 3. *ajoûtez alinea :*

DIANE le Veneur, femme 1°. de *Jacques* de Rouville, comte de Clinchamp, 2°. d'*Etienne* la Roque, baron de la Mare-Venier. B

Ibid. lettre E, ligne 9. Cabestan, *lisez*, Calestan.

P. 295. lettre D, ligne 5. en 1648. sans posterité, *lisez* en 1648. laissant posterité.

P. 296. à la fin de la page, *ajoutez :*

1. TOUSSAINT de Forbin de Janson.

P. 322. lettre C, ligne premiere, vicome, *lisez* vicomte.

P. 323. lettre E, ligne 6. S. Privé en Chalmois, *lisez* S. Privé en Chalonnois

P. 327. lettre E, ligne 3. general, *ajoutez*, épousa le 26. may 1732. *Madelene-Angelique* de Gassion, fille de *Jean* marquis de Gassion & d'Alluye, & de *Marie-Jeanne* Fleuriau d'Armenonville.

P. 334. lettre D, ligne premiere, *ostez* veuve de N. seigneur d'Estieuges, & *mettez* fille de *Claude* Damas, seigneur d'Estieuges, & de *Catherine* de Montdor, étoit mariée en 1576. C

P. 335. lettre C, ligne 8. 1. Joseph Damas, *ajoutez*, lieutenant dans le regiment du Roi infanterie en 1732.

P. 341. lettre A, ligne 2. il testa l'an 1402. *lisez* il testa l'an 1502.

Ibid. ligne 8. 1565. *ajoutez*, il étoit fils de *Claude* Damas, & d'*Antoinette* de Lavieu.

Ibid. ligne 10. Chambort, *lisez* Chambost.

Ibid. lettre B, ligne premiere, à l'article de Louis Damas, seigneur d'Estieuges, *ajoutez*, il avoit pour sœur *Aymée* Damas, femme de *Jacques* Damas, seigneur de Verpré en 1576.

P. 366. lettre C, ligne 4. à la fin de l'article de Jacques de Chabannes, *ajoutez*, Voyez les vies de messires Jacques & Antoine de Chabannes, tous deux grands maîtres de France, extraites des histoires Martiniennes, Castel, Guagui, & autres historiens anciens, par le sieur du Plessis, gentilhomme Bourguignon, *à Paris chez Jean Libert, ruë S. Jean de Latran, devant le College Royal en* 1617. D

P. 446. lettre A, ligne 3. fi, *lisez* fils.

P. 448. lettre B, ligne 4. le 6. may de l'année suivante, *lisez* le 6. may 1446.

P. 510. lettre A, ligne 7. le 3. avril suivant, *lisez* le 3. avril 1712.

P. 516. lettre A, ligne premiere, Montespilluer, *lisez* Montespillouer.

P. 530. lettre B, ligne 10. de la Bouteiller de France, *lisez* de la Bouteillerie de France.

P. 533. lettre D. ligne 11. Briquenay, *lisez* Brequenay.

P. 538. lettre C, ligne 2. de Crequy, *ajoutez*, mourut le 5. juillet 1731. âgé de 74. ans.

P. 543. lettre B, ligne 12. com. *lisez* comte de.

P. 604. lettre A, ligne premiere, le, *lisez* fille.

A P. 628. lettre D, ligne 4. Buire aux Bis, *lisez* Buires aux Bois.

P. 643. lettre B, ligne 8. Augustin-Joseph de Mailly, *ajoutez*, épousa le 21. avril 1732. *Constance* Colbert de Torcy, fille de *Jean Baptiste* Colbert, marquis de Torcy, ministre d'état, commandeur des ordres du Roi, & de *Catherine-Felicité* Arnaud de Pomponne.

P. 660. lettre B, à l'article de *Jean* de Mailly, seigneur de la Houssaye, ligne 6. *ostez*, il laissa de *Marguerite* de Brunaulieu, les enfans qui suivent, & *mettez alinea:*

Femme, MARGUERITE de Brunaulieu, est qualifiée, *femme authorisée par justice de Jean de Mailly*, écuyer, seigneur de la Houssaye, Aumaret, Silly & Thillard en partie, dans un contrat d'échange qu'elle fit le 18. mars 1598. avec Angrand Jenneau, Roberde Catheu sa femme, & Charles Catheu, devant Nicolas Houpin, notaire royal en la ville de Beauvais. (*a*) Elle est nommée avec son mari dans le contrat de mariage B d'*Adrien* de Mailly leur fils, du vendredy 2. mars 1707. Dans la procuration qu'ils donnerent pour passer ce contrat, il est dit que, *furent presens en leurs personnes Messire Jehan de Mailly, chevalier, seigneur d'Aumarets, Silly & Thillard, la Riviere de Vaux, Fay sous le Bois en partie, & de la Houssaye, y demeurant, & dame Marguerite de Brunaulieu son epouse*, & dans le traité pour les conventions matrimoniales, il y est marqué, *que lesdits seigneur & dame constituans ont toujours reconnu, comme ils reconnoissent ledit Adrien de Mailly pour leur legitime fils & heritier, pour succeder aprés eux & ses hoirs en droits & possessions des terres & seigneuries qui de present leur appartiennent & leur appartiendront ci-aprés*, &c.

(*a*) Vû l'original, communiqué depuis l'impression du VIII. tome de cette histoire.

Ibid. lettre C, ligne 2. & fils du precedent, *lisez* & fils légitime de *Jean* de Mailly, & de *Marguerite* de Brunaulieu, son épouse.

Ibid. ligne suivante, à la fin de l'article, *ajoutez*, & étoit mort en 1637. lors du mariage d'*Adrien* de Mailly son fils.

C P. 661. lettre A. ligne 7. ses biens, *ajoutez*, lieutenant colonel du regiment des Landes à S. Omer en 1732.

Ibid. ligne suivante, Robert de Mailly, *ajoutez*, est qualifié, *écuyer*, *seigneur de la Houssaye*, *demeurant à la Mallemaison*, dans le contrat de mariage de *Jean* de Mailly son neveu, du 6. novembre 1664.

Ibid lettre C, ligne 2. à l'article d'Adrien de Mailly, *ajoutez*, il fit donation le 18. avril 1667. à *Jean* de Mailly son fils, de tout ce qu'il avoit à la Landelle & ès environs.

Ibid. ligne 5. la Houssaye, *ajoutez*, est dit unique & seul heritier d'*Adrien* de Mailly, dans son contrat de mariage.

Ibid. ligne 9. 1671. *ostez ce qui suit*, & *mettez*, & au greffe de la ville & élection de Beauvais, le 25. octobre 1672. Il étoit alors Mousquetaire du Roi, demeurant à la Landelle près Beauvais, & mourut le 23. février 1710. à Trie-Château, doyenné de Chaumont, vicariat de Pontoise.

Ibid. lettre D, ligne 6. Marie-Madelene Popillon, *lisez* Marie-Madelene Papillon, D fille de *François* Papillon, lieutenant general au marquisat de Graville, & de *Catherine* des Champs, fut mariée par contrat du 18. juin 1686. & mere de

Ibid. ligne suivante, Marie-Madelene de Mailly, *ajoutez*, fut mariée par contrat du mardy 12. juillet 1707. à *Denis François* Glier, lieutenant general de l'Amirauté du Havre en 1726. De ce mariage sont nez, 1. *Jean-François-Nicolas* Glier, officier de la Marine, 2. *Denis-François* Glier, second capitaine de vaisseau, 3. *Jean-Baptiste* Glier, tonsuré étudiant en Sorbonne en 1732. 4. *Marie-Françoise* Glier, 5, *Marie-Anne-Louise* Glier, Cordeliere au faubourg S. Germain a Paris, 6. *Marie-Madelene-Claire* Glier, novice dans l'abbaye de Saint Avit près Chasteaudun, 7. *Charlotte* Glier, 8. *Marie-Helene* Glier, 9. *Felicité* Glier, tous vivans en 1732.

IV. Femme, CATHERINE de Pillavoine, fille de *François* de Pillavoine, seigneur du Coudray, & de *Catherine* Sublet, fut présente au contrat de mariage de *Marie-Madelene* de Mailly sa belle-fille le 12. juillet 1707. *Voyez tome VI. de cette histoire* E *page* 683.

P. 704. lettre B, ligne 3. Anne Mourande, *lisez* Anne Mouraude.

Ibid. lettre E, ligne premiere, *ajoutez* pour troisiéme enfant d'Yves seigneur du Fou, grand veneur de France, & d'*Anne* Mouraude, 3. *Hilaire* du Fou, mariée par contrat du 10. novembre 1482. à *François* seigneur & baron de Bourdeille, de la Tour-Blanche, de Brantosme & de Boursac.

P. 720. lettre D, ligne 10. Rechefoucaud, *lisez* Rochefoucaud.

P. 753. lettre B, ligne 5. d'*Henry* Clausse, *lisez* de *Cosme* Clausse.

P. 761. lettre B, ligne 7. à la fin de l'article de *Louis* marquis de la Vieuville, *ajoutez*, il mourut à. S. Germain en Laye le 8. juin 1732. & fut transporté aux Minimes de la Place Royale à Paris.

P. 765. lettre B, ligne 8. à la fin de l'article de Germain de Vivonne, *ajoutez*, il testa le 15. mars 1493. A

Ibid. lettre D, ligne 3. de Beaumont-Bressuire sa femme, *ajoutez*, qu'il avoit épousée par contrat du 3. avril 1475.

P. 766. lettre A, ligne premiere, Anne de Vivonne, mariée, *ajoutez*, par contrat du 9. avril 1518.

P. 791. lettre B, ligne 7. veuve, *lisez* veuf.

P 803. lettre C, ligne derniere, de Essars, *lisez* des Essars.

P. 811. lettre A, ligne 2. relevans sa Majesté, *lisez* relevans de sa Majesté.

P. 855. lettre E, ligne 10. à la fin de l'article de Françoise-Charlotte de la Fontaine-Solare, *ajoutez*, & a épousé le 20. novembre 1732. *Leonor* Courtin, en l'église de S. Germain l'Auxerrois à Paris. B

P. 856. lettre B, ligne derniere, *ostez*, il vit en 1732. & *mettez*, il mourut à Paris ruë S. Honoré le 18. août 1732.

Ibid. lettre C, ligne 10. après ces mots, de la garde du Roi, *ajoutés*, veuf de *Marguerite* Sevin de Miramion.

Ibid. lettre D, ligne antepénultiéme, après ces chiffres 1728. *ajoutez*, morte à S. Germain en Laye le 26. avril 1732.

P. 857. lettre B, ligne 2. à la fin, *ajoutez*, elle est morte au château de Dieppe le 16. avril 1732.

P. 893. à la derniere ligne de la page, en Bierée, *lisez* en Biere.

P. 897. à l'explication du second écusson, ligne, premiere, Harcort, *lisez* Harcourt.

P. 899. lettre B, ligne premiere, Vvoy, *lisez* Yvoy.

P. 916. lettre C, ligne 5. à la fin de l'article d'Elisabeth de Massol, *ajoutez*, & mourut le 8. avril 1732. Elle étoit née le premier juin 1649.





Tome Neuviéme.

A PAGE 56. ligne pénultiéme, N. de Fiesque, religieuse à Jouarre, *lisez Marguerite* de Fiesque, religieuse à Jouarre.

P. 84. lettre B, ligne 5. d'Acy, *lisez* d'Arcy.

P. 110. lettre A, ligne 6. 2°. *ajoutez*, le 4. novembre 1593.

Ibid. ligne 8. du premier lit vint, *lisez*, du premier lit vinrent *Henry* de Cugnac, né le 24. mars 1577. mort le 7. juillet 1592.

Ibid. lettre B, ligne 3. de Malte, *ajoutez*, mort le 12. novembre 1611. & *Charlotte* de Cugnac de Dampierre, née le 10. décembre 1597. morte le 10. décembre 1608. dans l'abbaye de S. Laurent de Bourges.

Ibid. ligne 8. Anne de Cugnac, femme de *Michel* de Champront, conseiller au Parlement, *lisez* Anne de Cugnac, femme 1°. de *Michel* de Champront, conseiller au Parlement, 2°. en 1659. de *Louis* le Cordier, marquis du Tronc, morte en couches en B 1660.

Ibid. ligne suivante, femme de N. *lisez* femme de *Jean-Louis.*

Ibid. lettre C, ligne 3. *ostez* ecclesiastique & *mettez* comte de Veuilly, seigneur de Lisy-les-Chanoines, capitaine de Dragons, marié en 1707. à *Anne* de Vassan, fille de *François* seigneur de Puiseux, & d'*Anne* Prevost. De ce mariage est né au mois de février 1708. *Anne-Gabriel* de Cugnac, baron de Veuilly, enseigne, puis sous-lieutenant au regiment des Gardes Françoises en 1727. marié en février 1728. à *Jeanne-Marie-Josephe* Guyon, fille d'*Armand-Jacques* Guyon, seigneur de Dizier, & de *Marie* de Beaux-oncles, dont *Marie-Louise* de Cugnac, née à Paris le 19. avril 1732.

Ibid. ligne suivante, François de Cugnac, *lisez* François-Alexandre de Cugnac.

Ibid. ligne suivante, François-Alexandre, *ostez* Alexandre.

C *Ibid.* deux lignes après, 1719. *ajoutez*, grand-bailly honoraire de l'ordre de S. Jean de Jerusalem, premier écuyer de M. le Duc, mort à l'hôtel de Condé à Paris le 10. may 1729. dans sa 52e année.

Ibid. trois lignes après, Berry, *ajoutez*, puis sous-lieutenant des Gendarmes d'Anjou, mestre de camp de cavalerie, mort en 1724.

Ibid. ligne suivante, dont il a eu Jean-François, *lisez*, dont il a eu,

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS de Cugnac, né le 30. may 1700. capitaine dans le regiment de cavalerie de Condé, connu sous le nom de *marquis de Dampierre*, fut fait mestre de camp de cavalerie & cornette des Chevaux-legers de Berry en janvier 1726. & s'en démit en 1731. Il a été marié le 7. juillet 1732. à *Françoise-Charlotte* de Langhac, fille de *Marie-François-Roger* de Langhac, marquis de Ro-D quefeuil, baron de Castelnau, comte de Toulonjon, seigneur de Chaceu, & de *Jeanne-Marie* Palatine de Dio-Montperoux. *François* de Cugnac, dit *le chevalier de Dampierre*, chevalier de Malte, capitaine dans le regiment de Bourbon cavalerie, fut fait exempt des Gardes du corps du Roi en 1727. & mourut à Paris le 3. aout 1730. *Paule-Gabrielle* de Cugnac de Dampierre, née le 9. janvier 1706. religieuse aux Filles de Sainte-Marie à Saint Denis en France en 1724. *Louis-Achilles* de Cugnac, dit *l'abbé de Dampierre*, né à Paris le 5. janvier 1703. chanoine de l'église cathedrale d'Agde en 1727. *Françoise-Marthe* de Cugnac, née le 6. février 1712. *Eleonore-Madelene* de Cugnac, née le 5. août 1713. & *Louis-Felicien* de Cugnac, dit *le chevalier de Cugnac*, enseigne de Galere l'an 1728.

P. 128. lettre A, ligne 5. Humbert, *lisez* Hubert.

E *Ibid.* ligne 6. 2°. à *Catherine* Fouquet de la Varenne, &c. *lisez* 2°. par contrat du 29. décembre 1644. à *Catherine* Fouquet de la Varenne, fille de *René* marquis de la Varenne, gouverneur des ville & château de la Fleche, & de *Jeanne* de Girard de la Roussiere. Du premier lit vint *Louise-Marie* de Champagne, demoiselle de Villaines, femme de *Claude* marquis de Chalmazel. Du second lit sont sortis *René-Brandelis* de Champagne, marquis de Villaines & de la Varenne, marié par contrat du 29. may 1702. à *Catherine-Therese* le Royer, fille unique de *René* le Royer, seigneur du

Mesnil-Saint Samson, & de *Catherine-Therese* de Pannard, & mort à Paris le 5. avril 1723. laissant deux filles, sçavoir, *Marie* de Champagne, mariée le 30. avril 1732. à *Cesar-Gabriel* de Choiseul, fils de *Hubert* de Choiseul-la-Riviere, dit *le marquis de Choiseul*, & d'*Henriette-Louise* de Beauvau sa seconde femme; & *Anne-Catherine* de Champagne; HUBERT-JEROSME de Champagne, qui suit, *Jeanne-Pelagie*, *Anne-Marie*, *Jacqueline* & *Angelique* de Champagne, toutes mortes sans enfans.

HUBERT-JEROSME de Champagne, comte de Villaines, &c. épousa en 1700. *Madelene-Françoise* de Champagne-la-Suse, fille de *Gaspard* de Champagne, comte de la Suse, & de *Louise* de Clermont-Gallerande, & en eut *François-Hubert* de Champagne, lieutenant au regiment du Roi, mort à 21. ans, & B

LOUIS-HUBERT de Champagne, Comte de Villaines, marié le 21. septembre 1731. à *Judith* de Lopriac.

P. 142. lettre B, ligne premiere, vicomte de Bourdeille, *ajoûtez*, premiere baronie de Perigord.

Ibid. ligne 5. gouverneur de Perigord, *ajoutez*, conseiller du conseil privé du Roi, par lettres du 16. avril 1572. C

Ibid. ligne 8. marquis de Bourdeille, *ajoutez*, senechal de Perigord le 6. avril 1641. gouverneur le 10. du même mois, conseiller d'état le 21. may suivant, lieutenant general de l'armée de Guyenne en 1650. testa le 18. août 1668.

P. 236. lettre C, ligne 8. Villars, *ajoutez*, puis colonel du regiment d'Anjou cavalerie, au mois d'octobre 1732.

P. 251. lettre A, à l'article d'Henry-Charles du Cambout duc de Coislin, Evêque de Mets, *ajoûtez*, il mourut à Paris le 28. novembre 1732.

P. 255. lettre B, ligne premiere, Pierrepetuis, *lisez* Pierrepertuis.

P. 275. lettre A, ligne 2. Valromey, *ajoutez*, né le 28. may 1652.

P. 309. à l'explication des armes, ligne 3. rocber, *lisez* rocher.

P. 385. lettre D, ligne 10. pendant sa vie, étant dans un âge, *lisez* pendant sa vie: Etant dans un âge, &c.

Ibid. ligne suivante, avancé. Il fit, *lisez* avancé, il fit.

P. 387. aîné du second, *pour conserver*, lisez, aîné du second. *Pour conserver.*

Ibid. ligne suivante, *de sa maison.* Il fit, *lisez*, *de sa maison*, il fit.

P. 430. lettre D, ligne 5. le duché-paire de Sully, *lisez* le duché-pairie de Sully.

Ibid. ligne 8. âgé d'environ 105. ans, *lisez* âgé d'environ 90. ans, étant né en 1643.

P. 438. lettre C, ligne 4. & de Françoise d'Evorard, *lisez*, & de Françoise d'Ewrard.

Ibid. ligne 9. la Beraudiere, *lisez* la Bertaudiere.





T A B L E

GENERALE ALPHABETIQUE

DES NOMS, DES MAISONS ET DES TERRES mentionnées dans l'Histoire Genealogique de la maison Royale de France, des Ducs & Pairs, des grands Officiers de la Couronne, & dans le Catalogue des Chevaliers du Saint Esprit.

Le chifre Romain dénote le Tome, & le chifre Arabique la Page.

A

B.

S. Berthevin,

Bizemont,

Bois-del-Rive,

Botigné,

Q

C.

Chalvet,

Chelan

Croisilles

D

Ennery,

F

Feydit,

Fontbeton,

G

Geres,

Graulhet,

Guillard,

H

I.

I.

L

Longbots,

M

N

O.

P

la Quene,

Rebolledo,

RUTHYE,

Selkirke,

T

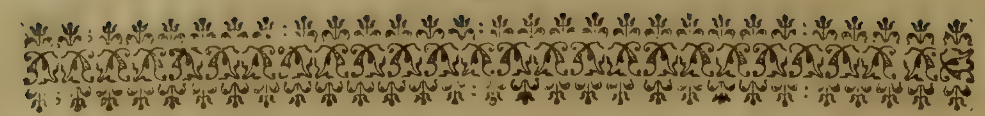
V

X

Y

Z

Fin de la Table generale des Matieres.



ADDITIONS

Survenuës pendant l'impression de la Table Generale.

Tome I.

PAGE 503. lettre C. ligne 8. *ajoutez*, mort à Paris le 5. may 1733.

P. 624. lettre B. ligne 7. *ajoutez*, elle mourut à Lisbonne au mois de décembre 1732.

Tome II.

Page 299. lettre E. ligne 8. *ajoutez*, épousa le 16. mars 1733. *Aymard-Jean* marquis de Nicolaï, conseiller au Parlement, premier president en survivance de son pere de la Chambre des Comptes de Paris, fils d'*Aymard-Jean* Nicolaï, marquis de Goussainville, premier president de la Chambre des Comptes, & de *Marie-Jeanne* de Lamoignon.

Tome III.

Page 503. lettre A. ligne 3. *ajoutez*, épousa le premier mars 1733. *Joachim* de Zuniga, comte de Belalcazar, fils de don *Jean-Emmanuel-Diego-Lopez* du Zuniga, sotomayor Mandoza, & Guzman duc de Bejars, de Plovizance, marquis de Gibraleon, &c. grand-justicier hereditaire des royaumes de Castille & de Leon, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, grand-maître de la maison du prince des Asturies, & de feuë *Raphaele* de Castro, duchesse de Bejars.

P. 591. lettre A. avant le §. VI. *ajoutez :*

Marie-Françoise-Sophie de Montmorency-Luxembourg, née le 6. novembre 1732.

P. 773. à la fin, *ajoutez :*

Emilie de Crussol S.-Sulpice, née le 16. octobre 1732.

Tome IV.

Page 67. lettre E. ligne 7. *ajoutez*, elle mourut à Paris au commencement du mois de mars 1733. dans sa 38e année.

P. 178. lettre C. ligne derniere, *ajoutez*, il mourut à Paris le 18. janvier 1733. dans sa 82e année.

P. 221. lettre C. ligne premiere, *ajoutez*, il prêta serment en qualité de duc de Sully, pair de France, & prit séance au Parlement le 19. mars 1733.

P. 411. ligne antepenultiéme, *ajoutez*, il épousa la nuit du 21. au 22. janvier 1733. *Marie-Jeanne-Louise* Bauyn d'Angervilliers, veuve de *René-Jean* de Longueil, marquis de Maisons, president à mortier au Parlement de Paris, & fille unique de *Nicolas-Prosper* Bauyn, seigneur d'Angervilliers, ministre & secretaire d'état, & de *Marie-Anne* de Maupeou.

P. 412. lettre A. ligne 10. *ajoutez*, il prêta serment & prit séance au Parlement en qualité de duc & pair le 12. janvier 1733.

P. 435. lettre A. ligne 10. *ajoutez*, elle mourut sans enfans à Londres le 21. novembre 1732.

P. 542. lettre A. ligne 2. *ajoutez*, il mourut à Paris le 28. juin 1733. dans sa 62e année.

Ibidem, ligne 8. *ajoutez*, il mourut à Paris le 16. may 1733. âgé de 7. ans & 9. mois.

P. 544. lettre C. à la fin de la ligne 5. *ajoutez*, il prêta serment pour la charge de premier aumônier du Roy le 18. décembre 1732. & fut reçû commandeur du saint Esprit le 24. may 1733.

P. 626.

P. 626. à la fin de la page, *ajoutez*, épousa *Emmanuel-Felicité* de Durfort de Duras, duc de Durfort.

P. 644. lettre C. ligne 7. *ajoutez :* Il mourut à Paris le 26. décembre 1732. dans sa 33ᵉ année.

P. 683. lettre A. ligne premiere, *ajoutez :* Il épousa le 10. février 1733. *Eleonore-Gabrielle-Louise-Françoise* de Crux, fille d'*Armand-Gabriel* de Crux, marquis de Montaigu, & d'*Angelique-Marie-Damaris-Eleonore* Turpin de Crissé.

P. 841. lettre B. ligne 5. *ajoutez* à la fin, enseigne de Gendarmerie, & lieutenant general des provinces de Champagne & Brie.

Ibidem, ligne suivante, femme de *N.* de Bassompierre, *lisez*, Charlotte-Elizabeth.

Ibidem, ligne suivante, *lisez*, Jacques de Choiseul-Beaupré, né le 5. octobre 1732.

Tome V.

Page 154. lettre B, ligne 11. *ajoutez :* Il a été élû le 30. janvier 1733. doyen de l'église metropolitaine de Paris.

P. 166. lettre B. ligne 12. *ajoutez :* De ce mariage est née entr'autres enfans *Diane-Jacquette-Louise-Henriette* de Clermont-d'Amboise, le 21. mars 1733.

P. 269. à la fin, *ajoutez :* Il épousa par contrat signé par le Roi le 7. décembre 1732. celebré le 21. du même mois *Marie-Victoire* de Prie.

P. 288. lettre A. à la fin de la ligne 12. *ajoutez*, elle mourut à Paris le 7. mars 1733. âgée d'environ 63. ans.

P. 737. lettre C. ligne 4. *ajoutez :* Il a épousé le 31. may 1733. *Charlotte-Antoinette* de Mazarin-la-Porte, fille de *Guy-Paul-Jules* duc de Mazarin, pair de France, & de *Louise-Françoise* de Rohan-Rohan.

Tome VI.

Page 531. ligne 10. après ce mot, Versailles, *ajoutez*, né le 3. may 1638, tout de suite, mourut au mois de décembre, *lisez*, le 19. novembre 1688. Deux lignes plus bas, après ce mot, Chahu, *ajoutez*, fut mariée le 20. mars 1664.

Ibid. lettre D. avant le degré, IX. *ajoutez alinea :*

3. Françoise Briconnet, née le 30. août 1668. entra à Hautes-Bruyeres au mois de septembre 1678. y prit l'habit de religieuse le 19. octobre 1683. y fit profession le 20. d'octobre 1684. & y mourut le 14. février 1733.

P. 534. lettre C. ligne premiere, *ajoutez :* Il mourut dans son château de Genlis, âgé d'environ 85. ans au commencement de l'année 1733.

P. 535. lettre B. ligne 7. à la fin, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 13. février 1733. âgée de 63. ans.

P. 582. lettre C. ligne 2. à la fin, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 16. décembre 1732.

P. 586. lettre B. ligne 12. à la fin, *ajoutez*, elle mourut au château de Morangis le 15. mars 1733. dans sa 69ᵉ année.

P. 606. lettre A. ligne 14. *ajoutez*, il mourut à Orleans le 10. juin 1733. âgé d'environ 72. ans.

Tome VII.

Page, 101. lettre E. ligne premiere, *ajoutez*, il mourut à Rome le 28. avril 1733. dans sa 43ᵉ année.

P. 307. lettre E. ligne 5. à la fin, *ajoutez*, il prêta serment & prit séance au Parlement en qualité de duc & pair de France le 19. mars 1733.

P. 314. à la fin, *ajoutez*, il mourut à Paris le 15. décembre 1732. âgé d'environ 67. ans.

P. 344. lettre E. ligne premiere, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 21. février 1733. dans sa 60ᵉ année.

P. 446. lettre B. ligne 9. *ajoutez* à la fin, elle mourut à Paris le 8. février 1733. âgée de 78. ans; elle avoit été dame du Palais de la Reine.

P. 673. lettre B. ligne 4. à la fin, *ajoutez :* Le Roi le nomma au mois de décembre 1732. son ambassadeur auprès de la Republique de Venise.

P. 682. à la fin de l'article du maréchal de Bezons, *ajoutez*, il mourut à Paris le 22. may 1733. dans sa 88ᵉ année, & fut enterré dans l'église paroissiale de S. Cosme.

P. 695. lettre A. ligne 6. à la fin, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 12. janvier 1733. dans sa 88ᵉ année.

P. 702. à la fin de l'article du maréchal d'Alegre, *ajoutez*, il mourut à Paris le 9. mars 1733. âgé d'environ 80. ans.

Tome VIII.

Page 38. lettre A. ligne 10. *ajoutez à la fin :* Il avoit été nommé au mois de novembre 1719. pour aller prendre possession au nom de l'Empereur des villes & châtellenies de la barriere de Flandres, qui venoient d'être cedées à l'Empereur par les Etats Generaux.

P. 39. lettre B. *effacez depuis ce mot*, fut nommé, jusqu'à la fin de l'article.

P. 122. lettre D. ligne 2. *ajoutez*, elle épousa par contrat signé par le Roi le 7. décembre 1732. celebré le 21. du même mois, *Louis-Charles* duc d'Hostun.

P. 779. lettre B. ligne 3. *ajoutez*, elle mourut à Paris le 16. décembre 1732. dans sa 26[e] année.

P. 811. * lettre D. ligne antepenultiéme, *ajoutez ;* Il est mort à Mets en 1733.

Tome IX.

Page 99. lettre C. à la fin de la ligne 11. *ajoutez :* De ce mariage est né le 11. avril 1733. *Victor-Esprit* du Chastelet.

P. 203. lettre A. ligne 2. avant ce mot, épousa, *ajoutez*, mourut en son château de Barsac le 24. avril 1733. âgé de 86. ans & 7. mois.

P. 270. à la fin de l'article du maréchal de Bezons, *ajoutez :* Il mourut à Paris le 22. may 1733.

P. 274. lettre B. ligne 14. *ajoutez*, laquelle mourut à Paris le 19. may 1733. âgée de 37. ans.

P. 277. à la fin, *ajoutez*, elle mourut à Paris le 18. mars 1733. dans sa 50[e] année.

P. 284. lettre C. à la fin de la ligne 2. *ajoutez*, il mourut à Paris le 9. mars 1733. âgé de 80. ans.

P. 289. lettre B. ligne 3. *ajoutez*, il mourut à Madrid le 18 mars 1733. âgé de 49. ans.

P. 290. lettre C. à la fin de la ligne 5. *ajoutez*, il mourut à Seville le 6. may 1733.

P. 293. à la fin, *ajoutez :*

Promotion faite dans la Chapelle Royale du Château de Versailles, le premier Janvier 1733.

PRELAT.

Fascé d'argent & de gueules.

MELCHIOR de Polignac, cardinal-prêtre, du titre de Notre-Dame des Anges, archevêque d'Auch, &c. *Voyez ses qualitez même tome IX. p.* 300.

CHEVALIER.

De France, à la bordure de gueules, & un bâton de gueules en bande.

LOUIS-FRANÇOIS de Bourbon, prince de Conty, duc de Mercœur, pair de France, &c. *Voyez tome I. de cette histoire, p.* 349.

Promotion faite dans la Chapelle Royale du Château de Versailles, le 24. May 1733.

PRELATS.

I.

D'azur, à la croix d'or.

ARMAND-PIERRE de la Croix-Castries, archevêque d'Alby, &c. Il est fils de *René-Gaspard* de la Croix, marquis de Castries, chevalier des ordres du Roi, & d'*Elizabeth* de Bonzy. *Voyez ci-devant, pages* 207. *&* 281.

II.

Ecartelé, au 1. de la Tour, *au 2. de* Boulogne, *au 3. de* Turenne, *& sur le tout parti d'*Auvergne *& de* Bouillon, *brisé en chef d'un lambel de gueules, de trois pieces sur le tout.*

HENRY-OSWALD, de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Vienne, &c. premier aumônier du Roi. *Voyez tome IV. de cette hist.. p.* 544.

P. 309. lettre B. à la fin, *ajoutez*, *Marie-Tabitte* Colbert de Croissy, née le 23. may 1733.

P. 376. lettre A. ligne 9. à la fin, *ajoutez*, il mourut à Versailles le 7. avril 1733. vers les neuf heures du matin. Son corps fut porté le même jour au soir au palais des Thuilleries à Paris, & le 9. vers les sept heures du soir à l'abbaye de S. Denis, & son cœur au Val de Grace.

Ibidem, ligne 12. *ajoutez à la fin*, elle mourut le 19. février 1733. à Versailles. L'abbé de la Garlaye, aumônier du Roi en quartier, lui avoit supplée les ceremonies du Baptê-

me en présence du Curé de la paroisse du château de Versailles, & elle avoit été nommée *Louise-Marie* par les duc & duchesse de Tallard. Son corps fut porté le 23. à l'abbaye de S. Denis, & le même jour son cœur à celle du Val de Grace.

Ibid. Après la ligne 13. *ajoutez alinea ;*

N. de France, née le 11. may 1733. à Versailles à sept heures & un quart du soir, & ondoyée par l'abbé de Bellefonds, aumônier du Roi en quartier.

P. 379. lettre A. à la fin de la ligne 12. *ajoutez :* Il a eu au mois de janvier 1733. le regiment de cavalerie du feu duc d'Alincourt.

P. 397. lettre C. à la fin de la premiere ligne, *ajoutez*, il prêta serment & prit séance au Parlement en qualité de comte & pair de France le 12. janvier 1733.

P. 428. lettre B. *effacez la ligne* 10. *toute entiere, où se trouvent ces mots*, a épousé en 1729. *N.* du Breil de Rays.

P. 441. lettre E. ligne 2. *ajoutez*, il épousa le 30. janvier 1729. *Yonne-Silvie* du Breil de Rays, dont il a eu *Louis-Antoine-Auguste* de Rohan-Chabot, né le 20. avril 1733.

P. 451. lettre A. ligne 6. à la fin, *ajoutez*, dont un fils *N.* Potier, né le 9. may 1733.

P. 467. lettre C. à la fin de la ligne 10. *ajoutez*, & *Marie-Susanne* de Bourdeille, née le 27. avril 1733.

FIN.

Permission du Vicaire General des Augustins Déchaussez.

NOUS F. Paulin de la Vierge Marie, Vicaire General des Augustins Déchaussez, confirmons les Permissions accordées par nos Predecesseurs au Pere Simplicien de Sainte Bathilde, profes, pour l'impression d'un Ouvrage intitulé : *Histoire Genealogique & Chronologique de la Maison Royale de France, des Ducs & Pairs & Grands Officiers de la Couronne, &c.* en foy de quoy nous avons fait expedier les Presentes signées de notre main, scellées de notre Sceau, & contresignées par le Secretaire General de notre Congregation. Fait à Avignon le 16. Juin 1733.

Signé, F. PAULIN de la Vierge Marie, Vicaire General.

F. PANCRACE de Sainte Catherine, Secretaire General.

APPROBATION

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Ouvrage intitulé : *Histoire Genealogique & Chronologique de la Maison Royale de France, avec celle des Grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roy*, composé par le R. P. Anselme, Religieux Augustin Déchaussé, revûë, corrigé & augmentée par le R. P. Simplicien, Religieux du même Ordre, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris le 17. Juillet 1733.

Signé, CLAIRAMBAULT, Genealogiste des Ordres du Roy.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien-amé Claude Robustel, Libraire & Imprimeur à Paris, Nous a fait remontrer que l'Histoire Genealogique & Chronologique de la Maison Royale de France, avec celle des Grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roy, avoit été ci-devant imprimée sur les Memoires du P. Anselme, Religieux Dechaussé de l'Ordre de S. Augustin, revûë, corrigée & augmentée par le sieur du Fourny, Auditeur en notre Chambre des Comptes à Paris : Que depuis son décès elle auroit été continuée par le travail & les soins du defunt P. Ange, aussi Religieux du même Ordre, & du même Convent : Depuis son décès, le P. Simplicien, Religieux du même Ordre & du même Convent, auroit continué le même Ouvrage sur les memoires de l'un & de l'autre ; & l'auroit augmenté des Maisons Souveraines de l'Europe, de celle des anciens Ducs, Comtes & Barons de France, & des Ducs & Pairs jusqu'à présent ; & qu'il désireroit donner au Public cet Ouvrage, qui est attendu depuis long temps, s'il Nous plaisoit lui en permettre l'impression, & lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires, offrant pour cet effet de l'imprimer ou faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contrescel des Présentes. A ces causes, voulant favorablement traiter ledit Exposant, & lui faciliter les moyens de continuer à donner au Public des Ouvrages utiles & executez avec soin : Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer *l'Histoire Genealogique & Chronologique de la Maison Royale de France, avec celle des Grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roy, des Maisons Souveraines de l'Europe, de celle des anciens Ducs, Comtes & Barons de France, & des Ducs & Pairs jusqu'à présent*, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée pour modele sous notredit contrescel, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pays, terres & seigneuries de notre obéissance, pendant le tems & espace de quinze années consecutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéis-

sance ; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdites Histoires ci-dessus spécifiées en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction & changement de titre ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous depens, dommages & interêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impression de ces Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril 1725. & qu'avant que de l'exposer en vente le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaeres dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de nôtredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Fleuriau d'Armenonville, Commandeur de nos Ordres : le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & néceſsaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le premier jour du mois d'Août l'an de grace mil sept cens vingt-six, & de notre Regne le onziéme. Par le Roy en son Conseil,

DE S. HILAIRE.

Je soussigné Claude Robustel, reconnois avoir fait part au droit du présent Privilége aux sieurs Guillaume Cavelier pere, Henry Charpentier & Compagnie, pour en jouir avec lesdits Sieurs suivant les traitez faits entre nous. A Paris ce deuxiéme Août mil sept cens vingt-six, ROBUSTEL le jeune.

Registré, ensemble la Cession, sur le Registre VI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 655. fol. 369. conformement aux anciens Reglemens, confirmez par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris le 2. Août 1726.

D. MARIETTE, *Syndic.*

Le présent Livre se trouve à Paris, chez les Libraires cy-après.

CHARPENTIER, au Palais.
NYON, au Pavillon du College Mazarin.
DANMONEVILLE, Quay des Augustins.
DAVID l'aîné, Quay des Augustins.
CAVELIER, ruë Saint Jacques.
LECLERC, Quay des Augustins.
BARBOU, ruë Saint Jacques.
SAUGRAIN, Quay de Gesvres.
MOUCHET, Grand' Salle du Palais.
PRAULT, Quay de Gesvres.
DAVID, ruë de la Bouclerie.
DIDOT, ruë du Hurepoix.
HUART, ruë Saint Jacques.
QUILLEAU, ruë Galande.
DAVID, ruë du Hurepoix.
SAUGRAIN fils, au Palais.
DENEULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIII.

6·K· 8·K –





